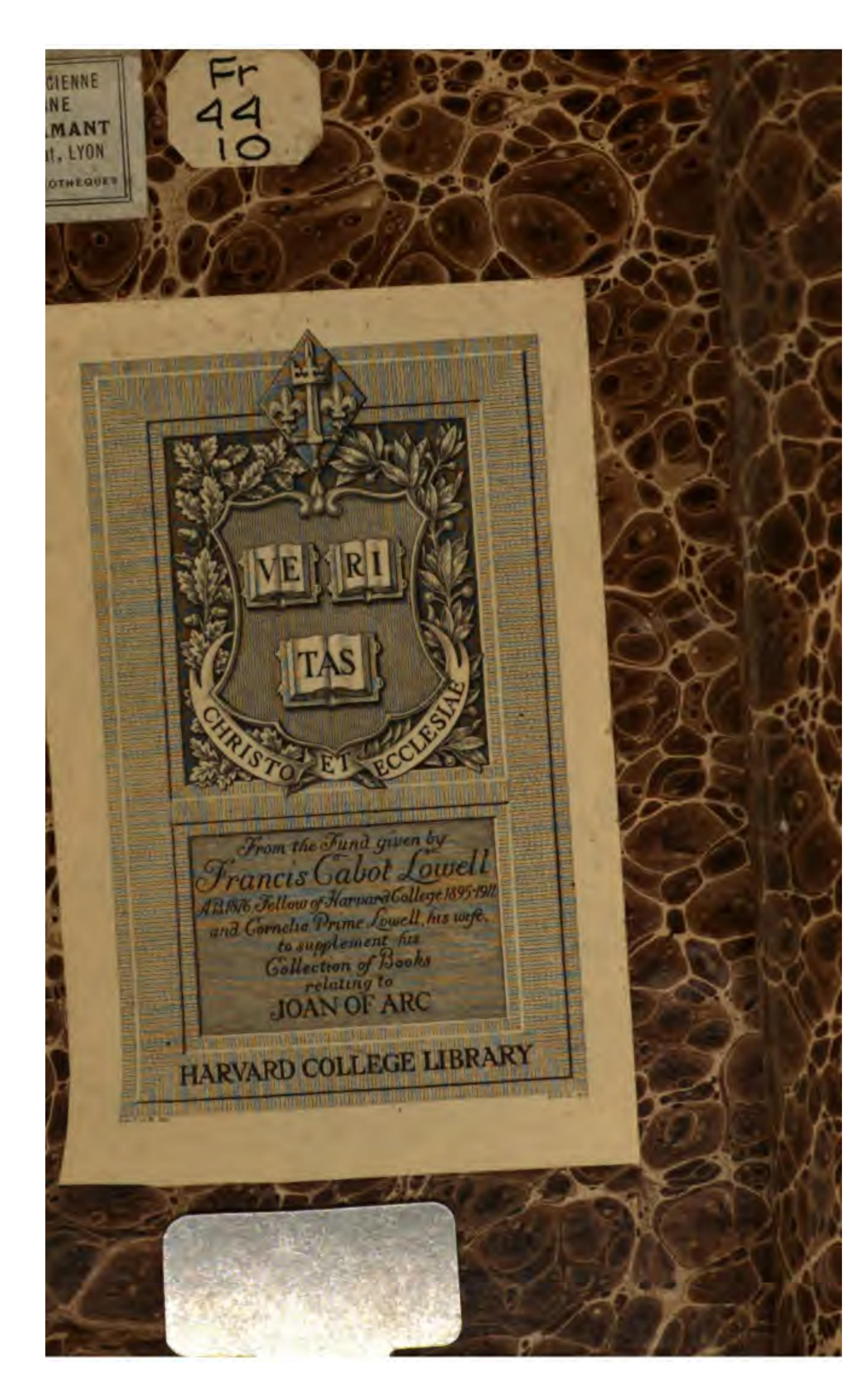

CIENNE
NE
MANT
t, LYON
OTHEQUES
Fr
44
10
VE RI
TAS
CHRISTO ET ECCLESIAE
From the Fund given by
Francis Cabot Lowell
A.B.1876, Fellow of Harvard College 1895-1911
and Cornelia Prime Lowell, his wife,
to supplement his
Collection of Books
relating to
JOAN OF ARC
HARVARD COLLEGE LIBRARY



[illegible]

ARCHIVES

Historiques et Statistiques

DU DÉPARTEMENT DU RHONE.

ARCHIVES

Historiques et Statistiques

DU DÉPARTEMENT DU RHONE.

Par trois des membres de la Commission de Statistique de ce Département.

> Et pius est, patriæ facta referre, labor.
> OVID. *Trist.* II, 323.

TOME V.

DU 1.er NOVEMBRE 1826 AU 30 AVRIL 1827.

LYON,
J. M. BARRET, IMPRIMEUR-LIBRAIRE, PALAIS DES ARTS,
M.me V.e BARBEAU, RUE ST-DOMINIQUE;
PARIS,
M.me HUZARD, LIBRAIRE, RUE DE L'ÉPERON, N.° 7,
AUDIN, LIBRAIRE, QUAI DES AUGUSTINS.

M. DCCC. XXVII.

ARCHIVES

HISTORIQUES, STATISTIQUES

ET LITTÉRAIRES

Du département du Rhône.

STATISTIQUE.

MOUVEMENT DE LA POPULATION DANS LE DÉPARTEMENT DU RHÔNE.

Le tome XXXII de la *Revue encyclopédique* (1), octobre 1826, contient, pag. 10-40, un article signé A. D., intitulé : *Du mouvement de la population en France, considéré dans chaque département*. C'est la suite et un premier complément d'un autre article inséré dans le même recueil (tome XXV, mars 1825, pag. 589-601), où était présenté, d'une manière générale, *le mouve-*

(1) *Ce recueil*, qui paraît jouir d'un grand succès, fait suite au *Magasin encyclopédique* de M. Millin ; il est rédigé, sous la direction de M. M. A. Jullien, de Paris, par une réunion de membres *de l'institut* et d'autres hommes de lettres et savans, parmi lesquels figurent plusieurs de nos compatriotes, tels que MM. Ampère, Matthieu Bonafous, Dugas-Montbel, de Gérando, J. B. Say, etc. La publication se fait le 30 de chaque mois, par un cahier d'environ 14 feuilles d'impression, et plus souvent de 16 ou 18. Les

ment de la population en France dans un espace de six ans, de 1817 *à* 1823. Le but de l'auteur, dans son nouveau travail, est de faire connaître les mouvemens partiels qui se sont opérés dans chaque département durant le cours de cette même période. Pour qu'on ne puisse avoir aucun doute sur l'exactitude des résultats qu'il se propose de consigner dans une série de tableaux, il donne les élémens qui y conduisent. L'article ne contient que le premier tableau : ce tableau reproduit, d'abord, pour la France entière, les résultats moyens répondant à une population de 1,000 individus ; il offre ensuite les résultats analogues pour chaque département, avec une troisième colonne qui indique la quantité dont ces résultats particuliers s'éloignent, en plus ou en moins, des résultats généraux. Nous allons extraire ce qui forme la base de ce tableau, c'est-à-dire, la partie qui concerne la France entière, et nous y joindrons ce qui nous intéresse spécialement, c'est-à-dire la partie qui concerne le département du Rhône. Nous regrettons de ne pouvoir donner le tableau entier ; mais les personnes qui voudraient se livrer à des comparaisons de département à département, pourront recourir à la *Revue encyclopédique*. Notre extrait sera au moins pour elles l'indication de la source où elles peuvent puiser.

---

matières y sont disposées dans un ordre méthodique, sous trois grandes divisions : *Sciences morales et politiques, littérature, beaux-arts*. Chaque n.° contient un bulletin bibliographique de la France et de l'étranger et les nouvelles scientifiques et littéraires de tout le monde savant. On souscrit pour l'abonnement, qui est par année de 46 fr. à Paris et de 53 fr. dans les départemens, au bureau central de la *Revue encyclopédique*, rue d'Enfer-St-Michel, n.° 18.

1.er TABLEAU.

FRANCE.		Sur 1000 de popula-tion.	Différence avec la totalité de la France.
Population moyenne . . .	30319444	»	»
Mariages annuels moyens.	218917	7,23	»
Naissances totales ; *id.* .	957876	31,59	»
Naissances mâles.	424227	16,30	»
Naissances femelles. . . .	463649	15,29	»
Naiss. d'enfans légitimes.	892677	29,44	»
Naiss. d'enfans naturels.	65199	2,15	»
Total des décès	764848	25,23	»
Décès mâles	386453	12,75	»
Décès femelles.	378395	12,48	»
Accroissement de popul.	85255	6,36	»
68.e DÉPARTEMENT. — RHÔNE.			
Population	387402	»	»
Mariages	2879	7,43	+ 0,20
Naissances totales	13668	35,28	+ 3,69
Naissances mâles.	6948	17,94	+ 1,64
Naissances femelles . . .	6720	17,34	+ 2,05
Naiss. d'enfans légitimes.	11719	30,25	+ 0,81
Naiss. d'enfans naturels.	1949	5,03	+ 2,88
Total des décès.	10898	28,13	+ 2,90
Décès mâles	5523	14,25	+ 1,50
Décès femelles	5375	13,88	+ 1,40
Accroissement de popul.	2770	7,15	+ 0,79

M. A. D. termine par les réflexions suivantes : « Il est inutile de prévenir les observations que fera naître l'inspection de ce tableau : elles se présenteront d'elles-mêmes. Quant aux remarques de détails, chacun les multipliera, suivant le degre d'intérêt qu'il porte à tel ou tel département.

On pourrait croire qu'en réunissant les résultats relatifs à chaque élément, et en divisant leur somme par le nombre des départemens, on obtiendrait le résultat moyen que donne la France entière. On en approcherait ; mais ce procédé, pour être rigoureux, exigerait que chaque département eût une part égale dans la population totale.

Quoique ce premier tableau ne paraisse donner que le rapport de la population aux autres élémens, on y trouve cependant celui de deux élémens ; comparés entre eux. Ainsi, dans le département de l'Ain, on voit que les naissances sont aux décès, comme 31,11 est à 82,55 (et dans le département du Rhône, comme 35,28 est à 28,13) ; rapport qu'il sera aisé de mettre sous une forme plus commode, en ramenant le premier terme au nombre 1000.

Nous croyons devoir offrir quelques-unes de ces combinaisons ; elles feront l'objet d'un second article. Au lieu de conserver pour base une population de 1000 individus, nous prendrons d'autres bases qui, grossissant les résultats, en feront mieux ressortir les différences. Les personnes qui auront le besoin ou le désir de faire des rapprochemens, nous sauront gré de leur avoir épargné les calculs qui les facilitent. »

POÉSIE.

L'AMOUR EXILÉ,

Poëme lyrique, imité d'un poëme de Wiélandt, précédé et suivi de nouvelles réflexions sur la mythologie, par M. le comte FRANÇOIS DE NEUFCHATEAU, de l'académie française (1).

Athenæo Lugdunensi
Restituto
Epistola nuncupatoria.

Hinc, ubi magnificas demulcens Sequana ripas,
Urbem reginam partitur, nutrit et ornat;
Et se, Neptuno cupiens sociare, videbit
Longum expectatas tibi, chara Lutetia, puppes,
Ut sic jure ferant posthac tua stemmata navem!
Quas lusi nugas, opera sæpe intermissa,

(1) Ce poëme et les réflexions qui le précèdent et qui le suivent ont été lus à l'académie française dans sa séance extraordinaire du mardi 2 mai dernier. L'auteur a composé depuis en vers latins une dédicace à l'académie de Lyon à laquelle il est associé depuis 1766, et il a envoyé le tout à cette dernière compagnie qui en a entendu la lecture le mardi 14 du présent mois. On apercevra facilement les motifs qui nous ont engagé à insérer ce travail dans nos *Archives*. L'intérêt qu'il doit inspirer ne tient pas seulement au talent si connu d'un des plus respectables doyens de la littérature française et aux louanges qu'il adresse dans son épître dédicatoire à ses collègues lyonnais et à la ville de Lyon en général; il tient encore à une espèce de parallèle établi entre l'ouvrage de Wiélandt et le *Débat de Folie et d'Amour* de notre célèbre Sapho, et à de curieuses recherches sur l'emploi et le sens caché des fictions mythologiques.

Quadraginta et quinque viris, ab Apolline lectis,
Qui Rhodanum atque Ararim potant, nunc mitto probandas,
Si tamen est in eis aliquid laudabile nugis!
Est tenue hoc munus, fateor, dicamque pudenter
Qua ratione queat, canis hirsuta capillis,
Musa, perexiguum tamen, excusare tributum.
Jam septem undenos ætas nostra attigit annos;
Deficiunt vires, quassosque intorta per artus
Arthritis nimium sævit. Tentare quid ausim,
Cum volo rara mei rapere intervalla doloris,
Primævæ trepidans me confidisse palæstræ,
Perdendasque manu titubante reposcere chartas?
Fabellas veterum, vetus ipse, recolligo; nempe
Splendida priscorum edoctus mendacia vatum
Velare eximios falsa sub imagine sensus.
Humani ingenii obstetrix, Sapientia græca,
Doctrinæ et morum speciosa ænigmata finxit,
Quæ mihi, tum puero, fuit enucleâsse voluptas.
Fallimur? ad teneros num retrocedimus annos?
O juvenes! audite senem qui, dum fuit olim
Imberbis, senibus devotam præbuit aurem!
Nec vos longa moror; nam res, non verba requiro.

Extremum hunc igitur mihi condonate laborem,
Quo Lugdunensi præpono iterata Corinnæ (1)
Serta, ejus nitidam non turpatura coronam:
Prima inter francas quondam illustrata Camœnas,
O utinam, Lodoïca, novus tibi flosculus iste
Rideat, et pulchram faciat revirescere frontem!
Sed vos interea, docti, invigiletis, amici,
Semper ut igne sacro Musarum altare coruscans
Monstret Athenæi justa esse insignia vestri!
Omnigenamque simul pervestigabitis artem

(1) Louise Labé.

ARCHIVES

Historiques et Statistiques

DU DÉPARTEMENT DU RHONE.

Captus amore situs, ibi surgere mœnia jussit,
Impositæ monti primus pater arcis et author,
Ante Parisiacas vidit quam Sequana thermas
Queis magnum liquit famosus apostata nomen;
Illustris PLANCUS, sed qui, juvenilibus annis,
Partibus inconstans, cum turbas inter utrasque
Dementes pariter, sceleratasque in arma ruentes,
Intuitu primo, genuinas nosse nequivit.
Certabant aquilis aquilæ, signa obvia signis;
Veraque necquicquam patriæ vexilla rogabat.
CÆSARE mactato, fuit hoc quam tempus iniquum!
Gens rerum dominatrix, facta suî ipsius impos;
Nescio quam spirans rabiem civilis Erynnis,
Ambitione ducum et cæci vertigine vulgi,
Ipsa suis manibus, sua viscera Roma secavit (1);
Unus donec homo bella, impia bella, recludens,
Discordes animos, disruptaque jura revinxit.
Felix imperii reparator et arbiter æquus.
Adstitit huic PLANCUS; demum tunc omine fausto,
Orator, consul, dux, Romæque interpres et orbis,
CÆSARIS hæredi, terras in pace tenenti,
AUGUSTO æternum, cuncto acclamante senatu,
Sacravit titulum, quem postera sæcula sponte
Confirmaverunt. PLANCUS tandem ille disertus,
Laudatus FLACCO, dignus CICERONIS alumnus,
Ad Rhodanum semper laudis renovamine præsens,
Tam bene fundata numquam non vivet in urbe.

---

(1) Je leur fais des tableaux de ces tristes batailles
Où Rome par ses mains déchirait ses entrailles,
Où l'aigle abattait l'aigle, et de chaque côté
Nos légions s'armaient contre leur liberté....

CORNEILLE, *Cinna*, acte I, sc. 3.

AVANT-PROPOS
OU
NOUVELLES RÉFLEXIONS SUR LA MYTHOLOGIE.

Messieurs, accoutumé à l'indulgence dont vous honorâtes toujours mes apparitions (hélas ! de plus en plus difficiles et rares) dans le sein de l'académie, excusez ma faiblesse si je me félicite et si pourtant je tremble de m'y hasarder aujourd'hui avec un griffonnage que je crains bien qui ne soit pas assez digne de vous. Je ne *suis qu'*à peine sortant d'un double accès de *goute*, *par* un temps si peu favorable à ma convalescence que j'étais presque au rang des ombres. Cependant, le désir de vous entretenir me ranime, et me fait rêver que je suis encore vivant. Surpris de mon somnambulisme, je vous surprendrai davantage par le tribut bizarre que je viens vous offrir. Oserai-je le dire ? je vous apporte des chansons, dont il faudra me pardonner la matière et la forme. Le mois de mai, sans doute, est une époque convenable pour la *baillée des roses*, fête si célèbre autrefois, le premier jour de mai, dans les grands parlemens de France. Je suis loin de me prévenir pour le tribut que je vous rends. Les roses ne sont pas communes par le temps qui court ; mais enfin nous ne sommes que sur les rives de la Seine, et l'on ne saurait exiger du printemps de Paris les inspirations du climat heureux de Téos.

Le fameux Wiélandt, qu'on a pu surnommer le Voltaire de l'Allemagne, fort de ses études classiques,

avait fait, étant jeune encore, plusieurs poëmes estimés celui de l'*Amour exilé* est composé de quatre chants Cette épopée en miniature est une fiction tirée avec habileté de cette source inépuisable de la mythologie qu'on décrie aujourd'hui avec tant d'ignorance, et qui n'en restera pas moins le dépôt immortel des trésors de la poésie. J'ai réduit ce poëme en un plus petit cadre, et sur le fonds d'une épopée je n'ai brodé que des couplets. Chacun doit consulter ses forces.

Mais qu'importe que j'aie, avec plus ou moins de succès, ou copié ou travesti mon modèle allemand? certain que mon estampe ne saurait rien ôter au mérite de son tableau, je dois vous expliquer d'abord l'occasion et les motifs qui m'ont déterminé à choisir ce sujet. Ceci doit donner lieu à des considérations qui pourront ne pas vous paraître tout à fait étrangères à l'objet spécial de vos séances du mardi. Ainsi, Messieurs, je vous en prie, permettez que ma prose soit le passe-port de mes vers, mais sans l'ambition de vous les faire mieux valoir.

Je commence par une idée que je voudrais étendre et que je ne puis qu'énoncer : c'est que la culture des lettres dans nos départemens a pris aujourd'hui un essor plus digne de fixer l'attention de Paris même, et qui ne doit pas échapper aux regards de l'académie. C'est surtout à Lyon que ce goût de littérature marche de front avec le goût des sciences exactes, et l'on peut s'en convaincre, en lisant l'excellent recueil intitulé : *Archives historiques et statistiques du département du Rhône.* Mais ce n'est pas à leur journal que se bornent les soins des littérateurs lyonnais. De temps en temps ils font revivre d'anciens ouvrages français, réimprmés

avec des additions remarquables et des notes intéressantes. Par exemple, le prospectus d'une nouvelle édition de Bauderon de Senécé a tiré de l'oubli un morceau très-piquant de cet auteur ingénieux où il célèbre, sous le nom de Marot, *l'arrivée de Lulli aux Champs-Elysées*. Voltaire, qui connaissait tout et qui tirait parti de tout, avait lu, étant jeune, cette lettre de Sénecé, et c'est là, très-évidemment, qu'il a pris la première idée de son *Temple du goût*.

Un volume plus considérable et non moins piquant, c'est la nouvelle édition des œuvres de Louise Labé, Lyonnaise, auteur de ce *Débat de Folie et d'Amour*, appelé par Voltaire la plus jolie des fables de l'invention des modernes, et qui en est surtout la plus originale. Lorsque j'ai reçu l'exemplaire que le principal éditeur (M. Breghot du Lut) a bien voulu m'en envoyer dans le mois d'août dernier, je n'ai pu résister au premier mouvement de plaisir et d'enthousiasme que me causa cette lecture. J'écrivis, un peu à la hâte, quelques lignes sur ce chef-d'œuvre.

« C'est quelque chose d'admirable, m'écriai-je d'abord, » que cet ingénieux débat entre la Folie et l'Amour, » tant pour l'invention que pour l'exécution même. Mais » où donc la belle Cordière a-t-elle pu puiser une idée » si piquante? Prénez garde, ajoutai-je, qu'on ne » trouve rien de semblable dans les traditions de la » mythologie. Ni la Grèce, ni Rome n'avaient déifié » le personnage allégorique appelé *la Folie*, dont le nom » même est étranger aux deux langues grecque et latine. » *Fol*, *folie*, et les mots nombreux qui composent cette » famille; ne ressemblent en rien à *stultitia*, ni à *in-* » *sania*, et c'est précisément du celtique. Si Louise

» Labé a créé toute cette fable, on ne saurait trop la » louer ; c'est une addition moderne au Panthéon grec « ou romain ; mais cette fiction est si fort dans le » goût de la pure mythologie, que l'illusion est com- » pléte. Je pense que l''ouvrage de Louise Labé peut » soutenir le parallèle avec la Psyché d'Apulée ; c'est « chez les anciens ce qui s'en rapproche le plus, etc. » Voilà ce que j'ai dit et qu'on a jugé à propos d'insérer sur-le-champ dans les *Archives de Lyon* (n.° 10, août 1825).

Depuis, j'ai pu relire, à tête reposée, cette charmante fiction, et, loin de rétracter mon premier jugement, j'ai trouvé de nouveaux motifs d'admirer davantage cette production unique dans nos temps modernes, et digne d'être conservée comme une perle du bon goût, renaissant parmi nous et sous la plume d'une femme, dans le seizième siècle. Si le fond même du sujet n'a aucun fondement dans la mythologie, tous les détails du moins y sont rendus conformes avec une fidélité et même une érudition dont on ne peut trop s'étonner. En voici une preuve que les commentateurs de Louise Labé me sauront gré, peut-être, de rappeler à leur mémoire.

Il s'agit de l'interlocutoire auquel se borne Jupiter en voyant les dieux partagés après les divers plaidoyers prononcés pour et contre la Folie et l'Amour. Jupiter parle ainsi :

« Pour la difficulté et importance de vos differens et » diversité d'opinions, nous avons remis votre affaire » d'ici à trois fois sept fois neuf siecles, et cependant » vous commandons vivre amiablement ensemble, sans » vous outrager l'un l'autre. Et guidera Folie l'aveugle

» Amour, et le conduira partout où bon lui semblera.
» Et sur la restitution de ses yeux, après avoir parlé
» aux Parques, en sera ordonné. »

Cette dernière clause de l'arrêt prononcé par le maître des dieux, n'a pas été sentie, ou a échappé aux poètes qui ont imité cette fable; mais c'est précisément à cette disposition que l'on doit reconnaître à quel point Louise Labé possédait la science et le profond esprit de la mythologie. Jupiter, ce souverain juge, n'était pourtant pas absolu; il était lui-même soumis à un *fatum* supérieur, et si bien que, dans *Prométhée*, Eschyle lui fait dire qu'il ne peut rien contre les Parques et la Nécessité. Ainsi, dans Louise Labé, après avoir ouï les plaidoyers des dieux, il ajourne l'affaire au fond, ordonne un accord provisoire, et convient nettement qu'il ne saurait, lui seul, sans le concours des Parques, faire rendre à l'Amour les yeux que la Folie a eu l'art de lui dérober. Cette décision n'est qu'un arrêt d'expédient, une remise de la cause à dix-huit mille neuf cents ans. Ce délai, compté à l'antique par des nombres impairs, semble d'abord considérable; mais pour des immortels, cet espace de temps n'est que ce qu'est pour nous l'ajournement à la huitaine. Cent quatre-vingt neuf siècles laissent à Cupidon, dans l'avenir, une espérance de recouvrer la vue, si ces trois sœurs terribles, filles de la Nuit et du Temps, et reines de nos destins, veulent y consentir.

Ces traits, et beaucoup d'autres que je pourrais y ajouter, relèvent à mes yeux la composition de Louise Labé, et je persiste à croire que des lecteurs trop souvent superficiels en ont parlé sans la connaître et sans peut-être l'avoir lue. Les éditeurs de La Fontaine se

sont bornés à dire que ce poète doit à Louise Labé l'idée de sa charmante fable *l'Amour et la Folie* (L XII, f. 14). Mais aucun d'eux n'a pris la peine de remonter aux sources et de vérifier ce que je crois douteux. Il me paraît que La Fontaine a suivi seulement la fable du Père Commire (*Dementia Amorem ducens*), et que si ce grand homme eût connu le chef-d'œuvre de la belle Cordière, écrit naïvement dans notre vieux langage, l'inimitable fabuliste y aurait puisé des détails qui semblaient appartenir à son rare talent et qu'il eût encore embellis, comme il a fait de tout ce qui a touché son pinceau.

Mon grand objet, Messieurs, dans mes recherches littéraires, se rapporte à cette doctrine de la morale primitive, que je crois devoir appeler *la philosophie des poètes*, et je suis heureux, je l'avoue, de rencontrer encore ici un motif de me confirmer dans mon opinion sur la mythologie, système dont l'ensemble n'est nullement approfondi dans les livres nombreux qui lui sont consacrés. Parmi nous, Demoustier est peut-être celui qui a contribué à lui faire le plus de tort par la fadeur galante de ses *Lettres à Emilie*, quoiqu'elles soient écrites avec un abandon qui ne manque pas d'élégance; il a cueilli les fleurs et négligé les fruits. Il eût fallu fouiller la mine de l'érudition. Alors, il eût prouvé que les combinaisons de la mythologie embrassent les trois genres dans lesquels on peut partager toute la vie humaine, d'après l'hiéroglyphe de ce combat célèbre entre les trois déesses, Minerve, Junon et Vénus. Cette idée a été fort bien développée dans le premier chapitre de la *Mythologie des Muses* (*Geofredi Leonicerii Vivariensis Mythologiæ Musarum libellus*, Wechel, 1542);

Selon ce savant, Minerve figure la vie qu'il appelle *théorétique* ou contemplative; Junon, la vie pratique ou active; Vénus, la vie *philargyrique* ou *voluptuaire* (mot qui nous manque et que *voluptueuse* ne remplacerait pas). Ainsi se justifie ce que Denys d'Halicarnasse dit si bien de l'utilité que l'étude doit nous apprendre à tirer des fables des Grecs. Suivant son texte (que je traduis mot à mot), de ces fables « les unes envelop-
» pent, sous leurs allégories, les merveilles de la na-
» ture; les autres sont faites pour nous consoler des
» misères humaines; les autres chassent loin de nous
» les vaines terreurs de l'esprit et les troubles de l'ame,
» ou détruisent les préjugés et les opinions contraires à
» l'honnêteté; enfin, presque toutes ces fables sont com-
» posées dans des vues instructives et surtout dans un
» but utile. »

Denys d'Halicarnasse devait le savoir mieux que nous dans le temps où il écrivait, et avec tous les documens qu'il avait sous la main; mais beaucoup de ces fables, qui étaient si claires pour lui, sont devenues avec le temps des énigmes assez difficiles à déchiffrer. Il y a de ces fictions dont le mot saute encore aux yeux. Qu'Ovide, par exemple, nous représente la Fortune, comme une déité aveugle, triomphant de tout l'univers et le parcourant sur un char traîné par des chevaux aveugles:

Quæque ruit, furibunda ruit, totumque per orbem
Fulminat, et cæcis cæca triumphat equis.
(OVID. Epist. ad Liviam),

l'allégorie est transparente; tout le monde est saisi d'abord de la vérité de l'image: on peut penser que cette image n'aurait pas déparé l'ode de J. B. Rousseau:

Mais toutes les parties de la mythologie ne sont pas susceptibles d'une explication si simple. Les fragmens des premiers poètes sont aujourd'hui très-incomplets, et même dans les grands ouvrages, parvenus entiers jusqu'à nous, il se rencontre des épisodes et des conceptions qui ne nous semblent que bizarres, et que nous condamnons souvent faute de les entendre.

Je ne saurais vous dire le plaisir que j'éprouve, quand je parviens à deviner le sens de quelques fables qui était demeuré caché. Par exemple, il m'était resté, du temps de mon enfance, quand j'étais au collége et qu'on nous faisait travailler sur l'Enéide de Virgile, je l'avoue à ma honte, il m'était resté, dis-je, une impression de dégoût involontaire, irrésistible, au sujet de ces trois Harpyes, que Virgile s'est attaché à rendre si affreuses, lorsqu'elles viennent, répandant une odeur infecte autour d'elles et souillant tout ce qu'elles touchent, qu'elles pillent les mets sur la table d'Enée et lui prédisent les malheurs qui l'attendent dans l'Ausonie. Pourquoi imaginer des monstres si hideux ? Quel assemblage incohérent que ces têtes de femmes, placées sur des corps de vautour, avec ces doigts armés de griffes effroyables, et tous les autres attributs distinctifs d'Aëllo, d'Ocypète et de Céléno? Nul régent ne pouvait résoudre les objections et les doutes que j'élevais à cet égard. Eh bien ! cette même peinture, qui me repoussait autrefois, me paraît aujourd'hui ravissante et sublime, depuis que j'ai appris, dans un vieux scholiaste, que ces trois horribles femelles peignaient aux anciens les trois faiblesses principales que l'homme déifie et qui perdent le monde, les trois plaies éternelles de la société humaine, enfin les trois démons qu'on appelle l'orgueil, l'avarice et la

volupté (1). Voyez alors combien les Harpies de Virgile paraissent naturelles ! Enée est destiné à fonder un empire. Il doit rencontrer pour obstacle les trois vices les plus contraires à l'ordre des sociétés. Les outrages qu'on lui prodigue et les revers qu'on lui annonce deviennent des emblêmes qui parlent puissamment à mon imagination, et par là même sont plus propres à frapper ma raison. Depuis, j'ai retrouvé ces vilaines Harpies persécutant Phinée de la même manière, dans des vers anciens qui remontent au temps d'Orphée, ou tout au moins d'Onomacrite; ce qui prouve que cette fable est de l'invention des Grecs, auxquels Virgile a fait encore cet emprunt. Aucun des nombreux éditeurs, commentateurs et traducteurs de l'Enéïde de Virgile n'a senti *cette allusion*, ou ne l'a fait sentir comme elle en était susceptible.

Encore un trait du même genre, et je viendrai à mes couplets !

Tout le monde a lu dans Ovide des détails curieux sur la nymphe Egérie, que Numa visitait souvent, qu'on dit enfin qu'il épousa, et par laquelle il avait soin de faire approuver, avant tout, les lois qu'il voulait faire

---

(1) Le commentateur les rassemble dans ce distique, fait exprès pour désigner les trois Harpies :

Ambitiosus honos, et opes, et fœda voluptas,
Hæc tria pro trino numine mundus habet.

Ce que l'on pourrait rendre par ce petit quatrain :

Orgueil ! avarice ! luxure !
O redoutable trinité,
A qui notre folie assure
L'empire de l'humanité !

adopter aux Romains. Mais quelle est cette nymphe que les anciens même regardaient comme fabuleuse ? Le savant évêque d'Avranche conjecture, ou plutôt démontre, d'après l'étymologie et une foule de raisons, que le nom d'Egérie indique ici la pauvreté regardée autrefois comme la sœur du bon esprit ; et tout ce qu'on raconte du commerce de cette nymphe avec Numa Pompilius, signifie que ce fut dans la frugalité et dans la continence que ce législateur puisa les bases de ses rites, les secrets de sa politique et l'institution de son heureux gouvernement ? Dans son traité de la *Concorde de la raison avec la foi*, Huet a écrit sur ce point deux pages admirables (*Alnetanæ quæstiones*, in-4.°, 1690, pag. 401 et 402). Il eût été à désirer qu'elles eussent été connues de notre gentil Florian, et qu'il eût appliqué sur un fonds philosophique l'ingénieuse broderie de son Numa Pompilius. Alors, il se serait un peu plus rapproché du chef-d'œuvre de Fénélon. Egérie eût été, à l'égard de Numa, ce que, sous le nom de Mentor, est Minerve pour Télémaque.

Il y avait long-temps que je pensais ainsi sur la mythologie. J'avais développé en vers la même opinion dans un prologue de mes fables sur la littérature et la mythologie des Grecs, où je crois avoir prévenu tout ce qu'on ressasse aujourd'hui (*Fables et Contes*, liv. X, tom. II, pag. 171 et suiv.). Mais cette opinion s'est réveillée et renforcée, lorsque j'ai lu l'ouvrage de la belle Cordière. J'ai cherché les rapports que ce chef-d'œuvre peut avoir avec d'autres exemples de fictions modernes. L'*Amour exilé*, poëme en langue allemande, du fameux Wiélandt, m'a paru tout-à-fait composé dans le même genre et avec le même bonheur. J'ai risqué au-

trefois d'imiter ce poëme, dans une suite de chansons que je n'ai pas rendu publiques; je les croyais même égarées. Enfin, je les retrouve, et je suis assez téméraire pour les lire à l'académie, en la suppliant de ne faire attention qu'au fonds, qui ne m'appartient pas, et de faire grâce à la forme, dont cet illustre Wiélandt ne saurait être responsable.

L'EXIL DE L'AMOUR,

POEME LYRIQUE COMPOSÉ DE CINQ AIRS.

PREMIER AIR.

Les dieux délibéraient un jour
Avec le maître du tonnerre,
Sur le châtiment exemplaire
Que méritait le dieu d'amour :
Chacun l'accusait à son tour ;
Mais Minerve fut la première.

Du cerveau du maître des dieux
Sortit cette fière déesse ;
Elle préside à la sagesse ;
L'Amour est suspect à ses yeux :
Il faut, dit-elle, il faut des cieux
Bannir le dieu de la tendresse.

Est-il un coin dans l'univers
Que n'ait profané son audace ?
Sa malice a-t-elle fait grâce
A l'Olympe, à la terre, aux mers ?
Dans le noir pourpris des enfers
N'a-t-il pas encor trouvé place ?

Vous savez tous à quels excès
De sa part il faut vous attendre.
L'Innocence même, à l'entendre,
N'est pas à l'abri de ses traits;
Et de ses propos indiscrets
L'égide n'a pu me défendre.

Vous fournissez à sa gaîté
De perpétuelles saillies.
Bacchus seconde ses folies;
Junon, malgré sa gravité,
Diane, avec sa chasteté,
Par ce fripon sont avilies.

Le bien que vous avez à cœur,
Dans sa source l'Amour l'altère.
Il va chantant qu'aimer et plaire
Est le secret du vrai bonheur.
On veut d'amour cueillir la fleur;
Le reste passe pour chimère.

Aussi voyez tous les humains
Prompts à courir sous son enseigne!
Du bas monde qui vous dédaigne,
Vous n'êtes plus les souverains;
Vous êtes des fantômes vains:
De Vénus c'est le fils qui règne.

Qui préside aux conseils des rois?
Qui dicte la paix et la guerre?
Qui fait pencher, pour l'ordinaire,
La balance même des lois?
C'est l'Amour, encore une fois,
Qui fait les destins de la terre.

Si tout est si mal gouverné,
Il ne faut pas qu'on s'en étonne.
A l'Amour l'Olympe abandonne
Ce pauvre globe infortuné.
L'on voit trop bien qu'il est mené
Par un enfant qui déraisonne.

Les neuf compagnes d'Apollon
Pour l'Amour ont quitté leur maître :
On ne peut plus les reconnaître ;
Leur pudeur est à l'abandon.
Vierges qui suivent Cupidon
Paraissent bien lasses de l'être.

Que dis-je ? mes propres suivans
D'Amour grossissent les conquêtes.
Il mène en laisse, dans ses fêtes,
Les sages même et les savans.
Au bruit de ses grelots mouvans
Il tourne aussi ces graves têtes.

Ce n'est pas le temps, grâce à lui,
Où ma chouette était chérie :
La sagesse est pédanterie ;
La raison n'est que de l'ennui.
Aimer et jouir, aujourd'hui
C'est toute la philosophie.

Contre l'auteur de tant de maux
Quel arrêt serait trop sévère ?
Ah ! si du ciel et de la terre
On veut l'honneur et le repos,
Je conclus qu'il est à propos
D'exiler l'Amour à Cythère.

DEUXIÈME AIR.

Ainsi contre l'Amour Minerve avait parlé,
Aux applaudissemens de l'Olympe assemblé.
L'Hymen, après Pallas, à la tribune monte :
Dieux, dit-il, excusez si je parais troublé !
Je succombe ici sous la honte
Dont l'Amour m'a trop accablé.

Quels torts le scélérat ne me cause-t-il pas ?
Vous en fûtes témoins plus d'une fois, hélas !

Des jeunes insensés qu'il plonge dans l'ivresse,
Il embrase le sang, il égare les pas;
Aux piéges affreux qu'il leur dresse
Il prête un invincible appas.

Comme, pour mieux tromper les mères, les argus,
Il sait feindre et jouer des rôles ambigus!
D'endormir les soupçons comme il a la science!
Comme il change de masque! et comme il a, de plus,
L'art d'attendre avec patience
L'instant où l'on ne le craint plus!

O vous, douce pudeur, sage timidité
Qui serviez la vertu, qui gardiez la beauté,
Où donc avez-vous fui? qu'êtes-vous devenue?
Vous n'avez pu braver ce vainqueur effronté,
Qui n'a fait de la retenue
Qu'une offrande à la volupté.

Et moi, moi, désormais, à quoi suis-je réduit?
Comme Morphée, hélas! je dors toute la nuit.
Mais ce fripon d'Amour veille pour me surprendre;
Sans cesse il me prévient, m'attaque, me détruit:
Et je ne puis plus rien apprendre
Aux jeunes Nymphes qu'il instruit.

Quoi! lorsque ses larcins me mettent au tombeau,
Il faudra qu'à l'Amour je tienne le flambeau!
Non, non: je l'éteindrai, cette torche fatale.
Je renonce à mon rôle; il n'est plus assez beau,
Tant qu'une déité rivale
Peut se couvrir de mon manteau.

TROISIÈME AIR.

En faisant laide grimace,
L'Hymen, triste et languissant,
De la tribune descend;
C'est Momus qui l'y remplace.

Des Dieux il est le bouffon ;
On lui permet de tout dire :
La gaîté de la satire
En fait pardonner le fond.

La main sur la conscience,
Dit ce dieu malicieux,
Point d'hypocrisie aux cieux :
Qu'on parle ici comme on pense :
Qui d'entre nous, tour-à-tour,
Malgré sa gloire blessée,
N'a donné tête baissée
Dans les filets de l'Amour ?

Vesta, si prude et si pure,
Fut elle-même en défaut ;
On n'ose nommer tout haut
L'objet de cette aventure.
De Silène, par bonheur,
Le grison se mit à braire :
Sans cet âne tutélaire,
C'était fait de sa pudeur (1).

La pudeur, avec constance,
Se défend devant témoins ;
Mais en secret elle a moins
De force et de résistance.
Le grand jour soutient l'orgueil ;
Dans l'ombre on est moins sévère :
De la vertu la plus fière
La nuit est souvent l'écueil.

L'Amour fut, dès sa naissance,
Par Jupiter condamné ;
Mais Vénus a détourné
L'effet de sa prévoyance.
Des lionnes des déserts
Son fils suçant les mamelles,
Sans ces nourrices cruelles
N'eût pas troublé l'univers.

---

(1) Voy. Ovide, *Fast.* liv. VI.

Lorsque dans la cour céleste
Ce tendre enfant fut reçu,
Chacun de nous fut déçu
Par son air doux et modeste :
Son char n'était attelé
Que de papillons volages ;
Mais sous ces fausses images
Quel monstre était recélé !

Qui ne sait combien, sans cesse,
Il rit aux dépens des dieux !
A quels rôles odieux
Cet espiègle nous rabaisse !
Dans le monde on en médit ;
Et c'est trop pour notre gloire,
Que l'on se réduise à croire
La moitié de ce qu'on dit.

Le cruel dieu de la guerre
N'est plus ce terrible Mars
Qui, d'un seul de ses regards,
Aurait fait trembler la terre.
Ce n'est qu'un efféminé
Que Bellone en vain rappelle,
Quand, sur le sein d'une belle,
De fleurs il est enchaîné.

Du trône de la lumière
Apollon précipité
Quitte sa divinité
Pour suivre quelque bergère ;
Et les Muses, à leur tour,
Tandis que leur chef sommeille,
Sous l'ombrage d'une treille
S'enivrent avec l'Amour.

De combien d'autres scandales
Les cieux par lui sont souillés !
Que de ménages brouillés !
Que de fautes conjugales !

Que Junon souvent bouda
Contre le taureau d'Europe,
Le satyre d'Antiope,
Et le cigne de Léda !

Si dans l'éternelle sphère
L'Amour fait tant de fracas,
On peut juger du tracas
Qu'il cause aussi sur la terre :
Il faut y remédier.
Je soutiens, sans en démordre,
Qu'à l'auteur d'un tel désordre
On ne doit point de quartier.

QUATRIÈME AIR.

Ainsi Momus opine, et l'auguste assemblée
Va porter le décret,
Quand l'Amour, tout-à-coup, dans la salle étoilée
Lui-même comparaît.

Son cortége le suit ; mais la troupe pressée
Des plaisirs et des jeux,
Les cheveux en désordre et la tête baissée,
N'ose lever les yeux.

Les Grâces, en tout temps ses compagnes heureuses,
Sont en habit de deuil :
Ce costume leur sied. Ces trois jeunes pleureuses
Formaient un beau coup d'œil.

A la barre des cieux, l'Amour, d'un air modeste,
S'avance posément ;
Et jamais, quand il eut la démarche plus leste,
Il ne fut plus charmant.

Il tempère l'éclat de ses vives prunelles,
Qu'ombrage son bandeau.
A peine, par moment, de faibles étincelles
Sortent de son flambeau.

Sans doute, en cet état, l'Amour était capable
D'amollir un rocher.
Eh ! quel juge aurait craint, pour un si cher coupable,
De se laisser toucher ?

Dans le sénat divin, il se fit, à sa vue,
Un murmure assez doux ;
Et Minerve, un instant, crut sa cause perdue,
Et Cupidon absous.

Jupiter président, lui donne la parole
Pour se justifier ;
Mais l'Amour ne veut point d'une excuse frivole ;
Il n'a rien à nier.

On m'accuse, dit-il : je ne puis me défendre ;
Je conviens de mes torts ;
Pour les dissimuler, je suis loin d'entreprendre
D'inutiles efforts.

Après un tel aveu, je ne suis point rebelle ;
Il reste à me punir.
Pallas veut qu'on m'exile, et je vote comme elle ;
Je vais donc me bannir.

Oui, grands Dieux ! de l'Amour je vous venge moi-même.
Venez, grâces et jeux ;
Du ciel, qui me proscrit, suivons la loi suprême :
Amis, quittons ces lieux.

Il les quitte en effet ; cette troupe légère
Le suit en gémissant.
Il dirige son vol vers l'île de Cithère,
Bientôt il y descend.

CINQUIÈME AIR.

De son départ le sénat olympique
Parut d'abord ne point s'apercevoir :
S'il est des dieux que son absence pique,
Leur mine, au moins, ne le laisse point voir.

On fit servir un repas délectable :
Des Dieux ainsi le conseil finissait :
L'usage est bon ; mais dès qu'on fut à table
On sentit bien que l'ennui s'y glissait.

Contre l'ennui soudain on se retranche,
On court après les bons mots et l'esprit ;
Mais, on le voit, la gaîté n'est pas franche,
Et c'est du bout des lèvres que l'on rit.

Par vanité, la plupart des déesses
Ont fait semblant de prendre leur parti :
Tout haut d'Amour on blâme les faiblesses ;
Au fond du cœur on se sent démenti.

Elles avaient, ces *déités* femelles,
Du doux plaisir cru se désabuser.
Mais, quoi ! toujours jeunes, fraîches et belles,
Que faire au ciel et comment s'amuser ?

On eut recours à la métaphysique,
A la morale, aux contes, aux chansons ;
On lut des vers, on fit de la musique....
On s'ennuya de toutes les façons.

Qu'arriva-t-il ? Minerve, à qui les Grâces
Communiquaient leur aimable enjoûment,
Ayant cessé de les voir sur ses traces,
Minerve, hélas ! fut d'un lourd assommant.

Le dieu du vin, dans ses fêtes piquantes,
Se ménageait sous les yeux des Amours ;
Et maintenant, ses grossières Bacchantes
Sous son tonneau se couchent tous les jours.

Mars, dans le ciel, n'ayant plus rien à faire,
Veut tout tuer, semer partout l'horreur.
Vénus alors ne peut plus le distraire,
Ni d'un souris désarmer sa fureur.

Les doctes sœurs touchent en vain leur lyre ;
Son ton n'est plus naturel ni flatteur ;
Et les accens qu'Apollon même en tire,
Choquent l'oreille et ne vont point au cœur.

Las de son rang, le roi des dieux lui-même,
Tous les jours bâille à côté de Junon.
Ah ! sans l'amour qu'est la grandeur suprême ?....
Un lourd fardeau décoré d'un beau nom.

Enfin l'ennui, le dégoût, l'insomnie,
Et les langueurs du marasme épuisé,
Si bien du ciel dérangent l'harmonie,
Qu'il en paraît tout désorganisé.

Par Esculape en vain dieux et déesses
Soir et matin faisaient tâter leurs pouls.
Le monde allait périr, dans ces détresses,
Les dieux laissaient tout sens dessus dessous.

A ce mal là, dit le sage Esculape,
Je ne peux rien ; je le dis sans détour :
Mais si l'on veut que l'Olympe en réchappe,
Il faut bien vite y rappeler l'Amour.

Que l'on impute au fils de Cythérée
Tous les griefs qu'on peut lui reprocher :
On a besoin de lui dans l'empyrée ;
Je crois qu'en hâte il faut l'aller chercher.

C'est le remède à cette vapeur noire
Qui de son crêpe enveloppe les cieux.
Qu'Amour revienne, et l'on va rire et boire,
Et digérer, et partant dormir mieux.

Tout d'une voix cet avis salutaire
Passa bien vite au sénat immortel.
On dépêcha Mercure vers Cythère ;
Et triomphant, l'Amour revint au ciel.

ENVOI DE CE POEME LYRIQUE A MADEMOISELLE LANGE (EN 1795).

Aimable Elise ! ainsi, quand du théâtre
La barbarie eut banni Paméla,
Le goût s'enfuit ; des jeux l'essaim folâtre,
Loin de la scène, avec vous s'envola.

Elle a repris ses plaisirs et sa gloire,
Quand les *Français* ont été de retour.
Sous d'autres noms j'ai chanté votre histoire,
Et votre exil fut celui de l'Amour.

Voilà, Messieurs, la faible esquisse que j'ai pu dessiner au trait, en réduisant au petit point le cadre bien plus large du poëme de Wiélandt. L'action qu'il peint est complète: elle pourrait fournir des opéras à nos lyriques, des tableaux à nos peintres, des ballets à nos chorégraphes. Mon objet est rempli, si mon essai suffit pour vous faire connaître une ressemblance marquée entre l'esprit de fiction ou la manière d'employer les antiques données de la mythologie, qui caractérise à la fois le poëme de Wiélandt et le fameux *Debat* de Louise Labé. Toutefois, il faut faire ici une remarque essentielle et qui est toute à l'avantage de la belle Cordière, Louise Labé a créé le sujet de sa fable : dans la pure mythologie, rien, absolument rien, n'explique la perte des yeux de l'Amour. Wiélandt, au contraire, a reçu son sujet d'un auteur de l'antiquité. Il n'a donc fait que mettre en vers une tradition de la mythologie, dont il a cru devoir changer le dénouement, en faisant revenir au ciel l'Amour que l'auteur grec représente, au contraire, comme dépouillé de ses ailes et banni de l'Olympe à perpétuité. Dans les fragmens qui restent des anciens

St. François, dit de pénitence de l'étroite observance, de la province de Lyon, de fonder à St-Symphorien une maison de son ordre. Quelques personnes offraient de donner le terrain pour cet établissement, et d'autres de contribuer aux frais que cela entraînerait ; mais la mort du P. Antoine, l'un des chefs de l'ordre, oncle du curé de St-Symphorien, Martin Martin, arrivée à Rome en 1646, fut la cause de l'inexécution de ce projet ; ce religieux s'était rendu dans cette capitale du monde chrétien pour obtenir l'autorisation nécessaire pour organiser cette pieuse institution. Après lui toutes les sollicitations cessèrent, et la maison conventuelle n'eut pas lieu.

ÉDIFICES PARTICULIERS REMARQUABLES.

Il y avait dans l'enceinte de St-Symphorien, les maisons de Greyzieu (1), de Chamosset (2), de Tournon, du Mouchet et la tour de Riverie ou de la Doua ; ces dénominations rappellent les noms des anciens seigneurs à qui appartenaient ces édifices, formés sans doute du démembrement du château principal.

Il y avait encore, hors des murs, le château de *Pluvys* et celui de *Clérimbert.*

---

(1) Jean Girard, neveu du cardinal, en fit hommage au chapitre le 19 février 1403 ; elle est confinée par celle de Chamosset appartenant au chapitre.

(2) Le chapitre l'avait acquise par échange.

Le premier, situé à une portée de fusil de St-Symphorien au nord-ouest, a été la propriété d'une famille qui lui avait donné son nom ou qui en avait reçu le sien (1). Guillaume de Pluviez, chevalier, vend, par acte du mois de février 1261, au chapitre de l'église de Lyon, divers cens et servis, même les droits de chasse, sur les paroisses de St-Etienne de Coyze et de la Rajasse. Le même Guillaume de Pluviez vendit un pré à Duerne, par acte du mois de juillet 1269, à frère Giraud de Naves, commandeur de Chazelles, au prix de 70 sols viennois. L'acte est sous le sceau de Simon de St-Symphorien, chevalier, et de Dalmace de St-Symphorien, damoiseau.

Pierre de Pluviez, damoiseau, et Marguerite, sa femme, cédent au même commandeur pour 10 livres bons viennois, des rentes et servis vers Chazelles : Guillaume de Pluviez, leur fils, ratifie cette aliénation.

Arnaud de Pluviez, damoiseau, fils de Guillaume, vend des servis à St-Symphorien, par acte du mois de décembre 1283, pour vingt livres viennoises. Il vend encore quelques servis et un curtil à Pluviez, suivant un acte du mois de mars 1284, pour le prix de 30 livres viennoises; caution Pierre de Pluviez, damoiseau. Il aliène de nouveau, conjointement avec Isabelle, sa femme, des servis à Pluviez, au commandeur de Chazelles, le 15 des calendes d'octobre 1306, moyennant 12 livres viennoises et 20 s. *pro druellis.*

---

(1) On trouve aussi un château de *Pluvier* près d'Orléans. Ce nom pourrait venir ou du pluvier, oiseau, ou de *pluvius*, pluvieux.

Godemard de Jurez, chamarrier de l'église de Lyon, fondant un anniversaire par son testament du mois de mars 1254, lègue pour y satisfaire, la rente qu'il possède à St-Symphorien et qu'il a achetée de Guillaume de Pluviez, chevalier.

Le fief de Pluvy passa dans le XVI.e siècle à la famille des Lecourt, originaire de St-Symphorien, et dont une branche, établie à St-Andéol et successivement à Lyon, subsiste encore avec honneur. Antoine Lecourt, sieur de Pluvy, reconnut, en 1571, que les connils (lapins) dont il était redevable au chapitre, pour droit de chasse, seraient désormais délivrés au seigneur de Clérimbert.

Ce ne fut qu'en l'année 1578 que le château de Pluvy reçut une nouvelle forme. Le chapitre de Lyon obtint, le 3 juillet de cette même année, du sénéchal, une commission pour assigner M. Elie Lecourt, sociétaire de l'église de St-Symphorien, à raison de ce qu'il commençait à construire une maison fortifiée de plusieurs tours et canonières, comme une maison noble et seigneuriale, quoiqu'auparavant la grange de Pluvy n'eût été qu'une maison champêtre; que ce genre de construction, qui ne pouvait se faire que de leur consentement, offrait des dangers en temps de guerre; que dans les derniers troubles, la ville de St-Symphorien ne s'était préservée des aguets des ennemis, et maintenue en l'obéissance du roi, que parce que ses approches étaient découvertes. Cependant cette poursuite n'alla pas très-loin, puisque le château fut achevé. Noble Pierre Lecourt se qualifiait seigneur de Pluvy en 1654, et noble Julien Lecourt en 1744. M. le marquis de Noblet le possède maintenant par droit de succession; il a fait des additions considérables aux bâtimens.

Clérimbert. Ce joli château, situé également à une portée de fusil de la ville, du côté du soir, ne conserve aucune trace des fortifications dont il était anciennement revêtu ; il appartenait sur la fin du XV.e siècle à une famille noble appelée de St-Paul. Noble Pierre de St-Paul le vendit vers l'année 1534, ainsi que les droits seigneuriaux qui en dépendaient, à Jean Riverie, qualifié bourgeois de St-Symphorien (1). Celui-ci fit encore l'acquisition conjointement avec autre Jean Riverie, son fils, le 21 octobre 1539, de Jean de Miolans, du quart de la terre et juridiction de St-Symphorien, et en prit le titre de co-seigneur. Jean et Jacques de Riverie, seigneurs de Clérimbert, se firent remarquer durant les troubles des protestans et les guerres de la ligue, par leur zèle pour la cause de la religion. Dans l'exhortation adressée par les bons catholiques de Lyon aux gouverneurs et habitans de St-Symphorien, en 1568 (2), pour que ceux-ci s'opposassent à l'établissement d'un prêche dans leur ville, on trouve cet éloge de MM. de Clérimbert : « Vous pouvez aussi avoir assurance ès sieurs » de Clérimbert, co-seigneurs pour le quart de ladite » ville, pour les preuves qu'ils ont fait de leurs per- » sonnes et charges où ils ont été employés au service » de S. M., lesquels aussi vous avez pu voir ne se dé-

---

(1) La famille Riverie était ancienne à St-Symphorien et le *dernier* avril 1412, le chapitre de Lyon approuva le choix que les habitans avaient fait de Bonnet de Riverie, *damoiseau*, pour leur capitaine.

(2) *Imprimée* à Lyon, François Disdier, 1570.

» border en aucune chose de l'ancienne religion, et ne » prêter aucune faveur à la secte (1). »

La branche des Riverie, seigneurs de Clérimbert, s'éteignit dans la famille des Beneon, sortie du commerce et que l'échevinage anoblit ; elle fut remplacée par les Grimod, et successivement le château de Clérimbert a passé dans les mains du seigneur de Fontanez, de la maison de Philibert, qui en jouit encore maintenant.

Par une transaction intervenue le 18 février 1602, entre le chapitre de l'église de Lyon et le seigneur de Clérimbert, il fut stipulé que celui-ci ni les siens ne prendraient plus le titre de co-seigneurs de St-Symphorien, mais celui de seigneurs en toute justice de *Clérimbert*, et que le pain bénit ne leur serait présenté qu'après le seigneur mansionnaire.

C.

(La suite au prochain N.°)

---

(1) Le consulat de Lyon avait une si grande confiance en M. de Clérimbert, que le 1.er février 1576, il le nomma, du consentement du gouverneur, l'un des capitaines qu'il plaça à la tête de cinq compagnies de fantassins, organisées dans le Lyonnais pour obvier aux surprises des Allemands qui étaient alors dans le Mâconnais. Les autres étaient le commandeur de Samley, le capitaine Vernazel, le capitaine Martinière et M. de Cremeaux.

VINGT-UNIÈME LETTRE LYONNAISE.

A M. A. P., DE L'ACADÉMIE DE LYON.

Lyon, ce 30 octobre 1826.

Monsieur et cher confrère,

Puisque vous m'avez mis sur le chapitre des restitutions à faire ou des fausses citations, il me vient en fantaisie de vous en indiquer quelques-unes, prises sur un grand nombre que j'ai remarquées dans mes lectures. Les fausses citations, vous le savez, sont communes chez la plupart des auteurs français, lesquels, en général, écrivent vite, ont peu de lecture et d'érudition et beaucoup de confiance en leur mémoire, et sont loin de ressembler aux savans d'Allemagne qui n'empruntent jamais un passage, sans en avoir le texte sous les yeux et sans noter religieusement le livre et le chapitre d'où ils le tirent, l'édition dont ils se servent, le tome, la page et quelquefois même la ligne. Cette exactitude, toute pénible et toute minutieuse qu'elle est, a dans bien des cas son mérite et son utilité, quoi qu'en disent certaines gens qui appelleraient volontiers pédanterie le soin et l'application qu'elle suppose. Bayle était allemand sur ce point : personne n'a plus cité que lui, et toujours ses citations sont scrupuleusement accompagnées de tous les indices nécessaires pour que le lecteur soit parfaitement à même de les vérifier, et qu'il ait d'avance une sorte de garantie qu'on ne le trompe pas. Il y a dans

une pareille attention un respect pour le public et une délicatesse de conscience qu'on ne saurait trop louer.

Je passe aux restitutions que je vous ai annoncées : je commencerai par un auteur lyonnais.

Le P. de Colonia, en sa qualité de professeur de rhétorique à notre collége de la Trinité, devait connaître et connaissait, en effet, les anciens classiques : il s'est néanmoins, je ne sais comment, trompé deux fois au sujet de l'un d'eux dans son *Histoire littéraire de Lyon* (1). Après avoir transcrit, tom. II, pag. 498, une inscription latine composée par Etienne Dolet, remarquable par la nue simplicité du langage, il ajoute : « Les gens qui préfèrent Martial à Catulle, Sénèque » à Cicéron et Tacite à César, ne trouvent rien de » piquant dans ces vers et pourront dire avec Martial :

» *Hæc tantum sapiet dictio quæ feriet.* »

Assurément ce pentamètre, au moins pour la pensée, est digne de Martial ; et un écrivain, comme lui, ami des tours de force, des traits *frappans* et des expressions vives et énergiques, pouvait bien ériger en maxime ce qu'il mettait souvent en pratique ; mais on aurait beau chercher et rechercher dans ses épigrammes le précepte que le P. de Colonia lui attribue : on ne l'y trouverait pas ; il est d'un autre poète, né également en Espagne, appartenant à la même école, visant pareillement à l'effet, aimant aussi les coups d'éclat ; il est, en un mot, de

(1) Lyon, F. Rigollet, 1728-1730, 2 vol. in-4.° L'*Histoire littéraire de Lyon* est un ouvrage d'un grand mérite : il serait bien à désirer qu'on en donnât une nouvelle édition, dans le format in-8.°, et qu'on y ajoutât une continuation jusqu'à nos jours.

Lucain : il termine une pièce de six vers qu'on lit dans une vie de cet auteur, placée à la tête de quelques anciens manuscrits de la Pharsale et mentionnée par Fabricius dans sa Bibliothèque latine (1).

La seconde méprise du même genre, que j'ai cru apercevoir dans le P. de Colonia, et qui, étant un péché d'omission plutôt que de commission, a moins de gravité, se trouve aussi dans le tom. II de l'*Histoire littéraire de Lyon :* voyez-en les pages 667 et 668. Il parle, en cet endroit, du poëme de Claude Bigotier (2), qui fut professeur de belles-lettres au collége de la Trinité avant que les jésuites s'en fussent emparés. Ce poëme, fait en l'honneur de la Bresse et des Bressans, a pour titre: *Rapina seu raporum encomium*, l'Éloge des raves. Le P. de Colonia nous apprend que sa publication valut à Claude Bigotier le surnom de *poëta Rapicius*; puis il note en marge ce qui suit : « Un

(1) Edition d'Ernesti, Leipsick, 1773-1774, 3 vol. in-8.°, tom. II, pag. 141. Le P. de Colonia a mis *tantum* au lieu de *vero* dans le vers qu'il a cité. J'ai peut-être eu tort d'affirmer que la pièce d'où ce vers est tiré, avait été écrite par Lucain : ce qu'il y a de sûr, c'est qu'elle roule sur lui, et qu'on l'y fait parler à la première personne.

Corduba me genuit, rapuit Nero, prælia dixi, etc.

(2) Claude Bigotier était bressan, né, à ce qu'on croit, à Treffort; il vivait au commencement du seizième siècle : son poëme intitulé *Rapina seu Raporum encomium*, fut imprimé à Lyon, en 1540. Il est nommé *Rigotier* par l'abbé Pernetti dans ses *Lyonnois dignes de mémoire*, tom. I, pag. 375; mais c'est une des nombreuses fautes d'impression qu'on rencontre dans ce dernier ouvrage. Guichenon qui cite en deux ou trois endroits d'assez longs fragmens de l'Eloge des raves, en place l'auteur au nombre des *hommes illustres de Bresse*. Voy. son *Histoire de Bresse et de Bugey*, part. I, chap. 21, p. 35, 58 et 39, et part. III, au commencement.

» auteur allemand a publié de nos jours un livre sur
» cette matière, et il y fait cette belle remarque : *Que*
» *Jupiter ne dîne jamais sans raves.* »

Il me paraît plus que probable, quoique je ne connaisse pas l'auteur allemand dont il est question ici, que cet auteur ne fait pas *cette belle remarque* de lui-même, mais qu'il la donne comme prise dans Martial (1), lequel a inséré dans ses Etrennes (2), épigr. 13, le distique qu'on va lire sur des raves offertes en présent :

Hæc tibi brumali gaudentia frigore rapa
Quæ damus, in cœlo Romulus esse solet ;

c'est-à-dire à peu près :

L'hiver fait de ces fruits un mets si succulent
Que Romulus au ciel s'en régale souvent.

---

(1) Ou dans Sénèque, *Apocolocynth.*, où la même plaisanterie se retrouve : *Sitque è republica esse aliquem qui cum Romulo possit ferventia rapa vorare.* Turnèbe, *Advers.*, l. XVIII, c. 13, croit que les Romains, en supposant par ce dicton que Romulus préférait dans le ciel, au nectar et à l'ambroisie, les mets communs dont il s'était nourri pendant sa vie, faisaient allusion à l'indigence et à la sobriété de leurs ancêtres. On se rappelle que, même dans le cinquième siècle de Rome, les ambassadenrs des Samnites trouvèrent le consul Curius Dentatus occupé à faire cuire des *raves* dans une marmite de terre. Voy. Plutarque, *in Cat. Maj.* ad init. ; Aurélius Victor, *de Viris illustr.* c. 33, etc.

(2) Les Etrennes ou *Xenia* de Martial forment le treizième livre de ses épigrammes : c'est un recueil de devises en distiques sur des présens qu'on envoyait à des *hôtes* ou à des amis, et qui est extrêmement précieux, comme tout ce qui nous reste du même poète, à cause des détails qui y sont contenus et qu'on ne trouve que là, sur une foule d anciens usages domestiques et de particularités relatives à la vie privée des Romains.

Le P. de Colonia a substitué *Jupiter* à *Romulus*, et ne s'est point ressouvenu de l'épigramme de Martial qui pourtant lui était familier : car il le cite assez fréquemment dans sa rhétorique (1).

Mon recueil contient la rectification de beaucoup d'erreurs semblables, commises par différens auteurs, à l'occasion du même poète, tantôt dépouillé de ce qui lui appartient, tantôt enrichi des dépouilles d'autrui : je me contenterai d'extraire les exemples suivans.

L'abbé Ricard, dans une des notes qui accompagnent sa traduction des *Œuvres morales de Plutarque* (2), tom. IX, pag. 7, met sur le compte de Quintilien ce passage de Martial, l. II, ép. 89, v. 9 : *Stultum est difficiles habere nugas*, qu'il rend ainsi : « C'est » une folie que de se faire des amusemens pénibles. » Il n'a pas pris garde que les mots latins formaient un vers, et que dès-lors ils ne pouvaient être de Quintilien qui ne nous a laissé que de la prose.

Dans ses *Lettres sur la Suisse*, tom. II, pag. 288 de la traduction française, W. Coxe fait l'éloge des gens de loi de la petite république de Bienne : « Ce » n'est point à ces jurisconsultes, dit-il, que l'on » peut appliquer le mot amer de Martial : *Iras et* » *verba locant.* » Ce mot n'est pas de Martial, quoiqu'il soit dans sa manière et que ce poète ait dit quelque chose de semblable, l. V, ép. 16, v. 6 :

Sollicitisque velim vendere verba reis ;

---

(1) La rhétorique du P. de Colonia, écrite en latin, a eu, dit-on, cinquante éditions. On recherche les exemplaires, à la tête desquels est un portrait de l'auteur, qui passe pour fort ressemblant.

(2) Paris, 1783-1795, 17 vol. in-12.

il appartient à Sénèque le tragique, *Hercule furieux*, act. I, chœur, v. 172 et suiv., où on lit:

Hic clamosi rabiosa fori
Jurgia vendens, improbus, iras
Et verba locat (1).

Le vers si connu et qui sert d'épigraphe à *l'Année littéraire* de Fréron:

Parcere personis, dicere de vitiis,

est tiré de Martial, liv. X, ép. 33. M. le docteur Richerand le donne mal à propos à Horace dans la phrase suivante de l'*Avertissement* placé à la tête de son ouvrage intitulé: *Des erreurs populaires, relatives à la médecine*, Paris, 1810, in-8.° : « En essayant » de les peindre (les ridicules des médecins), l'auteur » a eu constamment sous les yeux ce sage précepte » d'Horace, *Parcere personis, dicere de vitiis*, épar- » gner les individus en blâmant leurs défauts. »

M. de Valori a mis pour épigraphe à sa traduction du *Moucheron, poëme de Virgile*, Paris, Michaud, 1817, in-8.°, ce vers du poète de Bilbilis, l. XIV, ép. 183:

Accipe facundi Culicem, studiose, Maronis,

et au-dessous, ce vers grec qui en est la traduction:

Τὸν λογίου κώνωπα δέχου, φιλόμουσε, Μάρωνος,

(1) Voltaire qui prenait de toute main et qui avait tout lu et tout retenu, se rappelait son Sénèque, lorsqu'il a dit dans son *Epître à M. le comte de Maurepas, ministre d'état*:

..... Un bavard en robe, apprenti chicaneur,
Qui, de papiers timbrés barbouilleur mercenaire,
Vous vend pour un écu sa plume et sa colère.

suivi de cette indication abrégée : (*Dom Calder.*), qui ne peut signifier que Domitius Calderinus ; mais cet ancien commentateur n'a traduit en grec aucune épigramme de Martial. Le vers dont il s'agit est de Joseph Scaliger. L'erreur de M. de Valori vient, je crois, de ce qu'il s'est servi du Martial de Paris, Claude Morel, 1617, in-fol., dans lequel sont insérées les versions grecques faites par Scaliger de quelques épigrammes de Martial (1). La version du distique sur le *Culex* de Virgile y est accompagnée des notes de Domitius sur le texte latin, précédées de son nom en gros caractères, que M. de Valori a pris pour une signature.

M. Gallais, *Mœurs et caractères du XIX.e siècle*, Paris, *1817*, 2 vol. in-8.°, tom. I, pag. 321, cite ces paroles :

Video bona proboque et deteriora sequor ;

et il ajoute : « C'est ce que Martial disait ; c'est ce » que chacun de nous pourrait dire. »

Martial n'a jamais dit cela, mais Ovide l'a mis dans la bouche de Médée, *Métamorph.* l. VII, v. 20-21 : seulement M. Gallais a un peu altéré les expressions et la mesure poétique du passage, qui est ainsi conçu :

---

(1) Joseph Scaliger avait publié son *Florilegium Martialis* à Paris, chez Robert Etienne, 1607, in-8.°, et Scrivérius l'avait inséré parmi d'autres versions grecques du même auteur dans l'édition de ses poésies, Leyde, 1615, in-12. M. Lemaire vient de le reproduire dans le Martial de la Bibliothèque classique latine : il a, de même que dans l'édition ci-dessus citée de 1617, placé chaque pièce grecque au-dessous de la pièce latine à laquelle elle se rapporte.

. . . . *Video meliora proboque :*
Deteriora sequor (1).

« Un malheureux est une chose sacrée (*Pensée de* » *Martial*). » Lign. 6, pag. 1012 du tom. II de la *Grammaire des grammaires*, par M. Girault-Duvivier, 5.e édit., Paris, 1822, 2 vol. in-8.°

La pensée qu'on vient de lire est la traduction de la fameuse sentence : *Res est sacra miser ;* mais vous la chercheriez en vain dans Martial. Ce bel hémistiche est dû à Sénèque, et fait partie d'une pièce en vers élégiaques, intitulée *Querela*, qu'il composa pendant son exil en Corse (2).

Le *Cours de littérature* de La Harpe offre beaucoup de bévues du genre de celles que je viens de relever (3). Par exemple, en parlant de Stace, part. I,

---

(1) Racine a dit depuis :

Je ne fais pas le bien que j'aime,
Et je fais le mal que je hais.

Voltaire l'a imité faiblement en disant à son tour :

On fuit le bien qu'on aime ; on hait le mal qu'on fait.

Un de nos poëtes comiques vivans a été plus heureux et s'est rapproché davantage de Racine et d'Ovide :

Je vois, j'aime le bien : c'est le mal que je fais.
L'École des vieillards, act. IV, sc. 1.

(2) Voy. Burmann, *Antholog. lat.*, tom. I, pag. 600, et la plupart des éditions de Sénèque.

(3) Plût à Dieu que La Harpe n'eût commis dans cet ouvrage que des fautes pareilles ! Tout le monde sait, et on l'a remarqué souvent, que, plein de jugement, de goût et d'instruction, toutes les fois qu'il parle de la littérature moderne, et justifiant, sous ce rapport, le surnom qu'on lui donne de *Quintilien français*, il tombe à chaque

Anciens, liv. I, ch. 4, sect. 2, La Harpe dit : « Martial nous apprend que toute la ville de Rome » était en mouvement pour aller l'entendre quand il » devait réciter ses vers en public, suivant l'usage de » ce temps-là, et que la lecture de la Thébaïde était » une fête pour les Romains. » Or, ce n'est pas Martial qui nous apprend ce fait; car il ne nomme Stace en aucun endroit de ses épigrammes (1) : c'est Juvénal qui raconte les prodigieux succès de l'auteur de la Thébaïde, sat. VII, v. 82 et suiv.

Curritur ad vocem jucundam et carmen amicæ
Thebaïdos, lætam fecit cum Statius urbem,
Promisitque diem, tanta dulcedine captos
Afficit ille animos tantaque libidine vulgi
Auditur.

---

pas dans des erreurs grossières, quand il traite de la littérature grecque et latine, et que les traductions dont il accompagne ses citations dans ces deux langues, présentent presque toujours des contresens qui n'échapperaient pas au plus mince écolier.

(1) Quand on se rappelle que Martial et Stace vivaient ensemble et se voyaient tous les jours à la cour de Domitien, qu'ils ont célébré et fréquenté les mêmes personnes, et que tous deux, le premier, dans ses épigrammes, et le second, dans ses sylves, ont nommé presque tous les hommes recommandables qui existaient de leur temps, il est difficile de concevoir le silence qu'ils ont gardé l'un à l'égard de l'autre. On a cherché à expliquer ce silence par des conjectures ; on a cru qu'il y avait jalousie, inimitié entre ces deux écrivains ; on a même soupçonné que certains traits satiriques de Martial étaient lancés indirectement contre Stace sous des noms supposés ; mais ce n'est pas le lieu d'examiner ces questions de critique et d'histoire littéraire généralement connues : il nous suffit de remarquer que, si La Harpe ne les avait pas ignorées, il n'aurait pas imaginé d'invoquer le témoignage de Martial sur un point de la vie de Stace dont Juvénal seul nous a conservé le souvenir.

« Stace a-t-il promis de réciter sa Thébaïde tant dé-
» sirée ? La joie se répand dans la ville : au moment
» prescrit chacun accourt avec transport, tant il sait
» toucher le cœur, charmer l'oreille ! » Traduction de Dusaulx.

Si La Harpe donne ici à Martial ce qui est à Juvénal, par compensation il donne ailleurs à ce dernier ce qui est à Horace. C'est vous-même qui m'en avez fait faire la remarque. Part. III, *dix-huitième siècle*, liv. I, chap. 1, sect. 3, il applique à certains censeurs le vers suivant :

Quam temere in nosmet legem sancimus iniquam !

qu'il traduit un peu librement de cette manière :

Quoi ! vous citez pour vous la loi qui vous condamne !

et il écrit au-dessous du latin, Juv., par abréviation de *Juvénal*, tandis qu'il fallait écrire Hor. ou *Horace*, liv. I, sat. 3, v. 67.

En voilà assez pour une fois. Rappelons-nous le conseil que Corinne donnait à Pindare : *Il faut semer avec la main, et non renverser le sac* (1).

Je suis, etc.

E. T.

(1) *Manu serendum est, non toto sacco.* Plutarque, *de Glor. Atheniens.* Voy. tom. II, pag. 348 de l'édition grecque-latine de ses œuvres, Francfort, héritiers d'André de Wechel, 1699, 2 v. in-fol.

HISTOIRE. — BIOGRAPHIE.

BIOGRAPHIE UNIVERSELLE, ANCIENNE ET MODERNE, TOMES XLV ET XLVI (EXTRAIT).

La plus belle peut-être de toutes les entreprises littéraires qui aient eu lieu de nos jours, celle de la *Biographie universelle*, commencée il y a environ quinze ans, approche enfin de son terme : les tomes XLV et XLVI (TAS-TRY) viennent d'être publiés, et ils ne seront plus suivis que de quatre autres : ce qui, comme *on le* voit, portera l'ouvrage à cinquante volumes. *C'est* beaucoup, mais ce n'est peut-être pas trop pour une composition dont le plan est si vaste, puisqu'elle est destinée à faire connaître dans l'ordre alphabétique tous les hommes qui ont obtenu de la célébrité depuis le commencement du monde. Il faut même s'attendre à voir paraître de nombreux supplémens, soit pour réparer les omissions et rectifier les erreurs inévitables dans un travail aussi considérable, soit pour donner les notices des personnages célèbres morts pendant le cours de la publication, et qui n'ont pas pu être placés à leur rang, parce que les lettres auxquelles leurs noms appartenaient, étaient achevées ou trop avancées.

Nous allons, suivant notre usage, indiquer et analyser les articles de la nouvelle livraison, qui ont quelque rapport à l'histoire de Lyon ; nous y ajouterons des réflexions et même quelques remarques étrangères à la localité : cet extrait sera plus étendu que ceux que nous avons donnés précédemment.

1.° TENCIN (Pierre Guerin de) (article de M. Picot). Le Cardinal de Tencin, né à Grenoble le 22 août 1680, mort à Paris le 2 mars 1758, passa de l'archevêché d'Embrun à celui de Lyon, dont il prit possession, le 20 juillet 1742. Il eut une grande part aux affaires ecclésiastiques de son temps, publia un recueil de mandemens et fut ministre d'état. Il était frère de Mad. de Tencin, connue par ses intrigues, ses galanteries et ses romans.

2.°, 3.°, 4.°, 5.° et 6.° TERRASSON (André, Jean, Gaspard, Matthieu et Antoine). De ces cinq articles le second, le quatrième et le cinquième sont dus à M. Beuchot ; les deux autres à M. Verger. Antoine était né à Paris; mais il était fils de Matthieu, né à Lyon, et toute cette famille est lyonnaise : c'est même une des plus célèbres que cette ville ait produites. Nous avons déjà eu occasion d'en parler dans une note, tom. IV, pag. 26 et 27 des *Archives*. M. Beuchot cite deux fois le *Mémoire sur les savans de la famille de Terrasson, par M. l'abbé de C.**** (Cursay), Trévoux, 1761, petit in-8.°, et il extrait de ce mémoire tout ce qui va à son sujet, en y ajoutant d'autres notions puisées ailleurs. Nous regrettons seulement, nous qui sommes *de notre pays*, qu'il n'ait pas profité des recherches de l'abbé de Cursay sur l'origine des Terrasson. Nous les croyons de nature à devoir être placées dans ce recueil : « Il paraît d'abord que le véritable nom de cette famille est *de Terrasson* (1), ainsi qu'on le voit dans un

(1) « Les *Mémoires* de l'abbé de Marolles, part. III, pag. 304, Paris, 1656, font mention d'*Hercule de Terraçon*, seigneur de la

passage d'un livre intitulé : *Vraie et entiere histoire des troubles et guerres civiles de notre temps*, composé par Jean Le Frère de Laval, et imprimé à Paris en l'année 1573. Cet auteur, en parlant d'un Pierre de Terrasson qui vivait à Lyon en 1560, et qui est le premier qu'on connaisse de ce nom, dit que ce fut dans sa maison qu'on forma le plan de la conjuration d'Amboise : « La » conjure, dit-il au commencement de son V.e livre, » fut premierement brassée à Lyon en mil cinq cent » soixante, au mois de janvier, par neuf ou dix per» sonnes, en la maison de Pierre de Terrasson.... la» dicte assemblée faicte sous couleur de traiter un ma» riage. » Le même trait est aussi rapporté par le P. Daniel (1)...... Dans un *Catalogue* imprimé à Lyon

---

Martinière, en la paroisse de Sassai dans le Blaisois, dont la veuve, Jeanne de Cherrue, épousa en secondes noces, le 30 janvier 1537, Bertrand de Marolles-Touvant, écuyer, seigneur de Marolles. » *Note de l'abbé de Cursay.*

(1) Je ne doute pas que le Terrasson nommé par de Rubys, sans l'addition de la particule *de*, dans le passage suivant qui nous apprend l'époque et les circonstances de sa mort, ne soit le même Pierre de Terrasson, chez lequel avait été *brassée*, cinq ans auparavant, la conjuration d'Amboise : « En la mesme année (1565), le » jour de S. Pierre 29 de juin, comme les catholiques de la paroisse » de S. Pierre se resjouissoyent entre eux, dansants en la place qui » est au-devant de l'eglise, comme ils avoyent de coustume d'ancien» neté, voilà un ministre protestant, nommé Ruffy, accompaigné » d'un nommé Terrasson, lequel, pour avoir eu quelque comman» dement en la ville durant les troubles, se faisoit renommer capi» taine, sort de sa maison, là voisine, et prend de gorge les catho» liques, d'où s'esmeut grand rumeur, et vint-on *de verbis ad ver» bera*, et fut Terrasson terrassé, et demeura mort estendu sur la » place. M. de Losses (alors lieutenant du roi à Lyon) y accourut » avec sa garde; mais il ne peut jamais trouver qui avoit fait le coup. » Et néanmoins il fit emprisonner par soupçon plusieurs catholiques

en 1674, *des recteurs et administrateurs de l'aumône générale et Charité de Lyon*, on trouve, page 25, un Balthazard Terrasson, parmi les recteurs de cet hôpital pour l'année 1573 : ce Balthazard paraît être fils de Pierre de Terrasson qui vivait à Lyon en 1560. Enfin l'on trouve une *Description de la nature, propriétés et usages de la fontaine minérale, descouverte au terroir de la ville de Die*, composée par un Paul Terrasson et imprimée à Grenoble chez *Dumon*, en 1672, in-12 (1).... Il y a apparence que cette famille tenait un rang assez considérable, puisqu'on la voit alliée depuis long-temps avec les meilleures familles de cette ville et des provinces du Lyonnais et du Forez. L'une de ces alliances est avec la famille Laurencin qui (suivant Paradin, à la fin de son *Histoire de Lyon*), vient d'une famille des anciens Romains, nommée *Laurentina*, dont on lit encore une inscription antique dans la ville de Lyon : ce qu'il y a de certain, c'est que la famille Laurencin est citée dans l'histoire de la même ville, comme noble, dès l'année 1470. Nous lisons dans les *Œuvres de Henrys*, tom. II, liv. III, quest. 72, suivant la derniere édition (2), que M. Duguet, avocat du roi à Montbrison, frère de l'abbé

» qui puis trouvez innocents, et l'information veüe au conseil privé » du roy, furent eslargis. Et Ruffy qui se trouvoit chargé d'avoir » esté le promoteur et la cause du scandale et du désordre, fut chassé » de la ville. » *Hist. vérit. de Lyon*, liv. III, chap. 59, pag. 406.

(1) Un autre ouvrage du même auteur, sur le même sujet, imprimé à Die en 1673, est mentionné par le P. Lelong, *Biblioth. hist. de la France*, n.° 852, pag. 25 de la première édition.

(2) La dernière édition des *Œuvres de Henrys* était alors celle de 1738 : le passage dont veut parler l'abbé de Cursay, se retrouve dans l'édition de 1772, tom. II, pag. 120.

Duguet, connu par un grand nombre d'ouvrages de piété, était gendre d'une Jeanne Terrasson : l'on prétend que MM. Terrasson tenaient aussi à MM. Duguet par Marguerite Colombet, mère de ces derniers. Enfin Matthieu Terrasson, écuyer, avocat au parlement...., était fils de Jean Terrasson, aussi écuyer, avocat au parlement, et d'Anne de Bernico, dont la famille est mise au rang des familles nobles de Lyon, dès l'année 1606.... »

Les trois frères, André, Jean et Gaspard, étaient fils de Pierre Terrasson, conseiller en la sénéchaussée et siége présidial de Lyon, et de Louise Terrasson, parente de son mari. Les deux autres étaient leurs cousins. Antoine est celui à qui on doit l'*Histoire de la jurisprudence romaine*, Paris, 1750, in-fol. Matthieu, son père, a laissé un recueil de factums. André et Gaspard, prêtres de l'oratoire, se sont distingués dans la prédication. Le plus connu des cinq est celui qui portait le prénom de Jean, et qu'on désigne sous le nom de l'abbé Terrasson : il est l'auteur du roman politique de *Séthos* et d'une traduction de Diodore de Sicile. M. Beuchot, dans son article, rapporte plusieurs anecdotes ; mais il passe sous silence celles qui tendent à montrer l'extrême simplicité et la bonhomie attribuée à ce personnage dans les dictionnaires historiques. Il faut croire que le savant biographe ne les a pas rejetées sans motif.

Un Antoine Terrasson de Barollière, que je crois avoir appartenu à la même famille et qui ne figure pas dans la *Biographie universelle*, a fait partie de l'académie de Lyon à laquelle il fut reçu le 30 novembre 1756, et dont il a été directeur en 1769 et en 1785. Nos registres académiques indiquent plusieurs ouvrages ou mé-

moires qu'il communiqua à ses confrères, tels qu'une Dissertation sur l'art et les moyens de perfectionner les hommes, un Discours sur la difficulté de connaître la vérité et de s'en assurer, un Discours sur les effets de l'éloquence, etc. Aucun de ces ouvrages ne paraît avoir été imprimé. M. Dumas nous fera sans doute connaître plus particulièrement, dans son *Histoire de l'académie de Lyon*, les titres que cet académicien pourrait avoir au souvenir de la postérité, et les principales circonstances de sa vie.

7.° Texeira (Joseph) (article de M. Weiss). C'était un dominicain portugais, né en 1543. « En 1588, la reine Catherine de Médicis (1), qui connaissait son dévouement et son habileté, le chargea d'une mission de confiance à Lyon. Elle se flattait, sans doute, qu'on ne soupçonnerait pas un religieux de St. Dominique d'être l'un de ses envoyés. Mais quelques mots échappés au P. Texeira le rendirent suspect aux ligueurs. Sa cellule fut visitée pendant qu'il était absent; on découvrit la preuve qu'il entretenait une correspondance avec la cour; et il ne lui resta d'autre parti que celui de la fuite. Le P. Texeira se réfugia près de Henri III, à Tours, etc. »

8.° Thomas (Antoine Léonard). L'auteur de cet article, M. Saint-Surin, ne paraît pas avoir eu connaissance de la *Notice sur Oullins*, par M. Cochard, que nous avons insérée dans les *Archives*, tom. III, pag. 93-120, et qui contient d'amples détails sur le

---

(1) « Elle l'avait nommé précédemment son confesseur » (Note de M. Weiss).

séjour à Lyon et sur les derniers momens de Thomas. Il a notamment passé sous silence cette séance remarquable de l'académie de Lyon, du 30 août 1785, où Thomas et Ducis donnèrent publiquement une scène si touchante et dont le souvenir subsiste encore parmi nous.

9.° Thou (François Auguste de), fils aîné de l'illustre premier président du même nom (article de M. Weiss). On sait que cette infortunée victime de la politique ombrageuse et vindicative du cardinal de Richelieu fut immolée à Lyon, avec Cinq-Mars, sur la place des Terreaux, le 12 septembre 1642. M. Weiss raconte les principales circonstances de cet événement, et renvoie à différens recueils qui contiennent les pièces du procès; il accompagne son récit d'une réflexion sur laquelle les autres biographes ont trop peu insisté: « On n'a pas assez remarqué, dit-il, la précipitation mise dans cette affaire: les interrogations et le recollement des deux accusés, les conclusions du rapporteur, l'arrêt et son exécution, tout fut terminé dans l'espace de huit ou neuf heures. » Le rapporteur était le trop fameux Laubardemont, et l'activité de ce monstre n'est pas moins connue que son astuce et sa cruauté.

10.° Tolomas (Charles Pierre Xavier) (article de M. Weiss). Ce jésuite a été professeur de belles-lettres au collége de la Trinité (1), et membre de l'académie de Lyon. Il fut forcé de se retirer de cette compagnie par suite d'un démêlé avec d'Alembert qu'il avait attaqué, ainsi que les autres encyclopédistes, dans une harangue

(1) Il fut aussi bibliothécaire de ce collége.

latine prononcée en 1755. Il n'est pas mort en 1763, comme le dit M. Weiss, mais le 21 septembre 1762 (1), à Avignon où il était né en 1705.

11.° Torre (Philippe del) (article de M. Auguis). Cet archéologue, né, en 1657, d'une famille noble de Cividal de Frioul....., « expliqua une inscription trouvée près de Lyon, en 1703, et qui lui avait été communiquée par le P. Charmier, jésuite. Elle était d'autant plus intéressante qu'elle faisait remonter de quinze ans la chronologie connue des *Tauroboles* (2), et qu'elle dévoilait en même temps les noms de deux consuls jusqu'alors ignorés (3).... »

12.° Tournon (François de), cardinal, ministre sous François I.er, archevêque et gouverneur de Lyon, né en 1489 à Tournon en Vivarais. M. Fortia d'Urban, qui a rédigé cet important article, dit que la famille de Tournon, *dont le chef actuel siége à la chambre des pairs* (4), était une des plus considérables du Languedoc.

(1) Voy. le procès-verbal de la séance de l'académie de Lyon du 16 novembre 1762.

(2) « C'est le nom qu'on donnait à une sorte de sacrifice en l'honneur de Cybèle. Le *Taurobolium* de Lyon avait été célébré sous l'empereur Antonin le Pieux, l'an de Rome 913, 160 de J. C.; tandis qu'on n'en connaissait pas d'antérieurs à 928, 175 de J. C. Voy. une Dissertation de Van Dale, sur les *Tauroboles;* et Colonia, *Hist. litt. de Lyon*, I, 192. » (Note de M. Auguis).

(3) La dissertation de Philippe del Torre, intitulée *Taurobolium antiquum Lugduni anno 1704 repertum, cum explicatione*, a été insérée par Sallengre dans le tom. II du *Thesaurus novus antiquitatum romanarum*, et par Leclerc, dans sa *Biblioth. choisie*, XVII, 167-185.

(4) M. le comte de Tournon, en ce moment pair de France, a été préfet du département du Rhône avant M. le comte de Brosses, préfet actuel.

13.° Tourrette (Marc Antoine Claret de la), naturaliste et homme de lettres, né à Lyon en 1729, mort sur la fin de 1793 (article anonyme). M. Dumas donnera, dans son *Histoire de l'académie de Lyon*, une notice plus complète sur M. de la Tourrette qui fut secrétaire de cette société depuis 1767 jusqu'à sa mort. Nous craindrions d'aller sur les brisées de notre confrère, en indiquant les omissions commises par l'auteur de cet article. Du reste, nous ne faisons pas un reproche à ce dernier de ces omissions presque toutes nécessitées par le plan de la *Biographie universelle*, qui ne permet pas aux collaborateurs de cet ouvrage de donner aux articles qui le composent la même étendue qu'ils pourraient et devraient avoir dans une biographie locale (1).

14.° Tricaud (Anthelme), abbé de Belmont, littérateur fécond, né à Belley, le 4 mai 1671, mort à Paris au mois de juillet 1739, ou peut-être en 1741. Il fut chanoine de l'église d'Ainay et membre très-assidu de l'académie de Lyon. M. Weiss, auteur de l'article, y a laissé se glisser une faute typographique : l'archevêque de Lyon qui fit exiler à Paris l'abbé Tricaud, sans doute à cause de l'esprit dans lequel était écrite sa *Relation du conclave de Benoît XIII*, cet archevêque, dis-je, ne s'appelait pas *Rochebrune*, mais *de Rochebonne*.

---

(1) J'ai moi-même esquissé une très-courte notice sur M. de la Tourrette dans une note placée à la tête de son *Mémoire sur un fragment de bronze, représentant une jambe de cheval, trouvé dans la Saône en 1766*, imprimé, pour la première fois, dans notre recueil, tom. IV, pag. 4-24, et 465-490. Il y a dans cette note une faute d'impression : il y est dit que M. de la Tourrette fut nommé secrétaire-perpétuel de l'académie de Lyon, pour la classe des sciences, *en* 1677 : les chiffres sont transposés ; il faut lire : 1767.

15.° TRISTAN-L'HERMITE (Jean Baptiste), seigneur de Souliers, frère du poète dramatique du même nom (se prétendant sans doute, comme lui, issu de Tristan l'Hermite, grand prévôt de Louis XI), poète, historien, etc., mort vers 1670, a laissé, entre autres ouvrages, « *les Forces de Lyon*, contenant le pouvoir et la domination de cette ville, avec les armes de tous les chefs de sa milice, capitaines, lieutenans et enseignes, Lyon, 1658, in-fol. Guichenon nous apprend que l'auteur colportait cet ouvrage de maison en maison. Je mourrais de faim, ajoute-t-il, avant que de faire un si lâche métier. (*Bibl. de la France*, 40108). » (Article de M. Weiss).

16.° TRIVULCE (Jean Jacques et Théodore). Ces deux Milanais, oncle et neveu, furent gouverneurs de Lyon, après avoir commandé nos armées. Il y eut aussi un Pompone Trivulce, leur cousin, si je ne me trompe, qui se mit également au service de France et qui gouverna pareillememt notre ville ; on l'a oublié dans la *Biographie universelle*. M. Simonde-Sismondi, rédacteur des deux articles de Jean Jacques et de Théodore Trivulce, n'indique comme ayant été gouverneur de Lyon que le dernier, et il ne fixe pas l'époque où il en exerçait les fonctions : il se contente de dire qu'il mourut en cette ville en 1531, ne laissant qu'une fille. Je remarque que dès 1529, le gouvernement de Lyon appartenait à Pompone Trivulce, puisque ce fut pendant qu'il en était chargé qu'arriva cette fameuse révolte connue sous le nom de *Rebeine* ou *Rubeine*, décrite par tous nos historiens (1), et que c'est à lui que paraît

(1) Voy. Paradin et Rubys, *Hist. de Lyon* ; le P. de Colonia, *Hist. litt. de Lyon*, tom. II, pag. 485, etc.

s'adresser une épigramme de Marot en forme de sonnet, intitulée : *Pour le may planté devant le logis du seigneur Trivulse* (sic), et datée, par les éditeurs du poète, de cette même année 1529 (1).

17.° Troncy (Benoît du). Cet article, que j'ai fourni à la *Biographie universelle*, est l'abrégé de celui que j'ai fait insérer dans les *Archives*, t. III, p. 425-452. Je ne sais si c'est à moi ou à l'imprimeur que doit être imputée une erreur qui se trouve dans cet abrégé sur le nom du duc de Nemours : ce n'est point *Henri* de Savoie qu'il se nommait, mais bien *Charles Emmanuel.* M. Pericaud aîné a composé et lu récemment à l'académie de Lyon une notice sur ce dernier personnage omis dans la *Biographie universelle*, et qui, à raison du rôle qu'il a joué dans la ligue, époque à laquelle il fut gouverneur de Lyon, contient presque toute l'histoire de ce qui se passa alors de plus mémorable dans nos murs. Nous comptons enrichir de ce travail notre prochain n.° On y trouvera un récit intéressant, accompagné de notes curieuses contenant la rectification d'une foule d'erreurs commises par nos historiens : car ils ont souvent altéré les faits et surtout brouillé les dates. C'est, par exemple, sur une fausse indication donnée par l'un d'eux que j'ai placé (*Archives*, t. III, pag. 428, not. 1) l'époque de l'évasion du duc de Nemours du château de Pierre-Scise aux premiers jours de *janvier* 1594 : cet événement n'eut lieu que dans le mois de *juillet*.

---

(1) Voy. la note de Lenglet du Fresnoy, sur cette épigramme, tom. *III*, pag. 36 de son Marot, édit. in-12.

J'ai dit dans les deux articles sur du Troncy qu'il avait été un ardent ligueur : un passage de Rubys, que je n'avais pas alors sous les yeux (*Hist. véritable de Lyon*, liv. III, chap. 64, pag. 441), confirme pleinement cette assertion. Notre vieux historien ne nomme pas du Troncy, mais il le désigne suffisamment sous le nom du *secrétaire de la ville*, et il nous apprend que le jour de St. Mathias, 28 février 1588 (lisez : 24 février 1589), il lut, dans une assemblée séditieuse convoquée à l'hôtel-de-ville, le *formulaire* de la révolte et le fit signer par les assistans sur *une grand'peau de parchemin preparée pour cest effect*, et que le dimanche suivant, 27 du même mois, il alla à cheval *de penonage en penonage*, avec deux échevins *vestuz de leurs robes violettes*, proclamant à haute voix le serment de la ligue et faisant lever la main au peuple pour le jurer.

18.° Truchet (Jean), habile mécanicien, plus connu sous le nom de P. Sébastien, né à Lyon en 1657, mort le 5 février 1729 (article de M. Weiss). On trouve sur cet homme célèbre quelques détails dans les *Antiquités nationales*, par M. Millin, pag. 46-48 de l'article XLVI. Ces détails paraissent n'avoir pas été inconnus à M. Weiss ; mais il serait bon néanmoins qu'ils fussent sous les yeux de quiconque voudrait publier une biographie lyonnaise. J'en dis autant de ceux qu'a donnés l'abbé Pernetti, dans ses *Lyonnois dignes de mémoire*, tom. II, pag. 232-237. M. Weiss n'a pas cru devoir rappeler ce mot du régent qui, pour exprimer l'extrême simplicité du P. Sébastien dans son ton et dans ses manières, disait de lui : « *Il est aussi simple que ses machines*, » faisant ainsi le plus bel éloge de son talent et de son caractère.

(*La suite au prochain N.°*)

CORRESPONDANCE.

A MM. LES RÉDACTEURS DES ARCHIVES DU RHÔNE.

Paris, le 27 octobre 1826.

Messieurs,

Je lis toujours avec un grand intérêt les cahiers de vos *Archives*, aussi instructives qu'amusantes ; vous avez déjà accueilli quelques notes, corrections ou errata que j'ai eu l'honneur de vous adresser (1) : je vous en fais passer aujourd'hui de nouvelles, dont vous ferez l'emploi que vous jugerez convenable.

I.

N.° 23, septembre 1826, tome IV, deuxième année, *Description du mont Pilat, par Jean du Choul.*

(1) Nous savons beaucoup de gré à l'auteur de cette lettre (M. Huzard, membre de l'académie des sciences de Paris, correspondant de l'académie de Lyon et inspecteur des écoles vétérinaires de France), du soin avec lequel il nous lit, de la peine qu'il a prise de relever quelques erreurs et quelques inexactitudes commises par nous ou par les personnes qui veulent bien s'associer à nos travaux, et de la complaisance qu'il a eue de nous communiquer ses doctes critiques. Notre amour sincère pour la vérité et pour la science, la modestie qui nous convient et notre respect pour le public, nous feront toujours un devoir d'accueillir avec empressement toutes les observations qui nous mettraient à même de réparer des fautes et des omissions, en un mot, toutes les recherches qui pourraient servir à redresser, étendre et compléter les nôtres. (*Note des Rédacteurs*)

1.° Page 396, note 1, ajoutez aux ouvrages de J. du Choul : *Traitez des animaux feroces et estrangers*, français et latin, cité par Kreysig et Boehmer.

Page 370, note 1 : « Conrad Gesner l'inséra (la *Pylati montis descriptio* de Jean du Choul), dans son » traité *de raris et admirandis herbis*, imprimé à *Turgaw*, » la même année (1555) comme le dit M. O..... ; les » deux éditions sont devenues d'une extrême rareté. »

2.° *Pilati* est partout sans *y* dans l'exemplaire de Gesner que j'ai sous les yeux ; l'*y* n'est que dans la première édition de Lyon.

3.° Le *Turgaw* (*Thurgovia*) est une contrée, un bailliage de la Suisse ; il n'y a point de ville de ce nom ; l'exemplaire porte *Tiguri :* c'est Zurich où Gesner a imprimé tous ses ouvrages. Ceci me rappelle et l'anecdocte de M. P... qui, rendant compte à la société royale de médecine d'un ouvrage latin, disait qu'il avait été imprimé à *Vindobone*, ce qui lui avait fait donner le surnom de docteur Vindobonien, et la distraction toute récente d'un de vos compatriotes qui, dans une dissertation sur les médecins-poètes, en parlant d'un ouvrage d'un médecin danois, dit qu'il parut à *Kiobenau* en 1793. Il y a beaucoup de Français, à présent, qui auront de la peine à deviner *Zurich*, *Vienne* et *Copenhague* dans ces trois noms.

4.° La collection de C. Gesner, sans date dans le titre, est *apud Andream Gesnerum F. et Jacobum Gesnerum fratres*. La date de 1555 se trouve seulement à deux épîtres de C. Gesner, et quoique Haller et les autres bibliographes aient indiqué cette édition sous cette date, on sait que la date des épîtres dédicatoires n'est pas toujours celle de l'impression des ouvrages.

J'observe que l'épître *de varia quercus historia*, est : *datum Lugduni Cal. Augusti*, sans millésime ; que l'épître *de raris et admirandis herbis*, est : *Calendis Juliis*, 1555, et par conséquent antérieure à celle de J. du Choul.

5.° La collection contient quatre traités : 1.° *De raris et admirandis herbis ;* 2.° *Descriptio montis fracti*, *sive montis Pilati*, *juxta Lucernam in Helvetia ;* ces deux de C. Gesner ; l'épître de la seconde est : *Cal. septembris*, *anno* 1555 ; 3.° *Jo. du Choul G. F. Lugdunensis Pilati montis in Gallia descriptio ;* 4.° *Jo. Rhelliçani Stockornias*, *qua Stokhornus mons altissimus in Bernensium Helvetiorum agro*, *versibus heroicis describitur ;* l'épître de cette dernière pièce est de 1536. Le tout de 2 feuillets liminaires, 86 pages de texte et 5 feuillets pour l'index des quatre traités, avec des figures en bois fort bien faites.

6.° Des quatre figures qui, dans l'édition originale (page 71), appartiennent à la description du mont Pilat, Gesner n'en a conservé que deux (*Sp. Cacaliæ*, *deserta vul.*, page 74).

7.° Ajoutez aux ouvrages de J. du Choul : *Dialogus formicæ*, *muscæ*, *aranei et papilionis*. Lugd. 1556, in-8.° cité par Brunet ; *Dialogues de la vie des champs*, *avec une épître de la vie sobre et autres discou rs.Lyon*, *P. Merrant*, 1565, *in*-8.°, cité par Carrere et Boehmer : le premier indique encore un *Traité latin sur la méthode de conserver la santé*, *imprimé à Lyon*, *chez Rouill*, *en* 1555. C'est peut-être l'original de la vie sobre ou le petit traité : *De observatione prosperæ valetudinis ad studiosos*, imprimé à la suite du *de Varia*

Quercus historia, pages 91-98. M. Carrere écrit partout *Rouill* (1).

---

(1) Il faut écrire *Rouille* ou *Roville* : on confondait autrefois l'*u* et le *v*. Guillaume Rouille, un des plus célèbres imprimeurs de Lyon dans le seizième siècle, était né en Touraine ; il mourut en 1589 et fut enterré aux Célestins, devant la chapelle de N. D. de bonnes nouvelles. Il avait été trois fois échevin, savoir en 1568, 1572 et 1578, et avait acquis une fortune considérable. Par son testament daté du 17 décembre 1586, reçu M.e Jean Gurnier et par son codicile du 17 juin 1589, il fit la distribution de ses biens ; il en donna une partie à l'hôpital, et voulut que les revenus de la maison de l'*Ange*, l'une des quatre qu'il possédait dans la rue Mercière, fussent accumulés pendant cinq ans, et remis, chaque cinquième année, aux plus pauvres de ses enfans ou de leurs héritiers. Il laissa quatre filles dont les nombreux descendans, à raison de la clause ci-dessus mentionnée, qu'on exécute à l'époque fixée, ont coutume de prendre le surnom de Roville ou Rouville. Le choix de ceux d'entre eux qui prétendent avoir droit au legs, a souvent donné lieu à des difficultés. Les trois autres maisons de G. Rouille dans la rue Mercière étaient désignées par les noms de l'Ecu de Venise, du Phénix et de la Toison d'or. C'est à l'*Escu de Venise* qu'étaient son domicile et son imprimerie. Il avait acheté la recluserie de Ste-Hélène près du Rhône, et y avait fait bâtir une maison, à laquelle il joignit des jardins. Le puits de la grande rue de l'hôpital, à la porte de la boucherie, avait été construit à ses frais, comme le constatait autrefois une inscription gravée sur une pierre dans le mur de face de la maison voisine. Plusieurs des éditions de G. Rouille jouissent encore d'une grande estime justifiée par le soin avec lequel elles sont exécutées : les portraits de grands hommes, les figures de plantes et d'animaux et les médailles dont quelques-unes sont ornées, non moins que leur correction et leur élégance, les font rechercher des curieux. On lui doit le Promptuaire des médailles qu'il donna en français, en latin et en italien. Il était instruit et lettré, et ne ressemblait point à la plupart de nos typographes modernes qui, par leur ignorance, leur négligence et leurs bévues, dégradent le bel art qu'ils exercent. Ses armes étaient d'azur au chevron d'or chargé d'une petite coquille de gueules, le tout accompagné en chef de deux croix ancrées d'or, et en pointe d'une gerbe d'or ; autour était cette devise : *In virtute et fortuna*, qui res-

8.° L'exemplaire que je possède du traité *de raris et admirandis herbis* de C. Gesner, a appartenu à l'abbé Rive, savant bibliographe, qui l'a enrichi d'une longue note autographe, dans laquelle il regarde cette édition comme très-rare effectivement, et il cite : *Vogtius, Catal. hist. criticum librorum rariorum. Hamburgi*, 1753, in-8.°, pag. 307. Voyez aussi Brunet, tom. II, pag. 90, troisième édition.

9.° Si M. de la Tourrette a critiqué le livre de du Choul, dans son *Voyage au mont Pilat* (page 27), il lui a rendu justice dans le même ouvrage ; il a dit (pag. 104-105) : « Le mont Pilat n'a point usurpé sa » réputation botanique ; elle fut peut-être trop étendue » autrefois ; mais elle a été injustement dégradée de nos » jours. *Du* Choul lui avait rendu plus de justice et paraît » mieux instruit sur ce point. Il a désigné, à sa manière, » quelques-unes des principales plantes : il est vrai que » pour les reconnaître dans son énumération, il faut » les avoir vues sur place. » J'ajouterai pour terminer, qu'il faut se reporter au temps où du Choul écrivait, et à l'état de la botanique à cette époque.

II.

Page 412, ligne 1.re de la note 2 : « Charles Borda.... » est l'inventeur d'un instrument *anatomique*...., » lisez : *astronomique*.

---

semble à celle de Gryphe : *Virtute duce, comite fortuna*, tirée d'une lettre de Cicéron à Plancus. Voyez les historiens de Lyon, et notamment le P. de Colonia, *Hist. litt. de Lyon*, tom. II, pag. 609-610, et l'abbé Pernetti, *Lyonnois dignes de mémoire*, tom. I, pag. 367-368. B.

III.

Page 426, premier alinéa, *Schurius:* je crois qu'il faut lire *Schurigius* (*Martin Schurig*), *Embryologia*, sect. V, cap. I, § 7 *et seq. de abortus causis.*

Ibidem, on lit: « *Sigaud de Lafond*, aussi habile » accoucheur que savant physicien, à qui nous devons » l'opération de la *Symphysotomie* (lisez : *Symphy-* » *séotomie*) et d'excellens ouvrages sur la physique » expérimentale, recommande expressément de n'em- » ployer qu'avec des ménagemens infinis les traitemens » électriques pour les femmes grosses. »

M. *Sigaud de Lafond* n'était point accoucheur; il n'était même ni médecin, ni chirurgien; on ne lui doit point l'opération de la symphyséotomie; il était professeur de mathématiques et de physique, et membre de plusieurs sociétés savantes.

M. *Sigault*, docteur régent de la faculté de médecine de Paris, habile accoucheur, est l'auteur de la section de la symphyse du pubis; il n'a publié aucun ouvrage sur la physique expérimentale, mais il en a publié plusieurs sur cette opération, et n'est sans doute pas celui dont M. S. M. a voulu faire mention, car c'est M. *Sigaud de la Fond* qui parle des effets de l'électricité sur les femmes enceintes; ce que l'on peut faire sans être accoucheur. Ces deux savans, que l'auteur de l'article paraît avoir confondus, et dont le nom ne s'écrit point de la même manière, vivaient dans le même temps à Paris (1).

---

(1) C'est d'après Stoll (voy. le *Ratio medendi* de cet auteur, édition originale de Vienne, in-8.°, partie sixième, 1790, pag. 320, ligne 25.e) que M. Sainte-Marie a écrit *Schurius*. Cette édition est

IV.

Bulletin bibliographique. — Précis de l'histoire de la médecine et de la bibliographie médicale, pag. 444 : « La médecine ne possédait point de bibliographie spé» ciale : celle que M. Monfalcon vient de publier rem» plira cette lacune. »

Je présume, Messieurs, que vous avez copié la notice d'où ceci est extrait, dans le catalogue des libraires qui vendent le *Précis*, car il n'y a qu'eux qui aient pu essayer de faire croire une pareille erreur, dans l'intérêt de la vente de l'ouvrage; les médecins ne peuvent la partager, vous ne la partagez pas vous-mêmes et je suis persuadé que l'auteur y est étranger; quelque

---

très-soignée, et l'auteur ni l'éditeur ne peuvent être soupçonnés d'erreur ou de méprise, car le livre de Schurigius, intitulé *Embryologia*, est cité à la page 332 du même volume. Deux médecins, de nom à peu près semblable, auraient-ils existé ; l'un plus connu, appelé *Schurigius*, et l'autre qui le serait moins, nommé *Schurius?* Quant à Sigaud de Lafond, le doute élevé par le savant critique paraît mieux fondé, et M. Sainte-Marie, que nous avons consulté, se condamne volontiers sur ce point; cependant c'est encore aux sources les plus connues qu'il a puisé l'erreur biographique dont il s'accuse : dans la *Biographie univ.*, t. XLII, p. 316 et suivantes, Sigaud de Lafond, démonstrateur de physique, et Sigault qui a inventé et pratiqué le premier l'opération de la section de la symphyse, sont regardés par l'auteur de l'article comme un seul et même individu, à la fois physicien savant et habile chirurgien. Enfin, M. Sainte-Marie convient avec franchise qu'il a eu tort d'écrire *symphysotomie*, au lieu de *symphyséotomie* (voy. à ce dernier mot le Dictionnaire de médecine de Nysten). *Symphyséotomie* est un composé des mots grecs σύμφυσις, génitif συμφύσεος, fait de συμφύω, j'unis ensemble, je réunis, et τέμνω, parfait moyen τέτομα, je coupe, j'ampute. (*Note des Rédacteurs*).

bon que soit son ouvrage ; il contient trop de choses étrangères à la médecine, et trop peu de bibliographie spéciale médicale, pour qu'il puisse remplir la lacune que les nombreuses bibliographies qui ont paru jusqu'à présent, laissent encore dans cette partie de la science (1).

Est-ce par oubli que dans le petit nombre de bibliographes cités dans la notice, il n'y a pas un seul médecin, pas même M. Goulin, que les charlatans et les auteurs redoutaient autant que les bibliographes redoutaient l'abbé Rive, qui est aussi omis ?

Mais je m'arrête.... Comme dans les sciences accessoires à la médecine, l'auteur n'a point compris la zooïatrique ou la médecine vétérinaire, on pourrait dire que mon article est de récrimination, et je ne veux point encourir ce reproche.

---

(1) Nous recevons à l'instant et pendant l'impression de cette lettre, une autre lettre de M. le docteur Vallot, de Dijon, qui nous fait part aussi de ses observations critiques sur notre n.° de septembre, et qui se rencontre sur plusieurs points avec M. Huzard. Il se récrie notamment, de même que ce dernier, contre l'assertion qu'il n'existait point de bibliographie spéciale médicale avant celle de M. Monfalcon, et il nous indique plusieurs ouvrages qui roulent sur cette matière. Celui de nos collègues qui a commis l'erreur, la confesse naïvement et reconnaît qu'elle est d'autant plus grave que, dès les premières lignes de son *Introduction*, M. Monfalcon désigne lui-même les principaux auteurs qui ont écrit sur la bibliographie médicale et avertit que son livre n'a aucun rapport avec les leurs, attendu que le but qu'il se propose n'est que d'énumérer et de classer, dans un petit nombre de pages, les élémens d'une bibliothèque choisie, d'indiquer les productions médicales utiles ou précieuses, et de guider enfin le médecin, ami des livres, dans le choix des éditions qui sont à la fois bonnes et belles. Du reste, en réparant sa distraction, notre collègue n'entend point rétracter les éloges qu'il a cru devoir donner au travail de M. Monfalcon, lequel, pour n'être pas une bibliographie complète dans son genre, ne laisse pas que d'être très-curieux et très-estimable. (*Note des Rédacteurs*).

Erratum, page 464. Pourquoi n'avez-vous pas ajouté à cette liste glorieuse de magistrats littérateurs, les *de Sainte-Marthe*, qui y auraient bien tenu leur place, puisqu'ils ont été poètes, historiens, etc., et n'en ont pas moins rempli des fonctions publiques ?

J'ai l'honneur d'être, etc.

HUZARD.

ACADÉMIE ROYALE

DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS DE LYON.

CONCOURS POUR UN PRIX SUR LES ASSOLEMENS (1827).

Une commission composée de MM. *Balbis*, *Cochard*, *Cap* et *Grognier*, *rapporteur*, a expliqué en ces termes ce sujet de prix :

« Messieurs, natif de Lyon et fixé à Turin, M. *Matthieu Bonafous*, correspondant de l'académie, ne cesse de témoigner le plus vif intérêt à la prospérité de son pays natal. C'est ce noble sentiment qui lui a inspiré plusieurs importans ouvrages sur la culture du mûrier et l'éducation des vers à soie, et qui le détermina à fonder, dans le sein de la société royale d'agriculture de notre ville, un prix pour l'introduction du chanvre bolonais dans le département du Rhône. »

» Une question, dont la solution complète aurait sur notre économie rurale une influence plus étendue et plus

heureuse, a paru à M. *Matthieu Bonafous* de nature à être proposée aux recherches et aux méditations des savans, et il offre généreusement de faire les fonds d'un autre prix pour cette solution. »

» Il n'a pas cru devoir ouvrir ce nouveau concours à la société royale d'agriculture de Lyon, pour ne pas en excepter les membres de la compagnie savante qui l'aurait jugé, c'est-à-dire les agronomes habiles qui, par leurs connaissances locales, peuvent s'y présenter avec le plus d'avantages. »

» C'est à vous, Messieurs, que M. *Bonafous* a confié le soin de proposer ce concours et d'en déterminer les conditions. Tout en exprimant l'intention qu'il ait pour objet d'indiquer les vices de notre agriculture et les améliorations dont elle est susceptible, il s'en est rapporté à vous pour la détermination d'une question moins générale. »

» La commission que vous avez nommée pour vous proposer des vues à cet égard, a jeté les yeux sur les diverses branches dont se compose notre économie rurale :

» Elle a considéré que quoique la vigne fournisse dans ce département le principal produit agricole, elle ne devait pas être l'objet spécial du concours ; parce que toute susceptible d'amélioration que soit chez nous la culture de la vigne, elle y est néanmoins suivie avec plus de soins et d'habileté que dans la plupart des autres contrées vignicoles du royaume. »

» Votre commission a jugé ensuite que d'autres parties de notre économie rurale, telles que l'entretien du bétail, la culture des prés, l'aménagement des forêts, etc., considérées en particulier, étaient, dans notre département, d'une moindre importance que dans la plupart

de ceux qui l'avoisinent, et que d'ailleurs elles avaient, depuis quelques années surtout, reçu de nombreuses améliorations. »

» Votre commission se fût sans doute attachée à un point de l'économie rurale, partout de la plus haute importance et presque partout fort négligé, notamment dans les campagnes qui nous environnent : c'est l'art d'obtenir la plus grande quantité possible d'engrais, tant naturels qu'artificiels, celui de les économiser, de les distribuer convenablement. Il est probable qu'elle vous eût proposé de mettre ce sujet au concours, si la société d'agriculture de Lyon n'en avait pas fait l'objet spécial de celui qu'elle vient d'ouvrir. »

» Tout bien considéré, votre commission a pensé que c'est sur les assolemens qu'il fallait appeler l'attention des agronomes et des économistes. »

« De toutes les opérations agricoles, a dit le savant » Yvart, l'assolement est celle qui exige de la part du » cultivateur l'attention la plus sérieuse et la plus sou- » tenue, les calculs les mieux raisonnés, et la con- » naissance la plus approfondie des ressources et des » difficultés de son art et de sa position locale. »

» En vain il laboure, ensemence, nettoie, engraisse, » fertilise et dispose ses champs par tous les moyens » qui sont en son pouvoir, ses succès sont toujours « incomplets, illusoires ou éphémères, si un assolement » conforme aux vrais principes et applicable surtout aux » localités, ne fait la base de son exploitation rurale. »

» *Sont-ils conformes aux vrais principes et applicables aux localités* les assolemens pratiqués dans les divers cantons du département du Rhône ? »

« N'y existe-t-il pas des jachères étendues, qu'une bonne rotation ferait disparaître ? »

» Observe-t-on une alternation convenable entre les plantes qui enrichissent le sol et celles qui lui demandent beaucoup ? »

» Chaque genre de culture est-il établi sur le sol qui lui est le plus favorable, tant sous le rapport de la nature de ce même sol, que sous ceux de l'économie de l'exploitation et de la facilité des débouchés ? »

» Y a-t-il une proportion avantageuse entre la production des céréales et celle des plantes fourrageuses, des végétaux industriels, etc. ? »

» N'a-t-on pas donné enfin dans le département du Rhône, comme dans tous les pays où le terrain est précieux et la main-d'œuvre d'un prix élevé, trop d'extension à la culture des céréales, et si nos assolemens sont vicieux, principalement sous ce dernier rapport, quels sont les moyens de les améliorer ? »

Ce rapport a été présenté à la séance du 5 décembre 1826; et après une discussion assez prolongée, l'académie pour laisser aux concurrens la plus grande latitude possible, a arrêté que le sujet de prix sera proposé en ces termes :

INDIQUER LES VICES DES ASSOLEMENS DANS LE DÉPARTEMENT DU RHÔNE, ET LES MOYENS D'Y REMÉDIER.

Le prix sera une médaille d'or de 300 fr.; il sera décerné en séance publique le dernier mardi du mois d'août 1827.

Tous les mémoires envoyés au concours doivent porter en tête une devise ou épigraphe répétée dans un billet cacheté, contenant les nom, qualité et demeure des auteurs.

Ils doivent être envoyés franc de port, avant le 30 juin 1827, à M. *Dumas*, secrétaire-perpétuel, à MM. *Tabareau* ou *Breghot du Lut*, secrétaires-adjoints, ou à tout autre membre de l'académie.

ASTRONOMIE.

Extrait d'une lettre de M. Gambart, directeur de l'observatoire royal de Marseille, sur la comète découverte par lui, dans la constellation du bouvier, le 28 octobre 1826.

Les observations faites les 7, 8, 9 et 10 de novembre, lui ont permis de rectifier les conclusions qu'il avait tirées des observations des 29, 30 et 31 octobre. Voici les élémens qu'il assigne à l'orbite de la comète,

Passage au périhélie, 1826. 322 j. 8085 (18 nov.) temps moyen, compté de minuit.

Distance au périhélie . . .	0° 02' 314"
Longitude du périhélie . .	314° 57' 28"
Longitude du nœud asc .	236° 9' 54"
Inclinaison.	89° 59' 24"

Mouvement rétrograde.

		Erreur en longitude.	Erreur en latitude.
Oct.	29	+ 1' 6"	— 1' 33"
	31	+ 0' 3"	— 0' 9"
Nov.	7	— 0' 38"	— 0' 18"
	8	— 1' 11"	— 0' 57"
	9	— 0' 50"	+ 1' 56"
	10	— 0' 2"	— 0' 5"

« Cette orbite, dit M. Gambart, qui représente d'une manière assez satisfaisante les observations du 29 octobre au 10 novembre, permet de déterminer avec une certaine exactitude les circonstances du passage de la comète par son nœud descendant.

Entrée de la comète sur le disque du soleil, le 18 novembre à 5 h 25' du matin, T. V.

Passage par le nœud, 7 h 1'

Plus courte distance de la comète au centre du soleil, 2' 40"

Sortie de dessus le disque, 8 h 38'

Le passage sur le soleil a donc eu lieu à très-peu près, comme je l'avais indiqué. Une erreur de 6' sur la latitude, la plus forte, je crois, que l'on puisse faire, ne pourrait changer que d'une demi-heure l'instant de chacune des deux phases du phénomène. En la supposant dans le sens défavorable, la sortie aurait toujours eu lieu après 8 h : ainsi je suis persuadé que la comète s'est projetée sur le soleil assez long-temps encore après le lever de cet astre. Espérons que la science retirera de l'ensemble des observations qui auront été faites, toutes les lumières qu'elle doit attendre de cette conjonction nouvelle, l'un des phénomènes les plus importans qui puissent nous être offerts. L'observation du passage d'une comète sur le soleil manquait à l'astronomie physique.

A Marseille, je n'ai point été favorisé. Le soleil n'a commencé à se dégager des nuages qu'à 8 h 35' Je n'ai aperçu sur son disque que les taches que j'avais remarquées la veille. »

N. B. A Lyon on a été moins heureux encore qu'à Marseille. Dans huit jours, le soleil n'a paru que le 16 et le 23. Le 16, un groupe de grosses taches venait d'entrer sur le disque ; le 23, la dernière, la plus noire et la plus grosse, allait le quitter.

F. C.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

Discours de Flavien et de Libanius à l'empereur Théodose, en faveur de la ville d'Antioche, traduits du grec en français, et analysés par J. L. Genin, professeur de rhétorique à Paris. A l'usage des élèves de rhétorique. Lyon, Rusand, 1826; in-8.° de 104 pag.

En 388, une sédition s'éleva dans la ville d'Antioche à l'occasion de quelques impôts créés par Théodose. Les statues de l'empereur et de sa famille furent renversées, et on se livra à toute sorte d'excès; mais lorsque les esprits furent calmés, le peuple reconnut sa faute et chargea Flavien, son évêque, de se rendre auprès de Théodose pour fléchir son courroux. L'orateur fut si éloquent que l'empereur fondit en larmes et pardonna aux habitans d'Antioche. Le rhéteur Libanius, jaloux sans doute de partager avec le vénérable patriarche la gloire d'avoir sauvé sa patrie, composa et publia une harangue sur le même sujet. C'est la traduction de ces deux discours que M. Genin offre aujourd'hui aux jeunes élèves de rhétorique, pour les initier aux beautés de l'éloquence chrétienne comparée avec l'éloquence profane. On ne peut qu'approuver le but qu'il s'est proposé; nous ne doutons point du succès qu'aura cet intéressant parallèle, et nous engageons M. Genin, qui possède l'art d'écrire avec une rare élégance, à ne pas se borner à cet essai. Les travaux oratoires des SS. Pères sont une mine féconde: le traducteur des discours de Flavien et de Libanius nous paraît réunir toutes les qualités nécessaires pour la bien exploiter.

Premier mémoire aux autorités publiques pour plusieurs propriétaires et habitans de la ville de la Guillotière, faubourg de Lyon, sur un système d'envahissement du domaine public de l'état, et de bouleversement du territoire de la Guillotière, tendant à la ruine d'un grand nombre de propriétés publiques et particulières, conçu et mis à exécution par le maire de la commune et par le sieur Comballot, un de ses habitans, avec cette épigraphe: *Venit hora....*, in-4.° de 50 pag. Louis Perrin, Lyon, novembre 1826. Suivi de la copie lithographiée d'un plan dressé en 1809, lors de la contestation élevée par le sieur Comballot sur la propriété de la place des Repentirs contre la commune de la Guillotière et le sieur Charbonnier, auquel on a ajouté le tracé des constructions projetées.

Le titre de ce mémoire, dû à la plume élégante et facile de M. Guerre, indique assez l'importance des questions qui y sont agitées. Quelle que soit l'issue de la contestation à laquelle il est relatif, ce sera toujours un recueil de précieux documens pour l'histoire de notre ville et en particulier pour celle de son principal faubourg. La suite qu'on donnera sans doute à ce débat nous fournira l'occasion d'en parler avec plus de détail.

BULLETIN HISTORIQUE

DU MOIS DE NOVEMBRE 1826.

*** Nous avons annoncé dans le bulletin du mois précédent, sous la date du 19, que Lord Cochrane avait passé, ce jour-là, par notre ville : c'est une erreur dans laquelle

nous sommes tombé sur la foi d'un journal. Lady Cochrane était à Genève dans un état d'indisposition assez grave : elle fit écrire à son époux qui était alors à Marseille, de venir la rejoindre ; mais sa santé s'étant un peu rétablie, elle prit le parti d'aller le trouver elle-même ; elle le rencontra à Avignon, et tous deux se mirent en route pour Marseille. Ainsi Lord Cochrane ne s'est approché de la ville de Lyon que de la distance qui existe entre cette dernière ville et celle d'Avignon.

*** 3. — Aujourd'hui a eu lieu la rentrée de la cour royale. M. Courvoisier, procureur-général, a prononcé le discours d'usage. Le sujet était l'examen de la philosophie avant l'établissement du christianisme. Suivant l'orateur, les grandes maximes de la morale étaient professées dans les écoles des principaux philosophes de l'antiquité : ces philosophes ont été les apôtres et les prédicateurs de la loi naturelle, et ils ont découvert et connu, par les seules forces de la raison, la plupart des vérités que la révélation a depuis confirmées. C'étaient des instrumens mis en œuvre par la providence pour empêcher que le culte du vrai Dieu ne disparût entièrement parmi les gentils et pour préparer le monde à recevoir, par l'avènement de Jésus-Christ, la lumière céleste. A la fin de ce discours, M. Courvoisier a jeté quelques fleurs sur la tombe de M. l'avocat-général Monier, et sur celle de M. Joubert, père du célèbre général du même nom et conseiller honoraire à la cour de Lyon, décédé à Pont-de-Vaux le 13 octobre dernier. Il a rendu le même hommage à la mémoire de M. Rieussec père, conseiller honoraire à la même cour, que la mort nous a pareillement enlevé. La première chambre a reçu ensuite le serment de M. Genton, substitut du procureur du roi à St-Etienne, nommé juge au tribunal de première instance de Lyon, en remplacement de M. Janson, démissionnaire, et celui de M. Fellot fils, juge au tribunal de Nantua, nommé

procureur du roi à Villefranche, en remplacement de M. Laval-Gutton, appelé aux fonctions de substitut du procureur-général.

⁂ 5. — Par ordonnance en date de ce jour, M. Morand de Jouffrey fils, conseiller à la cour de Lyon, a été nommé procureur-général à la cour de Douai, en remplacement de M. Chantelauze, appelé aux fonctions de procureur-général près la cour de Riom, et M. Battant de Pommerol, substitut du procureur du roi près le tribunal de première instance de Lyon, a été nommé conseiller à la cour royale de cette ville, en remplacement de M. Bernat, démissionnaire.

⁂ 6. — La fête du roi a été célébrée à Lyon à la manière accoutumée : le matin, une messe solennelle à la cathédrale, à laquelle ont assisté les autorités civiles et militaires ; dans la journée, des jeux et des danses publiques ; le soir, un très-beau feu d'artifice, représentant la prise d'un fort sur la Saône, entre le pont volant et le pont de pierre, et enfin l'illumination de tous les édifices publics et d'un grand nombre de maisons particulières.

⁂ — Par une ordonnance royale, rendue à l'occasion de la St-Charles, M. le comte de Brosses, préfet du département du Rhône, vient d'être nommé conseiller d'état en service extraordinaire.

⁂ 7. — Incendie d'un atelier de charronnage, rue Sala. Le feu a ravagé un vaste emplacement et réduit à la misère un grand nombre de familles.

⁂ *Même jour*. — Une ordonnance, en date de ce jour, accorde plusieurs brevets d'invention et de perfectionnement, parmi lesquels on remarque les deux suivans :

Au sieur Benoît Large, quai Peyrollerie, brevet d'invention pour deux systèmes de chaudières propres aux machines à vapeurs.

Au sieur George Bufenoir, rue Pizay, brevet de perfectionnement pour des galoches d'un nouveau genre.

⁂ 14. — Jugement du tribunal de police correctionnelle, qui, appliquant les dispositions de l'article 1.er de la loi du 25 mars 1822 et de l'article 1.er de celle du 17 mai 1819, condamne les sieurs Huré jeune, natif de Paris, Edouard Deveau, natif de Genève, et Jean-Baptiste Oriol, de St-Etienne, le premier à cinq mois d'emprisonnement, les deux autres à trois mois de la même peine, chacun d'eux à 300 fr. d'amende et tous trois solidairement aux dépens de l'instance, pour avoir pris part aux outrages contre la religion de l'état et aux provocations à la rébellion, qui ont eu lieu au théâtre des Célestins, le dimanche 29 octobre dernier.

⁂ 15. — Jugement du même tribunal qui prononce la main-levée de la saisie d'un n.o du journal de politique intitulé *le Précurseur*. Le tribunal reconnaît que ce journal avait une existence légale avant la loi du 17 mars 1822, et qu'ainsi il se trouve compris dans l'exception portée par l'art. 1.er de cette loi; que la suspension de la publication de cette feuille ne peut être considérée comme une renonciation, etc.

Le Précurseur, en conséquence, reparaîtra à compter du 1.er décembre : il se distribuera tous les jours, excepté le mercredi.

On désigne comme devant en être les principaux rédacteurs MM. Montandon, Torombert, etc.

⁂ *Même jour*. — Rentrée des cours de l'école secondaire de médecine. M. Richard de la Prade, professeur de chirurgie interne, a prononcé, en présence de MM. les administrateurs de l'Hôtel-Dieu et d'un nombreux public, un discours très-remarquable sur l'union et l'indépendance des sciences médicales. L'orateur s'est élevé avec force contre l'invasion des doctrines nouvelles. On assure

que M. Broussais, chirurgien, fils du célèbre docteur de ce nom, se trouvait par hasard à la séance : si cela est, ses oreilles n'ont pas dû être fort agréablement flattées, en entendant la critique sévère du système physiologique de son père.

*** *Même jour.* — Le journal intitulé l'*Echo de l'Univers*, imprimé et rédigé par M. Pitrat, assisté de M. Corant, ne paraîtra plus à l'avenir : le dernier n.° en a été publié aujourd'hui.

*** 16. — M. Michel, auteur des *Souvenirs et leçons de l'enfance*, dont nous avons rendu compte tom. I.er, pag. 154 et suiv. des *Archives*, a été reçu au cercle littéraire de Lyon en qualité de membre titulaire.

*** 22. — Jugement du tribunal de police correctionnelle qui acquitte les sieurs Montandon et Dubouché, et condamne le sieur Gilet à 25 fr. d'amende et le sieur Pelisson à un mois d'emprisonnement et à 16 fr. d'amende : ils étaient prévenus d'avoir pris part aux troubles des Célestins dans la soirée du 31 octobre dernier. Le sieur Gilet a été convaincu d'avoir menacé par geste les agens de la force publique, et le sieur Pelisson, d'avoir commis un outrage à la morale publique et religieuse, délits prévus par le code pénal et par l'art. 8 de la loi du 17 mai 1819.

*** *Même jour.* — Ordonnance qui confirme la nomination de MM. Marry, Decroix et Grenetier-Tardy aux fonctions de juges au tribunal de commerce, et celle de de MM. Fontaine de Bonnerive, Jaillard, Lemère et Vallélion, aux fonctions de suppléans.

*** 29. — Le Dispensaire de Lyon a tenu aujourd'hui une séance destinée à l'installation des quatre sœurs de la congrégation de St-Joseph auxquelles vient d'être confié le

service de la pharmacie de cet établissement, sous la direction d'un ancien pharmacien, possesseur de diplôme et chargé de surveiller la manipulation des remèdes. M. Cholleton, vicaire-général de la métropole, et M. le Maire assistaient à cette réunion. M. le Maire y paraissait pour la première fois. Plusieurs de MM. les curés de Lyon étaient également présens. M. Falsan, vice-président, a fait les honneurs de la séance, en l'absence du président M. Régny ; il a adressé à M. le Maire, à M. le vicaire-général et aux vénérables sœurs un discours analogue à la circonstance, plein de chaleur et de sensibilité : il a rendu un éclatant hommage à la sollicitude de Mgr. l'archevêque d'Amasie et de ses dignes coopérateurs ; il a félicité l'administration de l'heureux changement introduit dans sa pharmacie et a fini par remercier M. de la Barollière du zèle qu'il a montré dans cette circonstance. M. le maire a promis sa protection au dispensaire qui s'accroît et se perfectionne tous les jours, et qui, par le bien qu'il a déjà produit, par le but de son institution et la nature des secours qu'il est appelé à distribuer et qui ne permettent point de le confondre avec les autres établissemens de bienfaisance, mérite à si juste titre l'appui de l'autorité et l'approbation des ames pieuses.

⁂ *Même jour*. — Jugement du tribunal de police correctionnelle qui renvoie M. Gallois, éditeur du *Journal du commerce*, de la plainte portée contre lui en diffamation envers les agens de la force publique, à raison de leurs fonctions, et notamment envers le sieur Maréchal, capitaine au 6e régiment de dragons, de service sur la place des Célestins le 30 octobre dernier. Le tribunal, en acquittant le prévenu, lui a fait injonction d'être plus circonspect à l'avenir.

⁂ Tous les journaux ont rendu compte de la consécration de la nouvelle église de Ferney, à laquelle a pro-

cédé, le 8 de ce mois, Mgr. l'archevêque de Besançon, assisté de MM. les évêques de Metz et de Belley, ses suffragans. Il n'entre point dans notre plan de décrire cette cérémonie; mais nous devons rappeler que le monument qui en a été l'objet, est l'ouvrage d'un architecte lyonnais, M. Pollet, non moins connu par son talent que par la variété et l'activité de ses travaux dans l'art qu'il exerce. M. l'évêque de Belley, dans le diocèse duquel Ferney se trouve situé, avait déjà confié pareillement à M. Pollet la construction d'un grand autel pour la célèbre église de Brou.

*** Des souscriptions ont été ouvertes au profit des incendiés de la rue Sala; la ville de Lyon a fait un don; le roi a accordé un secours de 6000 fr.; Mgr. l'archevêque d'Amasie, MM. les curés des diverses paroisses et M. le préfet ont aussi envoyé leurs offrandes; la recette du dimanche 12 à l'exposition des tableaux et objets d'art à la bibliothèque du collége, a été consacrée à cette bonne œuvre, ainsi que le produit d'une des séances publiques d'éloquence données par M. Charles Durand, etc. M. le maire a nommé une commission pour la répartition de ces sommes qui s'élevaient, à la fin du mois, à un peu plus de 24,000 fr.

*** On assure que M. le maire a également nommé une commission extraordinaire de secours pour les pauvres ouvriers. La stagnation du commerce continue, les ateliers ne sont point occupés, les rues se remplissent de malheureux qui demandent du pain. L'approche de l'hiver rend encore plus critique et plus affligeante la position où nous nous trouvons. Si la charité particulière ne peut parvenir, comme cela est probable, à mettre un terme à cet état de détresse, espérons que la sollicitude du gouvernement trouvera des moyens plus efficaces.

BIOGRAPHIE LYONNAISE.

(XX.e ARTICLE).

NOTICE SUR CHARLES-EMMANUEL DE SAVOIE, DUC DE NEMOURS,

Gouverneur et lieutenant-général du Lyonnais, Forez et Beaujolais, etc., pendant la Ligue.

Charles-Emmanuel de Savoie, duc de Nemours (1), fils de Jacques de Savoie, premier duc de Nemours et d'Anne d'Este, veuve en premières noces de François de Lorraine, grand duc de Guise, naquit au château

(1) Je ne connais que deux notices de quelques pages sur le personnage qui fait le sujet de cet article : la première se trouve dans l'*Histoire généalogique de la royale maison de Savoye*, par Samuel Guichenon, Lyon, 1660, in-fol., pag. 1061-1065; la seconde dans un ouvrage moins connu ayant pour titre : *Du massacre de la saint Barthélemi, et de l'influence des étrangers en France durant la Ligue*, etc., par Gabriel Brizard; Paris, l'an I.er de la liberté (1790), in-8.°, pag. 139-143, 2.e partie. Je n'ai fait, pour ainsi dire, que compléter ces deux notices, en empruntant à d'Aubigné, à de Thou, à Cayet, à Mézeray, à l'Estoile et à plusieurs autres historiens ce qu'ils ont dit de plus intéressant sur le duc de Nemours. J'ai aussi puisé quelques documens fort curieux dans un mémoire que je crois inédit et qui contient une relation de ce qui s'est passé à Lyon pendant la Ligue. Ce mémoire, qui fait partie des manuscrits de la bibliothèque publique de Lyon, et qui porte le n.° 1361, paraît avoir été composé vers le milieu du XVIII.e siècle : l'auteur, qui m'est inconnu, est loin d'avoir épuisé la matière ; peut-être son travail n'était-il qu'un premier jet ; tout me porte à croire qu'il n'a ouvert ni de Thou, ni Cayet, ni même les *Mémoires de la Ligue* : de sorte qu'il a laissé beaucoup de choses à dire sur le duc de Nemours, un

de Nanteuil (2), au mois de février 1567; il ne fut baptisé que le huit juin de l'année suivante. Il eut pour parrains le roi de France et Charles-Emmanuel, duc

---

des principaux héros de son histoire. Quant à moi, je me suis surtout attaché à faire ressortir tout ce qui pouvait avoir trait à la part que ce prince a eue dans les événemens dont Lyon a été le théâtre pendant qu'il était gouverneur de cette ville. Je ne sais par quelle raison les auteurs de la *Biographie universelle* lui ont refusé un article auquel il n'avait pas moins de droit que le marquis de Saint-Sorlin, son frère, qui n'y a pas été oublié, et je ne crains point de dire avec Guichenon, que *la vie de Nemours, au lieu d'une* notice, *mériterait un livre entier, tant elle est accompagnée d'événemens singuliers et remarquables*. Le père de ce prince, Jacques de Savoie, premier duc de Nemours, pourrait aussi figurer dans la *Biographie lyonnaise*. Vers la fin de 1562, il avait été nommé gouverneur du Lyonnais en remplacement du maréchal de Saint-André qui avait été tué à la bataille de Dreux: des fêtes superbes furent données à Lyon, en 1566, à l'occasion de l'entrée en cette ville de la duchesse de Nemours, son épouse; on fit même en leur présence *une charivary ou chevauchée de l'asne contre les maris qui s'estoyent laissés battre à leurs femmes, ce qui fut chose fort plaisante à voir* (De Rubys, *Hist. de Lyon*, pag. 409; Delandine, *Manuscrits de la bibliothèque publique de Lyon*, t. III, p. 194). Enfin, en 1575, époque à laquelle il s'était retiré dans son duché de Genevois pour y terminer tranquillement sa vie, il sortit de sa retraite pour venir saluer Henri III à son passage à Lyon; mais alors il n'était plus gouverneur du Lyonnais: il avait donné sa démission de cette place en 1571, et M. de Mandelot lui avait succédé. Voy. Guichenon, *Royale maison de Savoye*, pag. 1055 et suiv.

(2) L'auteur anonyme de la relation manuscrite de ce qui s'est passé à Lyon pendant la Ligue, fait naître Nemours à Lyon. Je crois qu'il se trompe, et j'ai pensé que Guichenon, qui place son berceau au château de *Nanteuil*, près Paris, méritait plus de foi. Cependant je ferai observer qu'Anne d'Este vint à Lyon *environ la Toussaincts* de l'année 1566; mais de Rubys, qui nous apprend ce fait, ne nous dit point si cette princesse, qui pouvait être alors enceinte de six mois, resta assez long-temps dans notre ville pour y faire ses couches.

de Savoie, son cousin ; sa marraine fut Catherine de Médicis. Frère utérin des Guise et de Mayenne, il était le lien qui unissait la maison de Lorraine à celle de Savoie, et il se montra digne de l'une et de l'autre par le mal qu'il fit à la France. Il fut élevé à la cour de Savoie où son père l'envoya dès qu'il eut atteint sa dixième année ; il portait alors le titre de prince de Genevois, qu'il ne quitta qu'à la mort de son père pour prendre celui de duc de Nemours. Vers le commencement de 1585, il suivit à Sarragosse le duc Charles-Emmanuel qui allait épouser Catherine d'Autriche, infante d'Espagne, et il reçut de Philippe II l'ordre de l'Annonciade. A son retour, il se rendit à Annecy où il trouva son père expirant. Il le perdit le quinze juin (1585), et oubliant bientôt les sages recommandations qu'il lui avait faites en mourant, il ne tarda pas à embrasser avec chaleur la cause de la Ligue, et fut, pendant plusieurs années, un des plus intrépides défenseurs de ce parti coupable qui compromit plus d'une fois les destinées du royaume. Il venait d'être nommé par le roi gouverneur du Lyonnais, Forez et Beaujolais, en remplacement de M. de Mandelot, mort le 24 novembre 1588 (3), lorsqu'il se rendit aux états de Blois avec Nicolas de Chaponnay et Pierre Scarron, tous deux échevins et députés de la ville de Lyon. Au moment de l'assassinat du duc de Guise, son frère (le 23 décembre 1588), Henri III le fit emprisonner étroite-

(3) On n'attendit pas la mort de M. de Mandelot pour lui donner un successeur ; les provisions du duc de Nemours sont datées de Blois, le 24 novembre 1588, le jour même où M. de Mandelot décédait à Lyon (Note de M. Cochard).

ment avec Anne d'Este sa mère et plusieurs autres partisans des Guise, parmi lesquels se trouvait un de leurs plus intimes confidens, Pierre D'Epinac, archevêque de Lyon (4). Nemours ayant demandé à Joachim de Château-Vieux, seigneur de Verjon, qui l'avait arrêté, où était le duc de Guise? Château-Vieux lui répondit que le roi n'avait fait que s'assurer de sa personne. S'il en était autrement, répliqua Nemours en colère, et que je fusse libre, j'essayerais de venger son injure. Nemours réalisa bientôt cette menace. On était sur le point de le transférer au château d'Amboise avec les autres prisonniers, lorsqu'il trouva moyen de se sauver, déguisé en marmiton (5). Il se rendit tout d'un trait à Paris, monté sur une jument d'Espagne, avec laquelle il fit quarante lieues sans débrider. Sur l'avis que les Lyonnais eurent de tout ce qui s'était passé à Blois, ils crurent ou plutôt on leur fit croire que la religion était en danger, et ils levèrent, à l'exemple de plusieurs autres villes, l'étendard de la révolte. Lyon

(4) On trouve parmi les pièces imprimées à la suite de la *Satyre Ménippée*, t. II, pag. 317 et suiv., édition de 1752, une *Requête de madame de Guise* où on lit qu'au nombre des prisonniers se trouvaient *les prevost des marchands et eschevins de Lyon*; c'est certainement une erreur: à cette époque il n'y avait point encore de prévôt des marchands à Lyon, et les sieurs Scarron et de l'Isle, conseillers et députés de la ville de Lyon, ne furent point arrêtés en même temps que l'archevêque, mais s'étant mis à la suite du maréchal de Retz qui était dévoué aux Guise, et revenant à Lyon par la route d'Orléans, ils furent arrêtés avec le maréchal, en février 1589, par les troupes de M. de Neufvy qui les fit relâcher après quelques jours de détention.

(5) *En souillon de cuisine*, dit Mézeray, dans son *Abrégé chronologique*, année 1589.

vit se renouveler dans ses murs la scène des Barricades dont Paris avait donné l'exemple au mois de mai de l'année précédente. Tout y avait été préparé de longue main. Mayenne qui commandait l'armée envoyée dans le Dauphiné contre les religionnaires, était venu à Lyon quelques mois auparavant, sous prétexte d'y attendre de nouveaux secours. Ce prince y avait déjà de nombreux partisans, lorsqu'apprenant la mort de ses frères, il quitta cette ville en toute hâte le 26 décembre, pour aller se réfugier à Dijon (6). L'archevêque de Lyon (7) qui n'avait pas encore recouvré sa liberté qu'il

---

(6) *Relation* manuscrite *de ce qui se passa à Lyon pendant la Ligue; Hist. de France pendant les guerres de religion*, par M. Lacretelle *le jeune*, t. III, pag. 311. L'auteur de ce dernier ouvrage n'a le plus souvent vu la Ligue que dans Paris; on y trouve fort peu de chose sur ce qui se passa dans les provinces. Il en est de même d'Anquetil dans son *Esprit de la Ligue*.

(7) S'il faut ajouter foi à Pierre Matthieu, *Hist. de Henri IV*, liv. II, d'Epinac était encore en prison à cette époque: « il avait été, » dit-il, donné en rançon au Gast (*), qui le garda au château » d'Amboise sept ou huict mois et le mit en liberté pour trente mil » escus. » La notice que Matthieu a consacrée à d'Epinac, *loc. cit.*, est un véritable panégyrique de cet archevêque; il n'en est pas tout à fait de même de celle qu'on lit dans le tome II des *Mazures de l'Isle Barbe*, par C. le Laboureur, qui lui a accordé 40 pages, et qui n'a presque rien laissé à dire sur ce prélat, que la Satyre Ménippée a couvert d'un opprobre éternel. Cependant malgré l'importance du rôle qu'il a joué dans la Ligue, ce prélat n'a pas trouvé place dans la *Biographie universelle*. Un auteur moderne, que l'on croit être M. Vitet, le petit-fils de Louis Vitet qui fut maire de Lyon en 1791 et 1792, a fait de D'Epinac, qu'il appelle sans doute par erreur D'Espignac, un des personnages d'une espèce de drame très-piquant intitulé: *les Barricades, scènes historiques, mai* 1588, Paris, 1826,

(*) C'était l'assassin du cardinal de Lorraine; il était capitaine des gardes; plusieurs historiens ont défiguré son nom, et l'appellent tantôt Dugast, tantôt Dégast, del Guast, etc.

dut plus tard à une forte rançon, avait, en son absence, investi de son autorité Antoine de la Barge, son vicaire-général, archidiacre et comte de Lyon, qui s'était mis à la tête du parti que les Guise avaient en cette ville, et qui était puissamment secondé par les prédications des moines. Il est probable que si le faible Henri III eût destitué Nemours à cette époque, et eût envoyé à Lyon un autre gouverneur, cette ville fût restée fidèle; et qui sait si la Ligue, privée d'une aussi belle province, eût fait des progrès aussi rapides? Ce fut le 24 février (8) 1589 que les Lyonnais se déclarèrent du parti de l'Union; ils chassèrent de leur ville les principaux officiers et serviteurs du roi, et ils en jetèrent plusieurs dans les prisons. Le P. Edmond Auger, un des membres les

---

in-8.° L'illustre prélat y est représenté comme le plus intime confident d'Henri duc de Guise, comme un homme de mœurs infâmes, du reste aussi habile à commander une compagnie de chevaux qu'à chanter la messe ou les vêpres. Le cardinal d'Ossat, dans sa lettre à Henri IV, du 18 août 1596, rapporte que le pape avait refusé d'élever D'Epinac au cardinalat pour deux causes : « l'une pour le » mauvais rapport qui lui avait été fait de la vie dudit archevêque en » matière de femmes; l'autre pour ce que pendant que le duc de » Mayenne d'un côté faisait solliciter Sa Sainteté de faire cardinal » ledit archevêque, M. de Nemours, son frère, étant à Lyon, le » faisait rechercher de trouver quelque moyen que ledit archevêque » sortît de ladite ville de Lyon. » T. II, pag. 239 et 240 des *Lettres du card. d'Ossat*, Amst. 1714, in-12. On a donné à D'Epinac, qui mourut à Lyon le 9 janvier 1599, un long article dans la nouvelle *Gallia christiana*, t. IV, pag. 187 et suiv.

(8) Voy. la *Chronologie novenaire* de Cayet, année 1589, l'*Hist. de Lyon*, par Poulin de Lumina, pag. 215, et les *Recherches sur le retour de la ville de Lyon à la monarchie sous Henri IV*, par M. l'abbé Sudan; Lyon, Ballanche, 1814, in-8.°, pag. 4. De Rubys, dans son *Hist. de Lyon*, pag. 441, place cet événement au jour de S. Matthias, 28 février, mais il faut lire 24 au lieu de 28; c'est une

plus zélés qu'ait eus la compagnie de Jésus, voulut employer la force de son éloquence pour engager le peuple à rentrer dans le devoir ; mais les ligueurs qui redoutaient son ascendant, le forcèrent à sortir de Lyon au milieu d'une haie de soldats disposés par l'ordre des magistrats dans tous les lieux qu'il devait parcourir avant

---

erreur d'autant plus évidente que l'on célébrait alors comme aujourd'hui la S. Matthias, le 24 février, et que, dans la même page, de Rubys dit un peu plus bas..... Le dimanche suyvant, 27 *février*, » on fit tenir les trente-six penons de la ville en armes, chascun en » son quartier, et on fit monter deux eschevins avec le secretaire de » la ville, vestus de leurs robes violettes, à cheval, qui allèrent » de penonage en penonage par toute la ville, où après avoir fait » lecture à haute et intelligible voix du serment de la Ligue, ils fai- » soient lever la main au peuple et jurer de l'entretenir. » Une erreur de la même nature s'est glissée dans la *Biographie univ.*, art. Grollier (*Antoine*). L'auteur de cet article place au 14 février l'arrestation faite par les ligueurs de cet illustre Lyonnais, qui fut enfermé avec plusieurs autres notables citoyens dévoués au roi, dans le château de Pierre Scise, d'où il se sauva ensuite en descendant du haut du donjon avec une échelle de soie que sa femme lui avait apportée sous son vertugadin. L'arrestation de Grollier ne put avoir lieu le 14 février, puisque ce n'est que le 24 février que Lyon arbora les étendards de la Ligue. La *Déclaration des consuls, échevins, manans et habitans de la ville de Lyon sur la prise des armes par eux faite le 24 février* 1589, et dont de Thou attribue la rédaction à de Rubys, *homme*, dit-il, *né pour son propre malheur et pour celui de la ville de Lyon*, a été insérée dans le tom. III des *Mém. de la Ligue*, pag. 271-284. On trouve dans le même volume : 1.° *Articles de l'Union jurée et promise par les consuls, échevins, manans et habitans catholiques de tous les ordres et états de la ville de Lyon, le 2 mars* 1589 (*). 2.° La *Lettre écrite à Messieurs de Lyon*, le 25 mai 1589, par les gens tenant le conseil général de l'Union catholique établi à Paris, pour envoyer à l'assemblée des états du royaume des députés choisis et nommés par les trois ordres.

(*) On peut induire de cette pièce et du passage de de Rubys cité plus haut, que le serment de la Ligue a été juré deux fois à Lyon, le dimanche 27 février et le jeudi 2 mars.

de s'embarquer (9). Le dimanche qui suivit leur révolte, les Lyonnais firent serment de se maintenir en bonne intelligence avec les princes, seigneurs et habitans de Paris, et de faire tout ce qui leur serait commandé par le duc de Nemours leur gouverneur, quand Dieu lui aurait fait la grâce d'arriver parmi eux. Nemours ayant reçu la nouvelle de cet événement, ne tarda pas à partir pour Lyon. Quelques ligueurs des plus déterminés et des plus turbulens allèrent en toute hâte au devant de lui jusqu'en Bourgogne. Voici quel fut le motif de leur empressement: Ils avaient su que le duc avait long-temps recherché en mariage Christine, fille du duc de Lorraine, qui avait été élevée à la cour de France, près de la reine mère, son aïeule, avant la mort de laquelle elle avait été promise à Ferdinand, grand duc de Toscane, à qui elle fut ensuite mariée par ambassadeur, à Blois, en présence du roi. Instruits aussi que cette princesse passerait par Lyon, où elle devait arriver au commencement du mois de mars, ils avaient résolu de l'enlever, si telle eût été la volonté du duc de Nemours; mais ce prince ne voulut point se prêter à un attentat aussi odieux; il rassura même Christine qui avait eu avis de ce complot, et l'épouse de Ferdinand partit paisiblement de Lyon le 18 mars pour se rendre à Florence (10). Nemours fut reçu à Lyon aux acclamations du peuple, qui poussa les cris redoublés de *Vivent les princes catholiques! vive le gouverneur!* toutes les corporations le compli-

(9) *Vie du P. Edmond Auger*, par Jean d'Origny, 1716, in-12, pag. 365 et suiv.

(10) Cayet, *Chron. nov.*, année 1589.

montèrent, et on lui prodigua tous les honneurs qui pouvaient satisfaire sa vanité naissante. Après avoir pris possession de son gouvernement, il fit révolter quelques villes voisines; cependant il ne resta pas long-temps dans le Lyonnais, et il en était déjà parti avant la fin tragique d'Henri III, pour voler au secours de Paris que ce monarque tenait assiégé. Il avait fait tracer, avant de quitter Lyon, une nouvelle enceinte de remparts pour envelopper toute la montagne de Fourvières, et il avait laissé la direction de ces travaux au marquis de Saint-Sorlin, son frère, auquel il remit le commandement de la ville de Lyon en son absence. L'enceinte tracée par Nemours ne fut cependant jamais achevée. Il n'y eût de terminé que la porte et les deux demi-bastions qui l'accompagnaient, placés au-delà de l'ancien couvent des Cordeliers de l'Observance et qu'on nomma la porte de Vaise (11). Nemours se signala dans les rangs des ligueurs le 21 septembre 1589, au combat d'Arques, et l'année suivante, le 14 mars, à la bataille d'Ivry, où, montrant la plus grande vaillance, il resta presque seul sur le champ de bataille avec Mayenne et d'Aumale et trente autres qui avaient tenu ferme. Mayenne voyant qu'il n'y avait plus d'espérance, se retira à Mantes, et Nemours à Chartres, d'où il se rendit à Paris. Vers le mois de juin de la même année, il fut nommé gouverneur de cette

(11) Ce fut à cette époque que l'on construisit au faubourg de Vaise une seconde porte, sur laquelle on mit cette inscription qui paraît avoir été la devise des ligueurs de Lyon :

VN DIEV. VN ROY.
VNE FOY. VNE LOY.
1589.

ville en remplacement du duc d'Aumale qui s'était rendu suspect aux princes même de sa maison. Quoique bien jeune encore et sans expérience, Nemours avait assez de pénétration pour prévoir qu'il aurait moins à craindre du dehors, parce qu'il était bien persuadé que le roi n'en viendrait jamais aux dernières extrémités, que du dedans où il n'était pas aisé de manier à son gré l'esprit d'un peuple indocile qui allait éprouver par lui-même tous les malheurs de la guerre ; il commença par engager les prédicateurs à disposer les Parisiens à tout endurer pour la défense de la religion. L'activité qu'il déploya, son extrême prudence et surtout son exemple contribuèrent puissamment à faire supporter au peuple toutes les misères d'un long siége et toutes les horreurs de la famine (12). Henri IV lui écrivit la lettre la plus touchante pour l'exhorter à faire cesser ces calamités et à rentrer dans le devoir (13). Le fier Nemours dédaigna de lui

(12) De Thou, liv. 98. On trouve de plus grands détails sur la conduite de Nemours pendant le siége de Paris dans l'*Hist. de la Ligue*, par Maimbourg, liv. IV, dans les *Mém. de la Ligue*, t. IV, pag. 272-217, et dans l'*Hist. de France pendant les guerres de religion*, par M. Lacretelle le jeune, tom. III, pag. 373 et suiv.

(13) Voici cette lettre qui se trouve les *Mém. de la Ligue*, t. IV, pag. 295 :

« Mon cousin, vous avez faict assez paroistre votre valeur et ge-
» nerosité en la deffense de Paris jusques icy ; mais de vous opiniastrer
» davantage soubs une vaine attente de secours, il n'y a aucune ap-
» parence ; et si, vous me contraingnez de tenter la force, vous pouvez
» penser qu'il ne sera lors en ma puissance d'empescher qu'elle ne soit
» ruynée, pillée et saccagée. Encore quand le secours que vous attendez
» viendroit, vous savez qu'il ne peut passer jusqu'à vous sans une
» bataille, laquelle devant que me donner ni présenter, vostre frère
» se souviendra de la dernière ; et quand bien Dieu me defavoriseroit

répondre, et se contenta d'écrire à l'un des maréchaux de France, que *sa foi et sa religion ne lui permettoient pas de reconnoître Henri pour roi.* La réputation que son refus et son courage lui firent parmi les ligueurs, l'amour des Parisiens, et surtout la prédilection d'Anne d'Este irritèrent le duc de Mayenne, jaloux de ce que leur mère commune *supportoit et vouloit eslever le cadet à son égal.* Dès-lors tous les liens furent rompus entre eux. Nemours dévoré d'ambition et fier de la gloire qu'il avait acquise au siége de Paris, s'était follement imaginé qu'il était le seul qui fût digne de monter sur le trône de France (14), vacant à ses yeux, depuis la mort du cardinal de Bourbon que la Ligue avait proclamé roi sous le nom de Charles X. Mais voyant ses projets constamment traversés par Mayenne (15), il donna dans un moment de dépit sa démission de la place de gouverneur de Paris,

---

» tant, pour mes peschez, que je la perdisse, votre condition serait » encore pire (pour n'avoir voulu recognoistre vostre roy legitime et » naturel) de tomber soubs le joug et la domination des Espagnols, les » plus fiers et cruels du monde. Partant je vous prie de vous soubvenir » de ce qui s'est passé, et jetter les yeux sur ce qui peut advenir, et » me recognoistre pour tel que devez, vostre roi et bon amy. »

(14) Voy. *Journal d'Henri IV*, décembre 1592, et juin 1593; *Chron. nov.* de Cayet, année 1593, et d'Aubigné, tom. III, liv. IV.

(15) Suivant Amelot de la Houssaie, la cause de la mésintelligence de Mayenne et de Nemours venait de ce que le premier retenait à l'autre la ville de Seurre en Bourgogne. *Notes* sur les lettres du card. d'Ossat, t. II, pag. 239. Mayenne avait alors sur la Bourgogne les mêmes vues que le duc de Nemours eut plus tard sur le Lyonnais. *Notes* de M. Petitot sur la *Chron. nov.* de Cayet, tom. V, pag. 25. Maimbourg donne une autre cause à cette mésintelligence : suivant lui, Mayenne aurait refusé à Nemours le gouvernement de Normandie, où ce dernier prétendait s'ériger en souverain, comme le duc de Mercœur en Bretagne. *Hist. de la Ligue*, liv. IV.

et alla reprendre les rènes de son gouvernement du Lyonnais. D'Épinac qui n'était pas venu à Lyon depuis quelques années, ne tarda pas à le rejoindre, et peut-être ne le suivit-il que pour épier ses démarches. Doué d'un caractère ferme et entreprenant, Nemours trouva plusieurs fois l'occasion de donner de nouvelles preuves de sa vaillance et de son habileté. Il fit la guerre, tantôt en personne, tantôt par ses lieutenans, dans le Bourbonnais, dans le Forez, dans l'Auvergne ; il parvint même à se saisir des châteaux de Bissy et d'Espoisse, par la trahison d'un homme que Louis d'Azinville de Revillon, seigneur de ces châteaux, avait reçu avec bonté dans sa maison. Toutefois ne se sentant pas assez de forces pour faire la guerre en tant d'endroits différens, il fit partir pour Milan Charles de Coligny d'Andelot qu'il avait attiré dans son parti, et il le chargea de négocier avec les ministres d'Espagne, afin de les engager à faire passer par son gouvernement les troupes auxiliaires qu'on devait envoyer à la Ligue ; mais ce fut inutilement, il ne put même obtenir que les troupes qui étaient en Franche Comté passassent en Bourgogne, parce que le duc Monte Marciano avait résolu de se joindre au duc de Parme avant de rien entreprendre (16).

Nemours qui depuis long-temps convoitait la ville de Vienne, avait feint d'entrer dans les vues du colonel Alphonse d'Ornano, lieutenant général du roi de Navarre en Dauphiné, en concluant avec lui une trève qui fut signée à St-Genis-Laval, le 25 mai 1592 ; mais sous prétexte que cette trève n'avait point été ratifiée par Lesdiguières, qui commandait l'armée du roi contre

(16) De Thou, *Hist. univ.*, liv. 102.

le duc de Savoie, Nemours profitant de l'absence d'Alphonse d'Ornano, qui s'était rendu en Provence, fit partir de Lyon, à la sollicitation du consulat, le 9 juillet suivant, un corps de cavalerie étrangère, commandé par don Olivarez, capitaine espagnol, qui se rendit par terre le même jour à St-Symphorien-d'Ozon, tandis que divers détachemens d'infanterie y arrivaient par eau. Le duc, accompagné de Saint-Sorlin, s'y était aussi porté. Scipion de Maugiron (17) qui était gouverneur de Vienne, vint les y trouver, et pour se venger de ce que le colonel d'Ornano lui avait été préféré par le roi pour la lieutenance générale du Dauphiné, il reçut des mains de Nemours l'écharpe noire, et lui livra, moyennant une grosse somme d'argent (18), la ville de Vienne, ainsi que le château du Pipet et les forts de Ste. Colombe et de la Bastie, dont le duc donna d'abord le commandement à Saint-Sorlin, et ensuite à un de ses plus intimes amis, le sieur de Dizimieu. Nemours partit de Vienne avec une armée qui pouvait être composée d'environ dix mille fantassins et de mille à douze cents cavaliers; il assiégea bientôt St-Marcellin et le prit à composition, après avoir fait pointer l'artillerie contre cette place. Il répandit la terreur dans tout le Dauphiné, qui était dégarni de gens

(17) Voy. le *Brief récit des exploits de guerre du sieur Desdiguières*, etc. *Mém. de la Ligue*, tom. V, pag. 775 et suiv. Scipion de Maugiron avait été comte de Lyon et n'était pas le seul qui à cette époque eût jeté le surplis aux orties.

(18) 40,000 écus payés comptant, suivant Bongars, cité par Mézeray, *Abr. chron.*, année 1595. Les principaux détails sur la prise de Vienne sont tirés de Cayet, année 1595, et d'une *Notice statistique sur Condrieu*, par M. Cochard, insérée dans l'almanach de Lyon de 1815.

de guerre depuis la trève conclue à St-Genis-Laval ; mais les villes et les places les plus importantes ayant tenu ferme, et s'étant déterminées à se défendre jusqu'à la dernière extrémité, il alla camper avec don Olivarez devant les Echelles, place frontière de Savoie, que Lesdiguières avait fait fortifier, et qui fut prise d'assaut, le 4 août de la même année (1592), par les marquis de Trevico et de Treffort (19). Le bruit de ces progrès rappela Lesdiguières en Dauphiné. Nemours qui avait sans doute des forces inégales à lui opposer, refusa le combat et revint dans le Lyonnais occuper à St-Genis-Laval les retranchemens que don Olivarez y avait fait faire pendant le séjour de ses troupes. Lesdiguières et Alphonse d'Ornano avaient poursuivi Nemours ; mais n'osant pas l'attaquer sur un terrain où ils crurent que leur ennemi aurait tout l'avantage, ils prirent le parti de se diviser et de rentrer dans le Dauphiné. Cependant Nemours quitta bientôt ses retranchemens et feignit de prendre le chemin de Septèmes (bourg situé à deux lieues de Vienne), comme s'il eût voulu assiéger cette place qui était occupée par les troupes du roi ; mais tout à coup la désertion se mit dans son armée, et il se vit forcé d'en ramener les faibles restes à Lyon (20), où sa présence semblait devenir nécessaire, surtout depuis que l'archevêque avait quitté cette ville pour retourner à Paris.

La Ligue était toujours sans roi depuis la mort du cardinal de Bourbon ; Mayenne qui en était le chef

---

(19) De Thou, *Hist. univ.*, liv. 103.

(20) Mézeray, *Abr. chron.*, année 1592, et *Brief récit des exploits de guerre du sieur Desdiguières.*

sous le titre de lieutenant-général de l'état et couronne de France, n'avait pas osé se placer sur le trône, et employait toute son adresse pour en éloigner ceux qui y aspiraient. Cependant il s'était enfin déterminé à convoquer à Paris l'assemblée des états-généraux pour l'élection d'un roi. Nemours s'était flatté de l'emporter sur tous les prétendans, par l'intrigue des Espagnols auxquels il avait promis de faire élire leur infante reine de France, dans la persuasion que cette princesse le choisirait pour son époux et partagerait la couronne avec lui; mais malgré toute l'habileté du baron de Tenissé (21) qu'il avait chargé de cette négociation, il désespéra de réussir quand il vit que ceux d'entre les principaux ligueurs sur lesquels il devait le plus compter, ne lui étaient pas favorables. Dès-lors il prit la ferme résolution de se détacher entièrement de la Ligue.

Ce fut au milieu du désordre général dans lequel la France était alors plongée, et vers les premiers mois de l'année 1593, qu'il entreprit de mettre à exécution des projets ambitieux qui, s'ils eussent réussi, n'auraient profité qu'à lui seul. Il s'était imaginé que pendant l'absence de l'archevêque il parviendrait facilement à se faire, sous la protection du roi d'Espagne, une souveraineté indépendante des provinces qui étaient sous son gouvernement, et que, d'accord avec Saint-Sorlin, qui avait d'autres projets, il pourrait y joindre le Dauphiné. Comme il n'ignorait pas que la saine partie de la noblesse et du peuple ne consentirait pas aisément à se séparer du

---

(21) Les instructions que Nemours avait données à Tenissé pour traiter avec Mayenne *à ce qu'il trouvast bon qu'il fust eslu roy*, ont été insérées dans les *Mém. de la Ligue*, tom. VI, pag. 183-188.

reste du royaume, pour s'assujettir à sa domination, il exila de Lyon ceux qu'il croyait les plus opposés à ses vues, et laissant la noblesse exposée aux courses et aux déprédations des troupes royales, il crut que, dénuée de tout secours, il l'amènerait à implorer son appui. Déjà il avait, sous divers prétextes, fait fortifier les principales places de son gouvernement, telles que Thoissey, Thizy, Belleville, Charlieu, Saint-Bonnet, Montbrison, Virieu et Condrieu, formant ainsi une enceinte de forteresses autour de Lyon, dont il voulait faire la capitale de son empire (22); et comme il vit

(22) Si l'on s'en rapportait à de Thou, *Hist. univ.*, liv. III, Nemours aurait fait construire une citadelle à Lyon pour tenir cette ville en respect. Il paraît bien qu'il en eut le projet, mais il ne l'exécuta pas, soit qu'il ne l'ait pas osé, soit qu'il n'en ait pas eu le temps. Lyon n'a point eu de citadelle dans son enceinte depuis 1585, époque à laquelle les habitans de cette ville démolirent celle que Charles IX avait fait élever en 1564 sur la colline de St-Sébastien. Je ne connais d'ouvrage spécial sur les fortifications de Lyon qu'un Mémoire inédit de M. l'abbé J. B. Greppo, lu à l'académie de Lyon le 12 avril 1764 et déposé dans le porte-feuille de cette compagnie; je n'y ai rien trouvé qui eût trait à la construction d'une citadelle à Lyon par le duc de Nemours. Un autre membre non moins savant de la même académie, M. l'abbé Guillon de Montléon, a été induit en erreur par une phrase qu'on lit dans un édit d'Henri IV, du mois de mai 1594 (inséré en entier dans le tom. VI des Mémoires de la Ligue), lorsqu'il a dit, tom. I.er des *Mém. sur le siége de Lyon*, que cet édit avait été rendu à l'occasion de la demande que les Lyonnais lui avaient faite de démolir une de leurs citadelles. On lit, en effet, dans cet édit (art. III) : « Nous déclarons aussi que jamais n'aurons d'eux » (des Lyonnais) aucune défiance, ni désir de bastir autres cita- » delles que dans leurs cœurs et bonnes volontez... » Des expressions à peu près semblables se trouvaient déjà consignées dans les lettres patentes d'Henri III, données à Rouen le 4 juillet 1588. Pour ne laisser aucun doute sur l'erreur commise par de Thou, j'ajouterai que dans le manifeste que les Lyonnais publièrent sur la prise de leurs

que Lyon était encore à découvert du côté de la Bresse et du Dauphiné, il avait acheté du sieur de Saint-Julien, moyennant cinquante mille écus, la petite ville de Quirieu, sur le Rhône, et l'avait fait fortifier avec un soin extrême, pour s'assurer du libre cours de ce fleuve au-dessus de Lyon. Maître du Rhône, il l'était presque du dedans ; le château de Pierre-Scise était occupé par une garnison qu'il y avait introduite par ruse, et qui en avait expulsé la garde bourgeoise. Il était parvenu à abolir peu à peu l'autorité des magistrats de cette ville, et s'était fait un conseil (23) composé

---

armes en 1593, on remarque parmi les griefs qu'ils adressaient au duc de Nemours alors prisonnier à Pierre-Scise..... : « Qu'autant de places » qu'il avait prises, il en avait fait autant de citadelles pour dompter » les Lyonnois qu'il encernoit par les forteresses de Toissei, Belle-» ville, Tisy, Charlieu, Sainct-Bonnet, Montbrison, Virieu, » Condrieu, Vienne et Pipet. Que le cercle de ceste tyrannie estant » achevé, il ne luy restoit que de tirer à Lyon comme au centre de » l'établissement de sa souveraineté ; qu'il proposoit pour en venir à » chef de bastir deux citadelles, et disoit n'en avoir point qui n'en » avoit qu'une. » Cayet, *Chronol. nov.*, année 1593. Une dernière preuve que Nemours n'exécuta pas le projet qu'il avait conçu, se trouve dans une lettre que le duc de Mayenne écrivit au roi d'Espagne pour chercher à se justifier d'avoir été la cause de la perte de Lyon et de son frère.... « Quel proffit, dit-il, pouvois-je espérer de la ruine » de mon frère, sinon la mienne propre.... Les bons habitans y » furent portez par le soupçon qu'on leur donnoit, quoyque faulse-» ment, d'une citadelle, qui leur fit oublier tout respect, et les » meschans avec un secret dessein que la premiere offenze conduiroit » les autres où ils sont aujourd'huy. »

(23) Ce conseil avait pour maxime « que le manteau de la piété est » assez grand pour couvrir l'hypocrisie ; qu'il ne faut qu'une conte-» nance de dévotion pour se faire admirer au peuple ; que la vaillance » et l'humilité chrétienne ne marchent jamais ensemble ; que la » crainte de Dieu affoiblit la générosité de l'ame et étouffe l'ardeur » d'un cœur haut et courageux. » On ne voyait « autre chose sur le

de gens qui lui étaient dévoués, et dont la plupart étaient d'origine étrangère. Toutes ces mesures, jointes à des actes tyranniques et aux nombreux impôts qu'il avait établis par les conseils d'un certain Ferrarois qui, suivant l'expression d'Anne d'Este, avait l'*ame de fer* (24), le rendirent tout-à-fait odieux au peuple. Le secrétaire

---

» tapis de ce conseil que la conférence des principautés étrangères, » que l'Histoire Florentine et le Prince de Machiavel, que le plan » de vingt-deux citadelles, les mémoires de dix-huit sortes d'inven- » tions pour trouver argent sur le peuple, le rôle des citoyens qu'on » devoit proscrire. » Manifeste des Lyonnois sur la prise de leurs armes, *Mém. de la Ligue*, tom. V, pag. 441.

(24) Voy. Cayet, *Chron. noven.*, tom. V, p. 25 de l'édition de M. Petitot et Mézeray, *loc. cit.* année 1593. Ce dernier historien rapporte qu'après la réduction de Lyon, il arriva qu'en fouillant dans le logis du duc de Nemours, on trouva dans sa cassette dix-sept nouveaux impôts à la façon des Italiens, et qu'il eût fait éclore si on ne se fût pas saisi de sa personne, *loc. cit.*, année 1595. Malgré toutes mes recherches, je n'ai pas pu découvrir le nom du Ferrarois qui avait l'ame de fer. Suivant Cayet, *loc. cit.*, Anne d'Este avait prédit à son fils que cet homme serait la cause de sa ruine. Le *Recueil des lettres et autres pièces authentiques relatives au Franc-Lyonnois*, etc. Lyon, 1716, in-4.°, contient une ordonnance du 15 juin 1591, ayant pour but de devancer le don gratuit (que devait le *Franc-Lyonnais* de huit ans en huit ans) à cause des besoins pressans de l'état; elle commence par ces mots qui nous apprennent quels titres prenait alors le duc de Nemours. « Charles-Emmanuël de Savoye, pair et colonel- » général de la cavalerie légère de France, gouverneur et lieutenant- » général en Lyonnois, Forez et Beaujollois, Auvergne, Combraille, » Haute et Basse Marche.... » Cependant, si l'on en croit de Thou, liv. 107, année 1593, Nemours cessa de prendre dans ses ordonnances publiques le titre de gouverneur des provinces qui lui étaient soumises; mais cet historien ne dit pas quel titre avait usurpé Nemours, quoiqu'il ajoute que son refus de prendre celui de gouverneur donnait assez à entendre qu'il aspirait à une domination indépendante des lois.

de la ville de Lyon, Benoît du Troncy (25), serait, si l'on en croit son propre témoignage, celui qui s'opposa avec le plus d'énergie à l'exécution des projets de Nemours; il fut, dit-il lui-même dans une requête qu'il présenta ensuite à Henri IV pour obtenir son pardon, assez hardi pour dévoiler ces projets dans une assemblée où se trouvait le duc; trois fois celui-ci lui porta le poignard à la gorge, pour le contraindre à déclarer de qui il tenait les révélations qu'il venait de faire. Du Troncy refusant d'obéir, fut jeté en prison; mais les Lyonnais, dont les yeux commençaient à s'ouvrir, demandèrent à grands cris la liberté du secrétaire de la ville, et déjà ils étaient sur le point de se soulever, lorsque le duc ordonna son élargissement. D'un autre côté, Mayenne, instruit que Nemours devenait suspect

---

(25) Voy. les notices de M. Breghot sur Benoît du Troncy, dans la *Biographie universelle*, t. XLVI, et dans les *Archives du Rhône*, tom. III, pag. 425 et suiv. Du Troncy ne fut pas le seul qui, dans ces temps de trouble et de désordre, cultivât les lettres à Lyon. Pierre Matthieu y composait alors ses tragédies, et les dédiait tantôt au marquis de Saint-Sorlin, tantôt au duc de Nemours. Parmi les soldats de celui-ci se trouvait Claude de Trellon, dont les poésies furent plusieurs fois réimprimées; l'édition originale de ces poésies, publiée à Lyon en 1592, contient *le premier livre de la Flamme d'Amour*, dédié à M. le duc de Nemours, avec un sonnet à sa louange. Dans l'éd. de 1597, publiée aussi à Lyon, on remarque parmi les tombeaux ou éloges funèbres, ceux du duc de Guise et du duc de Nemours, auxquels le poète avait été long-temps et fidèlement attaché; cependant il résulte d'une pièce de cette édition, que Claude de Trellon s'était enfin repenti du zèle avec lequel il avait servi la Ligue, en lui consacrant sa lyre et son épée. Voy. Goujet, *Biblioth. franç.*, tom. XIII. Il paraît même que Trellon vit avec peine les projets téméraires de son maître, car il lui avait adressé peu de jours avant son emprisonnement une espèce d'ode en soixante-cinq stances, contre l'ambition, qui se trouve dans le 5.e vol. des *Mém. de la Ligue*, p. 455 et 468.

aux ligueurs, commença à être inquiet sur la ville de Lyon ; il avait su de quelques habitans que son frère, après avoir quitté Paris pour venir à Lyon, s'était comporté comme s'il avait eu dessein de faire cause commune avec le duc de Savoie, et de se séparer de la Ligue. Il n'ignorait pas non plus que Nemours ne lui pardonnait pas de lui avoir été contraire lorsqu'il briguait la main de l'infante d'Espagne, dans l'espérance de s'asseoir avec elle sur le trône de France, et que pour s'en venger, il avait défendu à toute personne de son gouvernement de se trouver aux états de Paris, et n'avait pas même permis qu'on y envoyât des députés. Ce qui augmenta encore les soupçons de Mayenne, fut que Beaufremont de Senecey, gouverneur d'Auxonne, ayant reçu une forte rançon pour la liberté d'Alphonse d'Ornano qu'il avait fait prisonnier, Nemours irrité de cette action, tenait renfermés à Pierre-Scise les enfans de Senecey, et que, loin de se contenter de la rançon d'Ornano qu'on lui offrait, il exigeait qu'on lui livrât Auxonne, menaçant Senecey de lui envoyer la tête de ses enfans, s'il refusait d'obéir à ses ordres. Voyant enfin à quoi tendaient toutes ces menées, Mayenne crut qu'il était temps d'y mettre un terme ; l'homme sur lequel il jeta les yeux dans cette circonstance critique fut Pierre d'Epinac, qui se trouvait alors à Paris : il l'engagea donc à se rendre à Lyon, sous prétexte de conférer avec les magistrats de cette ville, à l'occasion de la trève qui avait été conclue le 23 juin 1593, entre les armées du roi et celles de la Ligue. Le prélat consentit d'autant plus volontiers à se charger d'une telle mission, qu'il était piqué de voir que Nemours affectait le plus profond mépris pour son autorité. Afin de mieux

cacher le but de son voyage, il feignit d'accompagner le cardinal de Joyeuse qui allait à Rome. A peine fut-il arrivé à Vimy (aujourd'hui Neuville), où il avait une maison de plaisance, qu'il reçut la visite des principaux habitans de Lyon, qui lui firent la peinture la plus déplorable de la servitude dans laquelle cette ville était plongée : tous espéraient en lui, tous offraient de le seconder s'il voulait se mettre à leur tête pour les délivrer de la tyrannie de leur gouverneur. L'entreprise était difficile et hasardeuse. Il fallait trouver un prétexte pour perdre le duc, et d'Epinac avait prudemment résolu de paraître plutôt l'offensé que l'agresseur. Une occasion favorable ne tarda pas cependant à se présenter. Nemours avait ordonné à Dizimieu, qui occupait Vienne, de venir le joindre avec l'élite de sa garnison ; il l'attendait le 18 septembre (26) pour se rendre maître absolu de Lyon avec son secours et celui de quelques nobles du Dauphiné. D'Epinac informé de tout, échauffe sous main les habitans et fait garder la porte du Rhône par une compagnie de citoyens armés qu'il avait mis dans sa confidence. Dizimieu se présente hardiment avec ses soldats ; ceux-ci sont repoussés, et dans le léger combat qu'il y eut à cette porte, un des habitans qui la gardait fut tué, et Dizimieu fut fait prisonnier, ainsi que Charles de Simiane, seigneur d'Albigny, un des plus chauds partisans de Nemours. Au bruit de ce mouve-

(26) De Thou, liv. 107. C'est peut-être par erreur que le Duchat, dans ses remarques sur la *Satyre Ménippée*, place cet événement au 20 septembre, puisqu'il renvoie à de Thou qui le fixe au 18, date adoptée par la plupart des historiens ; cependant ne faudra-t-il pas plutôt s'en rapporter à Cayet qui l'a placé au jour de *sainct Matthieu, 21 septembre : Chronol. noven.*, année 1593.

ment, toute la ville courut aux armes, et l'on fit des barricades comme on en avait fait cinq ans auparavant. Nemours lui-même étant venu à cheval au secours des siens, fut arrêté par un des corps de la milice municipale que commandait un gentilhomme lyonnais, nommé Alexandre Reveroni (27), qui le ramena dans son palais où l'on mit une forte garde. Le lendemain, qui était un dimanche, Nemours alla entendre la messe à la cathédrale; il s'était fait suivre par quelques-uns de ses gardes, afin de conserver les marques de sa dignité; mais la fureur du peuple s'étant augmentée, dès qu'il fut rentré, non-seulement on lui ôta ses gardes et sa suite ordinaire, mais on le resserra plus étroitement. On se saisit en même temps de plusieurs personnages que leur attachement au duc rendaient suspects; le plus remarquable fut Claude de Rubys, ligueur forcené, qui avait fomenté et entretenu la révolte par ses écrits séditieux. On s'assura aussi d'une grande partie de la noblesse, et les Lyonnais, après avoir publié un manifeste sur la prise de leurs armes, firent serment de ne jamais recevoir pour gouverneur, ni le duc de Nemours, ni le marquis de Saint-Sorlin. L'archevêque, maître de la ville, se rendit au château de Pierre-Scise, dont les habitans s'étaient emparés dès les premiers momens du tumulte, il en tira Charles de Coligny d'Andelot, que Nemours y avait enfermé sur de simples soupçons (28), et y fit conduire le duc lui-même avec une garde composée de Suisses et d'habitans de la ville. Anne d'Este qui aimait

(27) *Archives du Rhône*, loc. cit.

(28) *Pour n'avoir approuvé le dessein de ses citadelles. Mém. de la Ligue*, tom. V, pag. 446.

tendrement Nemours, se trouvait à Paris lorsqu'elle apprit ces fâcheuses nouvelles : instruite que tout s'était exécuté par les ordres de Mayenne, elle lui fit les plus sanglans reproches, et, au désespoir de voir si indignement traiter son jeune fils, elle le menaça de le poursuivre jusqu'à la mort (29). Mayenne rejeta tout sur d'Epinac et sur le peuple, et promit de faire cesser les soupçons de sa mère en délivrant Nemours. On commença donc à traiter de sa liberté avec les habitans de Lyon, par la médiation de l'archevêque, qui avait été nommé gouverneur de la ville et agréé par Mayenne. On proposa ces conditions : Nemours abandonnerait les postes qu'il occupait aux environs de Lyon ; Saint-Sorlin remettrait entre les mains de personnes choisies dans le corps *de la* noblesse, toutes les places qu'il tenait en Auvergne ; en échange, Mayenne donnerait à Nemours un gouvernement à quatre-vingts lieues au moins de Lyon. Il lui donna en effet le gouvernement de Guyenne avec les titres et les pouvoirs qu'y avait eus le roi de Navarre, et il le laissa libre de placer garnison dans quelques places que la Ligue avait dans la Gascogne. Ce traité fut conclu à Lyon, le 22 novembre 1593, et ratifié à Paris le 4 janvier suivant ; cependant il ne fut

(29) « Jamais Monsieur de Mayenne n'a voulu aller à Lion (ce sont les paroles du duc de Nevers dans la relation de son ambassade à Rome), quelques larmes que madame leur mère commune ait jetées, pour délivrer de captivité Monsieur de Nemours son frère ; espérant par ce moyen s'autoriser en retirant de ses mains les places qu'il a usurpées sur autrui, et ce, afin de se faire rechercher et favoriser par le roi d'Espagne et par le Pape en sa prétendue élection de roi. » Amelot de la Houssaie. Notes sur les *Lettres du card. d'Ossat*, t. II, pag. 240.

pas exécuté, soit par les remises de Mayenne, soit par les obstacles que les habitans de Lyon y apportèrent. Toutefois Mayenne ne recueillit pas le fruit qu'il avait espéré de la catastrophe de son frère; « car les Lyonnais » attendant patiemment qu'il plût à Dieu de leur donner » un roi vraiment catholique, agréable au pape et aux états » du royaume (30), » demeurèrent comme neutres, sans recevoir d'autres ordres que ceux qui émanaient de leurs échevins, jusqu'à leur entière réduction, qui s'effectua le lundi, 7 février 1594 (31), d'abord aux cris de *Vive la liberté française ! A bas la tyrannie italienne !* et bientôt après aux cris unanimes de *Vive le roi.* Dans les premiers

---

(30) C'est ce qu'on lit dans le manifeste que les Lyonnais publièrent contre le duc de Nemours après son emprisonnement, et qui fut composé par Pierre Matthieu. Ce manifeste, qui fut imprimé à Lyon en 1593, in-8.°, a été inséré dans les *Mém. de la Ligue*, et on y a joint la réponse d'un ligueur, tom. V, pag. 438-454. On trouve dans le même recueil, tom. VI, pag. 117-128, un opuscule qui fut publié à Lyon peu de temps avant la réduction de Paris et qui a pour titre: *Les Feux de joie de Lyon, Orléans, Bourges et autres villes qui se sont remises en l'obéissance du roi; qui est une exhortation desdites villes à ceux de Paris et autres qu'on veut assujettir à l'Espagnol.* On y lit, pag. 123....: « Souvenez-vous que vous n'avez plus Lyon » qui vous faisoit tenir l'argent d'Espagne, Lyon le trésor de » l'Europe, le siége principal du commerce du monde, et le centre » auquel toutes les lignes répondent. »

(31) Mézeray s'est trompé, lorsque dans son *Abr. chronol.*, année 1594, il a placé au 25 janvier la réduction de Lyon: il est à cet égard en opposition avec tous les historiens contemporains qui fixent la date de cette époque mémorable au 7 février. Ce fut l'imprimeur Jean Jullieron (trisaïeul maternel de l'avocat-général Séguier) qui eut l'honneur d'être avec son père, Guichard Jullieron, député par la ville de Lyon pour porter à Henri IV l'acte de sa réduction. Guichard Jullieron vendit ensuite deux de ses maisons pour payer la solde des Suisses que le roi avait envoyés à Lyon. Voy. Pernetti,

transports de leur joie, les Lyonnais brûlèrent, avec les armoiries d'Espagne et de Savoie, celles du duc de Nemours qui devint alors prisonnier d'Henri IV (32). Ce roi, après la réduction de cette ville, y avait envoyé deux de ses ministres, le Lyonnais Pompone de Bellièvre et Emeric de Vic; Nemours leur faisait souvent parler en sa faveur, et implorait leur protection contre la fureur d'une populace au milieu de laquelle, disait-il, ses jours n'étaient pas en sûreté. En effet, ceux des habitans de Lyon qui avaient le plus souffert de sa tyrannie, et ils étaient nombreux, faisaient de vives instances pour qu'on le transférât dans une prison au centre de la ville; parce qu'il convenait mieux, disaient-ils, qu'il fût gardé par une compagnie bourgeoise, dans cette prison, que par des Suisses dans le château de Pierre-Scise, qui était à l'extrémité de Lyon; mais les deux ministres s'y opposèrent, et ne permirent pas qu'un homme d'une si haute naissance devînt le jouet d'une populace mutinée. Le marquis de Saint-Sorlin s'était approché à diverses reprises de Lyon pour favoriser l'évasion de son

---

Lyonnois dignes de mémoire, t. II, pag. 15. La *Chron. noven.* de Cayet, année 1594, et l'*Hist univ.* de de Thou, liv. 108, offrent sur la réduction de Lyon des particularités fort intéressantes.

(32) On lit dans l'édit d'Henri IV sur la réduction de Lyon, donné à St-Germain-en-Laye, en 1594, art. VII... « Et pour le regard de » l'emprisonnement par eux fait de la personne du duc de Nemours, » avouons qu'il a été fait pour le bien et utilité de notre service, et » promettons de les en décharger et garantir contre qui que ce soit » qui voulut s'en ressentir.... «

(33) C'est ici que de Thou, liv. III de son *Hist. univ.*, dit que les Lyonnais faisaient de grandes instances pour qu'on transportât Nemours dans *la citadelle qu'il avait bâtie lui-même pour tenir la ville en bride*, etc. Voy. la note 22.

frère ; mais toutes ses tentatives ayant été infructueuses, il se vengea en faisant dévaster les campagnes par ses troupes et en levant partout d'énormes contributions. Le duc de Savoie avait fait aussi quelques démarches pour obtenir la délivrance du prisonnier des Lyonnais, auxquels il avait envoyé Pobel, baron de la Pierre (34), qui échoua dans sa mission, et qui repartit sans avoir même pu parvenir à rendre plus douce la détention du prince. Ce ne fut que par un stratagème qu'il avait déjà employé, que Nemours réussit à s'évader. Il avait un valet de chambre qui, *pour le grand déplaisir que lui causait la captivité de son maître*, avait laissé croître sa barbe et ses cheveux, comme s'il eût fait vœu de ne les couper qu'après leur délivrance ; tout à coup ce zélé serviteur conçut le dessein de tirer parti de ce vœu bizarre. Il avait remarqué que les gardes s'étaient accoutumés à le voir passer, le visage tout ombragé de cheveux, quand il allait de la chambre du duc à la cuisine du château.

---

(34) Guichenon, *Royale maison de Savoye*, p. 747. J'ai cru devoir placer ici le voyage du baron de la Pierre à Lyon : cependant il serait très-possible que ce baron y fût venu avant la réduction de cette ville ; c'est ce qui pourrait résulter du récit de Cayet qui, dans sa relation des événemens du mois de septembre 1593, s'exprime ainsi : « M. de Mayenne, comme chef de ce parti (de l'Union), afin » d'appaiser ce trouble, envoya le vicomte de Tavannes et le sieur » de Chanvalon. Le duc de Savoye y envoya aussi le baron de la Pierre. » Lesquels ayant longuement traicté avec ledit sieur marquis de » Sainct-Sorlin, trouverent les deux partis si enflammez les uns » contre les autres, à cause des hostilitez commises durant les ven- » danges sur les habitans de Lyon, par les garnisons des places » voisines encore obéissantes au duc de Nemours, et pour d'autres » particularitez, que la peine qu'ils prirent fut sans fruict. » *Chronol. novenaire.*

Dès que sa *perruque*, dit un contemporain, fut à la grandeur qu'il fallait, il en fit faire une semblable pour son maître qui était chauve. Un cuisinier, qui fut mis dans la confidence, pratiqua fort adroitement près de l'évier de la cuisine une ouverture assez grande pour qu'un homme pût y passer, et il fit une ample provison de cordes. Après tous ces préparatifs, le duc feignit une incommodité, et resta plusieurs jours au lit; enfin pendant la nuit du mardi au mercredi, 26 juillet 1594, se cachant dans la ruelle de son lit, il s'affuble de la perruque et des habits de son domestique, lequel se mettant au lit., à la place de son maître, se couvrit la tête d'un mouchoir pour dérober ses traits à une sentinelle qui avait toujours les yeux sur lui. Le duc au *même instant* sort, tenant le bassin de sa chaise; et, détournant le visage comme pour éviter la mauvaise odeur, il passe incognito devant trois corps-de-garde; puis se glissant par l'ouverture qui avait été pratiquée dans l'endroit de la muraille du château qui regardait hors de la ville, il descend avec des cordes jusqu'à terre. D'Albigny qui devait sa liberté à une rançon, et quelques autres de ses amis, cachés au bas de ce roc escarpé, le reçoivent dans leurs bras. De là, passant le derrière de la rue de Vaise, il entre au logis d'un ami, prend un nouveau déguisement, monte à cheval, et, rencontrant bientôt une troupe de cavaliers que lui avait envoyée le marquis de Saint-Sorlin, il arrive en peu d'heures à Vienne (35). Dès que le bruit de sa fuite

---

(35) Les détails peut-être un peu trop minutieux de cette évasion, sont tirés de l'*Hist. de d'Aubigné*, t. III, p. 348 de l'édition *princeps*, de l'*Hist. univ.* de de Thou, liv. III, des *Mém. de Sully*, tom. I,

se fut répandu à Lyon, il s'y fit un soulèvement qui alla presque jusqu'à la révolte; la plupart attribuant cette évasion à la faute des gardes et des commandans du fort. Nemours fut reçu à Vienne par Saint-Sorlin, et après avoir fait avec son frère un plan de campagne, il se mit à la tête d'une petite armée, composée de volontaires et de trois mille Suisses que lui prêta le duc de Savoie. Il rentra bientôt daus le Lyonnais où il mettait tout à feu et à sang; déjà il avait repris plusieurs forts situés autour de Lyon, et il se disposait à affamer cette ville, pour la punir de ne l'avoir pas voulu pour souverain (36), lorsque le connétable de Montmorency, qui amenait au roi mille cavaliers et quatre mille fantassins, ayant eu ordre de demeurer dans ces contrées, le resserra si étroitement dans Vienne, que ses Suisses mal payés et redoutant les approches de la famine, se révoltèrent et se retirèrent en Savoie, auprès du marquis de Treffort. Le duc de Savoie qui était alors obligé de soutenir la guerre en vingt endroits

---

pag. 146 de l'édition originale, de la *Chron. noven.* de Cayet, année 1595, etc., etc. On lit dans ce dernier ouvrage que *les Lyonnois gardèrent ledit duc prisonnier à Pierre-Ancise jusqu'au* 23 *mars....* Cette date est évidemment fautive et ne peut être que du fait de l'imprimeur, puisque dans le 7.e livre de sa Novenaire, Cayet place comme tous les autres historiens l'évasion de Nemours au 26 juillet 1594. C'est aussi par une faute typographique que l'évasion de Nemours est fixée aux premiers jours de janvier 1594 dans la notice de M. Breghot sur Benoît du Troncy, insérée dans les *Archives du Rhône*, et citée plus haut.

(36) Nemours avait conservé quelques partisans à Lyon; Jean Dupré et Julien Lefèvre ayant été convaincus d'avoir voulu lui livrer cette ville, furent condamnés à être pendus, et leur exécution eut lieu sur la place du Change. Voy. *Guide du voyageur à Lyon*, par M. Cochard, pag. 464.

différens, bien loin de pouvoir secourir Nemours, fut contraint de laisser hiverner les troupes de Montmorency dans la Bresse où elles avaient pris Montluel. Vers la fin du mois de mars 1595, Nemours s'était rendu à Turin auprès du connétable de Castille, pour l'engager à passer dans le Lyonnais avec une armée; mais à peine fut-il parti que Dizimieu, qui s'était sauvé de Lyon, et auquel il avait confié la garde du Pipet, principal château de Vienne, fit sa soumission au roi (37), et introduisit dans Vienne les troupes de Montmorency, qui vint y recevoir le serment des habitans, le 1.er mai suivant.

Nemours qui croyait avoir en Dizimieu un ami à toute épreuve, faillit perdre la tête quand il apprit cette nouvelle. Vienne était en effet son principal refuge; c'était aussi *le seul* passage qui lui restât sur le Rhône, et par

(37) Dizimieu exigea pour prix de sa soumission 60,000 livres, et pour lui payer cette somme on établit une douane à Vienne; cet impôt a subsisté sous le titre de douane de Valence jusqu'en 1790 (Note de M. Cochard). Dizimieu écrivit à Nemours pour le conjurer de faire aussi sa soumission; mais toutes ses instances et toutes les sollicitations de leurs amis communs ayant été inutiles, Dizimieu, qui crut avoir rempli tous les devoirs que l'amitié lui imposait, se hâta de conclure son traité avec le connétable de Montmorency. De Thou, liv. 113. Après que Charles de Lorraine, duc de Guise, eût fait son traité avec Henri IV, un gentilhomme dit au roi: *Il ne reste que M. de Nemours à en faire de mesme.* « Ha! répondit le roi, celuy-là a le cœur trop grand et haut. Jamais » il ne se sauroit mettre à servir. Je ne m'attends pas qu'il me re» cognoisse tant qu'il pourra, et que son brave cœur l'y portera. » J'ay là un très-dangereux ennemy, et qui fort tard abaissera les » armes. » Ces paroles, dit Brantôme, prononcées de la bouche d'un si grand roy, favorisent à la louange de ce prince plus que cent autres qui en eussent voulu parler. *Capitaines François*, 77.e Discours.

lequel les places qui tenaient encore dans l'Auvergne, le Lyonnais et le Forez, pour le parti de l'Union, pussent être secourues des étrangers. Les gens enclins à croire le mal et à juger des actions par le mauvais côté qui trop souvent est le vrai, insinuèrent que Dizimieu avait agi par intérêt plutôt que par devoir, et sur ce pied ils aimèrent mieux l'appeler traître à son ami que fidèle à son roi; même quand Nemours fut tombé malade, ils n'hésitèrent point à publier que Dizimieu l'avait empoisonné pour éviter son ressentiment (38). Toutefois il est plus naturel de croire qu'outré de dépit, honteux de voir tous ses projets évanouis, usé par l'activité de son ame et par les angoisses d'une prison de dix mois, ce prince ne pouvait plus espérer de longs jours. On a

---

(38) Mézerai, *Abr. chron.*, année 1595. D'Albigny, sur le soupçon que Dizimieu avait empoisonné Nemours, se rendit en poste à Paris pour venger la mort de son ami dans un combat singulier. Dizimieu fut trouvé étendu sur la place d'un coup d'épée; mais les secours que ses amis lui prodiguèrent furent si efficaces qu'il n'en mourut pas. Voy. Notes sur le journal d'Henri IV, t. II, pag. 126 de l'édit. de 1741; et l'Hist. généalogique de la royale maison de Savoie, pag. 1065. Voici en quels termes Cayet, qui me paraît plus digne de foi, rend compte de cet événement dans sa *Chron. noven.*, année 1595: « Au commencement de l'an 1597, Dizimieu estant venu à » Paris, le jour mesme qu'il y arriva on luy dressa une querelle » d'Alleman: un chevalier de Malte qui avait esté au feu duc, l'en» voya appeler à un duël, luy mandant qu'il se trouvast en un clos » de murailles près le pré aux Clercs; il y alla seul, l'y pensant aussi » trouver seul; mais le sieur d'Albigny y estait avec luy. Aucuns » de ses amis entendans qu'il s'alloit battre, monterent incontinent » à cheval; mais ils le trouverent estendu sur la place, ayant un » grand coup d'espée sur la teste et un coup de poignard dans les » reims. Pensans qu'il fut mort, ils le firent enlever: toutes fois, » revenu à soy, et depuis bien pansé de ses plaies, il en guérit. ».

prétendu qu'il y avait du remède à ses maux, mais qu'il préféra perdre la vie que de la devoir à un médecin huguenot. Le mal dont il était atteint était presque semblable à celui dont mourut Charles IX : il rendait le sang à gros bouillons par la bouche ; son grand courage résista quelque temps à la violence de cette cruelle hémorragie, et quand il fut tellement affaibli qu'il lui devint impossible de se tenir sur ses pieds, il se fit transporter dans son château d'Annecy en Savoie. Après y avoir langui durant quelques mois dans l'état le plus déplorable, il rendit le dernier soupir, le 13 août 1595 (39), âgé de vingt-huit ans. Si l'on en croit l'auteur du Journal d'Henri IV, il mourut en reconnaissant Dieu et son prince, exhortant tout le monde à suivre son exemple, et principalement le marquis de Saint-Sorlin qui lui succéda dans le duché de Nemours et qui ne tarda pas à conclure son traité avec le roi. La mort de

(39) Cette date est celle que donnent de Thou, *Hist. univ.*, l. 113, et le Duchat, *Remarques sur la Satyre Ménippée*, tom. II, p. 233. Guichenon, *Royale maison de Savoye*, et Mézerai, *Abr. chron.*, placent la mort de Nemours au mois de juillet ; mais je pense qu'ils se trompent, car, d'après le journal d'Henri IV, on reçut cette nouvelle à Paris le 22 août 1595 ; ne l'aurait-on pas reçue plutôt si le duc fût mort en juillet ? Suivant Cayet, *Chron. noven.*, année 1595, la nouvelle de la mort de Nemours ne serait parvenue à Lyon qu'au mois de septembre, pendant le séjour qu'y faisait Henri IV, qui donna alors le gouvernement du Lyonnais à M. de la Guiche, grand maître de l'artillerie. Cayet, *loc. cit.*, a rapporté en son entier tout ce que dit Honoré d'Urfé, comte de Chasteauneuf, dans ses *Epistres morales*, des derniers momens du duc de Nemours. Il résulterait du récit de d'Urfé que ce prince mourut fidèle au pape ; mais on ne voit rien qui annonce qu'il renonçât à la Ligue avant de rendre le dernier soupir. J'ajouterai ici avec Guichenon que Nemours mourut sans avoir été marié.

Nemours fit rentrer dans le devoir plusieurs petites places de la Dombe et du Lyonnais qui lui étaient resté attachées. Henri, dont l'ame franche et loyale savait rendre justice même à ses ennemis, témoigna hautement ses regrets de ce qu'une mort prématurée avait dérobé ce prince à sa clémence. Brantôme, qui a recueilli plusieurs anecdotes où Nemours est en scène, nous en a laissé ce portrait qu'il paraît avoir esquissé peu de temps après son évasion de Pierre-Scise (40) : « Il est, dit-il, un des plus beaux princes du monde, » vraye semblance du père et de la mère. Il est de plus » haute taille que ne le fut jamais le père; et sa dou- » ceur et sa bonté le rendent très-aimable, surtout aussi » sa grande libéralité pareille à celle du père, car il » n'a rien à luy : ce qu'il prend d'une main, il le donne » de l'autre, comme de mesmes faisoit fort M. de

(40) *Capitaines François*, 77.e discours. De Thou, l. 143 de son *Hist. univ.*, après avoir raconté la mort de Nemours, s'exprime ainsi : « Ce jeune prince avait de grandes qualités... Extrêmement libéral et magnifique, modéré, sobre, et, ce qui était étonnant, à son âge, se privant de tous les plaisirs, il cachait sous ces vertus une ambition démesurée. Il apprit à se composer et à dissimuler dans le temps du siége de Paris, où il se fit estimer par sa droiture, son habileté et son activité; mais il se montra bientôt à découvert. Son ambition éclata dans la ville de Lyon, où il apprit à ses dépens qu'il vaut mieux se faire aimer des hommes que de s'en faire craindre. Son frère utérin, le duc de Mayenne, l'abandonna au ressentiment des Lyonnais. Il s'était aussi rendu suspect au duc de Savoie, son parent, pour le même sujet. L'un et l'autre ne furent pas fort touchés de sa mort. Il ne fut regretté que par les Espagnols qui perdaient en lui un partisan illustre, capable d'exciter de nouveaux troubles dans le royaume. » Péréfixe, dans son *Histoire de Henri IV*, nous représente Nemours comme un des plus nobles et des plus généreux courages que l'on eût jamais vus.

» Guise son frère. Il a le cœur grand et ambitieux. » Brantôme, après avoir tracé un portrait si flatteur, donne assez à entendre, par ce qu'il dit ensuite qu'un prince qui était doué d'aussi belles qualités eût été digne de servir une tout autre cause que celle des ennemis de sa patrie et de son roi.

A. P.

P. S. Pendant l'impression de cette Notice, un respectable ecclésiastique, que l'on ne consulte jamais en vain sur quelque point que ce soit de l'histoire de Lyon, m'a communiqué la lettre suivante, transcrite sur l'original où la formule finale est de l'écriture du duc de Nemours :

A MESSIEURS, MESSIEURS LES CONSULS ET ESCHEVINS DE LA VILLE DE LYON.

Messieurs,

Je pensois pouuoir combattre le mar.al d'Aumont, mais j'ay eu nouuelle qu'il s'est recullé, et qu'il est maintenant à dix huict lieues de moy, ce qui me fait penser que je seray plus tost à vous que je n'en faisois estat. Ce matin le chasteau d'Arcy s'est rendu à moy ou j'ay mis le s.r de Lestoille. C'est ce que je vous puis mander de mes n.lles pour cette heure. En me recommandant tres affectueus.t a vos bonnes graces, et priant Dieu, Messieurs, vous donner tout heur et contentement.

De Charoles ce XIIIj auril 1591.

Votre antieremant
meilheur et plus
affectioné amy à vous seruyr,

CHARLES DE SAVOYE.

MINÉRALOGIE.

EXTRAIT DU TABLEAU DES MINES DE FRANCE, PUBLIÉ PAR LA DIRECTION GÉNÉRALE DES MINES.

M. le conseiller-d'état, directeur général des ponts et chaussées et des mines, a fait insérer dans le *Moniteur* du 29 octobre 1826, *partie officielle*, un avis relatif aux mines de France, abandonnées ou non encore exploitées, qui mériteraient d'attirer l'attention des capitalistes, aujourd'hui que les procédés d'exploitation sont devenus plus faciles et moins dispendieux par les progrès que la science a faits. Cet avis est suivi d'un état des mines ou minières métalliques dont il s'agit. Le département du Rhône y figure ainsi qu'il suit, dans l'article qui concerne le treizième arrondissement minéralogique :

RHÔNE.

« Mines de plomb sulfuré de Boussière et de Valetier. Commune de Tarare et de Joux. (Travaillées et successivement abandonnées en 1748, en 1813 et en 1819).

Mine de plomb sulfuré. Commune de Bressieu. (Abandonnée en 1776, à cause de la rareté des produits).

Mine de plomb sulfuré. Commune de Propières. (Exploitée anciennement; reprise il y a un certain nombre d'années, et abandonnée peu de temps après).

Mine de plomb sulfuré. Commune de Chasselay. (Abandonnée en 1780).

Mines de plomb sulfuré du Fenoyl, de la Fouillouse, de Chambost, de la Tour, de Ste-Paule, d'Etra. Com-

munes des Halles, de Juliennes, de Chambost, de la Tour-Salvagny, de Ste-Paule, d'Etra. (Ce sont, à l'exception de Chambost où il y a eu d'anciennes fouilles, des affleuremens où il n'a point été fait de recherches régulières; il en est fait mention dans le *Journal des mines*, tom. XXV, pag. 43).

Mine de plomb sulfuré de la Maison-Blanche. Commune de Vaugneray. (Quelques recherches furent faites il y a trois ans).

Mine de plomb de Chaponost. Commune de Chaponost. (Quelques recherches furent faites aussi il y a trois ans).

Mine de plomb de Dizimieu. Commune de Longes. (L'existence d'un puits atteste qu'on y a fait anciennement des recherches).

Mine de cuivre sulfuré. Commune de Chavayzoles. (La compagnie des mines de Chessy et de St-Bel y a fait anciennement des recherches qui ont été abandonnées en 1784) (1). »

Tous les indices métalliques, toutes les traces d'anciennes extractions qu'offre le département du Rhône, ne sont point signalés dans le tableau des mines de France, non encore exploitées ou abandonnées, qui a été publié par ordre du gouvernement.

(1) « Les mines du département du Rhône et des contrées limitrophes, à l'ouest et au nord, ont été anciennement l'objet d'un très-grand nombre d'exploitations, dont les traces sont perdues. Par exemple, par un édit du 5 août 1457, Charles VII a fait remise aux quatre fils de Jacques Cœur, des mines d'argent, plomb et cuivre de Pompatien et de Côme, ainsi que du droit du roi sur les mines de St-Pierre-la-Palu, de Jos, de la montagne de Tavanne, avec les ustensiles, à la charge d'acquitter le dixième et ancien droit. On n'a point encore retrouvé ces mines. »

Qu'il nous soit permis de jeter au bas de cet état officiel quelques notes relatives à notre province.

Trois communes du canton de St-Laurent-de-Chamousset, Ste-Foy, Souzy, St-Genis, portent le nom de *l'Argentière ;* elles le doivent évidemment à une mine d'argent ou de plomb argentifère, dont l'exploitation, qui remonte à des siècles très-reculés, est attestée par des déblais que nous avons explorés sur la rive droite de la Brevenne, à peu de distance d'un collége justement renommé.

Dans le même canton de St-Laurent-de-Chamousset est la commune de Brullioles, sur le territoire de laquelle on tira par hasard, il y a quelques années, deux quintaux de plomb sulfuré, en creusant un puits à la profondeur de soixante pieds. Les auteurs de cette découverte, craignant d'être tracassés par les concessionnaires des mines de St-Bel et de Chessy, dont l'arondissement s'étend jusque sur ce territoire, se hâtèrent de combler un puits qui ne leur eût pas d'ailleurs fourni de l'eau trop potable. Mon confrère, M. Tissier, qui a visité Brullioles, dans l'intérêt de la statistique, y a trouvé, ainsi que dans d'autres points de la montagne, qui court à la gauche de la Brevenne, des filons de plomb nombreux et puissans qui attendent une exploitation active et intelligente. Il s'est assuré, en interrogeant la tradition du pays, que jadis on exploitait des mines de plomb à Brullioles, et que même une des galeries passait au dessous de l'église paroissiale.

Cette tradition s'accorde parfaitement avec les recherches profondes de notre savant confrère M. Cochard, sur les antiquités du Lyonnais. Il nous a appris que

dans le 14 ou 15.e siècle, un certain Hugues Jossand découvrit une mine de plomb à Brullioles, qu'il s'associa, pour l'exploiter, un riche argentier de Lyon, nommé *Jacquemin*, et que cette mine fut bientôt abandonnée à cause de l'énormité des redevances qu'exigèrent tant un seigneur de Chamousset, qu'un prieur de St-Irénée.

C'est encore par l'effet des trop grandes prétentions féodales, que, vers le même temps, furent comblés des puits ouverts à Courzieu, canton de Vaugneray, pour l'extraction d'une autre mine de plomb. Un filon de la même mine fut exploré dans le chef-lieu de ce canton, en 1814, par M. *Muthuon*, ingénieur en chef des mines.

De l'autre côté de l'Izeron, au territoire de la *Menue*, commune de Haute-Rivoire, M. *Tissier* a rencontré une roche ferrugineuse offrant des traces de cuivre natif. Il a reconnu, dans le parc de Fenoyl, du plomb sulfuré argentifère. On lui a dit qu'un puits ayant été creusé dans le voisinage de ce parc, on y trouva de très-beaux échantillons de ce minéral. Cette découverte a été faite depuis sept à huit ans. M. Tissier a des raisons de croire que les filons sont dirigés du nord-ouest au sud-ouest. Le même minéralogiste a vu à Montrotier, sur la même chaîne de montagnes, du plomb sulfuré accompagné de cuivre malachite soyeux.

Et nous-même, en parcourant ces montagnes, dans l'intérêt de la statistique agricole, nous rencontrions

---

(1) M. Cochard a dans son porte-feuille une histoire du commerce de Lyon et du Lyonnais, dont la publication est vivement désirée.

très-fréquemment de la baryte sulfatée, des roches à filons, d'autres indices de mines de plomb.

Nous nous sommes assuré que c'est bien antérieurement à l'année 1748 qu'ont commencé les premiers travaux métallurgiques sur le territoire de Joux ; ce territoire, en effet, faisait partie de la concession accordée au célèbre jacques Cœur, et non le territoire de *Jos*, comme on le lit en note du rapport inséré dans le Moniteur du 29 octobre. Aucune commune du département du Rhône ne s'appele *Jos ;* c'est Joux qu'on a voulu dire, comme c'est évidemment la montagne de Tarare qu'on y désigne sous le nom de *Tavanne.*

On a reconnu à Joux des galeries creusées uniquement en pic jusqu'à la profondeur de 12 à 23 mètres, ce qui suffirait pour établir des travaux antérieurs à l'invention de la poudre à canon. Il est fâcheux qu'après avoir été repris en 1819, ils aient été si subitement abandonnés, car les filons y paraissent bien caractérisés.

Le plomb sulfuré argentifère de Chasselay, dont l'exploitation fut abandonnée en 1780, offre dans son gisement, moins de régularité ; les dépôts, en effet, dont se compose cette formation, ont eu lieu par deux modes, l'un de précipitation, l'autre de stratification qui ont agi, soit simultanément, soit d'une manière successive ; d'où il est résulté un arrangement peu constant, capable de jeter le minéralogiste dans une espèce d'incertitude. Tel est probablement le motif qui a fait abandonner la mine de Chasselay ; motif qui, sans doute, serait impuissant contre la science appuyée sur des capitaux.

Nous sommes porté à croire que c'est à cause de

l'absence de la science et des capitaux, et peut-être aussi d'une bonne législation sur les mines, que nous laissons enfouir sous le sol de notre département les trésors que la nature y a déposés.

Ces trésors minéralogiques n'existent pas seulement sur les territoires que nous avons cités comme n'ayant pas été compris dans le tableau officiel qui vient de paraître, mais encore dans les suivans également passés sous silencé : Odena, l'Arbresle, Montraud, Poule, Chenelette, Graudris, Saint-Romain-en-Gal, Givors, Ampuis, Condrieux, etc.

Mon honorable ami, M. Tabareau, ancien élève de l'école polytechnique, et directeur de l'institution de la Martinière à Lyon, a signalé dans la direction de Chenelette à Fay, un riche filon plombifère, dont le développement lui a paru avoir plusieurs lieues. Il a été étonné de trouver intactes les richesses souterraines qui se sont offertes à ses explorations (1).

Ce minéralogiste a reconuu, sur le même territoire, des terres peu tassées, des excavations presque comblées, *qui présentent encore les bois pourris qui firent autrefois la sûreté des mineurs*, etc.

Ces témoignages physiques d'une ancienne exploitation sont confirmés par les monumens historiques consultés par M. Cochard.

Cet archéologue a découvert des actes royaux du XIII.e et du XIV.e siècle, portant abandon aux sires de Beaujeu, à titre de récompenses militaires, de plu-

(1) On peut ajouter Propières, près Chenelette, où des travaux anciennement abandonnés ont été repris depuis peu.

sieurs mines gisant dans le Beaujolais : ces seigneurs, dit-il, vendirent ces mines à des marchands italiens, établis à Lyon, qui obtinrent, en 1415, qu'un hôtel des monnaies fût institué dans cette ville. Après avoir vendu ces mines, ajoute M. Cochard, les sires de Beaujeu prétendirent qu'on devait leur payer le droit de les exploiter, et ce fut pour mettre un terme à l'insatiable prétention de ces seigneurs, que Charles VI rendit, en 1413, une ordonnance sur le fait des mines.

Il est à observer, a dit encore M. Cochard, que les principaux édits rendus sur le fait des mines avant l'ordonnance de 1680, sont datés de Lyon : tels sont ceux de Charles VIII, en 1483, de Louis XII, en 1498, de François I.er en 1515 ; et ce qu'il y a de plus remarquable, c'est que ces ordonnances royales furent sollicitées par des négocians lyonnais. Ne pourrait-on pas en conclure que les mines de notre province étaient à cette époque presque les seules connues en France ?

Grognier.

HISTOIRE. – BIOGRAPHIE.

BIOGRAPHIE UNIVERSELLE, ANCIENNE ET MODERNE, TOMES XLV ET XLVI (EXTRAIT).

Suite.

19.° Trudaine (Daniel Charles). Ce personnage qui fut conseiller-d'état, intendant-général des finances et membre de l'académie des sciences, et qui était né à Paris le 3 janvier 1703, ne paraît avoir eu aucun rapport avec Lyon ; mais il n'en est pas de même de son

père Charles de Trudaine de Montigny. Celui-ci n'a point d'article particulier dans la *Biographie universelle:* seulement M. Weiss, auteur de la notice sur le fils, dit en passant ce peu de mots sur le père: « Magistrat d'une probité rigide, il était prévôt des marchands du temps des billets de banque. Law ayant proposé une opération sur les rentes dues par le domaine à la ville de Paris, il crut ne devoir pas s'y prêter: il fut disgracié par le régent qui, en le déplaçant, lui conserva son estime et ses bontés, et lui dit: *Nous vous avons ôté de votre place, parce que vous êtes trop honnête-homme.* » On peut ajouter que Charles de Trudaine, né à Paris en 1660, avait été, de 1704 à 1710, avant d'être prévôt des marchands dans la capitale, intendant de la généralité de Lyon; que les premières assemblées de notre académie eurent lieu dans son cabinet (1); qu'ainsi il a presque le droit d'être considéré comme un des fondateurs de cette société qui n'avait guère alors que quatre ans d'existence; que de l'intendance de Lyon il passa à celle de Bourgogne en 1710, fut nommé conseiller-d'état en 1711, et mourut à Paris le 21 juin 1721. Sa mémoire fut long-temps en vénération dans nos contrées.

Tels sont les articles de biographie ou d'histoire lyonnaise qui se trouvent dans les deux nouveaux volumes de la *Biographie universelle*, et telles sont les réflexions que leur lecture m'a suggérées. Je signalerai, pour terminer cet extrait, deux oublis des rédacteurs.

---

(1) Voy. *Lettres familières de MM. Boileau Despréaux et Brossette*, publiées par Cizeron-Rival, tom. II, pag. 264 et tom. III, pag. 31.

Le premier est celui qu'ils ont fait du médecin Pierre Tolet, qui vivait à Lyon au XVI.e siècle et qui a laissé plusieurs ouvrages. La Croix du Maine et du Verdier lui ont accordé une place dans leurs *Bibliothèques*, et MM. Chaudon et Delandine, dans leur *Dictionnaire historique*. L'abbé Pernetti lui a aussi consacré quelques lignes dans ses *Lyonnois dignes de mémoire*, tom. I, pag. 391-392. C'en était, ce me semble, assez pour qu'on ne dût pas l'omettre dans la *Biographie universelle*. Pierre Tolet était ami de Rabelais (1), qui l'avait sans doute connu à notre hôtel-Dieu dont ils furent tous deux médecins. Il obtint dans son art quelque célébrité. L'abbé Pernetti rapporte qu'en 1580, il arrêta les progrès d'une coqueluche qui faisait alors beaucoup de ravage, et qu'il sauva une infinité de personnes en se contentant de les faire suer ; mais il a tort, pour le dire en passant, d'ajouter que de Rubys s'est moqué de cette pratique *dont il ne connaissait pas la valeur* : de Rubys loue, au contraire, ce remède, et nous apprend que lui-même en fit usage ; voici ses propres paroles : « A l'entrée du mois de juin de l'année d'après, 1580, le peuple de Lyon fut derechef affligé de ceste maladie populaire que le vulgaire appelle la coqueluche, en laquelle les medecins ne voyent goutte, et y eust peu de maisons en la ville qui en fussent exemptes ; toutesfois peu de gens en moururent, et trouva-on par experience que le meilleur et plus expedient remede

(1) Voy. son *Pantagruel*, liv. III, ch. 33. Parmi les épigrammes de Gilbert Ducher, il en est une, sur laquelle nous reviendrons, qui est adressée à Pierre Tolet et dirigée contre une Lyonnaise que Pernetti appelle *la fameuse Polla*.

estoit de n'y rien faire, sinon tenir le lict et se faire suer s'il estait possible, s'abstenir du vin à cause de la fievre, et ainsi le fis par l'advis de cest ancien medecin et lors doyen des medecins de Lyon, maistre Pierre Tolet, et m'en trouvay bien. » *Hist. verit. de Lyon*, liv. III, chap. 62, pag. 429.

Les ouvrages français de Pierre Tolet sont indiqués par La Croix du Maine et du Verdier; en voici la liste: 1.° une traduction de la *Chirurgie de Paulus Aegineta*, faisant le sixième livre de ses œuvres; *avec un opuscule de Galien, des tumeurs contre le coutumier de nature: plus un autre opuscule dudict Galien, de la maniere de curer par abstraction de sang et par sangsues, revulsion, cornettes et scarification;* Lyon, Estienne Dolet, 1540; Paris, Charles l'Angelier; Lyon, Jean de Tournes, 1552; II. *Paradoxe de la faculté du vinaigre, contre les escrits des modernes, où plusieurs choses sont demonstrées non eloignées de la verité*, Lyon, Jean de Tournes, 1549; III. *Traité de l'admirable vertu et accomplissement des facultez pour la santé et conservation du corps humain, de la racine nouvelle de l'Inde de Mechioacan, proprement nommée Rhaindice; escrit premierement en latin par Marcel Donat, médecin mantuan;* Lyon, Michel Jove, 1572, in-4.°

Suivant le Duchat, dans ses notes sur Rabelais, Pierre Tolet serait encore auteur d'un traité latin sur la goutte, *imprimé*, dit-il, *avec d'autres de ses ouvrages à Lyon, l'an* 1534. On trouve aussi indiqué dans le *Supplementum epitomes biblioth. Gesnerianæ*, d'Antoine du Verdier, un ouvrage intitulé: *Petri Toleti Actio judicialis ad senatum Lugdunensem in unguentarios pestilantes et nocturnos fures; Lugduni*, 1567.

La seconde omission que j'ai annoncée est beaucoup plus importante ; elle est à peine croyable : le grammairien latin, Térentianus Maurus, n'a point d'article dans la *Biographie universelle*, ni à la lettre T, ni à la lettre M. C'est cependant, en quelque sorte, un classique. Il est, comme on le sait, auteur d'un poëme didactique sur les lettres, les syllabes, les pieds et les mètres, extrêmement précieux à cause des notions qu'il nous a conservées sur ces matières. C'est dans ce poëme que se trouve le fameux vers :

Pro captu lectoris habent sua fata libelli,

ainsi que quelques autres que l'on cite souvent aussi. Les préceptes y sont accompagnés d'exemples. Tous les auteurs qui ont traité de la prosodie et de la versification des anciens, ont d'immenses obligations à Térentianus Maurus (1). On croit qu'il vivait dans le premier siècle de notre ère, et qu'il est le *Térentianus*, préfet à Syene en Egypte, dont parle Martial (2), ou le *Postumius Terentianus*, auquel Longin a dédié son

---

(1) Térentianus est cité dans l'article Théocrite de la *Biographie universelle* : on y approuve le jugement qu'il a porté sur le bucolique grec. Nous remarquons en passant que M. de Marcellus, à qui est dû cet article, n'a pas manqué de rappeler parmi les traductions de Théocrite celle qui a fait tant d'honneur à notre collègue, M. Servan de Sugny.

(2) Tam longe est mihi quam Terentianus,
Qui nunc Niliacam regit Syenem.
Lib. I, ep. 87, v. 6 et 7.

Voy. Voss. *de Poët. lat.*, cap. 3, pag. 47 ; Fabricius, *Biblioth. lat.*, ed. d'Ernesti, tom. III, pag. 415, etc., etc.

traité *du sublime*. Son surnom de *Maurus* semble annoncer qu'il était africain. Il a donné lieu à une singulière méprise du cardinal de Richelieu qui, dans sa réponse aux ministres de Charenton, traduisit *Terentianus Maurus*, par ces mots *le Maure de Terence*, croyant sans doute que c'était un personnage d'une des comédies de ce poète.

Je finis par une observation qui paraîtra peut-être minutieuse : elle est relative au nom d'un autre poète comique de l'ancienne Rome, qui florissait dans le cinquième siècle de la république, du temps de Régulus. L'auteur anonyme de son article le nomme TRABEAS (Quintus). Ce nom est défiguré par l'addition de la lettre *s* qui le termine. Le poète dont il s'agit s'appelait *Trabea :* Cicéron et Nonius Marcellus, qui nous ont conservé de légers fragmens de ses pièces de théâtre, ne l'appellent pas autrement. Bayle en fait de même dans son *Dictionnaire* où ce poète a aussi un article. Du reste, la faute n'est pas nouvelle : elle se trouve déjà dans une autre notice de la *Biographie universelle*, celle de Muret, par M. Foisset aîné, où est rapporté un tour pendable joué au savant Joseph Scaliger. Muret lui envoya des vers latins de sa façon, et lui fit croire que ces vers étaient un fragment d'une tragédie de Trabéa, intitulée *Harpace*. Joseph Scaliger n'eut rien de plus pressé que de les citer dans un de ses commentaires comme un reste précieux de l'antiquité. Lorsqu'il connut le piége dans lequel il était tombé, il se vengea par une épigramme. L'observation que j'ai faite sur le nom de Trabéa s'applique aussi à celui du célèbre époux d'Arrie, Lucius Pœtus Thrasea, que les auteurs français ont appelé *Thraséas*, comme on l'a

remarqué avant moi (1). Le rédacteur de l'article consacré à ce grand homme dans la *Biographie universelle*, M. Durozoir, écrit Thraséas, comme les auteurs dont je viens de parler. Il aurait dû au moins avertir de l'altération que l'usage a fait subir à l'ancienne prononciation de ce nom, et ajouter qu'il avait cru devoir se conformer à cet usage, lequel a en sa faveur une grande autorité, celle de Racine dans ces beaux vers :

> *Thraséas* au sénat, Corbulon dans l'armée,
> Sont encore innocens malgré leur renommée.

B.

TOPOGRAPHIE.

NOTICE HISTORIQUE ET STATISTIQUE DU CANTON DE ST-SYMPHORIEN-LE-CHATEAU.

HISTOIRE.

L'emplacement qu'occupe la petite ville de St-Symphorien-le-Château n'a pas sans doute été négligé des Romains ; sa position avantageuse au point de réunion de deux vallées, le mamelon sur lequel l'église repose,

---

(1) « Je dis au reste et dirai toujours *Thrasea*, parce que c'est ainsi que les Latins prononçaient ce nom, et que d'Ablancourt l'a traduit d'après Tacite. Ceux qui préféreront *Thraséas*, auront pour eux l'autorité de M. de Sacy, dans la seizième lettre du III.e livre de Pline. » *Œuvres choisies de M. de La Monnoye*, 1770, in-4.°, tom. II, pag. 370.

ont dû naturellement y appeler l'établissement d'un poste militaire (1). Mais le silence des auteurs à cet égard, l'absence absolue de tout monument antique, ne permettent pas de percer l'obscurité qui enveloppe son origine.

Un château construit dans le moyen âge à la cime du piton qui couronne la ville, remplaça les fortifications romaines ruinées. Quelques familles vinrent se mettre sous sa protection : le nombre s'en augmenta par suite de la tranquillité qu'on y rencontrait ; les habitations se multiplièrent insensiblement autour de ce donjon et formèrent un village. Une église devint dès ce moment nécessaire, et elle y fut fondée. Le culte de St-Symphorien, martyrisé à Autun sous le règne de Marc-Aurèle, environ l'an 139 de notre ère, commençait à se répandre dans cette partie de la Gaule : le temple qu'on venait de bâtir, lui fut consacré, et aussitôt la paroisse reçut la dénomination de *St-Symphorien-le-Château*.

Mais pour rendre le culte du patron plus respectable, les habitans ont eu recours au merveilleux, comme si le récit d'un fait extraordinaire pouvait inspirer plus de vénération à la multitude : ainsi la tradition assure que l'église primitive avait d'abord été dédiée à St-André, que des reliques de St-Symphorien ayant été envoyées d'Autun, pour être placées à St-Bonnet, le mulet chargé de ce précieux dépôt, parvenu au treyve de la croix-Périer, à l'ouest, tout près de la ville actuelle de St-

(1) La sommité d'un rocher, près de St-Symphorien, de l'autre côté de l'Orson, sur le chemin qui conduit à Chazelles, se nomme *Joux*, peut-être à cause d'un autel à Jupiter élevé sur ce point.

Symphorien, s'arrêta tout à coup et ne voulut plus avancer ; que les cloches sonnèrent d'elles-mêmes, de manière que les citoyens témoins de ce prodige, allèrent en procession chercher le reliquaire, qui fut alors exposé dans l'église de St-André, laquelle prit, dès ce moment, le nom de St-Symphorien.

Quoi qu'il en soit de ce miracle qu'aucun document ne rappelle, il est certain que cette église était déjà sous le vocable de St-Symphorien en l'année 984, puisqu'on la trouve mentionnée, ainsi que celles de St-Martin-de-Pomeys et de St-Etienne-de-Coyze, dans des conventions intervenues à cette époque entre l'archevêque de Lyon et le chapitre. On prétend que Hugues, archevêque de cette ville et légat du St-Siége, fit donation de ces églises vers l'année 1100 à son chapitre.

La famille à qui appartenait la terre de St-Symphorien-le-Château, en adopta le nom au moment où l'usage des noms patronymiques s'introduisit en France, c'est-à-dire vers les 10e ou 11e siècles, et cette famille, éteinte durant le 15e siècle, a laissé des témoignages imposans du crédit et de la considération dont elle a joui, ce qui annonce combien le principal manoir de sa fortune était important (1).

---

(1) Aimon et Guichard, de St-Symphorien, sont présens comme témoins à une donation, faite en 1087, de la moitié de l'église de Duerne à l'abbaye de Savigny, par Ardrad de Rarbareis. Les annales de l'église de Lyon nous apprennent qu'elle a eu plusieurs chanoines de cette famille : Ponce, en 1193 ; Dalmace, en 1244 ; Girin, en 1234 ; Guichard, en 1274 ; il était en même temps prévôt de Fourvières ; Hugues, en 1290 ; Pierre, en 1319 ; Bertrand, précenteur, en 1531.

S-Symphorien et son mandement dépendaient du ressort des comtes de Forez, ils firent partie des objets donnés en échange par ces princes à l'église de Lyon, suivant l'acte de traité intervenu entre eux en l'année

---

Ceux de ce nom ont possédé les terres de Grézieu et de Chamosset, et ont contracté des alliances avec les maisons les plus considérables du Lyonnois et du Forez. Gilbert de St-Symphorien, était, en 1207, l'époux de Pernette de Jarez, issue des seigneurs de Jarez, branche cadette des comtes de Forez. En 1250, Isabeau de St-Symphorien, fille de Girin et de la fille de Foulques Guerric, chambellan du comte de Forez, se maria à Hugues d'Urgel, seigneur de la Chabaudière, fils du seigneur de St-Priest.

En 1288, Guignes, seigneur de Grézieu, était l'époux de Guimburge d'Oin, tante de Marguerite, femme d'André d'Albon, chevalier. En 1360, Anne de Montaigny, femme d'Humbert de St-Symphorien, teste en faveur d'Antoine et François, ses fils. Pierre de St-Symphorien, seigneur de Grézieu, eut Alix de Rochefort pour femme, et Jean, leur fils, Eléonor de Montagny, en 1360, qui le rendit père de Simonin et autre Jean de St-Symphorien. Alise d'Albon était, en 1390, mariée à Guichard de St-Symphorien, seigneur de Chamosset. Zacharie de St-Symphorien-Chamosset épousa Louise Mitte de Chevrières, sœur du doyen de l'église de Lyon. Magdelaine et Marguerite, leurs filles, s'allièrent, l'une à Jacques de Laye, seigneur de Meyssimieux, et l'autre à Claude de Crémeaux d'Entragues. Amphilise de St-Symphorien, veuve de Jocerand de Riverie, seigneur de Chaignon, fit un legs aux religieuses de la Déserte à Lyon, sur lequel les obéanciers de St-Symphorien-le-Château traitèrent le 4 des ides de mars 1310. Cet aperçu suffit pour donner une idée du haut rang que tenait cette famille.

1173; dès-lors cette terre vint accroître la baronnie de Lyon, et comme le chapitre y exerçait déjà le droit de collation de la cure, il s'attacha à acquérir des possessions, afin de réunir sur sa tête l'autorité féodale à la puissance spirituelle dont il était déjà revêtu.

Une charte de l'année 1207, donnée sous le sceau de Reynaud, archevêque de Lyon, nous apprend que Gilbert, de St-Symphorien, chevalier, qui avait déjà soumis au chapitre sa portion du château et de la terre de St-Symphorien, moyennant une somme de mille sols viennois, lui remit définitivement ces mêmes droits pour la somme de cent vingt livres, monnaie de Lyon, outre et par-dessus les mille sols payés. Cet acte rappelle Proete, femme du vendeur, comme usufruitière d'un moulin, pour lequel elle serait tenue de payer sept sols de rente annuelle au chapitre, celui-ci demeurait encore chargé de donner au seul fils que Gilbert laissait au siècle (tous les autres ayant pris parti dans des monastères), un revenu suffisant pour subvenir à ses besoins, dont la quotité serait déterminée par des arbitres probes.

Dans le mois de février 1261, Guillaume de Pluviez, chevalier, et au mois de juin 1296, Zacharie de Fontaneys, également chevalier, vendent à ce même chapitre divers cens et servis qu'ils tenaient en fief de lui, et qu'ils avaient le droit de percevoir à St-Symphorien et son mandement. Une transaction intervenue au mois de mars 1267, entre Reynaud, comte de Forez, et Robert de Montrouge, commandeur de Chazelles, règle l'étendue de la justice de sa commanderie, du château de St-Galmier jusqu'à celui de St-Symphorien et des châteaux de Meys et de Bellegarde jusqu'à celui de Châtelus.

Dalmace de St-Symphorien fait foi et hommage à la

même église, entre les mains des deux obéanciers, aux ides de mars 1302, de tout ce qu'il possédait dans le mandement de St-Symphorien, à l'exception de sa maison de la Vannery et de celle qu'il avait au devant de l'église, reconnaît encore le colombier qui fut d'Arnaud de Pluviez, damoiseau, une garenne, etc. Guichard de St-Symphorien, damoiseau, son fils, paraît à l'acte comme témoin.

Le château de St-Symphorien, situé sur la marche ou frontière du Forez, exigeait d'être tenu dans un état respectable, et afin de donner à l'obéancier les moyens de satisfaire aux dépenses que cet entretien occasionait, le chapitre arrêta, par une délibération du 20 octobre 1318, que St-Symphorien, Rochefort, St-Martin des Anneaux, St-*André la* Côte, Coyze et les deux anniversaires de Rochefort ne feraient plus à l'avenir qu'une seule obéance, qui serait nommée obéance de St-Symphorien-le-Château et de Rochefort.

Guillaume d'Aulgerolles, seigneur de Sapolgue, fait hommage, le 21 mars 1319, à l'église de Lyon de divers biens qu'il avait à St-Symphorien-le-Châtel, Rive-de-Gier et ailleurs, sauf l'hommage et fidélité au comte de Forez; il promet au surplus d'accomplir l'accord fait entre cette même église et Guillaume de Meys, il reçoit encore en fief plusieurs cens et rentes: on lit dans cet acte que seize faix de foin valaient dix trousses. Les témoins présens furent Artaud de St-Germain, chevalier, Etienne de St-Priest, seigneur de Fontanais, Hugonin Charpinelli, Hugues del Beczi, damoiseau, et Hugonin d'Aulgerolles, seigneur d'Yvort (1).

(1) Yvort, château situé à Oullins

Le chapitre ne possédait encore qu'une partie de la juridiction de St-Symphorien, le surplus était entre les mains de quelques-unes des branches de la famille de ce nom; mais il en avait déjà le fief supérieur (2). Aussi Aimonde de Grézieu, veuve de Humbert de Sartines, dit Jay, damoiseau, fit-elle hommage, le vendredi avant la nativité de St-Jean-Baptiste 1324, de la huitième partie de la juridiction haute et basse de la ville et mandement de St-Symphorien, à Guillaume de Sure, chantre, tant pour lui que pour Théobald de Vassalieu, archidiacre, tous les deux obéanciers. Présens Etienne de la Balme, doyen, Hugues de Marzé et Guiffred de Montagny, chanoines de Lyon, Jean de Chauczans, chanoine de St-Paul, et Jacobo de Papya, jurisconsulte.

Simonin de St-Symphorien, seigneur de Grézieu, damoiseau, passe vente, le jeudi après le dimanche *reminiscere*, 1336, à Jean de St-Symphorien, seigneur de Chamosset, agissant tant en son nom qu'en celui de Jacques son frère, chanoine de Mâcon, de la huitième partie de la justice du château, ville et mandement de St-Symphorien, au prix de 43 liv. 10 sous parisis. Présens Arnulfe, seigneur d'Urfé, chevalier. Mais le chapitre profita de cette circonstance pour exercer le droit de prélation ou de préférence sur l'objet vendu. Un acte du lundi après la conception de N. D.,

(1) Les Charpins font aussi hommage au chapitre, le 9 août 1383, de rentes et autres objets à St-Symphorien, qu'ils avaient acquis de Jean de St-Symphorien-Chamosset, et le renouvellent en 1391 et 1447. Jean Girard le prête aussi, le 19 février 1403, pour la maison de Grézieu, sise dans l'enceinte du château de St-Symphorien, et Florimond Girard, le 15 janvier 1455, etc.

1344, nous apprend que Jean de St-Symphorien, fils et héritier d'autre Jean et de Jacques son oncle, remit au chapitre cette huitième partie : Guillaume de Thurey, doyen, accepta et paya le prix dont il lui fut passé quittance.

Noble dame Marguerite Dinasse, dame de *Lenta*, veuve de noble Jean de St-Symphorien, seigneur de Chamosset, en son nom et comme tutrice de Gabriel son fils, passe procuration le dimanche des rameaux 1382, à M.e Pierre de Fonte, bachelier ez lois, son second mari, pour prêter hommage au chapitre, de tout ce qu'elle possédait à St-Symphorien ; mais par autre acte du 12 novembre 1384, elle échangea conjointement avec son fils, alors majeur de 14 ans, et de *l'autorité* de son second mari, tous ces mêmes biens, justice, rentes, et notamment sa maison et jardin joignant d'une part la grande église, et de l'autre le chemin qui conduit de la maison de Florimond de Tholon vers l'orme de St-Symphorien, contre des rentes et maisons à Vimy, Genay et Berno, que le chapitre lui remit ; stipulant pour ses intérêts, Jean de St-Amour, doyen, Reynaud de Thurey, précenteur, Egidius d'Albon, chanoine, etc.

Le 1.er juin 1405, Eudes de Tournon, seigneur de Beauchâtel et de Serrières, vendit la moitié de la terre de St-Symphorien, haute, moyenne et basse justice, etc. qui lui avait été remise par Guillaume son frère, lequel la tenait de Jacques, leur autre frère, et venait de la succession de Guillaume de Tournon leur père, à noble et sage homme Hugues Jossard, seigneur de Châtillon d'Azergues, moyennant 3000 écus d'or. L'acte en fut passé au bourg de Ste. Colombe en Lyon-

nais. Présens Jean de Bron, dit Isuard, damoiseau, et Humbert de Varey, Jean Palmier, notaire, recevant.

Le 18 avril 1478, Guillaume de Laye, seigneur de St-Lager, tant en son nom que comme mari et maître des droits de Jeanne Jossard, fille de Jean, frère et cohéritier d'Hugues, fait foi et hommage au chapitre du quart de la juridiction de St-Symphorien et de tous les droits qu'il pouvait avoir sur l'autre quart, tenu par noble Yves Terrail, seigneur de Bergnins (1); et le 4 février suivant, Jean Palmier, docteur, en tous les droits, juge de la cour du cloître, fondé de pouvoir de Guillaume de Laye et Jeanne Jossard, passa vente au chapitre de ce même quart de juridiction, moyennant 1600 liv. tournois, valant 1600 francs.

Yves Terrail, mari de Françoise Jossard, avait été maintenu, par un arrêt du 14 août 1469, rendu contre Guillaume de Laye, dans la possession du quart de la terre et juridiction de St-Symphorien; il en passa vente le 4 janvier 1489 à Jean Menon, secrétaire du roi, seigneur du Plessis et de Turbillet, au diocèse d'Angers, avec tous les droits et propriétés en dépendant, moyennant 1,300 liv. tournois. Ce dernier la vendit à son tour à Louis de Mitte de Miolans, seigneur de Chevrières, et Jean de Miolans, fils de celui-ci, à Jean de Riverie l'aîné et à Jean son fils, moyennant 2,500 liv. tournois: l'acte est du 21 octobre 1539.

Le chapitre, pour subvenir aux grandes dépenses que nécessitait la réparation des dommages causés aux biens de l'église durant l'occupation de la ville de Lyon par les protestans, en 1562, se détermina à aliéner

---

(1) Il était de la famille du chevalier Bayard.

quelques-unes de ses propriétés : il vendit, le 30 avril 1566, à Claude de Crémeaux, seigneur dudit lieu, les trois-quarts de la justice et seigneurie de St-Symphorien, au prix de 1,200 liv. tournois. Mais il paraît que ce pacte ne reçut pas son effet ; car le 27 juin 1571, il intervint des conventions entre le chapitre d'une part, Jean et Jacques de Riverie, seigneurs de Clérimbert d'autre, par lesquelles on fixa les limites des trois-quarts appartenant au chapitre, et du quart qui était aux seigneurs de Clérimbert.

Guillaume de Riverie et Anne Manuel de la Fay, mariés, cédèrent au chapitre, par acte du 18 mars 1619, leur part et portion de la juridiction de St-Symphorien ; et le 6 avril, la part et moitié de la rente noble de Châtillon et Jossard, moyennant 7,300 liv., et le désistement de la justice haute, moyenne et basse sur le domaine de la Mouchonnière, à St-Jean de Toulas, appartenant aux sieurs de Riverie, et sur celui appelé de la Grange neuve ou Bénéon. Cet acte, qui rendait le chapitre entièrement propriétaire du château et juridiction de St-Symphorien, demeura sans exécution ; ce ne fut que par un autre acte d'échange intervenu le 10 novembre 1626, entre la dame de la Fay, veuve de Guillaume de Riverie et le chapitre, que l'acquisition fut consommée. Une transaction du 18 février 1702, disposa même que le seigneur de Clérimbert ne prendrait plus le titre de co-seigneur de St-Symphorien, mais seulement celui de seigneur en toute justice de Clérimbert, et qu'il n'aurait droit au pain bénit qu'après le seigneur mansionnaire ou le chanoine-comte qui s'y trouverait.

Maintenant que j'ai fait connaître les divers actes qui ont transmis à l'église de Lyon, les titres honorifiques et les droits réels dont elle a joui sur la petite ville de

St-Symphorien jusqu'au moment où le clergé a été exproprié des biens dont il jouissait, je vais décrire les principaux faits historiques dont cette commune a été le théâtre : ce tableau servira à démontrer que si elle a eu quelques momens de gloire, elle a aussi éprouvé des revers.

Philippe de Mauclerc, sénéchal de Lyon, convoque par ses lettres du mercredi après la Madelaine 1315, les hommes du comte de Forez, à se rendre à St-Symphorien pour s'organiser en compagnies, et de là aller servir le roi dans la guerre de Flandres. Cette désignation indique l'importance qu'avait alors cette petite ville ; mais l'établissement que le roi fit en 1332, du siége d'une châtellenie royale, annonce qu'elle était considérée comme un point essentiel. Aussi malgré toutes les remontrances du chapitre, le gouvernement eut soin de veiller à sa défense, et d'exiger que les fortifications dont elle était entourée, fussent constamment dans le meilleur état possible.

Cependant cela n'empêcha point que dans le cours du 14e siècle, cette ville ne fût prise et rançonnée plusieurs fois par les grandes compagnies qui désolèrent la France après la paix de Bretigny ; les *Tard-venus* surtout, commandés par Seguin de Badafol, ravagèrent une partie du Lyonnais, de l'Auvergne et du Velay, pendant plusieurs années. Ces provinces ne furent délivrées de ce fléau que par la sage prudence de Duguesclin, qui gagna les chefs, et emmena ce ramas de brigands en Espagne. On croit que c'est à l'occasion d'un combat entre ces routiers et les habitans de St-Symphorien, qu'une croix fut plantée près du village de Fontanais, sur la route de St-Etienne, en mémoire de la victoire des habitans. Elle porte encore la dénomination de la croix des *hommes*

sorts, qui lui est donnée dans un titre de l'année 1473, et qu'elle avait reçue de cet événement.

Les comtes de Forez cherchèrent aussi à étendre leur juridiction sur le territoire de St-Symphorien ; cependant le chapitre vint à bout, par ses sollicitations et sa prudence, de terminer à l'amiable tous les différends qui s'étaient élevés entre eux. Une transaction intervenue le 7 novembre 1398, fixa d'une manière invariable les limites du mandementde St-Symphorien et de la terre de Châtelus, en sorte qu'il n'y a plus eu depuis lors aucune contestation sur ce point.

Un des actes importans que la ville de St-Symphorien obtint de la justice du chapitre de Lyon et des autres co-seigneurs, ce fut l'approbation des coutumes et franchises dont les habitans étaient en possession. Cet acte, souscrit le 19 août 1408, devint dès-lors la base de leur code municipal ; et influa sur le bien-être de cette commune : les hommes alors recherchaient, comme aujourd'hui, les contrées où les droits de chacun étaient établis sur des règles fixes.

Nos rois y possédèrent des revenus. Un acte de l'année 1476, nous apprend que Louis XI étant à Lyon, fit don au chapitre de N. D. de Fourvières des rentes et gardes de St-Symphorien-le-Château (1) et de la ferme de la

---

(1) Dans les instructions données par Philippe duc de Bourgogne, le 7 janvier 1455 (1456), à deux de ses conseillers, pour se trouver à Villefranche et terminer avec les députés du roi de France les difficultés qui s'étaient élevées sur l'exécution du traité de Paris de 1448, on lit que le duc réclamait, entr'autres choses, la ville et châtellenie de Charlieu, de St-Symphorien-le-Château, la maille d'or et la cire appartenant au dit châtel.

châtellenie de Charlieu, pour acquitter la fondation qu'i faisait d'une messe, qui serait célébrée chaque jour en l chapelle de N. D. de bon conseil.

Par d'autres lettres du mois de juillet 1483, le mêm prince fonda la chapelle des innocens dans l'église d St-Just, et chargea le chapitre de cette collégiale d'y faire dire deux messes chaque semaine; il assigna pou cet objet le greffe de la châtellenie de St-Symphorien-le-Château, ensemble les droits et émolumens qui y étaient attachés.

Une des époques remarquables de l'histoire de cette petite ville, est celle de l'occupation de Lyon par les protestans, le 1.er mai 1562. Un détachement de ces sectaires surprend et s'empare quelques jours après de St-Symphorien, et se livre à tous les excès imaginables. Le sépulcre du cardinal Girard fut violé, sa statue détruite, les objets les plus précieux consacrés aux autels enlevés, les habitans dépouillés et pillés, plusieurs même d'entre eux massacrés impitoyablement. Des mémoires du temps assurent que cette troupe dévastatrice précipita quatre hommes du haut du clocher : les traces de leur sang restèrent empreintes durant un grand nombre d'années sur les marches de l'entrée principale de l'église. L'on voit encore un bois rougi à la muraille du clocher, qu'on tient ne devoir sa couleur qu'au sang de ces martyrs.

Une conduite aussi atroce, aussi barbare, excita parmi les habitans le désir de se soustraire à tant de maux; ils chassèrent de leur ville les calvinistes, et prirent si bien leurs mesures, qu'ils ne purent y rentrer.

Un détachement de ceux-ci, commandé par le capitaine de Châtelus, s'étant présenté un jour du mois

d'août de cette même année, aux portes de la ville, dans un moment où la plupart des habitans étaient absens, à cause d'une expédition, ils crurent en avoir bon marché, mais les femmes ayant pris des armes, elles opposèrent une si vive résistance, qu'elles obligèrent cette troupe à fuir. Le capitaine fut si outré de l'abandon de ses soldats, et d'avoir été vaincu par des femmes, qu'il demanda à ces Amazones une déclaration pour sa décharge, qui attestât un acte de bravoure aussi extraordinaire, ce qui lui fut accordé par acte passé devant Trye, notaire, le 22 août 1562 (1).

Les lendemain 23, le capitaine Monferier, à la tête de 150 à 160 chevaux et de trois à quatre compagnies d'infanterie, s'avance jusqu'à l'entrée de St-Symphorien, dans l'intention de venger la déroute du capitaine de Châtelus, mais il ne fut pas plus heureux, les femmes se réunirent aux hommes, et parvinrent non-seulement à les repousser, mais encore à les mettre en désordre. Ces beaux faits d'armes qui rappellent la conduite héroïque des femmes de Beauvais, se trouvent consignés dans un avis et exhortation adressés par les catholiques de Lyon aux gouverneurs et habitans de St-Symphorien en 1568, pour les exhorter à empêcher l'établissement d'un prêche dans leur ville; mais ils mériteraient d'être gravés sur le marbre et exposés

---

(1) Le notaire est nommé dans un petit ouvrage sur la vie du cardinal Girard, *Faye;* mais c'est une erreur: on a recouvré plusieurs actes de ce Trye, dont la signature a bien pu faire croire qu'il s'appelait *Faye;* malgré tous mes soins, je n'ai pu me procurer l'attestation dont il s'agit.

au lieu le plus apparent de la cité, comme un titre glorieux du courage et de l'énergie d'un sexe que nous taxons de faiblesse, mais qui, dans l'occasion, sait s'élever à notre égal.

Les protestans déçus dans leur attente, n'osèrent plus inquiéter cette ville, et quoique pour ainsi dire abandonnée à elle-même, elle sut conserver son indépendance. Aussi le clergé de Lyon y tint une assemblée sur la fin de novembre 1562, pour aviser aux moyens de prévenir la saisie des revenus de l'église que le duc de Nemours projetait de faire, pour fournir aux besoins de son armée. Ils députèrent auprès de ce prince Pierre Paparin, doyen de l'église de Montbrison, et François Laurencin, sacristain de St-Nizier; mais ils ne purent éviter l'exécution dont ils étaient menacés, qu'en versant dans les mains du duc une somme de onze mille francs. Ainsi le clergé dépouillé de la majeure partie de ses biens par les protestans, était encore rançonné par les catholiques : telle était alors la malheureuse situation de la France, qu'amis et ennemis pillaient indifféremment, sans égard au parti auquel ils appartenaient.

La peste exerça bien quelques ravages dans cette ville en 1564, mais ce fléau ne fut pas de longue durée, tandis qu'à Lyon il s'y maintint durant plusieurs mois; le chapitre se vit contraint, à cause du danger, de se retirer à St-Symphorien : ce fut même dans son église que le 9 septembre, Antoine d'Albon, élu archevêque, vint prendre possession de son siége. Cette solennité attira un grand concours de peuple.

Les protestans ayant obtenu quelques succès dans le Vivarais en 1570, et s'étant emparés de la ville de St-Etienne, le gouverneur du Lyonnais qui craignait

qu'ils ne s'étendissent dans sa province, plaça à St-Symphorien les compagnies des capitaines de la Croix, de Lay et de Clérimbert, fortes chacune de plus de cinquante hommes, pour garder la ville; elles y étaient encore au mois de juin, mais la paix qui survint, rendit ces dispositions inutiles. Il paraît cependant que l'ennemi s'était approché de ses murailles; car dans des lettres du chapitre pour s'opposer à la construction du château de Pluvy, en date du 3 juillet 1578, on lit que St-Symphorien s'était préservé des aguets des ennemis, maintenue en l'obéissance du roi, et avait servi de frontière aux Lyonnais; parce qu'elle était découverte et qu'on y avait mis garnison.

Ce fut encore à St-Symphorien que le chapitre de Lyon se retira en 1581, à cause de la peste: il y tint plusieurs assemblées capitulaires dans la maison de Martin Bazoud.

La Ligue qui, sous le prétexte de conserver la religion, n'avait d'autre but que de placer la maison de Lorraine sur le trône de France, à l'exclusion des souverains légitimes, la Ligue, disons-nous, fit dévier de leur devoir un grand nombre de citoyens. St-Symphorien, à l'imitation de la capitale de la province, jura la sainte union, et reçut les troupes de Mayenne. Différens actes nous apprennent que la compagnie du marquis de St-Sorlin (frère du duc de Nemours) y fut presque constamment en garnison depuis 1591 jusqu'en 1594. Mais Lyon ayant reconnu l'autorité d'Henri IV le 8 février 1594, St-Symphorien ne tarda pas non plus de se soumettre: le 16 mars suivant, ses habitans jurèrent de vivre et mourir en l'obéissance du roi, et leur dévouement en sa personne sacrée et en celle de ses suc-

semée de traverses, de revers, d'accidens, de catastrophes qui en occupent presque tout le cours; quelques lueurs d'espérance, quelques momens de prospérité se montrent à de longs intervalles et interrompent cette chaîne de maux, à peu près comme les Oasis du désert consolent le voyageur forcé de parcourir le sol brûlant de l'Arabie, raniment son courage et lui procurent la gloire d'achever sa pénible course. L'histoire de ce qui a été est celle de ce qui est et de ce qui sera; la moins fertile en événemens sera toujours la plus favorable, puisque les hommes auront été parfaitement heureux.

St-Symphorien a porté d'abord durant la terreur le nom de *Chausse armée*, à cause des cuirs et des souliers qu'on y fabriquait; ensuite on l'a appelé St-Symphorien sur Coyze, de la rivière qui coule près de ses murs; il a repris, depuis la restauration, son ancienne dénomination (1).

C..

(*La suite au prochain N.°*)

---

(1) La qualification de *Château*, ajoutée au nom de quelques communes, a donné lieu, lors de l'invasion, à une foule de méprises; en voici une assez plaisante: Le prince de Hesse-Hombourg, général en chef de l'armée autrichienne, voulant s'avancer dans la partie du département au midi de Lyon, trouve indiqué sur la carte de Cassini le nom de St-Andéol-le-Château; il imagine aussitôt que ce lieu était le siége d'une population importante et qu'un vaste château y était assis; il le choisit pour son quartier-général, et dirige sur ce point un corps de 3,000 hommes. Il fut extrêmement désappointé en arrivant de ne trouver qu'un petit bourg, mais surtout point de château; et il se vit forcé, malgré la fatigue, de porter son logement à Givors.

HISTOIRE. – MANUSCRITS.

NOTICE sur quelques manuscrits de la bibliothèque du roi, concernant l'histoire de Lyon et de la province (1).

La bibliothèque du roi possède plusieurs manuscrits sur la ville de Lyon et l'ancienne province du Lyonnais : quelques-uns d'entre eux ont été désignés dans divers catalogues ou inventaires ; mais les titres, ou trop abrégés, ou copiés inexactement, n'indiquent pas suffisamment le degré d'utilité dont ils pourraient être pour notre histoire locale. Toutes les personnes qui ont pris ou prennent encore intérêt à en découvrir les matériaux, désiraient l'exploitation de cette mine abondante. Nourrissant moi-même ce désir depuis long-temps, je n'ai pu connaître qu'une faible portion de ces trésors littéraires. Il reste à explorer plusieurs parties de la riche collection des ma-

(1) M. l'abbé Sudan, ancien archiviste de la ville de Lyon, actuellement secrétaire-général de l'archevêché, a bien voulu nous communiquer ce mémoire qu'il a écrit à Paris, en 1816.

Feu M. Delandine fit insérer dans les *Almanachs de Lyon* de 1788 et de 1789, le commencement d'une *Bibliothèque historique et raisonnée des historiens de Lyon et des ouvrages imprimés ou manuscrits, qui ont rapport à l'histoire civile et littéraire, au gouvernement et aux divers établissemens de cette ville et des trois provinces.* Cet opuscule, dont quelques exemplaires furent tirés à part, in-8.° de 64 pages, est plein d'indications précieuses, et on doit regretter vivement qu'il n'ait pas été achevé. Deux ou trois des manuscrits mentionnés par M. l'abbé Sudan l'avaient déjà été par M. Delandine, les notices données par ces deux savans peuvent se servir de supplément l'une à l'autre. B.

nuscrits de la bibliothèque royale, telles que les lettre des rois, princes, principaux ministres, les dépêche des divers gouverneurs des 15e, 16e et 17e siècles, tou ce qui concerne la noblesse ou l'histoire des familles d notre province. Ces derniers objets se trouvent ou au manuscrits ou aux archives du gouvernement : ce son les pièces les plus importantes et qui servent de fondement à l'histoire.

Le temps ne m'a pas permis d'entreprendre des recherches, soit dans ces archives de l'état, soit dans le bibliothèques de l'Arsenal, de Ste Geneviève, du collège Mazarin et autres, où se trouvent également des richesses précieuses en ce genre. J'ai d'autant plus de regret de n'avoir pu me livrer à ces recherches que le savoir et la politesse des personnes chargées de la conservation de dépôts que je viens d'indiquer, m'auraient procuré toutes sortes de facilités, d'encouragemens et de lumières.

Un des plus intéressans manuscrits pour l'histoire de Lyon m'a paru être un recueil in-folio, ayant pour titre : *Lettres et dépêches du roi à M. de Mandelot, gouverneur de Lyon, les réponses de celui-ci au roi et aux princes, avec divers mémoires et des instructions sur les affaires de ce temps depuis* 1568 *jusqu'en* 1582, époque mémorable de l'histoire de France et de notre ville, soit à cause des troubles civils et de l'état des protestans en ce pays, soit à cause du commencement de la Ligue.

Ce registre est une copie exacte, et faite, à ce qu'il paraît, sous les yeux de M. de Mandelot qui ne mourut qu'en 1588 (1). Il manque plus de six années des docu-

(1) Le 24 novembre, âgé de 59 ans. Sa fille unique, Marguerite de Mandelot, épousa Charles de Neuville, seigneur d'Alincourt, fils

sens de son gouvernement, dont les pièces se retrouveraient dans les archives de l'état. M. de Mandelot fut un des plus célèbres et des plus recommandables gouverneurs qu'ait eus cette province.

Le manuscrit, grand in-folio, est d'environ 380 feuillets; mais il y a des lacunes; quelques cahiers en ont été arrachés.

Les lettres et dépêches qui y sont transcrites ont pour objet l'état de la province et de la ville, les mesures à prendre contre les mouvemens des réformés dont les dernières entreprises sur la cité avaient laissé de longues méfiances, tant dans l'esprit des habitans qu'à la cour; la St-Barthélemy sur laquelle elles offrent des détails nouveaux ou peu connus, les lieux à affecter pour le prêche des protestans, un des points les plus difficiles à déterminer, l'exécution des édits de pacification, les expéditions de M. de Mandelot et de M. de St-Chamond, dans le Dauphiné, le Vivarais et le Forez, contre des rassemblemens de troupes de réformés; elles renferment encore des instructions sur la situation des esprits dans la ville, sur son commerce, son administration, ses garnisons, sa citadelle, les impôts dont elle fut chargée dans ces temps difficiles; et enfin les témoignages, souvent réitérés par les rois et par les princes, de la fidélité et du dévouement, soit de la ville et de la province, soit de M. de Mandelot.

J'ai extrait une grande partie de ces lettres et mémoires, et copié en entier les pièces les plus intéressantes.

---

unique de Nicolas de Villeroi, secrétaire-d'état, lequel fut dans la suite gouverneur de Lyon, comme son beau-père, et laissa aussi la mémoire d'un des meilleurs administrateurs qui aient régi la cité. La famille des Villeroi occupe un rang distingué dans nos fastes.

B.

2.° Deux manuscrits qui ont appartenu à MM. de Bellièvre. Claude Bellièvre, premier président du parlement du Dauphiné, ainsi que son père, Barthélemy Bellièvre, et Pompone qui fut chancelier, d'une famille illustre dont Lyon s'honore, servirent dignement l'état et la patrie, et cultivèrent les lettres. L'histoire de Lyon était encore en friche : à peine Champier avait-il fait quelques pas dans cette carrière. Le défaut de critique et de goût ne lui a laissé que l'avantage d'avoir publié avant tout autre quelques écrits sur Lyon (1).

MM. de Bellièvre avaient recueilli, soit dans diverses archives, soit dans les collections des curieux du temps, ainsi que dans leurs vastes lectures, les documens qui devaient servir à guider la main habile qui saurait faire de ces matériaux un corps d'histoire. Il est même très-vraisemblable que Claude de Bellièvre ou son fils eussent entrepris cet ouvrage, si lorsque le premier quitta les travaux de la magistrature et se retira dans sa patrie, sa santé et une plus longue vie lui en eussent laissé le loisir, et si le second adonné aux mêmes études n'eût été bientôt enlevé à la ville de Lyon où il remplissait les fonctions de lieutenant-général ou président de la sénéchaussée, pour aller occuper les premières places du parlement de Paris et ensuite les hautes fonctions de chancelier. Paradin, aidé des lumières et des recherches de MM. de Bellièvre et de quelques autres savans Lyonnais, a la gloire d'avoir mis au jour le premier une histoire de cette ville (2).

---

(1) Voy. Pernetti, *Lyonnois dignes de mémoire*, I, 239-247 ; la *Biographie univ.*, etc. B.

(2) Intitulée : *Mémoires de l'histoire de Lyon, par Guillaume Paradin de Cuyseaulx, doyen de Beaujeu, avec une table*, etc. Lyon, Antoine Gryphius, 1573, in-fol. B.

Un de ces manuscrits renferme les copies et les extraits de diverses pièces de l'histoire échappées aux ravages du temps et conservées dans quelques recueils de curieux. Ces pièces sont en grande partie rapportées par les historiens modernes : quelques-unes cependant semblent leur être restées inconnues. On y trouve aussi quelques notes et réflexions de Claude Bellièvre ; mais il fait naître des regrets, lorsqu'il rappelle plusieurs autres recueils qui ont disparu depuis, notamment un recueil de 300 pages qu'il avait écrit sous le titre de *Varia* ou mélanges, et auquel il renvoie souvent. Il paraît que ces mélanges contenaient surtout des traits historiques et des notices sur les familles de Lyon. Il est possible qu'ils existent encore dans quelque bibliothèque, sans qu'on en connaisse l'auteur. On peut concevoir cette espérance, puisque l'un de ces manuscrits qui semble être le *Lugdunum priscum* que l'on croyait perdu, s'est retrouvé dans une bibliothèque de Montpellier où M. Artaud a eu l'autorisation d'en prendre copie, et puisque les deux manuscrits dont il s'agit sont dans la bibliothèque du roi.

Parmi les autres recueils que mentionne Claude Bellièvre, il en est un qui avait été fait par Barthélemy Bellièvre son père, lequel avait lui-même rassemblé des pièces intéressantes, soit dans les archives de MM. de l'abbaye d'Ainay de Lyon, soit dans d'autres manuscrits perdus. Claude Bellièvre cite encore des recueils de Benoît Meslier, Hugonin Périer, Pierre Sala, etc.

Mais un des principaux objets des recherches de Claude Bellièvre était les antiquités romaines dont il fit rassembler les monumens dans sa maison près du Gourguillon, qui passa depuis à M. de Langes et ensuite aux

Trinitaires, et dans laquelle elles se sont conservées en partie jusqu'à nos jours. On peut croire que c'est lui qui a fourni à Paradin la notice et le recueil que celui-ci a insérés dans son histoire (1). Ce manuscrit dont nous parlons le fait présumer en plusieurs endroits.

Le second manuscrit qui a appartenu à Claude Bellièvre et que l'on trouve à la bibliothèque du roi, est un registre original du secrétariat de l'archevêque Charles d'Alençon, de l'an 1365, tenu par Hugues Périer, allié aux Bellièvres. Une note indique que Claude Bellièvre en était le propriétaire, et lui-même en rédigea la table ou sommaire : il contient plusieurs documens sur l'histoire ecclésiastique de Lyon.

3.° Un manuscrit in-4.°, coté 9876, a pour titre : *Antiquités de Lyon*, et se compose de 72 feuillets : on y trouve quelques notes sur des objets étrangers à cette ville, des extraits de diverses chroniques sur l'Ile-Barbe, la figure des anciennes armes de Lyon, des sceaux des rois Clovis, Lothaire et Pepin, une suite d'inscriptions et épitaphes antiques dont le plus grand nombre paraît avoir été inséré dans Paradin ; il se termine par une petite notice sur les aqueducs de Lyon.

Ce manuscrit avait été donné par un nommé Furian

---

(1) *Inscriptions antiques, tumules et épitaphes qui se retrouvent en divers endroits de la ville de Lyon.* Cette notice est placée à la fin des *Mémoires de l'histoire de Lyon, par Guillaume Paradin*, pag. 413-444. La *Table* qui vient ensuite est suivie de trois pages non chiffrées terminant le volume et contenant d'autres inscriptions copiées aux environs de Lyon et que Paradin a mises à part *pour ce qu'elles ne sont au Lyonnois.* Ces dernières inscriptions, ainsi que les premières, manquent dans quelques exemplaires de l'ouvrage de Paradin. B.

à Jean Sala. Pierre Sala, son fils, en avait fait présent à son tour, le 15 mars 1571, à M. de Langes.

4.° Le manuscrit coté 9871, ou autrement 5421, est un inventaire des titres de l'abbaye d'Ainay, rédigé en 1519.

5.° Le manuscrit coté 9874, et depuis 5186, porte pour titre sur le dos: *Actes capitulaires de l'église de Lyon de l'an* 1332: titre assez mal appliqué; car ce n'est qu'une copie de quelques actes relatifs à l'histoire de l'église de Lyon à diverses époques (1). Il paraît que le P. Ménestrier avait connu ce recueil.

6.° Manuscrit venu de la bibliothèque de M. Gagnère, n.° *69*.

Le titre de ce manuscrit, orné d'un frontispice et de lettres capitales coloriées, est ainsi conçu: *Générale description de l'antique et célèbre cité de Lyon, des pays de Lyonnois et de Beaujolois, selon l'assiette, limites et confins de ces pays, par N. de Nicolaï, dauphinois, sieur d'Arfeuille, premier et ordinaire cosmographe du roi;* il est dédié à la reine Catherine de Médicis, et porte la date de 1573.

L'auteur dit avoir été chargé par le roi de cette espèce de statistique; il annonce qu'il a consulté les auteurs anciens et modernes qui ont parlé de Lyon, et qu'il a visité lui-même la ville et la province dans tous les lieux dignes de remarque. Sans faire remonter l'origine de Lyon, comme Bérose et Le Maire, jusques dans la

(1) Voy. *Biblioth. des historiens de Lyon*, etc., par M. Delandine, ci-dessus citée, n.° 58, pag. 16. B.

nuit des temps les plus reculés et immédiatement après l'époque du déluge, il pense que Lyon était déjà une grande cité, lorsque Munatius Plancus y amena une colonie romaine. Il y a de la critique et des connaissances dans cet ouvrage, où l'on retrouve pourtant quelques traditions vulgaires et erronnées. Il donne la notice des archevêques de Lyon par un ordre chronologique qui renferme quelques erreurs. Les chapitres qui traitent de la justice ancienne et moderne, du commerce et des manufactures de la ville de Lyon, offrent de l'intérêt et des vues.

Suit une description topographique du Franc-Lyonnais, de la province du Lyonnais et de celle du Beaujolais.

Il serait intéressant de faire faire une copie de ce manuscrit qui fournirait un objet curieux de comparaison avec les mémoires sur le gouvernement de Lyon, de M. d'Herbigny, intendant en 1698, et avec les statistiques modernes.

7.° Un petit manuscrit, sous le n.° 1108, donné le 5 août 1775 par M. le marquis de Quincy, a pour titre : *Description de la ville et cité de Lyon et de son plan, ses forteresses et principaux bâtimens d'icelle.* Cette description, qui paraît avoir appartenu à Aimé Monrozat, lyonnais, n'offre pas le même intérêt que la précédente.

8.° Manuscrit de Dom Claude Estiennot, bénédictin, coté à la bibliothèque de St-Germain-des-prés, n.° 1433, et à celle du roi, n.° 527, intitulé : *Antiquitates in diœcesibus Lugdunensi et Bellicensi Benedictinæ* (1).

(1) Voy. *Biblioth. des historiens de Lyon*, etc., par M. Delandine, n.° 87, pag. 21. B.

Dom Claude Estiennot, religieux bénédictin du couvent de Varambon en Bugey, a composé un recueil savant et estimé des recherches qu'il avait faites dans les principales villes de France et dans les monastères de son ordre. Son recueil d'antiquités des diocèses de Lyon et de Belley contient des notices pleines d'érudition et fondées sur les pièces historiques des principales églises de Lyon et de la province. Il partage l'idée de plusieurs savans de son ordre que toutes les églises qui dans les temps reculés avaient été soumises à une règle, celles qui avaient pour chef un dignitaire qualifié du titre d'abbé, avaient appartenu à l'ordre bénédictin. C'est à ce système que nous devons les notices qu'il a données des églises de St-Just, de St-Paul, de St-Irénée, de St-George, de Ste Eulalie, de la Chana, etc.

Ces recherches savantes et curieuses, avec le recueil des chartres et pièces dont l'auteur a pris des copies dans les diverses archives des églises, lesquelles forment d'autres manuscrits sous le titre de *Fragmens* dont les 5e, 6e et 7e volumes correspondent au diocèse de Lyon, composent ce recueil intéressant où ont puisé les rédacteurs du *Gallia christiana*, autres savans du même ordre, pour l'histoire de ce diocèse.

Dom Estiennot rappelle plusieurs manuscrits, vraisemblablement perdus aujourd'hui, qui lui avaient été communiqués, les uns, sur St-Pierre, par Mad. Bugnet, religieuse de ce couvent, les autres sur la Chana, par M. Manis, official de Lyon. Il se plaint de ce qu'on n'avait pas voulu lui confier, pour la transcrire librement, une chronique de l'abbaye de *St-Denis de France* qui était dans la bibliothèque des PP. Minimes de Lyon.

La bibliothèque du roi renferme encore plusieurs autres

anciens manuscrits que je n'ai pas eu le temps de parcourir ; mais je crois que les précédens sont ceux qui présentent le plus d'intérêt. J'y ai vu aussi un grand nombre de pièces et d'actes répandus dans divers recueils. Des recherches plus longues en feraient découvrir beaucoup d'autres. Le trésor des chartres et les autres bibliothèques de Paris contiennent également, comme je l'ai dit au commencement de cet article, des actes et des documens très-précieux sur l'histoire de Lyon et de la province.

ASTRONOMIE.

A M. CLERC, A L'OBSERVATOIRE DE LYON.

Une nouvelle comète a été observée ce matin à Marseille, à peu de distance de β d'Hercule, par 16 h 34' d'ascension droite et 21° 27' de déclinaison boréale.

A l'observatoire royal de Marseille, le 27 décembre 1826.

GAMBART.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

Des jésuites, de M. de Montlosier et de l'arrêt de la cour royale. Paris, imprimerie de Béthune, rue Palatine, n.° 5, 1826, in-32 de 144 pag.

On a réuni sous ce titre les articles de la *Gazette universelle de Lyon*, relatifs aux sujets qu'il indique. Nous ignorons à qui sont dus ces articles que nous ne pouvons louer que sous le rapport de leur rédaction qui nous a paru élégante et soignée.

Lettre du consistoire de l'église réformée de Lyon aux divers consistoires des églises réformées de France. Lyon, imprimerie de C. Coque (1826), in-8.° de 29 pages.

Cette lettre est relative à l'exercice du culte protestant dans les communes rurales du département du Rhône, et notamment à S.te Consorce. Les ministres du consistoire de Lyon se plaignent d'un trouble apporté à cet exercice dans cette dernière commune, et mettent sous les yeux de leurs co-religionnaires le récit de ce qui s'y est passé et la correspondance qu'ils ont eue à ce sujet avec M. le préfet et M. le ministre de l'intérieur.

La fondation de l'Académie provinciale, poëme, par Ch. Massas. Paris, marchands de nouveautés, et Lyon, J. Baron, 1826, in-8.° de 16 pages.

Nous avons rendu compte dans le Bulletin historique du mois d'octobre dernier de l'établissement de l'*académie provinciale*. C'est contre cette académie, dont il ne fait pas partie, on ne sait pourquoi, que M. Massas décoche les traits de la satire. MM. de l'académie provinciale ont répondu en prose dans le journal de l'*Indépendant*, n.° du 12 décembre, par l'organe de leur secrétaire-perpétuel, M. Charles Durand. M. Massas a répliqué dans le *Précurseur*.

M. G.-A.-J. Hécart, de Valenciennes, membre de plusieurs sociétés académiques et notamment du cercle littéraire de Lyon, vient de publier une seconde édition de son *Dictionnaire rouchi-français*, précédé de notions sur les altérations qu'éprouve la langue française en passant par ce patois; Paris et Valenciennes, 1826, in-18 de

XXI-308 pages et 2 pages *d'additions*. L'ouvrage est dédié au savant M. Charles Pougens, de l'académie des inscriptions, correspondant de l'académie de Lyon. Le *rouchi* est l'idiôme populaire ou patois de Valenciennes. Les recherches de M. Hécart sur ce langage sont curieuses par elles-mêmes, et elles lui fournissent l'occasion de plusieurs remarques intéressantes relatives aux mœurs et aux coutumes locales. Il serait à désirer que dans chaque département on rédigeât un lexique du patois qui y est usité. De pareils travaux seraient fort utiles pour remonter à l'origine de la langue française, et pourraient même servir à enrichir cette langue.

Le même auteur a fait imprimer, à 50 exemplaires seulement, une *Notice sur les traductions françaises du Manuel d'Epictète;* Valenciennes, J.-A. Prignet et comp.[e], 1826, in-18, précédée d'un buste lithographié du célèbre philosophe. C'est un bon chapitre d'une bibliographie spéciale qui serait consacrée aux traducteurs français des auteurs classiques, ouvrage qui manque à notre littérature. M. Hécart a placé à la suite de sa *Notice* un *Fragment d'un Epictétana*, ou Recueil des opinions sur Epictète et des principaux faits de sa vie. Il n'y a point omis le fameux distique sur Epictète qui est attribué à ce philosophe lui-même par Aulu-Gelle (*Noct. Attic.* II, 18) et par Macrobe (*Saturnal.* I, 11), et qui se retrouve dans l'Anthologie de Planude, liv. III, c. 33, ép. 42, sous le nom de Léonidas (1); mais nous reprocherons à M. Hécart d'avoir séparé les différentes traductions ou imitations qu'il a recueillies de ce distique et de ne les avoir pas fait précéder du texte. On lit, page 34: « Epictète fit sur

(1) Cette même épigramme fait aussi partie de l'Anthologie palatine, où elle figure parmi les épigrammes sépulchrales; elle y est anonyme; elle a été également insérée dans les *Analecta* de Brunck, parmi les pièces sans noms d'auteurs, tom. III, pag. 272, n. DLXXVI.

lui-même une épigramme rapportée par Aulu-Gelle, et que Gilles Boileau traduit ainsi :

La fortune jamais ne me fut favorable ;
Je vins esclave au monde et fus faible de corps :
Le ciel seul envers moi se fit voir équitable,
Versant dans mon esprit ses plus riches trésors ; »

et page 61 : « Macrobe a conservé de notre philosophe, l'épitaphe par laquelle je terminerai ce petit ouvrage :

CI-GIT
EPICTÈTE,
PAUVRE, ESCLAVE, INFIRME,
ET CHER AUX DIEUX. »

On pourrait croire qu'il s'agit de deux pièces distinctes : les vers traduits par Gilles Boileau et l'espèce d'inscription qu'on vient de lire, sont cependant deux versions du même original.

BULLETIN HISTORIQUE

DU MOIS DE NOVEMBRE 1826.

*** 1. — *Le Précurseur*, journal de politique, a reparu aujourd'hui. Pour donner une idée des opinions des rédacteurs de cette feuille, il suffit de dire qu'elles sont diamétralement opposées à celles des rédacteurs de la *Gazette universelle*. Lyon a en ce moment deux journaux de politique : *la Gazette* et *le Précurseur*; et trois feuilles littéraires : *le Bulletin de Lyon*, *le Journal du Commerce* et *l'Indépendant*.

*** *Même jour*. — La chambre de commerce a procédé au renouvellement annuel d'un tiers de ses membres : MM. Louis Pons, Forcheron et Gentelet ont été nommés en

remplacement de MM. Delhorme, Vidal et Monterrad, membres sortans; MM. Pavy et Laurent Dugas ont été réélus.

*** 2. — Séance de la commission de statistique du département du Rhône, sous la présidence de M. le préfet. M. le docteur Sainte-Marie, nouvellement adjoint à cette commission, y assistait pour la première fois. Diverses lectures et communications ont été faites dans cette réunion.

*** 3. — M. le maire de Lyon est parti pour Paris où l'appellent plusieurs affaires qui intéressent la cité. M. de Verna, premier adjoint, est chargé de diriger par *interim* l'administration municipale. Une des principales causes du voyage de M. le maire est l'envie qu'il a d'en finir, relativement aux plans du Grand-théâtre, avec le conseil des bâtimens civils qui, par sa lenteur à donner ses approbations, ne paraît guère avoir d'égard aux charges énormes qui, à dater du mois d'avril prochain, doivent peser sur la ville de Lyon. Les obstacles que nous venons de signaler ont jusqu'à ce moment empêché les architectes de s'occuper de la construction et décoration intérieure de la salle : heureusement il n'en a pas été de même pour les murs d'enceinte qui surpassent déjà en hauteur ceux de l'ancien théâtre. Les vingt décorations confiées aux habiles artistes venus de la capitale et choisis dans les ateliers de Ciceri, sont sur le point d'être achevées. On cite avec les plus grands éloges celles qu'on doit au pinceau de M. Philâstre : ce sont des paysages qu'on peut à juste titre regarder comme de véritables chefs-d'œuvre.

*** 7. — Arrêt de la conr royale qui confirme le jugement rendu le 14 novembre dernier par le tribunal de police correctionnelle contre les nommés Huré, Oriol et Devaux.

*** 12. — L'académie royale des sciences, belles-lettres et arts de Lyon avait été convoquée pour tenir une séance

d'élections. Plusieurs places étaient vacantes : par divers motifs, l'académie a jugé à propos de renvoyer les élections au mois de mai prochain ; elle s'est bornée dans cette séance à nommer ses deux présidens pour l'année 1827, et le choix s'est fixé sur M. Bredin, pour la classe des sciences, et sur M. Perioaud aîné, pour celle des lettres.

*** 14. — Le cercle littéraire a admis au nombre de ses membres titulaires M. Benoît, auteur de Virginie, tragédie en cinq actes et en vers, représentée sur le Grand-théâtre de Lyon en 1824 et imprimée.

*** 17. — Clôture des exercices de la mission faite à l'occasion du jubilé. Ces exercices, qui ont attiré une grande affluence dans nos églises, n'ont été troublés par aucun désordre. La population lyonnaise est essentiellement religieuse. Les missionnaires, parmi lesquels on distinguait M. de Rauzan, à la cathédrale, M. Menoust, à St-François, M. Levasseur, à St-Louis, et M. Labattue, à St-Nizier, ont déployé autant de zèle que de talent : les prédications avaient lieu le matin et le soir. Il y a eu, le 10, à la cathédrale, une communion générale des hommes qui a été fort nombreuse.

*** *Même jour.* — M. le vicomte de Bonald, si connu comme écrivain publiciste, a passé par Lyon, se rendant à Paris.

*** 27. — Installation de M. Balleydier, l'un des vice-présidens du tribunal de première instance de Lyon, dans les fonctions de conseiller à la cour royale, auxquelles il a été appelé, par ordonnance du 6 de ce mois, en remplacement de M. Morand de Jouffrey.

*** 28. — Concert dans la grande salle de l'Hôtel-de-ville au profit des ouvriers sans travail. La recette a été d'environ 6,000 fr.

*** 29. — M. Bolot, maire de Givors, est mort subitement dans la nuit du 28 au 29. C'était un homme très-recommandable et dont la perte laisse de vifs regrets.

*** La récapitulation générale des résultats du recensement de la population de Lyon, pour 1826, présente un total effectif de 143,232 individus. La même opération, pour 1825, avait donné 145,675 individus, en sorte qu'il y a eu, d'une année à l'autre, diminution de 2,443. Le nombre total des métiers des fabriques d'étoffes de soie, de bas, de tulle et de passementerie était, en 1825, de 20,101, dont 913 seulement sans activité : ce nombre est, en 1826, de 20,000, dont 3,336 sans activité. Une circonstance remarquable et qui semble la preuve matérielle de l'exactitude de ce recensement, c'est qu'en même temps qu'il signale 2,443 individus de moins dans le relevé de la population, il indique aussi 2,423 métiers de moins en activité, c'est-à-dire une concordance presque identique entre l'un et l'autre nombre. Il faut, du reste, ne pas perdre de vue que ce dénombrement ne peut être considéré que comme approximatif, en raison de ce que, s'opérant dans le laps de plusieurs mois de la seconde moitié de l'année, il doit embrasser des détails qui subissent infailliblement des variations dans l'intervalle qui s'écoule depuis l'époque où ils ont été recueillis jusqu'à celle où ils entrent définitivement dans le compte récapitulatif de tous les détails analogues.

(*Gazette universelle de Lyon*).

*** Lord Cochrane dont nous avions mal à propos, sur la foi d'un journal, annoncé le passage à Lyon dans le Bulletin du mois d'octobre, a réellement passé par notre ville dans le courant du présent mois ; il se rendait en Suisse avec son épouse.

*** La ville a possédé, pendant quelques jours M. le comte Lezay de Marnésia, ancien préfet du département.

STATISTIQUE. – POPULATION.

M. A. D. a donné dans la *Revue encyclopédique*, tome XXXII, novembre 1826, la suite de l'article que nous avons analysé dans les *Archives* (pag. 1–4 de ce volume). Cette suite consiste en de nouveaux tableaux dont voici l'extrait pour ce qui concerne le département du Rhône. Les quatre premiers ne sont que le relevé du tableau général, contenu dans l'article précédent. Ces tableaux et ceux qui les suivent, embrassent les six années qui se sont écoulées de 1817 à 1822 inclusivement.

2.e tableau. *Classement des départemens d'après le nombre des mariages correspondant à* 1000 *de population.*

	Sur 1000 de population.	Différence avec la totalité de la France.
FRANCE.	7,23	
DÉPARTEMENS. Rhône	7,43	+ 0,20

3.e tableau. *Classement des départemens d'après le nombre des naissances correspondant à* 1000 *de population.*

	Naissances totales.	
FRANCE.	31,59	
DÉPARTEMENS. Rhône	35,28	+ 3,69

	Sur 1000 de population.	Différence avec la totalité de la France.
4.e tableau. *Classement des départemens d'après le nombre des décès répondant à 1000 de population.*		
	Total des décès.	
FRANCE.	25,23	
DÉPARTEMENS. Rhône	28,13	+ 2,90
5.e tableau. *Classement des départemens d'après l'accroissement de population répondant à 1000 de population.*		
	Accroiss.t de population.	
FRANCE.	6,36	
DÉPARTEMENS. Rhône	7,15	+ 0,79
6.e tableau. *Classement des départemens d'après le nombre total des décès correspondant à 1000 naissances totales.*		
	Total des décès.	
FRANCE.	798,48	
DÉPARTEMENS. Rhône	797,34	— 1,14

	Sur 1000 de population.	Différence avec la totalité de la France
7.e tableau. *Classement des départemens d'après le nombre des naissances femelles répondant à* 1000 *naissanees mâles.*		
	Sur 1000 naiss. mâles.	Différence, etc.
	Naissances femelles.	
France	938,13	
Départemens. Rhône	967,19	+ 29,06
8.e tableau. *Classement des départemens d'après le nombre des décès mâles répondant à* 1000 *naissances mâles.*		
	Sur 1000 naiss. mâles.	
	Décès mâles.	
France	781,93	
Départemens. Rhône	794,90	+ 12,97
9.e tableau. *Classement des départemens d'après le nombre des décès femelles répondant à* 1000 *naissances femelles.*		
	Décès femelles.	
France	816,12	
Départemens. Rhône	799,85	— 16,27

	Sur 1000 de population.	Différence avec la totalité de la France.
10.e tableau. *Classement des départemens d'après le nombre d'enfans naturels répondant à 1000 naissanees totales.*		
	Nombre d'enf. natur.	
FRANCE.	68,07	
DÉPARTEMENS. Rhône	142,60	+ 74,53
11.e tableau. *Classement des départemens d'après le nombre des naissances d'enfans légitimes répondant à chaque mariage.*		
	Nombre des naiss.	
FRANCE.	4,08	
DÉPARTEMENS. Rhône	4,01	— 0,01
12.e tableau. *Classement des départemens d'après la mortalité relative des deux sexes.*		
	Décès femelles à égalité de naissances.	
FRANCE. . . , ...	1043,73	
DÉPARTEMENS. Rhône	1006,23	— 37,50
13.e et dernier tableau. *Classement des départemens d'après le nombre*		

	Sur 1000 de population.	Différence avec la totalité de la France.
des filles abandonnées sur 1000 *qui devraient l'être d'après le rapport des naissances mâles aux naissances femelles.*		
	Filles abandonnées réellement.	
France.	1013,	
Départemens. Rhône	1022,66	— 9,66

L'extrait qu'on vient de lire, ne donne, comme on le voit, que le rapport du département du Rhône avec la France entière. Nous renvoyons, encore une fois, à l'ouvrage même les lecteurs qui voudront pousser plus loin leurs recherches et comparer entre eux les départemens. Du reste, nous ne pouvons pas affirmer que les données, sur lesquelles les tableaux ont été faits, soient exactes : nous avons même lieu de craindre que quelques-unes ne le soient pas. Un des rédacteurs du *Bulletin de Lyon* (1), n.° 66, en rendant compte de notre n.° de novembre dernier, a fait sur l'extrait du premier article de M. A. D., que nous y avons inséré,

(1) Le *Bulletin de Lyon* fut long-temps le seul journal que possédât cette ville ; il a été rédigé autrefois par M. Dumas ; il se distingue toujours par un bon esprit et par un ton décent et inoffensif, qualités rares par le temps qui court. Nous remercions ses rédacteurs du soin avec lequel ils analysent chacun des n.os de nos *Archives*, à fur et mesure de leur publication.

les réflexions suivantes qui nous appartiennent tout à fait, ou qui, dans tous les cas, sont pour nous de bonne prise : « Nous ignorons où les auteurs de la *Revue encyclopédique* ont puisé leurs renseignemens à l'égard des naissances d'*enfans naturels ;* ils en portent le nombre (pour le département du Rhône) à 1,949 : il est impossible qu'il n'y ait pas erreur, car, d'après les seuls registres de la *Charité de Lyon*, le nombre des enfans naturels, des deux sexes, nés dans cet hôpital, depuis 1817 jusqu'en 1822, inclusivement, s'élève à 3,874 ; savoir :

1817...	Garçons. . . .	295	595
	Filles.	300	
1818. . .	Garçons. . . .	282	557
	Filles.	275	
1819. . .	Garçons. . . .	338	692
	Filles.	354	
1820. . .	Garçons. . . .	327	669
	Filles.	342	
1821. . .	Garçons. . . .	328	652
	Filles.	324	
1822. . .	Garçons. . . .	356	709
	Filles.	353	
Total pendant les six années. . . .			3,874

La différence, il faut en convenir, est un peu forte. »

BIOGRAPHIE LYONNAISE.

(XXI.e ARTICLE).

NOTICE SUR ANTOINE DUBOST (1).

Antoine Dubost, peintre d'histoire, mort à Paris le 6 septembre 1825, était né à Lyon, dans la rue Pizay, le 16 juillet 1769, de Hugues Dubost, très-riche épicier droguiste, et de Benoîte Montanier. Baptisé le 18 dans la paroisse de St-Pierre et St-Saturnin, il eut pour parrain Antoine Deluvigne, négociant à St-Chamond, et pour marraine, Flore Montanier, sa tante, femme de Jean-Baptiste Pressavin, maître en chirurgie (2).

Plus que millionnaire à l'époque de la première assemblée des notables, en possession du droit de bour-

(1) Nous avons puisé la plupart des matériaux de cette Notice dans plusieurs mémoires autographes trouvés parmi les papiers d'Antoine Dubost après son décès.

(2) Le chirurgien Pressavin, notable en 1790, sous la mairie de M. Palerne de Savy, officier municipal en 1791, sous la mairie du docteur Vitet, fut député du département de Rhône et Loire, à la convention nationale, avec Chasset, Vitet, Marcellin Béraud, Moulin, Forest, Fournier, Dupuy fils, Duboucher, Noël Pointe, Boucher, Cusset, Javogues, Lanthenas et Patrin, le même auquel notre compatriote Aimé Martin doit la plupart des notes qu'on lit à la suite de ses *Lettres à Sophie*.

geoisie et des priviléges qui y étaient attachés, le père de Dubost, propriétaire de nombreux capitaux placés dans le commerce et de plusieurs beaux immeubles, tant à la ville qu'à la campagne, promettait de laisser à ses enfans (1) une fortune brillante, mais il n'en fut pas ainsi. La séditieuse opposition des parlemens, en 1787, les prétentions plus séditieuses encore qui se manifestèrent en 1789, dès l'ouverture des états-généraux ; la marche révolutionnaire que prit sur-le-champ l'assemblée nationale ; ses plans de constitution et de finance, aussi peu demandés que follement conçus, ne manquèrent pas, en renversant tous les droits, de compromettre toutes les existences. La fatale émission des assignats, leur dépréciation, d'abord insensible, mais bientôt de la rapidité la plus effrayante, anéantirent la totalité des capitaux, et le père de Dubost vit ceux qu'il possédait entraînés dans la ruine générale. Retiré à la campagne (2) pendant le siége de Lyon, il y vécut assez paisiblement tout le temps que dura la terreur, et son fils, qui servait dans les armées de la république, y parvint au grade de capitaine-adjoint dans le corps du génie, dont il donna sa démission en 1796.

L'éducation d'Antoine Dubost avait été fort soignée. Envoyé de très-bonne heure à Paris, il y apprit les

(1) Ils étaient trois, savoir : deux garçons, dont l'aîné était Antoine Dubost, et une fille mariée au banquier Lamarche.

(2) Dans le beau domaine de *Palleron*, sur la commune de Limonest, à gauche de la grande route en allant à Villefranche. Ce domaine appartient aujourd'hui à Mad. Roux.

mathématiques, le dessin et la peinture sous la direction des meilleurs maîtres. Sorti de l'état militaire, et rentré dans la vie civile, son goût pour les arts lui fit entreprendre plusieurs voyages en Suisse et en Italie, et il en revint avec de nombreuses et importantes études. A son retour en France, il passa quelque temps à Lyon auprès de son père, et se rendit ensuite à Paris. Vers l'année 1799, son père étant venu à mourir, Dubost recueillit la part qui lui était dévolue dans les débris de fortune que la révolution avait laissés à sa famille, et se vit en état de vivre assez noblement. Répandu, comme artiste, dans la plus brillante société de Paris, il était encore connu dans la capitale pour un des plus grands amateurs de chevaux; plusieurs fois il remporta le prix aux courses du *champ de Mars*.

Le *départ de Brutus et de Porcie* est, selon toute apparence, le premier de ses tableaux, et fut exposé au salon de 1801. A l'exposition de 1804, il fit paraître son tableau de *Damoclès*, pour lequel il obtint du gouvernement une médaille d'or, et dont le peintre David se plut à faire l'éloge. Ce grand maître trouvait que l'auteur y avait réuni *le dessin de l'école italienne au coloris de l'école flamande.* Peu de temps après, Dubost composa son tableau de *Vénus et Diane*, qui fait aujourd'hui partie de la riche collection du *Luxembourg.*

La passion qu'avait Dubost pour les chevaux, le conduisit en 1806 en Angleterre. Son intention était d'y rester seulement le temps suffisant pour étudier les plus belles races et les plus beaux modèles que présentent les haras du pays; mais une foule de tracasseries qu'il y éprouva, le forcèrent d'y séjourner six ans. A son arrivée à Londres, il loua, dans une maison située *in*

Pall-Mall, n. 65, un vaste et bel appartement, et il y fit, en 1807, une exposition de plusieurs de ses tableaux, qu'il avait apportés de France, dont les principaux étaient ceux que nous venons de citer. Le *Times*, le *Morning Chronicle* et quelques autres journaux de Londres en rendirent un compte fort avantageux, notamment du *Damoclès* auquel ils ne trouvèrent *rien de comparable dans les temps modernes*. Sans doute l'éloge était beaucoup trop exagéré; mais personne n'ignore que les journalistes anglais, dans leurs louanges comme dans leurs critiques, s'écartent souvent des bornes d'une sage modération.

Quoi qu'il en soit, certains artistes de Londres, piqués d'une jalousie assurément fort déplacée, répandirent le bruit dans le public que Dubost n'était pas l'auteur du tableau. A quelque temps de là, notre peintre en fit une exposition particulière *in Leicester-Squarre*; nombre d'amateurs se présentèrent, et M. Thomas Hoppe, d'Amsterdam, et banquier à Londres, demanda à l'acheter. Dubost, qui était dans l'intention de le faire graver, refusa d'abord d'entrer en marché; mais, pressé par M. Hoppe, il en mit le prix à 1500 guinées. Le banquier anglais fut loin de trouver que l'ouvrage ne valût pas cette somme; mais ne pouvant disposer, pour le moment, que de 800 guinées, il fit entendre à l'artiste qu'il serait bien aise de les lui voir accepter. Dubost, qui désirait se faire connaître à Londres, et qui savait que M. Hoppe y était un des hommes les plus puissans et les plus répandus, pensa que le placemeut de son tableau dans la galerie du riche banquier, ne pourrait que tourner à l'avantage de sa réputation; il consentit à prendre les 800 guinées, mais à condition que M. Hoppe lui pro-

curerait cent souscripteurs pour la gravure de l'ouvrage, et qu'il lui promettrait en outre son appui et ses services. M. Hoppe tomba d'accord, et sur-le-champ il pria notre peintre de lui faire le portrait en pied de sa femme, la plus belle personne de Londres : le marché fut conclu au prix de 400 guinées. Le portrait terminé, l'auteur en fit une exposition à *Sommerset Housse*. M. Hoppe se hâta d'y conduire ses amis; tous en furent tellement satisfaits, que le banquier en fit faire, par le célèbre Bonne, une miniature sur émail qu'il paya 800 liv. sterl.

Quand il fut question de placer le *Damoclès* dans la galerie de M. Hoppe, la dimension du cadre présenta des difficultés. Qui le croirait? le banquier fit aussitôt couper la peinture en deux parties, et il les plaça ensuite dans sa galerie de la manière qui lui convint. Ce n'est pas tout; il fit encore effacer du tableau le nom de l'auteur, et il osa même publier parmi ses amis et ses connaissances que l'ouvrage était de David. Dubost fut d'autant plus piqué de cet acte de vandalisme et de déloyauté, qu'il ne lui était plus possible de faire graver son tableau. Il s'en plaignit vivement à M. Hoppe, qui lui répondit qu'*ayant acheté et payé l'ouvrage, il était le maître d'en disposer à son gré*. Dubost, justement irrité, se brouilla avec le banquier, qui ne tint aucune des promesses auxquelles il s'était engagé.

En 1810, Dubost fit, dans son domicile, *in Pall-Mall*, une nouvelle exposition de tableaux, parmi lesquels on remarquait une très-belle vue de la *promenade de Hyde-Park*, une vue de la *promenade du roi d'Angleterre à Windsor*, et surtout un tableau dont le sujet était la *Belle et la Bête*. Dans cette composition, le peintre avait représenté une espèce de monstre, moitié

singe et moitié homme, dont la figure avait tous les caractères de la plus profonde stupidité; il était assis auprès d'un amas de richesses qu'il montrait à une femme de la plus rare beauté, et sur un rouleau se lisaient ces mots : *Je donnerai tout cela à la beauté qui m'épousera.*

Dubost a constamment soutenu qu'il n'avait pas eu l'intention de désigner M. et Mad. Hoppe dans cette peinture, et la preuve qu'il en donnait, c'est que la *belle* y était représentée *repoussant avec dédain* les offres de la *bête.* Quoi qu'il en soit, plusieurs personnes crurent cependant y reconnaître le banquier et sa femme, et le bruit s'en répandit bientôt. L'affluence des curieux fut telle que, pendant quelque temps, la recette s'éleva au-dessus de 19 liv. sterling par jour. Informé de ce qui se passait, M. Hoppe envoie son frère Henri Philippe, pour voir le tableau. Celui-ci vient un matin avant l'ouverture de l'exposition, et, peu de jours après, M. James Béresford, *Clergiman*, frère de Mad. Hoppe, y arrive sur les deux heures, au moment où il n'y avait que la personne chargée de faire l'explication des ouvrages exposés. Le *clergiman* donne un billet de banque à cette personne, et pendant qu'elle est sortie pour en aller chercher la monnaie, il crève le tableau d'un coup de couteau. Dubost entrant au même instant, et voyant son tableau déchiré, envoie chercher un constable, mais on n'en trouve pas; il se borne alors à prendre le nom du *clergiman*, en lui disant qu'il ne tarderait pas à rendre plainte contre lui. Cependant avant d'entamer l'action, notre peintre se rendit à *New-Market*, pour y finir plusieurs tableaux de *courses* qu'il avait commencés, et il y fut très-bien accueilli par différens lords et autres

grands personnages qui lui témoignèrent le désir de voir son travail (1).

Etant encore à *New-Market*, Dubost apprend qu'il vient d'être indignement attaqué dans l'*Examiner*, journal rédigé par le fameux *Hunt*, et qui paraît à Londres le dimanche (2). Il se hâte donc de revenir en ville pour répondre au journaliste, et il fait annoncer dans les

---

(1) Ces tableaux étaient au nombre de douze ; les dix premiers représentaient la *vie du cheval de course*, depuis l'instant où il est dans le haras jusqu'à celui de sa vente, savoir :

1.° Le cheval de course dans le haras ;
2.° Le cheval de course à la longe ;
3.° Le cheval de course à l'écurie ;
4.° Le cheval de course dans l'écurie où l'on selle ;
5.° Le cheval de course au poteau de départ ;
6.° Le cheval de course courant à Epsom ;
7.° Le cheval de course dans l'enceinte de la maison où l'on pèse les jockeis ;
8.° Le cheval de course au poteau d'arrivée ;
9.° Le cheval de course que l'on bouchonne ;
10.° Le cheval de course en vente à la criée.

Les deux autres tableaux, et sans contredit les meilleurs, représentaient l'un un *départ de course*, l'autre une *arrivée de course*. L'auteur avait peint dans ces différens ouvrages les portraits de plusieurs amateurs de courses, des plus fameux jockeis et des plus célèbres chevaux de course anglais.

(2) Dubost était traité dans l'*Examiner* d'homme *infâme*, de *mécréant*, d'*incendiaire*, de *calomniateur* et d'*espion* de Bonaparte.

journaux un *appel au public* (1). Le jour même de l'annonce, l'imprimeur de Dubost reçoit la lettre suivante :

« Les feuilles de ce jour annoncent qu'un pamphlet » doit paraître demain avec une caricature gravée, inti- » tulée *Hunt et Hoppe*. M. Barfield voudra de suite prendre » garde comment il se conduira pour la caricature et le » libelle. M. Hoppe est un homme de rang et de fortune, » qui voudra indubitablement punir l'offenseur ; quant » à M. Hunt, c'est un écrivain connu du public, et qui » saura se défendre. » (A M. Barfield, imprimeur).

Cette lettre, et quelques démarches faites par M. Hoppe auprès de M. Barfield, engagèrent cet imprimeur à renoncer à la publication du pamphlet ; 400 exemplaires en étaient déjà tirés. Dubost renouvelle ses instances ; mais M. Barfield persistant dans son refus, notre peintre est obligé de faire choix d'un autre imprimeur. Enfin le pamphlet paraît, et il obtient le plus grand succès.

Le procès intenté par Dubost au *clergiman* James Béresford fut porté à la cour du banc du roi. Le *Morning hérald*, le *Register* et plusieurs autres feuilles publiques de Londres appuyèrent fortement la défense du plaignant. Le jury, sous la direction de lord Ellemboroug, déclara que le tableau de la *belle et la bête* était un *libelle* (2),

---

(1) La réponse de Dubost à M. *Hunt* était raisonnée, sans injures, mais un peu longue et diffuse.

(2) En supposant que Dubost eût eu l'intention de désigner dans son tableau M. et Mad. Hoppe, il nous semble que l'ouvrage était plutôt une *épigramme* qu'un *libelle diffamatoire*. Des peintures beaucoup plus satiriques ont été faites par de très-grands artistes, tels que Michel-Ange et Rubens, et leurs auteurs n'ont cependant pas été considérés comme des *libellistes*.

qu'il ne pouvait, par cette raison, être *exposé* ni *vendu*; mais qu'étant une *propriété* comme autre chose, James Béresford n'avait pas le droit d'y porter atteinte, et qu'en conséquence il devait être passible envers l'artiste de 5 livres sterling de dommages. Le *verdict* fut rendu le 5 décembre 1811 (1).

Cette affaire et une autre qu'il eut en chancellerie au sujet d'un *bail*, furent les causes du séjour de six ans que Dubost fit en Angleterre. La chancellerie ayant jugé

En Angleterre, le célèbre Hogarth, après avoir peint un personnage très-laid, et qui refusait de prendre le portrait qu'il lui avait demandé, écrivit à ce particulier que s'il refusait de le retirer dans la journée, il allait le vendre à un homme qui faisait voir des animaux, et *qu'il n'avait plus qu'une queue à lui mettre*. Le tableau fut vendu et montré dans la ménagerie, et personne ne vit un *libelliste* dans Hogarth.

Un écrivain anglais, Petter-Pindar, ayant dit que *quand il plairait à Dieu de faire des hommes de bois, des chevaux de pierre et des nuages de craie, l'artiste West peindrait comme la nature*, ce peintre composa aussitôt un tableau dans lequel il le représenta sous les traits d'un *assassin*. Petter-Pindar ne vit pas non plus de *libelle* dans l'ouvrage de West.

(1) William Cobbet, auteur du *Register*, écrivit alors une lettre à Dubost, où l'on trouve le passage suivant :

« Je suis l'ennemi de la France, parce que la France » est l'ennemie de l'Angleterre; mais je n'en suis pas » moins persuadé que l'impartialité doit passer avant tout, » et que le talent, soit qu'il existe dans un Anglais, » soit qu'il se trouve dans un Français, a droit à notre » justice. Je vous regarde comme ayant été traité de la » manière la plus scandaleuse.... »

la contestation en sa faveur, notre peintre ne pensant plus qu'à revenir en France, demanda un passe-port ; mais les intrigues secrètes de M. Hoppe, qui ne cessa de le poursuivre en ennemi déclaré, lui suscitèrent mille difficultés. Comme il était venu à Londres, porteur d'une licence du roi, le passe-port qu'il demandait lui fut enfin délivré après nombre de démarches. Il était sur le point de prendre une chaise de poste afin de se rendre à Gravesend, où il comptait s'embarquer, lorsqu'il reçut la nouvelle que le bâtiment sur lequel il devait passer à bord, venait d'être arrêté, et que les malles qu'il y avait envoyées étaient saisies (1). C'était encore une

---

(1) Ces malles contenaient entr'autres objets :

Douze cahiers de croquis de diverses vues d'Angleterre, de Suisse, d'Italie et d'autres pays ;

Sept vues d'Italie et six esquisses de tableaux historiques ;

Cinq vues du lac Majeur, prises à la chambre noire, où l'on voyait les montagnes du Simplon et du grand St-Bernard ;

Un porte-feuille contenant cent vues des environs du lac Majeur et autres lacs, et plusieurs autres vues prises du St-Gothard ;

Huit petites études peintes d'après nature, en Italie et en Suisse ;

Une esquisse du portrait du prince de Galles ;

Une vue de l'intérieur d'une prison ;

Un intérieur de tente d'Arabes ;

Un combat de mamelucks ;

Plusieurs dessins à l'aquarelle ;

Deux ébauches de tableaux historiques ;

La vue d'un ermitage près de Rome ;

Une nymphe surprise au bain ;

Une vue de l'arc de Constantin, à Rome ;

manœuvre de M. Hoppe, qui avait fait courir l'abominable bruit que Dubost emportait avec lui des cartes et des plans de plusieurs ports de mer de la Grande-Bretagne ; et le but de cette odieuse machination était de parvenir à s'emparer du tableau de la *belle et la bête*, que les espions du banquier avaient découvert être placé dans un double fond.

Dubost prend alors le parti d'écrire au prince régent ; il porte la lettre à M. Jonars, son valet de chambre, et le prie de vouloir bien la lui remettre. Son Altesse royale lui fit répondre qu'elle le recommanderait au général Hamond. N'ayant pu parvenir à trouver le général, notre peintre écrit à la douane et à la trésorerie pour faire lever la saisie mise sur ses effets, il s'adresse en outre à M. Withebread et à sir Samuel Romilly, membres du parlement ; mais tout ce qu'il peut obtenir se borne à la restitution de ses habillemens et de ses papiers. Il traite alors avec un patron de navire hollandais, nommé *Ruyter*, qui s'engage à le débarquer sur les côtes de la Hollande, moyennant 20 livres sterling, et il lui en paye de suite la moitié. Ruyter lui donne rendez-vous à onze heures du soir dans une auberge, où devait se trouver une chaise de poste partant pour Gravesend ; Dubost y arrive en fiacre ; à peine est-il descendu qu'il est arrêté : il montre alors son passe-port ; après de longs débats, on se décide à le laisser libre, mais il apprend que le patron Ruyter est un intrigant, un im-

---

Différens ouvrages sur les arts, et enfin le tableau de la *belle et la bête*.

La plus grande partie de ces objets ont été perdus pour Dubost.

posteur, et qu'il n'a point de navire à Gravesend. Sans s'amuser à se faire rendre son argent, Dubost va sur-le-champ à l'*alien-office*, et il y fait viser son passe-port pour Douvres, Deal et Harrewick. Il part pour Douvres avec l'intention de s'embarquer sur un bateau pêcheur : arrivé dans cette ville, il est appelé chez l'officier des douanes, où le maire lui dit qu'il ne pouvait lui permettre de passer de cette manière. Il se dirige alors sur Deal, et n'y trouvant ni vaisseau, ni bateau de pêcheur, il revient à Londres. Deux jours après, il part pour Harrewick, où il s'embarque enfin sur le paquebot *Le King*, allant à Gottembourg. Après une route de six cents lieues, et d'énormes dépenses en tous genres, il arrive sur les frontières de France; il est obligé d'y attendre quinze jours pour avoir un passe-port qui lui permît d'aller à Paris, où il fut enfin rendu au commencement de janvier 1813. Le 20 du même mois, le banquier qu'il avait chargé à Londres de ses affaires, lui écrivit que, d'après ses ordres, il venait d'acheter à la douane, pour 112 livres sterling, une partie des objets saisis, et que le tableau de la *belle et la bête* avait été cédé à M. Hoppe (1).

Quelque temps après son retour à Paris, Dubost y acheta sur le *quai de Billy*, à l'extrémité du *cours la Reine*, une petite maison avec un jardin. Le tout était en assez mauvais état; mais au moyen de quelques réparations, il en fit une des plus agréables habitations du quartier de *Chaillot*. Il paraît que ce fut là qu'il composa son tableau d'*Ulysse et Pénélope* et celui du

---

(1) Ce fait est de la part de M. Hoppe une violation manifeste de toutes les règles de la justice.

joueur dépouillé, sujet qu'il traita dans le genre de l'histoire. Le ministre de l'intérieur lui fit d'abord des propositions au sujet de ce dernier tableau, mais il se décida ensuite pour celui de *Vénus et Diane*, que notre peintre céda au prix de 8000 francs.

Au commencement de 1814, quand Bonaparte ordonna la réorganisation de la garde nationale à Paris, Dubost fut nommé capitaine des grenadiers du 3e bataillon de la 1re légion, commandée par M. le duc de Choiseul-Stainville. Après la restauration des Bourbons, quantité de particuliers anglais ayant saisi cette occasion pour voir notre belle France, le hasard lui fit rencontrer un jour à Paris, dans la rue de *la Paix*, le banquier Thomas Hoppe. Naturellement emporté, Dubost ne put se contenir, et, s'approchant de son persécuteur, il l'apostropha dans les termes les plus méprisans. M. Hoppe s'en plaignit à lord Wellington, qui se hâta de passer chez le directeur général de la police. Le banquier ne s'en tint pas là : comme il y avait cette année exposition publique de tableaux au *Louvre*, il alla faire une visite à M. Denon, et lui parla fort mal de Dubost qui devait exposer une foule de pièces. Il résulta de cet entretien que, lorsque notre peintre envoya ses ouvrages au salon, il eut le désagrément de les voir placés dans les parties les plus désavantageuses du local, ce qui nuisit beaucoup à l'effet sur lequel il comptait. La plupart des feuilles publiques de Paris, notamment le *Journal des débats*, en parlèrent cependant avec éloge. Ayant une seconde fois rencontré M. Hoppe, Dubost le maltraita encore de paroles ; mandé alors par le directeur général de la police, il en fut sévèrement réprimandé, ce qui lui fit prendre le parti d'adresser à son excellence un très-long mémoire ustificatif, qui ne fut pas imprimé.

En 1818, Dubost lithographia lui-même les tableaux de courses qu'il avait composés à *New-Market*, en 1809. Ces lithographies, au nombre de douze, et très-bien coloriées, parurent accompagnées d'un superbe texte explicatif, en anglais et en français, sorti des belles presses de Smith, imprimeur à Paris, rue de Montmorency, et qui présentait une foule de détails pleins d'intérêt sur l'origine de ces courses, ainsi que sur les usages et les formes qui y sont observés. Cet ouvrage, en un volume grand in-folio, format oblong, trouva de nombreux souscripteurs.

Une malheureuse querelle que Dubost eut avec un architecte de ses voisins, au sujet d'un pavillon, fut la cause de la mort prématurée de cet intéressant artiste, dont il était possible d'attendre encore de nombreuses et estimables productions. Cette querelle, qui eut lieu en plein café, chez *Tortoni*, sur les boulevards, fut suivie d'un duel au bois de Boulogne, dans lequel l'architecte reçut un coup d'épée à la gorge, et l'infortuné Dubost, atteint en même temps d'un coup vers le cœur, tomba mourant aux pieds des généraux Piré et Delamotte qui lui servaient de témoins. Transporté tout de suite à son domicile, il y expira en arrivant (1).

(1) Environ vingt-quatre ans auparavant, Dubost avait été beaucoup plus heureux avec le poète *Joseph Despaze*. S'étant imaginé que l'auteur des *quatre satires* l'avait nommé dans celle sur les *arts*, il courut aussitôt chez le satirique et l'appella en duel. Despaze eut beau protester que le tort venait uniquement de l'*imprimeur*; que le manuscrit portait *Dubos* et non *Dubos*, et qu'au surplus le nom de *Dubos* n'avait rien de commun avec celui de *Dubost*, il lui fallut marcher au bois de Boulogne, et il y reçut de son adversaire une légère blessure à la cuisse.

Sans être ce qui s'appelle un *grand peintre*, Dubost se recommandait pourtant par un talent fort distingué. Il dessinait avec une facilité prodigieuse, et son trait, toujours hardi, décidé, présentait encore de la pureté et de la correction. Sa couleur était vive et brillante, et sa touche mâle et pleine de fermeté ; mais ses figures, quoiqu'en général d'un très-bon goût, manquaient souvent de caractère et d'expression, et ses compositions, d'ailleurs bien entendues, n'offraient malheureusement pas cette vie qui révèle à la fois la pensée et la main du génie. Les personnes qui prétendraient juger cet artiste par les *courses de chevaux* que nous avons vues dernièrement de lui à l'exposition de la *bibliothèque*, s'abuseraient complètement. D'abord ces courses de chevaux auxquelles peu de gens nous ont paru s'arrêter, le mériteraient cependant bien plus qu'une multitude de misérables *croutailles* dont quelques-uns de nos amateurs se sont montrés enchantés. La couleur de ces douze morceaux n'était pas, il faut en convenir, des plus flatteuses, et ces chevaux anglais, allongés et décharnés, avaient, au premier coup d'œil, quelque chose de peu séduisant ; mais si l'on observe que les courses de *New-Market* ont lieu dans le mois de mars, que le ciel de la Grande-Bretagne n'a pas l'éclat et la pureté du nôtre, et que par conséquent les objets n'y sont pas colorés avec cette vivacité, cette fraîcheur, qui brillent dans les objets dont nous sommes entourés ; si l'on observe encore que les races de chevaux en Angleterre, diffèrent singulièrement de celles de nos chevaux, on reconnaîtra sans peine que notre peintre, en s'assujettissant à l'imitation exacte et fidèle de lieux, d'hommes et d'animaux

qui nous sont étrangers, courait le risque de produire peu d'effet, ce qui précisément est arrivé (1).

Cependant les chevaux qu'on a vus dans les tableaux dont nous venons de parler, sont dessinés avec un vrai talent, et les personnes qui connaissent le genre de Carle Vernet, avoueront que la manière de Dubost n'en est pas infiniment éloignée. L'observation que nous faisons ici est d'autant plus conforme à la vérité, que le célèbre Carle Vernet joignait à beaucoup d'amitié pour le caractère personnel de notre peintre, une haute estime pour son talent. Ces deux artistes ne pouvaient se passer, pour ainsi dire, l'un de l'autre; on les voyait à Paris presque toujours ensemble, et probablement cette liaison intime n'aurait point existé entre eux, s'ils ne s'étaient pas mutuellement appréciés.

Dubost était très-bon juge dans les arts du dessin, et nous nous rappelons qu'en 1819, lorsque le jeune Géricault fit paraître au salon de cette année son fameux tableau des *naufragés de la Méduse*, il ne pouvait lire sans indignation les critiques absurdes dont cet admirable ouvrage était l'objet dans quelques-uns de nos journaux Nous eûmes le plaisir de l'accompagner au salon un dimanche; il passa en revue devant nous toutes les figures de cette énergique et vaste composition les unes après les autres; et quand il en eut analysé et les défauts et les beautés, il nous dit avec un ton d'enthousiasme qu'*un rayon du feu divin qui remplissait le grand*

(1) Ces tableaux étaient au nombre de ceux que Dubost exposa à Paris, au salon de 1814; ils appartiennent maintenant à notre compatriote, M. Manechalle, ancien capitaine de cuirassiers, chev. de l'ordre royal de la légion d'honneur.

Michel-Ange, avait éclairé l'ame du jeune peintre. Géricault est aujourd'hui descendu dans la tombe, et l'opinion de Dubost est maintenant celle de tout le monde (1).

Dubost, très-brun de figure et d'une taille élevée, était d'un caractère bouillant, mais foncièrement bon et généreux ; il est mort célibataire, âgé de cinquante-six ans, un mois et vingt-un jours (2).

Z.

---

(1) Les *Naufragés de la Méduse*, d'abord placés au *Luxembourg*, sont maintenant au *Louvre*, où depuis quelque temps, et d'après un ordre du gouvernement, se voient les ouvrages des peintres français décédés.

(2) Notre connaissance avec Antoine Dubost s'est faite assez singulièrement. Dans le temps que nous habitions Paris, nous trouvant un jour, en 1816, au *Café de Foi*, Palais-Royal, un particulier vint prendre place à la table voisine de la nôtre. Nous n'avions jamais vu Dubost, mais nous avions eu jadis l'occasion de connaître beaucoup son père. Ayant par hasard jeté les yeux sur ce particulier, nous fûmes tellement frappé de sa ressemblance avec Dubost le père, que nous ne pûmes résister au désir de lui adresser la parole. *Vous êtes Lyonnais, Monsieur, et vous vous appelez Dubost*, prîmes-nous la liberté de lui dire. *Vous ne vous trompez pas*, répondit-il ; et la conversation s'étant engagée sur Lyon, sur sa famille et la nôtre, nous passâmes ensemble tout le reste de la soirée. Quand arriva l'heure de se quitter, il nous donna son adresse, avec invitation d'aller le voir ; nos relations, depuis lors, furent très-fréquentes, et nous n'avons eu qu'à nous en féliciter.

BEAUX-ARTS. – ARCHÉOLOGIE.

OBSERVATIONS SUR UN MONUMENT ANTIQUE DE LA VILLE DE LYON (1).

Dans le sentiment où je suis, que tous les membres d'une société littéraire sont comptables, en quelque manière, à la compagnie des fruits de leur travail, et que c'est l'unique moyen d'y maintenir la vigueur des exercices et d'entretenir l'émulation, je crois devoir faire part de quelques observations qu'une sorte de hasard m'a donné lieu de faire, et qui concernent un monument bien célèbre dans notre ancienne histoire : je parle de ces colonnes qui faisaient autrefois l'un des ornemens du temple d'Auguste élevé au confluent de nos rivières, et qui soutiennent aujourd'hui la voûte du chœur de l'église d'Ainay. Un grand nombre d'auteurs, il est vrai, ont déjà traité ce sujet, mais ils l'ont plutôt envisagé en antiquaires qu'en artistes, et les remarques dont il est

(1) Lues par leur auteur, André Clapasson, dans la séance de l'académie de Lyon, du 30 août 1768. Nous avons déjà inséré dans les *Archives*, tom. III, pag. 413-424, un mémoire également inédit d'André Clapasson, intitulé : *Recherches sur la bataille de Brignais*. La première des notes dont nous avons accompagné ce mémoire, contient quelques détails biographiques sur l'académicien auquel il est dû. Nous y renvoyons le lecteur.

B.

question, se rapportent principalement au genre de ces derniers.

C'est une opinion généralement reçue que les colonnes dont nous parlons sont les mêmes que les médailles nous représentent à côté de l'autel d'Auguste portant des figures de la victoire. Comme elles n'y sont qu'au nombre de deux et qu'il s'en trouve quatre aujourd'hui, il a fallu, pour l'établissement de ce système, avancer qu'après la destruction du temple d'Auguste, ces colonnes, échappées aux ravages du temps pendant plusieurs siècles, avaient été partagées en deux pour servir à la construction de l'église d'Ainay élevée sur les ruines de cet ancien temple : ce système, que je regarde à présent comme le seul qu'on puisse soutenir, n'a pas eu, je l'avouerai, toujours le même crédit sur mon esprit ; l'explication des monumens antiques étant un pays ouvert aux conjectures, j'en avais formé une toute opposée dont je crois devoir donner ici une idée en peu de mots.

Les historiens de Lyon, disais-je, s'accordent, il est vrai, dans l'arrangement des faits, tel que je viens de le tracer ; mais ces historiens sont modernes ; ils ne rapportent ni garans ni circonstances, et leur coutume assez ordinaire est de se copier les uns les autres : ne serait-il donc pas plus plausible d'imaginer, ajoutais-je, que les colonnes d'Ainay ont toujours été au nombre de quatre comme aujourd'hui, qu'elles sont à la même place qu'elles occupaient anciennement, et que, dans cette disposition, elles servaient, non à flanquer l'autel d'Auguste, comme on l'a prétendu, mais à lui servir d'enceinte ? Par-là, entre autres avantages, j'expliquais d'une manière satisfaisante la discordance qui existe entre

les auteurs qui, parlant de ce monument, lui donnent, tantôt le nom de temple, et tantôt celui d'autel.

Mais ce système formé plutôt dans le silence du cabinet et à une première vue que sur une inspection attentive et réfléchie de l'édifice dont il s'agit, n'a pu tenir contre cette épreuve : en l'examinant, en effet, avec soin, ainsi que je l'ai fait, il est impossible de ne pas reconnaître l'uniformité de plan et de construction qui règne d'un bout à l'autre dans l'église d'Ainay. Cette uniformité, qu'on retrouve aussi dans les détails, ne saurait s'accorder avec l'idée d'un ouvrage antérieur auquel on aurait été forcé de l'assujettir, et m'a déterminé à me ranger à l'opinion commune sur le sort qu'ont éprouvé les colonnes qui se voient à Ainay.

Tout le monde sait que ces colonnes sont d'une espèce de marbre extrêmement dur, connue sous le nom de granit. Leur grand volume avait fait imaginer à quelques-uns de nos anciens historiens qu'elles étaient de pierre fondue ; mais c'est une rêverie qui ne mérite guères d'être réfutée : car la pierre qui se calcine par un feu violent, à quelque degré qu'on le porte, ne deviendra jamais fusible. On a prétendu avec plus de fondement qu'elles avaient été tirées des provinces voisines, et qu'il se trouvait dans le Dauphiné des carrières de cette espèce ; mais, au jugement des vrais connaisseurs, il est incontestable que ce sont des pierres venues d'Egypte (1), et dont la matière est précisément la

(1) « Ne pourrait-on pas soupçonner qu'elles ont été tirées des riches carrières de l'île d'Elbe ou de la Sardaigne, comme les belles colonnes de granit qu'on voit dans la cathédrale de Pise, ou peut-être des bancs de granit qu'on

même que celle des obélisques de Rome : c'est ce que je tiens de feu M. de la Monce, notre ancien confrère (1), qui avait passé une partie de sa vie à Rome, et qui, comme on le sait, était un homme fort intelligent. Il en donnait encore une preuve sans réplique tirée de la forme de ces colonnes dont la diminution commence dès le bas, suivant la méthode observée par les ouvriers d'Egypte, différente de celle des Grecs et des Romains qui ne prenaient cette diminution qu'au tiers de la colonne.

Le P. Ménestrier a inséré dans son *Histoire consulaire de Lyon* (2), les mesures des colonnes d'Ainay, telles qu'il dit les avoir prises soigneusement avec le même de la Monce dont nous venons de parler, et de concert avec M. *l'abbé* Pianelli de la Valette, chanoine d'honneur de cette église : ce qui me donne occasion de remarquer en passant que, dans beaucoup de familles distinguées, le goût des belles choses était autrefois héréditaire (3) :

---

trouve à Tournon, vers le rivage du Rhône ? » Note de M. de la Tourrette dans le procès-verbal de la séance de l'académie de Lyon du 30 août 1768, où il rend compte du mémoire d'André Clapasson. B.

(1) Ferdinand de la Monce, architecte et dessinateur célèbre, dijonnais d'origine, né à Munich le 29 juin 1678, mort à Lyon en 1753, où il était venu s'établir en 1731. Voy. le détail de ses ouvrages en architecture et en gravure dans Pernetti, *Lyonnois dignes de mémoire*, tom. II, pag. 362-369 ; et dans la *Biographie universelle*, art. Monce (Ferdinand de la), tom. XXIX. B.

(2) Pag. 71.

(3) Sur la famille Pianelli de la Valette, originaire du royaume de Naples, et l'une des plus recommandables

malheureusement les exemples en deviennent chaque jour plus rares. Le luxe efféminé subjugue tous les esprits, change toutes les idées et dirige presque tous les penchans vers des objets frivoles.

Suivant le résultat de la mesure des colonnes d'Ainay, les quatre réunies en deux, ainsi que les médailles les représentent, formaient pour chaque colonne un fût de 26 pieds, 2 pouces et quelques lignes de hauteur, sur un diamètre de 3 pieds, 4 pouces et demi, par le bas, et de 2 pieds, 8 pouces, par le haut.

Mais en quoi le P. Ménestrier s'est trompé, erreur dans laquelle il a été suivi par le P. de Colonia (1), c'est qu'après avoir rappelé ces mesures, il suppose que les colonnes dont il s'agit, devaient être d'ordre corinthien : il fallait dire, d'ordre ionique. Aussi est-ce celui qu'on semble démêler sur les médailles.

Dans notre manière actuelle de penser, si éloignée des grandes idées, il nous paraît singulier que les Gaulois fussent allés jusqu'en Egypte chercher des matériaux pour élever un monument à la gloire d'Auguste ; mais, par le moyen de nos rivières dont l'embouchure est dans la méditerranée, ce transport n'avait rien de si difficile. D'ailleurs, d'après l'excès de flatterie où ces peuples étaient tombés en décernant les honneurs divins à ce prince, n'est-il pas à présumer qu'ils n'oublièrent rien pour satisfaire sa vanité ? Et quoi de plus propre à ce dessein que d'adopter dans cette circonstance le goût

---

de notre ville, voy. Pernetti, *Lyonnois dignes de mémoire*, tom. II, pag. 194-196.

(1) *Histoire littéraire de Lyon*, tom. I, pag. 91.

B.

des Romains pour les grandes entreprises et la solidité des monumens ?

Il est à remarquer, en effet, que, si la masse des colonnes d'Ainay, surtout en les supposant d'une seule pièce, nous paraît énorme, elle est bien éloignée cependant de celle de plusieurs monumens de l'ancienne Rome que le temps a épargnés, et qui font encore aujourd'hui l'un des principaux monumens de la nouvelle : je parle de ces fameux obélisques, de figure pyramidale, dont la hauteur s'élève depuis soixante jusqu'à cent pieds et au-delà sur une largeur proportionnée, et qui sont d'un seul bloc de granit. Suivant la supputation de Kircher, le poids de l'obélisque qui se voit au-devant de St. Jean de Latran, passa neuf cent cinquante mille livres. Quelle force prodigieuse et quel travail immense pour tirer des carrières d'Egypte et pour conduire à Rome des pièces d'un pareil volume !

Ajoutons quelque chose de plus surprenant encore pour faire connaître le goût des anciens pour le merveilleux des entreprises : c'est la colonne de Pompée, placée à l'entrée du port d'Alexandrie. A s'en rapporter à la description qu'en donne Monconys, notre compatriote (1), observateur exact, dans ses voyages, cette colonne, d'une seule pièce de granit, a cent treize pieds de haut sur huit pieds de diamètre. J'ai lu quelque part que le marquis de Seignelay, ministre de la marine dans les beaux jours de Louis XIV, et très-passionné pour la

---

(1) Balthasard de Monconys, voyageur français, né à Lyon en 1611, mort dans cette ville le 28 avril 1665. Voy. Pernetti, *Lyonnois dignes de mémoire*, tom. II, pag. 71-73, et la *Biographie univ.*, tom. XXIX. B.

gloire de son maître, aussi-bien que pour la sienne, avait formé le projet de la faire conduire à Paris pour en décorer une place de cette capitale; mais sa mort fit oublier une entreprise si honorable pour la nation.

Après cette digression, si c'en est une, je reviens aux colonnes d'Ainay. J'ai voulu chercher si on pourrait découvrir à-peu-près le temps où elles ont été relevées et mises dans l'état où nous les voyons aujourd'hui: mais comment s'y prendre pour cela? Les témoignages historiques gardent le silence sur ce fait particulier, et ne nous instruisent guères davantage sur l'époque de la construction de l'église d'Ainay: bâtie presqu'aussitôt après la fin des persécutions, détruite et rétablie plusieurs fois depuis, on ne saurait méconnaître dans son état actuel une grande ancienneté: le dôme, la voûte du chœur en calotte ou cul de four, les nefs latérales construites sans aucune chapelle dans leur longueur, car les deux qu'on y voit à présent sont des ouvrages bien moins anciens que le reste, tout cela porte l'empreinte d'une manière de bâtir antérieure à la manière gothique et qu'on appelle architecture grecque-moderne, parce que, toute défigurée qu'elle est, on ne laisse pas d'y trouver des traces de l'ancienne régularité. C'est ce qu'on remarque principalement dans les bases et les chapiteaux des piliers de l'église. Les profils et les ornemens approchent des formes de l'antique, et n'ont aucune ressemblance avec les méthodes bizarres employées dans la suite.

On prétend que ce genre d'architecture intermédiaire, si l'on peut parler ainsi, fut apporté dans ces contrées du temps de Charlemagne: cet empereur, s'efforçant de ranimer les arts et les sciences, fit venir de Cons-

tantinople, un grand nombre d'artistes, dont le goût et la manière prévalurent, jusqu'à ce que l'architecture gothique devint la seule en usage. Nous avons dans cette ville quelques autres églises où l'on retrouve le même genre d'ordonnance : St. Paul, St. Irénée, la Platière, St. Loup de l'île Barbe. On le retrouve aussi, bien sensiblement, dans toute la partie supérieure de l'église de St. Jean, beaucoup plus ancienne que le reste, et qui, selon nos historiens, avait été construite des débris du temple d'Auguste. Mais des édifices qui portent le même caractère doivent être sans difficulté fixés à-peu-près à la même époque : or, cette époque ne saurait être que depuis la fin du règne de Charlemagne jusqu'au commencement de la 3.e race, époque qui convient en particulier à l'église d'Ainay, et s'adapte très-bien à l'inscription en mosaïque qui se lit dans le chœur de cette église, et dont on ne saurait contester l'authenticité (1).

Une réflexion par où je finis et qui vient à mon sujet, c'est qu'il serait à souhaiter, indépendamment de tout motif supérieur, pour l'avantage de ceux qui s'intéressent aux monumens antiques, que la religion en eût

---

(1) Cette inscription consiste en quatre vers sur l'Eucharistie en caractères presque indéchiffrables.

Huc, huc flecte genu, veniam quicumque precaris, etc.

La même mosaïque représente l'archevêque Amblard qui vivait au 10e siècle et qui passe pour avoir restauré l'église d'Ainay dont il fut abbé. Voy. toutes les descriptions de Lyon. B.

consacré un plus grand nombre : cette sauvegarde respectable les eût mis à couvert des ravages de la cupidité ou de ceux d'une indifférence grossière qui les voit périr de sang-froid. Le seul temple entier qui reste à Rome des débris de l'antiquité, est le célèbre Panthéon dédié au vrai Dieu dans les premiers siècles ; et peut-être que si les colonnes d'Ainay n'eussent été employées à l'usage qu'on leur a donné, elles auraient été depuis long-temps les victimes déplorables ou des hommes (1) ou du temps.

TOPOGRAPHIE.

NOTICE HISTORIQUE ET STATISTIQUE DU CANTON DE ST-SYMPHORIEN-LE-CHATEAU.

INDUSTRIE. — COMMERCE.

Une commune située au centre de montagnes d'un accès difficile, ne semblait offrir que des ressources médiocres au développement d'une active industrie ; cependant nous voyons que dès les 14e et 15e siècles on y fabriquait des draps.

(1) Kotzebue, dans ses *Souvenirs de Paris en* 1804, trad. par M. Guilbert-Pixérécourt, rapporte ce qui suit à l'endroit où il parle de son passage à Lyon, pag 48: « On m'a fait voir, dans une église, quatre colonnes de marbre précieux, qui supportaient jadis l'autel de l'empereur Auguste ; mais le vandalisme paraît exercer encore son empire en ces lieux, car j'ai vu des ouvriers occupés à trouer ces colonnes avec beaucoup de peines et d'efforts, pour y sceller des grilles, comme si l'on n'avait pu le faire par un moyen plus simple et qui eût conservé ces beaux morceaux dans leur intégrité. » B.

Une délibération du chapitre de l'église de Lyon du 12 novembre 1381, contient l'injonction au châtelain de St-Symphorien de faire exécuter l'ordonnance du juge du même lieu, qui prescrivait le brûlement de quelques draps faux saisis, afin que le chapitre ne fût pas taxé par les gens du roi de négliger la justice.

L'un des articles des libertés accordées en 1408 aux habitans de St-Symphorien, dispose « que les consuls » et syndics jouiront du droit de visiter et faire visiter » par personnes qu'ils commettront, tous les jours de » chaque semaine, le mercredi excepté, les draps qui » s'ouvreront en ladite ville, pour savoir s'ils ont la » longueur et la largeur convenables, et s'ils sont tissés » en bonne laine. Dans le cas où il serait reconnu qu'il » a été commis quelque fraude dans leur fabrication, en » mêlant de fausses laines ou de toute autre manière, les » coupables seront condamnés en une amende envers les » seigneurs de la juridiction, et en une autre envers la » communauté. »

Ces précautions annoncent l'importance que l'on mettait à conserver cette branche de négoce et même à l'étendre, puisque l'on écartait par de sages mesures tous moyens de fraude et d'abus : il paraît que cette manufacture employait nombre de personnes, puisqu'on trouve en 1430 un Jean Charpin, exerçant la profession de tondeur de draps et occupant plusieurs ouvriers. Aujourd'hui St-Symphorien ne possède que deux drapiers.

La tannerie et la fabrication des souliers y prirent également un certain essor; des parcheminiers y avaient des établissemens. Le ruisseau d'Orson qui coule au bas de la ville, et la Coize qui en est rapprochée, favorisaient ces genres d'industrie : ils y étaient déjà en grande faveur pendant le 16e siècle.

Un traité intervenu le 5 juillet 1622, entre le chapitre de l'église de Lyon et noble Jean de Sarron, seigneur de Pomeys et d'Avaize, contient entre autres plaintes de la part du chapitre, que M. de Sarron avait fait faire un moulin et un étang qui avaient nui aux tanneries; qu'avant ces entreprises, l'eau de l'Orson était très-propre à la préparation des cuirs, dont il se faisait un grand débit à St-Symphorien, tandis que depuis que cette eau croupissait dans l'étang, la tannerie n'avait rien valu et le négoce en avait cessé. Les arrangemens produits par ce traité firent cesser les motifs de plainte, et la tannerie reprit de l'activité. Ce fut surtout durant les guerres qui eurent lieu sous Louis XIV, que cette fabrication fit des progrès. Les bois taillis dont les environs de St-Symphorien étaient peuplés, fournissaient, à bon compte, l'écorce nécessaire pour le tan; Chazelles, St-Galmier, etc. livraient des cuirs pour alimenter les ateliers: on comptait encore vers le milieu du 18e siècle, jusqu'à 150 personnes employées à ce genre de travail; en 1805, il s'élevait à 80, aujourd'hui il ne dépasse pas le nombre de 20. La rareté de l'écorce du chêne, causée par des défrichemens intempestifs, la difficulté des communications avec quelques grandes communes, font déchoir d'une manière sensible les ateliers de tannerie. Cependant nulle part cette nature de commerce n'offre autant de moyens de prospérité qu'à St-Symphorien.

Ce qui contribuait à développer l'industrie sur ce sol peu favorisé, c'était l'établissement d'un marché le *mercredi* de chaque semaine, et de quatre foires par an. Le marché surtout a, dans tous les temps, été extrêmement fréquenté. Dans les libertés de 1408, le mercredi

est toujours excepté des visites qui devaient être faites par les consuls et syndics, des poids, aunes, mesures, pains, draps, etc. à cause de l'affluence de peuple qui, ce jour là, arrivait au marché.

Une enquête faite au mois de mai 1448, devant le lieutenant du bailli de Mâcon, à la requête du chapitre de Lyon, contre le procureur du roi, indique les objets qui se vendaient à ce marché, et qui payaient leyde au chapitre. On y voit que ce droit était perçu depuis le mardi mi-jour, jusqu'au jeudi mi-jour seulement, et qu'il était d'un denier pour la vente d'un cheval, huit deniers pour celle d'une jument ou poulain, et de quatre deniers pour troc ou échange, de deux deniers pour bœuf, vache ou veau, d'un denier pour un porc; d'une maille pour chaque mouton ou agneau, d'un denier pour chaque marchand vendant en banc ou maison, d'un pot par chaque potier de terre, d'un denier pour chaque charge de bled transportée sur une bête, et d'un fromage par an pour chaque marchand forain de fromages.

Ce droit, qui donnait lieu à une foule de vexations, avait encore augmenté à fur et mesure que le marc d'argent avait pris plus de valeur. En 1676, il était perçu deux liards par chaque bœuf, vache, taureau, génisse ou brame et mouton, et le double aux foires, vulgairement appelées les gros mercrédis (celui avant Noël et le pénultième avant le carême), un liard par cochon, le double aux foires; cinq sous par chèvre, autant pour un cheval et un âne, une livre de fromage par charge, le quart d'une lampe d'huile aussi par charge et un sou par barlet d'huile, un fromage sur chaque paquet des petits que l'on vendait pendant les mois de mai et d'août, une ais par chaque charretée de planches,

une pièce de vaisselle de terre, pour chaque charge et un verre par charge de verres, un liard pour chaque charge de blé qui se vendait les lundis, mercredis et vendredis, et un liard par chaque mercier ou vendeur de cloux. C'était par des droits de cette nature que les seigneurs se formaient des revenus considérables, et qu'ils ôtaient au commerce et à l'industrie cette émulation qui lui est si nécessaire pour prospérer.

Aujourd'hui le marché de St-Symphorien se compose d'une foule de marchands merciers, cordonniers, chapeliers, bimbelotiers, etc. Il s'y fait aussi un grand débit de fil, dont les marchands de toile de Panissières, d'Amplepuis, de Thizy, viennent se pourvoir; l'on y vend encore du blé, des légumes secs, des chevaux que l'on amène du Bugey, du Charolais, ou que l'on a achetés à Montbrison et aux foires de Pommiers; des bœufs destinés aux boucheries, qui viennent aussi des foires de Montbrison, de St-Anthelme, Boen, La Bouteresse, etc. des vaches de lait, des moutons, des chèvres, etc.

Il y avait, avant la révolution, un grenier à sel établi à St-Symphorien, un entrepôt de tabac, un bureau de la marque des cuirs, un subdélégué de l'intendance, des receveurs des gabelles, des aides, etc. Ces différentes institutions contribuaient à amener une infinité de personnes à St-Symphorien, principalement les jours de marchés, ce qui les rendait plus nombreux (1).

---

(1) Le rez-de-chaussée de presque toutes les anciennes maisons est éclairé par des ceintres ou arceaux de boutique, ce qui annonce combien cette ville a été marchande.

Différens actes du commencement du 17e siècle, nous font connaître que St-Symphorien comptait aussi des fileurs et des mouliniers de soie, des passementiers et des guimpiers, mais il paraît que ces professions qui cherchaient alors à s'acclimater dans les communes de la montagne, afin d'y trouver une main-d'œuvre moins chère, ne purent rencontrer dans cette partie les facilités qu'elles désiraient; ces sortes d'établissemens allèrent se fixer à St-Chamond, à St-Etienne et dans les communes qui étaient à leur proximité, ils quittèrent absolument une contrée qui ne leur offrait aucun moyen de réussir.

Depuis quelques années on a établi dans le faubourg de la *Guillétière* des ateliers pour la fabrication des cloux, et des manufacturiers de Tarare cherchent aussi à monter quelques métiers de mousselines aux environs de St-Symphorien, mais surtout à introduire l'art de la broderie. Tout ce qui tend à occuper les bras, à faire naître l'abondance doit être accueilli avec empressement; cependant les hommes qui observent, qui réfléchissent, remarquent judicieusement que dans les communes purement agricoles, les travaux délicats, ceux qui exigent une certaine habileté, du goût, de la légèreté, ne conviennent nullement à des mains exercées à travailler la terre; ainsi le tissage des étoffes de coton et de soie, la broderie, n'obtiendront jamais dans ce canton qu'un succès éphémère; à la moindre morte, on délaissera ces grossiers auxiliaires, et la manufacture se centralisera dans son rayon naturel. La clouterie, au contraire, pourrait se développer avec avantage, sans nuire à l'agriculture, sans blesser aucune des habitudes des cultivateurs. Les fabriques de fer que l'on vient de

fonder près de Rive de Gier et de St-Etienne, donnent l'espérance que nos contrées peuvent s'enrichir de la manutention de ce métal précieux, et les routes que l'on ouvre de toutes parts, permettent de croire que les transports de la houille et du fer ouvré et non ouvré, deviendront faciles et soutiendront la concurrence avec les pays les plus favorisés.

Les moulins à moudre le blé sont presque tous établis sur la rivière de Coise, mais les farines qui en sortent ne peuvent rivaliser avec celles que l'on tire d'Auvergne et de Lyon ; d'où il résulte de nombreux inconvéniens : les principaux sont que le pain de boulanger y est toujours plus cher qu'ailleurs, et que le blé des propriétaires y a moins de débit. Les moyens de changer cet état de choses, seraient de donner plus de soins à la mouture, d'établir des moulins à godets qui exigent un moindre volume d'eau et font mouvoir de plus fortes meules, de surveiller le choix des meules et la manière de les piquer, de ne pas moudre au même moulin le froment et le seigle, et d'adapter aux moulins des blutoirs pour établir les différentes qualités de farine et séparer le son, etc. Ces diverses précautions feraient abandonner l'usage des farines étrangères, qui ne donnent un pain ni plus blanc, ni plus savoureux que celles du pays ; il y aurait cet avantage que l'on emploierait le blé du cru et que les farines seraient pures, tandis que celles que débitent les marchands forains, sont le plus souvent chargées de parties hétérogènes, ou éprouvent des avaries telles que l'humidité, l'échauffement, ce qui peut devenir très-nuisible à la santé.

L'on tire la pierre de taille de St-Etienne, Rive-

de-Gier ou St-Germain-sur-l'Arbrêle, ce qui est très dispendieux; aussi emploie-t-on généralement pour les portes et les fenêtres des montans en bois de chêne qui n'offrent ni la même élégance ni la même solidité que la pierre; l'on se sert de la terre corroyée pour bâtir, et l'on enduit les murs de mortier à l'extérieur, parce que la chaux qu'il faut faire venir de Givors et de l'Arbrêle devient chère à cause des transports.

HOMMES CÉLÈBRES. — FAMILLES DISTINGUÉES.

Si la petite ville de St-Symphorien-le-Château n'est pas fertile en monumens des arts, du moins elle se recommande par quelques hommes d'un vrai mérite qui y ont reçu le jour. La notice que je vais en donner, ne sera pas le chapitre le moins intéressant de mon ouvrage: ces sortes de détails plaisent toujours. On aime à reporter son attention sur le passé, à admirer les grands caractères qui ont illustré la patrie, à suivre une série de belles actions, de traits remarquables, de travaux utiles. Les souvenirs que ces grandes scènes font naître, influent plus qu'on ne pense sur les destinées des contemporains, sur celles même de la postérité. L'exemple excite l'émulation et met en jeu tous les sentimens patriotiques. Puisse le tableau que je vais esquisser, quelque imparfait qu'il soit, remplir les cœurs généreux d'un noble enthousiasme et les porter à imiter des modèles qui ont fait l'ornement et la gloire de leur siècle!

I. Girard (Pierre) naquit dans cette commune vers l'année 1330, d'une famille plébéienne, peu fortunée. Il annonça de bonne heure les plus heureuses dispositions et une ardeur inconcevable pour le travail. Son

père, qui avait su se ménager la protection du chanoine comte de l'église de Lyon, seigneur mansionnaire du lieu, la mit en usage pour procurer à son fils chéri une éducation soignée. Le jeune Girard, à sa recommandation, obtint d'entrer au nombre des enfans de chœur qui peuplaient le séminaire de la manécanterie. Les leçons qu'il reçut dans cette école célèbre, les exemples qu'il y puisa, développèrent en lui le goût des sciences et des lettres. Ses progrès furent rapides et lui concilièrent la bienveillanee de ses professeurs et l'attachement de ses camarades ; ils devinrent la source de la brillante carrière qu'il parcourut.

Girard ayant terminé ses études avec le plus grand succès, embrassa l'état ecclésiastique, comme celui qui convenait le mieux à son inclination et à l'austérité de ses principes. Bientôt après, il fut pourvu d'une place d'habitué dans l'église cathédrale, et peut-être sa fortune eût été bornée à ce modeste bénéfice, si un événement extraordinaire ne l'eût élevé au comble des honneurs.

Urbain VI avait été choisi pour succéder à Grégoire XI, par la faction des Italiens qui désiraient le rétablissement du siége pontifical à Rome; mais un grand nombre de cardinaux, dont les vues étaient différentes, se hâtèrent de protester contre cette élection, et, à leur tour, placèrent sur la chaire de St. Pierre Robert de Genève, évêque de Cambrai, auparavant précenteur de l'église de Lyon. Celui-ci prit le nom de Clément VII, et alla tenir sa cour à Avignon en l'année 1379.

Clément, dans la position difficile où il se trouvait, avait besoin de s'entourer de conseils prudens, d'hommes éclairés, pour donner à son parti cette force morale qui en impose à la multitude et fonde l'opinion publi-

que. Il appela donc auprès de lui Pierre Girard, dont il avait eu l'occasion d'apprécier la capacité pendant qu'il était attaché à l'église de Lyon; il le fit d'abord clerc de la chambre apostolique, ensuite son camérier, le pourvut d'un canonicat dans l'église d'Autun, et successivement de plusieurs autres bénéfices, afin de le mettre en état de soutenir avec décence le rang qu'il lui destinait.

C'est sur les grands théâtres que se développent les grands talens. Girard montra dans les différens postes qui lui furent assignés, un si grand sens, une connaissance si profonde du cœur humain, une érudition si étendue, que le Saint Père crut ne pouvoir rien faire de mieux que de lui conférer des dignités éminentes, dans l'objet d'en obtenir des services plus importans.

L'évêché du Puy étant venu à vaquer en 1384, Clément s'empressa d'y nommer Girard; mais celui-ci, retenu à la cour d'Avignon par des occupations du plus haut intérêt, ne fit sa première entrée dans sa ville épiscopale que le 22 septembre 1388.

Le pape, qui avait la plus grande confiance en ses lumières, le nomma pour exercer la nonciature en Dauphiné et en Provence; il s'acquitta de cette fonction délicate avec un zèle et une dextérité inconcevable, jusques-là qu'il parvint à ramener à l'obédience de Clément les cardinaux *Piles de Prates* et *Galeot de Petra-Malla*, qui, mécontens d'Urbain VI, s'étaient retirés en France.

Après avoir rempli cette mission d'une manière glorieuse, Girard vtnt joindre le Saint Père à Beaucaire, où il s'était retiré à cause des ravages que la peste causait dans Avignon. Clément l'accueillit de la manière la

plus distinguée, et afin de lui donner un témoignage signalé de sa satisfaction pour les services qu'il lui avait rendus, il le créa, le 13 octobre 1390, cardinal prêtre du titre de St-Pierre aux liens, et le décora solennellement du chapeau rouge.

A cette époque, Girard se démit de l'évêché du Puy, et il reçut en récompense la sacristie de N. D. des dons, à Avignon ; cependant il a continué d'être appelé jusqu'à sa mort le cardinal *du Puy*, en mémoire de l'affection qu'il portait à l'église célèbre de cette ville.

Bientôt après, la prévoté de l'église de Marseille, l'administration de l'évêché de Nismes, ensuite de celui de Lodève, vinrent encore accroître le nombre des bénéfices dont il était déjà pourvu. Mais cette augmentation de revenus n'apporta aucun changement à sa manière de vivre ; seulement elle lui fournit de nouvelles ressources pour multiplier ses charités et exercer de bonnes œuvres.

La mort de Clément VII, arrivée en 1394, ne nuisit nullement à la fortune du cardinal Girard. Le cardinal de Lune qui monta sur le trône pontifical d'Avignon, sous le nom de Benoît XIII, continua d'abord à avoir pour lui la même estime et la même bienveillance que son prédécesseur : il le nomma grand pénitencier et évêque de Tusculum, dignités qu'il a conservées jusqu'à son décès.

Le schisme qu'occasionait l'existence de deux papes à la fois, était trop préjudiciable à l'intérêt de l'église et à la tranquillité des peuples, pour que les bons esprits ne cherchassent pas les moyens de faire cesser cet état de choses. Les cardinaux des deux obédiences, ou du moins la plus grande partie d'entre eux, résolurent, en 1409, de tenir un concile à Pise, dans l'objet de mettre fin à

ce désordre. Le cardinal Girard employa, dans cette circonstance, tous les moyens de persuasion qui étaient en son pouvoir pour décider Benoît XIII à quitter la thiare; mais n'ayant pu réussir dans son entreprise, il concourut, avec les autres cardinaux assemblés, à la déposition des deux papes et à l'exaltation d'Alexandre V, dont le règne fut de courte durée. Il concourut encore à l'élection du pape Jean XXIII, en 1410; cependant tous ses soins ne purent ramener la paix dans l'église. Le schisme ne finit qu'en 1428.

Le cardinal ayant perdu de son crédit auprès du pape Benoît XIII, parce qu'il combattait quelquefois son opiniâtre résistance, fut moins souvent employé; il profita de son loisir pour tourner ses regards vers les lieux qui l'avaient vu naître. Il fit d'abord don à l'église de St-Symphorien d'une croix en vermeil, dans laquelle était enchâssé un reliquaire du bois de la vraie croix, qu'il tenait de la munificence du pape Clément VII. Ce signe de notre rédemption était posé sur un piédestal magnifique, supporté par quatre lions. De ce piédestal s'élevaient encore sur deux piliers, les statues de S. Pierre et de S. Paul; vers le milieu du pied de la croix, on remarquait la figure de Ste. Hélène, et près de là trois anges, les ailes déployées, soutenant le reliquaire, aux quatre coins duquel étaient les images des quatre évangélistes, émaillées et représentées selon la vision d'Ezéchiel. Ce morceau précieux et d'un travail admirable, fut apporté d'Avignon à St-Symphorien par noble Jean Girard, neveu du cardinal, et par le curé de la paroisse, Jean Columpni, que les habitans avaient députés pour aller recevoir ce superbe présent. Ils arrivèrent à St-Symphorien le 16 octobre 1403, suivant qu'il résulte

des lettres testimoniales du 8 du même mois, adressées à l'archevêque de Lyon, son grand-vicaire ou official, et aux gouverneurs et syndics de St-Symphorien.

Cette libéralité ne fut pas la seule par laquelle le cardinal Girard manifesta son amour pour sa patrie. Dans un voyage qu'il fit à St-Symphorien au mois d'août 1407, il arrêta de faire construire une église digne de sa piété, celle qui existait ne pouvant plus se soutenir. Ce fut sur les ruines de l'ancienne et d'une partie du château, dans l'endroit le plus élevé de la paroisse, à la sommité d'un monticule d'où la vue s'étend sur un horizon immense, qu'il en jeta les fondemens. Les ouvriers les plus habiles furent employés à cet édifice: aussi est-il d'une solidité remarquable et d'une architecture régulière. Il paraît que cette église n'était pas encore achevée en 1410, puisqu'on trouve que les syndics de la commune obtinrent, le 25 juillet de la même année, du sénéchal de Lyon, une contrainte contre les charpentiers chargés de la toiture du chœur, pour les obliger à remplir les conditions auxquelles ils s'étaient soumis.

Il pourvut encore cette église d'ornemens très-riches, d'une tapisserie de haute lisse d'un grand prix, d'un tabernacle en cuivre, accompagné de deux anges, estimé 800 écus, des reliques de St-Symphorien, patron de la paroisse, de celles de S. Faust et de Ste. Auguste, père et mère de ce célèbre martyr, et d'une infinité de choses rares.

Des dons aussi magnifiques attestent la générosité du cardinal Girard; mais sa sollicitude n'aurait pas été satisfaite, s'il n'eût pris les moyens d'assurer leur conservation. Par son testament, fait à Bologne en Italie, dans le couvent des frères Serviens, le 7 novembre 1410,

avec la permission du pape, Jean XXIII, il établit dans l'église de St-Symphorien, où il déclara avoir reçu le baptême, et en laquelle il voulait être inhumé, quatre prébendes ou chapellenies, qui seraient desservies par quatre prêtres, obligés à résidence, dont deux au moins seraient tenus de célébrer chaque jour la messe pour le repos de son ame et de celles de ses parens : il se réserve la collation de ces prébendes, et veut, après lui, qu'elle appartienne à l'héritier de sa famille, et si quelqu'un des siens désire être prébendier, il ordonne qu'il soit préféré à tout autre. Les prébendiers étaient encore tenus de veiller à la garde des objets donnés à l'église. Le cardinal dote sa fondation d'un domaine appelé *de Chavannes*, d'une partie du dîme de Pomeys et de rentes à St-Symphorien et dans dix-huit paroisses voisines, lesquels objets il avait achetés de noble homme Pierre de Chavannes, damoiseau, du lieu de Moras, en Dauphiné (1). Des lettres d'amortissement lui furent accordées pour cette acquisition, par le roi Charles VI, en 1412.

L'église de Lyon, dans laquelle le cardinal avait reçu les premiers principes d'éducation, et dans laquelle il avait été bénéficier, ne fut point oubliée dans ses dispositions testamentaires : il lui lègue sa mitre en or frisé, enrichie de pierres précieuses, de perles et de rubis, qui lui avait été donnée par le duc de Berry, un calice en argent, du poids de trois marcs, et

(1) Cette famille était originaire de St-Symphorien. Noble homme, Jean, fils de Hugues de Chavannes, chevalier, vendit, le 27 juillet 1324, à Hugues de Tholon, sa maison, sise au-dessous du château et plusieurs autres propriétés.

deux ornemens, l'un pour les dimanches et fêtes (1), et l'autre pour les morts; il n'appose à sa libéralité d'autre charge que celle d'une messe qui serait célébrée chaque jour à son intention, et de ne pouvoir vendre ni aliéner les objets donnés. L'église de St. Paul de Lyon obtint aussi des marques de souvenir du cardinal; il lui donna un pluvial de drap de soie de Lucques; celle de Lodève, dont il avait été évêque, fut gratifiée d'une belle chapelle avec un poêle en broderie d'or, qu'il avait eu des funérailles du pape Clément VII; enfin tous les prieurés, tous les bénéfices dont il était pourvu se ressentirent également de ses largesses: il leur fit des legs aux uns et aux autres.

Le pape Jean XXIII ne fut point non plus oublié dans ses dispositions: il lui donna son grand et beau bréviaire à l'usage de Rome, qu'il tenait de l'amitié du pape Clément VII: cet ouvrage, écrit sur vélin, et dont chaque page était enluminée des plus beaux traits de l'histoire sainte, se recommandait par un rare travail et une grande perfection. *Legamus*, est-il dit, *nostrum*

(1) Le cardinal n'attendit pas sa mort pour délivrer le legs dont il s'agit, il fit remettre la mitre, le calice et les ornemens au chapitre de Lyon, le 17 janvier 1414 (1413, n. s.), par Jean Pollier, sacristain de St-Paul, et par Reymond Vuxe, doyen de l'église collégiale de St-Félix de Caraman, au diocèse de Toulouse. L'acte qui constate la remise de ce don contient une description détaillée de la mitre, il y manquait plusieurs choses, on estima qu'il en coûterait de cent à six vingt livres pour la remettre en état. Cette description fait connaître de quelle richesse était la mitre, elle était ornée d'un nombre infini de pierreries.

magnum et pulchrum breviarium ad usum Romanum historiatum in magnis litteris et marginibus ejusdem. Il institua ensuite pour ses héritiers les chapelains qu'il avait créés à St-Symphorien, pour les trois-quarts, et la fabrique de l'église pour l'autre quart.

Le cardinal étant à Avignon, fit un codicille le 12 décembre 1413, par lequel il confirma ses premières dispositions, et en ajouta quelques nouvelles. Au moment qu'il se préparait à partir pour le concile de Constance, une maladie grave lui survint et le conduisit au tombeau. Il décéda le 9 septembre 1415, sur l'heure de primes, âgé de 85 ans. Son corps, d'abord déposé dans l'église de N. D. des dons, dont il avait fait bâtir le clocher (1), en fut retiré le 7 octobre 1416, et remonté par le Rhône jusqu'à Givors ; on le conduisit ensuite par terre à St-Symphorien-le-Château : il y arriva le 20 avril 1417, ayant passé la nuit précédente dans l'église de St-Etienne de Coise. On le plaça dans le magnifique tombeau en marbre, orné de sa statue, qu'il avait fait élever de son vivant dans le chœur de l'église. Ce superbe morceau de sculpture reçut d'abord quelques dommages, mais il fut réparé presqu'aussitôt par un artiste célèbre, nommé maître David (il fut payé pour son travail treize francs huit gros). Ce monument fut ensuite renversé par les protestans, en 1562. On recueillit néanmoins les cendres du cardinal, et on les mit dans la chapelle de St-Pierre et de St-Eloy, fondée par Lancelot de Tholon.

(1) Maître Jean de Vultete en fut l'architecte : le prix fait de cet ouvrage fut donné le 6 mars 1415 ; la dépense pour la main-d'œuvre seulement arriva à 518 florins d'or 6 gros 28 deniers tournois.

L'effigie de cet illustre prélat, que l'on voyait autrefois sur l'un des vitraux de l'église, a disparu comme sa statue, en sorte que nous serions aujourd'hui privés de sa représentation, si la reconnaissance n'avait inspiré à l'un de ses prébendiers de faire peindre son portrait et de le placer dans la sacristie où il est soigneusement conservé. La famille Gauthier du Rivet, de St-Romain en Jarez, qui prétend descendre par les femmes, des Girard, en a également un, et elle possède de plus un lit rouge que la tradition assure avoir fait partie du mobilier du cardinal. Mais ses armoiries qui étaient d'azur à la bande d'argent, à la bordure d'or, chargée de quatorze besans de gueules, se voient encore en plusieurs endroits de l'église de St-Symphorien, l'écu, soutenu par deux anges; son chapeau de cardinal est appendu à la voûte du chœur derrière l'autel.

Ce grand homme fut employé dans toutes les affaires importantes de son temps (1). Le pape Clément VII l'honorait d'une confiance particulière et lui portait le plus vif attachement. Plusieurs des lettres que le souverain Pontife lui avait adressées, sont parvenues jusqu'à nous. L'une d'elles est ainsi terminée : *manu propria cum dolore intolerabili dentium*. Le duc de Calabre, le duc de Berry, le duc de Bourgogne, le comte de Savoie, eurent souvent recours à ses conseils et à ses lumières. Le pape Jean XXIII et le sacré collége déféraient presque toujours à la sagesse de ses avis. La grande influence qu'il exerçait à la cour du pape, lui procura des richesses

---

(1) Le pape Clément VII le chargea de réformer l'université de Toulouse, il en rédigea les statuts en 1391, mais ils ne furent promulgués qu'en 1394.

considérables : il jouissait à sa mort de 32 bénéfices ; mais il ne fit point servir les faveurs qu'il tenait de l'église à des usages profanes. Ses dispositions de dernière volonté sont une preuve de la droiture de ses sentimens. Il distribua presque tous ses biens à des fondations pieuses, à des actes de charité, et ne laissa à sa famille que les propriétés dont il avait hérité de ses pères et quelques legs peu importans. Tous les auteurs qui ont parlé de lui, le représentent comme un homme d'ordre, extrêmement frugal et ne donnant rien à l'ostentation ni au luxe. La dépense de sa maison ne dépassait pas 108 florins par mois ; le fruit de ses économies était employé à orner les temples de Dieu, à marier de pauvres filles et à faire l'aumône aux indigens. Tous les jeudis saints il lavait les pieds à treize pauvres, les habillait de neuf, et leur donnait à chacun trois gros d'argent. Sa vie entière fut consacrée à de bonnes œuvres, à assurer le triomphe de la religion et à concilier entre eux les princes chrétiens. S'il ne réussit pas toujours dans ses entreprises, on ne doit l'imputer qu'à la perversité du siècle, qui rendait nulles les meilleures intentions,

Il résulte des actes que nous avons analysés, que le cardinal Girard avait un frère, Jean Girard, à qui il laissa tout ce qui pouvait lui revenir dans la succession paternelle, une sœur, Marguerite Girard, un neveu, Jean Girard, chanoine de Fréjus. Leur mère avait épousé en secondes noces un *Terrail*, car le cardinal rappelle dans son testament Jean Terrail, son frère, Jeanne Terrail, sa sœur, femme d'Humbert Rochefort, citoyen de Lyon, Louis Terrail, son neveu, prieur d'Ordacio, près de Toulouse, auquel il lègue ses livres, Jean Pollier, sacristain de St-Paul, son parent, Jean

Champion, damoiseau, aussi son parent, Luce, sa parente, femme de Jean Arnaud, damoiseau, etc.

Cette nomenclature suffirait pour justifier notre assertion, que le cardinal n'appartenait pas à une famille privilégiée, quoique Duchesne ait prétendu le contraire. Mais ses succès et son élévation n'en sont que plus louables, puisqu'il ne les dut qu'à son seul mérite, et qu'il n'emprunta son éclat que de lui-même.

Jean Girard son frère, s'était marié à Marguerite de Tholon, fille de Florimond de Tholon, châtelain de St-Symphorien et sœur de Louise de Tholon, mariée à Pierre Cordeil, damoiseau (1). Ce Jean Girard était propriétaire d'une maison appelée *de Greyzieu*, sise dans l'enceinte du château de St-Symphorien; il en fit hommage au chapitre de l'église de Lyon, le 19 février 1403; Florimond Girard, son fils, le renouvela en 1453. Cette maison a servi dans la suite de couvent à des religieuses ursulines. La famille Girard ne tarda pas à s'éteindre; les Alleman de la Levratière, originaires du Dauphiné, lui succédèrent; à leur tour ils ont fait place à d'autres: ainsi passent et s'éclipsent les vanités du monde. Chaque jour le temps démolit en silence le souvenir des plus grands noms, des réputations les mieux établies, des faits les plus glorieux; mais la satisfaction d'avoir rempli ses devoirs et d'avoir fourni une carrière honorable, suffit au véritable philosophe, à l'humble chrétien pour le soutenir dans la pratique des vertus.

C. (*La suite au prochain N.°*)

---

(1) La famille de Tholon était ancienne à St-Symphorien: noble Hugue de Tholon avait acheté une maison au-dessous du château, le 27 juillet 1324; noble homme Louis de Tholon, damoiseau, la possédait encore en 1378.

HISTOIRE NATURELLE. – ENTOMOLOGIE.

A MM. LES RÉDACTEURS DES ARCHIVES DU RHÔNE.

Lyon, 15 janvier 1827.

Messieurs,

Je prends la liberté de mettre sous vos yeux un extrait des procès-verbaux de notre académie. C'est un léger objet de statistique. Il s'agit d'une mouche lyonnaise. Peut-être insérerez-vous dans votre recueil cette courte analyse. Il y a souvent dans les grandes villes des mouches qui ne sont pas assez connues.

J'ai l'honneur d'être avec un sincère attachement, etc.

DUMAS,
Secrétaire-perpétuel de l'académie de Lyon.

4 août 1772. – M. de la Tourrette a lu un mémoire sur une mouche extraordinaire, du genre des *cinips*, qu'il a trouvée dans la ville de Lyon, en 1770 et 1771. L'auteur a dit qu'il avait été invité à l'observer et à la décrire par M. le chevalier *Von Linné*, qui, sur le dessin que lui avait envoyé M. de la Tourrette, avait regardé cet insecte comme très-remarquable, *admodum stupendum et inauditum*, suivant les termes de sa lettre, en date du 2 mars 1771. M. D. L. T. commence par la description exacte de l'insecte, qui est une mouche à quatre ailes nues, de la grosseur d'une guêpe, longue de sept lignes. Les singularités qu'il y fait observer justifient l'épigraphe du mémoire : *In minimis coarctata naturæ*

majestas. Ce n'est pas ici le lieu de suivre les détails: il suffira de rapporter que les cuisses des pattes postérieures sont remarquables par leur conformation en manière de bouclier convexe, dont les bords sont armés de dents aiguës, et que ce qui distingue particulièrement l'insecte, c'est un aiguillon écailleux qui paraît venir de dessous l'abdomen et se replier sur le dos, en se prolongeant jusqu'au corcelet, de la manière à peu près que certains quadrupèdes portent leur queue. Cet aiguillon tire son origine de l'intérieur de l'abdomen, de manière que l'aiguillon, renfermé dans ses fourreaux, s'allonge et se raccourcit par un mécanisme semblable à celui au moyen duquel le *pic-verd* allonge sa langue fort au delà du bec. Au lieu d'os yoïde, elle a pour base une lame osseuse roulée comme un ressort de montre, qui a la faculté de se dérouler et de prolonger la langue. La prolongation de l'aiguillon de la mouche a pour objet d'ouvrir un logement sous l'épiderme d'une plante, à l'œuf qu'il y introduit; d'où résulte, sur la plante, une excroissance, une galle qui devient l'aliment et le berceau du ver qui sort de l'œuf et qui produit une mouche. Après la description de l'insecte, l'auteur propose quelques réflexions: 1.° sur l'usage des parties extraordinaires qui le caractérisent, 2.° sur le genre qu'il convient de lui assigner. Ses observations le conduisent à le regarder comme un vrai *cinips*, quoiqu'il ait sept lignes de long et que les plus grands *cinips*, observés jusqu'à ce jour, n'aient qu'une au plus ou même une moitié de ligne. C'est donc un géant dans une famille de nains. M. D. L. T. le définit: *Cinips lugdunea maxima, nigra, maculis luteis notata, femoribus globosis, margine inferiori dentatis, aculeo triplici, super abdomen recurvato.*

La Tourrette, S.-P.

CORRESPONDANCE.

SUR POSTUMUS ET SON ÉLÉVATION A L'EMPIRE.

Lenglet Dufresnoy, en parlant de Chorier, historiographe du Dauphiné, dit *qu'il était peu exact, et qu'il ne lui fallait que la plus légère connaissance d'un fait pour bâtir dessus une nouvelle histoire.* Quoique ce jugement ait été confirmé par un grand nombre d'auteurs, néanmoins nos historiens modernes ont adopté, sans examen, quelques-unes des erreurs de cet écrivain imprudent, ce qui jette sur leurs ouvrages un vernis de méfiance extrêmement défavorable; car l'histoire n'a de prix qu'autant qu'elle est véridique. Un exemple suffira pour justifier mon assertion.

« Postumus, nous dit Chorier (*Hist. générale de* » *Dauphiné*, t. I, pag. 182), qui avait gouverné la » province Viennoise quelques années avant qu'il par- » vint à l'empire, est nommé *ex-consularis provinciæ* » *Viennensis* dans une inscription (dont il cite une « partie), gravée sur un rocher auprès de Sisteron. »

Il annonce (pag. 392, 393 et 394) que Crocus traversa le Rhin à la tête d'une armée de barbares. « Ce conquérant, ajoute-t-il, perça les Gaules d'un » bout à l'autre, et depuis le Rhin jusqu'à Arles, il ne » laissa en sa marche que des preuves de sa barbarie.... » Les Gaulois s'étant rassurés, les principaux de la pro- » vince Viennoise où Crocus n'avait point encore passé » s'assemblèrent dans Vienne pour délibérer sur l'état » des affaires présentes. Les plus notables des provinces

» voisines qui s'y étaient retirés, se joignirent à eux,
» et tous ensemble nommèrent Postume leur empereur,
» d'une même voix et d'un commun consentement.... Il
» n'avait pas été porté à l'empire par la seule faveur,
» il n'y parvint qu'après avoir passé par tous les degrés
» des dignités les plus relevées, ayant été honoré de
» la qualité de patrice, du gouvernement général des
« Gaules et en particulier de la province Viennoise, et
» de plusieurs autres emplois célèbres. Je suis obligé
» de m'étendre sur ce qui le regarde, parce qu'il n'a
» pas seulement reçu l'empire dans la ville de Vienne,
» mais aussi la naissance et la vie dans la province
» Viennoise; il s'y était retiré comme en sa patrie,
» après avoir dignement exercé ces grandes charges, et
» pour y perpétuer sa mémoire, il y avait fait auprès
» de Sisteron un grand chemin à travers des rochers
» dans un fonds qui lui appartenait. Ce lieu s'appelait
» *Théopolis*. »

M. Schneyder, dans son histoire inédite de la ville de Vienne, va encore plus loin que Chorier; car, après avoir rappelé les mêmes circonstances, il ajoute: « Les
» abréviateurs ne nous ont pas même indiqué le siége
» de son empire, quoiqu'il ait régné pendant dix ans.
» S'il était permis de hasarder quelques conjectures,
» elles seraient sans doute en faveur de la ville de Vienne,
» capitale de la province qu'il avait gouvernée pendant
» long-temps et où il avait gagné l'affection des peuples
» qui l'élevèrent à l'empire. »

L'auteur du Résumé de l'histoire du Dauphiné, M. Laurent, ancien avocat à la cour royale de Grenoble, dit également que les Gaulois, réunis en assemblée nationale à Vienne, à l'occasion de la marche de Crocus

dans les Gaules, pourvurent au commandement suprême resté vacant par la captivité de Valérien et la nullité de son fils, en appellant par acclamation le gouverneur même de la province Viennoise, Postume, que recommandait une administration sage et vigoureuse.

Enfin MM. Rey et Vietty, dans la notice historique sur Vienne, qui fait partie de leur magnifique ouvrage sur les monumens romains et gothiques de cette ville, disent aussi que Postume, ancien préfet de Vienne, fut élu empereur. Dans une note, ils expliquent qu'on voit à Sisteron une inscription qui prouve que Postume fut en effet préfet de Vienne (1).

Je vais démontrer, 1.° que Cl. Postumus Dardanus, ancien consul de la province Viennoise et ancien préfet *du prétoire* des Gaules, ne doit point être confondu avec Postumus, qui fut reconnu empereur dans les Gaules, l'Espagne et l'Angleterre; 2.° que ce ne fut pas la province Viennoise qui éleva Postumus à l'empire, et qu'ainsi il n'y eut à Vienne ni assemblée, ni élection.

Pour rendre la discussion plus claire, il convient de rappeler ici que l'événement qui plaça Postume sur le trône des Césars, eut lieu sous le consulat de Cornélius

---

(1) C'est une erreur : l'inscription de Sisteron donne à *Cl. Postumus Dardanus* le titre d'ex-consul de la province Viennoise et d'ex-préfet du prétoire des Gaules, et non pas celui d'ex-préfet de Vienne. M. Laurent parle aussi de l'inscription de Sisteron, qu'il attribue à Postume, lequel, dit-il, avait, avant son élévation à l'empire, exercé les premières charges de l'état.

Secularis et, de Julius Donatus, c'est-à-dire en l'an 260 de J. C.

Ce point de fait ne pouvant être contesté, nous allons examiner quel est le personnage dont l'inscription de Sisteron fait mention.

Nous avons vu qu'il s'appelait *Cl. Postumus Dardanus:* les mots *Cl. Postumus* sont patronymiques, ou des prénoms propres à distinguer *Dardanus* de ceux qui portaient le même nom. En effet, le mot *Dardanus* est un nom propre et ne saurait être confondu avec le surnom que les Romains donnaient quelquefois à ceux de leurs généraux qui s'étaient distingués, surnoms qui rappelaient ordinairement le pays dans lequel ces mêmes généraux s'étaient illustrés.

En ne traduisant que la partie de l'inscription de Sisteron qui se trouve dans Chorier (1), on voit que Cl. Postumus Dardanus était revêtu de la dignité de patrice, après avoir été consul de la province Viennoise, maître des requêtes (2), tribun, questeur et préfet du prétoire des Gaules.

---

(1) On trouve dans le Moniteur du 28 juin 1808 le fragment d'un voyage dans les Basses-Alpes, par M. de Villeneuve, alors préfet de Lot et Garonne. L'inscription de Sisteron y est copiée toute entière avec beaucoup d'exactitude. Elle commence ainsi: *Cl. Postumus Dardanus*, et non pas *Posthumus*. La mauvaise latinité de cette inscription, les abréviations et les solécismes qu'on y rencontre, le titre de comte donné au frère de Dardanus, tout prouve jusqu'à la dernière évidence qu'elle est d'une époque postérieure à celle indiquée par Chorier.

(2) *Magister scrinii libellorum*, maître des requêtes, qui faisait au prince le rapport des suppliques ou placets

Tous les anciens auteurs conviennent que Postumus, l'un des plus habiles généraux de son temps, ne commença à sortir de l'obscurité que quatre ans avant son élévation à l'empire. Aurait-on considéré comme un homme obscur celui qui aurait successivement occupé les premières charges de l'état ?

La division de l'empire romain en quatre grandes préfectures, au nombre desquelles figure celle des Gaules, et l'institution des patrices, ne datent que de Constantin-le-Grand : ainsi elles n'existaient pas à l'époque où Postume parvint à l'empire ; de manière qu'il ne faut rechercher l'existence de Dardanus que postérieurement à Constantin, et comme il était revêtu de la dignité de patrice, qui tenait le milieu entre le consulat et la prefecture, dignité tellement éminente que nos rois de première race, ceux des Bourguignons, des Goths, etc., la sollicitaient comme une faveur insigne, il nous a été facile de découvrir le personnage qui avait obtenu un titre aussi distingué.

Sous le neuvième consulat d'Honorius et le cinquième de Théodose (l'an 412), Jovin ou Jovien, tyran des Gaules, fut assiégé par Ataulphe, roi des Goths, dans Valence, ville de la province Viennoise. La ville ayant été prise, Ataulphe livra Jovin à *Dardanus*, alors préfet du prétoire des Gaules, qui le fit mettre à mort dans Narbonne. Tel est le récit d'Orose et de Sozomène ; il nous indique l'époque à laquelle vivait *Dardanus*.

---

présentés par les citoyens. Les réponses étaient rédigées par écrit par les commis du maître des requêtes. Ceux-ci, au nombre de trente-quatre, étaient désignés par la qualification de *libellenses*.

Elle est encore précisée dans le passage suivant de l'*Histoire universelle*, t. XI, édit. in-4.°, p. 309.

« Dardanus en ce temps-là (en 412) préfet des » Gaules, est fort loué par S. Jérôme et par S. Augustin » qui lui écrivirent plusieurs lettres. »

S. Jérôme mourut en 420 et S. Augustin en 430.

Les auteurs de cette Histoire universelle expliquent dans une note sur ce passage, que c'est ce même *Dardanus* dont l'inscription fait mention : ainsi cette inscription est évidemment postérieure à l'an 412, puisqu'alors Dardanus n'était plus préfet du prétoire des Gaules.

Ménestrier (*Hist. cons. de Lyon*, pag. 164) dit également que Dardanus, qui succéda, vers l'an 409 ou 410 à l'aïeul de Sidoine Appollinaire, dans la charge de préfet du prétoire, était le même que celui qui est rappelé dans l'inscription de Théopolis.

Marcus Cassius Latienus Postumus, qui régna sur les Gaules, l'Espagne et l'Angleterre, de l'an 260 à l'an 267, n'a rien de commun avec Cl. Postumus Dardanus. La seule différence des noms et des prénoms aurait suffi pour épargner à Chorier une erreur aussi grossière, s'il n'était entré dans son plan de la commettre volontairement pour débiter un conte sur l'élection de Postume dans Vienne.

D'abord il est sans exemple que le peuple ait disposé de l'empire ; les armées seules s'étaient arrogé ce droit, que le sénat Romain, tombé dans l'avilissement, n'osait revendiquer. Ce ne fut que postérieurement à l'époque qui nous occupe, c'est-à-dire à la mort d'Aurélien, que l'armée engagea les pères conscrits à nommer le successeur de cet empereur. Le sénat craignant que l'armée n'approuvât pas son choix, lui déféra

l'élection. Après un conflit de politesse, où pour mieux dire d'hésitations, qui dura les deux tiers de l'année, le sénat nomma Tacite, qui, six mois après, fut tué par les soldats. Ceux-ci reprenant le droit qu'ils tenaient de la force, élevèrent Probus à l'empire, tandis que Florien, frère de Tacite, proclamé empereur par le sénat et reconnu par toutes les provinces de l'Europe, fut assassiné par ses propres troupes, après un règne de trois mois.

Je termine ici cette courte digression pour faire connaître succinctement les principales circonstances et le lieu de l'élection de Postume.

Ce général, après avoir réuni sur les bords du Rhin des forces considérables, remporta sur les Germains une victoire complète et s'empara de tous leurs bagages qu'il distribua à ses soldats. Salonin, fils de l'empereur Gallien, à peine âgé de dix ans, était alors renfermé dans Cologne avec son gouverneur particulier, à l'instigation duquel il donna ordre à Postume de lui apporter tout le butin qu'il avait fait. Cette injonction souleva toute l'armée qui se précipita dans Cologne et proclama Postume empereur, après avoir égorgé Salonin et son gouverneur.

Le récit de Zosime ne diffère que dans la circonstance que Postume aurait été proclamé empereur par les troupes révoltées, et que successivement il aurait assiégé Cologne avec tant de vigueur que les habitans se seraient vus forcés de lui livrer Salonin et son gouverneur, qu'il aurait mis à mort sur-le-champ.

Trebellius Pollio attribue la révolte de l'armée aux Gaulois qui, détestant Gallien et ne voulant pas obéir à un enfant, excitèrent les soldats à tuer Salonin et à revêtir Postume de la puissance souveraine : mais c'est toujours à Cologne ou dans les environs que la scène est placée.

Je n'aurais point songé à relever la fable de Chorier sur Postume, si je n'avais vu des auteurs modernes, dont les ouvrages sont estimés, l'adopter de confiance. J'ai donc cru nécessaire de signaler cette erreur, afin d'empêcher qu'elle ne se propage plus long-temps, et afin de tenir dans une juste défiance les écrivains qui seraient tentés de consulter Chorier.

Mermet,
Greffier du tribunal de commerce de Vienne (Isère).

POÉSIE.

LE PREMIER JANVIER.

VERS LUS AU CERCLE LITTÉRAIRE DE LYON.

Un jour douteux encor éclaire ma chambrette,
L'airain a retenti pour la neuvième fois,
Et soudain du portier la visite indiscrète
M'annonce un nouvel an et le premier du mois.
Il fait froid.... comme il pleut!... me voilà dans la rue!
Que de gens empressés! quel bruit! quel remûment!
On se heurte, on se presse, et dans cette cohue
Chacun semble obéir au même sentiment.
Ainsi, quand des frimats la pâle avant-courrière
Entasse les épis couchés sur les guérets,
Les hôtes diligens d'une ample fourmilière
Travaillent de concert pour les mêmes apprêts.
Tout se meut, point d'oisifs : à sa jeune maîtresse
Ce barbon court offrir le *béret* de rigueur;
Cet enfant, d'un vieil oncle accusant la paresse,
S'étonne qu'on sommeille en ce jour de bonheur;
Ce commis, diligent contre son habitude,
Le premier, ce matin, veut ouvrir le comptoir;

Et ce vieux procureur a fermé son étude,
Intimant au portier qu'il ne peut recevoir.
Que d'argent regretté ! que de sottes visites !
Que de vœux mensongers dictés par l'intérêt !
Pour quelques vrais amis, combien de parasites !
Dans ce bruyant concours qui les distinguerait ?....

Mais la foule grossit : arrêtés au passage,
Les hommes, les chevaux, se disputent le pas ;
Modeste roturier, je n'ai point d'équipage,
Et tout en m'esquivant je murmure tout bas :
« Si jamais je suis roi, je prétends que la France,
» De l'année, au printemps, célèbre le retour :
» Avec lui tout renaît, la gaîté, l'espérance,
» Un ciel pur, les oiseaux, et les fleurs et l'amour.
» Le printemps n'est-il pas le matin de l'année
» Qui s'éveille riant du sommeil des hivers ?
» Ne la voyez-vous pas, brillante, environnée
» De jeunesse et de grâce, au milieu des concerts ?...
» Oh ! quel plaisir alors d'offrir à ce qu'on aime
» Des myrthes odorans, des couronnes de fleurs !
» Sous ses bosquets naissans, la nature elle-même
» Semble étaler exprès ses parfums, ses couleurs :
» Doux tributs, qui, bien mieux que de stériles phrases,
» Serviraient d'interprète aux tendres sentimens,
» Et dont l'encens léger, par de vives extases,
» Fait germer de l'amour les saints ravissemens !
» Chaque vœu serait pur, chaque baiser plus tendre :
» Le printemps rend meilleur, et l'aspect d'un beau jour
» Dispose tous les cœurs à s'aimer, à s'entendre,
» Comme il forme la plante aux mystères d'amour... »

Mais je ne suis pas roi : l'obstacle qui m'arrête
Me rappelle où tantôt j'allais porter mes pas....
Allons cueillir du moins aux lèvres de Laurette
Un baiser qu'en ce jour on ne refuse pas.

F. Coignet.

MÉLANGES.

Le paragraphe suivant fait partie d'un article de M. le baron Trouvé, inséré dans ses excellentes *Annales de la littérature et des arts* (323e livraison, tome XXV, pages 451-459), sur le *Manuel de la Typographie française*, in-4.°, que vient de publier M. Capelle, inspecteur de l'imprimerie et de la librairie :

« L'imprimerie fut établie en France sous le règne de Louis XI. Deux docteurs en théologie, Guillaume Fischer et Jean Lapierre, firent, vers l'an 1470, venir de Mayence à Paris Ulric Géring, Martin Krantz et Michel Friburget, qui avaient travaillé chez Fust. On leur donna un logement dans le collége de la Sorbonne, et c'est là qu'ils formèrent leur premier établissement. En 1479, Jason de Mayno faisait fleurir la typographie à Toulouse; en 1497, de Vingle avait déjà publié à Lyon les épitres d'*Aeneas Sylvius Piccolomini*, de Sienne, connu sous ce titre dans la littérature, et au St-Siége, sous celui de Pie II. La *Pratique en médecine*, de Bernard de Gordino, médecin de Montpellier, avait également été imprimée à Lyon en 1495. »

Je présume que ces notions sont empruntées de l'ouvrage de M. Capelle : ce qu'il y a de sûr, c'est qu'elles sont erronnées et incomplètes en ce qui concerne Lyon. Il s'en faut bien que les deux éditions des épitres d'*Aeneas Sylvius* et de la *Pratique en médecine*, citées ici par M. Trouvé, soient les deux premières productions

de notre typographie. L'introduction de l'imprimerie dans notre cité remonte plus haut ; elle est antérieure, de vingt-deux ans, à 1495, et ce n'est point à de Vingle, ou de Wingle, qu'elle est due. Barthélemy Buyer, conseiller de ville, fit venir à Lyon et établit dans sa maison, sur le quai de la Saône, près des Augustins, Guillaume Regis ou le Roy, lequel imprima, dès 1473, un ouvrage du cardinal diacre Lothaire (Innocent III), sous le titre de *Compendium*. C'est aujourd'hui le plus ancien livre publié à Lyon que l'on connaisse. On peut voir les détails que j'ai donnés, d'après M. Gazzéra, bibliothécaire à Turin, sur ce rarissime volume, dans les *Archives du Rhône*, tome II, pages 12 et suiv., et dans le tirage à part des *Lettres lyonnaises*, aussi pag. 12 et suiv. Les bibilographes indiquent plusieurs autres livres sortis, avant 1495, des presses, soit de Guillaume le Roy, soit d'autres typographes qui ont exercé leur art dans nos murs avant Jean de Wingle.

L'épitaphe singulière du célèbre imprimeur de Lyon, Sébastien Gryphe, est défigurée par la plupart de ceux qui la rapportent, et notamment par MM. Chaudon et Delandine dans leur *Dictionnaire historique :* il est même des biographes qui ont cru qu'elle était écrite en prose et qui la citent comme telle, tandis qu'elle consiste dans les quatre vers suivans :

La grand'Griffe, qui tout griffe,
Ha griffé le corps de Gryphe,
Le corps de ce Gryphe : mais
Non le loz : non, non, jamais.

L'auteur de cette épitaphe est Charles Fontaine Parisien, et on la trouve à la suite de son *Ode de l'antiquité et excellence de la ville de Lyon*, Lyon, Jean Citoys, 1557, in-8.°, parmi d'autres petites pièces, presque toutes adressées à des Lyonnais, tels que Guillaume Gazagne (1), *seneschal de Lyon*, *le lieutenant* Mellier (2), *le juge* Girinet (3), *l'avocat* Athiaud (4), M. et Mad. de Chevrieres (5), Claude Laurencin (6), *seigneur de Riuirie*, M. de Saint-Irigny, son fils, les deux Groliers (7), *l'un secretaire du roy et l'autre tresorier*, Nicolas Perret et Girardin Pance, *escheuins* (8), François Delbene, Antoine Galand, *precepteur dudit François Delbene*, Jules Spine (9), etc., etc.

---

(1) *Lisez:* Gadagne ou Guadaigne. Guillaume de Gadagne, seigneur de Bothéon et comte de Verdun, chevalier des deux ordres du roi, sénéchal de Lyon et lieutenant-général au gouvernement de Lyon, Lyonnais, Forez et Beaujolais, mort en 1600. Voy. Rubys, *Hist. véritable de Lyon*, pag. 457, et Pernetti, *Lyonnois dignes de mémoire*, tom. II, pag. 18 et 19.

(2) Guillaume Mellier, lieutenant-particulier, civil et criminel au siége de Lyon. Voy. Pernetti, tom. I, pag. 317-320.

(3) Sans doute Jean Girinet, avocat, qui prononça la harangue de la St. Thomas en 1554. Voy. Pernetti, tom. I, pag. 241. Il était vraisemblablement parent de Philibert Girinet, sacristain de l'église de St-Etienne, dont le P. de Colonia, *Hist. litt. de Lyon*, tom. II, pag. 576-584, nous a fait connaître par extraits un poëme latin manuscrit de 300 vers sur la bazoche de Lyon.

(4) On trouve dans les *Archives du Rhône*, tom. II, p. 138-142, une notice de M. Cochard sur Hugues Athiaud, docteur en droit, seigneur de Lissieu, mort vers 1593.

(5) Voy. Pernetti, tom. I, pag. 132-137.

(6) Voy. le même, tom. I, pag. 218-220.

(7) Voy. le même, tom. I, pag. 331 et suiv.

(8) En 1555. Girardin Pance l'avait déjà été en 1549.

(9) Les Delbene et les Spina, célèbres dans nos fastes, étaient deux familles Florentines qui s'établirent à Lyon à la fin du 15.e siècle.

Du reste, le quatrain de Charles Fontaine ne fut point gravé sur la tombe de Sébastien Gryphe ; mais on lisait sur cette tombe dans l'église de St-Nizier, l'inscription suivante qui fut détruite avant la révolution, lorsqu'on répara le pavé de la nef principale :

Sebastiano Gryphio, nulli typographorum suæ ætatis comparabili, secundo Francisca Mermetia marito viva ponendum curavit. Obiit septimo die septembris anno 1556.

Cette inscription peu connue nous apprend, comme on le voit, que Françoise Mermet avait épousé Gryphe en secondes noces, et qu'elle lui survécut; et elle confirme la date que les biographies donnent à la mort de notre illustre typographe.

A M. L. DE ROCHEFORT,

Qui demandait qu'on fît un logogryphe sur le nom de M.lle Hortense, sa fille (1822).

Pourquoi décomposer le joli nom d'Hortense,
Ce nom si chéri des Amours ?
Le changer, l'altérer, ce serait une offense !
Laissons-le tel qu'il est, puisqu'il charme toujours.
Contre de vains rébus le dieu du goût réclame :
Le logogryphe est pour les sots ;
Il ne va point au cœur, il ne dit rien à l'ame !
A ton aimable Hortense on doit des madrigaux ;
En attendant l'épithalame.

MORALITÉ.

Ut tibi mors felix contingat, vivere disce ;
Ut felix possis vivere, disce mori.

IMITATION.

Que ce précepte d'un vieux livre,
Soit gravé dans ton souvenir :
Pour bien mourir, apprends à vivre,
Pour bien vivre, apprends à mourir.

Nous avons cité plusieurs fois (1) un recueil d'imitations inédites de l'Anthologie, dont l'auteur paraît avoir été un Lyonnais (2). Ces imitations, au nombre de 253, étaient écrites sur les marges d'un exemplaire de l'édition de l'Anthologie de Planude, donnée à Francfort, par les héritiers de Wéchel, en 1600, in-fol. Nous placerons ici quelques-unes de ces petites pièces prises au hasard :

D'UN INCONNU. Liv. I, c. 80, ép. 10.

Quand sur ta tête on voit pleuvoir
Les biens, les honneurs, le pouvoir,
Penses-tu pour cela mériter qu'on te loue ?
Des choses d'ici-bas la Fortune se joue,
Et par ton exemple fait voir
Qu'elle peut mettre un sot au plus haut de sa roue.

DE NICARQUE. Liv. II, c. 6, ép. 5.

Je consultais un fameux astrologue
Sur le dessein de voyager sur mer;

---

(1) *Œuvres de Louize Labé*, 1824, pag. 204; *Lettres lyonnaises*, pag. 42, etc.

(2) C'est ce qu'on peut conjecturer d'après une note où il fait l'éloge de Laurent Dugas et le qualifie : « Prévôt des marchands de la ville de Lyon en cette année 1728. »

En peu de mots et sans aucun prologue,
Il me rendit cet oracle très-clair :
Laisse passer la saison de l'hiver,
Prends un bon vent, choisis un bon navire;
Que ton pilote ait l'art de bien conduire;
Evite enfin des pirates l'abord,
Et sur la foi du démon qui m'inspire,
Pars, cours, reviens, et ne crains que la mort.

DE PALLADAS. Liv. II, c. 10, ép. 7.

Dis-moi, grand maître de grammaire,
Qu'as-tu besoin de feuilleter Homère,
Pour y trouver une Hélène, un Pâris ?
Sans prendre une inutile peine
A parcourir ses prolixes écrits,
Chez toi tu peux trouver un Pâris, une Hélène.

D'APOLLINAIRE. Liv. II, c. 15, ép. 2.

Crains moins le jaloux censeur
Qui te blâme en ton absence,
Que le perfide flatteur
Qui te loue en ta présence,

DE LUCILLIUS. Liv. II, c. 23, ép. 2.

Depuis long-temps Damon m'avait promis
De me remettre un cheval de carrosse.
Que penses-tu qu'enfin il m'ait remis ?
Une très-longue queue où pendait une rosse.

DU MÊME. Liv. II, c. 40, ép. 10.

Quand chez un poète on dîne,
Je crois sa verve divine;

Phébus et lui, c'est tout un;
Mais au diable l'importun
Qui de ses vers m'assassine,
Et puis me renvoie à jeun (1) !

ÉPITAPHE D'ANTOINE ARMAND, DOCTEUR EN MÉDECINE A LYON.

Icy git un medecin rare
Qui ne fut meurtrier ni avare :
Il estoit prompt et diligent
Pour ceux qui n'avoient point d'argent.
Voilà pourquoy, maugré envie,
Les pauvres regrettent sa vie.

Claude MERMET (2). 1585.

(1) Cette pièce nous rappelle une épigramme de Martial, VI, 48, que nous avons imitée autrefois ainsi :

Pour nous lire un de ses ouvrages,
Cléon nous invite à dîner :
Il est bien sûr de nos suffrages,
Nous n'oserions le condamner.
Damis, que le mensonge blesse,
Prétend que c'est une bassesse,
Et qu'on doit montrer du mépris
Pour des auteurs de cette espèce.
Je suis d'accord avec Damis ;
Mais je n'applaudis pas la pièce :
C'est le repas que j'applaudis.

(1) Claude Mermet, né vers le milieu du 16.e siècle à St-Rambert (Ain), et que du Verdier qualifie *notaire ducal et escrivain de St-Rambert en Savoye, demeurant à Lyon*, est l'auteur du quatrain si souvent cité :

Les amis de l'heure présente
Ont le naturel du melon ;
Il en faut essayer cinquante
Avant qu'en rencontrer un bon.

L'abbé Goujet, *Biblioth. franç.*, tom. XII, pag. 364, cite cette épitaphe, et ajoute : « Il seroit à souhaiter que tous les médecins pussent mériter un pareil éloge. »

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

Notice des tableaux, dessins, antiquités et autres objets d'art, exposés à l'hôtel-de-ville de Lyon, au profit des ouvriers sans travail, le 11 janvier 1827. Lyon, imprimerie de J. M. Barret, 1827, in-8.° de 56 pag.

Nous rendrons compte, dans un de nos prochains n.os, des principaux objets qui composent cette exposition qu'on s'accorde à regarder comme préférable à celle qui a eu lieu à la bibliothèque publique. On attend de Paris quelques tableaux qu'on placera dans les mêmes salons. C'est un nouveau stimulant qui ranimera sans doute le zèle et la curiosité des personnes charitables qui se sont déjà empressées de visiter cette collection de richesses locales, si intéressante pour les artistes et pour les amateurs.

Pérolla, tragédie en trois actes, par M. *** Lyon, imprimerie de J. M. Barret, 1827, in-8.° de 48 pag. (Se vend chez MM. J. M. Barret, Chambet père, Chambet fils et Ayné, libraires à Lyon).

Cette tragédie est le premier ouvrage d'un jeune poète, né à Lyon, et qui mérite des encouragemens et des éloges. Le sujet est tiré de Tite-Live. Pérolla, jeune Campanien, allié des Romains, veut assassiner Annibal ;

il en est détourné par Pacuvius, son père, sénateur, chef du parti carthaginois à Capoue. Aucune femme ne figure dans la pièce, terminée par la mort de Pérolla qui sacrifie l'amour de sa patrie à la piété filiale et se tue lui-même.

Ode sur le jubilé de l'an de grâce 1826, par L. F. Chevalier, avec cette épigraphe : *Et nunc cognoscant quia non est Deus, nisi tu, et enarrent magnalia tua.* Eccl. IV, 36, v. 2. Lyon, imprimerie de M. P. Rusand, in-8.° de 9 pages (Tirée à très-petit nombre).

Cette ode, où l'on trouve de grandes pensées et de beaux mouvemens, peut se lire même après celle de Gilbert sur le jubilé de 1775. Le sublime langage des livres saints paraît être familier à l'auteur qui en a souvent reproduit les images et les expressions d'une manière très-heureuse.

L'Homme de la Roche, ou Calendrier historique et anecdotique *sur* Lyon, pour l'an grâce 1827, orné du portrait de Jean Cléberg, et suivi d'une notice sur cet homme célèbre. Première année. Lyon, Pezieux, in-18 de 84 pages.

Nous consacrerons un article à cette brochure intéressante dans un de nos prochains n.os

---

Notice sur Antoine Dubost. Lyon, J. M. Barret, in-8.° de 20 pag.

Tirage à part de l'article inséré plus haut dans ce volume, pag. 161 et suiv.

Notice sur saint Jubin, archevêque de Lyon ; avec une dissertation sur l'authenticité de son corps et de son tombeau ; quelques-unes des guérisons obtenues par son intercession ; une neuvaine de méditations et prières ; la messe et les vêpres à l'honneur de ce saint pontife et le chemin de la croix. Par J. B. Durand, curé de S. Irénée à Lyon ; avec cette épigraphe : *Mementote præpositorum vestrorum*. Heb. 13, 7. A Lyon, chez M. P. Rusand, imprimeur-libraire ; à Paris, à la librairie ecclésiastique de Rusand, 1826, in-12 de 269 pages.

Cette Notice est la troisième qui ait été publiée sur S. Jubin, en 1826 : la première parut sous le voile de l'anonyme et ne porte pas même le nom de l'imprimeur ; nous l'avons annoncée dans le tom. IV des *Archives*, pag. 64 ; la seconde, qui a M. Pericaud aîné pour auteur, a été insérée dans ce recueil, même tome, pag. 36-43. M. Durand, en composant la sienne, a eu principalement en vue de la destiner aux personnes pieuses qui veulent honorer le saint prélat d'un culte particulier.

Notice sur Charles-Emmanuel de Savoie, duc de Nemours, gouverneur et lieutenant-général du Lyonnais, Forez et Beaujolais, etc., pendant la Ligue, par A. Pericaud, des académies de Lyon et de Dijon. Lyon, J. M. Barret, in-8.° de 36 pages.

Tirage à part de l'article inséré pag. 81 et suiv. de ce volume. L'auteur y a fait quelques changemens et quelques additions.

Monumens Romains et gothiques de Vienne en France, ancienne et puissante colonie Romaine, dessinés et publiés, par E. Rey. 13.e et 14.e livraisons.

Les deux nouvelles livraisons que l'on vient de publier de ce magnifique ouvrage, ne sont point inférieures aux précédentes, et répondent à l'attente des amateurs; elles attestent les talens et l'activité de M. Rey. Il eût été difficile de rendre avec plus de vérité et d'une manière plus pittoresque les principaux monumens que l'on a voulu représenter : l'illusion est complète. Tout annonce que cette œuvre intéressante sera incessamment achevée.

Les journaux de Paris nous aprennent que notre compatriote, M. L. Parelle, répétiteur du cours d'histoire et de littérature à l'école polytechnique, déjà connu par les commentaires dont il a enrichi les éditions de Malherbe, de Corneille et de Montesquieu, de la collection des classiques français de M. Lefèvre, va publier une traduction inédite de toutes les satires de Perse et d'une partie de celles de Juvénal, faite par Boileau à l'âge de vingt-cinq ans. Cette traduction, accompagnée de notes latines, est écrite de la main de l'auteur sur les marges d'un exemplaire des deux poètes. On sent tout l'intérêt que doivent inspirer ces études littéraires du législateur de notre Parnasse, s'exerçant ainsi à traduire des auteurs qu'il devait imiter ensuite avec tant de succès. La découverte de ce manuscrit, resté inconnu jusqu'à ce jour, est vraiment une bonne fortune; la publication en fera honneur à M. Parelle et placera son nom près de celui de Brossette, autre Lyonnais, qui doit à une édition de Boileau et à un commentaire sur ses œuvres presque toute la célébrité dont il jouit.

*** *L'Almanach des Muses pour 1827*, 63.e vol. de la collection, contient quelques pièces composées par des poètes lyonnais, et dont voici l'indication :

L'Enfant de l'hospice, élégie, par M. Audiffret ;

La Madone de Ste-Marie des Anges, élégie, et *Pétrarque*, ode, par M. Bignan ;

La Description du palais de Neptune et le Portrait de Vénus, imitations de la Lusiade du Camoëns, par M. Boucharlat ;

L'Oiseleur et le Rossignol, fable, par M. Coignet ;

Un conte, un distique, un dialogue et une inscription, par M. Fabien Pillet ;

Enfin une épigramme, par M. Jame.

Nous croyons que l'épigramme suivante, qui se lit à la page 82 et qui ne porte point de signature, est aussi d'un de nos compatriotes : elle nous avait été adressée, il y a quelque temps, pour être insérée dans les *Archives*.

CONTRE UN MÉDECIN JOURNALISTE.

Dans un journal obscur, Perrault m'attaque en vain ;
Que me font ses impertinences ?
De cet ignorant médecin
On ne craint que les ordonnances.

*** M. Alphonse Mahul a fait paraître l'*Annuaire nécrologique* de l'année 1825, sixième volume de la collection (1). Ce nouveau volume est rédigé avec le même soin que les précédens : c'est en faire le plus bel éloge. Parmi les articles qui y sont contenus, on remarque les suivans : *Barbier* (Antoine-Alexandre), *Boulard*, *Boulogne* (Etienne-Antoine), *Courier* (Paul-Louis), *David* (Louis), *Denon*, *Foy* (le général), *Lacépede*, etc. Ceux qui ap-

(1) Paris, Ponthieu et C.ie, libraires-éditeurs, Palais-royal, galerie de bois, n.° 252 et 253, décembre 1826, in-8.° Prix : 8 fr.

Le département se propose de faire construire, sur l'emplacement du manége, une caserne pour la gendarmerie. Toutefois ce corps restera aux Augustins jusqu'au 1.er Janvier 1830, époque présumée de l'achèvement de la nouvelle caserne; en conséquence la ville ne sera provisoirement mise en possession que du jardin des Augustins.

(*Gazette universelle de Lyon.*)

*** 18. — M. Ernest Delhorme, fils de M. le baron Delhorme, député du Rhône, nommé substitut du procureur du roi près le tribunal de première instance de Lyon, en remplacement de M. Battant de Pommerol, a prêté serment devant la première chambre de la cour royale.

*** 23. — Séance de l'académie royale des sciences, belles-lettres et arts de Lyon, dans laquelle a été adoptée la rédaction d'une supplique adressée au roi à l'occasion du projet de loi relatif à la presse. Nous croyons devoir emprunter à la *Gazette universelle de Lyon* le compte qu'elle a rendu de cette séance et de celle du 16 de ce mois, où il avait été arrêté en principe que cette supplique serait rédigée et présentée.

« Une séance extraordinaire était convoquée pour le mardi 16 janvier, à l'effet de délibérer sur une modification au règlement relative à la durée de la présidence. L'assemblée, qui d'ordinaire commence à six heures, fut ouverte ce jour-là à cinq heures précises, heure de la convocation. Il paraît que plusieurs membres avaient été par hasard ce jour-là beaucoup plus exacts qu'à l'ordinaire, et que, par le même hasard, ces membres se trouvaient précisément favorables à la proposition de la supplique. Cette proposition fut faite par M. le secrétaire-perpétuel, et adoptée à la presque unanimité. Dans ce moment quelques-uns des académiciens arrivant à l'heure

tardive d'usage (1), furent fort étonnés de cette activité inusitée dans les travaux de la docte compagnie. Ils réclamèrent avec instance un ajournement. On leur fit observer que c'était une affaire décidée, et on nomma la commission chargée de la rédaction de la supplique. A cette commission, composée de quatre membres (2), étaient adjoints de droit les membres du bureau. Le reste de la séance fut employé à la discussion sur la modification au règlement : elle fut adoptée. Ainsi dorénavant la durée de la présidence sera de deux ans, et il y aura, en outre des deux séances publiques annuelles, une troisième séance le jour de saint Thomas, conformément aux anciens usages.

Il faut observer que la séance de chaque commission a toujours lieu le mardi, un moment avant la réunion générale de l'académie. Pour cette fois, la commission chargée de la supplique se réunit le vendredi suivant, et toujours sans doute par suite de la fatalité qui a présidé à cette affaire, le hasard voulut encore que deux ou trois membres du bureau ne fussent point prévenus de ce changement inaccoutumé. Enfin, mardi dernier, 23, a eu lieu l'assemblée spécialement convoquée pour la lecture de la supplique au Roi. Vingt-cinq académiciens étaient présens; M. Bredin présidait. Après le procès-verbal, M. Bredin a donné lecture d'une lettre qui lui avait été adressée par M. de Courvoisier, procureur-général, où ce magistrat exprimait son opinion sur l'inconvenance de la démarche dans laquelle on voulait engager l'académie. Au milieu de cette lecture, un membre s'est levé et a demandé qu'elle fût suspendue, et son improbation mentionnée dans le procès-verbal. Néanmoins l'académie n'a pas cru devoir refuser d'entendre jusqu'au bout la lettre de M. de Cour-

(1) MM. Breghot, Grognier, Achard-James et Pericaud.
(2) MM. Torombert, Trélis, Cochet et Gilibert.

voisier qui a été achevée. Enfin, M. Torombert, rapporteur de la commission, a donné connaissance de la supplique, qui a donné lieu à une longue et orageuse discussion, suivie de la mise aux voix, dont voici le résultat : sur vingt-cinq académiciens, treize ont voté contre l'adoption, douze ont voté pour. Mais ici il s'est élevé une difficulté : MM. Mottet-Degerando et Guillemet, absens, avaient cru devoir envoyer par écrit leur adhésion à la supplique. Or, ils ne la connaissaient pas, elle pouvait être modifiée ; la délibération pouvait éclairer les esprits et faire changer de face à la question. Nul doute que de semblables votes ne fussent nuls de plein droit. Nouvelle discussion, vifs débats. Enfin, une faible majorité décide que ces voix compteront, et dès-lors la supplique est adoptée par quatorze voix contre treize. C'est là ce que des gens qui ne sont pas difficiles appellent un triomphe; c'est du moins une réussite habilement amenée. Voici, si nous sommes bien avisés, les noms des académiciens qui ont voté contre la supplique : MM. Cartier, Grognier, Clerc, Artaud, Régny, Balbis, Beraud, Cochard, Reveil, Achard-James, Pericaud, Breghot, Legendre-Héral, 13.

Pour la supplique : MM. Desgaultières, Bugnard, Sainte-Marie, Laprade, Gilibert, Bredin, Prunelle, Cap, Dumas, Guerre, Trélis, Torombert, 12.

Absens : MM. Mottet et Guillemet, dont les votes ont été accueillis, MM. Cochet, Parat, Gavinet, Martin jeune, Véricel, Flachéron, Tabaraud, Rambaud, Menoux, Dugas-Montbel, Richard, Poupar, Servan de Sugny et Laurencin. »

Le journal auquel nous empruntons cet article, annonce dans un de ses n.os suivans, que quelques-uns des membres qui avaient voté contre la supplique, se proposaient de demander la nullité des délibérations du 16 et du 23, sous le motif que trois des votans n'ayant pas encore prononcé leurs discours de réception, et n'étant pas par

conséquent reçus académiciens, n'avaient pas voix délibérative. Ces trois votans étaient MM. Prunelle, Cap et Legendre-Héral.

⁂ 23. — M. C. Breghot du Lut, premier substitut de M. le procureur du roi près le tribunal civil de Lyon, nommé vice-président de ce tribunal en remplacement de M. Balleidier, par ordonnance du roi du 3 de ce mois, a prêté serment devant la première chambre de la cour royale.

⁂ 24. — Une ordonnance royale, en date de ce jour, approuve le projet d'un pont suspendu en fer, sur la Saône, à l'Ile-Barbe. Cette entreprise dont la dépense se réalisera par la concession d'un droit de péage sera mise incessamment en adjudication.

⁂ 25. — MM. Coignet et Tranchand ont été nommés membres titulaires du cercle littéraire de Lyon. Cette société avait admis au même titre M. Claudius Billiet, dans sa séance du 11 de ce mois.

⁂ 27. — Départ du prince royal de Danemarck après avoir passé deux jours dans notre ville. Il se rend dans le midi de la France et voyage incognito.

⁂ La compagnie Seguin frères et Biot s'occupe déjà des projets de reconstruction du pont de la Mulatière, conformément au bref d'adjudication de l'entreprise du chemin de fer de St-Etienne à Lyon. Le nouveau pont sera jeté en prolongement direct de la chaussée Perrache, au lieu de former, comme aujourd'hui, un angle obtus avec la ligne de cette chaussée.

⁂ Nous avons dit, dans le bulletin du mois précédent, qu'une des principales causes du voyage à Paris de M. le maire de Lyon, était la nécessité où l'on se trouvait de

presser au conseil des bâtimens civils l'approbation des plans du nouveau *Grand-théâtre*. Nous avons aujourd'hui la satisfaction d'annoncer que non-seulement jamais démarche n'a été couronnée, d'un résultat plus prompt et plus heureux, mais encore que jamais le conseil des bâtimens civils ne s'est montré plus favorable à la sanction d'un projet, les modifications qu'il a faites étant si peu considérables qu'elles méritent à peine ce nom. Il est vraiment à regretter que M. le maire n'ait pu mettre à exécution ce voyage dès le commencement des travaux : c'eût été le seul moyen d'abréger des formalités et des lenteurs que l'administration s'était en vain flattée d'éviter, et de pouvoir ouvrir le théâtre à l'époque promise au directeur ; ce qui n'eût pas été impossible, si l'on se rappelle qu'on n'avait d'abord demandé aux architectes que la construction de la salle et de la scène, les quatre façades de l'édifice et leurs dépendances ne devant se construire qu'à une époque plus reculée.

Aujourd'hui que l'administration, forcée par ses traités avec M. Singier, de prendre une grande détermination, a décidé l'érection d'un théâtre provisoire en bois sur la place des Terreaux, on conçoit qu'il est de toute convenance que le théâtre définitif ne s'ouvre au public qu'après son entier et complet achèvement, qu'on ne peut guères raisonnablement fixer qu'au commencement de l'année 1829.

(*Article communiqué*).

*** L'entreprise de la digue à construire sur la rive gauche du Rhône, à partir du pont de la Guillotière jusqu'à la Vitriolerie, a été adjugée, au prix de 700,000 francs, au sieur Daumain, le 15 décembre 1826 ; les travaux commenceront immédiatement.

BIOGRAPHIE LYONNAISE.

(XXII.e ARTICLE).

NOTICE SUR ETIENNE MOLARD (1).

Étienne Molard naquit à Lyon, où il enseigna, pendant de longues années, depuis sa jeunesse jusqu'à la fin de sa vie, la grammaire française et la langue latine. Il fut nommé, en l'an XIII, directeur de l'école secondaire communale du midi. Il passait pour avoir une excellente méthode, et pour être consommé dans les sciences qu'il professait. Aussi le consultait-on souvent comme un oracle sur les difficultés que présente notre langue, et il fut chargé de retoucher, sous le rapport grammatical, plusieurs ouvrages que les auteurs destinaient au public.

Le cercle littéraire de Lyon le compte au nombre de ses fondateurs (2). On sait que cette société, espèce de séminaire et de succursale de l'académie (3), consacrée

(1) Cette notice, que nous avons fournie à M. A. Mahul pour son *Annuaire nécrologique*, *année* 1825, où elle est insérée pag. 251-253, reparait ici revue et corrigée, avec des notes nouvelles et d'autres additions.

(2) Les autres fondateurs de ce cercle furent MM. Achard-James, Breghot du Lut, Coste, Lecourt, Monier, Passet, Pericaud aîné, M.-A. Pericaud et Justinien Rieussec.

(3) Il existait avant la révolution une autre société académique, indépendante de l'académie de Lyon, et qui avait choisi cette heureuse devise : *Amicitiæ et litteris*. Elle avait été formée par M.

aussi à la culture des lettres, des sciences et des arts, se forma en 1806 ou 1807. Les premières séances eurent lieu chez M. Molard (1) et sous sa présidence. Il fut pendant long-temps un des membres les plus assidus et les plus laborieux de cette estimable corporation. Il venait encore avec plaisir assister aux réunions de la compagnie dans les dernières années de sa vie, quoique sa santé extrêmement affaiblie et languissante ne lui permît plus de partager, avec son ancienne activité, les travaux littéraires et scientifiques de ses confrères. Il retrouva cependant assez de forces pour rédiger quelques notices destinées à figurer dans la *Biographie lyonnaise*, entreprise par le cercle (2).

Delandine, dans le cabinet duquel se tenaient les séances, et par MM. Beraud, Riboud, Geoffroy et Gerson. MM. les abbés Bourdelin et Forobert, Clavier, Tabard, et, à ce que nous croyons, Vasselier et l'avocat du Tilleul en firent partie. C'est sur le modèle de cette société, qui se dispersa à l'époque de nos troubles civils, que M. Riboud, un de ses membres, fonda à Bourg en Bresse celle qui y subsiste encore actuellement.

(1) On les tint ensuite chez M. Ballanche, jusqu'à ce que M. Fay de Sathonay, maire de Lyon, eût donné à la compagnie le local qu'elle occupe encore dans le palais des Arts. Cette autorisation municipale fait, en quelque sorte, aujourd'hui du cercle littéraire une institution publique. Plusieurs de ses membres appartiennent également à l'académie de Lyon. Le cercle, dans les vingt années qui se sont écoulées depuis sa création, a eu à regretter la perte de plusieurs hommes recommandables, qui, ainsi que M. Molard, lui ont été enlevés par la mort, tels que MM. Monperlier, Vitet, Segaud et Monier.

(2) C'est sur un rapport fait dans la séance du 11 juillet 1822 par le rédacteur de cette notice, que le cercle littéraire a décidé que désormais ses travaux seraient consacrés à la composition d'une *Biographie lyonnaise*, c'est-à-dire, d'un dictionnaire historique des Lyonnais célèbres, précédé d'un tableau chronologique de l'histoire de Lyon. Deux commissions ont été en conséquence créées : l'une,

M. Molard frappa long-temps à la porte de l'académie de Lyon : sa qualité d'instituteur fut la cause qui l'empêcha d'y entrer. C'était une injustice : de ce qui devait être un titre de plus pour le faire admettre avec empressement, on faisait contre lui un motif d'exclusion. Il supporta avec peine cette marque de dédain, et l'estime dont il jouissait dans l'esprit de la plupart de ses concitoyens, ne le consola qu'imparfaitement.

Il est mort, le 6 mars 1825, âgé d'environ soixante-cinq ans, et vivement regretté des nombreux élèves dont l'éducation lui avait été confiée, et dont plusieurs occupent aujourd'hui à Lyon un rang distingué. Il se maria trois fois et eut beaucoup d'enfans. On lit la note suivante parmi celles dont M. le docteur M.-A. Petit a accompagné son singulier poëme d'*Onan ou le Tombeau du Mont-Cindre*, Lyon, 1809, in-8.°, pag. 36 : « Tu » les ouvres ainsi (les yeux) sur le fils que je t'ai » confié, noble ami, sage Molard, toi que le ciel sembla » nommer instituteur en te nommant quatorze fois père ! » tu offris pour garantie à mes tendres sollicitudes, les » talens, les succès de l'école dont la cité t'a fait le chef, » et l'exemple de ta famille. Tu achèveras ton ouvrage ; » tu me rendras mon fils, le premier besoin de ma vie ; » tu me le rendras, j'en suis sûr, riche de tous les » dons qui peuvent flatter un père ; mais puisse-t-il » l'être aussi de la sainte ignorance qui le parait encore » quand je te l'ai donné ! »

---

de distribution ; l'autre, de révision. Déjà un assez grand nombre d'articles ont été rédigés ; nous en avons inséré quelques-uns dans les *Archives*.

LISTE DES OUVRAGES D'E. MOLARD.

I. *Lyonnoisismes, ou Recueil d'expressions vicieuses usitées à Lyon, employées même quelquefois par nos meilleurs écrivains, auxquelles on a joint celles que la raison ou l'usage a consacrées.* Lyon, 1792, in-8.° de 59 pages, avec un *Supplément de la première partie* de 4 pages, et un *Supplément de la seconde partie*, de 8 pages.

Cet ouvrage a eu au moins cinq éditions : il en existe une de Lyon, Antoine Beaumont, 1797, in-8.°, sous le titre de *Dictionnaire du mauvais langage* (1); la quatrième intitulée *Mauvais langage corrigé*, parut aussi à Lyon, en 1810, in-12, et la dernière, intitulée comme celle de 1797, fut publiée dans la même ville, en 1813, in-.8°

M. G.-M. Deplace, instituteur comme M. Molard, mit au jour des *Observations grammaticales sur quelques articles du Dictionnaire du mauvais langage;* Lyon, Ballanche, 1810, in-12, de viij-95 pages, qui furent réfutées dans une brochure attribuée à M. le docteur Sainte-Marie, et intitulée : *Deux petits mots sur les observations grammaticales de M. Deplace, relatives au Dictionnaire du mauvais langage;* Lyon, Yvernault et Cabin, novembre 1810, in-8.° de 24 pages.

---

(1) Ce titre valait mieux que celui de *Lyonnoisismes*, mot dont la création est défectueuse et contraire à l'analogie : *Lugdunensisme* serait meilleur. On ne dit point un *Anglaisisme*, mais un *Anglicisme*, un *Gauloisisme*, mais un *Gallicisme*, etc., mots qui sont formés du nom latin des habitans du pays dont on veut indiquer le langage particulier, et de la désinence *isme* dont la force grammaticale est connue.

M. Molard aurait pu mettre pour épigraphe à son livre, avec un léger changement, ce que du Cange disait de son Glossaire de la basse latinité : « Dans mes » *lectures* je n'ai pas imité l'abeille, qui tire le suc des » fleurs ; je n'ai imité que l'araignée et la sangsue, qui » tirent des corps qu'ils sucent ce qu'ils ont de mauvais. » Le grand nombre d'ouvrages qui ont été faits pour relever les expressions vicieuses usitées dans les provinces, prouve l'utilité des travaux de ce genre : celui de M. Molard mérite d'être distingué. Ce n'est pas qu'il soit irrépréhensible : on y trouve des erreurs et des omissions, et il est certaines fautes qui n'auraient pas dû y être indiquées, parce qu'elles sont trop évidentes, trop grossières, trop exclusivement propres aux dernières classes de la société, qu'elles sont telles en un mot qu'il suffit presque de savoir lire pour n'y pas tomber. M. Molard aurait bien fait de retrancher de nombreux articles de ce genre qui paraissent tout à fait inutiles, et de les remplacer par d'autres destinés à faire connaître des locutions incorrectes, sur lesquelles des personnes même instruites peuvent avoir des doutes ; il aurait dû aussi mettre dans son livre un peu plus de critique, d'érudition et de littérature, et sauver moins rarement l'aridité du sujet par de petites discussions philologiques intéressantes ou instructives. Nous allons donner à la suite de cette notice un court échantillon des additions dont seraient susceptibles quelques articles de son ouvrage, et des omissions qui y ont été faites.

II. *Discours prononcé à l'ouverture de l'Ecole secondaire du Midi, sur les devoirs des instituteurs*, in-8.°

III. *Epître en vers à ma fille, à l'époque de son mariage, lue à l'académie de Lyon, en* 1808, in-8.°

IV. *La Rose et le Buisson. Imitation* (en vers français) *d'une fable italienne* (de Pignotti), in-4.°

M. Molard est encore auteur de plusieurs articles de journaux, et les rédacteurs des *Archives du Rhône* ont inséré, peu de jours après sa mort, dans leur n.° de mars 1825 (tom. I, pag. 330-335), une *Notice* de sa composition *sur M. Pierre Morel, le grammairien, correspondant de l'institut.*

STATISTIQUE. – LANGAGE.

QUELQUES ADDITIONS ET CORRECTIONS POUR LE DICTIONNAIRE DU MAUVAIS LANGAGE CORRIGÉ, DE M. MOLARD (1).

ANGAR. M. Molard omet ce mot dont il aurait dû nous enseigner la véritable orthographe, qui est, en effet, douteuse. Faut-il l'écrire avec un *a* simple ou avec un *h* aspiré ? L'académie laisse la question indécise : elle écrit *angar* et *hangar*, des deux manières. « Les sen- » timens sont partagés, dit un grammairien, sur la » prononciation aspirée ou non aspirée de ce mot. » Il ajoute : « Ce qui me fait ranger du parti de ceux qui » écrivent et prononcent un *angar*, c'est l'étymologie » latine *angara*, où il n'y a point d'*h*, et l'étymologie » grecque ἄγγαρα, où l'esprit est doux.

BACHASSE, abreuvoir, bassin en pierre où boivent les animaux. Ce mot était déjà usité au 16.° siècle : on le trouve dans Paradin, *Inscriptions antiques*, à la suite de ses *Memoires de l'histoire de Lyon*, pag. 421.

---

(1) Ces remarques ont été faites sur la quatrième édition de l'ouvrage de M. Molard, la seule que nous eussions et que nous ayons encore sous les yeux.

Calade est un terme particulier aux habitans de Villefranche en Beaujolais (Rhône) qui en font usage pour désigner le *parvis* de leur principale église: c'est ce qui leur a fait donner le sobriquet ou surnom de *Caladois.* Notre vieux historien, Rubys, a également dit *calade* dans le sens de *parvis* : « Monsieur de Sauls se pourmenoit sur la *calade* de S. Iean avec sa garde. » *Hist. veritable de Lyon*, pag. 400, lignes 7 et 8. Une note manuscrite qui paraît être du P. Ménestrier, donne cette étymologie: « C'est des Italiens qui ont long-temps » habité Lyon qu'est venu le mot de *calade :* car ils » appellent une descente, *una calata. Calare*, baisser, » descendre : de là cette locution, *caler voiles*, c'est-à-» dire, les abattre. »

Cannabassier ou *Cannebassier*, mot employé par M. Cochard, *Notice sur Louise Labé* (1), et qui ne se trouve pas dans les dictionnaires du langage moderne. On s'en sert aujourd'hui et on s'en servait autrefois à Lyon pour signifier un marchand trafiquant sur le chanvre dont le nom latin est *cannabis.* Rubys, *Hist. verit. de Lyon*, pag. 368, ligne 7, appelle ce trafic *cannabasserie :* « La revenderie et *cannabasserie....* »

Clergeon. M. Molard veut qu'on dise *enfant de cœur* (lisez : *chœur*) ; mais je ne crois pas avec lui que *clergeon* appartienne au mauvais langage, quoiqu'il n'ait pas été admis dans les dictionnaires. L'usage l'a légitimé. *Clergeon* est un diminutif de *clerc.* On a dit en latin *clericio* dans le même sens. *Habeo*, dit Agobard, archevêque de Lyon au 9.e siècle, *habeo unum* cleri-

(1) A la tête de la nouvelle édition des *Euvres de Lovize Labé*, 1824, pag. xxix, lignes 8 et 9.

cionem *quem mihi nutrivi de servis meis propriis aut beneficialibus sive pagensibus.*

Couper. *Un couteau qui ne coupe rien*, dites : qui ne peut pas couper, qui est mal aiguisé, qui est émoussé. M. Molard ne relève pas cette faute, laquelle est cependant aussi commune à Lyon que celle qui consiste à employer *demoiselle* au lieu de *fille*, comme dans cette phrase : *une mère et ses demoiselles.*

Exemple. Notre grammairien condamne l'expression *imiter un exemple*, quoiqu'il convienne qu'on la retrouve dans les langues latine et italienne : il exige qu'on substitue au verbe *imiter* le verbe *suivre ;* mais il ne donne pas les motifs de cette décision qui est contraire à l'usage de nos meilleurs écrivains. Nous ne citerons pas Montaigne (1), parce qu'on pourrait contester son autorité en ce qui concerne le français qu'on parle actuellement ; mais nous prendrons à témoin Longepierre, *Médée*, acte IV, sc. 5 :

.... Vous pouvez sans rougir
Imiter mon exemple, à mes lois obéir ;

Boileau, *Epître* VII :

Imite mon exemple, et lorsqu'une cabale, etc. ;

Sénecé, *Travaux d'Apollon :*

Donne à ses successeurs un dangereux *exemple*,
Qu'avec moins de mérite et moins de vanité,
Ils ont, et moi comme eux, si souvent *imité ;*

(1) « Et n'est pas merveille si, aux guerres civiles que nous sen» tons, ceulx qui combattent, comme luy, l'estat ancien de leur » païs, n'en *imitent l'exemple.* » *Essais*, II, 33.

Voltaire, *Commentaire sur Corneille*, Héraclius, act. V, sc. 7:

« Jamais en aucun cas on ne doit *imiter un tel* » *exemple*; il faut toujours que les premiers person- » nages agissent; »

J. J. Rousseau, *le Devin du village*:

Je feindrai *d'imiter l'exemple* qu'il me donne;

Rhulière, *Discours de réception à l'académie française*:

« L'abbé de Boismont *imita* ce noble exemple. »

Chénier, *Epître à la Nymphe de la Seine*:

J'imite leur exemple, et je fuis devant toi:
L'air de la servitude est trop pesant pour moi;

Madame de Genlis; *Mémoires*, tom. IV, pag. 179, lignes 11 et 12:

« Je leur demandai d'*imiter l'exemple* que j'étais dé- » cidée à leur donner à cet égard; »

La même, *ibid.*, tom. I, pag. 83, lignes 6-9:

« On n'aime pas ces grands *exemples* qui jettent une » espèce de blâme sur ceux qui, pouvant les suivre, ne » les *imitent* pas; »

Mad. la comtesse de Remusat, *Essai sur l'éducation des femmes*, pag. 3:

« Une femme ne pourrait-elle *imiter cet exemple*? » etc., etc., etc.

L'abbé Roubaud ne proscrit pas, comme M. Molard, l'expression dont il s'agit; mais il ne l'admet que dans

certains cas : il prétend qu'il existe une différence entre *suivre* et *imiter un exemple*, et pour la faire sentir, il cite cette phrase : « Il faut tâcher d'*imiter* les beaux » *exemples*, pour en donner, du moins, de bons à » *suivre.* »

Gavot, nom qu'on donne à ceux qui ne font pas partie de l'association des *compagnons du devoir* ou *devoirans*, par corruption *dévoi ans*. La manière dont *gavot* est placé dans une phrase de Rubys, *Hist. verit. de Lyon*, par 366, ligne pénult., fait penser qu'il était synonyme de *patois*. La danse appelée *gavotte* est originaire du Lyonnais et du Dauphiné.

Grange. D'après les dictionnaires et notamment d'après celui de l'académie, c'est le lieu de la ferme où l'on met les grains en gerbes ; mais à Lyon et dans les environs, c'est l'habitation du colon partiaire ou métayer qui exploite un domaine rural ; c'est quelquefois le domaine rural lui-même. Le métayer s'appelle ici *granger*, mot que l'on cherche vainement dans les lexiques français, et que M. Molard passe sous silence, aussi bien que celui de *grange*, auquel pourtant il aurait dû consacrer un article, à cause de l'acception particulière qu'il a parmi nous.

Larmise ou Larmuise. On appelle de ce nom dans le Lyonnais le petit lézard gris, et ce mot est très-ancien : car nous le retrouvons avec le même sens dans un volume intitulé : *De la vraye tranquilité d'esprit. Œuvre tresvtile, nouuellement composé en langue Thuscane par tresillustre dame Madame Isabelle Sforce, depuis traduicte en nostre vulgaire. A Lyon, par Iean de Tournes*, 1546, petit in-8.°, où on lit, pag. 63 :

« Il me souuient encores d'avoir leu, que ce bienheureux
» Sainct Antoine, moyne d'Egypte, en son temps re-
» conforta en cette sorte un vieillard aueuglé: Ne te
» deulx, Pere, d'auoir perdu ces yeulx, qui te estoient
» communs auec les Mousches et les *Larmuyses*, et auec
» les Sourys: mais resiouys toy, que sains et saufz te
» sont demeurez ceulx qui te sont communs auec les
» Anges. »

Mathevon. Ce mot, dont l'origine paraît lyonnaise, se donnait pendant la révolution à ceux qui, en ayant adopté les principes, pillaient, dénonçaient, etc. Le *Journal de Lyon, par Pelzin*, n.° 65, 6 vendémiaire an IV (lundi 28 septembre 1795), pag. 535-538, contient une lettre où sont examinées plusieurs étymologies de *mathevon.* L'auteur de la lettre combat l'opinion de ceux qui le faisaient dériver du nom propre d'une famille d'ouvriers très-nombreuse à Lyon; il n'est pas plus favorable à ceux qui pensaient que c'était un emploi métaphorique d'un terme de jardinage usité en Touraine, où on appelle *mathevon* un jeune arbrisseau qu'on a transplanté et auquel on a coupé la tête, et où *mathevonner* signifie faire subir à un arbre cette opération. La raison qui le porte à rejeter cette étymologie, c'est que nos *mathevons* étaient ainsi nommés, avant que la compagnie de Jésus eût imaginé de les soumettre à l'opération dont il s'agit. Il s'arrête enfin à une troisième étymologie qu'il croit préférable: *mathevon* lui paraît venir d'un ancien mot de la langue, que les ordonnances de police, sous l'ancien régime, nous avaient fait oublier, parce qu'elles avaient aboli la chose: c'est le mot *mâte.* On lit dans le Manuel lexique

de l'abbé Prévost : « On donnait autrefois à Paris le » nom d'*enfans de la Mate* aux voleurs, parce qu'ils » s'assemblaient, pour tenir conseil entre eux, dans » un lieu nommé *la Mate.* » On pense bien que l'auteur de l'épître n'a pas de peine à trouver des rapports entre ces *enfans de la Mate* et les *mathevons.* Le journaliste donne ensuite son opinion particulière sur l'origine du même mot : il la puisée dans l'histoire du Danemarck, où on voit que, vers la fin du 6.e siècle, il parut, dans les régions hyperboréennes, des nuées d'une espèce d'oiseau de proie jusqu'alors inconnue, et qui fut nommée en langue du pays *matevo*, ce qui veut dire *désolateur.* Ces oiseaux, en effet, dévastaient les campagnes par des dégâts si affreux qu'on fut obligé de créer des compagnies de *chevaliers* pour leur donner la chasse et les détruire.

Mouler, s'affaiblir, mollir. C'est encore une expression usitée à Lyon, que M. Molard a omise.

Patte. M. Molard blâme l'emploi de ce mot dans le sens de *chiffon*, de *mauvais linge*, et il a raison ; mais il ajoute : « On trouve cependant dans les auteurs du » 15.e et du 16.e siècle, et notamment dans Françoise » Labé, surnommée la belle Cordière, *patte mouillée*, » ce qui prouve que ce terme a été long-temps en usage, » même chez les écrivains. » Nous avons deux observations à faire sur ce passage : la première, c'est que le prénom de la belle Cordière n'était pas *Françoise*, mais *Louise*, comme tout le monde le sait ; la seconde, c'est que nous avons vainement cherché dans les œuvres de cette femme célèbre l'expression de *patte mouillée* que M. Molard prétend s'y trouver.

Repiquer, recroître, recommencer. On dit à Lyon que la Saône *repique*, lorsqu'après avoir baissé, elle croît de nouveau ; que le froid *repique*, lorsqu'il augmente après avoir diminué, etc.

Tunes ou *thunes*, *tuner*, *faire tunes*, expression proverbiale usitée par le peuple à Lyon, et qui y est synonyme de *faire débauche*, *se mettre en gogaille*. M. l'abbé Guillon nous apprend l'origine probable de cette locution dans son *Lyon tel qu'il était et tel qu'il est*, pag. 98 de l'édition de 1807. Une récluserie appelée *Thunes* occupait autrefois l'emplacement où fut bâti le couvent des Carmes déchaussés ; mais, avant l'établissement de ces religieux, le même emplacement avait été celui d'une taverne qui portait le même nom, et où le peuple allait boire et manger en toute liberté.

Vogue, fête baladoire qui se célèbre dans chaque village, le jour consacré au patron. Le terme *vogue*, particulier à nos contrées, paraît être une corruption du latin *votum*.

TOPOGRAPHIE.

NOTICE HISTORIQUE ET STATISTIQUE DU CANTON DE ST-SYMPHORIEN-LE-CHATEAU.

HOMMES CÉLÈBRES. — FAMILLES DISTINGUÉES.

Charpin (Pierre), docteur en décrets, prit naissance à St-Symphorien sur la fin du 14.e siècle ; il était fils de Bathelemi Charpin, notaire. Sa vocation le

porta à entrer dans la carrière ecclésiastique, et il dut à la bienveillance du cardinal Girard, son compatriote, les succès qu'il obtint. Celui-ci l'attacha d'abord à sa personne, et le produisit ensuite à la cour d'Avignon. Le pape Jean XXIII le nomma son pénitencier et son secrétaire, mais le cardinal Girard, en le choisissant pour l'un des exécuteurs de ses dernières volontés, lui donna une preuve signalée de son estime et de sa confiance: Charpin s'en montra digne par l'activité qu'il développa dans cette circonstance. Il partit de Lyon, le 8 février 1418, pour se rendre au concile de Constance, afin de solliciter de cette assemblée des moyens coercitifs contre les détenteurs des biens de son patron. Deux bulles rendues en sa faveur aplanirent les difficultés qu'on lui élevait, et le mirent en mesure de remplir son mandat. De retour le 24 mai suivant, il repartit de Lyon le 22 juin pour Gênes et en revint le 15 septembre. Des mémoires manuscrits nous apprennent qu'il fit ces longs et pénibles voyages monté sur une mule, dont le cardinal devait se servir lui-même pour aller à Constance, si la mort ne l'eût prévenu.

Charpin abandonna tous les avantages qu'il pouvait se promettre auprès du souverain Pontife, et vint se fixer dans sa patrie. Il fut successivement nommé chamarier de l'église de St-Paul, chevalier de celle de St-Jean, official et vicaire-général de l'archevêque Amé de Talaru. Il montra dans l'exercice de ces différentes places un zèle soutenu et une grande capacité.

En sa qualité d'official, Marie de Berry, duchesse de Bourbonnais, princesse de Dombes, le commit vers l'année 1429, pour prendre connaissance de différentes hérésies dont les juifs de Trévoux s'étaient rendus cou-

pables. Charpin les interrogea, instruisit une procédure contre eux et déposa ensuite le résultat de ses recherches dans les mains du conseil de la duchesse. Par une décision de ce conseil, les accusés furent condamnés à sortir de la ville de Trévoux. Leur expulsion suivit de près le jugement (1).

La réputation de Charpin était si bien établie, que non-seulement le clergé recourait à ses sages conseils dans les occasions les plus délicates, mais que les grands lui confiaient leurs intérêts les plus chers. Dame Isabeau d'Harcourt, veuve du sire de Thoire et de Villars, le nomma en 1443 son exécuteur testamentaire. A la mort de cette dame, il s'empressa de poursuivre l'envoi en possession du chapitre de l'église de Lyon, des seigneuries de Châteauneuf et de Dargoire qu'elle avait léguées à ce corps illustre.

Ce vertueux ecclésiastique voulut laisser à l'église de St-Symphorien un témoignage de son affection : il lui fit don, le 23 août 1446, d'une somme de vingt écus d'or, pour faire chanter, chaque année, le jour de sa mort, une grande messe par les prêtres desserviteurs. Il fit son testament en l'année 1448, en faveur d'autre Pierre Charpin et de Jean Charpin, ses neveux, fils de Simon : le premier, licencié en tous les droits, doyen de l'église de Vienne, chanoine de St-Paul et de St-Just de Lyon (2); le second, notaire à St-Symphorien. Ce testament fut publié le 15 février 1448 (1449).

---

(1) Paradin, *Hist. de Lyon*, pag. 246.

(2) Ce Pierre Charpin jouit comme son oncle d'une grande réputation ; il était l'ame du clergé. On le trouve au nombre des arbitres qui prononcèrent, le dernier mai

Court (Benoît) ou Lecourt, docteur en droit, chevalier de l'église de Lyon, né à St-Symphorien-le-Château, sur la fin du 15.e siècle. Sa famille jouissait de quelque aisance et mit ses soins à lui donner une brillante éducation: son ardeur à l'étude et son aptitude pour les sciences le déterminèrent à suivre le barreau; il y obtint des succès, et s'acquit de bonne heure la réputation d'un jurisconsulte consommé et d'un littérateur du premier mérite. Aussi fut-il jugé digne de faire partie de cette académie célèbre qui s'assemblait au commencement du 16.e siècle, dans une maison située sur le plateau de Fourvières, et de laquelle sortirent une foule d'hommes distingués (1).

1465, une décision sur les difficultés subsistantes entre le cardinal de Bourbon, archevêque, et le chapitre de St-Just, à raison de la juridiction temporelle du faubourg de St-Just. A quelque temps de là il interjeta appel, au nom du clergé, de l'exécution des lettres royaux obtenues par la municipalité, pour faire contribuer les ecclésiastiques aux réparations des murailles de la ville. En 1476, il fit élever à ses frais l'aiguille du clocher de St-Paul. Etienne Charpin, son parent, a été l'éditeur des poésies d'Ausone, découvertes à l'Ile-Barbe.

La famille de Charpin a produit quelques autres personnages recommandables; elle a donné à l'église de Lyon plusieurs chanoines-comtes, dont l'un a été évêque de Limoges; à l'ordre de Malte, des chevaliers pleins de courage; à l'armée, des officiers d'un vrai mérite. C'est par une sage conduite, des alliances avantageuses, des services importans, que les familles s'élèvent au rang le plus glorieux et acquièrent des droits au souvenir de la postérité.

(1) Tels que Fournier, Paterin, Gonzalve de Tolède, Briau, etc. Il est assez remarquable qu'à peu près dans le

Martial d'Auvergne, mort en 1508, s'était appliqué de son vivant à rédiger dans le style judiciaire les décisions que l'on supposait avoir été portées par les *cours d'amour* (1), sur des différends intervenus entre des amans; décisions que cet auteur avait recueillies dans es vies romanesques des troubadours, et qui ne fu ren imprimées qu'en 1528.

Ces arrêts, au nombre de cinquante-un, écrits en français, quoiqu'alors on ne se servît dans les tribunaux que de la langue latine (2), étaient curieux en ce qu'ils faisaient connaître une foule d'usages pratiqués en ce emps-là, et consacraient encore les formules observées dans la rédaction des jugemens.

Benoit Court entreprit de commenter ce livre singulier, et il l'enrichit de notes, de citations et de remarques en latin.

---

même temps, Charles IX ait fondé par ses lettres-patentes du mois de novembre 1570, une académie française, sur la demande de Jean-Antoine de Baïf: on devait y cultiver la musique et la poésie. Les guerres civiles et la mort de Baïf, arrivée en 1591, firent cesser les exercices de ce corps. L'académie de Lyon lui avait sans doute servi de modèle.

(1) Dans les temps de la chevalerie et des troubadours, où la galanterie jouait un grand rôle, on vit s'élever des *cours d'amour* composées de prêtres, de nobles et de dames, dans lesquelles on jugeait toutes les questions relatives aux amans, avec autant d'importance que s'il se fût agi d'affaires d'état. Une de ces cours se tenait à Avignon durant le temps que les papes y résidaient.

(2) Ce ne fut qu'en vertu de l'ordonnance de Villers-Coterets, rendue par François I.er au mois d'août 1539, que les arrêts et les actes furent rédigés en français.

Prost de Royer, en citant cet ouvrage qui finit et commence par quelques vers, l'apprécié à sa juste valeur: On sourit, dit-il, en voyant ce mélange de la religion avec la galanterie, et des naïvetés amoureuses avec les formes et les expressions consacrées au palais. On s'étonne, ajoute-t-il, de voir chaque question, chaque mot, chargés de commentaires et de gloses savantes, tirées du droit canon, du droit romain, des coutumes et des ordonnances. L'étonnement redouble, continue notre auteur, quand on voit que Bollioud, à qui l'ouvrage est dédié, est un grave et savant conseiller au parlement de Paris; enfin la surprise augmente, quand on voit le chamarier et le sacristain-curé de St-Paul, louant l'ouvrage et le commentateur, dire: *Allez, venez, ayez avec l'Amour d'hilarieux débats; il a un grand tribunal et sous de bonnes loix le peuple peut aimer.*

Croirait-on que cette production bizarre, dont le seul titre suffirait peut-être aujourd'hui pour en arrêter le cours, a cependant reçu les honneurs de plusieurs éditions? La première fut imprimée en 1533, format in-4.°, par Sébastien Gryphe; la deuxième, en 1538, in-4.° (1), par le même; la troisième, in-4.°, à Paris, par Charles l'Angelier, 1544; la quatrième, in 8.°, par Gryphe, 1546.

(1) Je possède l'édition de 1538; on y remarque des vers latins à la louange de Court, par Jean Guttanus, ou Desgoutes, son neveu; celui-ci était un savant distingué, auteur de plusieurs traductions. Le poète Ducherius lui adresse quelques-unes de ses épigrammes. J'ai aussi recouvré une partie du manuscrit des *Arresta amorum*, écrit de la main de Court. Il y fait mention d'Antoine Court, son neveu.

Il y en a encore eu d'autres postérieures, format in-16 : l'une, Paris, Chrestien, 1555, sous ce titre : *Les déclamations, procédures et arrests d'amour donnez en la cour et parquet de Cupido, à cause d'aucuns differends entendus sur cette police* ; une deuxième, Paris, de Marnef, 1566. On ne sait pourquoi le cinquante-deuxième arrêt et l'ordonnance sur les masques ne s'y trouvent pas ; une troisième, Rouen, 1587, etc. (1). Lenglet Dufresnoy en a donné une nouvelle édition, in-12, Amsterdam et Paris, 1731, suivie d'un glossaire ; mais une des plus rares est celle qui est intitulée : *Les droits nouveaux et arrêts d'amour, publiez par MM. les sénateurs du temple de Cupido, sur l'estat et police d'amour, avec l'ordonnance sur le fait des masques*, Paris, 1540, in-8.°

Benoît Lecourt a ajouté à cette édition et aux éditions postérieures un cinquante-deuxième arrêt, que l'on attribue à Gilles d'Aurigny, dit le Pamphile, auteur du *Tuteur d'Amour* ; il est intitulé : *Des maris ombrageux qui prétendent la réformation sur les priviléges des masques, tendant afin de faire corriger les abus qui se commettent, et limiter le temps qu'ils doivent demeurer ou assister en chacune maison où ils iront masqués.* Cet arrêt énonce d'abord les moyens employés par les parties, chacune dans l'intention d'obtenir gain de cause, et se termine par un édit en vingt-sept

---

(1) Cette édition est la plus complète ; on y trouve un cinquante-troisième arrêt rendu par l'abbé des Cornards, en ses grands jours tenus à Rouen, pour servir de règlement touchant les arrérages requis par les femmes à l'encontre de leurs maris.

articles, dout quelques-uns ne pourraient être rapportés sans blesser la décence. Il ordonne aux maris de laisser entrer tous les masques, et leur accorde la liberté de danser et entretenir les dames, mais pendant une heure seulement; ensuite ils sont obligés de laisser le champ libre aux autres masques. Il leur enjoint (art. 12) de non user aux demoiselles de paroles perdues, comme de les interroger de leur ménage.... et tels et semblables impertinens et sots propos, mais doit de beau premier abord entrer en la matière d'amour, appendices ou dépendances, si ce n'était aux vieilles et anciennes auxquelles on pourra parler de la journée de Montlhéry ou de la mort du connétable.

Au-dessous de cet arrêt, on lit qu'il a été enregistré en la cour d'amour, l'an 1541, oüi et ce requérant le procureur-général d'icelle.

Ce recueil, qui peint les mœurs du siècle où il fut composé, sert aujourd'hui à justifier ce que nous avons dit dans la notice sur Louise Labé, qu'alors la réserve était dans les actions et nullement dans les paroles.

Court se recommande encore à la postérité par d'autres ouvrages: il mit au jour 1.° un manuel sur les termes propres du droit civil et du droit canon, sous ce titre: *Enchiridion juris utriusque terminorum, Benedicto Curtio Symphoriano auctore. Lugduni*, 1543; 2.° l'histoire naturelle des jardins et des arbres, divisée en 30 livres, recueillie des meilleurs auteurs, et enrichie de ses propres observations, intitulée: *Hortorum libri triginta, in quibus continetur arborum historia, partim ex probatissimis quibusque auctoribus, partim ex ipsius auctoris Benedicti Curtii observatione collecta. Lugduni, apud Joannem Tornæsium*, 1561, in-fol.

La bibliothèque de cette ville possède une chronologie des papes, en latin, rédigée sur un ancien manuscrit, et écrite en entier par Benoît Court.

Enfin les actes capitulaires de l'Eglise de Lyon, du 9 novembre 1548, nous apprennent que MM. les comtes chargèrent Benoît Court d'écrire la relation de ce qui avait été fait à l'occasion du jubilé de 1546, de la rencontre de la Fête-Dieu avec celle de S. Jean-Baptiste, ainsi qu'à l'occasion de l'entrée du roi et de la reine, arrivée dans le mois de septembre 1548. Ces opuscules ne sont point parvenus jusqu'à nous, parce que sans doute ils n'ont pas été imprimés.

De l'analyse de ces différens ouvrages, on demeure convaincu que Benoît Court a été un homme très-savant: il était surtout très-versé dans la connaissance des lois, et il a développé dans ses notes sur les arrêts d'amour, plusieurs questions importantes du droit civil. Mais on est forcé de regretter qu'une érudition aussi prodigieuse ait été employée à commenter sérieusement un livre badin; de sorte qu'il n'est résulté aucun fruit pour la science, d'un aussi grand travail. Ce jurisconsulte distingué n'est mort qu'après l'année 1553 (1).

---

(1) La famille Lecourt a été l'une des plus importantes de celles de St-Symphorien. Simon Court ou Lecourt, chevalier de l'église de Lyon, par son testament du 27 juin 1482, publié le 9 février 1490, augmente la dotation d'une chapelle qu'il avait fondée dans l'église de St-Symphorien, sous l'invocation de S. Simon et de S. Jude; il veut qu'elle *soit desservie* par deux prébendiers et qu'on y célèbre la *messe tous* les jours; il lègue à cette institution, ses livres *de théologie*, la Bible, le Rational et plusieurs autres ou-

Champier (Claude) a été la tige d'une famille distinguée par ses emplois, ses grands biens et ses alliances. Il naquit à St-Symphorien vers le milieu du 15.[e] siècle, et, comme la plupart des cadets, vint chercher fortune à Lyon. Le commerce, qu'il embrassa, lui en facilita les moyens. Un acte capitulaire de l'Eglise de cette ville, du 7 juillet 1485, porte qu'il prêta serment ce même jour à l'archevêque et au chapitre, pour la place de garde et administrateur de la maison de la Grenette, à laquelle ils l'avaient nommé, et un autre acte du 15 janvier 1493, nous instruit que ce citoyen charitable avait fait construire à la maladrerie de Balmont, deux chambres pour y recevoir les ladres étrangers et passans, ayant été induit à cette bonne œuvre par les

---

vrages de piété imprimés ou non imprimés qui faisaient partie de sa bibliothèque. Il rappelle Maxime Court, son parent, inhumé dans sa chapelle; lègue à Clément Court, son frère, habitant à St-Andéol, une maison et une vigne situées au même lieu, fait aussi des dons à Clément, Pierre, prêtre, et Emeric, ses frères, ce dernier demeurant à Lyon, et institue pour son héritier, honorable homme Jean Court, son neveu, lequel, en 1491, prenait le titre de noble. Cet acte, et d'autres de la famille Lecourt, établissent que la branche des seigneurs de Pluvy à St-Symphorien, et celle fixée à St-Andéol, ont la même origine : la première est éteinte, mais la seconde subsiste encore dans la personne de M. Antoine Lecourt, ex-administrateur des hospices de Lyon, et dans celles de MM. ses neveux, l'un notaire et les autres négocians en la même ville. Le rang qu'ils occupent, la réputation dont ils jouissent, prouvent d'une manière évidente qu'ils n'ont point dégénéré des talens et des vertus de leurs ancêtres.

prédications du frère Jean Bourgeois, confesseur de Louis XII et d'Anne de Bretagne ; cette générosité fait l'éloge de ses sentimens. Mais l'éducation qu'il donna à son fils Symphorien, signale la rectitude de son esprit : aussi en reçut-il la plus douce récompense. Ce jeune homme, par la variété de ses connaissances, par l'éclat dont il fut environné, répandit la joie dans le cœur paternel. Il fut choisi en 1504, pour prononcer l'oraison doctorale le jour de S. Thomas, distinction flatteuse que la ville de Lyon n'accordait qu'à un mérite reconnu. Antoine, duc de Lorraine, l'attacha à sa personne en qualité de son médecin, et le mena avec lui en Italie, ensuite dans la Lorraine, au couronnement de François I.er à Reims, et enfin de nouveau en Italie. Champier se trouva à la bataille de Marignan, et y donna des preuves de sa vaillance ; le duc qui en avait été le témoin l'arma chevalier sur le champ de bataille. De retour dans sa patrie, ses concitoyens l'élevèrent en 1520 et en 1538 au rang de conseiller de ville. Il contribua à toutes les bonnes œuvres qui eurent lieu de son temps dans Lyon, tels que l'établissement du collége, l'institution de l'aumône générale, etc., et publia une foule d'ouvrages sur la médecine, l'histoire et diverses autres parties des sciences (1). Symphorien Champier mourut en 1539, et reçut la sépulture dans l'église des cordeliers de S. Bonaventure. Son mariage avec une parente du chevalier Bayard, enfla sa vanité ; il voulut oublier la race plébéïenne dont il était sorti, et prétendit qu'il descendait des Campegges d'Italie. Une pareille puérilité le

(1) Ils eurent alors de la vogue ; aujourd'hui personne ne les lit.

rendit ridicule et l'abreuva de dégoûts. Cette grande illustration qu'il recherchait, s'accordait mal cependant avec un emploi dont il était encore pourvu à son décès. Les registres d'Ainay nous apprennent qu'Antoine de Talaru, abbé d'Ainay, donna en 1539, à un notaire, l'office de cuisinier, *culinarius*, vacant par la mort de M. Symphorien Champier. Cet office équivalait sans doute à celui de maître d'hôtel, et obligeait la personne qui en était revêtue, de tenir registre de la dépense. Bien qu'un tel emploi n'eût rien d'avilissant, néanmoins il n'y avait pas de quoi satisfaire des prétentions aussi exagérées que celles du docteur. Quoi qu'il en soit, il laissa de beaux domaines à sa famille, qui lui permirent de tenir un haut rang dans la société.

Debais (André et Jacques) quittèrent, à l'époque des troubles de la Ligue, sous Henri III, la petite ville de St-Symphorien dont ils étaient originaires, pour venir s'établir à Lyon. Le premier, livré à la science du droit, s'y distingua si bien qu'il fut choisi pour être juge de la terre de St-Etienne de Furan, l'une des plus considérables de la province de Forez; il devint ensuite lieutenant-général au baillage de Roanne. Son mariage avec Anne Charles, dame de Marroli, parisienne, le rendit père de deux fils, dont nous allons parler. Le second, après avoir exercé pendant long-temps les fonctions importantes de juge gardien et conservateur des privilèges des foires de Lyon, mérita d'être appelé à l'échevinage de la même ville en 1614. Mais ce qui a répandu un grand lustre sur cette famille, ce sont les services éclatans rendus à l'état par André et Jean-Edouard Debais, dans la carrière militaire. André

s'éleva, par sa seule bravoure, des derniers grades à celui de lieutenant-général des armées du roi ; sa vie n'a été qu'une suite continuelle d'actions glorieuses, de faits mémorables, d'exploits brillans (1), et sa mort a été digne d'une vie si pleine d'événemens. Il fut tué le 6 août 1657, en défendant les lignes d'Alexandrie. Son testament, daté de Tolède en Espagne, le 16 mars 1645, prouve que l'éloignement, non plus que le tracas des armes, ne lui avait point fait oublier son pays. Il lègue à l'église de St-Symphorien-le-Château 114 livres de rente annuelle, pour la célébration de quatre messes par semaine, dans la chapelle des Debais, à main droite du chœur (2), et donne pour la décoration et le service de cette chapelle un ornement d'autel et une chasuble de deuil, et à l'hôpital du même lieu la chapelle qu'il portait à l'armée, et un tableau de dévotion.

---

(1) Il s'est distingué non-seulement dans les guerres qui eurent lieu pendant la minorité de Louis XIII, mais encore en Lorraine, dans le Piémont, en Allemagne, dans la Catalogne, en Italie, etc. Blessé très-gravement dans diverses affaires, il n'en continua pas moins à combattre et à continuer de servir d'exemple à sa troupe. A la bataille de Lérida, il fut fait prisonnier, mais seulement après avoir eu la jambe cassée d'un coup de carabine, et accablé par le nombre des ennemis ; aussi sa commission de lieutenant-général, du 8 octobre 1656, porte que cette fonction honorable ne lui est accordée qu'en considération des preuves signalées de sa valeur, capacité, expérience en la guerre, vigilance et sage conduite, et de sa fidélité et affection singulière pour le service de S. M.

(2) Les armes des Debais sont d'azur, à la face d'or, chargées de trois tourteaux de sable, remplis d'argent.

Jean-Edouard Debais son frère, sieur du Colombier, s'acquit également une grande réputation dans le parti des armes. Il parvint aussi, par son mérite, au grade de maréchal de bataille des armées du roi; chaque campagne qu'il fit, ajouta à sa gloire et lui procura des honneurs. Il n'eut point, comme son frère, le bonheur de mourir sur le champ de bataille, mais comme lui il laissa une grande renommée.

Giraud (Bernard ou Bernardin), cardinal, archevêque de Ferrare, pro-auditeur et protecteur de l'ordre des Franciscains, nonce du pape Clément XIV, en France, né vers l'année 1730. Quoiqu'il ait reçu le jour sous le beau ciel de l'Italie, il doit néanmoins figurer parmi les hommes qui ont illustré la ville de St-Symphorien-le-Château : sa famille en tirait son origine. Jean Giraud son aïeul y naquit en 1646, dans la classe la plus obscure. Le fils de celui-ci commença par vendre des guêtres, et se poussa petit à petit dans les emplois, de manière qu'il obtint dans les états du pape la ferme du tabac. Son intelligence et sa conduite le menèrent à la fortune, et la fortune lui procura les moyens de bien élever ses enfans et de les avancer. Le comte Giraud, son fils aîné, se maria à une noble vénitienne. Il acheta à Rome un palais magnifique, que le célèbre Bramante avait bâti pour le cardinal Campegge, et qui avait ensuite appartenu à un roi d'Angleterre. Le cardinal, son second fils, jouit à la cour de Clément XIV des plus grandes faveurs. Le duc de Choiseul le distingua, et le fit nommer nonce en France. Le cardinal Giraud passa à Lyon le 8 août 1767, se rendant à Paris. Il manifesta le désir d'aller à St-Sym-

phorien, berceau de sa famille, aussitôt qu'il pourrait disposer de quelques jours; en attendant il accueillit avec bienveillance plusieurs de ses parens qui étaient venus le visiter.

Dans les lettres du pape Ganganelli, on trouve un bref adressé le 18 juillet 1770, à Mgr. Bernardin Giraud, Archevêque de Damas, nonce de S. S., pour le charger de donner le voile de Carmélite à Mad. Louise de France.

Le cardinal était dans un tel degré de considération auprès du pape, qu'à la suite d'une maladie et au commencement de sa convalescence, le St. Père lui rendit visite au mois d'avril 1775, et passa plus de deux heures avec lui (1).

Je pourrais encore citer quelques familles recommandables qui ont illustré la petite ville de St-Symphorien, telles que celle de Riverie dont j'ai déjà parlé. Jean de Riverie combattit vaillamment à la bataille de St-Quentin en 1557, et y fut fait prisonnier, après avoir reçu une profonde blessure; celle de Bethencourt, qui sans doute remontait à Jean de Bethencourt, chambellan du roi Charles VI. Cet aventurier heureux, secondé de quelques Normands et Gascons, conquit en l'année 1402, trois des îles Canaries. Il réclama de son souverain des secours pour étendre ses découvertes, ils lui furent refusés; Henri III, roi de Castille, lui en fournit, et devint possesseur de ces riches contrées. Antoine de Bethencourt du Peyron était l'un des sociétaires de l'église de St-Symphorien en 1666; celles des Joannon,

---

(1) Nous avons tiré ces renseignemens des Mémoires manuscrits de feu M. l'abbé Duret, qui avait connu très-particulièrement le cardinal Giraud.

des Terrasson, etc., qui n'ont pas été non plus sans quelque éclat. Cette nomenclature de noms célèbres suffirait seule pour assigner à la ville de St-Symphorien un rang honorable ; mais le bon esprit qui règne parmi ses habitans lui assure de nouveaux succès.

C.

(*La suite au prochain N.°*)

HISTOIRE NATURELLE. – ENTOMOLOGIE.

La mouche dont il est question dans le n.° 27 des *Archives* (pag. 211 et 212 de ce vol.), est le *Leucospis gigas* de Fabricius. Elle appartient à une famille d'hyménoptères que Linnœus avait réunie à son genre *Sphex*, et qui est aujourd'hui connue des entomologistes sous le nom de *Chalcidites* ou *Diplolepaires*. Cette famille diffère des *cynips* sous plusieurs rapports et spécialement par ses habitudes. En effet, tous les *chalcidites* ne se perpétuent qu'aux dépens d'autres espèces d'insectes qui servent d'alimens à leurs larves, tandis que les *cynips* moins destructeurs se bornent à confier l'éducation de leur progéniture aux arbres ou aux plantes. Un cynips enfonce avec sa tarière un œuf sous le parenchyme d'une feuille ou l'épiderme d'une branche. La sève du végétal s'extravase par la blessure que l'introduction de l'œuf a produite, et se présente bientôt sous la forme d'une boule, d'une poire ou d'une masse irrégulière et chevelue, qui se développe et grossit comme une cerise ou une pêche. Ces fruits parasites qu'on a nommés *galles*,

fournissent au ver sortant de l'œuf une demeure et des alimens. Le ver y subit toutes ses métamorphoses et n'en sort que lorsqu'il est devenu mouche et *cynips* parfait. Autant il existe d'espèces de cynips, autant l'on peut voir de variétés de galles. Certains chênes d'Italie ou d'Espagne sont couverts d'une galle dont nos teinturiers font une consommation considérable, à cause de la quantité d'*acide* et de *tannin* qu'elles contiennent.

Les *Leucospis* pondent leurs œufs dans les alvéoles des guêpiers : de chaque œuf naît un petit ver qui attaque sur-le-champ la nymphe ou larve qui occupe l'alvéole, la suce pendant quelque temps et finit par la dévorer toute entière. Lorsqu'après avoir fait une ou plusieurs victimes, le ver vorace est arrivé à son plus haut point d'accroissement ; il se file dans l'alvéole même une coque d'où il sort, comme les cynips, sous la forme de mouche, et c'est dans ce dernier état qu'il travaille à la multiplication de son espèce.

La femelle des *Leucospis* est armée, non pas d'un aiguillon, mais d'une tarière à trois pièces dont l'intermédiaire, destinée spécialement à conduire et placer l'œuf où il convient, est enveloppée et mise à couvert par les deux autres. Cette tarière est fort longue et vient, en se repliant sur le dos de l'insecte, atteindre la naissance des ailes ; elle peut faire soupçonner que le *Leucospis* entre, la tête la première, dans l'alvéole du guêpier, et n'a pas besoin de se retourner pour y pondre son œuf, tandis qu'il n'y pourrait parvenir qu'en se plaçant à reculons, si sa tarière était droite comme dans les autres *chalcidites*.

M. de la Tourrette est le premier qui ait trouvé dans les environs de Lyon le *Leucospis gigas*. La description

qu'il en a faite a été insérée dans les *Mémoires de l'académie des sciences*, tom. IV; mais il ne paraît pas que ce naturalite ait observé le genre de vie de son insecte, ni qu'il en ait bien attentivemeut examiné la structure; car il ne se serait point déterminé à l'associer aux cynips.

Fabricius avait créé son genre *Leucospis* sur une autre espèce (le L. *Dorsigera*). qu'on rencontre aussi fréquemment que l'autre auprès de Lyon et surtout au jardin des plantes. Peu après, M. de Villers inséra dans sa nomenclature l'insecte de M. de la Tourrette qu'il appela L. *Gallica* (1); mais Fabricius n'a pas cru devoir conserver ce nom spécifique; il lui a substitué celui de *gigas*, qui est devenu insignifiant depuis qu'on a découvert des *Leucospis* exotiques plus grands encore que les nôtres.

On peut observer en passant que *Leucospis* pourrait bien être une faute commise dans l'impression du premier ouvrage de Fabricius, qui ne l'a pas corrigée dans ses traités subséquens. Cette faute a été copiée par les autres entomologistes qui ont adopté les genres de Fabricius. Il faudrait, ce me semble, lire: LEUCOPSIS, du grec *leucos*, blanc (tacheté de), et *opsis*, figure.

E. C. F.

---

(1) Tom. III, pag. 261, table 8, fig. 18, la femelle.

STATISTIQUE. – HISTOIRE.

SUR LES DAMES DE LYON,

AU SUJET D'UN PASSAGE DE MAROT (1).

Le hasard nous a fait tomber, en ouvrant le *Valésiana* (2), sur la page 119, où Adrien de Valois cite une épigramme de Clément Marot, adressée à Jeanne Gaillarde, lyonnaise, et conclut de ce que cette dame y est appelée *un miracle de son siècle*, *pour ce qu'elle est seule entre un million*, que du temps de ce poète, *comme aujourd'hui*, *les Lyonnoises étoient toutes laides*. Une telle assertion nous a beaucoup étonné, et nous nous sommes empressé d'examiner si les paroles de Marot avaient en effet le sens qu'on leur prêtait en cet endroit. Nous nous sommes promptement convaincu qu'il n'en était rien. Voici l'épigramme dont il s'agit (3):

DE JANE GAILLARDE, LYONNOYSE.

C'est un grand cas veoir le mont Pelion,
Ou d'avoir veu les ruynes de Troye :
Mais qui ne veoit la ville de Lyon,
Aucun plaisir à ses yeulx il n'octroye :

---

(1) Cet article, dont le fond est léger, mais où l'on trouvera, nous l'espérons, quelques notions intéressantes, a déjà paru dans un recueil périodique : nous le reproduisons ici avec des changemens et des additions.

(2) Paris, Florentin et Pierre Delaulne, 1694, in-12.

(3) Tom. II, pag. 394, de l'édition des *Œuvres complètes de Clément Marot*, publiée par M. Lacroix. Paris, Rapilly et Dondey-Dupré père et fils, 1824, 3 vol. in-8.° C'est dans cette édition la 34.° épigramme du livre II.

Non qu'en Lyon si grand plaisir je croye,
Mais bien en une estant dedans sa garde :
Car de la veoir d'esprit ainsi gaillarde,
C'est bien plus veu que de voir Ilion :
Et de ce siecle un miracle regarde,
Pour ce qu'elle est seule entre un million.

Suit-il de là que Marot regardait comme *laides* toutes les Lyonnaises, à l'exception de Jeanne Gaillarde? Non certainement, il n'en résulte autre chose, sinon qu'il préférait cette dame à un *million* d'autres femmes, lyonnaises ou non.

En second lieu, il n'est pas même question, dans l'épigramme, de la beauté de Jeanne Gaillarde : le poète n'y parle que de son *esprit*, et ce n'est que sous ce rapport qu'il la nomme *un miracle de son siècle*. Cette dame, contemporaine de Louise Labé, faisait aussi des vers : du Verdier lui a donné place dans sa *Bibliothèque* (1), et nous possédons encore un rondeau qu'elle composa pour servir de réponse à un autre de Marot, et qu'on a jugé digne d'être inséré dans les œuvres de ce dernier (2).

---

(1) Tom. II, pag. 532 de l'édition donnée par Rigoley de Juvigny, art. Jeanne Gaillarde. Du Verdier dit qu'elle a *composé quelques rimes*, mais qu'il n'a rien vu d'elle que le rondeau qu'elle fit en réponse à celui de Marot.

(2) Tom. II, pag. 143 de l'édition citée. Voici le rondeau de Marot :

A JANE GAILLARDE, LYONNOISE.

D'avoir le prix en science et doctrine
Bien merita de Pisan la Christine
Durant ses jours : mais ta plume doree
D'elle seroit à present adoree,
S'elle vouloit par vouluntè divine.

Enfin Marot se serait contredit lui-même, s'il fallait entendre son épigramme dans le sens que lui attribue Adrien de Valois, puisque, dans une autre épigramme, il qualifie de *belles et bonnes* deux sœurs lyonnaises qu'il ne nomme pas (1) :

Car tout ainsi que le feu l'or affine,
Le temps a faict nostre langue plus fine,
De qui tu as l'eloquence asseuree
D'avoir le prix.

Doncques, ma main, rends toy humble et benigne,
En donnant lieu à la main femenine :
N'escris plus rien en rythme mesuree,
Fors que tu es une main bien heuree
D'avoir touché celle qui est tant digne
D'avoir le prix.

Voici la réponse de Jeanne Gaillarde :

De m'acquiter je me treuve surprise
D'un foible esprit, car à toy n'ay sçavoir
Correspondant : tu le peulx bien sçavoir,
Veu qu'en cet art, plus qu'autre l'on te prise.

Si fusse autant eloquente, et aprise,
Comme tu dis, je ferois mon debvoir
De m'acquiter.

Si veulx prier la grace en toy comprise,
Et les vertus, qui tant te font valoir,
De prendre en gré l'affectueux vouloir,
Dont ignorance a rompu l'entreprise
De m'acquiter.

(1) *Œuvres de Marot*, tom. II, pag. 396. Colonia, *Hist. littéraire de Lyon*, tom. II, pag. 539, conjecture que ces deux sœurs étaient Claudine et Sibylle Sève, proches parentes de Maurice Sève, ami de Marot.

A DEUX SŒURS LYONNOYSES.

Puis que vers les sœurs damoyselles
Il ne m'est possible d'aller,
Sus, dizain, courez devers elles,
Au lieu de moy vous fault parler :
Dictes leur que me mettre à l'air
Je n'ose, dont me poise fort,
Et que pour faire mon effort
D'aller visiter leurs personnes,
Je me souhaite estre aussi fort,
Comme elles sont *belles* et bonnes.

Le poète se serait encore contredit, en disant dans ses *Adieux à la ville de Lyon* (1) :

Adieu Lyon qui ne mords point....
Adieu aussi à toutes celles
Qui embellissent ton séjour :
Adieu faces claires et *belles*,
Adieu vous dy comme le jour ;

et en adressant la pièce suivante *à Jane Faye, Lyonnoyse* (2) :

Pour estrene je vous enhorte
Fuyr d'amour la cruauté,
Mais si vous n'estiez la plus forte,
Je vous estrene en privauté
D'un amy plein de loyauté,
Loyauté ronde, et mesuree
Au compas de vostre *beauté*,
Mais qu'il soit de plus grand' duree.

(1) *Œuvres de Marot*, tom. I, pag. 416.
(2) *Ibid.* tom. II, pag. 242.

Hâtons-nous de conclure de tout ceci que, loin d'avoir trouvé *laides* les Lyonnaises de son temps, Marot, pendant son séjour à Lyon, les vit telles qu'elles étaient, *belles et bonnes*, qu'il ne fut point insensible à leurs charmes, et qu'elles eurent une grande part à ses regrets, quand il quitta cette ville. Quel plaisir eût-il goûté dans nos murs, lui qui avait un penchant si décidé pour les belles dames, si les femmes de Lyon eussent été aussi disgraciées de la nature que le prétend Adrien de Valois ?

Mais nous voulons aller plus loin, puisque l'occasion se présente, et montrer par quelques citations que Lyon a toujours passé pour avoir donné naissance à de belles femmes, autant et plus qu'aucune autre ville du royaume.

Jean le Maire de Belges, qui vivait au 15.e siècle, et dont la maîtresse était lyonnaise, dit en parlant des dames de cette ville, dans la description du temple de Vénus, temple que, comme on va le voir, il place sur nos bords :

Un temple y a, plus beau ne veis oncq nul,
Assis sur roch, en lieu fort autentique,
Aux confluentz d'Arar et Rhodanus (1).
Là est le chef de la Gaule Celtique,
Reflorissant comme un autre Ilion,
Et surcroissant en sa valeur antique.

Peuple royal portant cueur de lion
Y fait sejour, dont France est decoree;
Et y veoit on Nymphes un million
Beaux esperitz, *visages angeliques*,
Plus qu'oncques n'eut en Cypre ou Cytheree.

(1) C'est-à-dire, au confluent du Rhône et de la Saône.

Là a Venus son temple et ses reliques,
Où maintz amantz par grand' ardeur se vouent,
Et y font vœux tant privez que publiques (1).

Jean Marot, le père de Clément, a fait un rondeau intitulé *Debat des villes*, où les villes se disputent l'honneur *d'avoir le roi*. Chacune d'elles y fait valoir ses avantages particuliers, et quand le tour de Lyon arrive,

Lyon respond : *J'ai dames à plaisance.*

Erasme, dans son colloque intitulé *Diversoria*, attribue aussi à notre ville le même avantage; il va jusqu'à dire : *Est illic mira formarum felicitas.* « Là, le beau » sexe est remarquable par les formes les plus heureuses. »

Plusieurs des princes français sont venus à Lyon, uniquement pour en voir les dames, et les historiens nous ont conservé le souvenir et même quelquefois les noms de celles qui fixèrent plus particulièrement les regards de nos souverains. Le continuateur de Monstrelet (pag. 187), parlant du séjour que fit dans cette ville Louis XI avec le roi René, son oncle, en 1476, dit : « Il lui fit moult bel accueil, et lui mena voir la » foire avec les *belles* bourgeoises et dames dudict Lyon. » Il cite notamment deux d'entre elles qui eurent l'honneur d'entretenir les deux rois, et dont les charmes, l'esprit et la conversation plurent fort au roi Louis : « L'une » estoit, dit-il, nommée la Gigonne, qui autrefois avoit » esté mariée à un marchand dudict Lyon. L'autre estoit

(1) Ces vers sont cités dans le *Ducatiana*, Amsterdam, P. Humbert, 1738, 2 vol. in-8.°, tom. II, pag. 354.

» nommée la Passefillon, fille aussi d'un marchand
» dudict Lyon, nommé Anthoine Bourcier. Et pour
» l'honnesteté desdictes deux femmes, leur feit et donna
» le Roy de grands biens. Car il maria la Gigonne à
» un jeune fils natif de Paris, nommé Geoffroy de
» Caulers : et pour le mariage donna argent et des of-
» fices audict Geoffroy, et au mary de Passefillon donna
» l'office de conseiller en sa chambre des comptes à
» Paris (1). »

En 1494, Charles VIII, âgé de 24 ans, allant à Naples dont il voulait faire la conquête, s'arrêta avec sa cour environ quatre ou cinq semaines à Lyon. L'auteur d'un journal composé vers ce temps remarque que le jeune roi « ne demouroit à Lyon que pour les de-
» lices et plaisirs d'icelle ville, ou aussi pour la bonne
» grace d'aucunes dames lyonnoises (2). »

Henri III prolongea pour le même motif les divers séjours qu'il fit dans nos murs. On peut lire dans l'*Hist. universelle* de d'Aubigné (3) le récit piquant de son intrigue avec la femme d'*un des plus apparens de la ville*. A l'aide du comte de Maulevrier et de d'Antragues et du gardien des Cordeliers, il vint à bout de faire entrer ce mari dans la confrérie des pénitens du Confalon, et pendant que le bon homme portait la croix dans une procession générale, le roi eut avec la belle une entrevue qui toutefois ne fut pas aussi longue qu'il l'aurait désiré. La jalousie naturelle de l'époux se réveilla : feignant de se trouver mal, il se fit transporter subitement

(1) Colonia, *Hist. littéraire de Lyon*, tom. II, pag. 401.
(2) *Ibid.* pag. 408 et suiv.
(3) Liv. IV, chap. I, tom. II.

chez lui. Peu s'en fallut qu'il ne surprît les amans. On n'eut que le temps de faire évader le roi et de lui faire reprendre son habit de pénitent, avec lequel il alla en toute hâte regagner les rangs de la procession qui défilait encore.

Le surnom de *la belle Cordière* donné à Louise Labé et les éloges dont elle fut comblée par les poètes ses contemporains (1), prouvent qu'elle possédait aussi ces belles formes célébrées par Erasme. Cependant du Verdier (2) dit qu'elle était de *médiocre beauté;* mais il est le seul auteur qui parle ainsi : Paradin (3) qui l'avait vue, ne craint pas d'avancer qu'elle « avoit la » face plus angelique qu'humaine. »

On peut citer encore comme ayant réuni les grâces du corps et celles de l'esprit, l'amie de Louise Labé, Clémence de Bourges, appelée par du Verdier (4) *la perle des damoiselles Lyonnoises de son temps*, et par Rubys (5), *une perle vrayement orientale* ; Pernette du Guillet, qui nous a laissé un recueil de poésies (6) ;

---

(1) *Euvres de Louize Labé*, édit. de 1824, pag. 102-154.

(2) *Bibliothèque françoise*, art. Loyse Labé.

(3) *Mémoires de l'histoire de Lyon*, liv. III, chap. 29, pag. 355.

(4) *Bibliothèque françoise*, art. Clémence de Bourges.

(5) *Histoire véritable de Lyon*, liv. III, chap. 54, pag. 384.

(6) Les *Rymes de gentile et vertueuse dame D. Pernette du Guillet Lyonnoise*, parurent, peu de temps après sa mort, par les soins de son mari et d'Antoine du Moulin, à Lyon, chez Jean de Tournes, en 1545, in-8.° ; elles ont été plusieurs fois réimprimées, notamment à Paris, en 1546, in-12, et à Lyon, en 1547 et en 1552, in-8.° Ces éditions sont extrêmement rares, pour ne pas dire introuvables. Je pourrai donner par la suite une notice sur cette rivale de la Sapho lyonnaise. Je renvoie, en attendant, à l'article que lui a consacré feu M. Barbier dans le *Dictionnaire historique*, publié par M. le général Beauvais, Paris, Charles Gosselin, 1826, in-8.°,

Jacqueline de Stuard, qui faisait aussi des vers (1), etc., etc.

pag. 1364-1365, où il s'étonne avec raison de ce qu'elle a été omise dans la plupart des biographies modernes. Je me contenterai de rapporter ici l'épitaphe que lui fit Maurice Sève et qui prouve le droit qu'elle a de figurer parmi les belles lyonnaises :

L'heureuse cendre autrefois composée
En un corps chaste, où Vertu reposa,
Est en ce lieu par les Graces posée
Parmi ses os que *Beauté* composa.

(1) Fille de Sibylle Cadière qui était mariée à un Stuard, et épouse de George Grollier, trésorier de Crémone. Le *Recueil des œuvres de feu Bonaventure des Periers*, Lyon, Jean de Tournes, 1544, in-8.°, contient, pag. 184, cet *Envoy par Jacqueline de Stuard*, *Lyonnoise* :

O quel effort cruel et dangereux,
Quand contre Amour, Amour faict resistence !
O que celuy est vrayment malheureux,
Qui contre soy ha soy mesme en deffense !
Je sens en moy ceste grand' violence
Estant contrainte à autre m'adresser :
Mais qui pourroit de cela me presser,
Veu que changer n'est point à mon usage ?
Amour luy mesme, il me le faict laisser
Pour me venger de son tort, et oultrage.

Et la *responce* suivante par des Periers :

Le cueur qui dict qu'à changer le contrainct
Contraire Amour, d'Amour n'a congnoissance,
Car qui bien ayme, à bien aymer s'astrainct,
Doubtant d'Amour la cautelle et puissance.

Il est si fin ce Dieu de jouyssance,
Que comme il sçait par semblans attrapper,
Ainsi il fainct de laisser eschapper
La proye, à fin d'esprouver sa constance :
Mais s'elle cuyde enfin s'emanciper,
Il ha pour elle assez de resistance.

Marie de Pierre-Vive, épouse de Philippe de Gondi, née à Lyon, mérita également les louanges de plusieurs poètes qui célébrèrent sa rare beauté ; elle florissait, ainsi que les autres dames que nous venons de nommer, sous François I.er, temps où vivait Marot et où un assez grand nombre de Françaises, surtout à Lyon, se distinguèrent dans les lettres et même dans les sciences.

Nous ne savons s'il faut ajouter à cette liste une femme que Pernetti (1) appelle *la fameuse Polla* (2) : il dit qu'elle fut « en réputation d'esprit et de beauté », et il ajoute que « le poète Vultéius ne déguise pas ses dé- » sordres dans une épigramme adressée au médecin » Tolet ; » mais il y a peut-être là autant d'erreurs que de mots : ce qu'il y a d'abord de certain, c'est que les poésies de Vultéius (3) ne contiennent aucune

(1) *Lyonnois dignes de mémoire*, tom. I, pag. 280.

(2) « L'on citait avec admiration dans les réunions galantes, pour leur esprit et leurs charmes, *la fameuse Polla* et sa rivale la belle des belles, Jeanne Creste, qui ambitionna la célébrité d'Aspasie et de Sapho. » M. Jal, *Résumé de l'histoire du Lyonnais*, pag. 247.

(3) *Joannes Vulteius*, en français Jean Voulté ou Vouté, poète latin, né à Rheims, fit quelque séjour à Lyon ; et ses poésies contiennent des particularités sur cette ville et sur plusieurs Lyonnais qui vivaient de son temps. On a de lui : *Epigrammatum libri IV. Ejusdem Xenia* ; Lyon, Michel Parmentier, 1537, in-12 ; et *Inscriptionum libri II. Xeniorum libellus* ; Paris, Simon de Colines, 1538, in-16. On a inséré 92 pièces extraites de ce dernier recueil à la fin du tome III des *Delitiae poetarum gallorum*. Voyez quelques détails sur Vouté dans Colonia, *Hist. litt. de Lyon*, t. II, p. 549-556. La ressemblance du nom avait fait imaginer à feu M. le baron Vouty de la Tour qu'il pouvait bien descendre du rémois *Vulteius*. C'est ce qui avait déterminé feu M. Riolz à offrir à M. Vouty, alors premier président de la cour de Lyon, l'exemplaire des poésies de Vouté qui se trouvait dans sa bibliothèque.

pièce sur cette Polla ; c'est dans celles de Gilbert Ducher (1), dont Pernetti parle un peu plus haut, et dont il défigure le nom en l'appelant *d'Ulcherius* (2),

---

(1) En latin *Gilbertus Ducherius Vullo*. Ce personnage, qui a été omis dans toutes les biographies que nous avons été à même de consulter, était né, comme le chancelier de l'Hôpital, à Aigueperse, en Auvergne. Il avait étudié le droit à Toulouse. Il demeura un an et demi à Belley, dans la maison de François Lombard, lieutenant du roi en Bugey, chez lequel il remplissait probablement les fonctions de précepteur : ce qu'il y a de certain, c'est qu'il y recevait un gage. Il vint à Lyon en 1538 et y publia, chez Sébastien Gryphe, ses *Epigrammatum libri duo*, in-8.° de 167 pages, où l'on trouve une foule de renseignemens précieux sur l'histoire littéraire de Lyon à cette époque. Il paraît qu'il était peu favorisé des dons de la fortune ; et on le voit dans ses vers presque toujours à genoux devant des Mécènes. Il y célèbre une maîtresse qu'il appelle *Gellia*, et qui était peut-être lyonnaise. Feu M. Delandine (*Catalogue des Manuscrits de la Bibliothèque de Lyon*, n.° 91) soupçonnait qu'il avait *donné son nom à la belle maison de la Duchère près de Lyon*: mais cette conjecture ne nous semble appuyée que sur le fondement peu solide de la ressemblance du nom de ce château avec celui de Ducher ; ressemblance que nous croyons purement fortuite. Tous nos historiens comptent Ducher au nombre des professeurs qui enseignèrent au collége de la Trinité, avant qu'il fût tenu par les Jésuites ; mais ils ne fixent pas l'époque précise où il y professait : ce ne fut, à ce qu'il paraît, que postérieurement à 1538. Nous parlerons ailleurs d'une édition de Martial qu'il a soignée. Quant à son talent poétique, il était médiocre, et il s'en faut de beaucoup que sa latinité soit aussi pure que celle de Muret et de quelques autres de nos humanistes. Cependant on rencontre des traits passables par-ci par-là dans le recueil de ses épigrammes.

(2) Pernetti le nomme ailleurs (tom. I, pag. 375) *Dulcher*, et il n'est pas le seul qui estropie ce nom de la même manière : car il ne fait en cela que suivre le P. Ménestrier, *Introduction à la lecture de l'hist.*, 1694, in-12, pag. 261, et le P. de Colonia, *Hist litt. de Lyon*, tom. II, pag. 667. Bayle, art. Jules II, rem. F, traduit *Ducherius* par *Duchéri*, et du Plessis, *Mystère d'iniquité*, pag. 380,

qu'on trouve une épigramme adressée à Pierre Tolet sur une femme nommée Polla, et dont voici une imitation faite, à notre prière, par M. A. P. (1):

Un jour la très-savante et peu chaste Polla
Des œuvres de Catulle avait reçu l'hommage;
Lorsque la prude eut parcouru l'ouvrage,
Son dépit ainsi s'exhala:
« Fi donc de ce libertinage!
» Je veux que la flamme à l'instant
» Consume sans pitié ce livre impertinent. »
Eh quoi! cette Polla, si chrétienne et si sage,
Ne saurait-elle donc souffrir
Qu'un poète payen nous présente l'image
De ce qu'elle fait sans rougir?

Rien ne prouve que cette Polla fût lyonnaise, et ce nom même pourrait bien être supposé. Gilbert Ducher nous apprend lui-même (2) qu'il ne nommait les gens

---

l'appelle *Gilbertus Ductérius*. C'est Ducher que le *Dictionnaire historique* de MM. Chaudon et Delandine, art. Jules II, désigne par ces mots: *Un mauvais poète satirique*.

(1) L'original se trouve pag. 157-158 des *Epigrammata* de Ducher; il est ainsi conçu:

De Polla, ad P. Toletum medicum.

Oblatum postquàm percurrit Polla Catullum,
Docta eadem multum, casta, Tolete, parum:
Ut, praeter famam, casta esset itemque pudica:
Talem ultra Oceanum jussit abire librum.
Scribere gentiles id non vult, Polla poëtas,
Ipsa quod, etsi adeo relligiosa, facit.

(2) Dans une épître au lecteur, qui précède le recueil des vers faits à sa louange, dont il a grossi le petit volume de ses *Epigrammata*, pag. 154. On y lit ces mots: « ..... *Mea Epigrammata laudant veris nominibus, rident effictis.*

par leur véritable nom que dans les pièces où il faisait leur éloge. D'ailleurs, il n'est point question de la *réputation de beauté* de cette dame dans l'épigramme qu'on vient de lire.

Une autre dame qui a réellement existé à Lyon et qui était véritablement douée d'une grande beauté, est Jeanne Creste dont Gilbert Ducher nous a aussi conservé le souvenir. La pièce qu'il lui a consacrée (1) mériterait d'être mieux rendue qu'elle ne l'est par les vers suivans :

Comme à Corinthe, au temps jadis,
La Grèce se portait pour admirer Laïs,
De même, dans Lyon, ô la belle des belles,
Toi qu'Amour semble avoir pris plaisir à former,
Quand tu parais, on voit tous les cœurs s'enflammer ;
Des flots d'adorateurs, à ton culte fidèles,
Avec ardeur suivant la trace de tes pas,
Proclament le pouvoir de tes divins appas.
Plaise aux Dieux que jamais, comme un nouvel Acrise,
Aux avides regards de la foule surprise
Ton père dérobant l'éclat de ta beauté,
Ne t'expose à subir le sort de Danaé (2) !

---

(1) Pag. 24.

Ad Janam Crestam Lugdunensem.

Ut turmatim homines cogebat adire Corinthum
Conspicuo formae Laïs honore suae :
Sic formosarum tu formosissima, prorsus
Naturae excellens artificis specimen,
Si quo extra prodis, Lugdunum effunditur omne :
Humanos oculos tam vehementer alis.
Avertant Superi : ne nubas, Cresta, marito
Acrisio : et fias, clausa domi, Danaë.

(2) Cette pièce et le nom de Polla qui se trouve dans la précédente, rappellent ce que les historiens de Provence racontent d'une de leurs

Pernetti fait aussi mention de Jeanne Creste : il cite le poète Vultéius comme l'ayant célébrée, aussi bien que Ducher. Nous n'avons rien trouvé dans les deux recueils de Vultéius qui fut relatif à cette dame, nous ignorons où Pernetti a puisé le jugement peu avantageux qu'il porte de ses mœurs ; mais nous avons découvert dans un auteur contemporain un passage singulier où il pourrait bien être question d'elle : Barthélemy Aneau raconte dans une petite pièce de vers (1) *l'adventure d'une belle dame lyonnoise*, qui, pour gagner un pari, donna un baiser

---

célèbres compatriotes ; nous allons emprunter à feu M. de Marchangy l'analyse qu'il a faite de leur récit dans son *Tristan le Voyageur*, tom. VI, pag. 158-159 : « .... Il y avait dans une ville du Midi une femme appelée la Belle Paule, à cause de sa prodigieuse beauté. La foule ébahie la suivait à la messe, à vêpres, au carrousel et en tout lieu ; si bien que pour se délivrer de cet empressement importun, la Belle Paule résolut à regret, car elle était d'humeur joviale et agréable, de ne plus se montrer en public et de rester tout le jour en son logis. Mais il arriva que ceux qui l'avaient vue tant seulement une fois, ne pouvant plus se passer de la voir encore, commencèrent à maigrir et à devenir aussi piteux que s'ils se fussent frotté les yeux avec l'eau de souci, et le visage avec du cumin. Les choses ne pouvaient durer ainsi, et l'on alla même jusqu'à affirmer sur l'honneur que plusieurs, ayant vainement attendu plusieurs jours sous les fenêtres de la Belle Paule dans l'espérance de l'apercevoir, ne fût-ce qu'une seconde, avaient trépassé dans les angoisses de leurs regrets. Pour obvier à un si grand désastre, les magistrats instruits de tous ces faits ordonnèrent que la Belle Paule se montrerait sur son balcon une fois par semaine, et ce n'était pas trop. » Nous ajouterons que du temps de Golnitz, c'est-à-dire vers le milieu du 17.e siècle, les cordeliers de Toulouse montraient encore le cadavre de cette belle dans un caveau de leur monastère, doué de la merveilleuse vertu de conserver les corps morts sans altération. Voy. *Ulysses Belgico-Gallicus*, pag. 534.

(1) Parmi d'autres pièces à la suite de son *Lyon marchant*, Lyon, Pierre de Tours, 1542, in-16.

à un ramonneur dans la rue, et il nomme *Jehanne Reste* celle qui fit cette plaisanterie: n'est-ce point une faute d'impression, *Reste* pour *Creste ?* Voici cette pièce :

Quelque missaire un jour l'amour faisoit
A une dame, et deux escuz appreste,
Si un passant ramonneur ell' baisoit :
Mais sans desdaing tresbien luy feit la Reste,
Car appellant le ramonneur, l'arreste,
Puis luy donnant les deux escuz le baise.
O ramonneur, mort bien, que tu fuz aise.
Maint vouldroit estre à tel prix ramonneur.
Or en jugez des trois qui plus vous plaise :
L'orgueil confus, la noblesse ou bonheur.

On nous a montré trois médaillons en étain qui représentent trois autres Lyonnaises parfaitement belles: le premier, qui est de Bidau, porte la date de 1652, et offre le portrait de Marianne Croppet ; les deux autres sont de Warin, célèbre graveur et garde des monnaies de France sous Louis XIII, et on voit, dans le premier, la figure de Marguerite Bellet, et dans le second, celle de Catherine Henri.

Voilà pour les temps passés, et même pour des temps déjà assez anciens. En se rapprochant de nos jours, on pourrait rapporter des exemples et des autorités non moins positives, qui prouveraient que jamais l'assertion d'Adrien de Valois n'a été vraie. Mais en est-il besoin, lorsqu'il est si facile de consulter les vieillards? Ils se souviennent d'avoir vu à Lyon les plus belles et les plus aimables femmes du monde. Quant au présent, nous n'avons qu'à ouvrir les yeux pour être cer-

tains que la beauté du sexe féminin n'a point dégénéré dans cette ville (1). Les preuves abondent, et il est inutile d'invoquer des témoignages. Toutefois nous en citerons un, pour terminer cet article, et nous l'emprunterons de la thèse soutenue, il y a deux ans (2), par un jeune médecin, notre compatriote (M. L. Dubouchet), sous le titre d'*Essai sur la topographie physique et médicale de la ville de Lyon.* Quoique les Lyonnaises n'y soient pas considérées sous le seul rapport de la beauté, mais encore sous celui de quelques autres qualités plus solides et plus estimables qu'elles possèdent aussi, nous transcrirons en leur faveur le passage entier (3), persuadé qu'elles agréeront un hommage qui fait tout à la fois honneur à l'esprit et au cœur de celui qui le leur adresse.

» Tous les voyageurs s'accordent à remarquer que
» Lyon est une des villes où l'on rencontre le plus de
» belles femmes : elles sont la plupart brunes, ont de
» beaux yeux, beaucoup de gorge, la taille bien prise,
» la poitrine fortement développée, et le tempérament
» sanguin-bilieux (4). Elles se distinguent par des ma-

---

(1) Qui n'a entendu parler de Mad. R. dont la beauté est célèbre dans toute l'Europe ? Nous admirons tous les jours mesdames B., C., D., L., P., S. S'il fallait les nommer toutes, on en trouverait aisément dans chaque lettre de l'alphabet.

(2) Nous écrivions ceci en 1823. La thèse de M. L. Dubouchet a été imprimée à Paris, par Didot le jeune, en 1821, in-4.° de 54 pages.

(3) Pag. 38-39.

(4) « Les Lyonnaises sont grandes, bien faites, elles ont de la fraîcheur, le teint blanc et animé par des couleurs, les cheveux bruns, les yeux bleux ou noirs, de la vivacité, de la disposition à l'embonpoint, une tournure aisée, du goût naturel pour la parure.
Ainsi l'on voit à Lyon ces traits à la romaine, ces grands yeux

» nières pleines d'une aimable douceur, par la finesse » de leur jugement, et surtout par le zèle avec lequel » elles s'adonnent aux soins domestiques. Portées par un » tempérament très-ardent à sacrifier au dieu qui trouble » ailleurs tant de ménages, leur vertu ne leur laisse » jamais abdiquer l'empire qu'elles ont sur leurs sens, » et toutes eussent obtenu du sévère Despréaux lui- » même d'être rangées parmi les exceptions que la ca- » pitale ne lui avait présentées qu'en si petit nombre. » L'oisiveté leur est odieuse; loin de condamner leurs » organes de la lactation à une coupable inaction, source » de tant de désordres physiques et moraux, toutes con- » naissent et remplissent les devoirs de la maternité, » toutes nourrissent leurs enfans, et veulent jouir de » ce premier sourire si plein de charmes! (Ici qu'il » nous soit permis de payer un tribut de reconnois- » sance à celle qui, déjà neuf fois mère (1), daigna

---

noirs, étincelans de feu, que l'on remarque fréquemment dans la Provence; et ces physionomies tranquilles du nord de la France, où le calme et la douceur se peignent dans des yeux bleux, et un visage plein de fraîcheur. Un mélange heureux de ces deux caractères de figures nous montre quelquefois avec de belles chevelures blondes,

De noirs sourcils, dont le divin contour
Nous peint si bien l'arc vainqueur de l'amour. »

M. Fortis, *Voyage pitt. et hist. à Lyon et aux environs*, Paris, 1822, in-8.° tom. II, pag. 243.

(1) « Le beau sexe ne contribue pas mal.... à la gloire de la patrie, et les Lyonnoises sont fécondes jusqu'à dédaigner très-souvent d'en faire pour un à la fois. Si leur délicatesse les dispense des combats, elles en veulent donner plusieurs en leur place, et deux femmes, l'une au-dessous, l'autre au-dessus de l'appartement que j'occupe, se délivrèrent au mois de juillet dernier de deux gros enfans en un même jour. » Samuel Chappuzeau, *Lyon dans son lustre*, Lyon, Scipion Jasserme, 1656, in-4.°, pag. 20.

» nous présenter son sein et ne recula pas devant les
» fatigues d'un dixième allaitement ; puisse la meilleure
» des mères voir dans ce faible hommage toute l'étendue
» des droits qu'elle s'est acquis sur le cœur de son fils !)
» Aussi se garantissent-elles, par une vie active, de
» cette série incalculable de maux, qui assiégent la
» mollesse des canapés, et contre lesquels le célèbre
» Tronchin ne trouvait d'autre remède que le conseil
» qu'il donnait aux dames de Paris de frotter elles-
» mêmes leurs appartemens. »

HISTOIRE. – INDUSTRIE.

Extrait d'un Mémoire sur le mûrier blanc, mûrier à soie, lu par M. Mongès, tant à l'académie des sciences qu'à celle des inscriptions et belles-lettres.

Nous nous sommes livré à quelques recherches sur les mûriers, les vers à soie et la soierie (1), et nous avons suivi l'histoire du mûrier blanc, depuis le moyen âge jusqu'à nos jours. Le savant M. Mongez, de l'académie des inscriptions et belles-lettres a exploré la trace de l'arbre précieux dans les siècles antérieurs à Justinien. Déjà nous avions fait observer que cet arbre, ou un autre du même genre, devait végéter sur les rives du Bosphore avant l'arrivée des deux religieux qui apportèrent à Byzance les œufs de vers à soie, que, d'après les ordres de l'empereur, ils étaient allés chercher dans

(1) Les résultats de nos recherches ont été déposés dans les *Archives historiques et statistiques du Rhône*, tom. II, pag. 294, 317, 405 et suiv., et tom III, pag. 1, 93 et suiv.

l'Inde : ce n'est pas qu'il soit absolument impossible que des végétaux étrangers au genre mûrier ne puissent nourrir les vers à soie ; mais Procope dit positivement qu'ils furent alimentés de feuilles de mûrier.

Voici le passage de Procope, auteur contemporain, tel que l'a traduit M. Mongez (1).

« Deux moines se présentèrent à l'empereur, et ils lui » dirent qu'ils avaient long-temps séjourné à Sérinde, » contrée fréquentée par les Indiens, et qu'ils avaient » appris le secret de produire la soie dans l'empire ro- » main. Les vers dont on la tire, ajoutèrent-ils, ne » peuvent être transportés vivans à Constantinople ; » mais ils s'engendrent facilement, ils produisent, à chaque » ponte, une grande quantité d'œufs qu'on place dans » le fumier long-temps après la ponte : ainsi échauffés, » il en éclot des animaux. L'empereur fit aux moines » diverses questions, et satisfait de leurs réponses, il » les envoya dans l'Inde : c'est de là qu'ils ont apporté » à Byzance des œufs, et qu'à l'aide du procédé indiqué » plus haut, ils les ont changés, par une nouvelle méta- » morphose, en vers qu'ils nourrissent avec *la feuille* » *du mûrier*. C'est de là que date, dans l'empire romain, » l'art de produire la soie. »

Certes, comme nous l'avons fait observer ailleurs, ce n'était pas au moment où les œufs allaient éclore qu'il fallait semer les arbres dont la feuille devait les nourrir ; en supposant toutefois que les deux moines eussent apporté des graines de mûrier avec les œufs de l'insecte de de la soie.

Mais comme il est constant, d'après le récit de Procope,

(1) De bello Gothico., lib. IV, cap. 17.

sans doute témoin oculaire, que l'insecte étranger fût, en arrivant, nourri de mûrier, il s'agit de savoir si on lui donna du mûrier blanc, ou d'une autre espèce du même arbre, dont le fruit est noir, qui fournit au ver à soie une fort mauvaise nourriture et lui fait produire de la soie grossière.

Ce dernier arbre végétait en Italie long-temps avant Justinien. C'est de son fruit que parle Horace, sans doute plus poète que médecin, quand il promet une inaltérable santé à celui qui mangera des mûres à la fin de son dîné.

> . . . . *Ille salubres*
> *Æstates peraget qui nigris prandia moris*
> *Finiet.*

C'est le mûrier noir que Pline appelle le plus sage des arbres, parce qu'il attend, pour pousser ses premiers bourgeons, la fin des derniers froids. Et, comme un grand génie n'exclut pas toujours une grande crédulité, le naturaliste romain nous dit gravement que les mûres arrêtent les hémorragies, pourvu toutefois qu'on les ait cueillies de la main gauche; et on obtiendra, ajoute-t-il, le même effet d'un rameau rompu pendant la pleine lune, dans le temps qu'il commence à développer ses fruits, pourvu que ce rameau n'ait pas touché la terre.

Théophraste, le père de la botanique, a signalé assez clairement le mûrier noir, et on ne trouve rien dans ses ouvrages qu'on puisse rapporter au mûrier blanc.

De tous les écrivains antérieurs au 6.e siècle, le poète Ovide est le seul qui semble parler du mûrier blanc, et toutes les recherches de M. Mongez sur l'histoire de ce mûrier, avant Justinien, se réduisent à peu près à cette découverte.

« Les Romains savaient alors (du temps d'Auguste), dit-il, qu'il existait un mûrier à fruit blanc, indépendamment du mûrier à fruit noir; j'en tire la preuve des métamorphoses d'Ovide (IV, 125): quoique les fables, embellies par les poètes, ne doivent pas ordinairement être citées pour attester des vérités du domaine de l'histoire naturelle, il en est néanmoins qui fournissent des inductions qu'il ne faut pas négliger. Telle est l'histoire de Pyrame et Thisbé. Ovide place la scène sous les murs de Babylone: »

. . . . *Ubi dicitur altam*
Coctilibus muris cinxisse Semiramis urbem;

et sous un mûrier à fruit blanc:

. . . . . . *Arbor ubi niveis uberrima pomis*
Ardua morus erat.

« Le sang qui jaillit du flanc de Pyrame, lorsqu'il se donna la mort, arrosa les racines du mûrier, et de blancs qu'étaient ses fruits, ils devinrent pourpres.

Arborei fœtus aspergine cædis in atram
Vertuntur faciem madefactaque sanguine radix
Puniceo tingit pendentia mora colore.

« Thisbé arriva alors au lieu du rendez-vous fatal; mais elle hésita à le reconnaître à cause du changement survenu dans la couleur des fruits du mûrier. »

Utque locum et versam cognovit in arbore formam,
(Sic facit incertam pomi color) hæret an hæc sit.

« Ovide savait donc qu'en Assyrie croissait un mûrier blanc. Les guerres fréquentes des Romains contre les

Parthes leur avaient fait connaître les végétaux de cette vaste région de l'Asie, d'où ils apportèrent en Europe le cerisier, le pêcher, l'abricotier, l'amandier.»

Quelques philologues, ajoute M. Mongez, *voyant* que les mûres communes sont d'abord vertes, puis *blanches*, enfin rouges ou noires, ont pensé que les fruits de l'arbre à l'ombre duquel les deux amans accomplirent leur fatale destinée, que ces fruits n'ayant pas encore atteint leur mâturité, étaient de couleur blanche : cette explication ne paraît pas suffisante à M. Mongez. J'ajoute aux motifs qui la lui font rejeter, que dans aucun temps les fruits du mûrier noir ne sont blancs, que ce serait une singulière métamorphose que celle qui se bornerait à accélérer la maturité d'un fruit.

Ainsi on peut regarder comme un fait avéré, qu'Ovide avait une idée d'un mûrier blanc, vivant sur les rives de l'Euphrate.

Du temps de Pline on récoltait de la soie dans ces contrées ; on en récoltait aussi, mais d'une qualité inférieure, à Cos, patrie d'Hippocrate (aujourd'hui *Stancho*, voisine de l'Anatolie). Pline parle de cette dernière soie, quand il dit, en gourmandant les petits maîtres romains : *Nec puduit has vestes usurpare etiam viros, levitatem propter æstivam.*

Mais il ajoute qu'ils n'avaient pas encore osé se vêtir des tissus de la soie d'Assyrie, réservée aux dames : *Assyria tamen bombyce adhuc feminis cedimus.*

Le ver à soie d'Asysrie était sans doute comme celui de l'Inde et de la Chine, nourri de mûrier blanc ; aussi filait-il la soie la plus précieuse, celle qui, à Rome, se vendait littéralement au poids de l'or.

Le ver à soie de Cos de quoi se nourrissait-il ? Il vivait, s'il faut s'en rapporter à Pline, des feuilles de cyprès, de térébinthe, de frêne, de chêne. Quel est l'homme qui s'étant livré à l'étude, je ne dis pas seulement du bombyce de la soie, mais des lépidoptères en général, soit capable de croire qu'un insecte de cette famille puisse vivre indifféremment sur des arbres si disparates ? et, dans tous les cas, je dirai avec M. Mongez : ou l'insecte qui filait dans l'île de Cos était de la même espèce que notre ver à soie, et dès-lors son existence supposait celle du mûrier blanc, seul arbre qui pût lui fournir une nourriture profitable ; ou il était d'une espèce différente, moins précieuse, qui a disparu et qu'on pouvait nourrir avec d'autres plantes que le mûrier blanc.

Je suis très-convaincu que le *bombyx mori* peut bien, dans un moment de disette, se substanter d'autres végétaux que les feuilles de mûrier blanc, mais non prospérer et filer d'excellente soie avec une pareille nourriture. La Providence a fait l'un pour l'autre exclusivement, l'arbre et l'insecte.

Toutes les recherches de MM. Loiseleur Deslongchamps et Sterler de Munich, et Schertz de Strasbourg, et Bonafous, notre compatriote, pour découvrir un succédanée du mûrier blanc, n'ont amené que d'insignifians résultats. Il ne s'agit pas, en effet, de constater que, pendant un jour ou deux, des vers affamés vivront de laitue ou de houblon, de chanvre ou de figuier ; mais c'est une éducation tout entière qu'il faudrait faire avec ce genre de nourriture, et une seule éducation ne suffirait pas, il faudrait suivre l'expérience dans la succession de plusieurs générations d'insectes fileurs, et apprécier toutes

les recettes sous le double rapport de l'abondance et de la qualité.

Non, ce ne sont pas des vers fileurs tels que nous en élevons en France, qui, à la Chine, se nourrissent indifféremment, au rapport des voyageurs, de mûrier blanc, de mauve, de chêne, d'un arbrisseau nommé *fragaria*. Il existe en Chine, comme au Brésil, plusieurs espèces de vers à soie se nourrissant d'arbres différens. Voici ce qu'on lit dans les nouvelles annales des voyages (août 1826): « Le mûrier blanc prospère au Brésil ; » la soie du ver qu'il nourrit est très-belle ; mais on » trouve sur un arbrisseau assez semblable au laurier, » *une espèce particulière de ver* qui file une espèce de » soie plus fine et plus brillante que celle du bombice » commun (ver à soie ordinaire). »

De tout ce qui précède, je conclus avec le savant Mongez, que des mûriers blancs ombrageaient les rives du Bosphore, lorsque les deux religieux que Justinien avait envoyés dans l'Inde, en rapportèrent des œufs d'un bombice de la soie (*bombyx mori*).

Avant cette époque, l'empereur avait cherché les moyens d'attirer dans ses états, à moins de frais, une matière qui littéralement se vendait au poids de l'or. Ce que dit à ce sujet le savant académicien, est sans doute un peu étranger à l'objet de son mémoire, mais se lie à l'histoire générale du commerce, et en particulier à celui de la soie ; nous aurions à nous reprocher de l'avoir passé sous silence.

« Justinien, dit M. Mongez, eut un grand désir d'enlever aux Perses, ennemis constans de l'empire grec, le commerce de la soie, il conçut le projet d'en tirer de l'Inde par la mer rouge, route que lui avait ouverte Alexandre,

en fondant la ville égyptienne qui porte son nom ; mais que l'incurie des empereurs grecs avait laissé fermer. Le moment de mettre à exécution ce projet paraissait favorable, parce que le trône de l'Ethiopie, ainsi que celui des Homérites qui habitaient la partie méridionale de l'Arabie, étaient occupés par des chrétiens. Justinien envoya donc des ambassadeurs aux deux souverains : « Il » leur fit proposer, dit Procope, au nom de la religion » qui les liait aux Romains, de contracter une alliance » avec lui, et de l'aider à faire la guerre aux Perses. » Il conseilla aux Ethiopiens d'acheter des Indiens le » fil avec lequel on fait le vêtement que les Grecs ap- » pelaient autrefois médique, et que l'on appelait alors » sérique, de le vendre ensuite aux seuls Romains, qui » le leur payeraient très-cher, et qui, par ce moyen, » ne seraient plus obligés d'envoyer leur or à leurs » ennemis. L'ambassadeur invita aussi les Homérites à » opérer une diversion en portant leurs armes sur les » terres des Perses........ Les deux souverains, continue » Procope, firent un bon accueil aux envoyés de » Justinien, promettant de remplir les vues de leur » maître ; mais ni l'un ni l'autre ne tint sa promesse. » Les Ethiopiens ne pouvaient en effet, remarque » l'historien, acheter la soie des Indiens mêmes, parce » que les facteurs des Perses établis dans les ports où » abordaient les navires des Indiens, ports dont ils » étaient voisins, enlevaient ordinairement toutes les » marchandises. »

» Justinien, maître de l'Egypte jusqu'aux cataractes du Nil, pouvait-il ignorer que les Perses avaient établi dans les ports de l'Arabie méridionale et de la Perse le monopole de la soie ? Voilà, en effet, la raison pour

laquelle *Palmyre était dès-lors* en ruine. Cette cité superbe, placée dans un Oasis fertile, presque au milieu du grand désert qui sépare l'Euphrate des chaines du Liban, servit long-temps d'entrepôt aux caravanes qui apportaient la soie de l'Asie mineure; elles recevaient de la Bucharie (Sérique de Ptolomée) avec la soie envoyée par les Chinois, les *Sères* proprement dits, le coton et les cotonnades, produit du travail des Buchares. D'après cet abandon de la route par terre, qui se terminait à la partie méridionale de la mer caspienne (soit que des troubles survenus dans la Bucharie, soit que les armes du roi de Perse l'eussent fait interrompre), le commerce de l'Inde prit la route de mer, et les Indiens portèrent la soie dans les ports de la Perse et dans ceux de l'Arabie méridionale : là les facteurs des Perses enlevaient toutes les soies pour les vendre aux Grecs et aux Romains. »

Un trait de ce passage est remarquable : c'est que d'après M. Mongez, ce ne sont pas les fureurs de la guerre, ni des troubles intérieurs, souvent plus désastreux encore, qui ont anéanti Palmyre, mais seulement la perte de son entrepôt de la soie de l'Inde. Serait-il vrai que les grandes cités s'élèvent sur les routes du commerce, et disparaissent avec lui ?

GROGNIER.

BIBLIOGRAPHIE. – HISTOIRE.

L'HOMME DE LA ROCHE, ou calendrier historique et anecdotique *sur* Lyon, pour l'an de grâce 1827, orné du portrait (lithographique) de Jean Cléberg, et suivi d'une notice sur cet homme célèbre. Première année. Lyon, Pézieux, in-18 de 84 pages (Extrait).

Nous avons annoncé dans le *Bulletin bibliographique* du mois précédent que nous consacrerions un article spécial à cet ouvrage : nous venons acquitter notre promesse.

Le recueil dont il s'agit est anonyme ; mais il est facile de deviner qui en est l'auteur, et nous n'aurons pas besoin de soulever entièrement le voile sous lequel se cache sa modestie : la multiplicité des détails qu'il donne sur un point de notre histoire locale, l'érudition, la bonne foi et la fidélité scrupuleuse avec lesquelles il les rapporte, le décéleraient à tous les yeux, lors même que son style ne le ferait pas reconnaître sur-le-champ.

La brochure se compose de trois parties : la première est le *Calendrier de* 1827 ; la seconde, une *Notice historique sur Jean Cléberg*, et la troisième, un *Choix d'anecdotes*, *bons mots*, etc.

Le calendrier sert de passe-port au reste : c'est sous cette forme que l'auteur paraît avoir le dessein de publier, chaque année, quelques extraits intéressans de ses savantes recherches sur Lyon.

La *Notice sur Jean Cléberg* est la pièce principale du petit volume de cette année. Nous croyons devoir commencer par en offrir l'analyse.

Jean Cléberg, surnommé le bon Allemand, naquit à Nuremberg en Allemagne, vers 1485, d'une famille de négocians. Il paraît qu'après ses premières études il se mit au service de la France ; qu'il commandait une compagnie de lansquenets dans l'armée de François I.er, durant les guerres d'Italie ; qu'il prit part à plusieurs affaires mémorables et principalement à la bataille de Pavie, où il se fit remarquer du roi par sa vaillance, son intrépidité et son sang-froid. Des mémoires particuliers assurent qu'il eut le bonheur de sauver la vie à son prince dans cette occasion, et que, dès qu'il fut instruit de sa captivité, il courut la partager volontairement. Ce dévouement lui valut l'honneur d'être nommé valet-de-chambre ordinaire du roi. Après avoir quitté François I.er, il rentra dans le négoce et s'établit d'abord à Berne où il acquit le droit de bourgeoisie, et ensuite, vers 1532, à Lyon où il rendit au roi des services d'un autre genre : il fut son agent auprès des banquiers de cette ville.

Il était très-bienfaisant, et eut part à l'établissement de l'Aumône générale, formée avec le restant d'une quête faite en 1531 pour secourir les malheureux atteints de la peste qui, à cette époque, exerçait ses ravages à Lyon. Il souscrivit le premier à cette œuvre pour une somme de 500 fr., et dans l'intervalle de 1533 à 1546, année de son décès, les dons qu'il fit au nouvel hospice s'élevèrent à 8,045 liv., équivalant à plus de 70,000 liv. de notre monnaie actuelle. Sa charité se signala surtout envers les habitans du quartier de Bourgneuf où il avait son domicile : il y secourait les indigens, et fournissait des dots aux pauvres filles.

Peu de temps après son établissement à Lyon, il

épousa Pelonne de Bouzin ou de Bonzin, native de Tournay en Flandre, dame de Challiouvre, au pays de Dombes, veuve de noble Jean de la Forge dont elle avait un fils encore en bas âge, Etienne de la Forge, seigneur d'Ars. Pelonne de Bonzin était douée des grâces les plus séduisantes de son sexe. C'est elle qui fit bâtir la maison de Champs, près des murs de Lyon, et qui y construisit cette tour qui s'appelle encore aujourd'hui *la tour de la belle Allemande*. Ce surnom de *la belle Allemande* lui avait été donné à cause de sa beauté et de la patrie de son mari.

Les heureuses spéculations de Cléberg le mirent dans le cas de faire des acquisitions considérables : il acheta du chapitre de St-Nizier, le 17 mars 1543, le tènement d'Auxerre, propriété des anciens comtes d'Auxerre, faisant le coin de la Grande-Côte et de la rue Neyret, et réunie depuis au jardin des religieuses de la Déserte; il acheta encore, sur la fin de la même année, des commissaires chargés par le roi de l'aliénation des biens du connétable de Bourbon, les terres du Chastelard et de Villeneuve en Dombes, et le 23 juillet 1546, d'Antoine de Semur, la seigneurie du Grand-Chavaignieu.

Les administrateurs de l'Aumône-générale l'invitèrent en 1544 à assister aux délibérations du bureau, quoiqu'il n'en fût pas membre, et vers le même temps il fut élu par les terriers de la ville conseiller-échevin. Sa modestie lui fit d'abord refuser cet honneur. Les motifs qu'il donna de ce refus, étaient son âge, les soins qu'exigeait un fils âgé de cinq ou six ans et les affaires dont le roi l'avait chargé; mais on n'accepta point sa démission, et son nom continua de figurer

parmi ceux des autres conseillers de ville. Dans la délibération qui eut lieu à ce sujet, il est désigné ainsi : *Honorable homme Jean* Flebergue, *sieur du Chastelard*. De là vient qu'on l'a souvent appelé *Flebergue ;* mais tous les documens qui le concernent, tous les actes souscrits par lui ou par sa famille, le sceau même de son fils, établissent que son véritable nom était *Cleberg*, *Cleberger*, *Clebergue* ou *Cleberge*, variations qui naissent de la difficulté de rendre d'une manière précise la prononciation allemande.

Jean Cléberg mourut, vivement regretté, le 6 septembre 1546, à l'âge de soixante-deux ans. Ce fut vraisemblablement alors que les habitans de Bourgneuf érigèrent à sa mémoire, sur la place de la Roche, une statue de bois tenant à la main une bourse, comme un monument de leur profonde reconnaissance. Cette statue a été renouvelée plusieurs fois et notamment en 1820.

On peut cependant élever quelques doutes sur le point de savoir à quelle époque ce monument a été élevé, et même sur le point de savoir s'il l'a été en l'honneur de Cléberg. Les actes consulaires sont absolument muets sur ces deux points. L'*Homme de la Roche* (car c'est ainsi que la statue dont il s'agit est désignée par le peuple) ne figure pas sur le plan de la ville, qui fut levé sous le règne d'Henri II, quoique le graveur l'ait représenté sur la carte extraite de ce plan et mise par le P. Ménestrier à la tête de son *Histoire consulaire de la ville de Lyon*. Le *Formulaire recreatif de Bredin le Cocu*, imprimé pour la première fois en 1594, est le plus ancien ouvrage où il soit question de l'*Homme de la Roche ;* mais on n'y trouve rien de relatif à la personne dont il était destiné à retracer le souvenir ;

on y voit seulement que c'était un guerrier. Paradin et Rubys n'en parlent point. L'Almanach de Lyon de 1740 s'exprime ainsi : « Cette statue a été anciennement » élevée, à ce qu'on prétend, à l'occasion d'un riche » citoyen de ce quartier-là, allemand ou suisse d'ori- » gine, qui employait ses charités à marier de pauvres » filles ; après sa mort, les gens du quartier dressèrent » à sa mémoire une statue tenant une bourse à la main, » et la nommèrent M. de la Roche, parce qu'elle était » placée sur la Roche. » Ce récit fondé, comme on le voit, sur une tradition populaire, désigne suffisamment, suivant notre auteur, Jean Cléberg comme le personnage auquel cet hommage a été décerné. Cette tradition et plusieurs des circonstances que nous avons rappelées paraissent à l'anonyme des présomptions très-fortes qui ne permettent guère de supposer que l'*Homme de la Roche* soit un autre que le bon Allemand. Aussi Pernetti et M. l'abbé Guillon, dans leurs ouvrages sur Lyon, ont-ils assuré le fait d'une manière assez positive.

Cléberg devait-il le titre de *noble* à sa nomination de conseiller de ville, ou l'avait-il antérieurement ? Une note découverte dans les archives de l'Aumône générale prouve qu'il était noble avant qu'il vînt s'établir en France, puisqu'elle nous apprend que, par des lettres datées de Trèves le 30 mars 1509, l'empereur Maximilien avait concédé à sa famille le droit de blasonner ainsi ses armes : De gueules à une montagne de trois collines d'or, de chacune desquelles sort une tige de trèfle aussi d'or. Ces armes sont les mêmes que l'on voit sur le sceau de David de Cléberg, son fils.

David de Cléberg, le seul enfant qu'il ait eu de son mariage avec Pelonne de Bonzin, n'était âgé que de sept à huit ans

lorsqu'il perdit son père : il demeura sous la tutelle de sa mère, dont Mathieu Athiaud, conseiller au parlement de Dombes (1), fut nommé le conseil. Pelonne de Bonzin acheta pour son fils, par acte du 19 septembre 1554, la baronnie de St-Trivier en Dombes, au prix de 32,000 liv.; en 1564, les terres de Graveins et de Mognoneins, et quelque temps après, celles de Banains en Mâconnais, de la Maisonforte de Bercins, de Lapoype de Russins, etc.

Vers l'an 1555, la veuve de Jean Cléberg se maria en troisièmes noces à noble Claude Vincent dit le Gourt (2), auquel elle survécut, après en avoir eu deux enfans dont elle était tutrice en 1559.

David de Cléberg épousa Suzanne de Gumin, fille de noble Antoine de Gumin, écuyer, seigneur de Romaneche en Dauphiné, laquelle le rendit père de quatre enfans, savoir: Claude, Louis-Claude, Marie et Suzanne. Il mourut à Lyon et fut inhumé dans l'église des Jacobins, le 9 novembre 1592, âgé de 54 ans.

Par suite de différentes dispositions de cette famille aujourd'hui éteinte, la presque totalité des biens du bon Allemand a passé à M. Moyron, avocat en la sénéchaussée, qui, à son tour, l'a transmise, par son testament du 12 octobre 1651, aux pauvres de l'Aumône générale.

Tel est l'abrégé de la notice sur Jean Cléberg. Sauf les réflexions de l'auteur, tout y est, à peu de chose près,

---

(1) Echevin en 1543.

(2) Lisez : *Gourd*. Ce mot qui remonte à la plus haute antiquité, puisqu'il vient de l'ancien espagnol *gurdus* (Quintilien, *Instit. Orat.* I, 5), signifiait *roidi, rendu immobile par le froid*. Il n'est plus usité. *Engourdi* qui en est un dérivé lui a survécu. C'est un rejeton qui conserve sa vigueur, quoique la racine ait péri.

conservé, même, autant que possible, les expressions dont il se sert. Nous avons surtout suivi avec exactitude le récit du biographe, lorsqu'il rapporte certains faits qui doivent fournir le sujet des observations qu'on va lire.

On voit que le biographe est imbu de l'idée que la figure de l'*homme de la Roche* a été consacrée dans le principe à représenter Jean Cléberg et à signaler la reconnaissance que ses bienfaits inspirèrent aux habitans du quartier de Bourgneuf. Il ne dissimule cependant pas quelques-unes des objections qu'on peut faire contre cette opinion assez généralement reçue aujourd'hui ; mais il les combat, ou du moins il cherche à les affaiblir : nous allons examiner jusqu'à quel point il y réussit.

Nous remarquerons, avant tout, que la tradition est ici d'un faible secours : car elle nous apprend bien, comme le dit l'*Almanach de Lyon* de 1740, que le monument a été dressé en l'honneur d'un homme charitable et bienfaisant, suisse ou allemand d'origine, qui mariait les pauvres filles de Bourgneuf et leur donnait des dots ; mais elle ne nous apprend pas comment s'appelait cet homme recommandable. Le peuple n'a point chargé sa mémoire du nom de Flébergue ou Cléberg, d'ailleurs un peu difficile à prononcer pour des bouches françaises. Ce sont nos écrivains qui, seulement dans le dernier siècle, ont imaginé de voir en lui le personnage mystérieux représenté, depuis 1594 au moins (1), sur la

---

(1) C'est l'époque où parut la première édition du *Formulaire récréatif*, etc., Lyon, Benoist Rigaud, petit in-12, ouvrage dont M. Pericaud a découvert l'auteur, inconnu jusqu'à ce jour, à l'aide de l'anagramme de son nom, placée à la fin de la préface : *Bonté n'y croist*, où l'on trouve *Benoist Troncy*. Voy. *Biogr. univ.*, art.

roche de Bourgneuf, armé de toutes pièces et tenant une bourse à la main. L'abbé Pernetti est à la tête de ces écrivains : il est le premier qui ait désigné Cléberg (qu'il appelle Flébergue) comme l'objet de ce monument, tom. I, pag. 263, de ses *Lyonnois dignes de mémoire*, imprimés en 1757.

Cette opinion n'est donc qu'une conjecture un peu tardive, fondée sur quelques circonstances de la vie de Cléberg : or, en quoi consistent ces circonstances, et sont-elles suffisantes et bien établies ?

Il est certain que Cléberg était allemand et qu'il était charitable ; mais voilà tout. Est-ce assez ?

L'anonyme suppose de plus que Cléberg avait été guerrier, qu'il demeurait dans le quartier de Bourgneuf, et que, comme on le dit du personnage dont l'image est placée sur le rocher dont il s'agit, il dotait les pauvres filles du quartier. Si ces différens points étaient constans, il n'y aurait presque plus de doute sur l'identité de Cléberg et de l'homme de la Roche ; mais il s'en faut de beaucoup qu'il y ait preuve d'aucun de ces faits.

D'abord, il est très-douteux que Cléberg ait été guerrier. L'auteur de la notice nous l'assure ; mais contre son usage, il ne cite point ses garans. Où a-t-il donc découvert ce qu'il nous raconte à ce sujet ? où a-t-il ap-

---

Troncy (Benoît du), et *Archives du Rhône*, tom. III, pag. 430, et tom. V, pag. 57.

La donation à cause de mort faite par *noble Fier-à-bras le Furieux, seigneur de la Roche sous Tunes* (l'homme de la Roche), se trouve à la page 195 du *Formulaire*, édition de 1627. M. Pericaud l'a reproduite dans un article du *Journal de Lyon* du 3 juin 1821, que M. Barbier a inséré dans son *Dict. des Anonymes*, deuxième édition, n.° 6813.

pris que Cléberg avait servi dans les armées de François I.er, qu'il avait assisté à plusieurs grandes affaires et notamment à la bataille de Pavie? quels sont ces *mémoires particuliers* dont il s'étaye, pour nous certifier que Cléberg montra sur le champ de bataille une bravoure et une intrépidité à toute épreuve, qu'il eut même le bonheur de sauver la vie au roi, qu'il le suivit dans sa captivité, etc.? Ce qu'il y a de bien positif, c'est que le savant anonyme se trompe en faisant remonter à cette époque la nomination de Cléberg à l'office de valet de chambre du roi (1), et en disant que cet office lui fut donné comme une récompense de son courage et de son dévouement. La bataille de Pavie et la captivité de François I.er sont de l'année 1525; et ce ne fut que le dernier mars 1543, dix-huit ans plus tard, que les lettres-patentes contenant la nomination dont il s'agit furent délivrées, et il n'y est point question de services militaires, mais de services d'un genre bien différent. On en connaîtra la nature par les deux missives suivantes que François I.er écrivit à Cléberg vers le même temps (2):

(1) Ce n'était pas un titre purement honorifique: un traitement y était attaché. Dans un acte du 7 mars 1554, M. Milan Caze, commis de M. de la Ferrandière, et M. Martin de Troyes, conseiller du roi et receveur-général de ses finances à Lyon, certifient avoir payé, aux années 1545 et 1546, par commission de feu M. Jean Duval, trésorier de l'épargne, à feu noble Jean Cleberge, en son vivant, bourgeois de Berne et de Lyon, la somme de 242 liv. tournois pour chacune desdites deux années, montant de ses gages de valet-de-chambre ordinaire.

(2) La copie de ces deux pièces nous a été communiquée, ainsi que celle du testament de Cléberg, par M. l'abbé S., qui nous a eu outre fourni la plupart des indications et des notes, sur lesquelles nous avons rédigé le présent article.

« A MONSIEUR DE CHASTELARD, VALET DE CHAMBRE ORDINAIRE.

Mons. de Chastelard, j'ay entendu par le sieur de Sainct-Martin, mon conseiller et secretaire de ma chambre, en quelle volunté et affection il vous a trouvé de me faire service, et comme encore que de vous mesme m'ayez dernierement secouru en prest d'une bonne somme d'argent, avez esté moyen que les aultres marchands de vostre nation ont faict le semblable de leur part, dont et du bon office que vous avez faict en cest endroit ie n'ay voulu faillir à vous mercier : vous advisant que pour ne faillir à la promesse que i'ay faicte du remboursement des dessusdicts prests ie depute presentement ledict sieur Sainct-Martin pour se transporter par delà et faire rembourser toutes les sommes de deniers qui m'ont esté prestées : luy ayant quant et quant donné charge de vous dire et faire entendre aulcunes choses de ma part, desquelles ie vous prie le croire comme moymesme, priant Dieu, Mons. de Chastelard, qu'il vous ayt en sa garde. Escript à Aschal (1), le 11.e iour de decembre 1543. Signé François et de l'Aubespine.

« AU SIEUR IEHAN CLEBERGE, MON VALET DE CHAMBRE ORDINAIRE.

Seigneur Iehan Cleberge, i'ay receu vostre lettre du 5.e de ce mois, et par icelle veu le debvoir et diligence que vous avez faict et faictes pour le faict des emprunts

(1) Comme nous ne connaissons aucun lieu de ce nom, et qu'on ne le trouve pas dans les dictionnaires géographiques que nous avons été à même de consulter, nous craignons qu'il n'y ait ici une faute dans la copie.

que ie veulx faire à Lyon, dont ie vous say tresbon gré : et voyant, ainsy que vous me mandez, que les marchands n'y veulent entendre que mon filz le dauphin ne s'y oblige comme moy, i'en seray content, et desià mondict filz l'a ainsy accordé, dont vous pouvez advertir les marchands, à fin qu'ils tiennent leur argent prest, ainsy que me le mandez, et sur ce, seigneur Iehan Cleberge, ie prie Dieu qu'il vous ayt en sa garde. Escript à Paris, le 11.e iour de mars 1545. Signé François et Bochetel. »

C'était donc uniquement pour reconnaître le zèle que Cléberg apportait à ses affaires financières à Lyon que le roi l'éleva au rang de son valet de chambre ; et il n'y a rien, du moins que nous sachions, qui puisse servir d'appui aux assertions de l'anonyme, relatives au prétendu service de Cléberg dans les armées françaises et au courage qu'il y aurait déployé. Une seule chose donnerait, à la rigueur, quelque vraisemblance à ces faits : c'est une clause du testament de Cléberg, testament dont nous avons une copie sous les yeux (1). On voit, en effet, parmi les legs contenus en cet acte, reçu Pierre Dorlin, notaire à Lyon, le 25 août 1546, qu'il légue ses *armures*, *espées*, *hacquebutes*, *javelines et aultres bastons et instrumens de guerre* à Etienne de la Forge, fils du premier lit de Pelonne de Bonzin sa femme. Mais il possédait peut-être ces armes comme étant un des membres de la garde urbaine, qui existait alors sous le

(1) Nous avons déjà prévenu le lecteur que nous devions cette copie à l'obligeance de M. l'abbé S., qui nous a en même temps transmis le résultat de ses recherches sur le point que nous discutons. Nous reconnaissons de nouveau la dette avec plaisir.

nom de *penonages*. On pourrait même soupçonner, et nous croyons nous rappeler qu'on l'a avancé quelque part (1), qu'il fut capitaine penon ; mais ce ne serait encore qu'une conjecture.

En second lieu, c'est gratuitement, à ce qu'il nous paraît, que l'anonyme assure que Cléberg avait son domicile dans le quartier de Bourgneuf. Du moins nous sommes sûrs que, lorsqu'il fit son testament, quelques jours avant sa mort, il demeurait place du Plâtre, dans une maison appelée *de Sainct-Ambroise*, dont l'emplacement est occupé aujourd'hui par la maison Tolozan (2).

Enfin il n'y a absolument nulle trace des bienfaits que Cléberg aurait répandus dans le quartier de Bourgneuf. Aucun auteur du temps n'en a parlé. L'acte de ses dernières volontés ne fournit pas la moindre induction favorable à cette supposition : il y dispose de sa fortune en faveur de sa femme et de son fils, et ne laisse des marques de souvenir qu'à ses parens et à ses amis. Le seul don

---

(1) L'auteur de la *Mandrinade*, *poëme en quatre chants*, *en vers burlesques*, 1755, petit in-12, sans nom de ville ni d'imprimeur, le dit formellement dans une note de son *Epître* dédicatoire en vers adressée *à l'Homme de la Roche* : « Parmi les monumens singuliers » que nous avons en France, l'auteur de ce poëme a choisi pour » l'objet de sa dédicace, celui que les habitans d'un quartier de Lyon, » appelé Bourgneuf, élevèrent jadis à la mémoire *d'un de leurs capitaines penons*, bon homme qui avait la manie de marier les pauvres » filles de son quartier, pour les empêcher de mourir vierges et » martyres, etc. »

(2) Son testament est ainsi terminé : « En tesmoing desquelles » choses nous Garde dessusdict avons faict mettre ledict scel commun » royal esdictes presentes, qui furent faictes et données à Lyon, » *en la maison d'habitation dudict sieur testateur*, *appellée de sainct* » *Ambroise*, et en sa chambre cubiculaire, luy estant et gisant au » lict, malade, etc. »

qui soit une œuvre de charité, est celui qu'il fait de la somme de 4000 liv. à MM. les Recteurs de la Grande Aumône générale (1).

Nos fastes ont conservé la mémoire de quelques personnes qui, dans des temps assez reculés, firent des dons à la ville pour doter des filles indigentes. Rubys, *Hist verit. de Lyon*, pag. 481, met au nombre des revenus patrimoniaux de la cité, « les pensions delaisséez » par le sieur de Licieux, surnommé le Pavanier, et » Guillaume François, *pour marier pauvres filles* et » entretenir des escoliers au college de Tournon. » On cite encore des dispositions pareilles faites, si nous ne nous trompons, par Girardin Pance, ou Pause, qui fut échevin en 1549, 1551, 1559 et 1564, ou par un membre de sa famille, portant aussi le nom de Pance; mais nulle part, comme nous l'avons déjà dit, on n'attribue rien de semblable à Cléberg, si ce n'est dans quelques ouvrages modernes dont les auteurs ont eu besoin de supposer le fait pour appuyer leurs conjectures.

Il suit de tout cela qu'il n'existe aucune preuve, aucun indice, aucune présomption suffisante, que le mo-

(1) Le legs est conçu en ces termes : « *Item*, ledict sieur testateur » ayant regard aux grandes charges qu'ont supporté MM. les Recteurs » de la grande Aulmosne generale de ceste ville de Lyon, qui est » regie et gouvernée par MM. les bourgeois et notables de ceste ville » de Lyon, lesquels prennent grand soucy et travail pour nourrir, » alimenter et substanter les pauvres tant honteux que aultres de » ladicte ville depuis certain temps en ça, pour ces causes et aultres, » meu de charité, et à fin qu'ils ayent mieulx de quoy continuer et » entretenir ladicte Aulmosne, a donné et légué pour Dieu et aulmosne auxdicts Recteurs de ladicte grande Aulmosne generale, » pour une fois, la somme de 4,000 liv. (valant aujourd'hui 17,280 f.), » laquelle somme il veult être payée auxdicts sieurs Recteurs à leur » volunté et requeste.... »

nument de l'homme de la Roche ait été dressé en l'honneur de Cléberg. L'aurait-il été, par hasard, en faveur d'un personnage rappelé dans un acte de vente dont l'auteur de la notice nous a fourni lui-même tout récemment l'indication ? Cet acte est de 1577 : c'est une reconnaissance relative à *une maison de la rue Bourgneuf*, *qui fut*, y est-il dit, *de noble Gabriel de la Roche et damoiselle Philiberte de Thélis sa femme*, *joignant la montagne de Confort*, *à présent de Thunes*, *de soir*. Ce M. Gabriel de la Roche remplit, comme on le voit, plusieurs des conditions qui manquent à Cléberg, pour qu'on puisse le regarder comme le type de la statue de Bourgneuf : il demeurait dans le quartier, sa maison joignait le rocher de Tunes, sur lequel la statue est placée, et on se rappelle que suivant l'Almanach de Lyon de 1740, l'homme de la Roche était appelé par le peuple *M. de la Roche*. Ce sont là des rapports très-remarquables. Toutefois il reste bien des doutes : il faudrait encore, pour les lever entièrement, qu'il fût établi que ce M. de la Roche était allemand ou suisse d'origine, et surtout qu'il mariait les filles de Bourgneuf.

Nous avons déjà observé qu'en 1740 on ne nommait pas encore Cléberg comme l'objet du monument dont il s'agit, et qu'on ignorait entièrement en l'honneur de qui ce monument avait été élevé. Le hasard a fait tomber sous nos mains une petite pièce de vers latins inédite, dont l'auteur était venu à Lyon en 1730, et où se manifeste la même incertitude sur le même sujet. L'auteur est un M. Marie-André Chaligny Deplaines, ancien membre de la société de Sorbonne, qui adressa, en l'an VIII et en l'an IX, de Verdun où il résidait, à l'athénée de Lyon, divers petits poëmes latins manuscrits sur notre

ville et sur ses momumens et ses hommes célèbres, extraits d'un grand ouvrage sur les Gaules et la France. Il était âgé de quatre-vingt-quatre ans, lorsqu'il fit l'envoi de ces différentes pièces. Il appelle dans ses vers l'homme de la Roche un colosse de Mars à cause de son costume militaire, et la bourse qu'il tient à la main lui paraît une énigme qu'Œdipe pourrait seul expliquer.

« COLOSSE DE MARS AVEC UNE BOURSE A LA MAIN.

Nescio quæ quondam Lugduni fabula Martem
Mole gigantæa mirandum fecerit esse :
Omnibus armatus telis Deus imperat oræ
Fluminis ad dextram, qua rupes eminet alta.
Ille tenet loculos, Musis ænigma jocosum,
Elysiis donec veniens Œdipus ab umbris
Rem planam faciat quam nobis solvere non est. »

Au-dessous de cette pièce, M. Chaligny met la note suivante : « Ce colosse hideux existait en 1730, tel que je le dépeins et que je crois le voir encore. »

Il est bon d'observer que la statue avait été renouvelée quatorze ans auparavant, en 1716, et qu'il n'est pas étonnant qu'elle fut *hideuse* par l'état de dégradation où elle devait se trouver : il n'y a que sept ans que celle qui existe actuellement a été refaite, et elle n'est presque plus qu'un tronc mutilé, un torse qui est bien loin de rappeler ceux que l'antiquité nous a laissés.

Le vœu formé par l'anonyme, que cette statue qui est en bois soit remplacée par une autre en pierre, et qu'une souscription permette d'en confier l'exécution à un habile artiste, tel que M. Legendre-Héral, mérite d'être pris en considération, et nous ne doutons pas que le projet ne soit exécuté tôt ou tard.

Mais à quoi bon, nous objectera-t-on peut-être, rétablir ce monument, si l'on ne sait pas quel en fut le but primitif, si l'on ignore à qui il fut érigé? Il est certain, répondrons-nous, que la statue de l'homme de la Roche a été dans le principe un témoignage éclatant de la reconnaissance du peuple envers un de ses bienfaiteurs. Qu'importe, pour ceux qui voudraient relever ce glorieux trophée, que ce bienfaiteur se soit appelé Flébergue ou Cléberg, ou qu'il ait eu un autre nom? Le souvenir de ses vertus n'est pas moins digne d'être transmis à la postérité, quoiqu'on ait oublié les deux ou trois syllabes qui servaient à le désigner lorsqu'il vivait. Les Athéniens avaient dédié un autel aux Dieux inconnus: Bourgneuf, ou plutôt Lyon, conservera la mémoire de l'homme modeste et généreux dont le nom s'est perdu, qui consacra sa fortune au soulagement de l'humanité, et qui, après s'être caché pour faire le bien pendant qu'il était sur la terre, n'y marqua son rapide passage que par ses bonnes actions.

Ce que nous venons de dire servira aussi de réponse aux personnes qui nous blâmeraient d'avoir cherché à ébranler la croyance commune, contesté à la mémoire d'un de nos citoyens adoptifs une partie de sa gloire et révoqué en doute un point d'histoire locale que le public s'est accoutumé à regarder comme tout-à-fait certain. Nous pourrions encore ajouter que la vérité doit passer avant tout, et qu'elle est d'un trop haut prix pour être sacrifiée à quelque espèce de considération que ce soit.

En tout cas, il se peut que nous nous trompions nous-même, et si l'on nous réfutait par de bonnes raisons, nous nous applaudirions d'avoir provoqué, par la

discussion à laquelle nous nous sommes livré, l'éclaircissement d'un fait qui nous semble intéressant.

Les autres remarques que nous avons à faire sur la nouvelle biographie de Cléberg, ne portent que sur des détails.

L'auteur, page 30, évalue à plus de 70,000 fr. de notre monnaie actuelle les 8,045 liv. que donna Cléberg à l'Aumône générale, de 1533 à 1546: il y a là, ce nous semble, erreur de calcul évidente (1), s'il est vrai que le marc d'argent qui est aujourd'hui à 54 fr., était alors à 12 liv. 10 sols, comme l'auteur nous l'apprend lui-même, page 53. D'après cette base, les 8,045 liv. ne valaient que 34 à 35,000 fr., monnaie actuelle.

Page 32, la qualification de *dame de Challiouvre* est mal-à-propos donnée à Pelonne de Bonzin à l'époque de son mariage avec Cléberg. Le contrat de ce mariage est du 19 février 1535, et Pelonne de Bonzin n'acquit de Pierre Fournier la terre de Challiouvre qu'après la mort de son mari, le 25 mai 1551, par acte reçu Nicolas Dorlin.

La terre de Champ ou de Champs, près de Lyon (2), n'appartenait point non plus primitivement à cette dame, comme on pourrait l'induire d'une autre phrase de la

---

(1) Cette fausse évaluation est empruntée de la page 6 d'une autre *Notice sur Jean Cléberg*, rédigée par M. Marnas sur les notes de M. Monod, et publiée en 1820 (in-8.° de 10 pages) aux frais de l'administration des hôpitaux de Lyon ; notice qui, d'ailleurs, est bien écrite et commence à devenir rare.

(2) Possédée de notre temps, pendant plusieurs années, par M. le baron Vouty de la Tour, premier président de la cour de Lyon, et depuis devenue, à ce qu'on nous assure, la proie d'une bande noire qui l'a déjà impitoyablement morcelée.

C'est d'après cette base que la nouvelle répartition a été établie après une suite de recherches et de travaux auxquels les assemblées cantonnales, les conseils d'arrondissement et le conseil général du département ont concouru.

Le tableau de répartition d'après lequel les rôles ont été dressés offre les résultats suivans qui intéressent à un haut degré les contribuables : sur 253 ccmmunes dont le département est composé, Lyon excepté, 195 ont été dégrevées comme payant au-delà du 9.e

58 ont été reconnues imposées au-dessous du 9.e ; elles ont en conséquence dû subir une augmentation, mais comme d'un autre côté, elles prennent part au dégrèvement général qu'a éprouvé le département, il en résulte que sur les 58 communes dont il vient d'être fait mention, 19 seulement subissent une augmentation en 1827 ; ce sont celles dont les noms suivent :

PROPORTION ANCIENNE DE L'IMPOSITION.

Bessenay, du 12 au 13.e
Bully, le 14.e
Savigny, le 15.e
Ste-Foy-lès-Lyon, le 10.e
Oullins, le 10.e
Montrotier, le 11.e
Villechenève, le 12.e
Limonest, le 13.e
Caluire, le 20.e
Poleymieux, le 13.e
Duerne, le 14.e
Grézieu-la-Varenne, le 15.e
St-Laurent-de-Vaux, le 11.e
Pollionnay, le 14.
La Croix-Rousse, le 40.e
La Guillotière, le 19.e
Vaise, le 15.e
St-Romain-de-Popey, le 11.e
Tarare, le 22.e

La ville de Lyon qui payait le 8.e de son revenu, reçoit un dégrèvement de 97,324 f. 88 c., dont

	2,752f 49e	sur le foncier ;
	2,199 55	sur les personnel et mobilier ;
	92,372 84	sur les portes et fenêtres.
Total égal,	97,324 88	

MÉLANGES.

Dans un de ces articles de littérature qui deviennent si rares depuis que les colonnes de nos journaux ne suffisent qu'à peine à l'analyse des séances des deux chambres, la *Gazette universelle de Lyon*, rendant compte des *Lettres sur la Rhétorique*, récemment publiées par M. A. Carbon, reproche à cet auteur d'avoir passé sous silence une anecdote relative à la fameuse strophe de l'ode de Malherbe *à du Périer sur la mort de sa fille :*

Mais elle étoit du monde (1) où les plus belles choses
Ont le pire destin ;
Et rose, elle a vécu ce que vivent les roses,
L'espace d'un matin.

« La seconde idée, dit le rédacteur de l'article, offre » une image poétique et touchante, elle est infiniment » gracieuse et en tout digne de Malherbe ; toutefois elle » n'est pas de lui ; elle est due tout entière à une mé- » prise de l'imprimeur et à l'écriture un peu ingrate » du père de la poésie française. Malherbe avait écrit : « *Et Rosette* (c'était le nom de la jeune fille) *a vécu* » *ce que vivent les roses*, etc. Mais le nom de *Rosette* » s'étant trouvé coupé sur le manuscrit, cela donna lieu » à une *faute* que l'auteur se garda bien de corriger. »

(1) Et non pas : *Elle étoit de ce monde*, etc., comme cite la *Gazette universelle*.

⁂ 7. — Un arrêté de la préfecture du Rhône, en date de ce jour, porte qu'il sera procédé, le 16 mars prochain, à l'adjudication de la concession d'un droit de péage pour le pont en fer suspendu à construire sur la Saône à l'Ile-Barbe. (Voy. *Archives du Rhône*, tom. V, pag. 239).

⁂ 9. — On a appris la mort de M. Pupier, missionnaire aux Indes orientales, professeur au séminaire chinois de Pulopinang, né à Larajasse (Rhône). Il avait quitté depuis cinq ou six ans le diocèse de Lyon pour se dévouer aux missions de la Chine, où il se distinguait par un zèle infatigable. On trouve plusieurs lettres de lui dans les *Annales de la propagation de la foi*.

⁂ 13. — M. le directeur des ponts et chaussées a approuvé l'adjudication de la digue tendant de la sixième arche du pont de la Guillotière à la Vitriolerie.

⁂ *Même jour*. — Mort de M. le comte Riverieulx de Chambost, ancien député du Rhône, commandant de la garde nationale de Lyon, chevalier de St-Louis et de la légion d'honneur. C'était un véritable homme de bien. Il emporte dans la tombe l'estime et les regrèts de la cité.

⁂ 21. — Mgr. Tharin, évêque de Strasbourg et précepteur de Mgr. le duc de Bordeaux, arrivé dans nos murs le 15, est reparti aujourd'hui se rendant à Nice pour cause de santé.

⁂ Une décision du ministre de l'intérieur a approuvé une décision du conseil municipal du 25 janvier dernier, qui a voté la construction d'un théâtre provisoire dans l'enceinte du carré de la place des Terreaux. Le ministre a considéré cette mesure comme étant commandée par les retards que doit éprouver la reconstruction du Grand-théâtre. Les travaux ont commencé dès les premiers jours de ce mois ; ils doivent être achevés le 30 mai. MM. Falconnet et Farge, architectes, sont chargés de cette entreprise.

STATISTIQUE.

AVEYSE ET L'ARGENTIÈRE.

Cette commune, distante de 6 kilomètres nord-est du chef-lieu du canton, et de 3 kilomètres de Duerne, est située à la tête d'une colline ayant sa direction du nord au sud-ouest, dominée cependant par deux monticules dont le plus rapproché des habitations se nomme *Pin-Berthier*. L'église, dédiée à St-Pierre, est presque neuve, tandis que le clocher est d'ancienne construction. Tout près de là, on distingue une maison, dans laquelle sont établies des sœurs de St. Joseph. Elles enseignent aux jeunes filles à lire, à écrire, à faire quelques ouvrages de main, et les principes de la religion. Ces sortes d'institutions répandues dans les campagnes y produisent le plus grand bien; elles inspirent aux personnes du sexe le goût du travail, la pratique des vertus et l'attachement à leurs devoirs, sources uniques du véritable bonheur.

La croupe occidentale de la colline sur laquelle repose Aveyse, est surmontée d'un monticule nommé le *Chatelard*, et se prolonge par une pente rapide à une assez forte distance, jusqu'au vallon arrosé par la Brévenne (1); un petit ruisseau appelé de *Coise*, qui prend sa naissance à la Goute d'Aveyse (différent de la rivière du

(1) Dans les anciens titres, cette rivière est nommée *Bruronica*.

même nom qui passe près de St-Symphorien), descend des prairies sous le plateau de l'église, se jette dans la Brévenne, à la porte du séminaire de l'Argentière, et anime, par le bruit de ses eaux tombant en cascades, un local extrêmement âpre et désert. La *Gimont* est un autre ruisseau qui prend aussi naissance à Aveyse, forme ensuite un vallon séparant cette commune de celles de Grezieu et de Pomeys, et va porter le tribut de ses eaux à la Coise, au-dessous de Chazelles.

C'est au bas de cette colline, sur les confins d'un charmant vallon qui s'étend de Ste-Foy à Viricelle ; dans le territoire de l'Argentière (1), qu'Aimon de Coise, damoiseau, fonda dans son propre château, au mois de mai 1273, un prieuré de l'ordre de St-Benoît pour trois de ses filles et neuf autres demoiselles issues de parens nobles; il en concéda la nomination à Hugon, son frère, chamarier de l'abbaye de Savigny, et à Jean de Pluvier, célérier du même monastère. Ces religieuses furent installées dans leur monastère par Hugues, doyen de Montbrison, official de Lyon.

Les bâtimens de cet ancien prieuré, établi sous le vocable de Notre-Dame de Coise, subsistent encore,

---

(1) Ce nom, que portent également les paroisses de St-Genis, de Ste-Foy et de Souzy, et celui de Goutte d'Orjolle donné à un ruisseau qui sépare Aveyse de Ste-Foy et de St-Genis-l'Argentière, de Duerne et de Montromand, semble indiquer la présence dans cette contrée des filons de mines d'argent et même d'or. Le nom d'Orson que porte le ruisseau qui coule à St-Symphorien confirme cette conjecture. On trouve dans la Valloire (Isère) deux ruisseaux, *l'Oron* et *l'Argentelle*, près l'un de l'autre. Cette similitude de nom est remarquable.

mais ils sont dans un état de ruine et d'abandon qui ne leur assure qu'une courte durée.

Le testament de dame Béatrix, veuve de Guillaume de St-Romain, chevalier, du mois de mai 1286, publié en août suivant, nous fait connaître quelques usages particuliers. Cette dame lègue au monastère de Coise une rente pour fournir à son anniversaire; elle applique le montant d'un autre legs à la réparation d'un pont appelé de la Chazote sur la Coise. Elle donne à Alise de Chavanes, religieuse dans ce même monastère, une vache et son veau ou 40 sols viennois pour en tenir lieu. Elle ordonne que l'on bâtisse aux frais de son hoirie une maison dans l'enclos du couvent pour servir à perpétuité de demeure aux filles de Guichard de l'Aubépin, à celles de Guigues de St-Priest, et aux autres de sa famille qui se consacreraient par la suite à Dieu dans cette maison. Cette dame fait encore plusieurs autres legs d'une vache et de son suivant ou 40 sols viennois à des parens ou parentes. Ces dispositions singulières nous apprennent qu'à ces époques reculées, les grands propriétaires se livraient avec zèle à l'éducation des bestiaux, puisqu'ils en faisaient l'objet de legs et les constituaient même en dot à leurs filles (1). Alors les nobles, lorsque la guerre n'exigeait pas leurs services, confinés dans leurs châteaux, s'occupaient du soin de leurs domaines, et donnaient à l'agriculture toute leur

---

(1) J'ai vu avant la révolution, dans quelques villages aux environs de Lyon, des parens constituer en dot à leurs filles, en les mariant, une brebis et son agneau; aujourd'hui même cet usage subsiste encore dans les montagnes.

attention; ils savaient fort bien que la véritable fortune est toute entière dans les produits de la terre, et que c'est à les multiplier que doivent tendre les efforts des hommes; un nombreux bétail en facilitait les moyens, et leur procurait encore des ressources puissantes pour satisfaire à leurs besoins.

Vers le milieu du dernier siècle, l'abbé de Savigny, sous la dépendance duquel était le prieuré de Coise, voulut s'emparer des cottes mortes des prieures après leur décès: cette prétention donna lieu à une instance devant le parlement de Paris; un arrêt la rejeta. Mais l'abbé, privé d'un droit dont il espérait tirer de grands profits, se pourvut en cour, et eut assez de crédit pour surprendre une lettre de cachet portant défense aux religieuses de recevoir des novices. Une institution ancienne allait disparaître, lorsque Mad. du Fenoyl, supérieure (1), entreprit de lui donner une nouvelle vie. Elle obtint, en juin 1777, des lettres-patentes qui érigèrent le prieuré en chapitre de chanoinesses, avec autorisation à chacune des dames de porter une croix d'or émaillée, suspendue à un ruban vert, ayant d'un côté cette inscription: *N.-D. de Coise, fondée en* 1273, et de l'autre ces mots: *Comtesse de l'Argentière.* Il fallait, pour être admise dans ce chapitre, prouver huit degrés de noblesse du côté paternel, et trois degrés du côté maternel.

Cet établissement était sur le point d'acquérir une très-grande consistance par la suppression de l'abbaye de Savigny (2), dont les revenus, divisés entre les

---

(1) Marie-Madelaine de Gayardon de Fenoyl.

(2) *Celui qui dégainera le glaive mourra du glaive*, dit

chanoinesses de Leignieu, de l'Argentière et d'Alix, allaient répandre l'opulence dans ces nouvelles maisons, lorsque la révolution est venue arrêter tous les projets. Déjà cependant les dames de l'Argentière avaient entrepris de construire un monastère imposant, au midi de l'ancien; l'église et deux corps considérables de bâtimens venaient d'être achevés; mais la dispersion des chanoinesses laissait cette belle habitation dans un état d'abandon qui devait en accélérer la ruine : tout fut vendu et livré au commerce. Au retour de l'ordre et au moment où le culte catholique se rétablissait, M. l'archevêque de Lyon acheta l'édifice de l'Argentière et le clos qui en dépendait, pour y fonder un séminaire. Cette institution, confiée à un directeur ecclésiastique ayant sous ses ordres des économes et des professeurs éclairés, ne tarda pas à se peupler d'une foule de jeunes gens que le besoin de l'instruction y attirait de toutes parts; le nombre a quelquefois dépassé 400. Un pareil concours nécessita d'autres acquisitions et de nouvelles distributions dans les bâtimens; aujourd'hui le séminaire est, comme nous l'avons dit, composé de deux grands corps de logis séparés par l'église, qu'un dôme très-élevé couronne d'une manière majestueuse: de vastes terrasses et un jardin assez bien entretenu précèdent ces constructions, et forment, pour les élèves, des promenades récréatives, la plupart ombragées. Il sort chaque année de cette maison un nombre considérable de jeunes aspirans à l'état ecclésiastique, qui vont recevoir au grand

---

l'Ecriture sainte. L'abbaye de Savigny voulut anéantir le prieuré de l'Argentière, et le prieuré lui a survécu; il a même participé à sa dépouille.

séminaire, à Lyon, le complément d'instruction qui leur est nécessaire pour être promus aux ordres sacrés; il en sort aussi une multitude d'écoliers qui se destinent aux emplois civils. Les principes d'ordre et de bonne conduite dont on leur fait un devoir, contribuent à en faire des sujets distingués.

Il vient d'être construit, avec une rapidité étonnante, un troisième corps de logis destiné à recevoir des salles d'études, un réfectoire et des dortoirs; il se lie aux autres et forme une aile droite: tout porte à croire qu'on élèvera par la suite un bâtiment parallèle qui fera l'aile gauche et complètera ce beau monument. M. Loras, architecte à Lyon, et son frère, supérieur actuel du séminaire, ont dirigé cette importante et utile addition, qui honore infiniment la sage administration de Mgr. l'archevêque d'Amasie.

Les frères lais sont chargés du service de la bouche et de tenir les appartemens propres; des sœurs de St. Joseph ont le département de la lingerie et de l'infirmerie; elles ont une habitation particulière. Un médecin est attaché à la maison. Une nourriture saine et abondante, les soins les plus assidus et les plus minutieux sont prodigués aux élèves; il serait difficile de diriger avec plus d'ordre un établissement semblable: aussi prend-il un accroissement prodigieux.

La commune d'Aveyse se compose, d'après les opérations cadastrales, d'une superficie de 1602 hectares 93 ares 65 centiares, divisés de cette manière: en terres, jardins ou emplacemens de maisons, 913 hectares 5 ares 95 centiares; en prés et pâtures, 344 hect. 26 ares 20 centiares; et en bois de toute nature, 345 hect 61 ares 50 centiares. Le nombre des maisons est de 222

et celui des moulins et usines de 8. Le revenu imposable est de 36,554 f. 49 c., dont 2,428 fr. sont affectés aux maisons et usines. Ce revenu a supporté, en 1826, une contribution foncière, répartie en 152 articles, de la somme de 10,324 f. 99 c. Les habitans ont encore payé, pour contribution personnelle et mobilière, en 151 cotes, 1,300 f. 22 c.; pour contribution personnelle sans mobilier, en 40 articles, 120 f.; pour portes et fenêtres, en 183 articles, 510 f. 58 c; et pour patentes, en 5 cotes, 65 f. 85 c. Total de toutes les contributions directes, en principal et centimes additionnels 12,321 f. 64 c.

Cette masse de contributions, sur un village dénué de toute industrie, serait extrêmement pesante, si l'établissement du séminaire n'en rendait le poids plus léger. Les propriétaires trouvent dans cette maison un débouché précieux pour la vente de leurs denrées, qui les met en mesure d'acquitter leurs impôts.

On évalue la population de cette commune à 1,200 individus; le dernier recensement ne la portait qu'à 1,109, et en 1658, M. l'archevêque Camille de Neuville ne fixait qu'à 400 le nombre des communians, ce qui élevait à 900 âmes la population.

Le relevé des tables décennales de 1792 à 1802, et de 1813 à 1823, donnent les résultats suivans :

1.re *Période.*

	Garçons.	Filles.	Total.	Terme moy.
Naissances.	176. . .	179. . .	355. . .	35 1/2
Décès . . .	142. . .	125. . .	267. . .	26 7/10
Mariages. .	» . . .	» . . .	83. . .	3 9/10

2.e Période.

	Garçons.	Filles.	Total.	Terme moy.
Naissances.	206. . .	203. . .	409. . .	40 9/10
Décès . . .	147. . .	136. . .	283. . .	28 3/10
Mariages. .	» . . .	» . . .	» . . .	8 9/10

Année 1825.

	Garçons.	Filles.	Total.
Naissances. . .	11. . . .	28. . . .	39
Décès	17. . . .	10. . . .	27
Mariages . . .	». . . .	». . . .	5

On voit, d'après ce tableau comparatif, que la population d'Aveyse n'a point participé au mouvement que la division des terres et l'introduction de la vaccine ont généralement imprimé; elle n'offre, comme dans les autres communes, un certain accroissement que dans la deuxième période; aujourd'hui elle semble rétrograder. Cette circonstance prouve que là où le cultivateur ne peut joindre à son travail habituel quelque genre d'industrie, dont le salaire couvre le déficit que l'intempérie des saisons fait éprouver à ses récoltes, l'on ne peut espérer de voir la population s'améliorer (1).

Voici le tarif approximatif du bétail existant en 1825 dans cette commune.

---

(1) Les femmes s'occupent bien à filer de la laine pour les vêtemens des domestiques; mais cette industrie est peu importante. Un métier pour la fabrication des étoffes de soie y a été aussi établi : il ne s'y est pas soutenu.

Bœufs.	60
Vaches	200
Chevaux de selle.	10
Chevaux de trait.	15
Moutons ou brebis.	600
Chèvres.	120
Cochons.	100

Nous avons peu de monumens historiques sur Aveyse : l'étymologie de son nom n'a même rien de certain (1); cependant le cartulaire de Savigny renferme la notice de quelques titres qui remontent à une époque reculée, et comme ils fournissent des indices sur l'origine de ce village, je vais les rappeler.

Un acte du mois d'avril 973 contient une donation faite par Rotbert et Adeldis, sa femme, en faveur de l'abbaye de Savigny et de Gausmard, son abbé, de tout ce qu'ils possédaient au territoire de Grezieu (*Grassiacensi*), dans le village d'Aveyse (*Avesia*), dont l'église est sous le vocable de St. Pierre. Il semblerait, d'après cette charte, que Grézieu formait, à cette époque, une dépendance d'Aveise.

Une autre donation fut faite au commencement du 11.[e] siècle à la même abbaye, Itier, son abbé, acceptant, par Jarenton, pour la sépulture de son corps, de la

(1) Les uns la font dériver du mot *vezia*, *vezola*, tuyau, canal; les autres prétendent que c'est un terme de la langue primitive qui signifie *montagne*. Quant à moi, je pense, que Vaise près de Lyon, Aveysieu en Forez, Vaison, ont tous la même origine et doivent leur nom au territoire aquatique et vaseux sur lequel ces lieux sont assis.

moitié d'un mas au pays de Lyon, au lieu appelé Aveyse *Aveisia*, avec les prés, terres cultes ou incultes, champs, etc.

Un traité, intervenu le 4 des ides de mars 1310, entre les religieuses de Ste. Claire de la Déserte de Lyon et les obéanciers de St-Symphorien, Thibaud de Vassalieu, archidiacre, et Louis de Vassalieu, chantre, sert à nous faire connaître que le chapitre de Lyon avait étendu son droit de juridiction jusqu'à Aveise. Dame Amphelise de St-Symphorien, veuve de Jocerand *Revorii*, chevalier, seigneur de Chaignon, avait légué aux dames de la Déserte une terre de sa dot, située à Aveyse et une autre située dans le mandement de St-Symphorien, provenant d'un échange qu'elle avait fait contre celle de Vercela avec Hugues de Chavannes. Par le traité dont il s'agit, Jacquemet Balby, clerc, procureur des dames, reconnut au nom de celles-ci qu'elles n'avaient que le domaine direct sur ces terres ; il se soumit à payer aux obéanciers, en signe de supériorité et droit de garde, une livre de cire par an. Guigues, doyen de l'église de Lyon, et sœur Mathia, humble abbesse de la Déserte, ratifièrent cet accord.

Il s'éleva, entre le chapitre de Lyon et Beraud de Ladvieu, chevalier, quelques discussions qui furent terminées par un acte du 7 des ides de mai 1311. Les droits et rentes que Béraud possédait dans les paroisses d'Aveise et de la Chapelle relevaient du fief de l'église ; le chapitre soutenait que ces objets étaient tombés en commise à défaut de prestation. Béraud se plaignait, à son tour, de ce que le chapitre, à qui Hugues de Ladvieu, son père, avait remis ses biens, ne les lui avait rendus qu'en mauvais état, et réclamait, à raison de ce, des dommages. Les parties nommèrent, pour

prononcer sur leurs différends, Etienne de St-Priest dit Pasturel, et Barthélemy Sibond, damoiseau, et déclarèrent d'avance s'en rapporter à leur décision.

Des lettres de Guillaume de Chaumont, chevalier, châtelain de St-Symphorien, de l'année 1344, maintiennent le curé d'Aveise dans la possession des biens qu'il avait au lieu de la Follatery, contre les religieuses de l'Argentière qui cherchaient à s'en emparer.

Avant la révolution, la prieure de l'Argentière était dame du clocher et de la plus grande partie de la paroisse, le seigneur de Saconay l'était d'une autre partie, et le seigneur d'Yzeron du surplus. Les limites de ces diverses juridictions ont souvent été le sujet de sérieuses querelles, dont les justiciables étaient toujours les victimes.

Des lettres du bailli de Mâcon, rendues en 1425 sur les plaintes du chapitre de Lyon, contre Guichard d'Albon, châtelain d'Yzeron, nous instruisent que celui-ci était allé tenir des assises dans la maison d'Aveyse. Jean de Jons, châtelain de St-Symphorien, établit par une enquête que le lieu d'Aveyse jusques à la rivière d'Orjolle, et de là tirant au port de la Sablieri, était de la juridiction de St-Symphorien.

Le chapitre de l'église de Lyon vendit la partie de juridiction qu'il avait à Aveyse et celle qu'il avait à Pomeys, le 17 avril 1564, à nobles Gabriel et Amé de Saconay frères. Les pertes énormes que l'occupation de la ville de Lyon par les protestans, en 1562, avaient causés à l'église, déterminèrent l'aliénation de plusieurs de ses droits et propriétés; mais lorsque les circonstances eurent permis au chapitre de revéndiquer les objets qu'il avait vendus, il ne les négligea point. Ainsi, en l'année 1619, il réclama contre noble Pierre de Sarron et Jeanne

moitié d'un mas au pays de Lyon, au lieu appelé Aveyse *Aveisia*, avec les prés, terres cultes ou incultes, champs, etc.

Un traité, intervenu le 4 des ides de mars 1310, entre les religieuses de Ste. Claire de la Déserte de Lyon et les obéanciers de St-Symphorien, Thibaud de Vassalieu, archidiacre, et Louis de Vassalieu, chantre, sert à nous faire connaître que le chapitre de Lyon avait étendu son droit de juridiction jusqu'à Aveise. Dame Amphelise de St-Symphorien, veuve de Jocerand *Revorii*, chevalier, seigneur de Chaignon, avait légué aux dames de la Déserte une terre de sa dot, située à Aveyse et une autre située dans le mandement de St-Symphorien, provenant d'un échange qu'elle avait fait contre celle de Vercela avec Hugues de Chavannes. Par le traité dont il s'agit, Jacquemet Balby, clerc, procureur des dames, reconnut au nom de celles-ci qu'elles n'avaient que le domaine direct sur ces terres; il se soumit à payer aux obéanciers, en signe de supériorité et droit de garde, une livre de cire par an. Guigues, doyen de l'église de Lyon, et sœur Mathia, humble abbesse de la Déserte, ratifièrent cet accord.

Il s'éleva, entre le chapitre de Lyon et Beraud de Ladvieu, chevalier, quelques discussions qui furent terminées par un acte du 7 des ides de mai 1311. Les droits et rentes que Béraud possédait dans les paroisses d'Aveise et de la Chapelle relevaient du fief de l'église; le chapitre soutenait que ces objets étaient tombés en commise à défaut de prestation. Béraud se plaignait, à son tour, de ce que le chapitre, à qui Hugues de Ladvieu, son père, avait remis ses biens, ne les lui avait rendus qu'en mauvais état, et réclamait, à raison de ce, des dommages. Les parties nommèrent, pour

prononcer sur leurs différends, Etienne de St-Priest dit Pasturel, et Barthélemy Sibond, damoiseau, et déclarèrent d'avance s'en rapporter à leur décision.

Des lettres de Guillaume de Chaumont, chevalier, châtelain de St-Symphorien, de l'année 1344, maintiennent le curé d'Aveise dans la possession des biens qu'il avait au lieu de la Follatery, contre les religieuses de l'Argentière qui cherchaient à s'en emparer.

Avant la révolution, la prieure de l'Argentière était dame du clocher et de la plus grande partie de la paroisse, le seigneur de Saconay l'était d'une autre partie, et le seigneur d'Yzeron du surplus. Les limites de ces diverses juridictions ont souvent été le sujet de sérieuses querelles, dont les justiciables étaient toujours les victimes.

Des lettres du bailli de Mâcon, rendues en 1425 sur les plaintes du chapitre de Lyon, contre Guichard d'Albon, châtelain d'Yzeron, nous instruisent que celui-ci était allé tenir des assises dans la maison d'Aveyse. Jean de Jons, châtelain de St-Symphorien, établit par une enquête que le lieu d'Aveyse jusques à la rivière d'Orjolle, et de là tirant au port de la Sablieri, était de la juridiction de St-Symphorien.

Le chapitre de l'église de Lyon vendit la partie de juridiction qu'il avait à Aveyse et celle qu'il avait à Pomeys, le 17 avril 1564, à nobles Gabriel et Amé de Saconay frères. Les pertes énormes que l'occupation de la ville de Lyon par les protestans, en 1562, avaient causés à l'église, déterminèrent l'aliénation de plusieurs de ses droits et propriétés; mais lorsque les circonstances eurent permis au chapitre de revendiquer les objets qu'il avait vendus, il ne les négligea point. Ainsi, en l'année 1619, il réclama contre noble Pierre de Sarron et Jeanne

moitié d'un mas au pays de Lyon, au lieu appelé Aveyse *Aveisia*, avec les prés, terres cultes ou incultes, champs, etc.

Un traité, intervenu le 4 des ides de mars 1310, entre les religieuses de Ste. Claire de la Déserte de Lyon et les obéanciers de St-Symphorien, Thibaud de Vassalieu, archidiacre, et Louis de Vassalieu, chantre, sert à nous faire connaître que le chapitre de Lyon avait étendu son droit de juridiction jusqu'à Aveise. Dame Amphelise de St-Symphorien, veuve de Jocerand *Revorii*, chevalier, seigneur de Chaignon, avait légué aux dames de la Déserte une terre de sa dot, située à Aveyse et une autre située dans le mandement de St-Symphorien, provenant d'un échange qu'elle avait fait contre celle de Vercela avec Hugues de Chavannes. Par le traité dont il s'agit, Jacquemet Balby, clerc, procureur des dames, reconnut au nom de celles-ci qu'elles n'avaient que le domaine direct sur ces terres ; il se soumit à payer aux obéanciers, en signe de supériorité et droit de garde, une livre de cire par an. Guigues, doyen de l'église de Lyon, et sœur Mathia, humble abbesse de la Déserte, ratifièrent cet accord.

Il s'éleva, entre le chapitre de Lyon et Beraud de Ladvieu, chevalier, quelques discussions qui furent terminées par un acte du 7 des ides de mai 1311. Les droits et rentes que Béraud possédait dans les paroisses d'Aveise et de la Chapelle relevaient du fief de l'église ; le chapitre soutenait que ces objets étaient tombés en commise à défaut de prestation. Béraud se plaignait, à son tour, de ce que le chapitre, à qui Hugues de Ladvieu, son père, avait remis ses biens, ne les lui avait rendus qu'en mauvais état, et réclamait, à raison de ce, des dommages. Les parties nommèrent, pour

prononcer sur leurs différends, Etienne de St-Priest dit Pasturel, et Barthélemy Siboud, damoiseau, et déclarèrent d'avance s'en rapporter à leur décision.

Des lettres de Guillaume de Chaumont, chevalier, châtelain de St Symphorien, de l'année 1344, maintiennent le curé d'Aveise dans la possession des biens qu'il avait au lieu de la Follatery, contre les religieuses de l'Argentière qui cherchaient à s'en emparer.

Avant la révolution, la prieure de l'Argentière était dame du clocher et de la plus grande partie de la paroisse, le seigneur de Saconay l'était d'une autre partie, et le seigneur d'Yzeron du surplus. Les limites de ces diverses juridictions ont souvent été le sujet de sérieuses querelles, dont les justiciables étaient toujours les victimes.

Des lettres du bailli de Mâcon, rendues en 1425 sur les plaintes du chapitre de Lyon, contre Guichard d'Albon, châtelain d'Yzeron, nous instruisent que celui-ci était allé tenir des assises dans la maison d'Aveyse. Jean de Jons, châtelain de St-Symphorien, établit par une enquête que le lieu d'Aveyse jusques à la rivière d'Orjolle, et de là tirant au port de la Sablieri, était de la juridiction de St-Symphorien.

Le chapitre de l'église de Lyon vendit la partie de juridiction qu'il avait à Aveyse et celle qu'il avait à Pomeys, le 17 avril 1564, à nobles Gabriel et Amé de Saconay frères. Les pertes énormes que l'occupation de la ville de Lyon par les protestans, en 1562, avaient causés à l'église, déterminèrent l'aliénation de plusieurs de ses droits et propriétés; mais lorsque les circonstances eurent permis au chapitre de revendiquer les objets qu'il avait vendus, il ne les négligea point. Ainsi, en l'année 1619, il réclama contre noble Pierre de Sarron et Jeanne

moitié d'un mas au pays de Lyon, au lieu appelé Aveyse *Aveisia*, avec les prés, terres cultes ou incultes, champs, etc.

Un traité, intervenu le 4 des ides de mars 1310, entre les religieuses de Ste. Claire de la Déserte de Lyon et les obéanciers de St-Symphorien, Thibaud de Vassalieu, archidiacre, et Louis de Vassalieu, chantre, sert à nous faire connaître que le chapitre de Lyon avait étendu son droit de juridiction jusqu'à Aveise. Dame Amphelise de St-Symphorien, veuve de Jocerand *Revorii*, chevalier, seigneur de Chaignon, avait légué aux dames de la Déserte une terre de sa dot, située à Aveyse et une autre située dans le mandement de St-Symphorien, provenant d'un échange qu'elle avait fait contre celle de Vercela avec Hugues de Chavannes. Par le traité dont il s'agit, Jacquemet Balby, clerc, procureur des dames, reconnut au nom de celles-ci qu'elles n'avaient que le domaine direct sur ces terres ; il se soumit à payer aux obéanciers, en signe de supériorité et droit de garde, une livre de cire par an. Guigues, doyen de l'église de Lyon, et sœur Mathia, humble abbesse de la Déserte, ratifièrent cet accord.

Il s'éleva, entre le chapitre de Lyon et Beraud de Ladvieu, chevalier, quelques discussions qui furent terminées par un acte du 7 des ides de mai 1311. Les droits et rentes que Béraud possédait dans les paroisses d'Aveise et de la Chapelle relevaient du fief de l'église ; le chapitre soutenait que ces objets étaient tombés en commise à défaut de prestation. Béraud se plaignait, à son tour, de ce que le chapitre, à qui Hugues de Ladvieu, son père, avait remis ses biens, ne les lui avait rendus qu'en mauvais état, et réclamait, à raison de ce, des dommages. Les parties nommèrent, pour

prononcer sur leurs différends, Etienne de St-Priest dit Pasturel, et Barthélemy Siboud, damoiseau, et déclarèrent d'avance s'en rapporter à leur décision.

Des lettres de Guillaume de Chaumont, chevalier, châtelain de St-Symphorien, de l'année 1344, maintiennent le curé d'Aveise dans la possession des biens qu'il avait au lieu de la Follatery, contre les religieuses de l'Argentière qui cherchaient à s'en emparer.

Avant la révolution, la prieure de l'Argentière était dame du clocher et de la plus grande partie de la paroisse, le seigneur de Saconay l'était d'une autre partie, et le seigneur d'Yzeron du surplus. Les limites de ces diverses juridictions ont souvent été le sujet de sérieuses querelles, dont les justiciables étaient toujours les victimes.

Des lettres du bailli de Mâcon, rendues en 1425 sur les plaintes du chapitre de Lyon, contre Guichard d'Albon, châtelain d'Yzeron, nous instruisent que celui-ci était allé tenir des assises dans la maison d'Aveyse. Jean de Jons, châtelain de St-Symphorien, établit par une enquête que le lieu d'Aveyse jusques à la rivière d'Orjolle, et de là tirant au port de la Sablieri, était de la juridiction de St-Symphorien.

Le chapitre de l'église de Lyon vendit la partie de juridiction qu'il avait à Aveyse et celle qu'il avait à Pomeys, le 17 avril 1564, à nobles Gabriel et Amé de Saconay frères. Les pertes énormes que l'occupation de la ville de Lyon par les protestans, en 1562, avaient causés à l'église, déterminèrent l'aliénation de plusieurs de ses droits et propriétés; mais lorsque les circonstances eurent permis au chapitre de revendiquer les objets qu'il avait vendus, il ne les négligea point. Ainsi, en l'année 1619, il réclama contre noble Pierre de Sarron et Jeanne

moitié d'un mas au pays de Lyon, au lieu appelé Aveyse *Aveisia*, avec les prés, terres cultes ou incultes, champs, etc.

Un traité, intervenu le 4 des ides de mars 1310, entre les religieuses de Ste. Claire de la Déserte de Lyon et les obéanciers de St-Symphorien, Thibaud de Vassalieu, archidiacre, et Louis de Vassalieu, chantre, sert à nous faire connaître que le chapitre de Lyon avait étendu son droit de juridiction jusqu'à Aveise. Dame Amphelise de St-Symphorien, veuve de Jocerand *Revorii*, chevalier, seigneur de Chaignon, avait légué aux dames de la Déserte une terre de sa dot, située à Aveyse et une autre située dans le mandement de St-Symphorien, provenant d'un échange qu'elle avait fait contre celle de Vercela avec Hugues de Chavannes. Par le traité dont il s'agit, Jacquemet Balby, clerc, procureur des dames, reconnut au nom de celles-ci qu'elles n'avaient que le domaine direct sur ces terres ; il se soumit à payer aux obéanciers, en signe de supériorité et droit de garde, une livre de cire par an. Guigues, doyen de l'église de Lyon, et sœur Mathia, humble abbesse de la Déserte, ratifièrent cet accord.

Il s'éleva, entre le chapitre de Lyon et Beraud de Ladvieu, chevalier, quelques discussions qui furent terminées par un acte du 7 des ides de mai 1311. Les droits et rentes que Béraud possédait dans les paroisses d'Aveise et de la Chapelle relevaient du fief de l'église ; le chapitre soutenait que ces objets étaient tombés en commise à défaut de prestation. Béraud se plaignait, à son tour, de ce que le chapitre, à qui Hugues de Ladvieu, son père, avait remis ses biens, ne les lui avait rendus qu'en mauvais état, et réclamait, à raison de ce, des dommages. Les parties nommèrent, pour

prononcer sur leurs différends, Etienne de St-Priest dit Pasturel, et Barthélemy Sibond, damoiseau, et déclarèrent d'avance s'en rapporter à leur décision.

Des lettres de Guillaume de Chaumont, chevalier, châtelain de St-Symphorien, de l'année 1344, maintiennent le curé d'Aveise dans la possession des biens qu'il avait au lieu de la Follatery, contre les religieuses de l'Argentière qui cherchaient à s'en emparer.

Avant la révolution, la prieure de l'Argentière était dame du clocher et de la plus grande partie de la paroisse, le seigneur de Saconay l'était d'une autre partie, et le seigneur d'Yzeron du surplus. Les limites de ces diverses juridictions ont souvent été le sujet de sérieuses querelles, dont les justiciables étaient toujours les victimes.

Des lettres du bailli de Mâcon, rendues en 1425 sur les plaintes du chapitre de Lyon, contre Guichard d'Albon, châtelain d'Yzeron, nous instruisent que celui-ci était allé tenir des assises dans la maison d'Aveyse. Jean de Jons, châtelain de St-Symphorien, établit par une enquête que le lieu d'Aveyse jusques à la rivière d'Orjolle, et de là tirant au port de la Sablieri, était de la juridiction de St-Symphorien.

Le chapitre de l'église de Lyon vendit la partie de juridiction qu'il avait à Aveyse et celle qu'il avait à Pomeys, le 17 avril 1564, à nobles Gabriel et Amé de Saconay frères. Les pertes énormes que l'occupation de la ville de Lyon par les protestans, en 1562, avaient causés à l'église, déterminèrent l'aliénation de plusieurs de ses droits et propriétés; mais lorsque les circonstances eurent permis au chapitre de revendiquer les objets qu'il avait vendus, il ne les négligea point. Ainsi, en l'année 1619, il réclama contre noble Pierre de Sarron et Jeanne

moitié d'un mas au pays de Lyon, au lieu appelé Aveyse *Aveisia*, avec les prés, terres cultes ou incultes, champs, etc.

Un traité, intervenu le 4 des ides de mars 1310, entre les religieuses de Ste. Claire de la Déserte de Lyon et les obéanciers de St-Symphorien, Thibaud de Vassalieu, archidiacre, et Louis de Vassalieu, chantre, sert à nous faire connaître que le chapitre de Lyon avait étendu son droit de juridiction jusqu'à Aveise. Dame Amphelise de St-Symphorien, veuve de Jocerand *Revorii*, chevalier, seigneur de Chaignon, avait légué aux dames de la Déserte une terre de sa dot, située à Aveyse et une autre située dans le mandement de St-Symphorien, provenant d'un échange qu'elle avait fait contre celle de Vercela avec Hugues de Chavannes. Par le traité dont il s'agit, Jacquemet Balby, clerc, procureur des dames, reconnut au nom de celles-ci qu'elles n'avaient que le domaine direct sur ces terres; il se soumit à payer aux obéanciers, en signe de supériorité et droit de garde, une livre de cire par an. Guigues, doyen de l'église de Lyon, et sœur Mathia, humble abbesse de la Déserte, ratifièrent cet accord.

Il s'éleva, entre le chapitre de Lyon et Beraud de Ladvieu, chevalier, quelques discussions qui furent terminées par un acte du 7 des ides de mai 1311. Les droits et rentes que Béraud possédait dans les paroisses d'Aveise et de la Chapelle relevaient du fief de l'église; le chapitre soutenait que ces objets étaient tombés en commise à défaut de prestation. Béraud se plaignait, à son tour, de ce que le chapitre, à qui Hugues de Ladvieu, son père, avait remis ses biens, ne les lui avait rendus qu'en mauvais état, et réclamait, à raison de ce, des dommages. Les parties nommèrent, pour

prononcer sur leurs différends, Etienne de St-Priest dit Pasturel, et Barthélemy Sibond, damoiseau, et déclarèrent d'avance s'en rapporter à leur décision.

Des lettres de Guillaume de Chaumont, chevalier, châtelain de St Symphorien, de l'année 1344, maintiennent le curé d'Aveise dans la possession des biens qu'il avait au lieu de la Follatery, contre les religieuses de l'Argentière qui cherchaient à s'en emparer.

Avant la révolution, la prieure de l'Argentière était dame du clocher et de la plus grande partie de la paroisse, le seigneur de Saconay l'était d'une autre partie, et le seigneur d'Yzeron du surplus. Les limites de ces diverses juridictions ont souvent été le sujet de sérieuses querelles, dont les justiciables étaient toujours les victimes.

Des lettres du bailli de Mâcon, rendues en 1425 sur les plaintes du chapitre de Lyon, contre Guichard d'Albon, châtelain d'Yzeron, nous instruisent que celui-ci était allé tenir des assises dans la maison d'Aveyse. Jean de Jons, châtelain de St-Symphorien, établit par une enquête que le lieu d'Aveyse jusques à la rivière d'Orjolle, et de là tirant au port de la Sablieri, était de la juridiction de St-Symphorien.

Le chapitre de l'église de Lyon vendit la partie de juridiction qu'il avait à Aveyse et celle qu'il avait à Pomeys, le 17 avril 1564, à nobles Gabriel et Amé de Saconay frères. Les pertes énormes que l'occupation de la ville de Lyon par les protestans, en 1562, avaient causés à l'église, déterminèrent l'aliénation de plusieurs de ses droits et propriétés; mais lorsque les circonstances eurent permis au chapitre de revendiquer les objets qu'il avait vendus, il ne les négligea point. Ainsi, en l'année 1619, il réclama contre noble Pierre de Sarron et Jeanne

moitié d'un mas au pays de Lyon, au lieu appelé Aveyse *Aveisia*, avec les prés, terres cultes ou incultes, champs, etc.

Un traité, intervenu le 4 des ides de mars 1310, entre les religieuses de Ste. Claire de la Déserte de Lyon et les obéanciers de St-Symphorien, Thibaud de Vassalieu, archidiacre, et Louis de Vassalieu, chantre, sert à nous faire connaître que le chapitre de Lyon avait étendu son droit de juridiction jusqu'à Aveise. Dame Amphelise de St-Symphorien, veuve de Jocerand *Revorii*, chevalier, seigneur de Chaignon, avait légué aux dames de la Déserte une terre de sa dot, située à Aveyse et une autre située dans le mandement de St-Symphorien, provenant d'un échange qu'elle avait fait contre celle de Vercela avec Hugues de Chavannes. Par le traité dont il s'agit, Jacquemet Balby, clerc, procureur des dames, reconnut au nom de celles-ci qu'elles n'avaient que le domaine direct sur ces terres; il se soumit à payer aux obéanciers, en signe de supériorité et droit de garde, une livre de cire par an. Guigues, doyen de l'église de Lyon, et sœur Mathia, humble abbesse de la Déserte, ratifièrent cet accord.

Il s'éleva, entre le chapitre de Lyon et Beraud de Ladvieu, chevalier, quelques discussions qui furent terminées par un acte du 7 des ides de mai 1311. Les droits et rentes que Béraud possédait dans les paroisses d'Aveise et de la Chapelle relevaient du fief de l'église; le chapitre soutenait que ces objets étaient tombés en commise à défaut de prestation. Béraud se plaignait, à son tour, de ce que le chapitre, à qui Hugues de Ladvieu, son père, avait remis ses biens, ne les lui avait rendus qu'en mauvais état, et réclamait, à raison de ce, des dommages. Les parties nommèrent, pour

prononcer sur leurs différends, Etienne de St-Priest dit Pasturel, et Barthélemy Siboud, damoiseau, et déclarèrent d'avance s'en rapporter à leur décision.

Des lettres de Guillaume de Chaumont, chevalier, châtelain de St-Symphorien, de l'année 1344, maintiennent le curé d'Aveise dans la possession des biens qu'il avait au lieu de la Follatery, contre les religieuses de l'Argentière qui cherchaient à s'en emparer.

Avant la révolution, la prieure de l'Argentière était dame du clocher et de la plus grande partie de la paroisse, le seigneur de Saconay l'était d'une autre partie, et le seigneur d'Yzeron du surplus. Les limites de ces diverses juridictions ont souvent été le sujet de sérieuses querelles, dont les justiciables étaient toujours les victimes.

Des lettres du bailli de Mâcon, rendues en 1425 sur les plaintes du chapitre de Lyon, contre Guichard d'Albon, châtelain d'Yzeron, nous instruisent que celui-ci était allé tenir des assises dans la maison d'Aveyse. Jean de Jons, châtelain de St-Symphorien, établit par une enquête que le lieu d'Aveyse jusques à la rivière d'Orjolle, et de là tirant au port de la Sablieri, était de la juridiction de St-Symphorien.

Le chapitre de l'église de Lyon vendit la partie de juridiction qu'il avait à Aveyse et celle qu'il avait à Pomeys, le 17 avril 1564, à nobles Gabriel et Amé de Saconay frères. Les pertes énormes que l'occupation de la ville de Lyon par les protestans, en 1562, avaient causés à l'église, déterminèrent l'aliénation de plusieurs de ses droits et propriétés; mais lorsque les circonstances eurent permis au chapitre de revendiquer les objets qu'il avait vendus, il ne les négligea point. Ainsi, en l'année 1619, il réclama contre noble Pierre de Sarron et Jeanne

de Saconay, mariés, et ensuite contre Jean de Sarron, leur fils, successeur de Gabriel et Amé de Saconay, le retrait des propriétés et droits aliénés en 1564; cependant il intervint un traité sur cette demande le 5 juillet 1622. Le chapitre concéda de nouveau à M. de Sarron les choses dont il s'agit; mais sous la condition que ce dernier lui abandonnait ses droits de justice sur les hameaux de la Guilletière et de la Carrelière, et qu'il lui cédait en outre sa maison appelée du Mouchet, sise à St-Symphorien près du collége. En récompense, le chapitre remit à M. de Sarron une grange et écurie derrière l'église de St-Symphorien, et la tour quarrée connue sous le nom de Tournon.

Dans cet acte on articule les moyens que faisait valoir M. de Sarron pour soutenir la validité de la vente de 1564. Sur la foi de ce titre, disait-il, les acquéreurs ont fait construire un château, acheté plusieurs domaines, obtenu des foires et des marchés, établi des halles à Aveyse, creusé un étang, bâti un moulin, etc. Cependant M. de Sarron préféra de traiter, quoique d'une manière désavantageuse, plutôt que de soutenir un procès contre un corps aussi puissant. Il est prudent quelquefois de céder de ses prétentions. Acquérir sa tranquillité par des sacrifices, c'est gagner.

LA CHAPELLE EN VAUDRAGON.

Cette petite paroisse, au levant et à 4 kilomètres de distance de St-Symphorien, touche à St-Martin-en-haut et occupe une partie du versant occidental de la montagne qui borne le canton de St-Symphorien du côté du Rhône.

Elle tire son nom vraisemblablement ou de son église dédiée à St-Etienne, dont l'exiguité ne peut la faire considérer que comme une chapelle, ou de la famille à qui cette terre a appartenu anciennement.

Sur les bords de la Coise, un peu au nord du village de la Rajasse et sur le territoire de cette même commune, apparaissent encore les ruines d'un vieux château appelé de Vaudragon, *Vallis Draconis*, parce que le ruisseau forme en cet endroit de nombreux replis semblables à ceux d'un serpent. Ce château, qui n'offre plus que l'aspect d'une ferme délabrée, dépendante de la Fay, était autrefois le siége d'une juridiction importante, de laquelle relevaient plusieurs autres fiefs, principalement *la Chapelle* qui en prit le surnom, et plusieurs parcelles des paroisses environnantes.

La surface de cette commune ne comporte que 638 hect. 13 ares 20 centiares, divisés de la manière suivante: en terres, jardins, emplacement des maisons, 417 hect. 56 ares 80 centiares; en prés et pâtures, 151 hectares 93 ares; et en bois de toute nature, 64 hect. 63 ares 40 centiares. Ces contenances produisent, suivant le cadastre, un revenu annuel de 15,992 fr. 51 c. Le nombre des maisons est de 61, et leur revenu de 651 fr. Le total de ces évaluations arrivant à 16,643 f. 51 c., a supporté, en 1826, de contribution foncière, 5,455 f. 45 c., en 66 cotes; la commune paye en outre une contribution personnelle et mobilière, répartie en 52 articles, de 422 f. 49 c.; en contribution des portes et fenêtres, 178 f. 86 c., divisés en 61 articles; et en patentes, 6 fr. 70 c., en deux cotes. Total des contributions directes en principal et centimes additionnels, 6,063 f. 50 c.

Ainsi cette commune paye près de 1,000 fr. d'impo-

sition par chaque cent hectares de terrain, et à raison de 100 fr. par maison.

Sa population ne s'élève pas au-delà de 280 individus; elle était, en 1789, portée à 225. Camille de Neuville, dans sa visite pastorale, en 1658, l'appréciait à 150 communians; par conséquent elle était supérieure à ce qu'elle est aujourd'hui.

Le relevé des tables décennales, de 1792 à 1802, de 1813 à 1823, et de 1825, donnent les résultats suivans :

1.re période.

	Garçons.	Filles.	Total.	Terme moy.
Naissances.	52. . .	34. . . .	86. . .	8 6/10
Décès . . .	35. . .	34. . . .	69. . .	6 9/10
Mariages .	». . .	». . . .	17. . .	1 7/10

2.e période.

Naissances.	56. . .	45. . . .	101. . .	10 1/10
Décès . . .	33. . .	31. . .	64. . . .	6 4/10
Mariages .	». . .	». . .	22. . . .	2 2/10

Année 1825.

Naissances.	11. . .	4. . .	15.
Décès . . .	7. . .	4. . .	11.
Mariages. .	». . .	». . .	2.

On voit par cet aperçu que la population de cette commune augmente.

La seigneurie de Vaudragon appartenait avant le 14.e siècle à la famillle de Ladvieu, l'une des plus puissantes du Forez, fondue dans la maison des Talaru

Chalmazel. Hugues de Ladvieu, chevalier, l'échangea en 1324 contre la terre d'Ecotay, avec Reynaud, comte de Forez. Ce prince la vendit bientôt après à Hugues de la Chapelle, chevalier, qualifié, dans un acte de l'année 1342, du titre de *nobilis et potens vir dominus Hugo de Capella miles, dominus Vallis Draconis.* Ce seigneur possédait de grands biens à Condrieu où il faisait sa principale résidence; il en avait aussi dans les paroisses environnantes et notamment dans celle de la Chapelle sur Condrieu (Loire). Il laissa en mourant sa terre de Vaudragon à vénérable et discret homme Pierre de la Chapelle, chanoine de Vienne: aussi ce dernier, dans un acte de l'année 1364, ajoute à ses qualités celle de *dominus Vallis Draconis.* Hugues avait pour frère Bertrand de la Chapelle, qui occupa le siége archiépiscopal de Vienne depuis l'année 1328 jusqu'en 1353.

Artaud de la Chapelle, fils de Hugues, devint, après la mort de Pierre, seigneur de Vaudragon, il avait pour sœur Briançonne, abbesse de St. André de Vienne. C'est sans doute de cette famille de la Chapelle, éteinte depuis long-temps, que la paroisse que nous décrivons a reçu sa dénomination.

La terre de Vaudragon passa dans la suite à une des branches de la maison des Alleman de Dauphiné, établie en Forez. Jacques Alleman, damoiseau, en fit hommage au duc de Bourbon, comte de Forez, le 12 novembre 1393, et dame Catherine Alleman, sa fille, remplit le même devoir le 30 juin 1441. Noble Odile de la Tour, seigneur de Vaudragon, appelé en 1557 pour faire partie du ban et arrière-ban, en fut exempté attendu qu'il était de la compagnie de Mgr. le Dauphin. Les

Rochefort-Lavalette succédèrent aux Latour, et Vaudragon fut réuni dans le 16.e siècle au château de la Fay.

La commune de la Chapelle était avant la révolution partie en Forez et partie en Lyonnais. La première partie dépendait de la justice de Saconay et de l'élection de Montbrison; la seconde, de l'obéancerie de St-Symphorien, et par appel de la sénéchaussée de Lyon. Le chapitre de St-Just nommait à la cure; elle était de l'archiprêtré de Courzieu.

La ligne de démarcation du Forez d'avec le Lyonnais était sur ce point très-irrégulièrement tracée. Une langue de terre, appartenant au Forez, s'étendait en forme de promontoire entre deux collines, depuis St-Christo jusqu'à la Chapelle, et découpait d'une façon bizarre le Lyonnais: tout a changé à l'époque de la nouvelle division territoriale, et des lignes plus naturelles séparent maintenant les deux départemens.

Le bétail existant dans cette commune en 1825, consistait en 50 bœufs, 200 vaches, 4 chevaux de selle, 1 mulet, 600 moutons, 50 chèvres et 60 cochons.

ST-ETIENNE DE COISE.

Cette paroisse, placée au fond d'un vallon, sur un petit monticule dont la Coise arrose le pied (1), est au levant et à la distance de 3 kilomètres de St-Symphorien; le village de la Rajasse la domine au sud-est; plusieurs petits hameaux composent son territoire, les principaux

---

(1) Elle tire son nom de cette petite rivière.

sont *Coise* proprement dit, le *Mas*, la *Viallière* (1), qui, dès l'année 1430, comprenait déjà quelques ateliers de corroyerie, etc.

La superficie de cette commune est de 895 hectares 82 ares 1 centiare, divisés savoir : en terres, jardins, etc., 599 hect. 7 ares 6 cent.; en prés et pâtures, 210 hect. 69 ares 72 cent.; en bois, 55 hect. 83 ares 85 cent.; le surplus en chemins, places, ruisseaux, etc. Cette contenue a été évaluée produire un revenu annuel de 30,394 f. 31 c. Le nombre des maisons est de 112, et celui des usines de 4, auxquelles on a appliqué un revenu de 1,826 f. Total 32,220 f. 31 c. Il a supporté, en l'année 1826, une contribution foncière, répartie en 142 cotes, de 7,320 f. 77 c.; cette commune paye encore de contribution personnelle et mobilière, en 79 articles, 806 f. 42 c.; de contribution personnelle sans mobilier, en 11 articles, 44 f.; de contribution de portes et fenêtres, en 108 cotes, 238 f. 55 c.; et de patentes, en 4 cotes, 31 f. 40 c. Total des contributions directes en principal et accessoires, 8,841 f. 18 c.

Le dernier recensement, fait en 1822, porte sa population à 543 individus; elle n'était estimée, en 1789, qu'à 375. Les relevés des tables décennales, de 1792 à 1802 et de 1813 à 1823, offrent les résultats suivans :

1.re *période*.

	Garçons.	Filles.	Total.	Terme moy.
Naissances.	98. . .	78. . .	176. . .	17 6/20
Décès . . .	72. . .	58. . .	130. . .	13
Mariages .	». . .	». . .	30. . .	3

(1) Ou la grange Devial.

2.e période.

	Garçons.	Filles.	Total.	Terme moy.
Naissances.	120. . .	92. . .	212. . .	21 2/10
Décès . . .	68. . .	52. . .	110. . .	11
Mariages .	». . .	». . .	35. . .	3 1/2

Année 1825.

	Garçons.	Filles.	Total.
Naissances.	7. . .	10. . .	17.
Décès . . .	11. . .	7. . .	18.
Mariages .	». . .	». . .	3.

Il est assez extraordinaire qu'en 1825 le nombre des décès ait excédé celui des naissances ; mais ce qui ne l'est pas moins, c'est que dans la deuxième période, celle où la guerre dévorait le plus d'hommes, la population croissait sur presque tous les points de la France d'une manière étonnante, comme si la nature eût fait effort pour réparer les pertes que cet état de destruction occasionait.

Cette commune était, avant la révolution, partie en Forez et partie en Lyonnais ; elle dépendait de trois justices, de celle des comtes à cause de St-Symphorien, de celle du château de la Fay, et de celle de Châtelus. Les appels des unes se relevaient à la sénéchaussée de Montbrison, et des autres à la sénéchaussée de Lyon. Elle était de l'archiprêtré de Courzieu. L'archevêque nommait à la cure.

L'église de cette paroisse est mentionnée, ainsi que celles de St-Symphorien et de St-Martin de Pomeys, dans un acte de l'année 984, intervenu entre l'archevêque et son chapitre. On assure que l'archevêque

Hugues, légat du pape, fit donation de ces églises à son chapitre, environ l'an 1100.

Le corps du cardinal Girard reposa dans cette église la nuit du 19 au 20 avril 1417, lorsqu'on le transporta d'Avignon à St-Symphorien.

St-Etienne de Coise a long-temps appartenu à l'une des branches de la famille de Riverie. Cette terre n'entra dans le domaine du chapitre de Lyon qu'en vertu d'un acte d'échange qui eut lieu le 10 novembre 1626, entre la veuve de Guillaume de Riverie et le chapitre. Elle céda à celui-ci toute la justice, haute, moyenne et basse qui lui restait hors de St-Symphorien et au village de Coise, depuis le pont de la Rosca sur la Coise (1) jusqu'au ruisseau de Manipant. Le chapitre lui remit en contre-échange la seigneurie de St-Jean de Toulas.

Cette commune a pour le service de son agriculture un bétail assez nombreux sous le rapport de son territoire; il consiste en 80 bœufs, 450 vaches, 6 chevaux de selle, 800 moutons, 150 chèvres, 120 cochons. Il paraît surprenant que l'on n'emploie pas le mulet: cependant pour les pays de montagnes il conviendrait mieux que le bœuf; il est plus robuste, dure long-temps et supporte mieux la fatigue: ce qui fait préférer le bœuf, c'est que l'engrais dont il est susceptible permet d'en tirer un parti avantageux lorsqu'il cesse d'être employé au travail.

C. (*La suite au prochain N.°*)

---

(1) C'est dans l'endroit appelé *Pont Collard* qu'il est nécessaire d'établir un pont sur la Coise pour faciliter les communications des cantons de St-Symphorien et de Rive-de-Gier. Ces deux cantons doivent réunir leurs efforts pour obtenir cette amélioration utile.

NÉCROLOGIE.

NOTICE SUR PIERRE JOANNON, docteur-médecin, membre de la société de médecine de Lyon, correspondant de la société de médecine-pratique de Montpellier, etc., lue à la société de médecine de Lyon, le 6 mars 1827, par M. le docteur PICHARD, secrétaire-général.

Messieurs, je viens, suivant l'usage, payer en votre nom un juste tribut d'éloges à la mémoire de l'un des membres de la société, enlevé, dans le mois de janvier dernier, à sa famille et à l'art dont il faisait profession.

Pierre Joannon naquit à Givors, près de Lyon, le 22 novembre 1778, d'une famille honorable qui le destina à la médecine. Fort jeune encore, il fut nommé officier de santé à la suite d'un corps d'armée à Dijon. On sortait alors de la terreur, et cette nomination qui eût été, pour beaucoup de jeunes gens, seulement un refuge désiré, fournit à notre collègue l'occasion de manifester sa vocation pour l'état qu'il exerça depuis avec succès. Aussi vint-il, peu de temps après, se livrer à Lyon à des études régulières de chirurgie. Il se distingua dans les concours ouverts à la Charité et l'Hôtel-Dieu pour les places de chirurgien interne. Après avoir passé en cette qualité dans le dernier de ces hospices les trois années voulues par les règlemens, il se rendit à l'école de médecine de Montpellier, et y soutint, en 1804, pour obtenir le bonnet de docteur, une thèse intitulée : *Réflexions cliniques sur les épanchemens de sang dans la poitrine*. Il revint aussitôt après à Lyon commencer l'exercice de sa profession, et par une application opi-

niâtre, exclusive à ses nouveaux devoirs, il parvint à se former une clientelle remarquable: elle s'augmenta par l'alliance honorable qu'il contracta en 1805 avec M.lle Simond. Des héritages brillans vinrent plus tard ajouter la considération que donnent les richesses à celle que méritait M. Joannon comme citoyen, comme père de famille et comme praticien. En effet, Messieurs, dans les consultations, dans les controverses médicales de la société, vous avez applaudi à la prudence de ses prévisions, à la sagesse de ses vues médicales; et vous avez pensé que notre collègue, par la gravité de ses mœurs, l'aménité de ses manières et ses succès dans la pratique, honorait l'art que nous exerçons. A peine parvenu à la maturité de l'âge, tout semblait devoir lui promettre une vieillesse heureuse: le sort en avait autrement décidé! La perte d'un fils aîné, mort au sortir de l'adolescence, vint interrompre le cours jusqu'alors continu de ses prospérités et l'affligea profondément: sa santé frêle et délicate en fut même altérée. Au printemps de 1826, un rhume opiniâtre, négligé, irrité peut-être par le séjour qu'il fit dans une maison de campagne trop exposée au vent du nord, vint effrayer sa famille. Si notre collègue, qui était sujet à cette affection tous les hivers, eût alors écouté ses amis, s'il eût renoncé à voir des malades, surtout s'il se fût soumis à un traitement rationnel et régulier, la phthisie pulmonaire qui succèda au catarrhe n'eût pas fait d'aussi rapides progrès. Quoiqu'il ne s'abusât pas sur le danger qu'il courait, il se décida enfin, au milieu de l'automne, à se soustraire à la rigueur de nos hivers, à l'influence des variations atmosphériques si fréquentes dans notre ville brumeuse et à aller respirer l'air plus

doux du midi de la France. En arrivant à Hières, la douceur de l'air, l'aspect du ciel pur et serein, de la végétation active et variée de ces beaux lieux, ranimèrent quelques lueurs d'espoir dans le cœur attristé de notre ami ; elles s'évanouirent bientôt, et M. Joannon expira, le 23 janvier dernier, à 49 ans. Dans son testament, empreint de dispositions religieuses, il avait demandé que ses restes fussent apportés à Lyon pour reposer au milieu de ses concitoyens : son dernier vœu a été accompli ! Hélas ! le char funèbre qui l'a ramené dans nos murs, sous la garde d'un fils désolé, a rapporté aussi le cadavre d'un enfant au berceau, du petit-fils de l'un de nos collègues (1), qui attend encore de la douceur du printemps perpétuel des îles d'Hières la guérison d'une fille chérie. Ces tristes rapprochemens, opérés par la rapidité des coups que frappe incessamment la mort, ont vivement ému vos cœurs, lorsque, désirant donner une dernière marque d'affection à votre collègue, vous vous êtes joints, Messieurs, au cortége des nombreux amis qui sont allés pleurer sur sa tombe.

CORRESPONDANCE

A MM. LES RÉDACTEURS DES ARCHIVES DU RHÔNE.

Messieurs, comme je sais que vous voulez être toujours exacts et véridiques, je prends la liberté de relever une erreur assez grave dans le dernier N.° des *Archives*. Vous dites, pag. 243 : *M. Molard frappa*

---

(1) M. Mermet.

long-temps à la porte de l'académie de Lyon: sa qualité d'instituteur fut la cause qui l'empêcha d'y entrer. Il est vrai que M. Molard a frappé long-temps; j'ai entendu tous les coups de marteau; mais je puis affirmer que le refus d'ouvrir n'a jamais été motivé par personne sur l'honorable profession du candidat. Vous annoncez, d'ailleurs, qu'il a été directeur d'une école secondaire communale, et vous savez bien que MM. les professeurs publics ont fait de tout temps la gloire des académies et de celle de Lyon en particulier. Bannir des corps savans ceux qui par état répandent l'instruction, serait non-seulement une injustice, mais encore une absurdité. Les académies suivent sans doute la loi de tous les êtres: lorsqu'on tient à l'existence, on ne cherche pas à se couper les vivres.

J'ai l'honneur d'être, etc.

Le secrétaire-perpétuel de l'académie royale des sciences, belles-lettres et arts de Lyon.

DUMAS,

Lyon, le 18 mars 1826.

RÉPONSE. Nous n'avons pas dit que le refus d'admettre M. Molard à l'académie de Lyon ait été motivé hautement et d'une manière explicite sur la profession qu'il exerçait; mais nous avons dit, ou du moins nous avons voulu dire et nous persistons à croire, d'après quelques données que nous avons sur ce point et d'après quelques confidences qui nous ont été faites, que plusieurs académiciens ne se fondèrent dans leur secrète détermination de rejeter sa demande que sur sa qualité de *maître de pension* ou *pédagogue*. C'était une *injustice*, c'était même, si l'on veut, une *absurdité;* mais le fait ne nous paraît pas moins certain, et notre *remarque subsiste.*

POÉSIE.

LA COLOMBE ET LE COUCOU,

FABLE LUE AU CERCLE LITTÉRAIRE DE LYON, DANS LA SÉANCE DU 8 MARS 1827 (1).

.... « C'est n'être mère qu'à moitié, que de mettre
» au monde et d'écarter aussitôt son fruit loin de
» soi, de nourrir de sa propre substance, dans
» ses entrailles, un être qu'on ne voit point, et
» quand on le voit, de refuser son lait à un
» homme, à un être vivant qui, par ses premiers
» cris, implore les secours de sa mère.... »

Paroles de FAVORIN (2).

Une colombe jeune et belle
Vivait heureuse auprès d'un tendre époux,
Les fruits d'une union fidèle
Resserraient des liens si doux.
Une épouse sensible est toujours bonne mère :
Aussi la tourterelle adorait ses petits,
Doucement les couvrait de son aile légère,
Épiait leurs besoins ou prévenait leurs cris ;
Et lorsque, pour chercher la commune pâture,
Au loin volait le tourtereau,
La chute d'une feuille, un zéphir qui murmure,
La faisaient tressaillir d'effroi sous son rameau.

Perché, le long du jour, dans le creux d'un vieux chêne,
Près de ce couple fortuné,

(1) Cette fable fait partie d'un recueil que M. Coignet se propose de publier.

(2) Aulu-Gelle, *Noct. attic.* XII, 1.

Un coucou répétait son refrain obstiné
Ou faisait sa méridienne :
Les soins de la maternité,
Comme on sait, ne l'occupent guère ;
Il fait sa principale affaire
De songer à lui seul. Triste uniformité !
De l'union d'un bon ménage
Tout célibataire est jaloux.
Le nôtre, un jour, usant des droits du voisinage,
En l'absence de son époux,
Aborde la colombe, et lui tient ce langage :

— « Eh! quoi, toujours couver.... la saison du plaisir
N'est donc pour vous, ma charmante voisine,
Qu'un long tourment, un travail sans loisir !
Avec la fleur, hélas ! faut-il cueillir l'épine ?
Le ciel créa l'amour, car l'amour est un bien :
Or, un bien ne peut être environné de peine ;
Pourquoi donc d'un léger lien
Se faire une pesante chaîne ?
Veiller la nuit, s'inquiéter le jour,
Pour de petits ingrats s'immoler tour à tour,
N'est-ce pas là, dites-moi, ma commère,
N'est-ce pas là le destin d'une mère ?
Ainsi que vous j'ai des fils, et pourtant
Dieu sait pour eux si je me sacrifie !
Dans le nid d'un oiseau tendre autant qu'ignorant
Je ponds un œuf qu'à ses soins je confie ;
Mon destin est rempli. L'œuf vient à bien, je crois,
Car, chaque année, avant que l'aubépin renaisse,
On entend chanter dans le bois
Plus d'un oiseau de mon espèce ;
Peut-être ils sont mes fils ; ils feront comme moi :
Ils sauront s'affranchir des soucis du ménage,
Et ne prendre du mariage
Que les plaisirs, sage et facile loi.

Croyez-moi : rien n'est plus nuisible à la jeunesse
Que les travaux de la maternité ;
C'est bien assez, ma foi, de la vieillesse,
Pour affaiblir nos sens, pour flétrir la beauté... »

— « Ah! répliqua la blanche tourterelle,
Le ciel vous fit d'étranges sentimens....
Quel plaisir peut égaler les tourmens
De la tendresse maternelle ?
Non, vous ne savez pas tous leurs charmes secrets ;
Vous ne connaissez pas la volupté suprême
Qu'une mère épuise à longs traits,
En s'immolant pour ce qu'elle aime....
Malheur à qui jamais n'éprouva la douceur
De sentir ses enfans respirer sur son cœur!
J'ai recueilli des miens la première caresse :
Dans mon extase alors j'oubliais le passé,
Veilles, craintes, tourmens. De ces instans d'ivresse
Seul, le doux souvenir ne s'est point effacé....
La beauté, dites-vous?.... son éclat éphémère,
C'est la fleur d'églantier qu'on voit naître au printemps :
Elle brille, elle meurt.... La beauté d'une mère
Brave les outrages du temps,
Elle lui survit sur la terre :
C'est son amour pour ses enfans.
Vous me plaignez.... hélas! c'est moi qui dois vous plaindre :
Ne vivre que pour soi, c'est ne pas exister ;
Celui qui n'aime rien, dans son trou peut s'éteindre,
Nul oiseau, de sa mort ne viendra s'attrister....
Quoi! vous abandonnez, avant de les connaître,
Ces fils que vous avez portés dans votre sein,
Vous les répudiez à l'instant qu'ils vont naître,
Et vous croyez avoir rempli votre destin !!!
Quand vous les confiez aux soins d'une étrangère,
Pensez-vous être mère et connaître l'amour?...
Ah! celle qui se borne à leur donner le jour,
N'est pas digne du nom de mère.... »

F. Coignet.

HISTOIRE.

LYONNAISES DIGNES DE MÉMOIRE.

La fausse interprétation, faite par Adrien de Valois, d'un passage des poésies de Marot, m'a fourni l'occasion d'indiquer, dans un article précédent, un grand nombre de dames lyonnaises célèbres par leur beauté ou par leurs talens, ou qui ont réuni ces deux avantages. Parmi ces dernières, j'ai nommé Jeanne Gaillarde, Claudine et Sibylle Sève, Louise Labé, Clémence de Bourges, Pernette du Guillet, Jacqueline de Stuard, Polla, etc. Je vais maintenant rassembler quelques notions que l'histoire nous a transmises sur plusieurs autres de nos concitoyennes qui, à diverses époques, ont brillé dans les lettres, les sciences ou les arts.

THALIE TRECHSEL (1), fille unique de Jean Trechsel, le premier imprimeur qui vint s'établir à Lyon (2), naquit dans cette ville (3) au XV.e siècle. Elle fut élevée

(1) Et non pas *Treschel*, comme l'écrivent le P. de Colonia, *Hist. litt. de Lyon*, tom. II, pag. 586-590, Pernetti, *Lyonnois dignes de mémoire*, tom. I, pag. 189-190, et M. Delandine, *Essai sur l'imprimerie*, à la tête de son catalogue de la bibliothèque de Lyon.

(2) Jean Trechsel imprima à Lyon, dès 1487, quatorze ans après que l'art typographique y eût été porté par Guillaume Régis ou le Roi.

(3) C'est du moins ce qu'attestent plusieurs auteurs, notamment Colonia et Pernetti, *loc. cit.* Ce dernier se trompe assurément, en plaçant la naissance de Thalie à l'année 1487 : cette date ne pourrait

avec beaucoup de soin par son père qui, en lui donnant le nom d'une des Muses, voulut sans doute lui inspirer de bonne heure l'amour et le goût des lettres. Il la maria au célèbre et savant Josse Bade d'Assche (en latin *Jodocus Badius Ascensius*, qui avait d'abord été correcteur dans son imprimerie et qui devint son associé, en même temps que son gendre, et le remplaça jusqu'au moment où il nous fut enlevé par la ville de Paris et alla y établir cette fameuse imprimerie connue sous le nom de *prælum ascensianum:* ce qui eut lieu après la mort de Jean Trechsel, arrivée l'an 1498 (1). Thalie, suivant l'expression de Maittaire, fut la tige d'une nation tout entière d'illustres typographes: ses trois filles épousèrent, la première, Robert Estienne, la seconde, Michel Vascosan, dont la fille fut mariée à Frederic Morel, père du professeur du même nom, et la troisième, Jean de Roigny, qui continua à faire valoir les presses de son beau-père. Elle eut aussi un fils nommé Conrad qui fut également imprimeur et qui avait quelque talent littéraire (2).

Claudine Perronne. Elle ne m'est connue que par la mention qu'en font La Croix du Maine et Pernetti. Le

---

s'accorder avec celle de la mort de Jean Trechsel, laquelle est, ainsi qu'on le verra tout-à-l'heure, de 1498. Thalie n'aurait eu qu'onze ans lorsqu'elle perdit son père, et celui-ci n'aurait pu, avant de mourir, la marier à Josse Bade d'Assche, comme il est certain qu'il le fit. Thalie a donc dû naître plus tôt.

(1) Maittaire, *Annal. typogr.*, tom. I, pag. 666, cite un ouvrage intitulé: *Jacobi de Partibus* (Despars) *Explanatio in Avicennam*, 3 vol. in-fol. datés 1498 *nono kalendas januarii*, dont l'impression commencée par Jean Trechsel, *cujus anima in pace quiescat*, fut achevée par Jean Cleyn, autre Allemand, imprimeur à Lyon.

(2) Voy. *Biogr. univ.*, art. Badius (Conrad).

premier, dans sa *Bibliothèque*, lui a consacré ce court article : « Claude Perronne, Lyonnoise, damoiselle fort » bien versée en la poësie françoise. Elle florissoit du » temps de François I et Henri II. » Le second, tom. I, pag. 280 de ses *Lyonnois dignes de mém.*, dit quelque chose de plus : il nous apprend qu'elle était « recom- » mandable par sa naissance et par ses ouvrages de vers » et de prose qu'elle dédia à Henri II. » J'ignore où il a puisé ces renseignemens ; peut-être est-ce dans l'ouvrage de François de Billon, intitulé : *Fort inexpugnable de l'honneur féminin*, fol. 35 v.°, cité par Rigoley de Juvigny dans la note dont il accompagne l'art. *Claude Perronne*, tom. I, pag. 148 de son édition de La Croix du Maine. Je regrette de n'avoir pu consulter le livre de ce François de Billon, qui fut publié à Paris, chez Jean Dallier, en 1555, in-4.°, et de nouveau en 1564. J'y aurais sans doute trouvé quelques détails sur Claude Perronne. Il paraîtrait, d'après le passage de Pernetti que je viens de rapporter, que les ouvrages de cette dame, dédiés à Henri II, ont été imprimés. Cependant aucune bibliographie ne les rappelle, et l'abbé Goujet n'en dit mot dans sa *Bibliothèque françoise*.

N. et N. Perreal. On trouve dans les poésies de Marot le rondeau suivant (1) :

AUX AMYS ET SOEURS DE FEU CLAUDE PERREAL, LYONNOIS.

En grand regret, si pitié vous remord,
Pleurez l'amy Perreal qui est mort,
Vous ses amys : chascun prenne sa plume.
La mienne est preste, et bon desir l'alume
A deplorer (de sa part) telle mort.

(1) Liv. I.er, rondeau 34, t. II, pag. 140 de l'éd. des *Œuvres de Marot*, publiée à Paris, en 1824, par M. Lacroix, 3 v. in-8.°

Et vous ses sœurs, dont maint beau tableau sort,
Paindre vous fault pleurantes son gref sort
Pres de la tumbe en laquelle on l'inhume
En grand regret.

Regret m'en blesse, et si sçay bien au fort,
Qu'il fault mourir, et que le desconfort
(Soit court ou long) n'y sert que d'amertume :
Mais vraye amour est de telle coustume,
Qu'elle contrainct les amys plaindre fort
En grand regret.

Comme on le voit par cette pièce, les sœurs de Claude Perreal, valet de chambre du roi et ami de Marot, cultivaient la peinture avec succès, puisque *maint beau tableau* sortait de leurs mains, et que Marot les exhorte à se peindre *pleurantes* sur la tombe de leur frère qui, je crois, était peintre lui-même. Il y avait vers le même temps à Lyon un Jean Perreal, dit de Paris, qui était peut-être le père ou du moins le parent de Claude et de ses sœurs. Il était contrôleur et eut par lettres-patentes du roi commission pour faire faire les réparations et travaux des remparts, donner les prix faits et marchés, etc. Au mois de mars 1523, il renonça à cette commission en faveur de la ville. Il est à présumer aussi que ce Jean Perreal est le même personnage que le peintre Jean de Paris qui avait présidé aux décorations des entrées à Lyon de Charles VIII (en 1494) et de Louis XII (en 1507), et qui fut pareillement valet de chambre du roi. Jean de Paris se qualifie lui-même *peintre de Lyon* dans une quittance pour les frais de l'entrée de Charles VIII. Si ces conjectures sont véritables, le talent de la peinture était héréditaire dans la famille des Perreal, comme il le fut depuis dans la fa-

mille des Stella, ainsi que nous le dirons bientôt. Nous devons, dans tous les cas, savoir gré à Marot de nous avoir conservé le souvenir des sœurs de Claude Perreal qu'il avait sans doute connues lors des divers séjours qu'il fit dans notre ville (en 1530, 1536, 1537 et 1538).

CATHERINE DE VAUZELLES. M. Cochard la cite, dans sa Notice sur Louise Labé (1), parmi les dames de Lyon qui, dans le XVI.e siècle, se firent remarquer « autant par les charmes de leur esprit que par la ré» gularité de leur conduite, et qui toutes jouirent du » rare avantage d'inspirer aux meilleurs poètes du temps » les meilleurs vers qu'ils aient faits. » Elle était d'une famille très-recommandable et très-lettrée, et sur laquelle se trouvent quelques détails intéressans dans le P. de Colonia, *Hist. litt. de Lyon*, tom. II, pag. 569-573, et dans Pernetti, *Lyonnois dignes de mém.*, t. I, pag. 322-328; mais ni l'un ni l'autre de ces auteurs ne parlent de Catherine: ils ne mentionnent que George de Vauzelles, chevalier de St-Jean de Jérusalem, commandeur de la Torrette et trésorier du grand prieuré d'Auvergne; son frère, Jean, chevalier de l'église de Lyon, prieur de Montrotier et curé de l'ancienne paroisse de St-Romain (2); Mathieu, frère ou neveu des précédens, avocat-général au parlement de Dombes et avocat du roi en la sénéchaussée de Lyon, etc.

---

(1) Page XXIV, à la tête des *Euures de Louize Labé*, Lyon, 1824, in-8.°

(2) C'est ce Jean de Vauzelles qui avait pris pour devise : *La crainte de Dieu vaut zele*, et qui nous a laissé plusieurs ouvrages dans le genre ascétique.

Philiberte de Fuers, dame des Tours et de la Bâtie en Mâconnais, appartenait à l'une des plus anciennes familles de Lyon (1). Elle avait composé un poëme de cinq cents vers, intitulé : *les Soupirs de viduité*, où elle déplorait la mort de son mari Jean de la Baulme, sieur du Marteray, de la maison de Pérez. Du Verdier, de qui j'emprunte ce fait, a inséré dans sa *Bibliothèque* (2) trois fragmens de ce poëme qui prouvent à la fois la sensibilité de l'auteur et son talent pour la versification. Je regrette que leur longueur m'empêche de les transcrire ici. Du Verdier ajoute que Philiberte de Fuers a composé *plusieurs autres poësies* qu'il a vues *escrites à la main chez le sieur de la Taissonniere.* Il nous apprend aussi qu'à l'époque où il publiait son livre (en 1584), elle était *femme du sieur de Pisay :* ce qui ne s'accorde point du tout avec le récit de Pernetti, suivant lequel elle serait morte de douleur après avoir tendrement pleuré Jean de la Baulme dans le poëme cité par du Verdier.

Louise Sarrazin, fille de Philibert et sœur de Jean Antoine Sarrazin, tous deux médecins de Lyon. C'était un vrai phénomène littéraire : à l'âge de huit ans, s'il faut en croire Colomiès, *Gallia orientalis*, pag. 110, elle savait le grec, l'hébreu et le latin : son père s'était fait un plaisir de les lui enseigner lui-même. Elle le suivit à Genève, en 1551, où il se réfugia pour cause de religion. Elle eut successivement trois maris : L'Archevêque, dont elle eut David L'Archevêque, conseiller-

---

(1) Pernetti, tom. I, pag. 110-111.

(2) Art. Philiberte de Feurs (*sic*).

d'état de la république; Étienne le Duchat, qu'elle rendit père de quatre enfans, et enfin Marc Offredi, médecin, d'une famille illustre de Crémone, auquel elle ne laissa point de postérité. Elle parvint à un âge fort avancé et conserva toujours son goût pour les langues savantes: son mari Marc Offredi étant devenu aveugle, elle lui lisait les livres de médecine grecs et latins. Louise Sarrazin avait été élevée et mourut dans la religion réformée (1).

JULIENNE D'ESPAGNE. Il paraît, d'après son surnom, qu'elle n'était pas Lyonnaise; mais elle demeurait à Lyon. Golnitz, le seul auteur où je l'ai trouvée mentionnée, parle d'elle en ces termes: « Non loin du monastère » de St. François habitait Julienne d'Espagne, jeune » fille qui, avant l'âge de vingt ans, possédait le latin, » l'hébreu, le grec, l'espagnol, l'italien, le français, » et était si versée dans la logique et la philosophie qu'elle » soutint des thèses en public (2). »

CLAUDINE BOUSSONNET (3) STELLA, fille d'Etienne Boussonnet, orfèvre de Lyon, et de Madelaine Stella, née dans notre ville en 1634, apprit la peinture de

(1) Voy. Pernetti, tom. I, pag. 255-256, et Colonia, tom. II, pag. 798-799.

(2) Non procul ab hoc monasterio (S. Francisci) habitavit Juliana Hispana virgo nondum XX annos nata, latinas, hebraicas, graecas, hispanicas, italicas, gallicas linguas docta, imo in logicis et philosophicis sic versata, ut disputationes publica cathedra defenderit. Abr. Golnitz, *Ulysses Belgico-Gallicus*, pag. 303-304 de l'édit. de 1655.

(3) Pernetti, tom. II, pag. 33, écrit *Bouzonnet*.

son oncle Jacques Stella (1), et montra un talent réel pour cet art ; mais elle préféra cultiver la gravure ; et au jugement des connaisseurs, elle a infiniment surpassé toutes les personnes de son sexe qui s'y sont appliquées. Elle peut avoir parmi elles des rivales pour le fini du travail ; mais aucune ne peut lui être comparée pour la profondeur de la science : on peut même avancer qu'aucun homme n'a saisi comme elle le caractère du Poussin, et n'est parvenu à indiquer d'une manière aussi parfaite la couleur de ce maître. En voyant les gravures de Claudine, on voit les tableaux du peintre. Dans cette partie elle surpasse infiniment Pesne, et peut-être même l'emporte-t-elle sur G. Audran. Elle a gravé, d'après son oncle : I. Une *Suite de dix-sept pastorales*, y compris le titre. II. Une *Suite de sujets rustiques et de jeux d'enfans*. III. Le *Mariage de sainte Catherine*, d'après le Poussin. IV. *Moïse exposé sur les eaux*. V. *St. Pierre et St. Jean guérissant les boiteux*. VI. Une *Sainte-Famille*. VII. Une autre *Sainte Famille avec plusieurs enfans qui apportent des fleurs*. VIII. *Moïse frappant le rocher*. IX. *Jésus-Christ mis en croix entre les deux larrons*, estampe connue sous le nom du *grand Calvaire*. Ces deux derniers morceaux sont des chefs-d'œuvre, et les deux pièces capitales de Claudine. Cette habile artiste mourut à Paris, en 1697.

Françoise Boussonnet Stella, sœur de la précédente, cultiva aussi la gravure. On connaît d'elle une *Suite de soixante-six planches d'ornemens antiques*, et

(1) Frère de Madelaine Stella.

une autre *Suite de cinquante-six vases*, d'après son oncle Jacques. Voyant qu'elle ne pourrait atteindre à la réputation de sa sœur Claudine, elle se contenta de l'aider beaucoup dans ses travaux.

Antoinette Boussonnet Stella, sœur des précédentes, née à Lyon, vers 1635, apprit aussi de son oncle les élémens de la peinture; mais, comme ses sœurs, elle cultiva la gravure et y montra un talent presque aussi précieux que celui de Claudine. On ne connaît d'elle que deux gravures, mais qui suffisent pour attester sa supériorité; ce sont: I. *Romulus et Rémus alaités par la louve*, d'après son frère Antoine. II. L'*Entrée de l'empereur Sigismond à Mantoue*, d'après une longue frise en stuc exécutée dans le palais du Té, sur les dessins de Jules Romain. Une chute qu'elle fit abrégea ses jours, et elle mourut à Paris, le 20 octobre 1676 (1).

(La suite dans un prochain N.°)

---

(1) Les trois notices qu'on vient de lire, sont empruntées de la *Biographie universelle*; elles sont de M. Périès, auquel on doit dans le même recueil les articles François, grand-père des sœurs Stella, Jacques et François II, leurs oncles, et Antoine Boussonnet Stella, leur frère, tous peintres plus ou moins célèbres. Ces notices sont aussi complètes et mieux rédigées que celles qu'on trouve dans Pernetti, tom. II, pag. 24 et suiv. Comme je n'ai rien à ajouter à ce que M. Périès dit des trois sœurs, j'ai cru que je ne pouvais mieux faire que de m'emparer de son travail.

BIOGRAPHIE LYONNAISE.

NOTE A AJOUTER A L'ARTICLE DE M. MAYET, ARCHIVES HISTORIQUES ET STATISTIQUES, etc., tom. III, pag. 65 et 237.

(Extrait d'une lettre de M. HUZARD).

Les auteurs de la notice sur M. Mayet, ont cité (page 67) un traité de cet auteur sur la culture du mûrier et sur la fabrication de la soie, concernant principalement la Prusse, et se sont bornés à dire que le mémoire sur les manufactures de Lyon contient des vues plus générales et est plus étendu; dans la note (1) de la même page vous avez dit que ce premier traité ne vous était pas connu: je l'ai retrouvé dans ma bibliothèque, que les étrangers me font quelquefois l'honneur de déranger un peu, surtout quand il s'agit de monographies qui contiennent beaucoup de petits articles, comme celles des mûriers, des vers à soie, des abeilles, etc., qu'il est si facile de déplacer; je vous en adresse aujourd'hui la note. Je copie textuellement le titre:

Ueber die Kultur des maulbeerbaums in Deutschland, vorzüglich in den preusziscken staaten. Aus dem französischen des Herrn MAYET. *Kœnigl. Preusz. Fabrikendirecktors, der Kommerz-und manufakturen-kammer assessors, und mitgliedes der akademien zu Lyon und Villefranche. Berlin, bey Karl Matzdorff.* 1790. Petit in-8.° de deux feuillets liminaires pour le titre et la table des chapitres, et 119 pages de texte, caractère de philosophie, avec des notes en petit romain.

L'ouvrage est divisé en quinze chapitres, dans lesquels l'auteur examine successivement, et sous tous les rap-

ports, les moyens de cultiver le mûrier et d'en tirer un parti utile pour la nourriture des vers à soie, en Allemagne et surtout dans les états prussiens; il fait connaître avec détail tout ce qui a été fait en Prusse à ce sujet par les réfugiés français, depuis la révocation de l'édit de Nantes jusques et y compris le règne du grand Frédéric.

Ces détails prouvent que l'ouvrage allemand est bien plus étendu et contient des vues plus générales que le *Mémoire sur les manufactures de Lyon*, qui est spécial pour les fabriques et manufactures de cette ville et qui n'a rien de commun avec le premier. Ce mémoire, d'ailleurs, imprimé en caractère St-Augustin, interligné, n'a que 71 pages, tandis que le premier, imprimé en caractères beaucoup plus petits et interligné aussi, en a 119.

Mais il n'en est pas de même du *Mémoire sur les moyens de mettre en culture la plus avantageuse les terrains incultes, secs et arides de la France, et principalement de la Champagne*, que j'ai fait connaître, page 237, et qui a été imprimé en 1793. Ici une autre question bibliographique se présente; je ne la discuterai point, je me bornerai à quelques observations.

L'ouvrage allemand a-t-il été imprimé en français avant d'être traduit, ou a-t-il été imprimé originairement en allemand d'après le manuscrit français de l'auteur? je n'ai aucun renseignement à ce sujet; je vois seulement par la note (3) de votre page 68 que M. Mayet savait assez bien l'allemand pour écrire dans cette langue, puisqu'il en traduisait les poètes, et par des rapprochemens de dates, que son mémoire sur la France, imprimé en 1793, a néanmoins été composé à Berlin,

au commencement de l'année 1790, pour l'académie de Châlons, et que c'est aussi en 1790 que le mémoire allemand a été imprimé à Berlin; mais bien évidemment l'un des deux est l'original ou l'abrégé de l'autre, car le fonds des deux ouvrages, et je dirai presque la marche, sont absolument les mêmes, quoique le français ne soit pas divisé par chapitres; ils ne diffèrent que par des détails plus étendus dans le mémoire allemand, et par les applications spéciales de chacun aux pays auxquels l'auteur les destinait.

J'ajouterai ce que j'ai omis de dire dans ma première note, que le mémoire français a été imprimé dans le trimestre d'été des Mémoires d'agriculture, d'économie rurale et domestique publiés par la société royale d'agriculture (de Paris, dont j'ai dit que l'auteur était correspondant), pour l'année 1791, p. 156-207, deux ans par conséquent avant l'édition de 1793. Le texte de ces deux impressions est parfaitement le même; celle des Mémoires de la société est in-8.°, en caractère cicéro interligné de 52 pages; celle imprimée en 1793 est en petit romain, petit in-8.°, aussi de 52 pages; la première a pour épigraphe ce vers de Tancrède:

A tous les cœurs bien nés que la patrie est chère!

Et on n'y trouve point la note relative à l'abbé Rozier, dont j'ai parlé page 238. La note allemande de la pag. 2, relative à M. Pfeifer, fait partie du texte des deux éditions du mémoire français, dans lequel on ne retrouve pas non plus les autres notes allemandes et la plus grande partie de ce qui est spécial à la Prusse.

Enfin, et pour terminer une note déjà trop longue pour d'autres lecteurs que pour des Lyonnais, je dirai

que ce mémoire de 1793 a été imprimé avec les caractères de Baskerville, que Beaumarchais a employés à son Voltaire et aux autres ouvrages qu'il a publiés à à Kehl, et dont quelques imprimeurs de Berlin ont aussi fait usage.

Paris, 21 février 1827.

VINGT-DEUXIÈME LETTRE LYONNAISE.

À M. ***, UN DES RÉDACTEURS DES ARCHIVES DU RHÔNE.

Monsieur,

J'étais loin de m'attendre que le petit opuscule que j'ai publié dernièrement sous le titre de l'*Homme de la Roche*, fixât votre attention au point de vous faire employer à en rendre compte dix-huit pages du dernier n.° des *Archives* (1). Permettez-moi de vous remercier de ce témoignage de bienveillance qui m'est d'autant plus précieux que, vivant au milieu d'une grande ville comme un véritable solitaire et songeant plutôt à être utile qu'à me faire remarquer, je croyais mon essai trop faible et trop médiocre pour ne pas échapper aux regards des savans.

Pour répondre à l'indulgente amitié dont vous venez de me donner une preuve si sensible, je vous dois compte des motifs qui m'ont déterminé à mettre au jour la notice historique sur Jean Cléberg. Le peuple de Lyon, constant dans ses affections, dans ses sentimens de reconnaissance envers un de ses bienfaiteurs, re-

(1) Pag. 297-315 de ce volume.

nouvelle depuis trois siècles, chaque fois qu'elle tombe de vétusté, une statue de bois élevée sur le rocher de Thunes, à Bourgneuf; mais cet acte de gratitude, il l'exerce d'après ses souvenirs, de son propre mouvement, sans aucun concours de l'autorité: aussi toujours ce simulacre, exposé à la vénération publique, annonce-t-il une absence de goût, une grossièreté d'exécution qui contraste avec les lumières du siècle, avec les ressources d'une grande cité, et l'étranger qui arrive dans nos murs s'étonne de voir un monument aussi grotesque servir à la décoration d'une place publique. J'ai donc voulu appeler la sollicitude de l'administration municipale sur ce sujet important et l'inviter à faire remplacer la statue dont il s'agit d'une manière convenable et en harmonie avec l'état actuel des arts. Pour y parvenir, j'ai rassemblé les principaux traits de la vie du citoyen généreux, à la mémoire duquel ce monument a été consacré, et j'ai livré mon travail à l'impression. Je sais qu'il n'y a pas certitude positive et absolue que cette statue soit celle de Jean Cléberg plutôt que de tout autre; mais pourtant sa bienfaisance reconnue, ses services, son ardente charité, la tradition qu'on doit consulter à défaut de titres, sont autant de présomptions qui parlent en faveur de ce vertueux étranger et qui portent à croire que c'est bien lui dont on a voulu éterniser le souvenir.

Une découverte toute récente tend à corroborer cette conjecture: une médaille de bronze (1), trouvée dans

(1) Elle appartient à M. Barre, pharmacien, possesseur d'une collection curieuse de livres et d'objets d'art, relatifs à l'histoire de Lyon, et elle fait partie de l'exposition qui a lieu en ce moment à l'Hôtel de ville au profit des ouvriers sans travail.

le pied de la statue lorsqu'on la renouvela en 1820, porte l'effigie d'un guerrier avec le costume en usage sous François I.er Cette médaille n'a malheureusement aucune légende; mais, comme elle paraît avoir été frappée à l'époque où vivait Cléberg, il y a grande apparence qu'elle représente ses traits.

Après tout, les hautes qualités dont Cléberg était doué suffisent pour le rendre digne de l'hommage qu'on lui décerne, et lors même qu'il n'en aurait pas été primitivement l'objet, il l'est devenu, en quelque sorte, par l'opinion généralement reçue que c'est à lui que cet hommage s'adressait.

Les deux lettres de François I.er que vous avez rapportées, dont l'une est datée d'*Aschal*, ville des Pays-Bas (1), où ce prince faisait la guerre, confirment ce que j'ai avancé que Cléberg était son homme de confiance auprès de la banque de Lyon et que cette banque jouissait alors du plus grand crédit. Ces deux pièces, l'acte de nomination de Cléberg à la place de valet de chambre du roi et son testament sont des documens du plus haut intérêt pour l'histoire, qui étaient restés tout-à-fait inconnus jusqu'à ce jour, et quand mon ouvrage n'aurait eu d'autre résultat que de vous avoir fourni l'occasion de les faire connaître, ce serait toujours une bonne fortune dont on lui serait redevable.

Je tenais de feu M. le baron Vouty les détails dans lesquels je suis entré sur la carrière militaire de Cléberg

(1) Comme je l'ai fait remarquer, on ne trouve point de ville du nom d'*Aschal* dans les dictionnaires de géographie : peut-être faut-il lire *Assche*, nom d'une petite ville près de Bruxelles, célèbre par la naissance de l'imprimeur Josse Bade, qui delà avait pris le surnom d'*Ascensius*. B.

et sur son dévouement à François I.[er] : propriétaire de de la tour de la belle Allemande, il les avait puisés dans les anciens titres qui la concernaient. C'est du moins ce qu'il m'a assuré plusieurs fois. Ce qui semble donner du poids à ces détails, c'est la qualité de *gentilhomme* dont le bon Allemand était décoré et qui suppose que la profession des armes ne lui était pas étrangère ; c'est encore, comme vous le remarquez vous-même, le legs qu'il fait de ses *armures*, *espées*, etc.

On ne peut pas dire que ces armes étaient celles qu'il avait en son pouvoir comme faisant partie de la garde urbaine : les penonages, selon toute apparence, n'ont été organisés qu'à l'époque des guerres civiles ; auparavant les forces de la cité consistaient dans les compagnies de l'arquebuse (1), dans celles du guet, dans les différentes corporations. A l'entrée de Henri II, en 1548, on ne voit point encore figurer la milice bourgeoise, mais seulement les corps d'états et métiers.

Vous avez daigné relever quelques erreurs dans mon ouvrage : je vous en sais un gré infini ; l'exactitude est le principal mérite de l'histoire, elle en est l'âme et l'essence même. Souffrez qu'à mon tour je vous signale une légère méprise qui s'est glissée dans votre article, si plein, d'ailleurs, de recherches intéressantes sur les dames de Lyon, célèbres par leur beauté (1). Je vous indiquerai aussi quelques additions qu'on pourrait y faire.

---

(1) Il se peut que Cléberg fît partie d'une compagnie d'arquebusiers ; et ce qui rend ce soupçon assez probable, c'est que, parmi les armes qu'il lègue à Etienne de la Forge, son beau-fils, il mentionne ses *hacquebutes*, mot qui, dans le vieux langage, était l'équivalent de celui d'*arquebuse*. B.

(1) Pag. 271-288 de ce volume.

Vous parlez de Marie de Pierrevive, et vous dites qu'elle était femme de *Philippe* de Gondi. C'est une erreur en laquelle vous vous êtes laissé induire par le P. de Colonia (2). Marie de Pierrevive avait épousé *Antoine* de Gondi, sieur du Perron, long-temps banquier en cette ville. Vous ajoutez que plusieurs poètes célébrèrent sa rare beauté: vous auriez pu rappeler aussi qu'elle n'était pas moins distinguée par son esprit que par ses charmes, et que la reine Catherine de Médicis la choisit pour être la gouvernante des enfans de France.

Vous citez Louis XI, Charles VIII et Henri III, comme ayant rendu justice à la beauté des dames lyonnaises: Louis XII et François I.er n'y furent pas non plus insensibles. Louis XII ne visita si souvent notre ville et n'y donna tant de fêtes et de divertissemens de toute espèce, que dans l'intention de leur plaire. Guichardin dit même que ce prince ne retarda son second voyage

(2) Tom. II, pag. 463. Le P. de Colonia cite en cet endroit un sonnet italien de Raphaël Toscano, adressé *al signor Filippo Gondi* et terminé par ce tercet :

> Della consorte tua son manifeste
> Le virtù, le bellezze e gli atti egregi :
> Tu divino ; ella pur cosa celeste ;

et il observe que cette épouse de Philippe de Gondi, dont le poète parle avec tant d'enthousiasme, était Marie de Pierrevive, à laquelle La Croix du Maine a donné une place honorable dans sa Bibliothèque. Si le savant jésuite se trompe, comme le dit l'auteur de la lettre, et que Marie de Pierrevive ait été la femme d'Antoine de Gondi, père du cardinal de Gondi et du maréchal de Retz, et non celle de Philippe, il en résultera que la femme de ce dernier, dont Raphaël Toscano ne nous apprend pas le nom, a aussi le droit de figurer au nombre des dames lyonnaises que leurs charmes ou leurs vertus ont rendues célèbres. Ce sera une nouvelle addition à faire à ma liste, qui certes est bien loin d'être complète. B.

de Naples, et ne séjourna à Lyon qu'à cause de l'amitié qu'il portait à une demoiselle de la reine (1), et Mézeray assure que François I.er ne perdit la bataille de Pavie (24 février 1525) que pour n'avoir pas préparé ses avantages et pour avoir mis trop de précipitation dans les mouvemens de l'armée, afin de tenir sa promesse à une dame (2) de se trouver à Lyon à la fin de mars et de lui apporter la nouvelle de ses succès en Italie.

Jacqueline Stuard, dont vous rappelez les poésies, était fille de Sibylle Cadière et de Catherin Stuard, marchand de cette ville. Sibylle était renommée non-seulement pour ses grâces et sa beauté, mais encore pour une foule de talens agréables. Les grands et les souverains même qui passaient à Lyon, ne dédaignaient point de la visiter. Louis, duc de Savoie, tomba malade chez elle (3) à son retour de Paris, et y mourut le 29 janvier 1465.

Je présume que c'est à dessein que vous avez omis de citer, parmi les preuves de la beauté des dames de Lyon, *la belle vinaigrière*, *la belle limonadière*, *la belle faïencière*, *la belle tonnelière*, etc., qui, dans le dernier siècle, avaient une renommée populaire à Lyon : vous avez préféré des exemples plus éclatans et pris dans une classe plus élevée. Cependant l'assertion d'Adrien de Valois que vous vouliez réfuter étant absolue et générale, et semblant accuser notre ciel et notre climat, les femmes que je viens de désigner pouvaient aussi figurer dans votre liste.

(1) Guichardin dit-il que cette *demoiselle de la reine* fût Lyonnaise ?

(2) Mézeray ne dit pas que cette dame fût de Lyon. B.

(3) Sa maison formait l'angle méridional de la rue St-Jean et de la place du Change. B.

Je termine ma lettre par une apostrophe que lançait en 1505 le traducteur de Jean Venette (1) contre les dames de Lyon. Cette citation est sans doute un hors-d'œuvre ; car elle n'est pas directement relative à ce qui fait le sujet de votre article ; mais elle offre quelque intérêt ; elle peint les mœurs du temps ; elle prouve que le goût de la parure régnait alors comme aujourd'hui, et à ce titre le passage dont il s'agit pourra vous paraître piquant, s'il ne vous est pas connu (2) :

« O femmes de Lyon !... votre desir ne est que en
» beaulx habillemens et riches bagues : vostre cueur est
» de tout à danser, rire, railler et gaudir à tors et à
» travers : vos grands mondanitez, vos testes accous-
» trées de perles, chaisnes et pierreries seront-elles cause
» de votre saulvement ? certes, ie croy que non. Vos
» obstination et vouloir de faire pis seront-ils cause
» d'amander vostre vie ? Certes, ie croy que non. »

Agréez, Monsieur, etc.

L'AUTEUR DE L'HOMME DE LA ROCHE,
OU CALENDRIER HISTORIQUE.

P. S. Il paraît que notre bon Allemand avait une maison à Genève : c'est du moins ce qu'on peut induire

---

(1) Poète français du XIV.e siècle, dont l'ouvrage *en rythme françoise* est intitulé : *la Vie des trois Maries*. Jean Droyn ou Drouin, d'Amiens, *translata* ce poëme de vers en prose, vers 1511. Voy. *Mémoires de l'abbé d'Artigny*, tom. VI, pag. 237 et suiv. Dans le passage cité par l'auteur de la lettre, Venette parlait des femmes en général, et on ne voit pas bien pourquoi Jean Droyn a dirigé l'invective contre les femmes de Lyon en particulier. B.

(2) Il m'était connu par la citation qui en est faite par notre savant confrère M. Dugas-Montbel, pag. 8 de sa *Lettre à M. B.*** sur un poëte du seizième siècle, qui a habité Lyon, et dont plusieurs ouvrages ont rapport à cette ville*, 1812, in-8.° B.

du passage suivant d'une lettre de Calvin à Jacques de Bourgogne, seigneur de Falais, datée du 25 février 1547 (à cette époque Cléberg était mort). Calvin mande à Jacques de Bourgogne les démarches qu'il a faites pour lui procurer un logement: « Quant à celui de Clebergue, » lui dit-il, vous seriez trop loin des voisins que vous » cherchez: combien que de long temps l'en auoye eu » enuie pour moy mesmes, affin de m'y desrober quand » ie cherche d'auoir loysir; et m'auoit on promis de » m'en donner response: mais rien n'est venu. Si ie » l'auoye entre mes mains comme l'on m'en auoit donné » espérance, vous sçauez qu'il seroit à vostre com» mandement. »

INDUSTRIE. – ÉVÉNENENT.

EXPLOSION DU BATEAU A VAPEUR DERRHEIMS.

Toute la France a retenti d'un événement affreux qui a consterné notre ville, le 4 mars 1827. Un bateau à vapeur, construit en de grandes dimensions, a éclaté sur le Rhône, en aval du pont de la Guillotière, en face du quai Monsieur, et cette catastrophe a eu lieu à onze heures et demie du matin, un jour de fête populaire.

Les propriétaires de ce bâtiment qu'on essayait pour la première fois, avaient annoncé sa supériorité sur ceux du même genre, et pour le prouver, ils voulaient surmonter le Rhône qui ce jour-là était furieux, traverser l'une des arches du pont de la Guillotière, et remonter jusques à la Pape où, dit-on, un splendide déjeûné avait été préparé pour célébrer le triomphe du

bateau à vapeur! On était parvenu à déployer une force de 110 chevaux, déjà le bâtiment commençait à se mouvoir, déjà il faisait quelques tours sur lui-même, lorsqu'une fumée noire et épaisse obscurcit l'air; les spectateurs s'amoncèlent sur le quai, on ne conçoit aucune inquiétude, et tout-à-coup une effrayante détonation se fait entendre; d'énormes débris de fer, de bois, sont lancés dans les airs, ils pleuvent sur les quais et les rues adjacentes. Huit personnes sont écrasées, vingt sont blessées grièvement. Les victimes sont plus nombreuses dans le bateau même, et parmi elles on compte M. Derrheims, ingénieur et constructeur du bateau; M. Stéal, mécanicien anglais qui avait fabriqué l'appareil; M. Gaillard, négociant de Lyon, éminemment recommandable, qui était le principal intéressé dans l'entreprise.

Tout en déplorant cette catastrophe, on doit remercier le ciel de ce qu'elle n'a pas été infiniment plus funeste. Ce n'est que la partie mitoyenne du bateau où était la chaudière qui a éclaté avec elle, et, par un hasard heureux, la très-grande partie de l'équipage se trouvait alors à la poupe ou à la proue. Si l'explosion avait eu lieu quelques instans plus tard, il se fût trouvé sur le bateau le plus grand nombre des actionnaires, et beaucoup d'autres personnes notables qui s'y étaient donné rendez-vous pour être témoins de l'expérience; elles ont béni les circonstances fortuites qui les ont retenues. D'un autre côté, combien plus de victimes eût-on compté sur les quais et sur les rues adjacentes, si l'explosion eût été retardée de quelques heures?... A pareil jour, en effet (1), une grande partie de la

(1) Premier dimanche de carême, dit *jour des bugnes*.

population lyonnaise se porte à la Guillotière ; les quais, les rues qui y aboutissent sont encombrées d'une foule immense, au milieu de laquelle circulent avec peine et à très-petit pas des files de voitures, des cavalcades, des mascarades nombreuses et brillantes (1).

(1) On ne connaît pas précisément les noms de toutes les victimes de ce déplorable événement ; voici ceux que nous avons découverts :

Ont péri dans le bateau, MM. Gaillard-Malézieu, négociant, chevalier de la légion d'honneur ; Derrheims, ingénieur, constructeur du bateau ; Stéal, de la maison anglaise Stéel et C.[e], constructeur de l'appareil ; Rostaing, teneur de livres de M. Derrheims. Les sieurs Béraud, de St-Pierre-de-Bœuf, conducteur du bateau ; Bernoux, homme de confiance de M. Gaillard ; Pelisson, forgeur ; Alexandre, dit Parisien, chauffeur ; et les anglais William Green, William Brown et Walter Hood, ouvriers mécaniciens de M. Stéal.

Les personnes tuées sur le quai Monsieur et sur celui de l'Hôpital, sont : MM. Jean-Claude Rougier, fabricant d'étoffes de soie ; Antoine Berton, fabricant de tulles ; et les sieurs Laplace, ouvrier en soie ; Schafflutzel, ouvrier corroyeur ; Rey, tailleur de pierres ; Bon, apprenti bijoutier en faux ; et Annette Sorlin, revendeuse d'eau-de-vie. Le plus grand nombre de ceux qui ont été portés à l'Hôpital sont morts de leurs blessures, et nous ne croyons pas exagérer en évaluant à trente le nombre des individus qui ont péri par l'effet de la catastrophe du *bateau Derrheims*.

Plusieurs scènes déchirantes ont eu lieu. On a vu M. Rougier, médecin de l'Hôpital, cherchant avec une inexprimable anxiété son frère parmi les morts, ne pouvant pas d'abord le reconnaître, quoiqu'il eût devant ses yeux son cadavre, tant il était horriblement mutilé, et ne le reconnaissant enfin qu'à la forme des mains.

Une enquête est ordonnée pour constater les causes de cet événement déplorable. Mais en attendant que les résultats en soient rendus publics, on s'accorde assez généralement à croire que le malheureux Stéel, voyant qu'au moment fixé pour le départ son mécanisme ne fonctionnait pas avec assez d'énergie, a pris sur lui de faire pousser le feu d'une manière extraordinaire; que ce moyen ne répondant pas encore à son attente, il a chargé d'un poids considérable les soupapes de la chaudière.... On affirme lui avoir entendu dire que si la chaudière ne pouvait pas résister, elle n'éclaterait point, attendu qu'étant de fer battu, elle se déchirerait pour donner issue à la vapeur.

C'est donc à l'imprudence la plus obstinée, à la présomption la plus aveugle, qu'on doit attribuer l'événement qui a consterné notre ville, et dont la nouvelle s'est répandue dans la France entière et a traversé les mers.

Au milieu de la consternation publique, des imprécations se sont fait entendre, non contre cette présomption, non contre cette imprudence, non contre une infraction coupable à des réglemens conservateurs, mais contre le système des machines à vapeur; on en a demandé à grands cris la proscription, et des entrepreneurs de navires construits sur ce système et destinés à la navigation du Rhône et à celle de la Saône, se sont vus forcés de suspendre leur activité.

Les clameurs, au reste, qui se sont élevées contre les bateaux à vapeur, n'avaient pas leur unique source dans la crainte des dangers que ce genre de navigation peut faire courir aux voyageurs. Est-ce bien l'intérêt des voyageurs qui a failli ameuter des luddistes, tant à Vienne qu'à Lyon? ou plutôt *ce sentiment généreux*

ne voilait-il pas la haine qu'on porte à des machines qui tendent à supprimer le halage du Rhône et une grande partie du roulage de la route de Marseille ?

Des individus de la dernière classe peuvent bien ignorer que la prospérité publique, d'où découle le bien-être des particuliers, est fortement intéressée à ce que l'industrie soit féconde et le commerce rapide ; mais on doit être étonné que des personnes appartenant à des classes élevées, dont l'esprit est cultivé, partagent cette erreur. D'un autre côté, ce déploiement des arts industriels, qui, depuis quelques années surtout, s'est annoncé par tant de prodiges en France, en Angleterre, aux États-Unis, aurait de graves inconvéniens, qu'il faudrait encore le respecter comme un mal nécessaire, et la nation qui l'étoufferait chez elle tomberait nécessairement au-dessous des autres. Ainsi, que, mue par la crainte de paralyser la classe laborieuse, notre belle France renonce aux machines à vapeur, aux canaux, aux chemins de fer, et bientôt elle se trouvera à la merci de ses voisins, sans commerce et sans industrie, sans finances et sans armées, avec une effrayante surabondance de population.

Tandis qu'une politique étroite proscrit les machines à vapeur, la science les regarde comme sa plus belle conquête ; c'est de la manière suivante que s'exprimait en 1824 l'organe éloquent de l'académie royale des sciences :

« Les avantages presque incroyables que l'emploi des
» machines à feu procure aux arts civils, ont attiré de
» plus en plus l'attention publique chez les nations ci-
» vilisées. Partout les arts conspirent pour perfectionner
» cette conquête de la plus grande force de la nature.

» Elle remplace, dans les procédés si divers de l'in-
» dustrie, l'action pénible des hommes, le travail des
» animaux, la puissance bornée et incertaine des eaux
» courantes, les mouvemens si variables de l'air. Cette
» force immense du feu, toujours présente et toujours
» nouvelle, épuise incessamment les eaux dans les mines
» profondes, divise, comprime, broie, donne en quelque
» sorte à des matières informes des figures régulières et
» variées, imprime et mesure à chaque espèce le mou-
» vement qui lui convient. Elle perfore des canons, fa-
» brique des fils déliés, des tissus, des cordages, des
» poulies; elle ouvre au commerce des routes inespérées
» et du plus long cours sur les fleuves des États-Unis;
» elle fait communiquer tous les rivages de l'Angleterre
» et rend ses ports voisins; transporte les produits des
» arts au-delà des mers lointaines ou dans l'intérieur
» des territoires, sur des canaux ou sur des chemins
» de fer. »

Depuis le jour où M. le baron Fourier tenait ce langage, les machines mues par le feu se sont étonnamment multipliées; elles voguent sur les plus grands fleuves du monde; elles sillonnent les mers atlantiques. Il ne s'agit de rien moins que de substituer la vapeur aux voiles dans tous les parages.

Quel plus magnifique spectacle que celui de la première navigation des bateaux à vapeur sur le canal qui amène les eaux du lac Erié dans l'Océan atlantique, et qui doit, par sa continuation, établir une communication entre cette mer et le golfe du Mexique! Ce canal, qui, depuis le lac Erié jusqu'à la rivière d'Hudson, n'a pas moins de 132 lieues de développement, fut

poussé jusqu'à New-Yorck le 4 novembre 1825. On accourut de toutes parts pour voir déboucher les bateaux à vapeur; on les avait suivis sur les deux rives du lac. On vit arriver des corporations d'arts et métiers, placées sur des chars et y exerçant leurs professions respectives comme dans des ateliers ordinaires; elles étalaient les plus beaux produits de leur industrie.

Le bateau à vapeur, qui tenait rang d'amiral, portait tout naturellement le beau nom de Washington: il avait à bord la municipalité, des députations de la société de Cincinnatus, du clergé de tous les cultes, de l'armée, les consuls des nations amies. Les bateaux lady Clinton et lady Van Reusselaer avaient été réservés pour les dames, ils étaient ornés de guirlandes de fleurs.

Au signal du départ, la flotille, qui se composait de plus de trente bateaux, se forme en ligne, elle débouche triomphalement dans la baie, et revirant ensuite de bord avec une précision admirable, elle rentre dans le canal. La scène prit dans ce moment un nouvel aspect et s'embellit au-delà de toute expression: on se pressait sur les ponts de tous les navires; des groupes de musiciens y faisaient entendre des airs nationaux et militaires, tandis que l'innombrable foule de spectateurs, dont les deux rives étaient couvertes, saluait la flotille par les plus vives acclamations.

Tout se tait, et le gouverneur Clinton s'avance pour procéder à la cérémonie qui était l'objet de la fête; il prend des eaux du lac Erié, il les verse dans le grand Océan et il dit:

« Nous solennisons, en ce lieu, l'arrivée dans l'Océan
» des premiers bateaux qui y sont descendus du lac

» Erié ; nous célébrons aussi l'achèvement d'une com-
» munication navigable qui , ouverte entre nos mers
» intérieures et l'Atlantique, en moins de huit années
» et sur une longueur de plus de 425 milles (149 lieues),
» doit son exécution à la sagesse , à l'esprit public,
» à l'énergie du peuple de l'état de New-Yorck. Puisse
» le Dieu du ciel et de la terre sourire avec bonté au
» succès de cette entreprise, et la rendre utile aux in-
» térêts du genre humain ! »

Tous les jours on voit sur les lacs et les fleuves des États-Unis de nouveaux bateaux à vapeur ; on pourrait peut-être en évaluer à plusieurs milliers le nombre total. En est-il beaucoup qui aient éprouvé le sort du *paquebot Derrheims ?* Ne pourrais-je pas dire qu'à égalité de nombre de navires, les catastrophes ont été plus communes parmi ceux qui étaient mus par des voiles ou par des rames ?

Faut-il que les dangers des naufrages nous fassent renoncer à la navigation ? N'oserons-nous pas nous placer dans des voitures de terre, parce que les machines de ce genre sont souvent brisées avec les voyageurs qu'elles contiennent ; et avant l'usage de ces derniers moyens de transport si économiques et si rapides, les chutes de cheval étaient-elles bien rares ? et renonçait-on pour cela aux services du plus noble des animaux ?

Notre vie est entourée de toutes parts de causes possibles de destruction, et ce n'est que lorsqu'elles ont quelque probabilité, quelque imminence, que nous devons nous en occuper. Personne ne conseillera de renoncer à l'usage du feu pour ne pas incendier les maisons que nous habitons.

Les machines à vapeur offriraient à peine quelques dangers possibles, si elles étaient construites et dirigées selon les règlemens dont elles ont été l'objet, si on y prenait les précautions prescrites par l'ordonnance royale du 19 octobre 1823, et développées dans une instruction émanée de la direction générale des ponts et chaussées du 19 octobre 1824.

Il me suffirait pour prouver ce fait d'effleurer la théorie des machines à vapeur; mais je ne pourrais que répéter ce qu'ont dit savamment MM. Prony, Evant, Madestier, Charles Dupin. Des recherches plus conformes à l'objet de la présente publication doivent m'occuper: je veux remonter à l'origine de l'une des plus grandes inventions qui aient signalé les temps modernes. On l'a attribuée à l'américain Fulton; mais l'un de nos compatriotes, M. le marquis de Jouffroy, l'a revendiquée avec chaleur; il fit, en 1783, naviguer, à l'aide de la vapeur, sur la Saône, un bateau de 150 tonneaux. Nous nous occupons à recueillir sur cette expérience des détails qui seront déposés dans un prochain n.° des *Archives;* et en attendant, nous croyons devoir reproduire ici quelques lignes que nous avons extraites d'une collection des voyages des Espagnols, publiée à Madrid par don Ferdinandés Navarete. Voici la traduction de ce passage:

« En 1543, le capitaine de vaisseau Blasco de Garay » demanda à l'empereur Charles-Quint de faire en sa » présence, dans un port d'Espagne, l'expérience d'une » machine qui pouvait faire marcher de grands navires » sans le secours des avirons ou des voiles. L'expé» rience se fit à Barcelonne, le 17 juin de cette année » 1543. Blasco de Garay fit marcher un batiment de

» 200 tonneaux nommé la *Trinitad*; il fit usage d'une » grande chaudière remplie d'eau, et de deux roues » placées à l'extérieur du navire. Le trésorier de l'em- » pereur fit un rapport défavorable ; il se fondait sur » ce que la chaudière pourrait éclater, et que la vitesse » acquise par ce moyen n'était que de 4 milles à l'heure. » L'inventeur découragé détruisit cette machine ingé- » nieuse qui, 300 ans plus tard, est devenue le moteur » le plus puissant des arts et de la navigation. Charles- » Quint fit cependant défrayer Blasco de Garay, et il » lui accorda en sus 40,000 maravédis. »

GROGNIER.

VINGT-QUATRIÈME LETTRE LYONNAISE.

SUR UN POINT DE BIOGRAPHIE LYONNAISE.

A M. ***, UN DES RÉDACTEURS DES ARCHIVES DU RHÔNE.

Dijon, 30 mars 1827.

Monsieur et cher confrère,

Je suis un peu étonné de ce qu'après avoir lu la lettre que m'a écrite notre confrère M. Peignot, le 10 novembre 1826, sur l'ouvrage intitulé : *Lettres de Henri VIII à Anne Boleyn*, publié par M. Crapelet dont les travaux honorent à la fois la littérature et la librairie, lettre dont j'ai eu le plaisir de vous adresser un exemplaire (1), vous ayez laissé passer comme ina-

(1) Cette lettre a été imprimée à Dijon, à dix exemplaires seulement, tous numérotés, et sur papier de paille. M. Crapelet en a

perçue la mention qui y est faite d'une circonstance curieuse de la vie orageuse d'un de vos imprimeurs de Lyon (1) qui fut brûlé comme athée, le 3 août 1546, quoique, suivant toutes les apparences, il fut tout au plus hérétique (2). Vous voyez déjà que je veux parler d'Etienne Dolet.

Voici ce qu'on lit pag. XIV de l'avertissement que M. Crapelet a placé à la tête de son bel et bon ouvrage :

« Je terminerai cet avertissement en faisant remarquer » une circonstance fort indifférente sans doute pour la » plupart des lecteurs, mais qui ne peut l'être également » pour l'éditeur de ce volume. Il y a bientôt trois cents » ans qu'une seule personne, en France, osa, du vi- » vant même de Henri VIII, honorer la mémoire d'Anne » Boleyn, et cette personne était un imprimeur de » Lyon, Etienne Dolet. »

M. Crapelet ajoute en note :

« Voici l'épitaphe composée par Etienne Dolet pour » Anne Boleyn qu'il nomme *Regina Utopiae* pour dé- » signer l'Angleterre et par allusion à l'Utopie de Thomas » Morus :

---

fait une autre édition du même format que son ouvrage, grand in-8.° sur Jésus vélin, et tirée à petit nombre : les exemplaires en sont moins rares, mais beaucoup plus beaux et plus complets que ceux de l'édition dijonnaise. C.-N. A.

(1) Le passage dont il s'agit ne m'avait point échappé : j'en avais pris note, et je comptais en faire usage en temps et lieu. B.

(2) Suivant Née de la Rochelle, cité plus bas par M. Amanton, Dolet n'était pas plus *hérétique* qu'*athée*, et son supplice ne doit être attribué qu'à *son caractère orgueilleux, vindicatif et mordant* qui lui attira *la haine des théologiens*. B.

« REGINÆ UTOPIÆ

» FALSO CRIMINE DAMNATÆ ET CAPITE MULCTATÆ EPITAPHIUM.

» Quid ? quod Tyrannus crimine falso damnatam
» Me jussit occidi, minus me jam laudas ?
» Necnon velut turpe maledicta suffundis ?
» Nulla nota turpis sum, ob acceptum vulnus.
» Nimirum honesta turpido est sine culpa
» Mori, et innocentem cedere aliquando fatis.

» (EPIGRAM. Lib. III, pag. 162, édit. in-4.°, Lyon, 1538, *imprimée par* Dolet). »

M. Peignot, dans sa lettre (pag. 16 de l'édit. de Dijon et pag. 16 et 17 de celle de Paris), remarque particulièrement cet acte de courage de la part de Dolet qui était alors âgé de vingt-sept ans, et qui périt, dix ans après la reine, d'un supplice encore plus horrible, celui du feu.

Je ne vous le fais remarquer à vous-même, mon cher confrère, que parce que les biographies dans lesquelles on s'est occupé d'Etienne Dolet (*Diction. hist.* en 13 vol. et *Biogr. univ.*), n'en ont pas fait mention, quoiqu'elles contiennent sur lui des articles assez étendus. Il y a même apparence que Née de la Rochelle qui a donné une vie de cet imprimeur, Paris, 1779, in-8.°, a fait de même (1), si j'en juge par le silence des biographes qui ont puisé dans cet ouvrage.

Je vous laisse, au surplus, à peser dans votre sagesse si la circonstance dont il s'agit peut offrir assez

---

(1) La conjecture de M. Amanton est très-juste : j'ai sous les yeux le livre de Née de la Rochelle, et je le trouve absolument muet sur le fait en question qui cependant méritait bien d'être relevé.

B.

d'intérêt pour lui mériter l'honneur d'être recueillie par l'estimable réunion de gens de lettres qui s'occupe de la biographie lyonnaise.

Agréez, etc.

C.-N. AMANTON.

MÉLANGES.

Il faut ajouter aux ouvrages de Benoît du Troncy, cités dans la notice que nous lui avons consacrée (*Archives du Rhône*, tom. III, pag. 425-432, et *Biographie universelle*, tom. XLVI, pag. 558-586), un volume qui ne nous était pas connu, et qui se trouve dans la bibliothèque publique de Lyon, sous ce titre: *Excellent et tresvtile traicté, de ne receuoir diuerses Religions en aucun Royaume, Monarchie, Prouince, Principauté, Republique, villes et Citez: Faict Latin par M. Maistre* IACQUES PAMELIE, *Docteur Theologien, et rendu François par Benoist Dutroncy, Contrerolleur du domaine du Roy, et Secretaire de la ville de Lyon, lequel pour l'intelligence dudit Traicté y a adiousté quelques scholies, tirees des Anciens Docteurs de l'Eglise Catholique. A Lyon, par Iean Pillehotte, à l'enseigne du nom de Iesus*, 1592, petit in-8.° de 98 fol., non compris la *Table des chapitres*. Dans l'épître dédicatoire adressée *à Messieurs les Consulz, Eschevins de la ville de Lyon*, le traducteur nous apprend que le traité de Jacques de Pamele (1) lui a été

(1) C'est ainsi qu'il se nommait. Du Troncy l'appelle *Jacques Pamelie*, sans doute d'après le nom latin que cet auteur a pris à la

communiqué par *monsieur maistre Pierre Austrain*, *Conseiller du Roy et Lieutenant Particulier Ciuil et Criminel en ceste Seneschaucee et siege Presidial* (1), qui lui a *donné le loisir de le faire tellement quellement parler françois.* Il y félicite les échevins de ce qu'ils ont conservé la ville de Lyon *de tout temps tres-catholique en l'unité de ladite Religion Catholique, Apostolique et Romaine*, et de ce qu'ils ont eu soin *d'en chasser du tout l'heresie, qui sans leur sage preuoyance y eust esté auec le temps plantée:* « En quoy, leur » dit-il, vous auez faict cognoistre que le nom d'es- » cheuins vous est bien et vrayement deu, d'autant » qu'il a prins sa denomination des Scabins, qui par » Charles le Grand auoyent esté constituez Iuges In- » quisiteurs des heretiques, contre lesquels ils proce- » doyent auec toute rigueur et seuerité. » Ce passage qui nous a paru curieux, la traduction elle-même et les notes qui l'accompagnent confirment pleinement ce que nous avons dit des opinions de du Troncy et de son catholicisme exalté qui fit de lui un des plus chauds partisans de la Ligue.

---

tête de son livre, dont voici l'intitulé: *Relatio ad Belgii ordines, de non admittendis una in republica diversarum religionum exercitiis*; et il le qualifie d'*Archidiacre de St-Omer*. Jacques de Pamèle (voy. son article, par M. Beuchot, dans la *Biogr. univ.*) a été en effet revêtu de cette dignité. Philippe II le nomma ensuite prévôt de l'église de St-Sauveur, à Utrecht, et en 1587, évêque de St-Omer. Pamèle mourut à Mons, le 29 septembre de la même année, en allant prendre possession de son siége. Il était né à Bruges le 13 mai 1536, et avait mis au jour plusieurs ouvrages. Du Troncy paraît avoir ignoré ces diverses circonstances qu'autrement il n'eût pas manqué de rappeler.

(1) Ce Pierre Austrain ou Austrein est sans doute le même qui vingt-deux ans plus tard (en 1614), fut prévôt des marchands à Lyon.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

Biblia sacra vulgatæ editionis Sixti V. Pont. max. jussu recognita et Clementis VIII auctoritate edita. 1.re livraison. In-8.°, pag. 17-112.

C'est une nouvelle édition de la bible en latin, qui paraîtra en six livraisons in-8.° et en six ou huit volumes in-32. L'éditeur est M. Beuf, ancien libraire à Villefranche, actuellement établi à Lyon, rue St-Dominique, n.° 10. L'exécution a été confiée à M. Firmin Didot, et elle est digne de cet habile imprimeur. Chaque page de l'in-8.° est encadrée et contient deux colonnes. Le caractère, semblable à celui des Elzevir, est d'une netteté admirable. Le papier est superfin velin satiné. Les soins donnés à la correction du texte sont poussés jusqu'au scrupule. Une faute très-légère s'étant glissée dans la préface, il a été arrêté qu'on ferait un carton, et que la préface ne serait envoyée aux souscripteurs qu'après que ce carton aurait été imprimé et avec une des prochaines livraisons. Le prix de l'in-8.° est pour les souscripteurs de 22 fr., et celui de l'in-32, de 24 fr. Les souscriptions seront fermées le 1.er juillet prochain, et, après cette époque, le prix sera augmenté.

Les bibles de bonne impression commençant à devenir rares, nous ne doutons point que celle de M. Beuf n'obtienne le plus grand succès et qu'elle ne remplace, même avec avantage, celle de Cologne qui est une des plus estimées.

Mandement de Mgr. l'archevêque d'Amasie, administrateur apostolique du diocèse de Lyon et de Vienne, pour le carême de 1827. Imprimerie de Rusand, in-4.° de 7 pages.

Le bon séminariste, ou Notice sur la vie de G. M. L. Munet, par un de ses condisciples au séminaire de St. Irénée, à Lyon, avec cette épigraphe : *Consummatus in brevi, explevit tempora multa.* Sap. IV, 13. Lyon, imprimerie de Rusand, 1827, in-12 de vi et 66 pages.

Gaspard Melchior Louis Munet, né à Lyon le 20 juillet 1803, mort le 23 novembre 1825, fils d'un de nos concitoyens les plus recommandables, et petit-fils par sa mère de feu M. Guilliaud, a été, suivant son biographe, un modèle de toutes les vertus. Il se destinait à l'état ecclésiastique, où il se fût distingué par ses lumières, par son zèle et par son ardente piété. La notice dont il est l'objet, pleine de sentimens tendres et religieux, est un glorieux hommage rendu à sa mémoire ; elle peut offrir à la jeunesse une lecture très-édifiante.

Basilidès, évêque grec de Carystos en Eubée, tant en son nom qu'en celui de la plupart des archevêques et évêques de l'église grecque, à M. le comte de Montlosier sur son mémoire à consulter, etc. Traduit du grec moderne, par N...o, avec cette épigraphe : *Bonus pastor animam suam dat pro ovibus suis.* Joan. 10. Paris, Ambroise Dupont et C.ie, 1826, in-8.o de xiv et 79 pages.

Cette lettre, attribuée à un savant ecclésiastique, né à Lyon, résidant à Paris, est destinée à prouver que les évêques *in partibus* sont une institution abusive, inconnue aux bons siècles du christianisme. L'auteur s'élève avec force contre les ultramontains, et sans sortir de son rôle

d'*évêque grec*, se déclare ouvertement en faveur des libertés de l'église gallicane.

Époques de l'église de Lyon : fragment de l'histoire de l'église de Jésus-Christ, avec cette épigraphe : *Tous ceux qui veulent vivre selon la piété en Jésus-Christ, souffriront persécution.* 2. Tim. III. 12. Lyon, imprimerie de C. Coque, 1827, in-8.° de IV et 187 pages.

On attribue cette brochure à un ministre protestant, M. C. L'église de Lyon dont parle le titre, c'est l'église prétendue réformée. On sait tout le bien qu'elle a fait dans cette ville. L'auteur peint comme des époques glorieuses pour elle toutes celles qui ont été pour les catholiques des époques de malheur et de désastre, et il érige en saints et en martyrs Pierre Valdo et ses disciples, et un assez grand nombre d'autres fanatiques, non moins dignes de mépris, qui ont, à diverses reprises, troublé le repos de la cité. Presque tout ce qui concerne ces derniers, n'est du reste qu'un long et fastidieux extrait de l'ouvrage de Jean Crespin, intitulé : *Histoire des martyrs persécutés pour la vérité de l'évangile, depuis le temps des apôtres jusqu'à l'année* 1574, édit. de 1582 (1). Nous doutons qu'une pareille compilation puisse être utile à la cause en faveur de laquelle elle a été faite, et nous avons même entendu plusieurs co-religionnaires de l'auteur en blâmer hautement la publication.

(1) Cette édition n'est ni la première ni la dernière du livre de Crespin. La *Biographie universelle* en cite plusieurs autres qui ont paru de 1554 à 1619. Elle ne fait nulle mention de celle de 1582 dont s'est servi M. C.

Notice sur Postumus et son élévation à l'empire. Lyon, imprimerie de J. M. Barret, 1827, in-8.° de 8 pag.

Tirage à part d'un article inséré pag. 213-220 de ce volume, et signé Mermet, greffier du tribunal de commerce de Vienne (Isère).

Lettres Lyonnaises, ou correspondance sur divers points d'histoire et de littérature, par M. C. B. D. L., des académies de Lyon et de Dijon. Lyon, imprimerie de J. M. Barret, 1826, in-8.° de 160 pages, non compris une table et des corrections (formant 3 pages non chiffrées).

Tirage à part, à petit nombre d'exemplaires, de 22 lettres, insérées successivement dans les *Archives du Rhône*. Toutes ces lettres, comme nos lecteurs peuvent se le rappeler et comme le titre l'annonce, roulent sur des objets de biographie et de littérature relatifs à Lyon. Les correspondans de M. B., qui figurent avec lui dans ce recueil, sont MM. Dugas-Montbel, Amanton, Beuchot, Gazzera, François de Neufchâteau, Servan de Sugny et A. Pericaud. Deux des lettres lyonnaises sont adressées à M. Revoil, et une à M. Matthieu Bonafous. Celle-ci qui est la plus considérable, traite de l'origine et des premiers essais de l'imprimerie à Lyon. Elle contient l'analyse d'un mémoire sur le même sujet, imprimé en 1823 et composé par M. Costanzo Gazzera, bibliothécaire à Turin.

Lettere bibliografiche, etc. — Lettres bibliographiques de M. Costanzo Gazzera, professeur de philosophie,

un des conservateurs de la bibliothèque de l'université royale, membre de l'académie royale des sciences. Turin, Pierre-Joseph Pic, in-8.° de 77 pages.

Ces lettres, où la politesse le dispute à l'érudition, ont été lues à l'académie des sciences de Turin en 1825 et 1826; elles sont au nombre de deux : la première est adressée à M. B... du L..., désigné seulement par ces initiales et par la qualité de membre de l'académie de Lyon. C'est l'original italien de la sixième *lettre lyonnaise.* Voyez le recueil annoncé à l'article précédent, ou *Archives du Rhône*, tom. II, pag. 242-250. Elle contient une dissertation sur quelques livres destitués des marques typographiques ordinaires, mais que, soit d'après la marque intérieure du papier, soit d'après d'autres signes matériels, M. Gazzera croit être sortis des presses lyonnaises vers la fin du XV.e siècle ou dans les premières années du siècle suivant. En publiant cette épître dans sa langue, M. Gazzera y a fait des changemens considérables. Parmi les additions dont il l'a enrichie, se trouve la description de deux éditions gothiques inconnues de Panzer : l'une, d'un ouvrage intitulé : *Aurea expositio hymnorum una cum textu;* l'autre, du petit traité ayant pour titre, *Stella clericorum.* Une particularité distingue cette dernière : c'est un carré long gravé en bois qu'on voit sur le frontispice, et qui offre la marque de l'imprimeur, au centre de laquelle sont les initiales P. B., lesquelles, suivant M. Gazzera, pourraient bien indiquer *Pierre Berthelot.* Le papier de ces deux volumes est empreint de la fameuse *roue dentée*, signe particulier qui sert au savant Piémontais à reconnaître un grand nombre d'anciennes productions de l'imprimerie de Lyon.

La seconde lettre est adressée à M. J. B. Spotorno, directeur de la bibliothèque Berio à Gènes, et elle renferme une suite d'observations critiques sur divers passages du

tome I.er de sa *Storia letteraria della Liguria*. M. Gazzera n'a fait tirer ces deux lettres qu'à cent cinquante exemplaires destinés sans doute en majeure partie à être distribués en présent à ses amis. L'exécution typographique est due à l'imprimerie royale de Turin.

Précis exact des désastres arrivés à Lyon, dans la matinée du 4 mars 1827, par l'explosion d'un bateau à vapeur. Lyon, imprimerie de Boursy, in-8.° de 7 pages.

Extrait du *Journal du Commerce de Lyon*.

De l'huître et de son usage comme aliment et comme remède, par Etienne Sainte-Marie, docteur en médecine, de la faculté de Montpellier, membre du conseil de salubrité et de la commission de statistique de Lyon et du département du Rhône, etc. Lyon, imprimerie de Boursy, février 1827, in-8.° de 34 pag.

Cette dissertation, dédiée à M. le docteur D. J. Tournon, professeur de médecine à Toulouse, auteur de la Flore de Toulouse, etc., n'est pas un traité complet de l'histoire naturelle de l'huître. Ce n'est que sous deux rapports spéciaux, comme aliment et comme remède, ainsi que le titre l'indique, que M. le docteur Sainte-Marie examine le mollusque dont il s'agit.

Comme aliment, son usage remonte à la plus haute antiquité; les gourmands de Rome en faisaient le plus grand cas; les auteurs classiques nous ont conservé sur ce sujet quelques anecdotes curieuses (1); la consom-

---

(1) M. Sainte-Marie cite la suivante, pag. 14 de sa brochure : « Exilé à Marseille pour le meurtre de Clodius, Milon supportait

mation d'huîtres qui a lieu actuellement en divers pays est très-considérable ; elle l'est surtout à Paris ; elle commence à l'être à Lyon où le perfectionnement introduit dans les transports permet d'en recevoir tous les jours de parfaitement fraîches : comme remède, on emploie l'huître dans les affections organiques de l'estomac et des intestins, et avec plus d'efficacité dans la phthisie pulmonaire.

Le mémoire offre sur ces points des développemens pleins d'intérêt ; il est, d'ailleurs, écrit d'un style clair, précis, soigné, élégant, comme tout ce qui sort de la plume de M. le docteur Sainte-Marie.

Histoire du Dauphiné, par M. de Chappuys-Montlaville. Prospectus. Imprimerie de Pinard, in-8.° de 7 pag.

Prèludes poétiques, par M. de Loy, membre de l'académie provinciale, précédés d'une introduction par M. Charles Durand, secrétaire perpétuel. Lyon, imprimerie de C. Coque, 1827, in-18 de xxxv et 219 pag.

» sa mauvaise fortune avec courage et même avec gaîté ; ayant un » jour reçu de Cicéron un plaidoyer bien supérieur à celui que l'il» lustre orateur romain avait prononcé d'abord, il lui répondit : « Je » m'estime heureux que tant d'éloquence n'ait point agi sur mes » juges. Si vous aviez ainsi parlé d'abord, je ne mangerais pas ici » d'aussi bonnes huîtres. » Nous observerions, si la chose en valait la peine, qu'il n'est pas bien certain que ce soient les *huîtres* de Marseille qui consolaient Milon dans son exil, au point de l'empêcher de regretter le séjour de Rome : l'historiette est tirée de Dion, liv. XL, chap. 54, et il y a plusieurs variantes sur le mot grec employé en cet endroit : suivant une leçon, au lieu d'*huîtres*, c'étaient les *barbues*, et suivant une autre, c'étaient les *figues* de Marseille que Milon trouvait si délicieuses.

Ce recueil a été imprimé aux frais de l'académie provinciale qui, d'après ses règlemens, doit publier douze volumes par an. C'est le premier volume de la première année. Le début est brillant : les poésies de M. de Loy annoncent un talent peu commun. L'introduction dont elles sont précédées, due à M. Charles Durand, et les notes qui les accompagnent, rédigées en partie par M. Alphonse Rastoul, sont aussi des morceaux très-remarquables sous le rapport littéraire. Même en ne partageant pas les opinions de ces MM. et en n'approuvant pas toutes leurs décisions, parfois un peu tranchantes, on est forcé d'applaudir à la manière dont elles sont exprimées.

Les Montlupines, nouvelles en vers, amusantes et badines, par M. F. G. (Garnier), avec cette épigraphe :

Un moment de gaîté n'exclut pas la sagesse.

(*Avant-propos de l'auteur*).

Paris, A. Dupont et C.e ; Lyon, Pezieux, 1827, in-18 de 184 pages.

Recueil de contes dans le genre de ceux de Grécourt et de Vasselier. On y rencontre quelques traits heureux, mais beaucoup d'incorrections et de licences de toute espèce. Le titre de *Montlupines* dérive du nom latin d'un *champêtre asile* où ces nouvelles paraissent avoir été composées.

Monplaisir et Sans-souci, ou projet d'établissement de maisons de campagne à l'extrémité orientale de la ville de la Guillotière. Lyon, imprimerie de Louis Perrin, 1827, in-8.° de 14 pages.

Prospectus signé J. Hotelard, par lequel on propose les conditions d'une association d'actionnaires pour créer de petites propriétés rurales, composées chacune d'une maison et d'un jardin, de modique valeur, dans la vaste propriété de M. Henri des Tournelles, après les premières maisons de la Guillotière, sur la route de Lyon à Grenoble. Les avantages de cette création de deux villages sous les noms de *Monplaisir* et de *Sans-souci*, sont détaillés dans ce petit écrit. Le but principal est d'offrir *une paisible retraite aux personnes fatiguées du bruit inséparable d'une nombreuse population, comme à celles qui désirent vivre plus économiquement et d'une manière plus indépendante.* Les plans sont déposés chez MM. Charbogne, Farine, Rozier et Coste, notaires à Lyon.

Compte rendu des travaux de l'académie royale des sciences, belles-lettres et arts de Lyon, pendant l'année 1826, par M. J.-B. Balbis, président; lu dans la séance publique du 30 août 1826. Lyon, imprimerie de C. Coque, 1827, in-8.° de 27 pages.

Ce compte rendu est le vingt-cinquième que l'académie de Lyon ait publié depuis sa restauration en l'an VIII. Il embrasse toute l'année 1826, quoique les présidens de l'académie ne soient nommés que pour un semestre: M. Trélis, nommé pour le second semestre de 1826, n'ayant pas voulu accepter, M. Balbis a présidé pendant l'année entière. L'analyse des travaux de l'académie et des ouvrages qui lui ont été soumis pendant cet intervalle de temps, est fort intéressante. M. Balbis, né en Piémont, réclame l'indulgence de ses collègues pour son style; mais c'est un excès de modestie: car son ouvrage prouve qu'il est déjà bien familiarisé avec la langue de sa patrie adoptive, et que sa plume est aussi française que ses sentimens.

Pilate, tragédie lyonnaise en cinq actes et en vers, suivie d'une biographie critique *sur* Pilate, Hérode, Hérodiade, Germanicus, etc., par L. M. Pérenon, avec cette épigraphe :

> .... *Vestigia Græca*
> *Ausi deserere et celebrare domestica facta.*
>
> ART POÉT. D'HOR.

> Laissons des Grecs chéris les modèles tragiques !
> Quel Français n'aimerait des faits patriotiques ?
>
> IMIT. DE L'AUTEUR.

A Paris et à Lyon, chez les principaux libraires, marchands de nouveautés, et chez l'auteur, rue du Plat, n.° 2, 1827, in-8.o de 44 pages.

Nous ne dirons qu'un mot de cette curieuse tragédie, que nos lecteurs s'empresseront de lire, s'ils ne la connaissent déjà : on y retrouve tout entier le talent de M. Pérenon.

> Et sa brillante imaginative
> Qui ne le cède en rien à personne qui vive.

BULLETIN HISTORIQUE

DU MOIS DE MARS 1827.

*** 1. — M. le maire est de retour de Paris où il s'était rendu pour les affaires de la ville.

*** *Même jour*. — Mort de M. Poupar, bibliothécaire de la ville de Lyon. Jean-Baptiste Poupar, né à St-Dié (Vosges),

le 27 février 1768, fut élevé au collége de Ste-Barbe à Paris, où il compta parmi ses condisciples les Dussault, les Féletz et les Lemaire. Il exerça ensuite, dans la même institution, les fonctions de professeur de philosophie. La révolution étant survenue, il fut forcé de quitter la France. Il se rendit d'abord en Turquie, de-là en Allemagne, puis en Prusse, où il se fit naturaliser, et enfin en Angleterre. Ses talens pour l'enseignement furent presque l'unique ressource qu'il eut dans les jours d'exil pour se mettre à l'abri du besoin. De retour en France, il vint à Lyon, et il y tint pendant quelque temps, avec M. l'abbé Antoine Poupar, son frère, une maison d'éducation dans la rue Neyret. En 1810 ou 1811, il fut nommé inspecteur de l'université pour le département du Rhône, en 1820, un des trois censeurs des journaux de Lyon, et le 9 avril 1825, bibliothécaire de la ville. L'académie royale des sciences, belles-lettres et arts de Lyon l'avait admis en 1814 au nombre de ses membres titulaires. Il y prononça, lors de sa réception, en séance publique, un discours sur l'utilité et les avantages de l'étude de la littérature grecque; il présida le second semestre de l'année 1820 et rédigea le compte rendu des travaux de la compagnie pendant sa présidence. M. Poupar n'a fait imprimer aucun de ses ouvrages : sa traduction de l'*Art poëtique* d'Horace en vers français, qui est peut-être la seule de ses compositions qu'il eût achevée, existe en manuscrit dans les porte-feuilles de l'académie. Il avait rassemblé une nombreuse collection d'ouvrages en ivoire, diptiques, christs, figurines, etc., dont on assure qu'un Anglais lui avait offert 50,000 fr.; il l'avait placée dans un cabinet attenant à la bibliothèque, et il comptait en faire don à la ville. Surpris par la mort, il n'a pu exécuter ce projet; il n'a pas eu le temps non plus de mettre en ordre les livres qui composent le vaste dépôt dont la garde lui était confiée. Il a toujours vécu dans le célibat, quoiqu'il ne fût pas ec-

clésiastique. M. l'abbé Antoine Poupar, son frère, ancien aumônier du lycée de Lyon, actuellement chanoine de la cathédrale de St-Dié, est, dit-on, son héritier en vertu d'un testament fait depuis plusieurs années. M. Jean-Baptiste Poupar emporte dans la tombe les regrets de la cité et de toutes les personnes qui l'ont connu. Il joignait au talent de la conversation une instruction très-étendue et très-variée ; il était homme du monde, quoique savant, et on le recherchait dans la société, où il laisse un vide difficile à remplir.

*** 4. — Explosion du bateau à vapeur appartenant à la compagnie Gaillard-Malézieux. (Voy. plus haut, pag. 366 et suiv.)

*** 7. — Ordonnance du roi qui autorise la société anonyme du chemin de fer de St-Etienne à Lyon.

*** *Même jour.* — Autre ordonnance du roi qui approuve le plan de distribution des clos des Bernardines et des Colinettes, tel qu'il a été arrêté par le conseil municipal. La ville reste autorisée à accepter le terrain nécessaire pour l'ouverture de plusieurs rues nouvelles qui traverseront ces clos dans plusieurs sens, et à faire l'acquisition de quelques emplacemens pour la formation de deux places publiques et d'un chemin de ronde.

*** *Même jour.* — Autre ordonnance qui adopte définitivement le plan de distribution de la presqu'île Perrache, tel qu'il a été arrêté par le conseil municipal, sauf les modifications suivantes :

La rue qui doit aboutir de la place Louis XVIII à l'extrémité méridionale de la presqu'île, sera portée à la largeur de 33 mètres (100 pieds).

Toutes les rues parallèles à la précédente seront prolongées dans toute leur longueur, depuis le cours du Midi jusqu'au point où elles rencontreront le quai à établir sur la Saône, de manière à n'être interrompues par aucune construction.

Il sera tracé une rue ou cours de 33 mètres de largeur, du Rhône à la Saône, à l'effet de séparer la partie de la presqu'île qui sera consacrée à des établissemens industriels, de la partie qui ne doit pas recevoir cette destination.

Il sera réservé un espace de terrain convenable pour la construction d'une église et celle d'un marché.

*** 9. — Un avis de M. le maire annonce aujourd'hui la prochaine adjudication des travaux de la reconstruction du Grand-théâtre, montant à la somme totale de 1,115,786 f. 46 c., laquelle se subdivise de la manière suivante :

Maçonnerie et pierres de taille ou autres.	628,563 f.	61 c.
Charpente et menuiserie	240,384	
Plâtrerie, peinture et vitrerie. . . .	50,712	85
Gros fer et serrurerie	130,798	30
Tapisserie	27,829	50
Ferblanterie et plomberie.	37,496	20

La démolition des quatre façades de l'ancien édifice sera l'objet d'une autre adjudication.

*** 14. — M. le baron Delhorme, député du département du Rhône, a fait à la chambre des députés, dans la séance de ce jour, le rapport suivant au nom de la commission chargée de l'examen du projet de loi tendant à autoriser la ville de Lyon à emprunter 3,400,000 fr. pour subvenir aux dépenses de divers travaux publics :

« Messieurs, le gouvernement vous a fait présenter le projet d'une loi par laquelle la ville de Lyon serait autorisée à emprunter, à un intérêt qui ne pourrait excéder 5 p. %, une somme de 3,400,000 fr., remboursable en douze ans, à partir de 1829.

Cette somme, soutenue des allocations que ferait la ville sur ses revenus, serait exclusivement employée au paie-

ment du prix de l'acquisition et à la reconstruction du Grand-théâtre, à la construction de l'entrepôt des sels; à celle des abattoirs publics, aux acquisitions à faire pour l'établissement du quai du duc de Bordeaux et l'élargissement du pont du Change; aux remblais de la presqu'île Perrache, et aux travaux d'art à y exécuter; enfin à une dernière entreprise, la plus utile de toutes, qui consisterait à donner à la ville des fontaines et des eaux potables.

La commission à laquelle vous avez renvoyé ce projet de loi, a examiné attentivement les pièces sur lesquelles s'appuie la proposition. Elle m'a chargé de mettre sous vos yeux son travail.

Elle a reconnu d'abord que, depuis la restauration, la ville de Lyon, rendue à la paix avec toute la France, a pris un grand accroissement de population et de prospérité. Le développement de son ancienne industrie, le travail qui la féconde et l'économie qui en réalise les profits, ont amené le goût des entreprises. Il devait naître aisément dans un pays qui aime à placer ses capitaux sur lui-même et à avoir son gage sous la main. Aussi des bâtimens se sont-ils élevés de toutes parts; on a ouvert des rues, formé des places, créé de nouveaux quartiers, construit des ponts et élargi d'étroits passages. Le gouvernement a favorisé cet essor en s'y associant. Des quais et des ports sont venus s'ajouter à ceux que la ville possédait d'ancienne date. En ce genre, les travaux et les perfectionnemens approchent de leur terme.

L'administration municipale, dont les revenus ordinaires se sont élevés, année commune, à 3 millions, ne devait pas rester étrangère à ce mouvement général. Celle qui l'avait précédée avait eu assez à faire d'enlever les débris qui si long-temps avaient couvert cette terre de désolation, et de restituer à la ville quelques-uns de ses plus précieux monumens. D'ailleurs ses premiers soins appartenaient aux hôpitaux, aux malades et aux vieillards in-

digens, et à cette masse toujours croissante d'enfans trouvés, épuisant sans cesse les ressources des départemens et des villes. Enfin, Messieurs, un puissant état est comme la nature, il se répare par le repos ; les villes commerçantes participent à cette faculté, et celle de Lyon va dès à présent en recueillir les fruits.

Les travaux d'intérêt local médités par son administration, et dont la plupart sont déjà en exécution, coûteront 7 millions ; ils se composent :

1.° Du prix de la réacquisition des bâtimens et de la dépense de la reconstruction du Grand-théâtre, évalués ensemble à.	3,300,000 f.
2.° De la construction de l'entrepôt des sels.	1,000,000
3.° De celle d'abattoirs publics	1,000,000
4.° Des acquisitions à achever pour l'établissement du quai du duc de Bordeaux, et de celles à faire pour l'élargissement du pont du Change	600,000
5.° Des remblais, travaux et plantations dans la presqu'île Perrache	600,000
6.° De l'Entreprise des fontaines et des eaux de la ville	600,000
Ces diverses dépenses s'élèvent en totalité à.	7,100,000
Le vœu de l'administration municipale est de pourvoir à la confection de ces travaux et au paiement de leurs dépenses en quatre années.	
L'étude de son budjet nous a montré que, pendant cette révolution de quatre années, réserve faite d'une somme annuelle de 300,000 fr. pour les autres dépenses extraordinaires, la ville peut appliquer au paiement de celles-ci 500,000 fr. par an, ci	2,000,000
Ainsi, le déficit à couvrir serait de . . .	5,100,000 f.

Mais la ville ayant jusqu'ici sagement gardé en portefeuille les actions d'un emprunt de 600,000 fr., auquel elle fut autorisée par une loi du 20 juin 1821, pour la construction du magasin des sels, l'émission prochaine de ces actions réduira le déficit à 4,500,000 fr.

Néanmoins l'autorité locale a borné à 3,400,000 fr. la quotité de l'emprunt proposé, dont elle comblera la différence avec le produit de la vente arrêtée de bâtimens communaux sans destination.

Nous vous devons maintenant, Messieurs, le récit succinct de l'utilité et de la nécessité des entreprises qui donnent lieu aux dépenses et à l'emprunt.

La salle de la comédie, que la ville avait fait construire par Soufflot, en 1756, fut soumissionnée et vendue durant la révolution. La ville, dépouillée de sa propriété, fut réduite à en devenir le locataire; la location lui coûtait 40,000 fr. par an: après de longues négociations, elle l'a rachetée, en 1825, au prix de 1,200,000 fr. Ce rachat fut fait dans la persuasion qu'avec 200,000 ou 300,000 fr. on rajeunirait et on restaurerait complètement un édifice fort négligé, il est vrai, mais élevé de la main de Soufflot, et qui n'avait que 70 ans de construction, dans un pays où les maisons bravent les siècles. Ce fut avec une surprise dont les citoyens ne sont pas encore revenus, qu'à peine on eut fait résonner dans cette enceinte le pic et le marteau, qu'on reconnut que tout était à démolir et à refaire. Il était impossible et il eût été criminel de masquer des vices de solidité sous des enduits trompeurs: l'âme s'épouvante de la catastrophe que l'on pouvait préparer, et sans doute le magistrat se fût retiré plutôt que de se charger par pusillanimité du risque de l'événement. Aussi l'administration n'hésita point; tout menaçait ruine, et tout sera rasé hormis les fondations; un plan nouveau a été approuvé par le gouvernement; la ville aura un beau monument, et s'il coûte plus d'argent, la vie des spectateurs sera mise à l'abri des dangers.

Nous aurons peu de chose à dire de la construction de l'entrepôt des sels et de celle des abattoirs. L'une et l'autre sont autorisées par des ordonnances royales. La première est la condition de l'entrepôt accordé à la ville de Lyon; la deuxième n'est pour cette ville que ce qu'on fait partout, et si quelque chose doit surprendre, c'est qu'elle ait tardé si long-temps à éloigner de son sein ces tueries d'animaux dégoûtantes de sang et de fange.

Le 21 août 1822, le feu roi accorda à la ville de Lyon une somme de 800,000 fr. assignée sur le budget des ponts et chaussées, pour concourir à la construction du quai du duc de Bordeaux, à l'achat et à la démolition des maisons construites le pied dans l'eau, et qui bordaient la Saône dans cet étroit défilé appelé *rue de la Pêcherie*. La ville, sauf un nouveau recours à la bonté royale, reste chargée des autres dépenses d'acquisition de terrains, auxquelles vient se joindre l'achat des maisons qui rétrécissent l'entrée orientale du pont du Change, et quoiqu'elle ne porte ces deux articles réunis qu'à 600,000 fr. dans l'emploi des deniers de l'emprunt, l'ensemble de l'opération lui a coûté ou lui coûtera plus de 2,400,000 fr. C'est aujourd'hui une fortune pour un propriétaire que d'avoir une maison à démolir pour élargir la voie publique.

Une loi que vous avez adoptée, Messieurs, a rendu à la ville de Lyon la propriété de la presqu'île Perrache, que lui avait aliénée l'ancienne compagnie. En recevant ce bienfait, la ville de Lyon n'apercevait que sous un horizon sans limites, l'importance du don qu'elle recevait; mais bientôt les terrains réservés à la compagnie dans le voisinage de la ville ont été vendus par elle et divisés; les constructeurs se sont emparés du sol, et, le bien se propageant cette fois avec la rapidité du mal, on a conçu la pensée de faire de la presqu'île une ville industrielle, destinée aux forges, aux usines, aux grands établissemens manufacturiers. La compagnie du chemin de fer

vient d'y fonder le chef-lieu de son roulage futur; d'autres concessions sont consenties : tout récemment le roi a donné sa sanction au plan général de distribution des terrains. Reste à exécuter les remblais nécessaires à la salubrité, et défensifs contre l'inondation. Les concessionnaires sont tenus d'en faire une partie : c'est à la ville à faire le reste et à donner l'exemple. Tout vous convie de lui accorder les 600,000 fr. qu'elle demande, et dont le prompt emploi décidera un prompt succès.

Une ville baignée et quelquefois inondée par deux rivières, dont l'une est un grand fleuve, ne peut manquer d'eau ; mais c'est de fontaines, d'eau potable, salubre et jaillissante, qu'il s'agit en ce moment. En ce genre, la ville de Lyon est fort pauvre ; la disette est complète sur ses collines, et, il y a dix-huit cents ans, les Romains prirent le soin de vous le prouver par leurs aqueducs. Que fera-t-on, dans ce siècle de la physique et de la mécanique, pour surmonter ce grave inconvénient ? On ne refera pas les aqueducs ; mais demandera-t-on de l'eau aux pompes à feu ? Ces machines sont fragiles, et leur Naïade est avare ; c'est de la boisson d'un peuple nombreux, c'est de l'arrosage et de la propreté d'une grande cité, que nous nous occupons ; la question n'est pas résolue. Je ne sais si elle pourrait l'être par la dérivation de quelques-unes des rivières qui coulent sur le plateau élevé de la Bresse, et que l'on conduirait à ciel ouvert sur les hauteurs au nord de la ville : elle appelle l'attention des hommes méditatifs, et il est très-bon que la ville ait la disponibilité éventuelle de 600,000 fr. pour encourager et partager les entreprises auxquelles elle doit promptement se livrer.

Après nous être ainsi expliqués sur l'utilité de ces diverses entreprises, toutes incontestablement à la charge de la ville de Lyon, selon que le justifie leur énonciation, nous vous rappellerons que nous vous avons dit que les

revenus de cette ville s'élèvent, année commune, à trois millions; ses dépenses fixes en absorbent deux. Sur le million d'excédent doivent être prélevés 300,000 fr. pour les dépenses extraordinaires des travaux déjà en exécution; restent 5 à 600,000 fr., somme évidemment insuffisante pour se livrer aux entreprises projetées : de là l'indispensable besoin de recourir au crédit.

Les voies et moyens de remboursement de l'emprunt sont détaillées dans la délibération du conseil municipal de Lyon. Le préfet, dans son rapport, les évalue à 3,940,000 fr. Ce sont des propriétés foncières à vendre successivement, et dont plusieurs le sont déjà, pour être payées à longues échéances. Ces rentrées et les intérêts que produiront les capitaux sont le gage que la ville offre à ses prêteurs, outre leur action générale et leur affectation spéciale consentie par la ville sur les immeubles à aliéner. Sous ce rapport, la délibération municipale ne laisse rien à désirer pour eux, et leur sûreté nous paraît vraiment entière. Les 600,000 fr. de l'emprunt autorisé en 1821 et les 3,400,000 fr. à emprunter aujourd'hui sont aussi solidement assis que peut l'être une opération de ce genre.

Ce n'est au fond qu'une anticipation que la ville de Lyon demande au crédit, et qui profitera à tous les intérêts. La forme de l'emprunt, l'époque des appels de fonds, la division des termes de remboursement et l'emploi des fonds, sont du ressort de l'administration générale, à laquelle il appartient d'en ordonner.

Par ces motifs, la commission vous propose, à l'unanimité de ses membres, l'adoption du projet de loi. »

*** M. Pericaud aîné, de l'académie de Lyon, nommé bibliothécaire de la ville, en remplacement de M. Poupar, par arrêté de M. le Maire, du 5 mars courant, a été installé dans ses nouvelles fonctions.

*** 15. — **Tableau des distributions faites jusqu'à ce jour aux ouvriers en soie sans travail par la commission exécutive des bureaux de bienfaisance.**

PAROISSES.	NOMBRE des familles secourues.	Livres de pain.	Livres de viande.	Bennes de charbon.	DÉPENSES totales.
St-George,	168	10,466	967	302	
St-Just et St-Irénée,	101	7,550	713	98	
St-Jean,	145	10,678	555	127	
St-Louis et les Chartreux,	80	5,430	276	149	
St-Polycarpe,	56	5,280	366	72	
St-Paul,	148	9,100	620	87	14,764 f. 55 c.
St-Pierre, St-Nizier, St-Bonaventure,	85	5,290	671	65	
Ainay, Saint-François,	122	7,730	959	228	
La Croix-Rousse,	62	4,880	372	104	
La Guillotière,	35	2,549	147	63	
Vaise,	4	280	»	»	
	1,006	67,233	5,644	1,295	

*** 17. — Le projet de loi relatif à l'emprunt de 3,400,000 f. par la ville de Lyon pour l'exécution de divers travaux qu'elle a entrepris, a été adopté par la chambre des députés dans la séance de ce jour.

*** *Même jour.* — Mort de M. Louis Charrier de la Roche, né à Lyon le 17 mai 1738, ancien grand-vicaire de Lyon, ancien prévôt d'Ainay, ancien député aux états généraux, etc., évêque de Versailles depuis 1802. Nous donnerons

plus tard une notice sur ce personnage qui a joué un rôle dans nos troubles civils et qui a publié un assez grand nombre d'ouvrages.

*** 18. — Aujourd'hui, dimanche, a commencé à l'hôtel de ville, dans la salle où sont placés les dessins de M. de Boissieu, l'exposition des tableaux envoyés par LL. AA. RR. M.me la Duchesse de Berry et M.gr le duc de Bordeaux.

*** 22. — Ordonnance du roi qui autorise définitivement la cession par la ville au département d'un espace de terrain dépendant de la presqu'île Perrache, sur la chaussée de ce nom, pour la construction de la prison qui est destinée à remplacer celle de St-Joseph. La ville est pareillement autorisée à acquérir du département le terrain dit *de la Ferratière*, à la Quarantaine, sur lequel l'administration municipale avait, dit-on, l'intention d'établir un abattoir public. Le plan de la nouvelle prison a aussi reçu la sanction de S. E. le ministre de l'intérieur, ensorte qu'il est probable que les travaux relatifs à cette entreprise ne tarderont pas être mis en adjudication.

*** M. le prince d'Arenberg, M. le maréchal Gouvion-St-Cyr, pair de France, et M. le comte d'Agoult, ministre plénipotentiaire de France près la cour des Pays-Bas, ont passé à Lyon vers le milieu du mois.

*** MM. Julien Lassausse, Boisot et de Parcieu, nommés par ordonnance du roi aux trois places vacantes au conseil municipal, ont été installés.

*** M. de Gatelier, ancien conseiller au parlement de Dijon, ancien premier président au bureau des finances à Lyon, est mort dans le courant de ce mois en Italie où il voyageait avec une partie de sa famille. C'était un citoyen recommandable sous tous les rapports, et sa perte laisse de vifs regrets.

VINGT-QUATRIÈME LETTRE LYONNAISE.

A M. *, UN DES RÉDACTEURS DES ARCHIVES DU RHÔNE.**

Lyon, 8 avril 1827.

Monsieur,

J'ai lu avec le plus vif intérêt, dans vos excellentes *Archives*, le compte que vous avez rendu de la notice historique sur Jean Cléberg, insérée dans le petit volume intitulé *l'Homme de la Roche.* Je suis sûr que tous vos lecteurs ont remarqué, comme moi, cet article si plein de curieux documens sur le personnage qui en est l'objet. Les deux lettres inédites adressées par François I.er à Cléberg, et la clause de son testament relative à l'Aumône générale, suffiraient seules pour donner le plus grand prix aux détails dans lesquels vous êtes entré. Tout cela est encore relevé par la manière franche et modeste avec laquelle vous annoncez que vous devez une partie de ces détails et la communication des deux pièces dont il s'agit, à l'homme instruit et estimable (M. l'abbé Sudan) dont la perte récente et inopinée nous laisse tant de regrets.

S'il m'était permis de rectifier deux légères inexactitudes qui vous sont échappées, j'observerais d'abord que la quête faite dans notre ville en 1531, et qui donna lieu à l'établissement de l'Aumône générale, en 1533, ne fut pas motivée, comme vous le dites, par *la peste qui, à cette époque, exerçait ses ravages à Lyon*,

mais qu'elle le fut par une famine, ou, pour mieux dire, par une disette qui affligeait toutes nos provinces (1); j'ajouterais, en second lieu, que le conseiller de ville, désigné, à l'année 1550, dans nos tables consulaires, sous le nom de *Girardin Panse*, ne s'appelait pas *Pause*, et qu'il signait *Gerardin Pensse* d'une manière très-lisible.

Mais le principal objet de ma lettre est de vous indiquer la base d'après laquelle la somme de 8,045 liv., donnée par Cléberg à l'Aumône générale, a été évaluée à 70,000 fr. dans la notice rédigée par M. Marnas et publiée par l'administration en juin 1820. Ce n'est point d'après le prix du marc d'argent que cette évaluation a été faite (2), mais bien d'après la valeur des denrées et notamment celle du *blé froment*, dont le prix moyen, de 1533 à 1541, fut de 3 liv. 9 sols l'ânée, soit 11 sols 6 deniers le bichet. Il est aisé de voir, en prenant cette base, qu'avec les 8,045 liv. tournois, on eût alors pu acheter 13,991 bichets de froment, lesquels, en 1790, au prix de 5 liv. 14 sols, auraient coûté 79,748 liv. 14 sols.

---

(1) Paradin, *Mém. de l'hist. de Lyon*, pag. 285, dit en parlant de cette famine qui se fit sentir par tout le royaume : « Elle fut bien si grande en la tresnoble cité de Lyon que le bichet du bled, ou mesure qui ne vaut en communes annees que dix sols tournois, se vendoit cinquante six ou soixante sols, qui est à raison de seize liures dix sols l'asnee, oucharge de bled, contenant six bichets, et poisant de trois cens quatre vingts à quatre cens liures : ce que iamais de memoire d'homme on n'auoit veu. » B.

(2) J'étais fondé à croire que le calcul avait été établi sur cette base, et l'auteur de *l'Homme de la Roche* paraît l'avoir cru également, puisque dans une note (pag. 53) relative au passage où se trouve répétée l'évaluation faite par M. Mono, il remarque expressément que le marc d'argent qui est aujourd'hui à 54 fr., était en 1546 à 12 liv. 10 sols. B.

On sait que depuis cette année, 1793, le blé a été souvent plus cher.

Depuis que j'ai appris qu'un fonds de terre, produisant 15 liv. de revenu en 1514, rendait, en 1744, 216 livres, somme avec laquelle on pouvait avoir la même quantité de blé qu'en 1514 avec 15 liv., et qu'une rente foncière de 15 livres, créée en 1514, ne pouvait plus payer, en 1744, que la vingt-huitième partie de la quantité de blé qu'on aurait eue en 1514 avec la même somme de 15 liv., j'ai dû penser que le prix du marc d'argent, quoiqu'indiquant la valeur matérielle de la monnaie, n'était pas la règle la plus certaine de sa valeur effective.

J'ai l'honneur d'être, etc.

G. MONO, archiviste de la charité.

STATISTIQUE.

DUERNE.

Cette commune, traversée par la grande route de Lyon à Bordeaux, forme le point culminant de la montagne qui sépare le canton de St-Symphorien du bassin du Rhône, et précède le chef-lieu du canton de dix kilomètres.

L'église, assise au centre des habitations, est petite, en mauvais état, et insuffisante pour la population qu'elle doit recevoir; aussi se propose-t-on de la reconstruire. La route passe auprès et contourne un monticule assez élevé, jusqu'au delà du village. Parvenue sur la crête

de la montagne, elle bifurque : une branche descend à l'ouest sur St-Genis-l'Argentière, se dirigeant vers Feurs; l'autre parcourt la première vallée au sud-ouest, passe à Aveyse, à Grézieu, et se rend à Montbrison.

Un des mamelons de cette chaîne élevée est connu sous le nom de *cret de Lefaye*. Cette dénomination n'appartiendrait-elle point à la théogonie païenne? nos ancêtres se plaisaient à peupler quelques-uns des lieux qu'ils fréquentaient, de cette foule de divinités champêtres qu'ils avaient créées; les fées surtout étaient l'objet de leur culte, et ce lieu sauvage a bien pu anciennement être témoin des offrandes qu'ils leur adressaient. On connaît à St-Romain en Galles le puits des fées, ailleurs la grotte des fées, la côte aux fées, etc.

L'étendue du territoire de cette commune est en terres,

jardins, emplacemens de maisons, de	617 h.	76 ar.	70 c.
En prés et pâtures, de . . .	269	40	90
Et en bois de toute nature, de.	220	59	50
Total.	1107	77	10

Cette contenance a été évaluée par le cadastre produire un revenu annuel de 21,678 f. 51 c. Cent vingt-quatre maisons ont donné un autre revenu de 1,860 f., lequel, ajouté au premier, forme un total de 23,538 f. 51 c., qui a supporté en 1826 une contribution foncière répartie en 122 cotes, de . . . 3,785 f. 30 c.

La commune a payé en outre, pour contribution personnelle et mobilière, en 104 articles	717	50
Pour contribution personnelle, sans mobilier, 8 cotes	24	
	4,526	80

De ci-contre.	4,526	80
Pour contribution des portes et fenêtres, divisée en 101 articles	315	43
Pour patentes, en 8 articles. . . .	100	45
Total des contributions directes, en principal et centimes additionnels. . .	4,942	68

La population de Duerne est portée par le dernier recensement à 579 individus. M. Camille de Neuville, archevêque, estimait, lors de sa visite pastorale, en 1658, à 200 le nombre des communians qu'elle renfermait. D'autres recensemens l'évaluaient, en 1789, à 400 âmes, et en 1803 à 519. Les relevés des tables décennales, de 1792 à 1802, de 1813 à 1823, et celui des actes civils de l'année 1825 semblent justifier le taux assigné à la population actuelle.

1.re *période.*

	Garçons.	Filles.	Total.	Terme moy.
Naissances	102. . .	84. . .	186. . .	18 6/10
Décès. . .	43. . .	49. . .	92. . .	9 2/10
Mariages.	». . .	». . .	24. . .	2 4/10

2.e *période*

	Garçons.	Filles.	Total.	Terme moy.
Naissances.	136. . .	118. . .	254. . .	25 4/10
Décès . . .	58. . .	52. . .	110. . .	11
Mariages .	». . .	». . .	41. . .	4 1/10

Année 1825.

	Garçons.	Filles.	Total.
Naissances.	18. . .	9. . .	27
Décès . . .	13. . .	8. . .	21
Mariages .	». . .	». . .	6

Ces résultats indiquent une augmentation progressive très-sensible.

L'église, sous le vocable de St. Jean l'évangéliste, n'est pas très-ancienne, mais elle a succédé à d'autres églises qui remontaient à des temps reculés. Un titre, de l'an 970, par lequel l'archevêque Amblard prononce la peine d'excommunication contre les détenteurs des dîmes du prieuré de St-Pierre de Mornant, fait mention de l'église de St-Jean-Baptiste de Duerne, *de Duerna*, comme dépendante de l'obéance de Mornant.

Le cartulaire de l'abbaye de Savigny rappelle plusieurs fois le village de Duerne. Agna, femme d'Arbert, et Girard, son frère, donnent à ce monastère, environ l'an 995, et pour lui, à Hugues, son abbé, un mas situé *in villa quæ vocatur Duerna*, avec ses champs, prés et dépendances.

Sur la fin du 11.e siècle, Ermengarde et son fils Hugues, cèdent à l'église de Savigny et à Dalmace, qui en était abbé, ce qu'ils possédaient au lieu de Duerne, entr'autres la moitié de l'église, avec les dîmes et les choses qui en dépendaient, ne se réservant, la femme pendant sa vie, que trois deniers de rente pour son vestiaire.

Un autre acte de ce même cartulaire, de la fin du 11.e siècle (Ménestrier, *Hist. cons.*, *preuves*, pag. VIII), nous apprend que Ardrad de Barbareis, Constance, sa femme, leur fils Bladinus, Agnez, mère d'Etienne de Randans, et Elisende, mère de Girin de Pinet, donnent à l'abbaye de Savigny, le vénérable abbé Dalmace acceptant, en considération de l'archevêque de Lyon Humbert, de Berlion, archidiacre, son neveu, de Bladinus, doyen, de Fulcher Tedin, d'Etienne Tor-

ticolli et de Rotbold le pénitencier, la moitié de l'église de St-Jean-Baptiste, et non de St-Jean l'évangéliste, de Duerne, pour le remède de leurs âmes et de ceux qui leur succèderont; défendant d'attaquer leur donation, sous peine envers le fisc royal d'une amende de 100 livres d'or pur. Cet acte fut passé à Tassins, en présence de l'archevêque et du comte Artaud, qui y tenaient leur plaid commun pour la justice; et il fut écrit par Albéric, officier du comte, sous la dictée d'Hugues Charpinel, officier de l'archevêque.

A peu près vers la même époque, Ardrad et sa femme Constance, donnent à l'abbaye de Savigny, pour l'âme de leur fils Bladinus, la quatrième partie de l'église de St. Jean de Duerne, la huitième partie du presbytère, et le quart de la dîme, moyennant un servis de sept deniers pendant leur vie.

Vers l'année 1101, Ardrard de Barbareis, Constance sa femme, Bladinus leur fils, Bernard de Nanz, ses fils, Guillaume et Ponce de Nanz, Elizende et son fils Girin de Pinet, Agna, son fils Etienne de Rendans et sa fille, donnent de leur héritage à Dieu et à St-Martin de Savigny, Itier étant abbé, la moitié de l'église de S. Jean-Baptiste, et non de l'évangéliste, sise au pays de Lyonnois, au lieu appelé de Duerne, avec les dixmes et autres appartenances, pour le remède de leurs âmes et de celles de leurs successeurs; et si leurs héritiers cherchent à quereller la donation, ils veulent qu'ils soient maudits et excommuniés, et en outre condamnés en quatre livres d'argent au profit du fisc royal.

En l'année 1087, Agna, son fils Guillaume et ses autres enfans, donnent à Dieu et au monastère de Savigny, pour la délivrance de leurs âmes et aussi pour

leurs fils et frère *Renchon*, la moitié de l'église de St-Jean de Duerne, avec les dixmes et dépendances. On y remarque pareillement la clause que dans le cas où leurs héritiers contrediraient ce don, ils seraient condamnés à payer au fisc royal six livres d'or.

Enfin le même cartulaire rapporte un acte de traité intervenu en l'année 1121, régnant en France le roi Louis, et en Allemagne, l'empereur Henri, entre Ponce, abbé de Savigny, d'une part, et Hugues, frère de Guichard de Beaujeu, autrefois abbé de St-Just de Lyon, d'autre part, au sujet des prétentions de ce dernier sur l'église de Duerne. Les arbitres nommés déclarèrent que cette église appartenait à l'abbaye de Savigny, et le traité fut la suite de cette décision : l'archevêque de Lyon Humbauld, et les chanoines de son église, Theotard, archidiacre, Theotard, chamarier, Girin, doyen, Arber, *dapifer* (1), Guillaume, trésorier, et Tritber, chantre, l'approuvèrent tous, tandis que les chanoines de St-Just Guigues Brun, Etienne de Lissieu, Astérius, sacristain, Ponce de Crimeu, promirent de l'exécuter. Au nombre des témoins de cet accord, se trouve Aimon de St-Symphorien.

On tire de ces divers titres des notions intéressantes pour l'histoire. D'abord il paraît qu'il y avait à Duerne deux églises, l'une dédiée à St Jean-Baptiste, et l'autre à St. Jean l'évangéliste, puisqu'elles sont distinguées dans deux actes, et que la quotité des choses données rend cette conjecture certaine. Ensuite l'on voit qu'à l'époque où ces écrits furent passés, les noms de famille commençaient à s'introduire, et que les défauts

(1) Le *dapifer* était un officier chargé de mettre les plats sur la table.

corporels servaient à les fonder. Etienne Torticolli ne dut le sien qu'à son infirmité, *le col tordu*. L'on voit encore que les dîmes appartenaient pour la plupart à des laïcs, et qu'elles ne devinrent le patrimoine du clergé qu'en vertu des donations qui lui en furent faites. Enfin le quatrième de ces actes, passé à Tassin, nous apprend que l'archevêque de Lyon et le comte Artaud y tenaient ensemble leur plaid; ce qui établit qu'avant l'échange de 1173, le comté de Lyon était administré en commun par le prélat et par le comte.

Ce ne sont pas les seules preuves de l'ancienne existence de ce village (1); voici encore l'énoncé de quelques titres qui le concernent. Au mois de juillet 1254, Albert Meschin achète de Pons, ferrater, de Lyon, ce qu'il possédait à Duerne; Albert cède, en 1255, les mêmes objets à Etienne de Lymans, trésorier de l'église de Lyon. Guillaume de Pluviez, chevalier, passe vente, au mois de juillet 1269, à frère Giraud de Naves, commandeur de Chazelles, d'un pré à Duerne, moyennant 70 liv. viennoises.

Un acte plus important est le traité intervenu le 30 août 1328, entre Guillaume de Sure et Guillaume de Vassalieu, chantres obéanciers de Rochefort, et noble Hugues Arrici, chevalier, sur leurs droits réciproques de juridiction; il fut convenu entr'eux que ce dernier aurait à l'avenir, sur ses terres et sur celles mouvantes de sa directe, les bans de 3 s. et demi et les autres menus bans, ceux des fruits pendans par racine, des

---

(1) Son nom paraît dériver du celtique, *dur*, *durum*, qui signifie *entrée*.

lapins et garennes; plus ceux du sang jusques à 60 sols forts; mais si l'amende est au-dessus, les officiers des obéanciers connaîtront du délit, même dans le cas où il emporterait peine afflictive, ainsi que pour le crime d'adultère; cependant si la peine est commuée en amende pécuniaire, elle sera partagée entre les obéanciers et le seigneur Arrici. Celui-ci ne pourra donner que les mesures du vin; si l'on en découvre de fausses, la punition en appartiendra aux officiers des obéanciers; néanmoins ils n'en connaîtront qu'en présence de l'officier du seigneur Arrici; si la peine est convertie en amende, le montant sera également partagé. La garde des veilles de Duerne est dévolue aux obéanciers. Le seigneur Arrici aura la moitié des émolumens qui seront prononcés, depuis le premier coup de vêpres de la veille de la fête jusqu'au premier coup de vêpres du lendemain. Le *podiis* de Montfoit et ses habitans, reconnaîtront qu'ils sont du mandement de Rochefort, sujets aux corvées des réparations du château et à la garde du château vieux; s'ils ne se rendaient pas à l'appel fait à cors et à cris, ils seront punis par les officiers des obéanciers; la moitié de l'amende appartiendra, dans ce cas, au seigneur Arrici, lequel est autorisé à avoir un sergent à Duerne pour la poursuite de ses droits. Ce seigneur reconnut, en outre, tenir de toute ancienneté les propriétés dont il s'agit en foi et hommage de l'église de Lyon, ensemble divers cens et servis.

Cette commune dépendait, avant la révolution, de trois justices; la première, celle des comtes de Lyon, à cause de leur baronie de Rochefort, celle-ci comprenait l'église; la seconde, celle de la baronie d'Yzeron, et la troisième, celle du château de Saconay.

Le bétail qu'on nourrit à Duerne se compose de 60 bœufs, 250 vaches, 8 chevaux de selle, 12 de trait, 2 ânes, 1,067 moutons et brebis, 30 chèvres et 80 cochons.

GRÉZIEU LE MARCHÉ OU DE SOUVIGNY.

Cette commune, située au nord de St-Symphorien-le-Château, en est distante de 4 kilomètres; elle occupe l'extrémité d'une colline, au bas de laquelle coulent d'un côté la Brévenne et de l'autre la Gimont. Sa position, sur un plateau un peu élevé, est à la fois riante et salubre. La route de Lyon à Montbrison traverse son territoire : cette circonstance ajoute aux avantages naturels dont elle est enrichie, ceux d'animer le pays et de faciliter de promptes et de fréquentes communications avec les contrées voisines.

L'église, dédiée à St-Barthélemy, est au centre du hameau principal; elle vient d'être entièrement reconstruite; elle a trois nefs et est assez grande pour contenir tous les habitans. On reproche à cet édifice moderne plusieurs défauts qui nuisent à son effet: d'abord la façade est établie sur un passage, tandis que la commodité publique et le bon goût réclamaient que la porte d'entrée ouvrît sur la place au sud; le chœur, s'il eût été terminé en rond point, eût offert un aspect plus élégant et plus gracieux que dans sa forme actuelle; le clocher a été conservé, mais isolé de l'église, dont il doit faire partie, il ôte à ce monument son caractère. On regrette que ces défectuosités se rencontrent dans des ouvrages de cette nature. Le temple consacré au Tout-puissant ne doit rien laisser à désirer : c'est à la

fois *la pyramide funèbre autour de laquelle dorment des générations, et le monument de la joie où la cloche annonce la vie du fidèle.*

Le château touche à l'église ; il ne conserve plus aucune marque de son antique splendeur : c'est une masse informe de vieux bâtimens flanqués de plusieurs tours ruinées jusqu'au niveau des toits, et offrant sur divers points des percés irréguliers et des restaurations bizarres. Un boulanger de Lyon, le sieur Fournel, est aujourd'hui le propriétaire de ce noble manoir, il y fait sa demeure, et il loue encore quelques-uns des appartemens à de pauvres familles. Ainsi ces murs, où le luxe et la puissance étalaient jadis leurs insignes, sont maintenant couverts des livrées de la misère. Le jardin, au-devant, ne conserve non plus aucune marque de ses anciennes décorations.

On remarque dans ce château trois époques de construction bien distinctes : la partie la plus ancienne communiquait à l'église par des portes dont les traces subsistent encore. Suivant la tradition, ce corps-de-logis appartenait à un couvent de moines de la dépendance de Savigny, détruit durant les guerres civiles des 14.e et 15.e siècles ; ce qu'il y a de certain, c'est que le croisier de cette abbaye s'était conservé jusqu'à la révolution dans le droit de nommer à la cure. Une autre portion paraît avoir été bâtie postérieurement, elle se liait à celle dont nous venons de parler, de manière à laisser une cour au milieu ; la porte en ogive, servant d'entrée principale, fortifiée de deux tours, annonçait un édifice du 16.e siècle. Dans la suite on ajouta de nouveaux appartemens aux anciens, d'autres tours décorèrent ces additions ; mais il résulta de ces accroissemens successifs

un défaut d'harmonie, des disparates choquantes, qui donnent à cette étrange fabrique plutôt la ressemblance d'une prison que de la demeure d'un grand seigneur.

La superficie de cette commune s'élève, d'après les opérations du cadastre, savoir : en terres, jardins et

	h.	ar.	c.
emplacement des maisons, à . .	668	62	20
En prés et pâtures, à	260	69	30
En bois de toute nature, à. .	173	76	20
En terres vaines et vagues, à.	3	41	70
En places, ruisseaux, chemins, à.	42	05	48
Total.	1148	54	88

Cette superficie était évaluée devoir donner un revenu annuel de 34,711 f. 09 c. Le nombre des maisons était de 131, et 3 usines, évaluées également 1,270 f. ; ce qui portait le revenu total des propriétés à 35,981 f. 09 c. Il a supporté, en 1826, une contribution foncière de la somme de 8,176 f. 73 c., répartie en 186 cotes.

La commune a en outre été taxée la même année, en contribution personnelle et mobilière, divisée en

	f.	c.
76 articles	934	39
En contribution personnelle, sans mobilier, en 11 cotes	46	20
En portes et fenêtres, en 114 cotes.	248	36
En patentes, en 5 articles. . . .	33	65
Total des impositions directes, en principal et centimes additionnels. . .	9,439	33

La population de Grézieu ne s'élève pas à 600 individus ; on ne la portait, en 1759, qu'à 392 individus composant 85 familles ; en 1789, à 500, et à 566 en 1803.

M. Messance avait remarqué que dans un intervalle de vingt ans, de 1740 à 1760, il était mort à Grézieu 366 personnes, qui avaient vécu entr'elles 8,912 ans, ce qui revenait pour chacune à 24 ans 4 mois, et ce qui faisait 18 morts par an.

Le nombre des naissances, pendant les 10 ans antérieurs à 1759, avait été de 204, et les mariages de 37.

Le relevé des tables décennales de 1792 à 1802, celui de 1813 à 1823, et celui des registres de l'état civil de 1825, détermineront d'une manière plus exacte sa véritable quotité.

1.re période.

	Garçons.	Filles.	Total.	Terme moy.
Naissances.	79. . .	76. . .	155. . .	15 1/2
Décès . . .	50. . .	68. . .	118. . .	11 8/10
Mariages. .	». . .	». . .	30. . .	3

2.e période.

Naissances.	130. . .	118. . .	248. . .	24 8/10
Décès . . .	87. . .	63. . .	150. . .	15
Mariages .	». . .	». . .	38. . .	3 8/10

Année 1825.

Naissances. . .	11. . .	4. . .	15.
Décès	13. . .	7. . .	20.
Mariages . . .	». . .	». . .	2.

Ainsi, d'après ce résultat, la population ne s'élèverait pas à 500; il est visible qu'elle rétrograde, puisqu'en 1825 le mouvement a été au-dessous de celui de la

seconde période, mais ce qui est plus remarquable, c'est que le nombre des décès excède celui des naissances.

Le bétail entretenu dans cette commune, se compose de 50 bœufs, 350 vaches, 6 chevaux de selle, 1 de trait, 1,000 moutons et brebis, 90 chèvres, 70 cochons.

Grézieu, *Greziacus*, tire vraisemblablement son nom de *grex*, *gregis*, troupeau, parce qne ce lieu aura servi dans le moyen âge à faire parquer le bétail; on l'a surnommé le marché, afin de le distinguer de Grézieu la Varenne, près de Lyon, et de Grézieu le Fromental, en Forez (1). La Mure (*Hist. eccl. de Lyon*) rapporte un catalogue des bénéfices du diocèse, où Grézieu est surnommé *la Marche*, au lieu de *le Marché* : ce dernier mot est peut-être une corruption du premier, et indiquerait que Grézieu était situé dans la *Marche* ou sur la frontière du Lyonnais.

Quoi qu'il en soit, Grézieu est une des terres dont le haut domaine fut cédé, en l'année 1173, par le comte de Forez à l'église de Lyon; elle a été pendant long-temps le patrimoine d'une des branches de la famille de St-Symphorien.

Un acte du mois de septembre 1308, contient l'accord intervenu par la médiation de Jean, comte de Forez, entre noble dame Guimburge d'Oing *de Yconio*, et Jean de St-Symphorien, seigneur de Grézieu, son fils. Il fut convenu que la mère habiterait la maison de Grézieu, qu'elle élèverait convenablement son fils, selon son état, et qu'elle percevrait, pour soutenir ces charges,

---

(1) Il y a en Savoie les villages de Grézy sur Izère et Grézy sur Aix qui ont la même origine.

les revenus de ses biens à Duerne, Haute-Rivoire et Forges.

Jean de St-Symphorien épousa dans la suite Eléonor de Montagny, et il eut d'elle Simonin de St-Symphorien; celui-ci fut un dissipateur: il vendit la portion de la terre de St-Symphorien qui lui était échue, et remit celle de Grézieu à Béatrix de Roussillon; sa femme, dont il se séparait, pour lui tenir lieu de sa dot. Béatrix céda Grézieu au chapitre de Lyon, au moyen du payement qu'il fit de cette même dot, arrivant à 1,250 liv. viennoises; il paya encore à Jeanne et Marquise, sœurs de Simonin, 200 florins d'or à chacune pour leurs droits dans la succession paternelle. Simonin réclama contre l'aliénation de Grézieu. Un traité, du 4 mars 1346, régla ce différend; Simonin rentra en possession de la terre, au moyen du remboursement qu'il fit au chapitre des sommes qu'il avait payées; mais en même temps il se déclara vassal de l'église, à raison de cette propriété.

Simonin ne garda pas long-temps Grézieu, puisque Falques de Moras, chevalier, en fit hommage au chapitre, du consentement d'Henry de Montaigny, le jeudi après la nativité de St. Jean-Baptiste 1347, sans préjudicier, est-il dit, à la foi due à M. l'archevêque. Henri de Montagny fit à son tour hommage du même château et ses dépendances, le 15 juillet suivant, au chapitre, dans les mains d'Humbert de la Balme, doyen, sous une semblable réserve du fief de l'archevêque. Ces deux actes prouvent que la terre de Grézieu était alors indivise entre Falques de Moras et Henri de Montagny, oncle de Simonin de St-Symphorien.

Nous trouvons encore, pour établir notre opinion,

que Guichard de Montagny, fils de Henri, fut appelé le 22 juin 1362, par le chapitre pour lui faire hommage de Grezieu, et qu'Egidius Dupuy, chevalier, le prêta le 23 août suivant, comme fondé de pouvoir d'Eynarde, fille de noble Gilet Roland, *aliàs*, de Moras, veuve de noble Alleman Dupuy de Peyrius.

Cette terre passa en d'autres mains. Le chapitre donna son consentement le mardi, fête de St-Grégoire, 1363, à ce que Pierre Mitte (1), seigneur de Chevrières, bailli de Forez, en fit l'acquisition. Elle s'effectua, puisque Bertrand Mitte, son fils, obtint, le 3 juin 1364, du chapitre un délai pour lui en prêter l'hommage. Autre Pierre Mitte remplit ce devoir vis-à-vis de l'archevêque, le 8 février 1382, pour la partie du château de Grezieu qui relevait de son siége, et le 16 du même mois, il fit aussi le fief pour le surplus, au chapitre, dans la même

(1) Cette famille Mitte était l'une des plus anciennes et des plus puissantes du Forez. Ponce Mitte était précenteur de l'église de Lyon à l'époque de son testament du 20 novembre 1359, et Jean Mitte en devint le doyen en 1525. Elle a donné quatre abbés généraux de l'ordre de St. Antoine, Guillaume, en 1342, Ponce, en 1374, Bertrand, en 1489, et Théodore, en 1527. Jacques Mitte de Miolans, chevalier des ordres du roi en 1599, et lieutenant-général du gouvernement de Lyon, épousa, en l'année 1577, l'héritière de l'illustre maison de St-Chamond. Melchior Mitte, leur fils, premier baron du Lyonnais et de la Savoie, chevalier des ordres de S. M. en 1619, devint ministre d'état, ambassadeur à Rome, lieutenant-général des armées du roi, etc. Cette famille, après être parvenue à l'apogée des honneurs, s'est éteinte, et ses biens ont augmenté l'héritage des Lavieuville de St-Chamond.

forme que Falques de Moras l'avait précédemment rendu. Cet hommage fut renouvelé, le 18 mars 1454, par noble Louis Mitte, seigneur de Chevrières, damoiseau, et le 14 février 1539, par Jean-Mitte de Miolans.

La terre de Grezieu a été achetée vers le milieu du 17e siècle par Jean de Gangnères, que des services importans élevèrent au faîte des honneurs militaires et à la fortune. Né à Jargeau, sur la Loire, d'une famille obscure, il embrassa de bonne heure le parti des armes, et ne tarda pas à se distinguer. Chaque grade qu'il obtint fut le prix d'une action d'éclat; Condé, Turenne, sous lesquels il servit, eurent pour lui la plus grande estime. Enfin il parvint à être lieutenant-général des armées du roi, gouverneur de Turin et de Monaco, et fut ennobli en 1643. Des circonstances conduisirent de Gangnères dans le Lyonnais; il se maria au lieu de Longes, à Anne Duchol, fille et héritière de noble Claude Duchol. Cette alliance le fixa dans nos contrées; devenu propriétaire du château de Grezieu, il le fit ériger en baronnie, par lettres du 3 novembre 1650, enregistrées au parlement le 3 mars suivant, et en comté, sous le titre de Grezieu-Souvigny, par autres lettres du mois de décembre 1656. Jean de Gangnères mourut à Grezieu le 10 janvier 1673, et fut inhumé dans l'église. Jean-Camille de Gangnères son fils, comte de Souvigny, y reçut aussi la sépulture le 3 mai 1716, ne laissant de Renée-Elisabeth Berryer, son épouse, sœur du garde des sceaux Berryer, que Camille-Nicolas de Gangnères, né le 26 février 1721, mort à Lyon le 21 avril 1748, se rendant à l'armée d'Italie en qualité d'aide-major. Sa mort fit passer sa succession à sa mère, et par elle aux Lamoignon de Baville, alliés des Berryer.

Jean de Gangnères eut également deux frères qui s'illustrèrent dans la carrière militaire, le baron de Balmont et le sieur de Beauregard; ils parvinrent aussi, de grade en grade, à celui de lieutenans-généraux des armées du roi, et Pierre de Gangnères leur frère aîné s'étant voué à l'état ecclésiastique, s'éleva par son seul mérite aux dignités de conseiller et aumônier du roi, chanoine et doyen de Jargeau, abbé de Mureaux, au diocèse de Toul. On attribue à celui-ci la fortune de ses frères: il soigna leur éducation et les mit en mesure de s'avancer. Ainsi dans tous les temps les qualités éminentes, les vertus guerrières conduisirent les personnes qui en étaient douées, aux plus grandes faveurs; mais ce qui ajoute pour les frères Gangnères à l'éclat de leur vie, c'est qu'ils ne tirèrent point de vanité du haut rang auquel ils avaient atteint. Les historiens du temps rapportent que lorsqu'ils rentraient dans leur patrie bien loin de méconnaître leurs parens, ils les rassemblaient tous et les faisaient manger avec la noblesse du pays, qui s'empressait de venir rendre hommage aux qualités éminentes qui les distinguaient. Ce seul trait fait leur éloge. Il est plus glorieux de ne devoir qu'à soi-même l'éclat dont on est entouré, que de le tenir d'une longue suite d'aïeux.

J'ai vu dans une des tours du château de Grezieu, le portrait de ce Jean de Gangnères, ceux de ses frères, de Louis, son neveu, tué à Pignerol en juillet 1630, du procureur général Berryer, et un sentiment pénible est venu oppresser mon cœur, en contemplant les images de ces grands hommes absolument délaissées; elles existent bien encore dans ces lieux, autrefois témoins du culte de respect et de vénération qu'on leur

rendait, la femme du propriétaire veille même avec soin à leur conservation ; mais leur présence dans ces mêmes lieux, aujourd'hui dégradés et déserts, semble attester une indifférence coupable de la part de la famille à laquelle ils appartiennent ; elle s'est parée de leurs richesses, de la considération attachée à leur nom, de tout ce qui les rendait recommandables au souvenir de la postérité, et elle a vendu comme des meubles inutiles les monumens qui consacraient des traits qu'elle ne devait cesser d'admirer. Les sauvages de l'Amérique, que nous traitons de barbares, ne négligent point ainsi la mémoire de ceux qui les ont précédés dans la vie ; lorsque des circonstances les forcent à l'exil, ils emportent avec eux les ossemens de leurs pères, et là où ils les déposent, là est la patrie (1).

C.

(La suite au prochain N.°)

---

(1) Voy. Atala. Les portraits des de Gangnères figureraient très-bien dans le musée de Lyon : ces hommes, qui ont été la gloire de leur pays, mériteraient cet honneur.

HISTOIRE DE LYON.

NOTE SUR LA CONSTRUCTION DES MURS ET FORTIFICATIONS DE CETTE VILLE, PAR M. L'ABBÉ GREPPO (1),

Lue à l'académie de Lyon le 12 avril 1764.

Aucun de nos historiens ne s'est proposé de traiter spécialement de la construction des murs et des fortifications de la ville de Lyon, quoique cette construction ait été faite par le zèle et aux dépens des citoyens de cette ville, et ne soit pas un des moindres fondemens des priviléges que nos rois nous ont accordés, et que par là elle mérite l'attention d'un historien dont le devoir est de ne laisser échapper aucun objet utile et intéressant.

Le P. Ménestrier parle, dans plusieurs endroits de ses dissertations préliminaires, des anciennes limites de la ville de Lyon du côté de St-Nizier : il a fait graver un plan de la ville de Lyon telle qu'on la voyait du temps

(1) Jean-Baptiste Greppo, né à Lyon le 17 mai 1712, mort le 12 juin 1767, était chanoine de S. Paul. L'académie de Lyon le reçut en 1749. Il fut pendant plusieurs années un des membres les plus assidus de la compagnie, à laquelle il communiqua plusieurs mémoires; sa santé s'étant altérée vers la fin de sa vie, il obtint d'être placé parmi les académiciens vétérans. Il avait composé une notice sur l'église collégiale de S. Paul, dont MM. du chapitre de cette église demandèrent à l'académie une copie pour être déposée dans leurs archives. On ignore ce que le manuscrit et la copie sont devenus. Quant au mémoire que nous donnons ici, il se trouve parmi les manuscrits de l'académie. B.

de François I.er et Henri II. Ce plan est fort curieux : on y voit les anciennes limites et les nouveaux murs ; mais comme il n'a conduit son histoire que jusqu'à l'an 1400, temps auquel les murs qui existent aujourd'hui, n'étaient pas encore construits, il n'a pas eu pour objet d'en traiter.

Paradin qui avait poussé plus loin son histoire, a fait mention en plusieurs endroits des réparations aux anciens murs et de la construction des nouveaux, mais sans entrer dans aucun détail, et seulement comme par occasion, en rapportant ici une révolte causée par un impôt, là un procès entre le consulat et le corps ecclésiastique, ailleurs le comblement d'un étang : en sorte qu'en rassemblant tout ce qu'il en dit, on ne saurait se former une idée nette et précise de ce grand ouvrage, du temps où il a été entrepris, de celui auquel il a été achevé et des moyens par lesquels on en est venu heureusement à bout.

Un ancien registre que j'ai trouvé dans nos archives et dont on verra le détail dans la suite de ce discours, peut former le supplément de ce qui manque dans Paradin : il renferme des faits omis par cet auteur et qui nous font entendre ce qu'il n'avait dit que confusément et d'une façon trop vague.

Je me propose de réunir ici ce qui est épars dans Paradin, d'y joindre quelques observations qui naissent de sa narration, des éclaircissemens que fournit notre registre, de vous rendre compte de ce monument historique, d'y ajouter ce qu'on trouve dans le P. de St-Aubin sur le fort S. Jean et la porte d'Halincourt, et enfin ce que l'on peut dire des portes et des murs de Trion et de St-Irénée. M. l'abbé de Harenc, chanoine de St-Just et syndic de sa compagnie, a bien voulu me communi-

quer les recherches curieuses qu'il a faites dans les archives de son chapitre sur ce sujet.

On ne doit pas penser que la ville de Lyon ait jamais été sans murs et sans défense ; mais à mesure que les différens quartiers se sont peuplés, il a fallu faire une nouvelle enceinte et en reculer les limites. Il paraît que vers le temps des guerres malheureuses que l'église eut à soutenir, vers le milieu du XIV.e siècle, contre Edouard III, roi d'Angleterre, et qui se terminèrent par la prise du roi Jean à la bataille de Poitiers, la ville de Lyon se trouva dans le cas d'être obligée d'élever des murs capables de la défendre contre les incursions des gens de guerre qui, venus pour secourir la France et arrivés au moment que la paix fut signée en 1360, formèrent la ligue que l'on nomma *les tard-venus* qui, pour se dédommager de la perte du butin qu'ils espéraient de faire, ou peut-être forcés par la nécessité, ou conduits par des capitaines expérimentés et vieillis dans le service, pillèrent ou mirent à contribution une grande partie de la Champagne, de la Bourgogne et de nos provinces, et défirent même les troupes du roi à la bataille de Brignais où périrent plusieurs seigneurs des premières maisons du royaume.

Du moins Paradin (1) rapporte sous l'année 1368 que les travaux que firent faire les citoyens de Lyon pour creuser les fossés des murailles qui ceignent la ville du côté de Pierre-Scize, furent cause que les grandes pluies entraînant la terre remuée, comblèrent avec le temps un lac ou étang qui était entre la ville et ce château : circonstance remarquable qui prouve qu'il n'était point

---

(1) Pag. 217.

question alors des murs que nous voyons aujourd'hui ; mais des anciens murs qui étaient en-deçà de la place de la Roche où pouvait être cet étang.

Quant au château de Pierre-Scize, on sait qu'il fut bâti vers l'an 1200, par l'archevêque Renaud de Forez, ce seigneur qui termina les différends de son église avec sa maison, assura le titre de comtes de Lyon à ses successeurs et aux chanoines de sa cathédrale ; et mit toutes ses terres en état de faire respecter sa puissance et son autorité.

Pour revenir à ce qui regarde les murs, Paradin (1) assure que, dès l'année 1368, lorsque l'on fit les travaux dont nous venons de parler, il y eut des lettres patentes du roi Charles V, expédiées au parlement de Paris (ce sont ses termes), pour enjoindre aux ecclésiastiques *ayant du temporel dans la ville de Lyon*, de contribuer aux réparations et fortifications de la ville pour la cinquième partie par manière de provision : ce qui, en passant, fait voir la proportion qu'il pouvait y avoir alors entre la masse des biens des citoyens et le total des biens de l'église, proportion qui est toujours allée et qui va encore en diminuant par l'agrandissement de cette ville et par les aliénations faites sous bail emphythéotique. Poursuivons.

Cent ans après, sous Louis XI, en 1476, selon le même auteur (2), les conseillers de la ville de Lyon considérant que le royaume était en combustion par les guerres civiles et par les dissensions entre les princes du sang et le roi, et notamment que le prince Charles de

---

(1) Pag. 273.
(2) *Ibid.*

Bourgogne était un voisin redoutable, ils résolurent de fortifier leur ville et d'en réparer les murailles et les fossés ; et pour subvenir aux frais nécessaires, ils obtinrent la permission de mettre un impôt sur les denrées : cet impôt occasiona entre le clergé et le consulat un différend qui fut porté au parlement qui donna acte de l'appel. Paradin en cite un ancien arrêt du 18 mars 1369, qui paraît avoir servi de règle : il y était dit que les ecclésiastiques contribueraient pour un sixième aux dépenses qui se feraient pendant deux ans pour les fortifications ; que les sommes destinées à cet emploi ne seraient pas détournées ailleurs, et que le clergé serait appelé à la reddition des comptes.

On voit bien par ce précis que c'est toujours aux dépens des citoyens que nos murs ont été élevés et réparés ; mais on ne voit pas l'ouvrage qui a été fait.

J'estime que ce fut dans ce temps-là que fut construite l'enceinte de la ville depuis le château de Pierre-Scize jusqu'à la porte de St-George : voici mes raisons. Je pourrais me borner à faire observer que les armes de France qu'on voit sur les portes sont accompagnées du cordon de St-Michel fondé par Louis XI en 1469, et conclure que l'époque des murs n'est pas antérieure ; mais pour qu'on ne prétexte pas l'occasion de quelques réparations qui y aient donné lieu, je vais ajouter quelques détails.

1.° Nous venons de voir que, dans le siècle précédent, l'enceinte de la ville n'aboutissait pas au château de Pierre-Scize, puisqu'il y avait un lac entre ce château et les murs. S'il restait quelque doute sur ce point, et que l'autorité de Paradin parût insuffisante pour persuader que les murs que nous voyons et le

château ont été bâtis dans des temps fort différens ; qu'on prenne la peine de lire le traité *de bellis et induciis* que le P. Ménestrier a fait imprimer parmi les preuves de son *Histoire consulaire de Lyon*, on verra que, vers l'an 1270, dans les grandes brouilleries qui s'élevèrent entre le chapitre de S. Jean et les citoyens, ceux-ci, après avoir chassé les chanoines-comtes de leur cloître, après les avoir obligés de se réfugier dans le cloître de S. Just, allèrent les y attaquer, firent une forteresse de la récluserie de la Magdelaine qui était située où est présentement le monastère du verbe incarné, se cantonnèrent dans l'église de Fourvière, d'où ils faisaient des courses et tenaient comme assiégé le cloître de S. Just : ce qu'ils n'auraient pas pu faire si l'église de Fourvière avait été séparée du cloître de S. Just par les murs qui existent aujourd'hui.

2.° Nous allons voir dans un instant qu'au commencement du siècle suivant, les murs du côté de la Croix-Rousse étaient les seuls qui restassent à bâtir.

3.° L'ennemi qui inspirait le plus de crainte, était le duc de Bourgogne, Charles le Mauvais : or, il ne pouvait naturellement venir à Lyon que par le Mâconnais, parce que, s'il eût fait passer ses troupes par la Bresse qui appartenait au duc de Savoie, il aurait eu sujet d'appréhender d'attirer contre lui les armes de ce prince qui pouvait ne pas être d'humeur à souffrir patiemment cette insulte. On jugea donc que la Bresse nous servant de rempart, il n'était alors important de fortifier que le côté de Pierre-Scize, et que le parti sans contredit le plus avantageux pour y réussir, était de joindre les murs au château.

Enfin, que l'on jette les yeux sur les murs des deux

côtés de la ville : la différence que l'on y remarquera, suffira seule pour prouver qu'ils ont été construits dans des temps assez éloignés l'un de l'autre : du côté de Pierre-Scize, ce sont des murs mal terrassés, sans fossés par le dehors, sans bastions, et garnis seulement de tours rondes ou carrées, de distance en distance. Au contraire, du côté de la Croix-Rousse, ce sont des fortifications régulières, des murs non-seulement terrassés, mais garnis de bastions, de fossés, de demi-lunes, de chemins couverts, de glacis, de pont-levis, de herses et de tout ce que l'art exige. Il est vrai que l'angle de la pointe des bastions est trop obtus : ce qui a obligé de les trop éloigner les uns des autres, et les met moins en état de se soutenir mutuellement ; mais M. de Vauban n'avait pas encore paru, et malgré ces défauts, on ne laisse pas d'y reconnaître les progrès que l'on avait faits dans l'art de fortifier les places. Voyons comment Paradin (1) parle de cette construction.

En 1529, François I.er ordonna que l'on eût à conduire à fin et parachèvement ce somptueux commencement de boulevards et fortifications de la ville de Lyon ; et pour fournir à la dépense, les conseillers de ville tournèrent encore leurs regards du côté d'un impôt sur le bled ou sur le vin : ce qui occasiona une émeute nommée la *grande rebeine*, dans laquelle la maison du célèbre Symphorien Champier ne fut pas respectée.

Les termes de *somptueux boulevards* désignent bien nos nouveaux murs ; l'ordonnance de François I.er prouve que l'ouvrage avait été commencé et était resté imparfait. Le plan de la ville de Lyon que le P. Ménestrier

(1) Pag. 283.

nous a laissé fait voir que le tout était achevé au moins sous Henri II. La révolte du peuple à l'occasion de l'impôt projeté prouve que c'est encore aux dépens des citoyens que ce grand ouvrage fut achevé, comme il avait été commencé, et comme, dans tous les temps, ce sont eux qui ont construit, réparé et entretenu les murs et fortifications de cette ville. Cependant Paradin ne rapporte ni l'époque fixe de cette construction, ni les causes qui y déterminèrent, ni le temps où elle fut achevée; il ne s'énonce même que très-imparfaitement sur la manière et les moyens que l'on mit en usage. Si l'on etait curieux de fouiller dans les archives de la ville, je ne doute pas que l'on n'y trouvât tous les détails qui peuvent intéresser.

En attendant que quelqu'un prenne cette peine, je vais vous rendre compte du registre que je vous ai annoncé. Quoiqu'il soit bien imparfait, que la plus grande partie soit en blanc et qu'il n'y ait que quelques feuillets écrits, sans suite et, en quelque façon, sans ordre, il porte néanmoins un caractère d'authenticité qui ne permet pas de le suspecter d'infidélité ni de supposition. Vous allez en juger. C'est le registre du trésorier du clergé, qu'il tenait pour se rendre compte à lui-même et pour être en état de rendre compte aux députés du clergé, des impositions qu'il avait reçues.

Il est en latin, d'une écriture assez difficile à lire. Je le mets sous les yeux de l'académie qui peut le voir et en juger. On pourra collationner les textes que j'ai traduits et cités ici: je les ai transcrits fidèlement au long pour les joindre à la fin de ce discours auquel ils serviront de preuve.

Au premier feuillet est le titre en ces termes: *Papyrus receptæ impositionis super clero urbis Lugd. pro cons-*

tructione suæ partis murorum novorum in colle S. Sebastiani Lugduni, incepta mense octobri 1512. Au-dessous est la signature du trésorier : ainsi signé, BULLIOUD.

Ce M. Bullioud était chanoine de S. Just et de S. Paul; car, dans ces temps-là, on ne se faisait pas de peine de posséder deux bénéfices qui demandaient la résidence et un service personnel. Il avait été nommé trésorier du clergé, comme on va le voir, et c'est là son registre.

Au second feuillet est un préambule que je vais traduire et un peu abréger. Il renferme l'époque de cette entreprise et la manière dont elle fut arrêtée et exécutée. On y verra une peinture frappante de la disposition où étaient les esprits en France lors de la malheureuse expédition de Louis XII en Italie, de ce roi qui fut néanmoins décoré du titre cher et glorieux de père du peuple.

L'an 1512, au mois d'octobre, année la plus infortunée pour les Français, remarquable par la perte de la Lombardie, par l'enlèvement des places que nous avions prises, de tout le Montferrat et de tout le pays de Gênes, après des victoires incroyables, après avoir battu et taillé en pièces les Milanais, les Gênois, les Vénitiens, les Romains et tous les autres peuples de l'Italie, je ne sais par quel sort fatal les Français ont tout à coup perdu toute leur gloire et leur réputation qui avait rempli toute la terre; la France s'est vue attaquée par les Anglais ligués avec les Espagnols qui feignaient d'être amis de la France, par l'empereur, par les Vénitiens, par Jules II, ennemi de la paix et fauteur des discordes, et par les Suisses qui eurent tout l'honneur de la victoire et dont le roi avait méprisé l'alliance. Alors les Français qui, peu auparavant, étaient vainqueurs de toutes les nations, commencèrent à languir et à perdre

toute leur vivacité. Telles sont les vicissitudes de la fortune : ainsi sa roue tourne les destinées.

Dans ces conjonctures si funestes, les citoyens de Lyon, pour pouvoir vivre en sûreté, ont arrêté dans une délibération de fermer cette ville par les murs les plus forts que l'on pouvait faire (car la plus considérable partie de la ville n'en avait point). Il y a eu de longs débats entre les citoyens et le clergé au sujet de la contribution nécessaire pour ces nouveaux murs, contribution dont, contre le droit, les serviteurs de Dieu n'ont pas été exempts : car ils ont été contraints de bâtir à leurs frais la septième partie des murs.

Dans ce siècle pervers, l'église gallicane a été accablée d'impositions tant par le concile de Pise (1) que pour les frais de la guerre, et tout le peuple a été réduit en un état déplorable par les différentes espèces d'impôts que l'on a inventés et par le passage de nos troupes qui ont fatigué toute la France.

Ainsi, sous d'heureux auspices, avec l'aide de la miséricorde de Dieu, et sous la protection de notre B. patron St-Etienne, le clergé de cette ville *seulement* a commencé à bâtir avec tous les soins possibles sa partie des murs et des fossés, et il a été arrêté qu'il serait imposé cette année une somme de quinze cents livres destinée à cet usage.

M.gr l'illustre et révérendissime archevêque (François de Rohan) et le chapitre et le doyen de l'église de Lyon et tout le clergé, après avoir visité le local avec beaucoup d'attention et mûrement délibéré, ont confié le soin de cet ouvrage avec tous les pouvoirs nécessaires au

---

(1) On ne lui donne que le nom d'assemblée, *Conventus pisanus*.

révérend et très-généreux prévôt de l'église de Lyon et à sieur Denis Grabot, chevalier de ladite église, pour la grande église, pour l'abbé d'Ainay au sous-prieur (*priori minori*), pour le chapitre de S. Paul à magnifique sieur André Dodieu, chanoine de S. Just et de S. Paul, pour l'église de S. Nizier au révérend sieur Jean...... chanoine et sacristain.

Ils ont établi trésorier des deniers sieur Claude Bullioud, chanoine de S. Just et de S. Paul. Que Dieu par sa miséricorde daigne accélérer l'ouvrage et garder lui-même la ville et les citoyens. *Quia frustra vigilat*, etc.

Vient ensuite la répartition qui fut faite par M. l'archevêque et MM. les doyen et chapitre de l'église de Lyon dans une assemblée du clergé qui y donna son consentement.

Cette répartition que l'on doit supposer avoir été faite proportionnellement aux revenus dont jouissaient les différens corps du clergé, et qui, en effet, servit de règle dans toutes les autres impositions jusqu'à la fin de l'ouvrage, nous fait connaître l'accroissement considérable des biens des communautés régulières qui étaient alors établies dans cette ville et de plusieurs églises et paroisses. En effet, tandis que M. l'archevêque était imposé à 300 liv., le chapitre de S. Jean à 600 liv., celui de S. Paul à 150 liv., l'abbé et les religieux d'Ainay à 200 liv., le chapitre de S. Nizier et l'abbaye de S. Pierre ne furent taxés qu'à 50 liv., les Pères célestins à 15 liv., MM. de S. Antoine à 13 liv., le prieur, le curé et les religieux de la Platière à 20 liv., le curé de S. Saturnin à 6 liv., celui de S. Vincent à 3 liv., les dominicains à 10 liv. et les cordeliers, les carmes et les augustins à 5 liv.

On peut encore observer dans cette répartition que le chapitre de S. Just et les religieux de S. Irénée ne furent point compris dans cette imposition, et on aurait lieu d'en être surpris, si l'on ne savait pas que le cloître de S. Just et l'église des Machabées étaient dans ce qui forme aujourd'hui le faubourg de S. Irénée et hors la ville, comme on le voit dans le plan de Lyon du P. Ménestrier : ce qui est une nouvelle preuve que les murs du côté de Pierre-Seize étaient bâtis dès lors ; et comme les nouveaux murs ne les mettaient point à couvert des incursions des ennemis, il était juste qu'ils ne fussent pas compris dans l'imposition et n'en supportassent pas la dépense. D'ailleurs, le chapitre de S. Just était chargé de l'entretien des murs et des portes du faubourg, comme nous le dirons, et c'était bien assez.

M. Bullioud n'exerça pas son emploi de trésorier pendant une année entière ; il rendit son compte le 20 août 1513. L'acte est dans les registres dont je parle au fol. 13, et je l'ai transcrit à la fin de ce discours. On voit par l'état des sommes portées en recette que plusieurs étaient en arrière d'une partie de leur imposition, et que plusieurs, tels que l'abbesse de S. Pierre, n'avaient du tout rien payé à cette date : je ne crois cependant pas que l'ouvrage fût dès lors interrompu faute d'argent ; car je vois que MM. les comtes et plusieurs autres avaient soldé leur taxe, et que le chapitre de S. Paul avait même payé 100 liv. au-delà de sa cote et en avance des impositions de l'année suivante.

Cet acte renferme une particularité que je ne dois pas omettre : c'est qu'il y est dit que M. Bullioud a remis les sommes à Germain, bâtonnier de l'église de S. Jean, pour distribuer ce qui était dû et dont mondit sieur le

chanoine a fait apparoir les quittances et acquits : ce qui prouve que l'ouvrage fut fait par économie, et qu'il n'y eut pas de prix fait général. Je trouve en effet dans ce registre plusieurs pages remplies du détail jour par jour des sommes comptées au bâtonnier, comme : *Die vigesimâ tertiâ julii dedi badello S. Joannis septemdecim scuta auri ad solem, et habeo ejus recepisse*, et ainsi des autres.

Comme M. Bullioud ne continua pas à être trésorier, je ne puis pas savoir quand l'ouvrage fut interrompu ; mais nous avons vu que Paradin rapporte qu'en 1529, le roi François I.er ordonna qu'on achevât cette importante construction. Je trouve dans notre registre la note d'une imposition faite en l'année 1543 pour cet objet : elle est courte ; je vais la traduire littéralement. J'en joins le texte parmi les preuves à la fin de ce discours.

« Remarquez que le 3 mars 1543, il a été ordonné » par reverends Messieurs du clergé de Lyon que la » moitié de ladite somme de 1500 liv. tournois serait » exigée pour cette année pour la continuation de la » construction desdits murs ; et pour l'exécuter ont été » commis spectable Monsieur de la Barge, comte et » chanoine de l'église de Lyon, et M. Antoine de » Mondesert, chanoine de l'église de S. Paul. »

Du 3 mars 1543 jusqu'au 23 juin 1544, je trouve dans ce même registre qu'il y eut quatre impositions de 750 liv. chacune. Il y a lieu de penser que ce furent là les dernières. Du moins est-il certain que l'ouvrage tirait sur sa fin. J'ai trouvé dans ce cahier un papier volant contenant un projet de quittance qui l'indique. « Du 3 » mars 1543. On reconnaît avoir reçu des dames abbesse » et couvent de S. Pierre de Lyon la somme de 25 liv.

» pour leur taxe et cotisation de 750 liv. cejourd'hui
» imposées pour aider à parachever la part des murs
» dudit Lyon, concernant le clergé, suivant sur ce
» les cotisations faites en l'an 1512. »

On voit par cet énoncé que j'ai copié mot pour mot qu'en mars 1543, il était question de parachever et mettre la dernière main à cet ouvrage; et le P. Ménestrier qui avait eu la liberté de fouiller dans les archives de la ville, avait sans doute preuve, lorsque, dans son plan de Lyon, il a fait représenter les murs dont nous parlons comme déjà construits sous François I.er, mort en 1547.

Après que ces murs furent achevés, on construisit en 1550, sur le milieu du pont du Rhône, la porte qui y existe : cette date y est marquée.

Maintenant, quelle est la partie de ces murs qui a été bâtie par le clergé? Le P. de S. Aubin (tom. I., pag. 355) nous l'apprend dans l'explication de la vue de la ville de Lyon, en descendant par la Saône : il dit que le fort S. Jean qu'on voit du côté des chartreux, tire son nom de ce que MM. les comtes de Lyon l'ont fait bâtir du temps de Charles VII; mais comme il ne cite aucun garant de ce qu'il avance, on a lieu de penser qu'il manque d'exactitude, et qu'il aurait dû dire : MM. les comtes et tout le clergé de cette ville.

Il est vrai que MM. les comtes, comme le clergé de la cathédrale, ont été à la tête de cet ouvrage, et que, comme le corps le plus riche, ils ont payé la cote incomparablement la plus forte. Ils ont seuls supporté les deux cinquièmes de la contribution du clergé. Leur bâtonnier a été chargé de payer les ouvriers et les prix faits pour les matériaux. Sans doute le P. de S. Aubin aura trouvé les

comptes de Germain, bâtonnier de S. Jean; et c'est ce qui l'aura induit en erreur. Quant à l'époque de Charles VII, mort en 1461, avant que l'on songeât à bâtir les murs du côté de Pierre-Scize, il est clair qu'il se trompe.

Le P. de S. Aubin joint au même endroit deux articles intéressans pour la matière que je traite: le premier, c'est que la citadelle qu'Henri III fit démolir et qu'il donna aux chartreux pour s'y loger en 1591, avait été détruite par Charles IX et n'était point l'ouvrage du clergé; le second fait, c'est que c'est M. d'Halincourt, gouverneur de cette province, qui avait fait construire en 1639 la grande voûte de Serein que nous avons vu démolir pour continuer le quai. On se rappelle que cette voûte tenait toute la longueur de la maison que M. Deville, ingénieur en chef de cette province, a fait bâtir; qu'elle contenait de vastes casemates garnies d'embrasures pour le canon du côté de la rivière; qu'on y avait placé les chaînes que l'on lève la nuit pour barrer la navigation; enfin que ces fortes portes servaient d'entrée et de défense à la ville.

Il paraît que les vues de ce seigneur ont été de défendre les avenues de Lyon tant par la Saône que par le faubourg de Vaise. C'est de là que la porte de Serein s'appelle encore la porte d'Halincourt.

Ce n'est pas qu'avant la construction de cette voûte, ce côté fût entièrement sans défense: les murs que le clergé avait construits, venaient aboutir à une tour qui était baignée par la Saône, et où étaient placées les portes de la ville, comme on le voit dans le plan du P. Ménestrier, et comme nous voyons encore le bastion de S. Clair que nous avons vu ouvrir de nos jours.

Du côté de Vaise, dès l'an 1580, on avait bâti sur la montagne, vis-à-vis du fort S. Jean, une tour dont on voit les restes assez bien conservés, avec un mur le long de la colline, et la première porte que nous y voyons défendue par un fossé et un pont-levis. On y remarque les armes de la ville et celles de France au-dessus, entourées du cordon de l'ordre du S. Esprit, institué l'année précédente par Henri III; on y a mis cette inscription remarquable : *Un Dieu*, *un roi*, *une foi*, *une loi*, avec la date de 1580.

Cette inscription n'a pas besoin de commentaires : elle peint au naturel les sentimens qui ont toujours caractérisé les Lyonnais; on peut dire qu'on les reconnaît encore aujourd'hui à ces traits.

Il reste à dire un mot des portes de Trion et de S. Irénée et du fossé qui règne en dehors d'une porte à l'autre. M. l'abbé de Harenc, chanoine de S. Just et syndic de sa compagnie, a bien voulu me communiquer les recherches qu'il a faites sur ce sujet dans les archives de son chapitre. On verra qu'on ne peut pas puiser à une meilleure source.

La rue de Trion et le faubourg de S. Irénée sont situés dans l'enclave de la justice et baronnie de S. Just. Tout ce canton, dans les XIIIe, XIVe et XVe siècles, s'appelait la ville de S. Just, *villa S. Justi*, et était dès lors séparé de la ville par la porte de la Magdelaine, placée à la montée du Gourguillon, près du monastère des religieuses du Verbe incarné (1). On sait que le Chemin neuf ne fut ouvert qu'en 1562, par le baron des Adrets.

(1) Ménestrier, *Tract. de bellis et induc.*

Cette petite ville de S. Just était fermée de murs par le fossé dont on voit les restes, d'une part, et de l'autre, par le cloître même de MM. de S. Just qui était presque fortifié comme une citadelle.

Les portes de Trion et de S. Irénée se fermaient exactement, et les clés en étaient portées chez le chanoine préposé du chapitre qui était chargé de l'exercice de la juridiction, comme on le voit par une requête des habitans de S. Just de l'année 1398, dont j'ai copié ci-après le préambule : ce chanoine est le prévôt.

Comme la ville de S. Just servait de défense à la ville de Lyon, les citoyens de Lyon demandèrent vers le milieu du XII[e] siècle qu'on leur en remît les clés ; mais ils en furent déboutés par sentence de l'évêque d'Autun (1). En 1477, les consuls et syndics de la ville de S. Just renouvelèrent les mêmes prétentions par-devant le sénéchal, et ils furent condamnés avec dépens.

Ce droit du chapitre de S. Just a été reconnu par nos rois. Lorsqu'après la mort du pape Clément V, arrivée en 1314, les cardinaux qui n'avaient pu s'accorder à Carpentras, s'assemblèrent à Lyon pour l'élection de Jean XXII, qui se fit le 7 août 1316, Philippe, frère de Louis le Hutin, qui avait conquis Lyon dès 1312, se fit remettre les clés des portes de S. Just pour la sûreté du conclave ; mais en 1320, le 17 juin, ce prince donna des lettres patentes, par lesquelles il déclara que ce fait ne devait point préjudicier au prévôt et au chapitre de S. Just. On trouve encore une commission du roi Jean, en date de l'année 1363, qui confirme ce droit.

En effet, une foule d'autres capitulaires de MM. de

---

(1) Ménestrier, *ibid.* pag. 11.

S. Just, surtout depuis le commencement du XVe siècle (de 1413 à 1495), prouvent que c'est le chapitre qui, en qualité de seigneur haut justicier, a toujours veillé, présidé et fourni à la conservation et à l'entretien des portes, murs et fossés, guet et garde de la petite ville de S. Just.

Ces murs furent détruits, ainsi que le cloître et l'église des Machabées en 1562, par le baron des Adrets ; et comme MM. de S. Just s'établirent ensuite dans la ville, pour ne pas être exposés à de pareilles calamités, ils négligèrent de faire relever les murs du faubourg ; ils permirent seulement à ceux qui avaient des fonds voisins d'élever un mur de cloture ; mais les portes restèrent ouvertes.

En 1720, dans le temps de la peste, on mit des barrières à ces portes, et peu de temps après, les fermiers des aides et octrois de la ville y établirent un bureau de consigne pour veiller à ce qu'on ne fit point entrer de vin dans le faubourg, sans en payer l'entrée : depuis ce temps-là, ces portes se ferment pendant la nuit, et les clés sont remises au receveur des consignes.

PREUVES.

Anno Domini 1512, mense octobri, anno quidem Gallis infaustissimo, deperdita Longobardia, arcibus demptis, Liguriaque tota, castello de Godefa tantum in ditione Gallor. retento, post incredibiles victorias, victis Insubribus, Liguribus profligatisque Venetis, et in Italia Romanis aliisque populis Ausoniæ, nescio qua misera fortunâ omnem gloriam totum per orbem famamque vulgatam repente perdidere Franci, hostiliterque aggressa est Gallia

tota ab Anglis, his confœderatis Hispanis, cum Gallis amicitiam fingentibus, et Imperatore, pariter Venetis tamen inimicis et tota Italia, Julio II pacis inimico, discordiarum amantissimo, nec mirum, Ligur erat, et Helvetiis quibus gloria totaque victoria (ipsis spretis à Gallor. rege) attributa est. Tunc et tabescere et hebescere cœperunt Galli qui paulò ante omnium gentium domitores victoresque fuerant. Sic versat fortuna vices, et rotat omne fatum fortuna, cui fidere vanum est, et hac se extollere imprudentissimum est : cuiquam enim hominum longa haud fuit unquam bona fortuna.

Ea tempestate nobis infensissima, ut tutius viverent Lugdunenses cives (siquidem urbis potissima pars non cingebatur muris) decrevere eamdem validissimis claudere mœnibus. Longa inter cives clerumque urbis discepta fuit de illor. novor. contributione mœnium ; a qua tamen, licet contra jus, non immunes servi Dei facti sunt. Septimam enim illorum partem murorum struere sua impensa coacti sunt. Eaque ætate sceleratissima gravissimis pecuniarum impositionibus, tam pro consilio Pisano ineundo quam pro bellicis rebus regiis longe fuit oppressa Ecclesia gallicana ut esset miserabilis visu, novisque vectigalibus et exquisitis variis pecuniarum extorquendi generibus omnis Galliæ populus vexatus est militibusque nostris longe lateque Franciam prementibus.

Bonis igitur auspiciis, clementissimo favente Deo, patrono quoque nostro beatissimo Stephano, cœpit partem suam fossaliis maxima cura struere Lugduni urbis tantum Clerus : decretoque ipsius pro hoc anno huic XV centum librarum Turonensium summa est imposita.

Illustris et Reverend. Dominus Archiepiscopus et Comites ecclesiaeque capitulum et decanus Lugdunensis totusque clerus, postquam accuratissime maturoq. consilio locum visitarunt hujus operis onus curamq. supremam Rdo. et generosissimo ecclesiae militi pro ecclesia majori, pro Athanacensi abbati porf mmorj *sic* pro capitulo S. Pauli

magnifico Dno Andreæ Dodieu, canonico Sanctor. Justi atque Pauli pro ecclia S. Nicetii Rdo. dno personati Jo. Lemos canonico et sacrista S. Nicetii viris excelsis imposuerunt.

Pecuniarum autem quaestorem fecerunt D. Claudium Bulliodum Sanctor. Justi atque Pauli canonicum. Deus per suam misericordiam opus acceleret et urbem ipsam civesq. servare dignetur, quia frustra vigilat qui custodit urbem, nisi Dnus custodierit ipsam.

Impositio autem pecuniae super clero pro hoc anno XV centum librarum sic fuit, à R. Dno archiepiscopo et decano et capitulo ecclesiae imposita toto clero ad hoc vocato et consentiente.

Illustris et Rd. D. Archiepiscopus pro hoc anno solvet summam.	III c a
Illustris et Rd. D. Decanus et capitulum ecclesiae Lugduni	VI c
Rd. D. Abbas Athanacens. cum conventu et officiariis claustri	II c
Capitulum S. Pauli cum suis subditis claustri .	CL
Abbatissa S. Petri monialium cum conventu et officiariis claustri	L
Capitulum S. Nicetii	L
Capitulum Fourverii	X
Prior Plateriae et conventus cum curato . . .	XX
Praeceptor S. Antonii	XIIII
Praeceptor S. Georgii	XXX
Curatus S. Georgii	X
Curatus S. Michaelis	III
Curatus S. Vincentii	III
Curatus S. Saturnini.	VI
Rector hospitalis Rhodani.	V
Rector hospitalis S.tae Catharinae	V
Capellanus Sanctor. Cosmae et Damiani	V
Prior et conventus Cælestinorum	XV
Prior et conventus fratrum Prædicatorum. . .	X

Gardianus S. Bonaventuræ.	V #
Prior et conventus Carmelitarum	V
Prior et conventus Augustinorum	V

Summa autem praedicta imposita clero et singulis cleri urbis Lugduni divisa est in quatuor solutiones ut sequitur.

Rd. D. Archiepiscopus pro prima solutione. .	LXXV
Decanus et capitulum Lugd.	CL
R. Abbas Athan.	L
Capit. S. Pauli	XXXVII. x^s

(et ainsi des autres).

Aujourd'hui, XXe d'août V^c et XIII, M. le chanoine Bollioud a rendu compte des deniers par lui receus durant sa charge : de quoi a rendu compte qu'il a receu les sommes cy apres descrites des personnages aussi apres nommez, montant le tout à la somme de XII^c X# V s. de laquelle il a fourni et baillé à Germain batonnier de l'eglise de S. Jean pour distribuer à qui estoit dû et dont mondit sieur le chanoine a fait apparoir les quittances et acquits dud. Germain en la presence de Mess. les chanoines André Dodieu, Franc. Bordemy, Mess. Jorsolin, Gela de S. Jehan, Boysart, et de Mess. Robert a mes (*sic*).

Adverte quod die 3a martis 1543 fuit decretum per R.dos Dnos cleri Lugdunensis quod medietas dictae summae XV^c # pro hoc anno exigeretur pro continuatione constructionis dictor. murorum et ad exequendum fuerunt commissi spectabilis Dns de la Barge, comes et canonicus ecclesiae Lugdunensis, et Dns Antonius de Mondesert, canonicus ecclesiae S. Pauli Lugdunensis, sit igitur 750

Item die XXIa aprilis 1544 fuit imposita similis summa. 750

Item die XXIIIa maii ejusdem anni fuit etiam imposita similis summa. 750

Item die XXIIIa junii dicti anni fuit imposita eadem summa 750

RÉQUÊTE PRÉSENTÉE PAR LES HABITANS DE ST-JUST EN 1398.

Vobis circumspectis et magnificis viris Dominis obedientiario et capitulo singulisque canonicis ecclesiae S. Justi Lugduni Dominis suis exponunt humiles et subditi homines vestri totaque communitas villae S. Justi cum exercitium regimenq. jurisdictionis in dicta villa vestra S. Justi. merumq. et mixtum imperium ipsius solitum sit per Praepositum canonicum ipsius ecclesiae vestrae S. Justi ratione et nomine ipsius ecclesiae gubernari et exercceri, et per tantum temporis spatium quod de contrario hominum memoria non existit, etc....

HIGIÈNE PUBLIQUE. – EAUX MINÉRALES.

RAPPORT SUR LES EAUX MINÉRALES, NATURELLES ET FACTICES DU DÉPARTEMENT DU RHÔNE,

Présenté au conseil de salubrité, le 4 mars 1827, par J.-B. MONFALCON, Médecin de l'Hôtel-Dieu, au nom d'une commission composée de M. le docteur de la PRADE, de M. TABARAUD et du rapporteur.

Il existe dans le département du Rhône des eaux minérales naturelles, et à Lyon plusieurs établissemens pour la fabrication des eaux minérales factices ; y a-t-il lieu de leur appliquer les dispositions de l'ordonnance royale du 18 juin 1823 ? Tel est le sujet du rapport que nous avons l'honneur de vous présenter.

Le département du Rhône contient un petit nombre d'eaux minérales naturelles : les plus connues sont celles de Charbonnières, de Montrotier, d'Ouilly et de Vaux ; leur composition et leurs propriétés présentent

peu de différences. Il faudrait ajouter à cette liste l'eau prétendue minérale du faubourg St-George, si sa nature était moins suspecte et son action médicale moins contestée.

L'eau minérale de Charbonnières est froide, elle marque neuf degrés au-dessus de zéro pendant les fortes chaleurs, et huit degrés au pèse-liqueur de Cartier. On trouve dans sa composition par litre de liquide les élémens suivans : carbonate de fer, un grain ; un huitième hydrosulfate de soude, un quinzième de grain ; carbonate de chaux, un seizième de grain, et quelques traces de gaz hydrogène sulfuré et de gaz acide carbonique. Il est évident qu'une telle eau minérale ne saurait avoir des propriétés médicales fort actives : les sels qu'elle contient sont dans une proportion très-faible relativement au véhicule, elle agit par la masse considérable d'eau froide que les malades introduisent dans leur estomac, et sans doute encore, mais très-certainement à un degré moindre, par la petite quantité de carbonate de fer qu'elle tient en dissolution. Nous ne tenons pas compte de modificateurs accessoires dont cependant l'influence est grande, tels que le changement d'air, de régime, d'habitudes.

L'eau minérale de Montrotier paraît composée des mêmes élémens que celle de Charbonnières.

Il en est de même de celle d'Ouilly : un rapport présenté à M. le préfet du département, le 29 août 1820, annonce dans sa composition de l'oxide de fer, un peu d'hydrogène sulfuré, un peu de carbonate et de sulfate de chaux, principes dont la quotité n'est pas rigoureusement déterminée.

L'eau minérale de Vaux n'a pas encore été convenablement analysée ; elle appartient probablement, comme

celle de Charbonnières et de quelques autres sources encore sans nom et sans réputation, à la classe des eaux ferrugineuses.

Une eau minérale fut découverte en 1818, dans la rue St-George. Aussitôt une brochure sans signature et sans date (in-4° de huit pages), annonça son existence, et une demande à l'autorité, signée par un médecin, vanta ses propriétés médicales. Les observations de guérison n'ont jamais manqué à l'eau minérale la plus inerte. La société de médecine de Lyon, consultée sur la nature et sur l'action médicale de l'eau de St-George, répondit qu'avant d'émettre une opinion, elle désirait constater la qualité minérale de cette eau. Les moyens qu'elle indiqua, consistaient à faire déblayer le terrain, à écarter toutes sortes d'immondices de la source, à attendre, avant de commencer les recherches, une crue assez forte de la Saône, enfin à faire creuser et curer le puits : ils n'ont pas été exécutés. Tout porte à croire que cette eau est celle de la Saône qui se minéralise en s'infiltrant au travers d'un terrain imprégné de sels, de teinture et de matières animales que végétales.

Telles sont les eaux minérales naturelles du département : il est beaucoup plus riche en établissemens d'eaux minérales factices.

Les eaux minérales factices sont des médicamens liquides composés d'après l'imitation exacte des eaux naturelles, ou fabriquées de toutes pièces et sans analogues. Leurs élémens constituans sont de l'eau et différentes substances acides, alcalines, sulfureuses, ferrugineuses ou animales. Chargée de ces principes médicamenteux, l'eau devient sapide et modifie plus fortement l'économie animale que ne saurait le faire l'eau ordinaire. Fabriquer

une eau minérale, c'est combiner ensemble dans les proportions et au degré de température convenables, les élémens constitutifs d'une eau minérale naturelle. Le problème à résoudre, consiste à dissoudre dans une quantité d'eau déterminée, des quantités également déterminées de gaz souvent peu coërcibles et de substances salines ; ses données sont l'analyse bien exacte, bien positive de l'eau minérale naturelle que l'on veut imiter, et la recomposition non moins fidèle de cette eau naturelle, par les procédés synthétiques de la physique et de la chimie.

Voici un état communiqué par M. le maire à M. le préfet, des établissemens d'eaux minérales factices et des dépôts d'eaux minérales naturelles qui existent actuellement à Lyon.

Etablissement de M. S. F. Dittmar, rue Sala, autorisé depuis 1799 ; il a deux dépôts, l'un sur la place des Célestins, et l'autre sur la place des Terreaux. M. Dittmar y fabrique des eaux minérales factices de toute sorte, des sirops gazeux, des lochs, punchs, orangeades et autres boissons préparées avec des fruits sucrés acidules. Deux rapports ont été faits en 1818 sur cet établissement par les deux sociétés de médecine de Marseille ; ils sont rédigés dans des termes très-honorables. Déjà l'institut, le 21 frimaire an VIII, la société de médecine de Paris, le 12 messidor an VIII, et la société de médecine de Lyon, dans l'an X, avaient porté un jugement avantageux sur les eaux factices de M. Dittmar. Ce chimiste a publié une notice sur sa manufacture d'eaux minérales (Lyon, 1812, de 22 pages) ; son établissement appartient à la première classe.

Etablissement de M. le docteur Laville de la Plaigne,

hôtel de Malte, rue du Plat. Ses produits sont des eaux minérales de toute sorte, et on y trouve un dépôt d'eaux minérales naturelles. Il se compose d'appareils propres à la fabrication de ces médicamens, et d'eaux pour des bains, douches et lotions; d'appareils pour l'administration des bains et douches de vapeur à domicile, et enfin d'une maison de santé. M. Laville a obtenu un brevet d'invention et de perfectionnement pour la fabrication de ses eaux factices. Il livre, suivant l'état qui nous a été communiqué, au commerce, chaque année, 150,000 bouteilles à 1 fr., et fait administrer 3000 bains ou douches à 5 fr. Cet établissement, dont les produits sont estimés, appartient à la première classe.

Etablissement de MM. Guillemet et C.e, place des Bernardines; il est destiné à la fabrication des eaux minérales gazeuzes: la quotité annuelle de ses produits n'a pas été communiquée à l'autorité; aucune permission ne lui a été accordée encore, sa réputation est très-bonne. M. Guillemet est associé avec M. Bourgeois, l'un de ses élèves.

Etablissement de M. Lartaud et C.e, rue des Templiers. Il est récent encore et n'a point obtenu d'autorisation; la quotité annuelle de ses produits n'a pas été communiquée à l'autorité. M. Lartaud fabrique des eaux gazeuzes.

Etablissement de M. Richard, ingénieur opticien, quai de Bondy: faible débit, point d'autorisation. On y fabrique des eaux et des limonades gazeuzes.

Etablissement de M. Tissier père, professeur de chimie de la ville. M. Tissier, qui lui a donné peu d'extension, fabrique des eaux de Seltz et des eaux minérales acidules.

Les dépôts d'eaux minérales naturelles à Lyon sont peu considérables et peu nombreux: nous n'avons donc

à citer qu'un dépôt d'eau de Châteldon, chez madame Arod-Dubois, et un dépôt d'eau de Seltz sans autorisation, et un dépôt d'eaux sulfureuses d'Enghien, chez M. Berlier, rue du Plat, n.° 3, non autorisé, et qui débite annuellement environ 400 bouteilles à 80 cent.

Nous ne croyons pas devoir comprendre dans ce tableau l'établissement de M. Sébastien Chaligny, dont l'exploitation vient de cesser, celui de M. Romilly, caissier des postes à Genêve, pour la fabrication des eaux minérales gazeuzes, qui n'existe point encore, et celui de M. Brunet, pour le débit de l'eau prétendue minérale de St-George.

L'autorité administrative a demandé aux directeurs de ces établissemens divers, communication de leurs procédés et formules : quelques-uns d'entr'eux ont déféré à cette invitation, obligatoire pour tous. Les formules d'eaux minérales factices sont calquées sur des analyses présumées exactes d'eaux minérales naturelles; nous avons comparé celles qui nous ont été communiquées non-seulement entre elles, mais encore avec l'analyse la plus estimée des eaux naturelles qui servaient de modèle, et voici les résultats de ce parallèle : les divers fabricans d'eaux factices ne composent pas leurs produits exactement des mêmes élémens. Celui-ci acidule ses limonades gazeuzes avec l'acide citrique, celui-là avec du sirop de limon. Tous dans la composition de leurs eaux prennent pour véhicule vingt onces d'eau commune; mais pour fabriquer la même espèce d'eau minérale, ils n'emploient pas toujours les mêmes sels, la même quantité d'un sel donné, ou la même proportion de gaz acide carbonique. L'eau de Vichy n'est pas composée chez tous des mêmes parties constituantes : tel y fait entrer trente-deux grains de carbonate de soude, tel vingt-quatre

grains ; celui-là six fois le volume de l'eau de gaz acide carbonique ; celui-ci deux fois seulement, aucun ne tient compte d'une matière végéto-animale dont l'existence a été mise hors de doute. Il n'y a pas, à beaucoup près, identité entre les formules de l'eau de Barège artificielle, et l'analyse qui a été faite de l'eau naturelle, par ordre du gouvernement. On trouve dans celle-ci, au moment où elle sort de la source, entr'autres élémens, de la soude caustique libre, à laquelle elle doit ses propriétés médicales, de l'hydrosulfate de soude, du sous-carbonate de chaux et de magnésie, une petite quantité de silice, du gaz azote et une matière animale particulière appelée la *barégine*. Aucun de ces élémens de l'eau naturelle n'existe dans l'eau factice.

Les préparations pharmaceutiques magistrales sont faites maintenant sur tous les points de la France d'après des formules uniformes ; un code a été imposé par l'autorité aux pharmaciens : il est évident que la même unité de formules devrait être exigée des fabricans d'eaux minérales factices. C'est le seul moyen de donner au public, qui fait un si grand usage de ces médicamens, une garantie précieuse dont il a manqué jusqu'à ce jour. Comment, sans l'emploi de cette mesure, qui n'est pas moins dans l'intérêt de la science que dans celui des malades, prévenir les fâcheuses conséquences de la fidélité de tel fabricant à cette formule inexacte, et de l'arbitraire qui dirigerait dans toutes les manufactures la composition des eaux factices? Lorsque deux formules d'une même eau minérale artificielle présentent des différences, il est évident que l'un de ces produits au moins n'imite point exactement l'eau naturelle qu'il devait représenter.

L'ordonnance royale du 18 juin 1823 et l'invitation que le gouvernement a faite à un chimiste distingué d'analyser de nouveau les eaux minérales de la France, ont remédié à ces graves inconvéniens. Le gouvernement s'est aperçu de bonne heure que les précautions générales à prendre, ainsi que les garanties à exiger dans l'intérêt de la santé publique, relativement aux entreprises dont la fabrication ou le débit des médicamens est le but, formaient une des branches les plus importantes de la police administrative. L'expérience lui a fait connaître la nécessité de règlemens spéciaux sur les eaux minérales et particulièrement sur celles qui sont le produit de l'art. Les dangers de l'altération de ces eaux minérales factices et les dangers plus grands qui résulteraient de leur emploi si elles étaient préparées d'après des procédés vicieux ou d'après des formules inexactes, ont frappé l'attention du législateur et servi de considérans à l'ordonnance du 18 juin 1823.

Toute entreprise dont le but est de livrer au public des eaux minérales artificielles ou naturelles, est soumise à une autorisation préalable accordée par S. Exc. le ministre de l'intérieur, et à l'inspection d'un docteur en médecine ou en chirurgie. Le débit de ces eaux dans les pharmacies est seul excepté de l'application de ce premier article : l'inspection d'un homme de l'art, motivée par la nécessité de veiller soigneusement sur un sujet qui intéresse à un si haut degré la santé publique, est, pour le public une garantie, et, pour les établissemens d'eaux minérales, une condition de leur existence. Voici quelles sont les fonctions assignées au médecin inspecteur : il surveille dans chaque établissement tout ce qui importe à la santé publique, signale les abus à réprimer, ainsi que

les améliorations convenables, veille sur la conservation du bon état des sources naturelles et sur l'exacte conformité des formules d'eaux factices aux formules approuvées ; sur la distribution comme sur l'emploi des eaux ; sur la police intérieure des établissemens, ainsi que sur les dépôts d'eaux naturelles ; rédige les règlemens particuliers reconnus nécessaires, prend soin que les eaux minérales soient livrées au public d'après le tarif affiché dans les établissemens, et délivre au fabricant qui fait des envois au dehors, des certificats constatant l'origine et la nature de ces eaux. Il doit adresser chaque année, avant le premier novembre, au préfet de son département des tableaux dont le modèle lui est fourni, et y joindre ses remarques particulières, sur la nature, la composition, l'efficacité et le mode d'application des eaux minérales. Les questions qu'il est tenu de résoudre dans ses rapports à l'autorité, sont déterminées et accompagnent l'ordonnance du 18 juin. Le traitement du médecin inspecteur est une charge des établissemens inspectés, partagés en 1.re, 2.e et 3.e classes ; il est fixé par les préfets, conformément à l'arrêté du gouvernement du 23 avril 1800. Le titre II de l'ordonnance fait connaître les dispositions particulières à la fabrication des eaux minérales artificielles, aux dépôts, à la vente de ces eaux et des eaux minérales naturelles. Tous individus fabricant des eaux minérales artificielles, ne pourront obtenir ou conserver l'autorisation imposée par l'article 1.er qu'à la condition de se soumettre aux dispositions qui les concernent dans la présente ordonnance, de subvenir aux frais d'inspection, de justifier des connaissances nécessaires pour de telles entreprises, ou de présenter pour garant un pharmacien légalement reçu ;

enfin le titre III de l'ordonnance du 18 juin prescrit le mode d'administration des sources d'eaux minérales qui appartiennent à l'état, aux communes et aux établissemens charitables.

Telle est, dans ses principales dispositions, l'ordonnance qui régit en France les eaux minérales; peut-elle être appliquée aux établissemens qui existent à Lyon ?

Les eaux minérales factices sont de véritables préparations magistrales, des médicamens composés dans le sens pharmaceutique du mot, analogues à ceux que les médecins prescrivent dans leurs ordonnances. La formule d'après laquelle elles sont fabriquées peut être comparée à celle d'une tisane ou d'une potion. Ces eaux minérales artificielles n'imitent point parfaitement les eaux naturelles, mais la copie exacte de l'eau naturelle a-t-elle une grande importance pour la thérapeutique ? est-elle le but auquel doit tendre l'art de composer ces médicamens, et un médecin n'a-t-il rien de mieux à désirer dans l'intérêt de ses malades ? Il y a dans quelques eaux naturelles des matières évidemment inertes et des principes dont l'action nuisible n'est point équivoque : où est donc la nécessité d'introduire si soigneusement les uns et les autres dans la composition de l'eau artificielle ? Un chimiste de Paris a exécuté avec succès l'excellente idée d'isoler le bi-carbonate de soude de l'eau de Vichy des sels irritans, funestes à tant de malades, qui en paralysent les salutaires effets. L'art du plus habile chimiste ne saurait fabriquer des eaux minérales exactement semblables aux produits de la nature, mais il peut faire mieux. On peut rendre aisément certaines eaux factices supérieures aux eaux naturelles, en modifiant leur com-

position, en les chargeant d'une plus grande proportion de principes salutaires, enfin en variant la proportion et l'espèce de leurs élémens suivant les indications thérapeutiques.

Ainsi, bien préparées, ces eaux (dont nous n'avons pas à faire connaître ici tous les avantages et l'action thérapeutique) sont des médicamens nombreux, énergiques et utiles dans le traitement de beaucoup de maladies : or, partout où des médicamens généralement usités sont fabriqués et livrés au public, leur surveillance est obligatoire pour l'autorité administrative. La question à résoudre sous ce rapport, en ce qui concerne le département du Rhône, consiste à déterminer comment l'ordonnance du 18 juin 1823 peut être appliquée à nos établissemens d'eaux factices ; car la légalité et l'opportunité de cette application ne saurait être un objet de doute. Ces établissemens sont-ils assez nombreux et assez considérables pour motiver la nomination d'un médecin inspecteur ? oui. Il existe à Lyon au moins six établissemens pour la fabrication des eaux minérales factices, dont trois livrent annuellement au commerce une quantité considérable de produits.

Plusieurs n'ont pas d'autorisation ; ceux qui sont autorisés ne présentent pas au public les garanties déterminées par les lois : ainsi donc l'existence des uns et des autres doit être légitimée par leur subordination à l'ordonnance du 18 juin 1823, et ne peut être tolérée, si les fabricans des eaux factices ne se soumettent aux mesures de surveillance que l'administration a sagement prescrites.

L'ordonnance du 18 juin remplit-elle parfaitement son but, et les moyens de surveillance qu'elle institue

doivent-ils inspirer une sécurité absolue ? Elle a déterminé avec une grande précision les fonctions du médecin inspecteur. Ce médecin a des rapports journaliers avec les établissemens dont l'examen lui est soumis ; tout ce qui importe à la santé publique dans chacun d'eux fait partie essentielle de ses attributions ; il est dépositaire d'analyses d'eaux naturelles d'après lesquelles les eaux factices doivent être composées, et le devoir spécial de sa place lui enjoint de veiller soigneusement à l'observation stricte de ces formules, ce qu'il peut faire, soit en assistant aux manipulations, soit en exécutant ou en faisant exécuter la décomposition des eaux qu'il croit mal préparées. Tout fabricant de ces médicamens lui doit communication des procédés qu'il emploie ; enfin la nature de ses fonctions lui impose une surveillance de tous les jours, de tous les momens. Ainsi l'ordonnance du 18 juin, bien exécutée, donne au public toutes les garanties qu'il est en droit d'exiger ; nous croyons cependant que l'administration pourrait ajouter encore à ces prudentes mesures, en établissant des rapports entre le conseil de salubrité et l'inspection générale des eaux minérales. Composé de médecins et de chimistes, le conseil de salubrité a une aptitude particulière pour connaître de la fabrication des eaux minérales factices ; et comme tout ce qui intéresse la santé publique rentre dans la sphère de ses travaux, la haute surveillance des établissemens destinés à ces fabrications lui appartient de plein droit. C'est lui qui ferait l'analyse des eaux minérales présumées altérées ou mal composées, c'est lui qui résoudrait les questions relatives à l'emploi médical de ces eaux, dont l'administration demanderait la solution. Ses lumières et son zèle pourraient être employés sans dérogation à l'ordonnance

du 18 juin : il suffirait de choisir l'inspecteur parmi les docteurs en médecine qui font partie du conseil de salubrité. Nous indiquons la convenance de ce choix au conseil, et nous le prions de la faire connaître à l'autorité administrative qui doit nommer le médecin inspecteur.

Les eaux minérales naturelles du département ont une importance très-minime, celles de Charbonnières méritent seules quelque attention sous le rapport de leurs propriétés médicales et du grand nombre de personnes qui en font ou qui peuvent en faire usage pendant la saison des eaux. Leur surveillance doit faire partie des fonctions de l'inspecteur général des eaux minérales et factices du département ; mais elle pourrait être spécialement confiée à un inspecteur-adjoint, résidant sur les lieux, qui communiquerait chaque année le résultat de ses observations à l'inspecteur en chef chargé de la rédaction du rapport général. L'article III de l'ordonnance du 18 juin établit qu'un même inspecteur peut surveiller plusieurs établissemens, et il laisse aux préfets la faculté de nommer un inspecteur-adjoint lorsque les besoins du service exigeront cette mesure.

Nous avons l'honneur de proposer, M. le Préfet :

La nomination d'un inspecteur général des eaux minérales naturelles et artificielles du département du Rhône, conformément à l'ordonnance royale du 18 juin 1823, choisi dans l'intérêt de la santé publique, parmi les docteurs en médecine qui font partie du conseil de salubrité ;

Et la nomination d'un inspecteur-adjoint chargé spécialement de la surveillance des eaux minérales de Charbonnières.

(*Suivent les signatures*).

NÉCROLOGIE.

NOTICE SUR M. L'ABBÉ JEAN-NICOLAS SUDAN.

M. l'abbé Jean-Nicolas Sudan, chanoine honoraire et secrétaire-général de l'archevêché, nous a été enlevé, le 1.er avril 1827, par une mort des plus subites. Né à Lyon le 3 septembre 1761, et l'un des deux fils de Jean-Paul Sudan qui avait quitté la Suisse, sa patrie, pour venir se fixer dans nos murs, il fut destiné dès l'enfance à l'état ecclésiastique, et élevé, pour ainsi dire, dans l'église de St. Jean. En 1777, malgré sa grande jeunesse, on l'adjoignit à M. Gouvillier, archiviste du chapitre de cette église. Il fit là une sorte d'apprentissage qui le mit à même de remplacer son patron en 1789. Il n'occupa que fort peu de temps ce poste qui convenait parfaitement à ses goûts. La révolution survint : on s'empara des biens du clergé ; on persécuta ses membres ; il fallut être victime ou complice des excès de la multitude, ou s'y dérober par la fuite. L'abbé Sudan prit ce dernier parti, et alla chercher un refuge en Suisse, dans le sein de sa famille. Rentré en France au mois d'octobre 1795, il remplit secrètement et avec zèle le saint ministère jusqu'au jour où le chef du gouvernement rouvrit les temples et rendit la liberté au culte catholique. La ville de Lyon le nomma son archiviste en 1800. Il exerça long-temps ces fonctions et ne les abandonna que lorsque M.gr l'archevêque d'Amasie ayant été placé à la tête de l'administration du diocèse, jugea à propos de l'attacher à sa personne, en lui conférant le titre de chanoine honoraire et l'emploi de secrétaire-général de la

métropole. Il joignait aux vertus de son état une instruction peu commune : il s'était livré avec ardeur à l'étude de l'histoire et surtout de notre histoire locale ; il a compilé des recueils considérables de tout ce que renferment d'intéressant nos archives municipales, celles des notaires, celles du département et les autres dépôts publics de la cité ; il fit même un voyage à Paris, en 1816, sans autre but que de fouiller dans les bibliothèques et d'y faire des extraits. On assure que ses nombreux manuscrits et les documens et pièces qu'il avait rassemblés, ont été acquis par la ville. Ce sont des matériaux précieux, mais qu'il n'a pas eu le temps de mettre tous en ordre, et dont une écriture un peu ingrate rend la lecture difficile. On a de lui un petit mémoire intitulé, *Recherches sur le retour de la ville de Lyon à la monarchie, sous Henri IV, contenant trois lettres inédites de ce prince ;* Lyon, imprimerie de Ballanche, 1814, in-8.° de 46 pages. La publication de cet opuscule qui commence à devenir rare, avait le mérite de l'a-propos à l'époque où il parut, par les rapports qui existaient entre la position où nous nous trouvions et celle où s'étaient trouvés nos ancêtres lorsqu'Henri IV conquit son royaume. L'auteur laisse aux lecteurs le soin et le plaisir de faire eux-mêmes les rapprochemens qui se présentent entre ces deux époques ; il montre la plus sage modération dans les opinions et dans les sentimens qu'il exprime, et il jette beaucoup de lumière sur les faits qui accompagnèrent l'événement dont il rend compte. On y reconnaît l'annaliste exact et érudit, le critique habile et judicieux et l'excellent citoyen. Les trois lettres inédites d'Henri IV ajoutent un grand prix à cette savante dissertation. L'abbé Sudan

qui honorait nos efforts de son suffrage et s'intéressait vivement au succès de notre recueil, voulut bien y faire insérer une *Notice sur quelques manuscrits de la bibliothèque du roi, concernant l'histoire de Lyon et de la province*. Voyez pag. 145-154 de ce volume. Cette notice et le mémoire dont nous venons de parler, composent tout son bagage littéraire : du moins nous croyons que c'est là tout ce qu'il a fait imprimer ; mais il a fourni des notes à plus d'un auteur : il était, pour ainsi dire, la providence du petit nombre de personnes qui s'occupent de l'histoire de nos contrées ; on ne le consultait jamais en vain sur cette matière, non plus que sur beaucoup d'autres. Nous lui devons en particulier des documens curieux sur Jean Cléberg, dont nous avons fait usage dans un de nos précédens n.[os] Il passe pour avoir également communiqué au rédacteur des articles qui ont paru dans les *Tablettes de Lyon* (1822-1825) sous le titre d'*Esquisses historiques et statistiques, de la ville de Lyon*, tout ce qui concerne l'historique des rues et des quartiers qui y sont décrits (1). Le savoir de l'abbé Sudan était relevé par une extrême modestie ; sa devise semblait être ces mots du Sage : *Sapientes abscondunt scientiam* (Proverb. X, 14) : il ne cherchait point à se faire prôner et ne courait pas après les succès du jour ; il n'en était que plus estimable, et sa mémoire n'en est que plus chère à tous ceux qui l'ont connu.

Multis ille bonis flebilis occidit.

---

(1) Il est à regretter que ce travail qui fut remarqué et qui était digne de l'être, n'ait pas été achevé : il n'a paru que 36 articles appartenant aux lettres A et B et à une partie de la lettre C, et dont le dernier a pour sujet le pont du *Change*.

STATISTIQUE. – POPULATION.

Le *Bulletin des lois* contient une ordonnance du roi, du 15 mars 1827, où se trouvent les tableaux de la population du royaume. Ces tableaux, d'après l'art. I.er de l'ordonnance, doivent être considérés comme seuls authentiques pendant cinq ans, à compter du 1.er janvier 1827. Ils sont, comme on le sait, destinés à servir de base à diverses opérations administratives qui se règlent sur la population. Le gouvernement en a publié de pareils plusieurs fois, et notamment le 16 janvier 1822. Voici dans le nouveau recensement ce qui concerne le département du Rhône.

ARRONDISSEMENT DE LYON.

Cantons.	*Population.*
L'Arbresle	12,829
Ste-Colombe	10,762
St-Genis-Laval	13,673
Givors	9,210
S-Laurent-de-Chamousset	13,499
Limonest	10,874
Lyon, 1.er canton	32,648
Lyon, 2.e canton	40,507
Lyon, 3.e canton	26,842
Lyon, 4.e canton	26,853
Lyon, 5.e canton	14,743
Lyon, 6.e canton	23,240
Mornant	9,985
Neuville	11,912
St-Symphorien-sur-Coise	11,924
Vaugneray	12,269
TOTAL	281,290

ARRONDISSEMENT DE VILLEFRANCHE.

Cantons.	*Population.*
Anse	8,441
Beaujeu	17,994
Belleville	12,618
Bois-d'Oingt	12,737
Monsol	12,476
St-Nizier	13,441
Tarare	21,471
Thizy	19,031
Villefranche	17,076
Total	135,285

RÉCAPITULATION.

Lyon	281,290
Villefranche	135,285
Total général	416,575

MÉLANGES.

M. le docteur Monfalcon et M. A. Pericaud aîné avaient envoyé à S. S. le pape Léon XII, le premier, son *Histoire médicale des marais*, et le second, sa traduction de l'*Octavius* de Minucius Félix : ils ont reçu l'un et l'autre, par les lettres suivantes, un témoignage éclatant de la satisfaction du souverain pontife.

DILECTO FILIO J.-B. MONFALCON, D.-M., LUGDUNUM.

LEO P. P. XII.

Dilecte Fili, Salutem et Apostolicam Benedictionem. Salutis corporum, nedum animorum, solliciti eorum omnium quibus gubernandis divinæ providentiæ consilio præpositi sumus, libentissime exemplum accepimus, quod nobis proximo mense Januario redditum est operis à te conscripti *Histoire médicale des marais*, etc. unde remedia contra perniciem etiam in pluribus ditionis nostræ locis grassantem, præsentissima sperari posse, jure optimo duximus. Hoc enim ingenium tuum spondet, ac doctrina, hoc industria tamdiu in observando experiendoque versata, hoc denique aurelianensis doctorum societatis auctoritas cujus judicio præmium egregie de argumento illo scribenti propositum, es consecutus. Tantum igitur fructum studiorum tuorum non modo tuis civibus, sed et innumeris aliis mortalibus saluberrimum uti confidimus, futurum gratulantes ex animo; habemus tibi gratiam pro munere et pignus voluntatis in te nostræ

paternæque caritatis Apostolicam Benedictionem amanter impertimur.

Datum Romæ apud sanctum Petrum, die 10 martii ann. 1827. Pontificatus nostri anno IV.

G. Gasparini, S. S. R. N. ab epistolis latinis.

DILECTO FILIO ANTONIO PERICAUD, LUGDUNUM.

LEO P. P. XII.

Dilecte Fili, Salutem et Apostolicam Benedictionem.

Octavius Minucii Felicis solido pressoque et, pro illa ætate, admodum eleganti scripturæ genere laudatissimus, plane dignus fuit, qui fideliter concinneque in gallicum sermonem conversus, et opportunis annotationibus instructus in lucem prodiret. Quod cum operæ tuæ factum esse, publico judicio confirmatum iri ex nonnullis de lucubratione tua perlectis conjici posse visum nobis sit, prosequimur laudibus laborem tuum in opere hujusmodi vertendo illustrandoque versatum; et missum à te nobis donum pulcherrimi exempli operis ejusdem gratissimum habemus. Te autem etiam atque etiam hortantes, ut in libris edendis ejus generis, quorum lectio salutaris simul futura sit, ac jucunda, pergas ingenium ac doctrinam tuam impendere, pignus grati animi paternæque caritatis nostræ tibi, Dilecte Fili, Apostolicam Benedictionem amanter impertimur.

Datum Romæ apud S. Petrum, die 7 februarii anni 1827. Pontificatus nostri anno IV.

G. Gasparini, SS. D. N. ab epist. latinis.

ANECDOTE DU XV.e SIÈCLE.

Je ne sais comment il se fait que tous les historiens de Lyon aient gardé un silence absolu sur un événement assez singulier dont le souvenir nous a été conservé par des écrivains étrangers à notre ville. Cet événement qui appartient à la fin du quinzième siècle, est rapporté par un littérateur du siècle suivant, Jean Brodeau, de Tours, dans ses *Miscellanea*, imprimés à Bâle, chez Jean Oporin, en 1555, liv. V, chap. 27, pag. 203. Bayle en fait aussi mention dans son *Dictionnaire*, art. *Abdère*, rem. H; mais il n'en dit qu'un mot en passant, de même qu'un autre auteur que je citerai plus bas. Le fait dont je veux parler est celui-ci : l'étrange frénésie qui, suivant le récit de Plutarque (1), s'empara autrefois des filles de Milet, saisit tout à coup les filles de Lyon; elles prirent un tel dégoût de la vie que les unes se précipitaient dans les puits, les autres s'étranglaient ou se poignardaient. Brodeau par malheur n'entre pas dans de plus grands détails : il ne nous fait connaître ni l'époque précise où régna cette espèce de fureur épidémique, ni combien de temps elle dura, ni quel fut le nombre des victimes; il observe seulement que la chose s'était passée environ soixante ans avant le moment où il écrivait : ce qui nous reporte vers l'an 1495. On ne voit pas non plus dans son trop court récit comment on parvint à mettre un terme à une pareille calamité, et si ce fut par le même moyen qui avait été jadis employé à Milet : on sait que les ma-

(1) *De mulierum virtutibus*. Voy. *Plutarchi Opera*, Francfort, 1599, tom. II, pag. 249.

gistrats de cette dernière ville ne trouvèrent rien de mieux, après avoir vainement tenté les exhortations et les remèdes, que d'ordonner par une loi que toutes les filles qui se seraient donné la mort, seraient portées nues publiquement jusques sur le bûcher. Le soin de la pudeur et la crainte de l'infâmie opérèrent une guérison dont on commençait à désespérer. Brodeau examine en peu de mots quelle pouvait être la cause de cette cruelle démence de nos jeunes Lyonnaises; il a l'air de ne point admettre l'opinion de ceux qui l'attribuaient à l'oubli de la divinité et au mépris de la religion et de ses cérémonies, ni celle des *mathématiciens* (1) qui voyaient dans cette bizarre aberration de l'esprit humain le résultat d'une influence maligne des astres et des constellations, et il finit par renvoyer à Hippocrate qui nous enseigne, dit-il, dans un traité spécial, d'où procède cette espèce de maladie dont nous voyons souvent atteintes les vierges consacrées à Dieu. C'en est assez pour nous faire savoir quel était sur ce point son sentiment particulier : nous pouvons aisément conclure qu'il ne différait nullement de celui d'un médecin nommé Jacques Ferrand, le troisième et dernier auteur que je connaisse, où soit rappelé l'événement en question. Ce Jacques Ferrand, Agénois, a publié un ouvrage intitulé : *De la maladie d'amour ou melancholie erotique, discours curieux qui enseigne à cognoistre l'essence, les causes, les signes et les remedes de ce mal fantastique; Paris, Denis Moreau*, 1623, in-8.° Après avoir avancé que la maladie des Milésiennes

(1) *Mathématiciens* est ici employé par Brodeau dans son ancienne signification d'*astrolouues*.

n'était autre chose que celle qui sert de sujet à son livre, il ajoute, pag. 78 ; « J'ose encores faire le mesme juge-
» ment des femmes de Lyon, qui se précipitoient dans
» les puits, croyans trouver remede à leur feu : comme
» durant la grande peste d'Athenes, les malades, pour
» trouver soulagement à leur fievre ardente, se préci-
» pitoient avec desespoir dans les fleuves ou cloaques,
» au rapport de Thucydide et de Lucrece. »

Voilà tout ce que j'ai trouvé jusqu'à présent de relatif à un fait qui me paraît curieux, et qui, bien loin de devoir être omis par nos annalistes, avait droit d'être expliqué par eux jusques dans ses moindres circonstances : le médecin, le philosophe et l'observateur pourraient en faire leur profit. C'est ce qui m'engage à consigner dans ce recueil le premier résultat de mes recherches et à provoquer de nouveaux renseignemens.

B. D. M.

Dans l'épitaphe d'Anne Boleyn par le célèbre imprimeur de Lyon, Etienne Dolet, citée par M. Amanton, XXIII.e lettre lyonnaise, pag. 377 de ce volume, on remarque le passage suivant :

> **Nimirum honesta turpido est sine culpa**
> **Mori . . . .**

Cette pensée est fort belle ; mais elle n'appartient pas à Dolet : c'est une imitation, ou plutôt une copie presque littérale d'une sentence qui se trouve parmi celles qu'on attribue à Sénèque et à Publius Syrus (la 782.e de l'édition de 1708, *cum notis variorum*) :

> **Est honesta turpitudo pro bona causa mori.**

On pourrait, à la rigueur, en rapprocher aussi le fameux vers de Thomas Corneille dans le *Comte d'Essex*, (act. IV, sc. 3):

Le crime fait la honte, et non pas l'échafaud.

Toutefois, quoique ce vers ait quelque analogie avec ceux qu'on vient de lire, il a encore plus de rapport avec un passage de S. Augustin (*Epist.* 89 et 204, édit. des Bénédictins): *Martyrem facit causa, non pœna* (1). Il est, du reste, très-possible que le tragique français ait tiré de son propre fonds et créé, en quelque sorte, à son tour *ce qu'un autre avait dit avant lui*; mais il n'en est pas de même de Dolet: celui-ci ne s'est pas même donné la peine de déguiser son petit larcin, et s'est approprié tout à la fois la pensée et l'expression.

A. P.

L'académie de Villefranche en Beaujolais (aujourd'hui département du Rhône) était célèbre avant même que celle de Lyon existât. On se rappelle que celle-ci ne fut instituée qu'en l'année 1700. Voici ce qu'on lit dans le *Mélange critique de littérature*, par Charles Ancillon, Bâle, 1698, 2 v. in-12, p. 17 et 18: « Il n'y a point d'état dans l'Europe, » dans lequel il y ait un plus grand nombre d'académies » qu'en Italie: car, en France, excepté l'académie fran-

(1) M. Villenave (*Biogr. univ.* art. Th. Corneille), et notre savant et estimable confrère à l'académie de Dijon, M. Peignot (*Manuel du Bibliophile*, tom. I, pag. 191), mettent mal à propos ce passage sur le compte de Tertullien, dans les œuvres duquel on le chercherait vainement.

» çoise de Paris (*fondée en* 1635), dont M. Pellisson » a fait une si belle histoire, celle d'Arles (*fondée* » *en* 1689), celle de Soissons (*en* 1674), et celle » de Villefranche en Beaujolois, il n'y en a point que » je sache y être considérable.... » Les premières assemblées de l'académie de Villefranche paraissent avoir eu lieu dès 1679; mais elle ne fut autorisée qu'en 1695 par lettres-patentes confirmées en 1716 et 1723. Le duc d'Orléans, régent, se déclara protecteur de cette société littéraire, à l'établissement de laquelle contribuèrent beaucoup MM. Mignot de Bussy et Bottu de St-Fonds (1), et qui a subsisté jusqu'à l'époque de la révolution.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

Compte rendu des travaux de l'académie royale des sciences, belles-lettres et arts de Lyon, pendant le second semestre de 1820, par M. Poupar, président, lu dans la séance publique du 5 septembre de la même année, Lyon, imprimerie de J.-M. Barret, 1827; in-8.° de 32 pages.

Ce compte rendu qui est le vingt-sixième de la collection, est probablement un des derniers que nous verrons pa-

(1) Père de François Bottu de St-Fonds, né à Villefranche en 1675, mort le 25 novembre 1739, membre de l'académie de Lyon dès son origine.

raître. Tel nous semble devoir être, en effet, le résultat du nouveau règlement par lequel l'académie a statué qu'on ne lirait plus en séance publique ces analyses périodiques de ses travaux : les présidens sont bien toujours assujettis à les rédiger, mais on sent que cette obligation n'étant pas prise envers le public, ils négligeront souvent de la remplir. La publication du travail de M. Poupar est posthume, et c'est le seul ouvrage de sa composition qui ait vu le jour. Cette circonstance doit contribuer à le rendre précieux à ceux qui furent les amis et les collègues de l'auteur.

Discours prononcé par M. Courvoisier, procureur-général près la cour royale de Lyon, avec cette épigraphe : « Instrument de la divine providence, l'ancienne » philosophie a préparé la révélation ; la philosophie » moderne s'attache à la détruire. » Lyon, imprimerie de Rusand, 1827, in-8.o de x et 115 pages.

C'est la harangue d'usage faite par M. Courvoisier, le 3 novembre 1826, à la rentrée de la cour royale de Lyon. Nous en avons rendu compte plus haut, pag. 75 de ce volume. En la livrant à l'impression, l'auteur l'a enrichie d'une grande quantité de notes dont les unes sont placées au bas des pages, et les autres, un peu plus étendues, rejetées à la fin de la brochure.

Notice sur S. Jubin, archevêque de Lyon, avec une dissertation sur l'authenticité de son corps et de son tombeau ; quelques-unes des guérisons obtenues par son intercession ; une neuvaine de méditations et prières ; la messe et les vêpres à l'honneur de ce

saint pontife, et le chemin de la Croix, par J.-B. Durand, curé de S. Irénée, à Lyon. Deuxième édition. Lyon et Paris, Rusand, 1827, in-12 de 279 pag.

La première édition de cet ouvrage n'avait point été épargnée par les écrivains d'un parti qui doute des choses même les plus évidentes et qui ne voit partout que fanatisme et superstition : la meilleure manière de leur répondre était de multiplier les témoignages ; c'est ce qu'a fait M. l'abbé Durand dans cette seconde édition de son édifiant opuscule. Si on l'attaque de nouveau, nous sommes persuadés qu'en compulsant encore nos annales, il y trouvera de nouvelles armes pour confondre ses adversaires.

Raoul ou Rodolphe, devenu roi de France l'an 923, dissertation historique, par M. l'abbé Aimé Guillon de Montléon, des académies de Lyon, Mantoue, etc. avec cette épigraphe : « *Magna pars studiorum amœnitates quærimus.... Res ardua vetustis novitatem dare, novis auctoritatem, obsoletis nitorem, obscuris lucem, fastiditis gratiam, dubiis fidem.* C. Plin. Sec. ad Vespas. Imperat. » Paris, Dupont et C.ie, 1827, in-8.° de 124 pages.

L'objet de cette dissertation est de prouver contre l'opinion commune que le Raoul ou Rodolphe qui monta sur le trône de France en 923, et le Raoul ou Rodolphe II, qui vers le même temps a été roi de la Bourgogne transjurane, ne sont pas deux personnages différens, mais ne sont qu'un seul et même individu. L'examen de ce point historique fournit à l'auteur l'occasion de développer les trésors de la plus vaste érudition : on voit que nos anciens

historiens lui sont tous familiers ; il les cite avec soin et discute ou concilie leurs témoignages avec beaucoup de discernement et de sagacité. La thèse qu'il entreprend de soutenir, doit nous offrir d'autant plus d'intérêt qu'à l'époque où elle nous reporte, la ville de Lyon faisait partie du royaume de Bourgogne. Nous consacrerons vraisemblablement un article plus étendu à ce mémoire qui peut servir de pendant à celui que le même auteur a publié, en 1817, sous ce titre : *Pepin le Bref et le Pape Zacharie II, ou Preuve de la fidélité des Français à leurs rois légitimes, lors du passage de la première à la seconde dynastie.*

Œuvres de Montesquieu, avec les notes de tous les commentateurs. Edition publiée par L. Parrelle (de Lyon). Paris, Lefèvre, 1826, 8 vol. in-8.°

La collection des classiques français en cent volumes, grand in-8.°, est une des plus belles entreprises littéraires de notre époque ; elle fait honneur au libraire qui l'exécute ; elle en fait surtout aux hommes de lettres qui l'enrichissent de variantes, de commentaires et de notices biographiques. Nous devons déjà à notre estimable compatriote, M. Parrelle, un fort bon travail sur les œuvres de Malherbe et sur celles de Pierre Corneille, qui font partie de cette collection : celui qu'il donne aujourd'hui sur Montesquieu n'est pas moins remarquable ; les notes qu'il a jointes aux divers ouvrages de notre premier publiciste annoncent d'autant plus de discernement, que le choix parmi les nombreux matériaux dont elles pouvaient se composer, était plus difficile et exigeait un goût plus sûr. Cette réflexion s'applique surtout aux remarques qui accompagnent l'*Esprit des lois*, sur lequel on a tant et tant disserté et qui prête tant à un commentaire philologique. Il fallait ne rien omettre d'utile et ne conserver

rien de superflu. M. Parrelle a su éviter tous les écueils, en se renfermant dans de justes bornes. Nous ne doutons pas que son édition n'obtienne la préférence sur toutes celles qui l'ont précédée, puisqu'elle présente plus de correction dans le texte, plus d'exactitude dans les citations, un plus grand nombre de variantes, des détails biographiques inconnus jusqu'à ce jour, et qu'enfin le commentaire dont elle est ornée, peut, comme on le voit par ce que nous venons d'en dire, se comparer justement, sous tous les rapports, aux meilleurs travaux du même genre, désignés sous le nom de commentaires *Variorum*, et qui ajoutent tant de prix à plusieurs des principaux classiques de l'antiquité grecque et romaine.

Quelques réflexions soumises à M. le Maire et à MM. les membres du conseil municipal, 1.° sur la nécessité et l'urgence de fournir à la ville de Lyon des eaux salubres pour la boisson des habitans, et des eaux abondantes pour le nettoiement des rues et des habitations; 2.° sur les projets de l'administration pour atteindre ce double but; 3.° sur les convenances des propositions faites par la compagnie qui s'est présentée la première, pour répondre au programme publié par la mairie, le 24 mars 1824. — Lyon, imprimerie J.-M. Barret, in-8.° de 26 pages.

Le titre qu'on vient de lire, indique suffisamment le sujet et contient le sommaire des matières qui sont traitées dans ce mémoire destiné à l'administration municipale et rédigé en faveur de l'une des deux compagnies qui se sont présentées pour l'entreprise dont il s'agit. Le rédacteur est l'un des membres de cette compagnie. Nous ignorons s'il a été prononcé sur la préférence qu'elle réclame à l'aide des motifs les plus spécieux.

La Politique, *Epître*, avec cette épigraphe :

On s'entend beaucoup moins, formant un même son,
Que si l'un parlait basque et l'autre bas-breton.

RHULIÈRES.

Paris, Marchands de nouveautés, et Lyon, Chambet fils, 1827, in-8.° de 12 pages.

Cette espèce de satire, attribuée à M. G. de M., et qui est empreinte de la grâce et de la facilité qui distinguent toutes ses productions, a un énorme défaut : c'est d'avoir été composée en province et par un poète de province. Des traits heureux et piquans, des vers qui se gravent d'eux-mêmes dans la mémoire, un style plein de bon goût, un excellent ton de plaisanterie, rien ne la sauvera de l'oubli auquel est condamné tout ouvrage qui ne vient pas de la capitale. Cela est fâcheux ; mais qu'y faire ?

Nouvelle carte topographique et statistique du departement du Rhône, réduite de la grande carte de Cassini, et dressée sur une très-grande échelle, par J.-B. Noellat, géographe ; revue et corrigée sur les lieux, par l'auteur, d'après les observations de MM. les membres de l'académie de Lyon, nommés spécialement pour la rédaction de la statistique de ce département, et d'après les renseignemens officiels puisés aux chefs-lieux de préfecture et de sous-préfecture, ainsi qu'auprès de MM. les ingénieurs en chef des ponts et chaussées et du cadastre, dédiée à M. le comte Debrosses, commandeur de l'ordre royal de la légion d'honneur, gentilhomme de la chambre du roi, conseiller d'état et préfet du département du Rhône.

Cette nouvelle carte, dressée d'après la nouvelle division en cantons et arrondissemens, et qui doit servir de développement à la *statistique de ce département* dont on s'occupe dans ce moment, indique dans leurs positions respectives, tout ce qui est bâti et construit sur le sol de ce même département, tels que :

Villes, bourgs, communes, hameaux, fermes, métairies ou locateries, moulins, forges, fourneaux, papeteries ;

On y trouve aussi les bois, vignes, prés, tertres, montagnes, vallons, ruisseaux, étangs, rivières, bacs, le canal de Givors avec ses écluses ;

Les carrières de pierre de taille et moellon, de pierre à polir, de pierre jaune, de pierre coquillière ; carrières de marbre, de granit ;

Les mines de cuivre, de plomb, de houille ou charbon de terre ;

Les routes royales de première et de troisième classes, désignées par leurs numéros d'ordre, ainsi que les routes départementales et toutes divisées en lieues de poste ; les principaux chemins vicinaux ;

Les lieux de relais, les bureaux de poste et ceux de perception de navigation.

On a réuni sur deux colonnes, à gauche et à droite de la carte, la division territoriale du département, qui a été arrêtée en deux arrondissemens, vingt-cinq cantons, renfermant deux cent cinquante-une communes, gravées par ordre alphabétique pour chaque canton, avec un tableau en regard, de la population de chaque commune, du nombre d'hectares de terre dont se compose sa superficie, et de sa distance aux chefs-lieux de son canton, de son arrondissement et du département.

Vient ensuite le tableau de sa superficie, contenant le nombre d'hectares de tout le département, en terres labourables, en prés et pâturages, vignes, jardins et cultures diverses, en terrains incultes et bâtis ; en routes, chemins, canal, rivières, ruisseaux et étangs, en bois de l'état et des particuliers ;

Le nombre de maisons, châteaux et usines bâtis sur le sol du département;

Le produit moyen de l'hectare, le prix variable du blé, le revenu territorial et les contributions directes.

Son industrie, contenant le nombre des ateliers et le nombre des métiers de la fabrique d'étoffes de soie;

Ses productions animales, végétales, gastronomiques, minérales, industrielles et commerciales;

Enfin, la distance légale de Lyon à Paris.

Cette carte étant revue et corrigée sur les lieux, d'après les monumens authentiques et les renseignemens officiels, c'est dire qu'on n'a négligé aucun des secours nécessaires, nous ne disons pas pour la rendre parfaite (il ne peut en exister aucune), mais pour la rendre meilleure que les autres, et la porter au plus haut degré de perfection auquel l'auteur puisse atteindre.

Nous espérons donc que cette carte (fruit de trois ans de travail, et qui a été gravée à Paris, par M. Blondeau, graveur du roi et premier graveur du dépôt de la guerre), conviendra à toutes les administrations, à tous les tribunaux, officiers de justice, juges de paix, curés et desservans, à tous les hommes d'affaires, et spécialement aux banquiers, négocians, propriétaires et arpenteurs, ainsi qu'aux voyageurs qui désirent parcourir avec fruit l'un des départemens les plus industriels, les plus beaux et les plus commerçans du royaume.

Le prix de cette carte, sur une feuille grand aigle, papier collé, est de 5 fr. 50 c. en noir; 6 fr. coloriée; 7 fr. lavée et coloriée.

Il y en a quelques exemplaires de choix et du premier tirage, sur papier vélin superfin collé, coloriés et lavés soigneusement, dont le prix est de 10 fr.

Elle se trouve à Lyon et à Villefranche, chez tous les libraires et marchands de cartes géographiques du département.

BULLETIN HISTORIQUE

DU MOIS D'AVRIL 1827.

*** 1. — Décès de M. l'abbé Jean-Nicolas Sudan, chanoine honoraire et secrétaire de l'archevêché de Lyon. Voy. plus haut, pag. 455, l'article nécrologique que nous lui avons consacré.

*** *Même jour.* — Un bulletin administratif augmente, à compter de ce jour, le prix du pain d'*un liard* par livre usuelle (équivalant à un demi-kilogramme, et plus forte de 20 pour cent environ que l'ancienne livre, poids de Lyon). Le pain *ferain* se vendra, en conséquence, 17 centimes et demi (*trois sous et demi*) et le pain *bis*, 13 cent. trois-quarts (*deux sous et trois liards*) la livre.

*** M. le marquis de Châteaugiron, qui a passé dernièrement par notre ville pour se rendre en Italie, vient d'enrichir l'exposition au profit des ouvriers sans travail par l'envoi de deux dessins composés pour le Racine de Didot, l'un de Girodet, représentant la mort de Phèdre, et l'autre de Gérard, représentant la mort de Bajazet; il y a joint un portrait en miniature du général Kléber, dû au pinceau de Guérin.

*** Le cabinet d'ivoire de M. Poupar avait été acheté par M. le maire de Lyon au prix de 25,000 fr.; mais le traité était subordonné à l'approbation du conseil municipal. On assure que, sur le refus de cette ratification, la collection a été vendue, au prix de 22,000 fr. à des marchands qui se disposent à la faire transporter à Paris.

*** 10 — Un avis de M. le maire annonce l'ouverture d'une enquête *de commodo et incommodo*, relativement à la formation, dans la presqu'île Perrache, d'établissemens industriels de la nature de ceux qui sont compris dans les trois classes désignées par l'ordonnance royale du 14 janvier 1815. Les oppositions que les particuliers pourraient avoir à former contre ces établissemens, seront reçues, pendant un mois, au secrétariat de la mairie, à l'hôtel de ville, par un de MM. les adjoints. L'espace indiqué pour l'exploitation dont il s'agit, comprend toute la partie de la presqu'île Perrache qui s'étend de la grande rue transversale située au nord de la place Charles X jusqu'au pont de la Mulatière.

*** *Même jour.* — Les sieurs Gallois et Manel, rédacteurs du *Journal du commerce*, étaient prévenus d'outrages envers le gouvernement du roi et spécialement envers un des ministres de S. M., M. le garde des sceaux, pour avoir inséré dans le n.° du 18 mars dernier un logogriphe sur le mot *Peyronnet*, et pour avoir expliqué, d'une manière injurieuse, les diverses décompositions de ce mot dans lequel on trouve *Néron*, *Péronne*, *Pétrone*, etc. Ils ont comparu aujourd'hui devant le tribunal de police correctionelle. L'accusation a été soutenue par M. l'avocat du roi, Ernest Delhorme. M. Durieu, avocat, a plaidé pour les sieurs Gallois et Manel. Le tribunal a rendu le jugement suivant par l'organe de M. le président Delandine :

« Attendu qu'autre chose est le gouvernement du roi autre chose sont les ministres, dont la responsabilité est définie par la charte, et qu'il ne peut y avoir lieu à l'application de l'art. 4 de la loi du 25 mars 1822 ;

« Attendu, en ce qui concerne l'article 6 de la même loi, que, malgré l'inconvenance de la pièce incriminée, on ne saurait y trouver le caractère d'un outrage légalement punissable ;

« Attendu que l'article qui a suivi l'insertion de la pièce dont il s'agit, quoique conçu en termes peu mesurés, ne rentre pas cependant dans la classe des outrages et injures définis par la loi invoquée ;

« Le tribunal renvoie les sieurs Gallois et Manel de la plainte portée contre eux, sans dépens ; leur renouvelle néanmoins l'injonction d'être plus circonspects à l'avenir. »

⁂ M. Foyatier, statuaire, élève de l'école royale des beaux-arts de Lyon, vient de recevoir de M. le maire la commande d'un buste en marbre de Louise Labé, destiné à faire partie de la collection des bustes de Lyonnais célèbres, pour la formation de laquelle feu M. Grognard a fondé une rente annuelle au profit du musée de sa ville natale. Des commandes semblables ont été précédemment données à d'autres sculpteurs.

⁂ Il est d'usage dans la fabrique d'étoffes de soie de compter l'aunage de ces étoffes par le nombre des plis dont se compose chaque pièce. Cette méthode a pour but de prévenir les altérations que pourrait éprouver, par le pliage et le dépliage, un tissu qui emprunte souvent de sa fraîcheur et de son éclat, une grande partie de sa valeur. Les étrangers ont adopté depuis des siècles ce même usage, et, jusqu'à l'époque de la révolution, les négocians lyonnais avaient toujours mis tant de bonne foi et de loyauté dans leurs aunages par plis, que jamais une seule contestation n'était venue troubler cet échange réciproque de confiance et de probité. Mais depuis l'introduction du système décimal des poids et mesures en France, la routine et l'obstination ont prévalu dans la fabrique des étoffes de soie, plus que dans aucun autre genre d'industrie, contre les améliorations que le nouveau système était destiné à produire. On a vendu confusément, tantôt à l'aune ancienne, tantôt au mètre ou à l'aune de 120 centimètres, et de ce mélange de mesures sont nés de

graves abus, des fraudes multipliées qui ont singulièrement altéré au dehors la vieille et honorable réputation de la fabrique de Lyon. Des plaintes sont venues de l'étranger au gouvernement qui en a plusieurs fois entretenu l'autorité locale; et enfin des contestations récentes sur le même sujet ont sérieusement fait sentir l'indispensable nécessité de ramener les choses à l'ordre et à l'uniformité. C'est dans ces vues que M. le conseiller d'état préfet vient de publier un arrêté qui interdit, dans le pliage des étoffes, l'emploi de toute autre mesure que le mètre ou l'aune usuelle. Des visites seront faites au domicile des fabricans et des apprêteurs, pour s'assurer s'ils se conforment à cette prohibition. Ceux d'entre eux qui y contreviendront, seront traduits devant les tribunaux et punis conformément aux articles 423, 479, 480 et 481 du code pénal.

On a lieu d'espérer que cet arrêté dont les dispositions ont été concertées entre M. le préfet et la chambre de commerce, suffira pour faire cesser les abus qui en ont provoqué la promulgation.

(*Gaz. univ. de Lyon du* 14).

⁂ 14 — Avis de M. le maire, annonçant l'ouverture de deux cours de chimie de l'institution provisoire de la Martinière : le premier est un cours spécial de manipulations chimiques et doit s'ouvrir le 19; le second est un cours de chimie tinctoriale et commencera le 22.

⁂ 15 — Décès de M. Thiénot, chevalier de la légion d'honneur, ancien président de la cour royale de Bruxelles, un des quatre présidens de chambre de la cour royale de Lyon. La santé de M. Thiénot était altérée depuis plusieurs années, et ne lui permettait pas de se livrer avec assiduité aux fonctions judiciaires. Il présidait de temps en temps la chambre des mises en accusation. C'était un homme de bien et un magistrat éclairé.

*** 19 — Avis de M. le maire, annonçant l'ouverture, au 23 de ce mois, d'un cours public et gratuit d'anatomie appliquée aux arts, professé par M. le docteur Clerjon.

*** 21 et 22. — Illuminations de quelques maisons particulières, et principalement de plusieurs cafés, en réjouissance de la nouvelle du retrait de la loi sur la presse.

*** 21—24. Séjour et départ de S. E. le cardinal Macchi, ancien nonce à la cour de France, retournant à Rome.

*** 25 — Ordonnance du roi qui autorise la société anonyme dite *de la Navigation de la Saône par la vapeur*, formée à Lyon, par acte passé, le 10 mars 1827, devant M.e Lecourt, notaire.

*** 29 — Cloture du jubilé par une procession générale. Les autorités civiles et militaires y ont assisté, ainsi qu'une multitude innombrable de fidèles.

ERRATA.

Tome IV, page 418, ligne 13, au lieu de *centimus*, *millimus*, lisez : *centesimus*, *millesimus*.

Tome V, page 230, ligne dernière, au lieu de *page* 161, lisez : *page* 167.

Même tome, pag. 403, ligne 1, au lieu de *cette année*, 1793, lisez : *cette année* 1790.

TABLE

DES ARTICLES CONTENUS DANS LE TOME V DES ARCHIVES DU RHÔNE.

FIN DE LA TABLE DU CINQUIÈME VOLUME.

ARCHIVES

Historiques et Statistiques

DU DÉPARTEMENT DU RHONE.

ARCHIVES

Historiques et Statistiques

DU DÉPARTEMENT DU RHONE,

Par trois des membres de la Commission de Statistique de ce Département.

Et pius est, patriæ facta referre, labor.
OVID. *Trist.* II, 323.

TOME VI.

DU 1.er MAI AU 30 OCTOBRE 1827.

LYON,
J. M. BARRET, IMPRIMEUR-LIBRAIRE, PALAIS DES ARTS,
M.me V.e BARREAU, RUE ST-DOMINIQUE;
PARIS,
M.me HUZARD, LIBRAIRE, RUE DE L'ÉPERON, N.° 7,
AUDIN, LIBRAIRE, QUAI DES AUGUSTINS.

M. DCCC. XXVII.

ARCHIVES

Historiques et Statistiques

DU DÉPARTEMENT DU RHONE.

ÉCONOMIE POLITIQUE. — HISTOIRE.

PRIX DU PAIN A LYON DANS LE 16.e SIÈCLE.

Si quelqu'un de nos ancêtres revenait au monde, l'étonnement qu'il éprouverait en voyant l'énorme accroissement de valeur nominale que le prix des denrées a subi, ne serait pas moindre que celui que nous éprouvons, lorsqu'en remontant à deux ou trois siècles, nous considérons la modicité apparente du prix qu'avaient ces mêmes denrées. Cette différence dans le prix des choses ne prouve pas d'une manière absolue que nos pères fussent plus pauvres que nous, ni que nous soyons plus riches qu'eux. Tout est relatif : celui qui possédait autrefois un marc d'argent représentant 10 ou 11 fr. ou même moins de notre monnaie actuelle, avait autant que celui qui de nos jours possède la même quantité de ce métal représentant 54 de nos francs. Il pourrait même se faire que le propriétaire du 15.e ou du 16.e siècle fût plus riche avec son marc d'argent que nous ne le serions avec

un poids identique ; et c'est en effet ce qui arriverait si avec cette somme il obtenait de son temps plus de denrées qu'avec la même somme nous n'en obtiendrions aujourd'hui. Il paraît même que ce n'est pas là une simple supposition ; mais un fait réel et certain. Les calculs de M. Mono (1) dans la lettre qu'il nous a adressée (tom. V, pag. 401-403) tendent déjà à établir ce point. Nous allons en donner une nouvelle preuve, en indiquant le prix du blé et du pain à Lyon à diverses époques du 16.e siècle. Les remarques que nous ajouterons, serviront à faire connaître d'anciens usages et la signification et l'étymologie de quelques mots qui se sont conservés dans notre langue, et de quelques autres qui en ont disparu.

Nous ignorons s'il existe assez de documens pour

---

(1) M. Mono s'est livré à des recherches considérables sur l'histoire de Lyon, et, en particulier, sur celle de nos hospices ; sa modestie l'a sans doute empêché jusqu'à ce jour de les rendre publiques et de les produire sous son nom ; mais heureusement il a communiqué, avec beaucoup de complaisance, à plusieurs personnes, d'utiles et précieux renseignemens qui n'ont point été perdus. C'est ainsi que madame de Genlis lui a dû les détails historiques qu'elle a donnés sur l'adoption et les hôpitaux de Lyon dans son *Discours sur l'éducation du Dauphin*, Paris, 1790, in-8.°, où elle le qualifie, page 61, *de personne aussi instruite qu'éclairée* ; que la notice sur Cléberg, rédigée par M. Marnas, a été faite sur des notes fournies par lui ; que M. le docteur Pointe a été redevable à son obligeance de plusieurs notes relatives aux médecins de l'hôtel-Dieu de Lyon pendant le 16.e siècle, et dont ce docteur a fait usage dans la notice qu'il a récemment publiée sur ces médecins, etc., etc.

dresser un tableau complet de toutes les variations que le prix du blé et celui du pain ont éprouvées dans le 16.e siècle, et nous n'avons eu ni le loisir ni les moyens de nous livrer à une recherche aussi longue et aussi pénible ; mais on nous a communiqué aux archives de la ville (1) quatre placards municipaux que nous allons analyser et qui suffiront pour remplir l'objet que nous nous sommes proposé.

Le premier de ces placards ne porte point de date ; mais il est imprimé en caractères gothiques dont la forme fait présumer qu'il appartient à la fin du 15.e ou plutôt au commencement du 16.e siècle. Il est intitulé : La boulengerie de Lyon. *C'est la table pour sauoir a quelque prix que soit le froment depuis deux gros iusques a ung franc le bichet mesure de Lyon, que doit poiser le pain blanc ou miche, de ung, de deux et de trois deniers tournois. Et semblablement le pain farin de cinq et de dix deniers tournois. La façon du boulengier dudit mesme pain payee a raison de huit gros pour asnee, qui est quatre blancs pour bichet. Suppose que ledit bichet rende lung ble pourtant lautre quarante et une liures de pain blanc, ou soixante et douze liures de pain brun, bien cuyt et appreste, ainsy que par plusieurs essais a este prouve et examine.*

Suit la *table* composée de six colonnes de 43 lignes chacune : la première de ces colonnes indique la valeur

(1) On sait que ce dépôt est confié aux soins éclairés et diligens d'un homme aussi complaisant qu'instruit, M. Morel de Voleine, qui veut bien s'intéresser à nos faibles travaux. Nous saisissons avec empressement cette occasion de lui en témoigner publiquement notre reconnaissance.

du bichet depuis *vj blancs* jusqu'à *vng franc*, et les cinq autres, le poids que devait avoir chacune des cinq espèces de pain, c'est-à-dire, le pain d'un, de deux et de trois deniers, et le pain *farin* de cinq et de dix deniers.

Ainsi cette table contient le rapport entre le poids et le prix du pain, en prenant pour base le prix du blé dont le *minimum* est porté à *vj blancs* et le *maximum* à *vng franc* (1). Les prix intermédiaires sont cotés dans la première colonne dont chaque ligne correspond avec les lignes des cinq autres colonnes. (Voy. le premier placard, pag. 17).

Le second placard qui paraît être postérieur de peu de temps au premier, est également en caractères go-

(1) Le blé a valu à Lyon, plusieurs fois dans le 16.e siècle, plus de 20 sols le bichet, mais c'était à des époques de disette ; c'est ainsi qu'en 1504, une sécheresse extraordinaire ayant occasioné une grande famine, « la » mauvaise et dure saison dura tout un an, et valoit à » Lyon lors le bichet de bled de vingt et six, à vingt et » sept sols. » Paradin, *Mémoires de l'hist. de Lyon*, l. III, chap. 16, pag. 282. Voy. aussi le passage que nous avons cité du même auteur (au sujet de la disette de 1531, qui donna lieu à l'établissement de l'aumône générale), dans une note sur la lettre de M. Mono, tom. V, pag. 402 de ce recueil. On y lit que le prix du bichet de blé était de *dix sols tournois*, années communes, et qu'en 1531, il monta jusqu'à *cinquante six ou soixante sols*. Beaucoup plus tard, en 1573, il y eut une nouvelle famine, et le bichet coûta six à sept francs, au rapport de Rubys, *Hist. de Lyon*, liv. III, chap. 61. Les échevins donnèrent alors une prime de deux sols pour chaque bichet amené à la Grenette.

thiques ou semi-gothiques. Il est pareillement sans date, et a pour titre : *C'est le iuste poys que doibuent peser les pains d'ung : de deux : de troys : de cinq : et de six deniers : selon la valeur du bichet de froment : mesure de Lyon.* Le tableau est aussi composé de six colonnes qui portent les mêmes intitulés que le précédent ; mais les sommes et les poids sont différens. Le *minimum* de la valeur du bichet de froment est un peu plus fort ; il est de *trois gros* : le maximum est toujours un *franc.* Voy. le commencement et la fin de ce second tableau, pag. 17.

Au-dessous du tarif se trouve une petite gravure, en forme de carré-long, représentant les armoiries de la ville (trois fleurs de lis sur un lion rampant), soutenues par deux femmes vêtues de longues robes, et de chaque côté de cette gravure, est imprimée en caractères rouges romains la moitié du dixain suivant, ainsi disposé :

Gardant le droict
de la chose publicque
Les conseilliers
par leur sens magnifique
Voulans le bien
du paoure populaire
Ce patafle cy
dessus ont faict faire
Ou vous verrez
vne œuure autenticque

Les boulengiers
y perdent leur practique
Si dauenture
à mal faire s'applicque
Pugnis seront
car il est necessaire
Chascun se doibt
parforcer de ce faire
Gardant le droict
de la chose publique.

M. l'archiviste croit que ce placard est de 1515, et il a noté cette année au bas de la feuille. Ce n'est qu'une conjecture fondée, à ce que nous croyons, sur la forme des caractères typographiques, mais qui est très-probable. Quelle que soit, au reste, l'époque précise de ce document, il est du plus grand prix, puisqu'il se réfère

à des usages qui remontent à trois siècles environ, et qu'ainsi que les autres tarifs qui font le sujet de ce mémoire, il peut fournir un point de comparaison avec nos usages actuels. On peut le rapprocher aussi des détails que nous donne Paradin, *Mémoires de l'histoire de Lyon*, liv. III, chap. 26, pag. 317-319, au sujet d'une ordonnance rendue en 1539 *sur le faict du pain blanc et bourgeois*. A cette époque, le peuple de Lyon se plaignait de la qualité du pain que tenaient les boulangers et de divers abus qui s'étaient glissés dans la confection et la vente de ce comestible : il fut décidé que les boulangers ne feraient plus que deux sortes de pain, la miche et le pain *farain* (1) ou *bourgeois* ; que la miche

(1) C'est ainsi que Paradin écrit ce mot, au lieu de *farin* ou *ferain* que portent nos affiches et dont le dernier est encore usité aujourd'hui. Cette expression de *pain ferain* est, si nous ne nous trompons, particulière à nos contrées ; elle désigne ce que les Romains appelaient *panis secundus* ou *secundarius*, le pain de seconde qualité : la première est celle que nous nommons *miche* ou *pain blanc*, le *panis siligineus*, de pure fleur de farine, des anciens ; la troisième et dernière est le *pain bis*. L'épithète de *ferain* paraît avoir une étymologie latine : elle vient peut-être de *panis farreus*, *far*, froment, racine de *farina*, ou de *panis forensis*, pain forain, de marché. Les boulangers de la petite ville de Montluel en Bresse (aujourd'hui département de l'Ain) ont eu long-temps le privilége de vendre leur pain sur la place des Terreaux. Le *pain bis* (de l'italien *bigio*, gris-brun), appelé aussi *brun* dans le premier placard, porte dans quelques villes du midi le nom de *pain rousset*. Le prix des deux qualités, nommées *ferain* et *bis*, est fixé à Lyon, de nos jours, par

serait *de fine fleur de bon froment*, *à main de boulanger*, *passé au plus fin et prin bariteau*, *environ la tierce partie d'une asnée*, et du prix de trois deniers et six deniers la pièce, et que le pain *farin* serait fait avec le reste de l'*asnée*, *passé avec le reprin resté de ladicte miche et dudict fin et prin bariteau*, *au deuxieme bariteau appellé bastard*, et que le prix en serait de cinq deniers, dix deniers, vingt deniers et deux sols six deniers pièces; que le poids serait fixé par le consulat, eu égard au prix du blé, noté, chaque samedi, à la Grenette et au port des Augustins, par deux conseillers et deux boulangers, etc. On ajouta que la contravention de la part des boulangers sur le poids ou la qualité serait punie par la confiscation et autre amende arbitraire. On arrêta aussi que les meuniers ne prendraient pour la moûture que cinq sous tournois par ânée, ou sept livres pesant de blé par quintal. Il est à remarquer que l'ordonnance dont il s'agit rappelle comme devant servir de base aux rapports à établir par le conseil de ville entre le prix du

---

l'autorité municipale: nous avons donné, tom. V, pag. 472, le dernier bulletin publié par M. le Maire. Le *pain blanc* est actuellement exempt de tarif. On vient de voir qu'en 1539, il en était autrement. Le *pain blanc* était taxé, aussi bien que le *ferain*; et ces deux espèces de pain étaient les seules qu'il fût permis aux boulangers de confectionner et de vendre. *Les pauvres mesnagers chargés d'enfans et de serviteurs* qui voulaient *user des gros pains faits à tout le son*, les faisaient chez eux. Paradin, *loc. cit.* Plus tard, comme on le verra par le quatrième tarif que nous citerons, les boulangers furent autorisés à faire du *pain à tout* que l'on soumit aussi à la taxe.

blé et le poids du pain, *un viel patafle imprimé*, lequel pourrait bien être celui dont nous venons de donner la description.

Paradin, liv. III, chap. 37, pag. 373-374, parle encore d'une autre ordonnance rendue par la sénéchaussée en 1564, laquelle fixait le prix de diverses denrées et notamment du pain. « Item fut permis aux boulangiers » de cuyre miches, pain farain et bis : assauoir lesdites » miches à deux deniers, trois deniers, six deniers, » douze deniers et au-dessus : et ledict farain et pain bis » de cinq deniers, dix deniers, quinze deniers, vingt » deniers et deux sols six deniers et cinq sols : au prix » et poix qui leur sera baillé chascune dimanche par les » escheuins, eu esgard au prix qu'aura valu le bled, le » samedy precedent, ainsi qu'on a cy-deuant accoustumé » faire. Et le pain bis à trois deniers la liure. Et sont » faites deffenses de ne cuyre, ne vendre à plus haut » pris, à peine de prison, confiscation desdicts pains » et d'amande arbitraire. Et d'autant que pour la malice » du temps les mousniers se sont fait payer par cy-deuant » dix ou douze sols pour la moulture de chascune asnée » de bled, sans ce qu'ils l'ayent pesé : fut fait comman- » dement à tous mousniers de mener les bleds qu'ils » chargeront pour moudre, au poids de la ville, destiné » pour ce fait, pour illec estre pesé ledict bled à la » maniere accoustumée. Pour la moulture duquel ils » auront de chascune asnée huict sols tournois par » provision et iusques à ce que autrement soit ordonné, » avec deffenses de n'en plus exiger ne demander, à » peine d'estre menez et conduits dans la citadelle, » pour illec servir par forme de manœuvre. »

Le troisième tarif que nous avons sous les yeux, est

en caractères romains et porte la date de 1566. Il est intitulé : La boulengerie de Lyon. *Table pour sauoir selon la valeur du blé froment, depuis cinq sols iusque à vingt, combien doit peser la miche ou pain blanc d'un, de deux et de trois deniers tournois : et semblablement le pain ferain de cinq et de dix deniers tournois. La façon du boulengér payee à raison de dix sols pour asnee, qui est un solz viii deniers pour bichet rendant l'un blé portant l'autre quarante et une liure de pain blanc, et septante deux liures le pain brun bien cuit, et apresté, ainsi que par plusieurs essaiz a esté prouué et examiné.* C'est à peu près, comme on le voit, sauf l'orthographe, le même titre que celui du premier placard. On y établit le même rapport entre le blé et le pain ; mais le prix du bichet et le poids du pain sont bien différens. Ici le *minimum* du prix du bichet est de cinq sols ou quatre gros, au lieu que dans le premier tarif il est de six blancs. Voy. troisième placard, pag. 17.

Il y a ausssi des vers au bas de cette pancarte. En voici la copie : ils sont placés à droite et à gauche d'un écusson représentant les armes de Lyon.

Les conseillers de Lyon pourvoyans
Au bien public, tant pour les estrangers
Y survenans, que pour les citoyens:
Et pour oster des fraudes les dangers
D'ont abuser pourroyent les boulangers.
Ont ordonné le pris que le pain vaut.
Au pris du blé, du moins jusqu'au plus haut
Affin que nul n'en pretende ignorance,
Et que l'amende ensuyve le deffault.
Bonne police est cause d'abondance.

Le dernier vers n'est pas mauvais, et le versificateur municipal y exprime une grande vérité.

Le quatrième et dernier placard est une ordonnance de la sénéchaussée, rendue le 17 août de la même année (1566) : elle fixe le poids de la miche *passée au bariteau en fleur*, de deux deniers, à trois onces ; celui du pain *ferain passé au bariteau bastard*, de cinq deniers, à

treize onces un quart et demi, et celui du pain à tout, de cinq deniers, à une livre, etc.; elle enjoint aux boulangers de marquer les pains, chacun de la marque qu'ils ont ou feront faire, dans la huitaine pour toutes préfixions et délais, à peine de confiscation des pains qui seront trouvés non marqués, ladite huitaine passée, de prison et amende arbitraire; elle leur défend enfin, ainsi qu'*aux autres manans et habitans de cette ville*, de quelque état et qualité qu'ils soient, de *monopoler* sur le fait des blés, *ne iceux arrisquer*, *à peine de la hard.* On lit à la suite de cette ordonnance, signée de Langes, ce qui suit : « La presenté ordonnance cy » deuant a esté criee leüe et publiee ès deux descentes » et boutz du pont de Saoune, à la part des changes et » de l'herberie et autres carrefours et places publiques » de ceste ville de Lyon, à haulte voix, cry public et » son de trompe, afin que du contenu en icelle nul n'en » puisse pretendre cause d'ignorance. Faict par moy » Iehan Bruyeres, crieur public et iuré du Roy notre » Sire en sa ville de Lyon, ce iourd'huy dix septieme » iour d'aoust mille cinq cens soixante six. »

Les quatre tarifs dont nous venons de rendre compte, mettent nos lecteurs à même de juger combien la valeur effective de l'argent a diminué depuis l'époque où ils furent publiés jusqu'à nos jours, et ils offrent pour ce calcul une base bien plus sûre que le prix du marc. Ils font, en outre, connaître la méthode que nos pères suivaient dans la taxe du pain : on y voit, en effet, que le prix du pain était fixe et que le poids variait, c'est-à-dire que dans la taxation on commençait par établir un prix déterminé et invariable, pour lequel les boulangers étaient tenus de donner un poids plus

ou moins fort, selon que le blé était plus ou moins cher, tandis qu'aujourd'hui, au contraire, c'est d'un poids fixe que l'on part, et que c'est le prix qui varie selon le plus ou le moins de cherté du blé. Observons, en passant, que ces deux méthodes conduisent au même but, puisque, comme on vient de le dire, le prix du blé à la Grenette sert également de base à l'une et à l'autre (1).

On trouve aussi, dans les détails où nous sommes entrés plusieurs observations à faire sur les coutumes de nos ancêtres. Le défaut de date dans les deux plus anciens placards que nous avons cités, le défaut de signature et d'indication de l'autorité de laquelle ils étaient émanés, l'usage de faire crier ces tarifs par un crieur public, les pièces de vers dont deux d'entre eux sont accompagnés et que sans doute le crieur public déclamait dans les places et dans les carrefours, les monnaies qui y sont mentionnées et dont plusieurs n'ont plus cours actuellement, de vieilles expressions particulières à notre ville, telles que *farain* et *ferain* dont nous avons indiqué l'origine et la signification, *bariteau* pour *blutoir*, *patafle* pour *pancarte*, *affiche* ou *tarif*, *carcabeau* pour *mercuriale*, etc., les essais faits pour constater le

---

(1) On appelle à Lyon *carcabeaux* les relevés périodiques que l'on y fait du prix du blé. C'est encore un idiotisme. Nous ignorons l'étymologie de ce mot qui ne se trouve dans aucun dictionnaire, pas même dans celui de M. Molard. Le mot de *mercuriales* qu'on emploie aussi quelquefois dans le même sens, vient de ce que ces bulletins se dressaient, dans un temps, le mercredi de chaque semaine.

rapport existant entre le blé et la quantité de farine qui en sort, et entre le poids de la farine et celui du pain qu'elle produit, le prix de la main d'œuvre du boulanger et de celle du meunier, etc., etc., sont autant d'objets qui appartiennent à l'histoire locale et qui méritent d'être notés.

Du reste, nous ne donnons ce mémoire que comme un recueil de matériaux qui, réunis à ceux qui ont été rassemblés, relativement à des époques postérieures, dans d'autres ouvrages, tels que les *Résultats des expériences et des recherches faites par le comité de panification* en 1791, et ce que M. Ménard, membre de ce comité, a publié sur le même sujet, pourraient être utiles à quiconque voudrait se livrer à un travail méthodique et complet sur une matière si intéressante.

I.er Placard.

La valeur du bichet.	*Le pois du pain de i d.*	*Le pain de ii d.*	*Le pain de iii d.*	*Le pain ferain de v d.*	*Le pain ferain de x d.*
A vi blans.	xiii onces.	i li. x onc. i quart.	ii l. vii onc. i quart.	vii liv. iii onces.	xviii l. vi onc. i quart.
A vii blans.	xii onces.	i l. vii on. iii quarts.	ii l. iii onc iii quarts.	vi liv. viii onces d.	xviii l. i onc. i quart.

et ainsi de suite jusqu'à la dernière ligne ainsi conçue :

A ung franc.	ii onces d.	v onces.	vii onces d.	i liv. vi onces.	ii liv. vii onc. i quart.

II.e

A trois gros.	ix onces et demie.	Une liure iii onc.	Une l. vii on. et dem.	Cinq l. ii onc. i quart.	x liv. iiii onc. et dem.
A iii gros ung blanc.	viii onc. iii quartz.	Une l. i onc. et dem.	Une l. ix on. et dem.	iiii liv. xii on. i quart.	ix l. viii onc. iii quarts.
. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .
A ung franc.	ii onces i quart.	iiii onces iii quartz.	vii onces.	i liv. iiii onc. et dem.	ii liures ix onces.

III.e

A cinq sols. Quatre gros.	vii onc. iii quarts.	xv onces et demie.	Une liure vii onc.	iiii l. ii onc. iii quarts.	viii liv. v onc. et dem.
A cinq s. v d. iiii gr. i blanc.	vii onces i quart.	xiiii onc. et demie.	I l. v onc. iii quarts.	iii liures xv onces.	vii l. xiii onc. iii quarts.
. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .
A xx sols. Un franc.	ii onces i quart.	iiii onces iii quarts.	Sept onces.	ii liv. iiii onc. et dem.	ii liures ix onces.

BEAUX-ARTS. – ARCHÉOLOGIE.

Deux notes pour être placées à la suite du rapport des commissaires nommés en 1766, par l'académie de Lyon, pour examiner une jambe de cheval trouvée dans la Saône au commencement de la même année (1), par M. de la Tourrette (juin 1771).

I.

En décrivant toutes les parties de cette jambe de bronze, nous avons fait observer que le pied n'avait aucun vestige de ferrure ; on lit ensuite ces mots : « Il y a lieu de croire » que les Romains n'étaient pas dans l'usage de ferrer » leurs chevaux. Columelle et les auteurs qui ont traité » de l'hippiatrique, n'ont jamais parlé de la ferrure. On » pourrait ajouter que dans le nombre des statues an» tiques qu'on a découvertes, on ne connaît rien qui y » ait rapport ; mais cette considération ne serait pas suf» fisante pour établir que les Romains ne ferraient pas » leurs chevaux : il est certain qu'ils employaient l'épe» ron, et l'on n'en trouve aucune apparence dans leurs » statues ni dans leurs médailles. Ils négligeaient volon» tairement plusieurs détails ; mais le silence des auteurs » sur la ferrure est d'un grand poids en faveur de ceux » qui pensent qu'elle n'était pas en usage chez les » Romains. »

---

(1) Nous avons inséré ce rapport dans les *Archives*, tom. IV, pag. 4-24 et 465-490 ; les deux notes, également inédites, que nous donnons aujourd'hui, en sont un appendice intéressant. B.

Nous aurions pu étayer encore ce sentiment d'un passage de Xénophon, dans son livre *de re equestri*, où il rapporte les moyens de raffermir les ongles du cheval : ce qui paraît supposer qu'on ne les armait pas de fer. Nous ajouterions qu'en parcourant l'Italie, nous avons examiné avec un soin particulier tous les chevaux de bronze antiques, et que nous n'avons reconnu dans aucun les indices d'une ferrure ; nous citerions le cheval de la belle statue de Marc-Aurèle au Capitole, conservée en entier ; les quatre chevaux qui se voient sur le portail de l'église de St-Marc à Venise, les mêmes qui furent trouvés à Rome dans les décombres de l'arc de Trajan, et que Constantin avait fait porter de Rome à Constantinople d'où les Vénitiens les tirèrent ; enfin plusieurs fragmens découverts à Herculanum, actuellement recueillis à Portici. J'observerai, en passant, que tous ces monumens sont évidemment travaillés de la même manière et avec la même méthode que nous avons remarquée et décrite dans notre rapport sur le fragment trouvé dans la Saône : ce qui confirme nos conjectures sur son antiquité et sur le temps de sa fabrication ; ils sont tous, comme lui, doublés intérieurement de plomb, d'étain ou d'une bronze moins fine que celle de la surface. Au dehors ils sont également réparés dans leurs soufflures avec de petites plaques équarries et ajustées en queue d'aronde. Il paraît enfin que dans les uns et dans les autres, le jet en fonte n'a pas été d'une seule pièce, mais par parties isolées, rassemblées ensuite avec beaucoup d'art.

Parmi les chevaux de marbre antiques qui subsistent en Italie, les plus considérables sont sans contredit ceux des statues des *Balbus* père et fils, qui ont été

trouvés dans le forum d'Herculanum et transportés dans la cour du château de Portici : ils ne sont pas ferrés.

On ne trouve également aucune trace de fers aux pieds des chevaux dans les bas-reliefs de la colonne trajane, quoique les plus petits détails paraissent exprimés dans ce prodigieux monument, d'autant plus authentique qu'il subsiste encore sur sa première base, découverte à trente pieds plus bas que le sol actuel de la ville de Rome. On voit encore dans cette ville plusieurs autres chevaux de marbre antiques qui sont dans le même cas, tels que celui du gladiateur, vainqueur à la course, qui est placé dans une salle basse du petit palais Farnèse, dit la *Farnesina*, si célèbre par les belles figures de Raphaël : aucun n'est ferré, et d'après l'attention particulière que j'ai apportée à vérifier ce fait sur tous les anciens monumens de l'Italie, je crois pouvoir avancer qu'il n'en est aucun où la ferrure soit exprimée.

Une observation d'un autre genre fortifie encore notre première opinion : les Napolitains sont de tous les peuples de l'Italie ceux qui ont le plus particulièrement conservé les usages des Romains ; leurs potiers et leurs faïenciers n'ont jamais abandonné les formes antiques ; la plupart de leurs ustensiles de ménage diffèrent peu de ceux des Romains ; les pieds napolitains, échantillés sur ceux qui ont été trouvés à Herculanum, ont été reconnus absolument conformes ; enfin les enfans à la mammelle, au lieu de hochets, portent encore au col une petite main d'ivoire, de corail ou d'argent, que les nourrices y attachent pieusement pour les préserver des maux de dents, ignorant que c'était un signe consacré au dieu Priape auquel les Napolitains vouaient anciennement leurs enfans ; mais dans le nombre des usages antiques

conservés parmi eux, celui de ne pas ferrer les chevaux de la campagne, et à la ville de ne ferrer le plus souvent que leurs pieds de devant, est un des plus remarquables et subsiste encore, quoique la ville de Naples soit presque toute en montagne et que les rues y soient pavées avec des laves très-dures et très-plates.

A tous ces faits on oppose des passages d'auteurs anciens qui paraissent néanmoins affaiblir les conséquences qu'il est naturel d'en tirer. M. Bourgelat, dans une note de son *Essai théorique et pratique sur la ferrure*, a rassemblé plusieurs autorités qui démontrent que les anciens la connaissaient. Homère et Appien parlent d'un fer à cheval, le premier dans le 15.ᵉ vers du onzième chant de l'Iliade (1), le second dans son livre *de bello mithridatico* (2). Suétone (*in Nerone*, cap. 30) dit que le luxe de cet empereur était tel qu'il ne voyageait jamais sans avoir à sa suite mille voitures traînées par des mules dont les fers étaient en argent (3).

---

(1) Ce passage de l'Iliade doit, ce nous semble, être retranché de ceux qu'on allègue pour prouver que les anciens ont pratiqué la ferrure des chevaux. Voici, en effet, comment il est rendu dans l'élégante et fidèle version que notre confrère M. Dugas-Montbel a donnée du prince des poètes : « Du sein de la plaine s'élèvent des » nuages de poussière sous les pas bruyans de chevaux. » L'expression grecque qui répond à celle de *pas bruyans*, ne suppose pas nécessairement que les chevaux dont il s'agit, eussent les pieds ferrés. B.

(2) Appien se sert du mot *hypodéma* qui répond au *solea* des latins. B.

(3) *Nunquam carrucis minus mille fecisse iter traditur, soleis mularum argenteis.*

Pline (1) assure que les fers de celles de Poppée, femme de Néron, étaient en or. Catulle (2) compare un homme indolent et paresseux à une mule dont les fers sont arrêtés dans une boue épaisse et profonde.

On est donc forcé de conclure, avec l'auteur de l'*Essai sur la ferrure*, que les Romains la connaissaient (3), quoique les artistes ne l'aient pas exprimée dans les grands monumens; mais je crois que l'on peut en inférer aussi que de leur temps elle n'était pas d'un usage aussi ordinaire que du nôtre, et qu'ils y attachaient beaucoup moins d'importance. C'est ainsi qu'on peut expliquer le silence des auteurs économiques et vétérinaires sur cet objet. Il est vraisemblable qu'à l'exemple des Napolitains, les Romains ne ferraient guère leurs chevaux destinés aux travaux de la ville, et seulement ceux qui étaient employés à leurs voyages et à parcourir ces fameuses voies Appienne et Flaminienne, qui étaient pavées de laves jusqu'à 50 lieues au-delà de Rome et qui subsistent encore dans quelques parties. On doit remarquer que, dans les passages des auteurs ci-dessus

---

(1) Lib. XXXIII, c. II. *Poppæa conjux Neronis principis delicatioribus jumentis suis soleas ex auro quoque induere.*

(2) Carm. XVII.

> Et supinum animum in gravi derelinquere cœno :
> Ferream ut soleam tenaci in voragine mula.

(3) Un grand nombre de savans et notamment Fabretti pensent que les anciens ne connaissaient pas la ferrure telle qu'on la pratique de nos jours. Suivant eux, les *soleæ* étaient des espèces de chaussures qu'on liait aux pieds des chevaux, et non des fers qu'on y clouait, comme nous le faisons. B.

cités, il n'est question que de mules et non de chevaux. Peut-être en effet ne ferrait-on que les mulets (1).

II.

L'autre note qui nous reste à vous communiquer présente un objet plus important, concernant la jambe de bronze trouvée dans la Saône et la possibilité d'avoir les restes de la statue.

En vous rendant compte de nos recherches sur le monument auquel elle paraît avoir appartenu, nous parlâmes d'un autre fragment de bronze, d'un pied d'homme que nous avions examiné dans le cabinet du collége de la Trinité. Il est chaussé à l'antique et tient à une portion du bas de la jambe. D'après les renseignemens qu'on nous avait donnés, nous annonçâmes que ce pied avait été trouvé 50 ans auparavant, lors des fouilles que l'on fit pour la fondation des cinq maisons qui sont au couchant de la place de Bellecour; nous remarquâmes que le travail en était inférieur à celui de la jambe du cheval, qu'il ne paraissait pas avoir été coulé en fonte comme elle, mais composé de pièces de platinage, appliquées de la même manière que celles des parties réparées dans la jambe de cheval; nous exposâmes qu'un trou carré qui se remarque sous le talon du

---

(1) Notre collègue, M. Grognier, a composé sur le sujet qui n'est ici qu'effleuré, un mémoire *ex professo* qui a été lu à l'académie de Lyon. Il a aussi traité la même question dans l'examen qu'il a fait de l'*Essai sur la ferrure* de Bourgelat, pag. 137 et suiv. de la *Notice historique et raisonnée* qu'il a publiée en 1805, sur ce célèbre fondateur des écoles vétérinaires. B.

pied d'homme, annonçait qu'il avait appartenu à une statue pédestre, ce trou paraissant destiné à recevoir un tenon pour le fixer; nous ajoutâmes que nous n'avions pas trouvé de proportion entre ce pied et la jambe de cheval; que le cheval de bronze devait avoir 5 pieds, et que la grandeur de l'homme, calculée sur la longueur de son pied, serait de sept pieds forts; qu'en conséquence, le cheval aurait une taille naturelle, et que l'homme serait gigantesque; qu'enfin, quoique les Romains se servissent de chevaux d'une race légère, la disproportion de l'homme au cheval ne devait jamais se supposer aussi grande; nous conclûmes que ces deux morceaux d'antiquité n'avaient point de relation entre eux.

En parcourant un des registres de notre ancienne académie des sciences et belles-lettres, j'ai été fort étonné d'y lire ce qui suit: « *Séance du* 5 *avril* 1740. Le
» P. de Colonia a fait part à l'académie d'une décou-
» verte faite récemment dans le jardin des religieuses de
» Ste. Claire de cette ville: on a trouvé, à vingt-huit
» pieds dans la terre, une jambe de bronze qui paraît
» avoir fait partie de la statue colossale d'un soldat
» romain, qui doit avoir neuf pieds de hauteur. La
» jambe a la chaussure des soldats, appelée *caliga*; elle
» est de cuivre rouge et pèse 12 livres. Le piédestal sur
» lequel la statue était posée, a été trouvé en même
» temps: c'est une masse de plomb du poids de 42 liv. »

La jambe de bronze dont parlait le P. de Colonia, est-elle ce même pied qu'on voit aujourd'hui dans le cabinet du collége, qui était alors sous sa direction? J'ai de la peine à le croire; son récit ne s'accorde nullement avec les informations que nous avons prises sur

le temps et le lieu de la découverte du fragment qui se voit au collége. Il y a plus : ce n'est point une jambe, mais un pied avec une petite portion de jambe, sur laquelle on distingue, à la vérité, comme au fragment du P. de Colonia, une chaussure à l'antique. D'ailleurs, elle nous a paru de cuivre jaune, et non de cuivre rouge. Nous tâcherons d'éclaircir ces faits, mais quoiqu'il en soit, il reste pour certain, suivant le récit du P. de Colonia, qu'on trouva en 1740, dans le jardin des religieuses de Ste. Claire, un bronze antique : voilà ce qu'il nous importe de savoir. Notre fragment a été déterré à 50 pas de-là sur les bords de la Saône : si cette proximité n'établit pas un rapport entre la jambe de cheval et la statue colossale du cavalier, elle annonce du moins que cette partie de la ville fut autrefois un lieu remarquable par les monumens dont on a retrouvé des morceaux (1) ; qu'en faisant de nouvelles fouilles dans les environs, on doit se flatter d'en découvrir les restes, et que cette découverte devient d'autant plus intéressante que ces monumens sont très-considérables par leur travail, par leur grandeur et par la date du temps où ils paraissent avoir été élevés.

---

(1) On a découvert en différens temps plusieurs pavés en mosaïque dans les environs, notamment sur le rempart; et M. Perrache m'a dit avoir le pied d'une statue de marbre antique, trouvé, il y a peu d'années, près de Ste. Claire.

STATISTIQUE.

ST-MARTIN EN HAUT OU DES ANNEAUX.

Cctte commune, déjà très considérable avant la révolution, l'est devenue davantage par la réunion qui y a été faite, en vertu d'un décret du 5 février 1814, de tout le territoire qui composait celle de Rochefort ; aussi est-elle maintenant l'une des plus étendues et des plus populeuses du canton.

Le village principal est perché presqu'à la cime de la chaîne de montagnes qui sépare le bassin du Rhône de celui de la Loire, sur le versant occidental, à six kilomètres nord-est de St-Symphorien-le-Château. Cette position est avantageuse aux habitans, en ce qu'elle leur procure un climat salubre et des aspects infiniment agréables.

Cette commune porte le nom de *St-Martin*, à cause de son église qui est sous ce vocable (1). Son surnom *en haut*, est une corruption de celui des Anneaux, *de Annualibus*, qu'elle avait anciennement : pendant la révolution on l'appelait *Martin l'Espérance*.

A peu de distance du bourg est une maison assez vaste, accompagnée d'un enclos spacieux, dans laquelle

(1) Le clocher, bâti en 1530, s'écroula, ainsi qu'une partie de la nef, en 1753; on les reconstruisit en 1756: le chapitre y contribua pour une somme de 7683 liv. 10 s. Déjà en 1667 on avait réparé le chœur qui menaçait ruine et élevé une sacristie.

est établie une communauté ou association volontaire d'une vingtaine de personnes du sexe, occupées à apprendre aux jeunes filles à lire et à écrire; on y reçoit aussi des pensionnaires. Parmi les dames de l'association, il en est qui sont à même de donner à leurs élèves une éducation distinguée. Une école des frères de la doctrine chrétienne remplit à l'égard des garçons le même objet; des clergeons attachés à l'église contribuent à la pompe du culte; on leur enseigne les élémens de la langue latine; il est déjà sorti de cette institution une foule d'élèves destinés au sacerdoce. Ces établissemens utiles, qui répandent tant de bienfaits sur la classe pauvre, en lui fournissant les moyens de s'instruire, sont dus au zèle de M. le curé *Animé*. Le peuple n'est malheureux que par l'ignorance: coopérer à le tirer de cet état, c'est lui rendre le service le plus signalé.

Les opérations du cadastre classent de la manière suivante la surface de cette commune: en terres, jardins ou emplacemens bâtis . . . 2287 h 05 ar.

En prés et pâtures	851	52	30
En bois de toute nature . . .	611	93	
En terres vaines et vagues . .	4	63	50
Total	3755	13	80

On compte 561 maisons et 13 usines. Cette masse de propriété a été évaluée, savoir: les objets non bâtis à 64,391 fr. 70 c.; le surplus à 4530 fr. Total 68,922 f. 20 c. Ce revenu a supporté, en 1826, une contribution foncière répartie en 480 articles de 21,189 f. 86 c.

La commune a encore été taxée en contribution personnelle et mobilière sous 348 cotes. . . 3,730 f. 95 c.

En contribution personnelle sans mobilier, divisée en 59 articles. 224 20

Pour portes et fenêtres, en 476 articles. 673 17

Et pour patentes, en 25 cotes . . 184 15

Total en principal et centimes additionnels . . . . 26,002 f. 33 c.

Elle ne payait, en 1786, pour taille, capitation, vingtièmes, que 17,299 f. 12 c.

Sa population est d'environ 2,600 âmes. En 1658 on comptait à St-Martin 1000 communians, et à Rochefort de 60 à 65.

En 1786, elle était, selon M. Messance, à St-Martin, de 1,925 individus, et à Rochefort de 175. Total 2100.

Le relevé des tables décennales du 22 septembre 1792 au 22 septembre 1802, de celles du 1.er janvier 1813 au 1.er janvier 1823, et des registres de l'état-civil, en 1825, donnent les résultats qui suivent :

1.re *période.*

	Garçons.	Filles.	Total.	Terme moy.
Naissances.	375. . .	360. . .	735. . .	73 1/2
Décès . . .	298. . .	249. . .	547. . .	54 7/10
Mariages. .	». . .	». . .	105. . .	10 1/2

2.e *période.*

	Garçons.	Filles.	Total.	Terme moy.
Naissances.	500. . .	418. . .	928. . .	92 4/5
Décès . . .	393. . .	329. . .	722. . .	72 1/5
Mariages .	». . .	». . .	210. . .	21

Année 1825.

Naissances. . .	43. . .	47. . .	90.
Décès	28. . .	18. . .	46.
Mariages . . .	». . .	». . .	13.

Ce tableau sert encore à établir que la population des communes rurales qui avait éprouvé une augmentation très sensible pendant la deuxième période, semble maintenant subir un mouvement rétrograde.

Le bétail entretenu dans cette commune, consiste en 130 bœufs, 600 vaches, 10 chevaux de selle, 30 de trait, 4 ânes, 2 mulets, 1800 moutons, 300 chèvres, 70 cochons.

Il y a moins de cinquante ans que cette paroisse ne produisait que de l'avoine et un peu de seigle; les progrès de l'agriculture s'y sont développés avec avantage, et l'on y récolte aujourd'hui du froment. Les prairies sont bien soignées, le trèfle y est aussi en usage, en sorte que les habitans trouvent dans les bestiaux que l'abondance du fourrage leur permet d'engraisser, de nouveaux moyens d'aisance.

Depuis long-temps il se tient chaque année quatre foires à St-Martin : la première, le mardi qui précède le mardi gras; la deuxième, le 6 mai; la troisième, le 10 août, et la quatrième, le 9 décembre; elles sont très-fréquentées, surtout par les marchands de bestiaux et les bouchers; mais depuis le retour de l'ordre, on a établi un marché le lundi de chaque semaine, qui attire beaucoup de monde, il abonde surtout en denrées de ménage, comme beurre, œufs, volaille, fromage, etc.; les coquetiers viennent se pour-

voir de ces objets qu'ils revendent ensuite à Lyon : on y trouve aussi de l'œuvre, du fil et de la laine du pays. Depuis que ce marché existe, on a organisé à St-Martin des filatures de laine et des ateliers de draperie. Une branche d'industrie introduite dans une contrée, est presque toujours, lorsqu'elle s'y acclimate, l'occasion de nouvelles ressources, parce qu'elle fonde l'émulation, qui donne aux talens tout leur essor.

On a fait dernièrement des fouilles dans la partie de la commune appelée *la bassecour*, dans l'espoir d'y découvrir du minerai de plomb ; mais les indications ayant été trompeuses, les recherches ont cessé.

Non loin du bourg, du côté de l'est, sur un monticule élevé et entouré de bois, dans une position extrêmement pittoresque, est le château de la Bâtie-Chavagneux; le plateau sur lequel il repose est peu spacieux, mais l'âpreté de ses abords, les eaux qu'on a dirigées sur ce point, les précautions qu'on a prises pour en rendre l'accès difficile, ne laissent aucun doute que ce n'ait été anciennement un poste militaire de quelque importance.

Poncet de la Bâtie, damoiseau, fils de défunt Ainard de Rochefort, chevalier, fit hommage de ce château de la Bâtie, dans le mois de juin 1283, à Guichard de St-Symphorien, prévôt des obéanciers de Rochefort, sous la condition que cette soumission à l'église ne nuirait point au fief qu'il pouvait devoir au comte de Forez et à Gaudemard de Jarez.

Hugonet de Chavanne, damoiseau (1), était seigneur du fief de la Bâtie en 1390 ; il vendit, le 16 mars de la même

(1) C'est sans doute de ce Chavanne qu'est dérivé le nom de Chavagnieu donné au fief dont il était propriétaire.

année, à M. Gilet d'Albon, obéancier de Rochefort, toute la juridiction et seigneurie qu'il possédait dans le mandement et château de Rochefort, soit à cause de sa maison forte de la Bâtie, soit en vertu des droits que lui avait conservés l'accord de 1302, dont nous parlerons. Noble Richard de la Folliade, au nom de Simonne de Gras, sa femme, propriétaire de la moitié du château de la Bâtie, fit le fief au chapitre pour cette propriété, le 23 août 1470, à genoux, sans capuce ni ceinture. Pierre de Chavanne remplit ce même devoir en 1392, pour la portion qu'il avait à ce même château, ainsi que Menard de Chavanne en 1406.

Ce manoir seigneurial jouissant du droit de justice, a appartenu pendant plus d'un siècle à l'une des branches de la famille de Camus; il a ensuite passé au marquis de la Roque-Pluvinel.

Le hameau de la Chèvre dépendait de la justice de Saconay.

Rochefort n'est distant de St-Martin que d'un quart de lieue, au nord de cette commune. Sa petite église, dédiée à St-Laurent, n'est plus desservie que par le curé de St-Martin. Auprès de cet édifice, sont les ruines d'une ancienne forteresse, chef-lieu d'une baronnie dépendante du comté de Lyon, composée des paroisses de Rochefort, St-Martin-en-haut et Duerne. Le chapitre faisait administrer la justice, avant la révolution, dans le château de Rochefort; il y avait même un notaire établi dans le village, mais cette résidence a été abandonnée.

La terre de Rochefort a appartenu très-anciennement à une famille du même nom. Le chapitre de l'église de Lyon ayant acquis, par l'échange de 1173, avec le

comte de Forez, le haut fief de cette commune, chercha peu à peu à s'y créer des droits et un domaine utile.

Reynaud de Forez, archevêque de Lyon, acheta d'abord la seigneurie de ce château, ainsi que son obituaire l'indique. Par un acte du mois de mars 1255, Etienne de Lymans, trésorier du chapitre, agissant au nom de ce corps illustre, obtint de Ponce Ferratier, citoyen de Lyon, la cession de tous les droits et usages que ce même Ponce avait achetés dans le mois de juillet 1254, d'Albert Meschin de St-Galmier, clerc de l'église de St-Just, moyennant 620 liv. viennoises, soit dans le château, *seu villa de Rupe forti*, soit dans le mandement, surtout dans les paroisses de Duerne et de St-Martin-des-Anneaux, même ce qui était tenu en fief de lui.

Guillaume de Monteux, damoiseau, reprend en fief, par acte du mois de mai 1277, des obéanciers de Rochefort, Guichard de St-Symphorien, prévôt de Fourvière, et Pierre de Augusta, archidiâcre, des servis et le moulin *del Rater*, moyennant le bénéfice de 12 liv. viennoises.

Hugues Arrici, chevalier, fait hommage, le 6 des kalendes de juillet 1283, aux obéanciers du même lieu, de tous les biens qu'il a dans le château de Rochefort.

Par un acte du mois de mars 1266, Ponce de Rochefort, chevalier, règle par la médiation de Milon de Vaux, doyen de l'église de Lyon, et de Pierre de Malvoisin, chevalier, avec les obéanciers, les droits de haute justice qui lui appartiennent dans le château et le mandement de Rochefort; la punition des malfaiteurs par le dernier supplice, demeure réservée aux obéanciers, mais à la charge de prendre l'avis de *Ponce*, dans le jugement de condamnation; si le coupable était sujet de ce dernier,

il lui était permis de le garder jusqu'à la preuve acquise du délit, à la charge de le remettre aux officiers des obéanciers pour lui infliger la peine ; si elle était commuée en amende, les trois-quarts en appartenaient aux obéanciers, et le quart à Ponce. Il en était de même pour toutes les autres punitions pécuniaires. Ponce de Rochefort se reconnut pour toutes ces choses homme-lige des obéanciers.

Autre Ponce de Rochefort, fils et héritier d'Arnaud, petit-fils de celui qui avait souscrit le traité de 1266, vend au chapitre de l'église de Lyon et à son doyen, par acte du mois de décembre 1301, tout ce qu'il possède dans le mandement de Rochefort, moyennant 100 liv. viennoises. Le vendeur se soumit à faire ratifier l'acte par Jean son fils, aussitôt qu'il deviendrait majeur. Phélicia, épouse de Ponce, l'approuva. Jean d'Ampuis, moine d'Ainay, Guigon Malamoschi, chevalier, Pierre de Chaysseu et la Guespe Delaye, damoiseaux, furent les témoins de ce contrat.

Le 4 des kalendes de juillet 1312, Jocerand et Girinet de Rochefort, damoiseaux, font hommage au chapitre de divers biens qu'ils possèdent en franc aleu à Rochefort, Thurins et Rontalon, moyennant 50 liv. viennoises.

Un accord passé sous le sceau de Pierre d'Eschalon, official, le dimanche de la passion 1302, dans l'hôtel de la précenterie, à Lyon (1), entre Aimon de Quarts, précenteur, Hugues de St-Symphorien et Anthelme

(1) Une délibération du chapitre, du mois de juillet, même année, porte qu'il avait été dépensé 120 fr. de la fondation de Ponce de Vaux, pour réparer le château de Rochefort.

Rigaud, chanoines de l'église de la même ville, obéanciers de Rochefort, d'une part; religieux frère Artaud de St-Romain, commandeur de l'hôpital de St-Jean de Jérusalem, à Chazelles, d'autre part; noble Arnulphe de Fontanays, chevalier, Hugue de Chavanne, Ponce de Rochefort, Guillaume de Montelz, damoiseaux, et les autres nobles et vavasseurs (arrière-vassaux) de Rochefort, encore d'autre part, au sujet de la juridiction sur quelques parties de ce mandement, contient des dispositions si remarquables sur les usages de ces temps de féodalité, que j'ai cru devoir les consigner ici. Il fut stipulé : 1.° que toute punition corporelle, soit de mort, soit de mutilation de membres, émanerait des officiers des obéanciers; mais que les amendes ou commutations de peines seraient divisées: une moitié appartiendrait à ceux-ci, l'autre, au seigneur sur la terre duquel le délit aurait été commis; 2.° que chacun des seigneurs pourrait faire arrêter ses délinquans sur sa terre, à la charge de les renvoyer aux juges des obéanciers pour les cas de haute justice; 3.° que chacun des seigneurs conserverait juridiction et profit sur son sujet, pour le guet et garde; 4.° qu'ils ne seraient point tenus de l'évasion des prisonniers ni du mal jugé, à moins qu'il n'y eût dol; 5.° que les obéanciers ou leur châtelain donneraient seuls les mesures du blé, vins et choses vénales qui se débiteraient dans le mandement; 6.° que les objets donnés en gage, seraient vendus publiquement au mieux offrant, sous l'orme de la place, un jour de dimanche, de l'autorité des obéanciers, et que, s'il ne se présentait aucun enchérisseur, il serait loisible de les porter ailleurs les autres jours; 7.° que la connaissance des délits commis par les hommes et les femmes justiciables

du commandeur et des nobles, surprises en adultère, appartiendrait de plein droit aux obéanciers; mais que si la peine était convertie en une amende, le montant en serait partagé entre eux (1); 8.° que les trois jours pendant lesquels les vassaux devraient travailler à réparer les murs du vieux château, seraient choisis dans l'intervalle de la fête de St-Michel (29 septembre) au carnaval; qu'ils ne pourraient l'être à une autre époque qu'en cas de nécessité absolue; 9.° que les vassaux du commandeur et des nobles, demeurant hors la ville, ne pourraient être contraints par les obéanciers ou leur châtelain, à payer le vingtain du château et bourg de Rochefort, à faire guet et garde, ni à les suivre à cor et à cri, si ce n'est pour la défense du château et mandement de Rochefort; mais qu'ils seraient tenus de se rendre aux maisons fortes du commandeur et des nobles, s'il y avait quelque chose à faire; 10.° que le commandeur et les nobles pourraient, aussi bien que leurs gens, mener et faire conduire à Rochefort, en temps de guerre, leurs meubles, à la charge de se soumettre, dans ce cas, à la cour et juridiction des obéanciers, qui seraient obligés de les aider et de les dé-

---

(1) Une sentence du juge ordinaire de Rochefort, du 15 mai 1391, condamne un homme et une femme, convaincus d'adultère, à courir et trotter nus depuis la prison jusqu'aux confins de la juridiction. *Ordinamus fere currendos et trotandos nudos a dictis carceribus Rupis fortis in quibus detinebantur prisonnarii usque ad finem jurisdictionis.... Et hoc juxta morem solitum et hac ratione et ex causâ dicti adulterii commissi notorie et publice per eosdem reos.* L'obéancier commua la peine en une amende de 60 sous, dont les condamnés souscrivirent, le 19 du même mois, une obligation.

fendre ; 11.° que le châtelain, juge ou prévôt, établi à Rochefort, jurerait à son avènement, entre les mains des nobles, l'un d'eux recevant le serment, d'observer le traité en tous ses points, et que les nobles en feraient autant dans les mains du juge. Présens à l'acte Jean de Condrieu, dit Mellier, Pierre de Genas et Barthélemi de la Poype, clercs de l'église de Lyon.

Ce traité fut confirmé, le 13 janvier 1395, par le chapitre et les obéanciers de Rochefort, et par frère Robert de Châteauneuf, commandeur de Chazelles et de Saulzy; il fut de nouveau arrêté que les hommes de la commanderie ne contribueraient pas à la garde ni aux réparations du château de Rochefort, mais seulement à celles des maisons du commandeur, à l'exception des trois jours entre la St-Michel et le carnaval, qu'ils étaient obligés d'aider de leur personne pour la construction et la réparation du vieux château et bourg de Rochefort.

L'accord de 1302 avait éprouvé des difficultés. Girard de Villeneuve, clerc du roi, citoyen de Lyon, possédait des biens à Rochefort, il voulut se soustraire à l'autorité du chapitre ; cependant il finit par se soumettre. Un acte intervenu entre lui, Guillaume de Thurey, doyen de l'église, et le chapitre, le 6 novembre 1342, termina leurs différends. Villeneuve reconnut que les obéanciers avaient toute juridiction sur son tènement et ses hommes dans l'étendue du mandement de Rochefort, que ceux-ci étaient tenus de suivre le cor et le cri des obéanciers, sous la condition que leurs bans et amendes, jusqu'à sept sols, lui appartiendraient; que celles qui excéderaient cette somme, jusqu'à 60 sols, se partageraient, et que celles au-dessus, seraient aux obéanciers. Jeannette, femme de Girard, ratifia l'acte, que

souscrivirent Pierre de Vergeyo et Pierre de St-Julien, notaires publics.

Un arrêt du parlement de Paris, du 19 décembre 1380, condamne, sur la demande du chapitre, plusieurs de ses vassaux de Rochefort, de faire guet et garde, et de travailler à réparer le château, attendu, est-il dit, que les ennemis se montrent dans la contrée. L'arrêt dispose même qu'il sera exécuté par provision à cause du danger. Cette indication confirme ce que nous a transmis l'histoire, qu'après la mort de Charles V, arrivée le 16 septembre de la même année, il se manifesta des mouvemens dans presque toutes les provinces du royaume. La minorité des rois est presque toujours pour les peuples un temps de calamités.

Un procès-verbal du 6 novembre 1417, fait par André Chevrier, citoyen de Lyon, commissaire nommé par le bailli de Mâcon, pour visiter les forteresses du Lyonnais, en exécution des lettres patentes du roi Charles VI, du 31 août précédent, constate qu'il a examiné soigneusement le château de Rochefort, indique les réparations qu'il s'agit de faire, et ordonne aux habitans d'y travailler sans délai; il défend au surplus au châtelain d'y laisser entrer aucun ennemi du roi.

Cette mesure était occasionée par la triste situation où se trouvait la France. La réunion qui eut lieu cette année, entre la reine Isabeau de Bavière et le duc de Bourgogne, donna naissance à différens partis. Le roi des Romains menaçait Lyon, l'anarchie la plus complète désolait le royaume: cet état malheureux dura plus de vingt années; la fidélité des Lyonnais envers Charles VII ne se démentit pas un seul instant dans cette longue période, et cette persévérance fut utile à la province.

Les fonctions de châtelain de Rochefort avaient été jugées si importantes, que l'on avait attribué à celui qui en était pourvu, entre autres droits, une portion de dixme, appelée de la Châtellenie ou de la Fargine, laquelle se levait au Massage de chez Gervais et autres lieux circonvoisins. Hector Faure, bourgeois de Lyon, capitaine châtelain, et lieutenant de juge de Rochefort, s'en désista par acte du 28 avril 1703, en faveur du mansionnaire, et le chapitre approuva cette disposition.

Rochefort, chef-lieu d'une baronnie, pourvu d'un siége de justice, abrité par une forteresse importante, ayant des mesures particulières, est bien déchu de ce qu'il était autrefois; il ne présente plus que des ruines et les lambeaux de son ancien lustre. Des chaumières remplacent aujourd'hui les demeures gothiques des fiers paladins à qui la garde du château était confiée.... Ainsi le temps, dans son cours, apporte de notables changemens.

St-Martin a pris, au contraire, une plus grande consistance; il a absorbé dans son enclave Rochefort, duquel il dépendait auparavant. Nous avons recueilli peu de renseignemens sur son ancien état, mais ce peu doit être révélé; car c'est en étudiant le passé, que l'on se forme des règles sûres pour se guider dans l'avenir.

Nous trouvons qu'au mois de septembre 1301, Guillaume Baras, damoiseau, vendit à Pierre Deville, citoyen de Lyon, divers cens, droits et usages qu'il possédait en franc aleu dans la paroisse de St-Martin-des-Anneaux; que le 15 juillet 1323, dame Clémence, veuve de Hugues de Chavanne, damoiseau, et Jean de Chavanne, son fils, aliénèrent à Jean d'Ambronay, trésorier de l'église de Lyon, plusieurs cens et servis dans la même paroisse,

moyennant 42 liv. viennoises bonnes ; que le 8 mai 1351, Pierre de Sancieu, perpétuel de l'église de St-Paul et curé de St-Martin, accorda à Menard de Chavanne, damoiseau, la faculté de retraire quelques servis qu'il avait vendus à Clément Ferroyl, aussi perpétuel de St-Paul ; que le 6 décembre 1397, Hugonet de Chavanne, seigneur de la Bâtie, passa vente à Simon et Pierre Charpin, tabellions publics, moyennant 7 liv. 5 sols tournois, valant sept francs d'or et le quart d'un autre, d'un cens de six sols viennois et deux ras d'avoine, à percevoir sur la paroisse de St-Martin-des-Anneaux, et dépendant du fief des doyen et chapitre de l'église de Lyon ; que le 22 mai 1482, noble homme Louis de Bron, damoiseau de Riverie, chambellan du roi, concéda aux habitans du lieu de Piney et à ceux qui leur succéderaient, en reconnaissance des services qu'ils lui avaient rendus, la permission de mener paître leurs bestiaux au bois appelé *le grand Malleval*, sis à St-Martin-en-haut, sous une rente annuelle de 18 liv., et à la charge du servis au seigneur direct ; que le 14 mars 1485, Guidon Bourgeois, curé de St-Martin-des-Anneaux et sacristain de l'église de Lyon, traita avec le même Louis de Bron, au sujet de la portion de dixme que ce dernier levait à St-Martin et que le curé soutenait lui appartenir. Les parties convinrent que Louis de Bron continuerait à jouir de sa portion de dixme, à la charge de payer au curé cinq sétiers de blé de tous grains, mesure de Rochefort, sans préjudice de deux bichets de seigle et deux ras d'avoine, dus au chapitre, lequel ratifia ce traité le 17 du même mois. Enfin, que le chapitre accorda, le 11 août 1695, à Raymond de Madière, écuyer, conseiller honoraire en la sénéchaussée

et présidial de Lyon, propriétaire d'une maison appelée *la Carrière*, sise à St-Martin, la permission de faire construire trois autres tours à sa maison qui en avait déjà une, afin de lui donner plus de régularité, sous la condition néanmoins de ne faire mettre aucunes meurtrières, créneaux et girouettes, et de ne prétendre aucun droit ni marque seigneuriale. Ainsi la féodalité expirante cherchait encore à retenir quelques débris de ses anciennes prérogatives.

J'ai déjà signalé d'une manière honorable le caractère des habitans de St-Martin : j'ajouterai que les orages de la révolution n'ont fait que développer avec plus d'énergie leurs heureuses qualités. Pieux, hospitaliers, amis de l'ordre, loin de céder aux séductions du siècle, ils n'ont laissé aucune infortune sans secours ; on les a vus s'exposer dans nombre de circonstances aux épreuves les plus cruelles pour sauver des malheureux qui s'étaient confiés à leur foi. Rien n'était capable d'ébranler leur généreux dévouement ou de ralentir leurs démarches. Cette conduite est d'autant plus digne d'éloges, que la commune était soumise à une dixme très-élevée, qui s'étendait même sur les agneaux et les porcs, à des impôts accablans et à des droits seigneuriaux extrêmement onéreux. Les temps de tribulation sont ceux où apparaissent, au milieu des plus grands crimes, les plus grandes vertus ; il est glorieux pour la commune de St-Martin de n'avoir à rendre compte que de bonnes actions.

En 1815, une compagnie formée à Lyon pour la défense du trône, sous le titre de chasseurs d'Henri IV, commandée par le comte d'Espinchal, vint occuper St-Martin-en-haut à la fin du mois de mars ; mais un détachement de gendarmes, mis à sa poursuite, s'étant présenté, les chasseurs qui n'étaient pas en force, se retirèrent dans les bois, d'où ils gagnèrent l'Auvergne.

STATISTIQUE — LANGAGE.

Nouvelles additions et corrections pour le Dictionnaire du mauvais langage, et remarques de grammaire et d'étymologie sur quelques expressions qui sont ou qui ont été usitées à Lyon.

Aigue, eau. C'est un terme patois. Le Duchat, sur un passage de Rabelais (1), I, 24, où l'on trouve *du vin aigué* pour *du vin mêlé d'eau*, dit qu'il est usité dans une partie de la Gascogne et à Lyon, où les bateliers disent : Beau rousseau, voulez-vous passer l'*aigue*, pour dire la rivière. Il aurait pu ajouter que cet ancien mot est resté dans quelques noms de ville, tels qu'*Aigues-mortes*, *Aigues-vives*, *Aigueperse*, *Aiguebelle*, et qu'on le reconnaît encore dans les mots *aiguière*, *aiguade*, *aigue-marine*, etc.

Ainai, nom d'un quartier ou paroisse de Lyon, qui s'appelait autrefois *Athanacum*. C'était le siége d'une très-ancienne abbaye qui a subsisté jusqu'à la révolution. *Athanacum*, suivant les uns, dérivait du grec *athanatos*, immortel, par allusion aux martyrs immolés en cet endroit ; suivant les autres, c'était une corruption d'*Athenæum*. On croit que l'église d'Ainai est bâtie sur l'emplacement de l'antique Athénée. Dans un curieux

(1) On peut d'autant mieux citer Rabelais dans un dictionnaire du langage lyonnais, que cet auteur a habité Lyon où il fut pendant quelque temps médecin de l'Hôtel-Dieu, et qu'on rencontre dans ses ouvrages de nombreux souvenirs de son séjour dans notre ville. On compte faire de ce dernier point le sujet d'un mémoire particulier.

mémoire sur les *Cryptes*, *églises et chapelles de la ville et faubourgs de Lyon*, placé à la tête de l'*Almanach* de cette ville de 1755, on donne, pag. 19, une autre étymologie du nom d'*Ainai*, qui est singulière et que je n'ai vue nulle autre part : « C'est la célèbre abbaye » des *deux rivières* de Lyon, en latin *amnis et amnis*, » et par abbréviation gauloise, *Ais n ais*, et dans la » suite *Aisnai* ou *Ainai.* » *Credat judæus Apella.*

Anille, béquille, potence. Du latin *anilis*, de vieille.

Araire, selon Nicot, signifie charrue en lyonnais. On ne le dit plus. Il venait du latin *aratrum*.

Assolement est maintenant très-français et très-usité : on le trouve dans presque tous les ouvrages modernes d'agronomie, où il désigne l'ordre et les changemens de cultures qui conviennent aux terres, selon leurs diverses qualités. Cependant il ne figure pas dans le dictionnaire de l'académie : ce qui m'engage à le placer ici.

Bacon. Le Duchat, sur Rabelais, I, 15, dit que *bacon*, dans le Lyonnais, dans le Dauphiné, dans le Poitou et dans la Lorraine, de même qu'en Angleterre, signifie du lard. Je n'ai jamais entendu personne l'employer à Lyon.

Bariteau, blutoir ou bluteau. *Le prin bariteau*, le premier blutoir. Voy. plus haut pag. 11 et 15.

Beche, petit bateau couvert d'une toile, dont on se sert sur la Saône. Il est très-ancien : du Troncy l'a employé dans son *Discours du grand triomphe*

fait à Lyon, 1559, pag. 17, lign. 23-25 : Au mi-
« lieu de la rivière de Saone toute couverte de petits » bateaux qu'ils appellent besches ; » et Paradin, dans ses *Mémoires de l'hist. de Lyon*, 1573, pag. 371, lign. 26-28 : « Auquel lieu se trouva grande multitude » de gondoles et *besches* chargées de diverses pièces d'ar» tillerie. » M. Jouy, l'*Hermite en province*, tom. V, pag. 278, lign. 1, a sans doute voulu écrire ce mot ; mais son imprimeur a mis *buchers*.

Cabotin, mauvais acteur qui joue sur les théâtres de province. J'en ignore l'étymologie.

Canus ou *canu*, au féminin *canuse*, ouvrier en soie. Il est aussi adjectif : *le langage canu*. Il existe des chansons et d'autres pièces de vers écrites en ce langage. L'étymologie de ce nom m'est pareillement inconnue.

Carcabeau, relevé périodique et officiel du prix du blé, qui se faisait le samedi de chaque semaine à la Grenette par un des échevins. Voy. plus haut pag. 15.

Charabarat, nom qu'on donne ici au marché aux chevaux qui se tient tous les samedis dans la rue Vaubecour. M. Cochard, *Description historique de Lyon*, pag. 57, dit que ce nom vient sans doute de *chair à barat*, *chair trompeuse* ; et il ajoute : « *Barat*, dans le » vieux langage, signifie *tromper*. On sait qu'il n'est » pas de marchés où l'on soit plus exposé à être trom» pé que dans ceux aux chevaux. » On lit ce qui suit dans le dictionnaire étymologique de Ménage, v.° *Barat*, où l'auteur diffère d'avec notre collègue sur le premier des deux élémens dont se compose le mot *charabarat* :

« Dans le Dauphiné, à trois lieues de Lyon, il y a une » chapelle appelée *la Chapelle de St-Hours*, aux envi- » rons de laquelle il y a cinq ou six maisons pour les » pélerins qui viennent en dévotion à cette chapelle, le » lundi de pâques et le lundi avant la St-Jean, pour » guérir de la sciatique et des maux de jambes et de » pieds. Ces jours-là, il y a en ce lieu une grande foire » de bestiaux, qui s'appelle *la foire de charabarat*, dont » le privilége est que, quelque tromperie qu'on fasse » dans le troc des animaux, on n'est point obligé de les » reprendre; et pour cela on crie par la foire: *Cha-* » *rabarat, qui a mal son dam.* Dans le langage du » pays, *charabarater*, signifie troquer..... *Charabarat* » a été formé de *carum* qui signifie *cher*, et de *barat*, » qui signifie *tromperie*. Les Italiens disent de même » *barattiere*, pour dire un homme qui trompe, et par- » ticulièrement au jeu. Ils disent aussi *barattare*, pour » dire changer, troquer, permuter..... »

Chevilliere (et non *chevillard*, comme on l'a imprimé dans l'*Hermite en province*, volume cité, pag 259), ruban de fil.

Cible ou *sible*, but, blanc. M. Cochard en a fait usage, *Archives du Rhône*, tome IV, pag. 283, lign. 22.

Craquelin, sorte de pâtisserie particulière à Lyon, qui ressemble à l'échaudé de Paris, quant au goût, mais dont la forme est différente. C'est une petite couronne garnie de pointes. Le verbe *craquer*, qui est une onomatopée, parait être la racine de ce mot.

Douane est un mot français. Je ne l'enregistre que pour noter que, d'après Spelman, cité par Ménage

dans son dictionnaire étymologique, il est d'origine lyonnaise.

Eminent, pour *imminent*. Un danger *éminent*. C'est une faute grossière et assez commune.

Enquelin, pour *inquilin*, du latin, *inquilinus*, *quasi incolinus*, locataire, voisin, habitant la même maison.

Equevilles, balayures. On trouve *escuvilles* dans un de nos actes consulaires, daté du 24 novembre 1590. De l'italien *Scoviglia* qui, à son tour, dérive peut-être du latin *quisquiliæ*. Voy. La Monnoye, *Gloss. bourguignon*, v.° *Equeville*. On a dit dans un article de journal sur l'ouvrage de M. Molard que ce mot venait plutôt de la phrase latine, *tolle hæc vilia :* c'est un badinage.

Etagère, rayon d'armoire ou de bibliothèque. M. Cochard, *Description historique de Lyon*, pag. 118, lign. 20.

Ferain (pain). J'en ai indiqué la signification et l'étymologie plus haut, pag. 10.

Fourvière, montagne ou colline très-élevée qui domine la ville de Lyon, et où se trouve une chapelle célèbre dédiée à la Sainte Vierge. On croit communément que *Fourvière* est une corruption de *forum vetus* ou de *forum Veneris*. Voyez tous nos historiens. Besian Arroy, *Traité des usures*, Lyon, P. Guillimin, 1674, pag. 75, le fait venir de *forum boarium*, marché aux bœufs : suivant cet auteur, le marché aux bestiaux qui se tient actuellement à St-Just, se tenait autrefois sur le sommet de Fourvière.

Gapian, nom par lequel on désigne à Lyon un employé de l'octroi ou des autres contributions indirectes. On en donne l'étymologie suivante qui n'est sans doute qu'une plaisanterie : lorsqu'on voulut établir les droits d'entrée à Lyon, on ne put trouver personne qui consentît à se charger de leur perception. On fut obligé de faire venir des gens de *Gap* : de là *gapian*.

Goyarde, serpe, serpette.

Houche, taille de boulanger ou de boucher. Peut-être du latin *sulcus*, trace, sillon.

Houcher, tourner sens dessus dessous, par un mouvement brusque du bras, ce qui est dans un plat, dans une casserole ou dans une poêle, quand le mets étant cuit d'un côté, on veut le faire cuire de l'autre. *Houcher* une omelette, un *matte-faim*. Voy. ce dernier mot dans le dictionnaire de M. Molard, qui a omis *houcher* dans le sens que je viens d'indiquer.

Mache-croute. « Ainsi vindrent (les Gastrolatres) » devers messere Gaster, suivans ung gros, jeune, puissant ventru, lequel sus un long baston bien doré, » portoyt une statue de bois mal taillée et lourdement » paincte telle que la descripvent Plaute, Juvenal et » Pomp. Festus. A Lyon, au carnaval, on l'appelle Mache-» crouste : ils la nommoyent Manduce. C'estoyt une effigie » monstrueuse, ridicule, hideuse et terrible aux » petits enfans, ayant les œils plus grands que le ventre » et la teste plus grosse que tout le reste du corps, avec » amples, larges et horrificques maschoueres bien en-» dentelées, tant au-dessus comme au dessoubs : les-

» quelles avecques l'engin d'une petite chorde cachee » dedans le baston doré l'on faisoyt l'une contre l'autre » terrificquement cliqueter, comme à Metz l'on faict » du dragon de Sainct Clement. » Rabelais, *Pantagruel*, IV, 59. Le Duchat remarque dans une de ses notes qu'*on ne porte plus à Lyon cette figure, quoiqu'on y en parle encore, et qu'on y menace les enfans de les faire manger à la masche-croute.* Du reste, Rabelais n'est pas le seul auteur qui fasse mention de l'ancien usage de porter ce hideux épouvantail pendant le carnaval : on trouve dans le *Discours des spectres ou visions et apparitions d'esprits.....*, par Pierre le Loyer, conseiller au Présidial d'Angers, 2.e édit., Paris, Nic. Buon, 1608, in-4.°, pag. 203, le passage suivant : « Les Romains » ont eu leur *Manducus*, masque fort ridicule, ayant » une large et profonde bouche, de grandes maschoueres » et cracans sans cesse des dents. Cette masque, dit » Feste Pompee, se portoit solennellement en procession » ès festes, non tant, ce crois-je, pour la religion que » pour donner de la peur aux enfans. Et telles masques » n'ont point encores esté bannies de la chrestienté. Car » maintenant *en quelques villes principales de France*, » se void un *masche-crouste*, maniant les babines comme » un *Manducus*, et puis encores ailleurs y a une mas- » que ayant le visage large et les dents longues et » aiguës, appellée *vieille dentine*, et pour apparier ceste » vieille, un grand claquedent lui sert d'escorte et de » compagnie, nommé *Lez-yeux-bleuz*, parce que c'est » une grande masque louche et horrible d'yeux qu'elle » mouve sans cesse. »

MAJOR. « M. l'abbé Mongez ayant proposé à l'académie » (de Lyon), de la part de deux particuliers de cette

» ville partagés de sentiment, la question de savoir com-
» ment on qualifie au jeu de piquet les tierces, qua-
» trièmes, quintes, etc. qui commencent par l'as, cette
» compagnie a décidé que, suivant l'usage et le diction-
» naire de l'académie française, il faut dire tierce *major*,
» quatrième *major*, etc., et non pas *majeure*. » Procès-verbal de la séance de l'académie de Lyon du 28 août 1770.

Pannosse, mou, sans force, sans vigueur. Expression populaire à Lyon, à peu près synonyme de *patte mouillée*. M. Molard a omis ce mot, évidemment dérivé du latin *pannuceus*, qui offre le même sens, et dont la racine est *pannus*, drap, étoffe, linge.

Pelosse, espèce de petites prunes sauvages fort âpres. On appelle *pelossier* l'arbre qui les porte.

Picandeau. C'est le nom d'un jeu mentionné par Rabelais, I, 22. Le Duchat dit que c'est le volant, dans le Lyonnais, et que peut-être il y est fait de plumes de pie noires et blanches. Aujourd'hui, à Lyon, les écoliers appellent *picandeau* un bâton garni de papier à l'un de ses bouts, et à l'autre, d'une pointe en fer ou d'une épingle, et qui, lancé avec la main, va se ficher dans les portes ou dans les plafonds.

Poudrière. « Nous sommes surpris de ne point trou-
» ver dans le dictionnaire de l'académie de mot pour
» exprimer le lieu où se fabrique la poudre à canon.
» Dans l'usage, on se sert tantôt du mot *poudrerie*,
» tantôt de celui de *poudrière*. M. Noël, dans son *Nou-*
» *veau dictionnaire français-latin*, imprimé en 1809,

» grand in-8.°, chez Lenormand, à Paris, a adopté » celui de *poudrière.* » Note extraite du *Journal de Dijon* du 7 août 1822. Nous avons à Lyon, sur le quai St-Benoît, un magasin à poudre que nous appelons *la Poudrière.*

Poulaille, volaille, a été employé par J. B. Rousseau, si je ne me trompe, et par La Fontaine, liv. XI, fable 3. C'est la racine du nom de notre *rue de la Poulaillerie*, ainsi appelée des marchands de volailles qui l'habitaient et y tenaient leur marché.

Recuite, sorte de fromage à la crême qu'on sert dans de petits plats de faïence ou de terre rouge, et qui est fort estimée à Lyon. C'est du lait de brebis caillé et parfumé avec la feuille du laurier. Les meilleures *recuites* se font au village de Ste-Foy. M. Jouy, dans l'*Hermite en province*, tom. V, pag. 259, lign. 21, en fait mention; mais, par une faute typographique non moins étrange que celles que j'ai relevées aux mots *beche* et *chevilliere*, elles y sont nommées *ranets.*

Regret. *Faire regret*, inspirer du dégoût par son mauvais état ou sa malpropreté. M. Jouy, pag. 258, lign. 18 du vol. cité ci-dessus, indique ce *lugdunensisme* qui a été omis par M. Molard.

Serment, sarment, bois que produit le cep. Rabelais s'en est servi et a joué quelque part sur le double sens de ce mot pris dans la signification que je viens d'indiquer et dans celle de *jusjurandum.* Du Troncy, dans une petite pièce transcrite plus bas pag. 56:

Et de bon vin de vray serment.

BIOGRAPHIE LYONNAISE.

NOUVELLE ADDITION A LA NOTICE SUR BENOIT DU TRONCY (1).

Nous avons dit que, suivant toute apparence, Benoît du Troncy s'appelait originairement *Troncy* tout court et qu'il n'avait ajouté à son nom la particule *du* que lorsqu'il obtint la charge de secrétaire de la ville de Lyon, dont le privilége était d'anoblir ceux qui l'exerçaient : cette conjecture se trouve confirmée par la dénomination qu'il s'est donnée dans deux petits opuscules de sa façon, qu'on vient de nous communiquer, et de l'un desquels nous soupçonnions l'existence, d'après une note manuscrite de M. l'abbé Sudan, que nous avons citée, tom. III, pag. 43.

Le premier est intitulé : *Le Discours du grand triomphe fait en la ville de Lyon, pour la paix faite et accordée entre Henri second, Roy de France treschrestien, et Philippe, Roy des Espagnes, et leurs aliez.* A Lyon, par Iean Saugrain, 1559, in-8.° de 22 pages.

Le second est le complément du premier : c'est la *Suytte de la description des grands triomphes faitz à Lyon, apres la publication de la paix.* Il porte les mêmes noms de lieu et d'imprimeur, ainsi que la même date ; il est également de format petit in-8.° et se compose de 16 pag.

Tous les deux sont adressés *à Monseigneur* (Benoit)

(1) Voy. tom. III, pag. 425-432 ; tom. V, pag. 57-58 et 378-379.

Buatier (1), vicaire général du cardinal de Tournon, archevêque et comte de Lyon, par *Benoît Troncy*.

Ainsi, en 1559, notre auteur ne s'était pas encore avisé de prendre la particule, dont très-vraisemblablement il ne se décora, ainsi que nous l'avons dit, qu'en 1577, en devenant secrétaire de la ville.

Au reste, les deux opuscules dont il s'agit, et qu'il faut ajouter, ainsi que la traduction française du traité de Jacques de Pamele, à la liste des autres ouvrages de Benoît du Troncy que nous avons indiqués dans sa notice, contiennent la description des réjouissances extraordinaires qui se firent dans nos murs à l'occasion de la paix de Cateau-Cambrésis. Paradin avait certainement sous les yeux le premier des deux petits livrets, lorsqu'il a écrit le chapitre 31 du liv. III de ses *Mémoires de l'histoire de Lyon* (pag. 358-362), intitulé: *Grands feux de ioie à Lyon, en tesmoignage publique de reiouissance, pour raison de la paix entre les roys chrestiens, en l'an*

(1) Benoît Buatier, d'une ancienne famille de Lyon, était alors propriétaire de la maison de l'Antiquaille. On peut consulter sur ce personnage l'abbé Pernetti, *Lyonnois dignes de mémoire*, tom. I, pag. 362. Ses liaisons avec les gens de lettres de son temps prouvent qu'il n'était pas lui-même sans littérature. Gilbert Ducher lui consacre une de ses épigrammes (pag. 64 de son recueil), à la tête de laquelle il lui donne la titre de chamarier de St. Paul; il y célèbre son érudition. La 162.e pièce du liv. VII des *Nugæ* de Nicolas Bourbon est intitulée : *de Rob. Buliodo* et *Ben. Buaterio*, *viris eximiis*, et la 82.e des *Lettres missives* d'Etienne du Tronchet est adressée *à Monsieur Buatier, grand vicaire de Lyon*. Paradin le nomme aussi dans ses *Inscriptions antiques*, à la suite de son *Histoire de Lyon*, pag. 429 et 444, où il le qualifie d'*official et grand vicaire de Monseigneur l'Archevêque*, et où il parle de sa maison de l'Antiquaille.

1559; il n'a guère fait qu'abréger dans ce chapitre la narration de du Troncy ; mais il paraît que la *Suytte* lui a été inconnue ; car il ne dit mot de la continuation des fêtes qui est l'objet de cette *Suytte* : son récit n'embrasse que ce qui se passa du 16 au 30 avril exclusivement, tandis que les fêtes se prolongèrent jusqu'au 15 mai inclusivement. Il n'a traité, comme on le voit, que la moitié du sujet.

Rien de plus curieux que la description de ces fêtes, et de plus propre à faire connaître le goût qui régnait à cette époque. C'est une magnificence et un luxe d'un genre vraiment singulier. On prodiguait les emblèmes, on poussait l'allégorie jusqu'à perte de vue. On promenait dans les rues des personnages symboliques, au milieu des parades militaires, et quelquefois même au milieu des processions. Des représentations bizarres avaient lieu sur nos places publiques et principalement sur nos fleuves, à l'aide du charpentier, du décorateur et de l'artificier. Le chapitre de Paradin, ci-dessus cité, auquel nous renvoyons les lecteurs ; leur donnera une idée suffisante de ces sortes de spectacles qui se renouvelaient toutes les fois qu'il s'agissait de faire éclater la joie publique, et par exemple, aux entrées des princes et des rois.

On remarque dans le *Discours* de du Troncy le fait suivant : un échafaud triangulaire, mais qui paraissait carré, de quelque côté qu'on le regardât, avait été érigé, le premier jour des réjouissances, aux frais des Allemands (1), sur la place de St-Bonaventure, *par l'industrie grande de l'excelent peintre Bernard*. Cet

(1) C'est-à-dire, des négocians allemands établis à Lyon.

échafaud était entouré d'une toile sur laquelle était retracée *la fulmination des geants*, telle qu'elle est décrite par Ovide. On y avait joint les statues colossales des trois Furies et celle de Pluton à cheval sur Cerbère. Un portrait de la Paix dominait sur toutes ces effigies avec les armoiries de France, d'Espagne, d'Angleterre, de Lorraine et de Savoie, et celles des sept illustres villes impériales de la Germanie, etc. Les petards, les fusées, les feux d'artifice de toute espèce animèrent ce tableau. Il faut en lire les détails dans l'auteur lui-même. Nous voulons seulement faire observer que l'*excellent peintre* qu'il nomme en cet endroit, et qui avait imaginé cette sorte de fantasmagorie, est un artiste dont la réputation est venue jusqu'à nous : car nous croyons qu'il s'agit ici de Salomon Bernard, qu'on appelle ordinairement le *Petit Bernard*, surnom qui probablement lui avait été donné à cause de la petitesse de sa taille. On sait que cet artiste, né à Lyon vers le commencement du 16.ᵉ siècle, était élève de Jean Cousin, et on recherche encore quelques livres où se trouvent des gravures en bois de sa composition, telles que celles qu'il a faites pour la *Bible* et pour les *Métamorphoses d'Ovide*, auxquelles on reproche cependant une égalité de ton qui nuit à leur effet (1). Voy. *Biogr. univ.* art. Bernard (Salomon).

Un autre souvenir qui nous paraît aussi devoir être consigné dans ce recueil et que du Troncy nous a également conservé, c'est que Barthélemy Aneau (2) qui

---

(1) C'est aussi au Petit Bernard que sont dues les figures en bois qui accompagnent la traduction en vers français des *Emblêmes d'Alciat*, par Barthélemi Aneau, Lyon, G. Roville, 1549, in-8.°

(2) Le goût de Barthélemi Aneau pour les symboles, les allégories et les emblêmes est bien connu. Rubys, *Hist. de Lyon*, pag. 356,

était alors principal du collége de la Trinité, dirigea la dernière des représentations publiques qui eurent lieu en cette circonstance. Il avait été choisi à cet effet par *ceux de rue neuve et des environs*, la plupart gens de rivière, qui voulurent témoigner, comme l'avaient fait avant eux les habitans des autres quartiers, la part qu'ils prenaient à l'allégresse générale. Barthélemi Aneau fit construire sur le Rhône trois bateaux, dont l'un était en forme d'hippopotame, le second en forme de dauphin, et le troisième en celle d'un lion. L'hippopotame, *symbole d'extreme meschanceté*, était monté par un Protée, *variable démon marin causant les tourmentes et tempestes*, et signifiant le mauvais effet de la guerre sur terre et sur mer. Le Dauphin, *ami de l'homme*, et qui était

---

après nous avoir appris que les Suisses ayant assiégé Dijon en 1513, firent grand' peur aux Lyonnais, ajoute que c'est « ce qui donna lieu » par la suite à Barthélemi Aneau de représenter par gausserie en des » jeux publics une grosse brayette qui faisait peur à un lion. » En 1542, Aneau publia chez Pierre de Tours, in-8.º, une pièce qu'il avait fait jouer au collége de la Trinité et qui était intitulée, *Le Lion marchant* (et non *marchand*, comme l'écrivent la plupart des biographes et des bibliographes), *Satyre françoise sur la comparaison de Paris, Rohan, Lyon, Orléans, et sur les choses mémorables despuys l'an 1524, soubs allégories et énigmes, par personnages mystiques.* Nous avons vu dans la note précédente qu'en 1549, il traduisit en vers les Emblêmes d'Alciat. Il composa depuis un recueil semblable en latin sous le titre de *Picta poesis*, qu'il redonna en français sous celui d'*Imagination poëtique*, Lyon, Macé Bonhomme, 1552, in-8.º, 1556 et 1564, in-16. C'est dans ce dernier ouvrage, pag. 9 de l'édition latine de 1564, que se trouve la comparaison si spirituelle et si souvent rappelée, de Cadmus semant sur la terre, par le conseil de Minerve, des dents du dragon de Castalie; d'où sortirent des hommes vivans, avec les caractères de l'imprimerie lyonnaise qui multipliaient les productions de l'esprit humain d'une manière non moins merveilleuse.

peut-être aussi destiné à faire allusion au nom de la province du Dauphiné limitrophe de la rive gauche du fleuve, portait sur son dos une dame qui tenait un rameau d'olivier et figurait la Paix. Le lion était placé vers la partie de la ville confinant à la Savoie; il servait de monture à un personnage revêtu de plumes d'autruche, ayant à la main droite une épée et une balance à la gauche, symbole hiéroglyphique de la Justice. Sur le derrière du lion était un nid d'Alcyons fait de pampres et d'épis de blé : ce qui voulait dire qu'*en tranquillite et paix est abondance de bien.* A sept heures du soir, on mit le feu à l'hippopotame et à son cavalier qui, bientôt dévorés par les flammes, permirent au dauphin et au lion de se rejoindre. Au milieu des fusées et des pétards lancés de la gueule de ces animaux, on vit alors descendre la Paix qui alla embrasser la Justice et danser avec elle au son des trompettes. « Tout cela, ajoute du » Troncy, veut signifier que la guerre representée par » ce cheual tant cruel et inhumain, et son malin et » variable esprit le regissant, estant suprimez et du » tout consommez, le Roy treschrestien fera office de » iustice de rendre à chacun ce qui luy appartient : ce » qu'il ne pouuoit faire pendant la guerre, par le » moyen toutesfois de laquelle une ferme et solide paix » nous est acquise ça bas en terre, attendans l'eter- » nelle preparée au ciel à tout fidelle chrestien. »

Nous terminerons cette notice par la citation d'une pièce de vers que du Troncy a placée à la suite de son *Discours du grand triomphe*, page 22, verso du dernier feuillet. Cette pièce qui n'a nul rapport avec le sujet du petit volume, et qui ne paraît avoir été mise là que pour remplir un blanc, est ainsi conçue :

Vray regime de santé.

Cinq cens pieces d'or à choisir
Sans rien deuoir et à plaisir :
Viande à souhait, pain de froment,
Et de bon vin de vray serment :
Sans nul chagrin femme ioyeuse,
Mais delectable et gracieuse :
Tousiours sain, n'estre iamais yure ;
Les folz et mutins point ne suiure :
Ne prendre garde à ces resueurs
Folastres et pronostiqueurs :
Dormir la nuit, le iour veiller,
Et moderement trauailler :
Font l'homme uiure longuement,
Et proche de contentement.

Nombre de nos poètes se sont exercés sur les mêmes idées, et nous pourrions citer plusieurs petits ouvrages du même genre qui ont avec celui-ci une ressemblance frappante : leur type commun est la 47.e épigramme du livre X de Martial : *Vitam quæ faciunt beatiorem.*

HISTOIRE. – BIOGRAPHIE.

Biographie universelle, tom. XLVII et XLVIII (extrait).

Urfé (Anne d'), poète et littérateur, né dans le Forez, en 1555, mort en 1621, a droit de figurer dans cet extrait comme ayant été chanoine comte de Lyon. L'article qui lui est consacré dans la *Biographie*

universelle, et dont l'auteur est M. Weiss, un des plus savans et des plus laborieux rédacteurs du recueil, est plein d'intérêt. Anne d'Urfé, « moins connu mainte-» nant par ses ouvrages que par la bizarrerie de sa » destinée, » était un des cinq frères d'Honoré d'Urfé, auquel nous devons le célèbre roman de l'Astrée. On se rappelle qu'il se maria avec la belle Diane de Chateaumorand, et que ce mariage ayant été annulé pour cause d'impuissance, par sentence de l'officialité de Lyon du 7 janvier 1598, Diane devint l'épouse d'Honoré d'Urfé. Anne embrassa alors l'état ecclésiastique. Je puis indiquer à M. Weiss la date de sa réception parmi les comtes de Lyon: cette réception eut lieu en 1607. Notre habile biographe met au nombre des ouvrages d'Anne d'Urfé, *Deux dialogues*, intitulés *l'Honneur* et *la Vaillance*: c'est une erreur; ces deux dialogues sont d'Antoine d'Urfé; ils ont été imprimés séparément. En voici les titres complets: I. *L'Honneur, premier dialogue du Polémophile, avec deux epistres appartenantes à ce traité: l'un, de la preference des Platoniciens aux autres philosophes: l'autre, des degrez de perfection, par Ant. d'Urfé, abbé de la Chaze-Dieu* (1) *et prieur de Montverdun*. Lyon, Jacques Roussin, 1592, in-4.° de 43 pages, sans les pièces liminaires. II. *La Vaillançe, second dialogue du Polémophile, par Ant. d'Urfé*, etc., *dédié* (ainsi que le premier) *à Monseigneur le duc de Nemours*. Lyon, même imprimeur et même année, in-4.° de 32 pages, sans les pièces liminaires et quelques pièces à la fin. Antoine d'Urfé était sans doute un des frères d'Anne. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'un

---

(1) On dit aujourd'hui *Chaise-Dieu*.

de ses frères portait ce nom, et qu'il est mentionné dans le dictionnaire de Moréry, édit. de 1759, art. *Urfé*. A la vérité, Moréry, ou son continuateur, fait mourir en 1565 cet Antoine, qui fut, suivant lui, évêque de St-Flour et abbé de la Chaise-Dieu; mais cette date de 1565 présente évidemment une faute d'impression, et je crois qu'il faut lire 1595. Anne, l'aîné de la famille, étant venu au monde en 1555, Antoine aurait vécu moins de dix ans, et aurait été évêque de St-Flour et abbé de la Chaise-Dieu avant cet âge, s'il était vrai qu'il mourut à l'époque indiquée. On ne peut admettre une supposition aussi absurde. La méprise de M. Weiss vient sans doute de ce que M. Delandine, *Catalogue de la bibliothèque de Lyon*, *Belles-lettres*, n.° 7176 et 7177, a mis sous le nom d'*Anne d'Urfé* les deux dialogues dont il s'agit. Ils parurent d'ailleurs dans le temps de la Ligue et sont l'ouvrage d'un Ligueur, puisqu'ils sont dédiés au duc de Nemours, tandis que, comme M. Weiss le remarque lui-même, Anne d'Urfé « ne cessa pas un instant de dé- » fendre avec zèle les droits d'Henri IV au trône. » Je relèverai encore une légère erreur qui s'est glissée dans le même article, et que l'on ne doit peut-être imputer qu'à l'imprimeur : l'ouvrage que du Verdier dédia à Anne d'Urfé, n'est point intitulé *Diverses œuvres*, mais *Diverses leçons*. Ce recueil qui est assez recherché, est, pour le dire en passant, une espèce d'*ana* destiné à servir de suite à celui que Pierre Messie avait composé sous le même titre en espagnol et qui venait d'être traduit en français. Il y a plusieurs éditions des *Diverses leçons* d'Antoine du Verdier : la plus complète est celle de Lyon, Barthelemi Honerati, 1584, in-8.°

La notice sur Honoré d'Urfé, frère cadet d'Anne, est également due à M. Weiss. Nous n'avons aucune observation à faire sur ce second article, sinon qu'il faut le lire comme complément de celui qui le précède et qu'il est fort bien rédigé. Nous rappellerons l'analyse que nous avons donnée, tom. III, pag. 242-244, du premier ouvrage qu'Honoré d'Urfé ait mis au jour, l'*Entrée triomphante de Madame de Tournon*, dans la ville de ce nom, en 1583, époque où l'auteur était au collége de la même ville et n'avait que seize ans.

VALDO (Pierre), chef des hérétiques connus sous le nom de *Vaudois*, né dans le 12.e siècle à Vaud, petite commune du Dauphiné, à une lieue de Lyon, sur le bord du Rhône. C'est encore M. Weiss qui a composé cet article. Valdo était un riche marchand de Lyon. Il logeait dans la *rue de Vandran* qui, à cause de lui, a été nommée pendant long-temps *rue Maudite*. Le spectacle de la mort subite d'un de ses amis au milieu d'une assemblée de négocians, le convertit et le porta à des idées religieuses qu'il poussa jusqu'au fanatisme, et qui firent de lui le chef de la secte à laquelle il donna son nom et qui subsiste encore dans un canton du Piémont. M. Weiss parle d'une traduction de la Bible en langue vulgaire que Valdo fit faire pour ses disciples et qu'il se chargea de leur expliquer (1).

---

(1) « Je crois que c'est là première traduction de cette espèce que » nous ayons : il (Valdo) y employa un nommé Etienne de Visa » qui fut ensuite prêtre et bénéficier de l'eglise de Lyon ; celui-ci se » servit pour écrire sous sa dictée d'un pauvre écolier nommé » Bernard. » L'abbé Pernetti, *Lyonnois dignes de mémoire*, tom. I, pag. 121.

L'académie de Lyon possède un manuscrit qui lui a été donné par M. Trélis, un de ses membres les plus distingués, et que l'on croit être une copie de cette traduction. C'est un volume de la grandeur d'un in-8.°, en vélin, sur deux colonnes, contenant tout le nouveau testament.

Vanière (Jacques), jésuite, célèbre poète latin, auteur du *Prædium rusticum*, né le 9 mars 1664, à Causses, diocèse de Béziers, mort à Toulouse, le 22 août 1739. M. Weiss (car cette notice est encore une de celle qu'il a fournies en si grand nombre à la *Biographie universelle*) raconte que M. de la Berchere, archevêque de Narbonne, ayant, à l'instigation du Père Vanière, légué sa riche bibliothèque aux jésuites de Toulouse, les héritiers attaquèrent le legs, et que l'affaire ayant été renvoyée au conseil-d'état, le Père Vanière fut chargé du rôle de solliciteur. « Dans son » voyage, continue le biographe, il reçut des honneurs » réservés d'ordinaire aux princes. L'académie de Lyon » vint le recevoir en corps à l'entrée de la ville. » Nous ignorions cette dernière circonstance qui est digne de remarque; mais ce que nous savions, c'est que le Père Vanière a fait quelque séjour à Lyon, ainsi qu'on l'apprend d'une lettre de Brossette à J.-B. Rousseau, du mois de mai 1718 (1), et d'une autre lettre du même à Boileau, du 8 mars 1710 (2). Il demeura environ un

---

(1) *Lettres de Rousseau sur différens sujets.* Genève, Barrillot et fils, 1749, tom. I, part. II, pag. 252 et suiv.

(2) *Lettres familières de MM. Boileau Despréaux et Brossette, publiées par M. Cizeron-Rival.* Lyon, François de Los Rios, 1770, 3 vol. in-18, tom. III, pag. 27.

an dans cette ville, où il fit imprimer son *Dictionarium poeticum*; il eut même au sujet de cette impression un procès avec son libraire, procès que Brossette parvint à terminer au gré des deux parties. Voyez les vers latins qu'il a composés à l'éloge de Lyon, et que nous avons cités, tom. III, pag. 71-73, et ceux qu'il fit pour être inscrits au-dessous de la statue de Louis XIV sur la place de Bellecour, même tome, page 154. Brossette applique fort heureusement au *Prædium rusticum* ce vers de Martial (1):

Rura vel æterno proxima Virgilio.

Le même Brossette (2) cite de très-jolis vers français d'un jeune jésuite, nommé Antoine Valoris, adressés au Père Vanière. Celui-ci l'avait loué dans une églogue latine, en reconnaissance des soins qu'il avait donnés à l'impression du Dictionnaire poétique. Le Père Valoris lui fit cette réponse :

Quelques momens d'un temps jusqu'ici fort stérile,
Employés à revoir ce qu'eut l'antiquité
De plus choisi, de plus utile,
M'ont heureusement mérité
D'avoir part aux chansons du rival de Virgile.
Croirait-on qu'il fût si facile
D'obtenir l'immortalité ?

L'auteur de ces vers a été recteur du collége de la Trinité. Il était d'Avignon. Il a fait imprimer une tragédie intitulée *Brutus*; un discours latin prononcé au

(1) Lib. XI, ep. 53, v. ult.
(2) *Loc. cit.*

même collége, en 1713, *in equestrem statuam Ludovici magno positam*, Lyon, André Laurens, 1714, in-4.° de 39 pages, non compris la dédicace à François de Neuville de Villeroy, maréchal, duc et pair, gouverneur de Lyon, et un *Panégyrique de Louis-le-Grand* prononcé aussi dans le même établissement à la distribution des prix, le 25 août 1714, Lyon, André Laurens, 1715, in-4.° de 32 pages, non compris également une dédicace à l'archevêque de Lyon, François Paul de Neuville de Villeroy (1). On conserve encore de lui, en manuscrit, un *Ars poetica* en latin, et une tragédie intitulée *Polydore* (2). On n'a point accordé de place au Père Valoris dans la *Biographie universelle* : c'est ce qui nous a engagé à lui en donner une dans cet extrait, et à profiter de l'occasion qui s'est présentée naturellement de rassembler ici le peu de notions que nous avons recueillies sur son compte.

Vanini (Lucilio), né à Taurozano, dans la terre d'Otrante, au royaume de Naples, sur la fin de 1585, et brûlé comme athée à Toulouse, le 19 février 1619. Il dogmatisa à Lyon et y séjourna au moins deux fois. La peur du fagot lui fit quitter cette ville en 1584. Il y revint, et pour se mettre à couvert de la persécution, il publia son *Amphithéâtre*, sous prétexte de réfuter les erreurs de Calvin. La notice qui le concerne, et qui est très-bien faite, est due à M. l'abbé Labouderie.

---

(1) M. Delandine, *Catalogue des manuscrits de la bibliothèque de Lyon*, tom. III, pag. 70.

(2) Le même, *ibid.* tom. I, pag. 404.

VARENNE DE FENILLE (Philibert-Charles-Marie), agronome, né à Dijon vers le milieu du siècle dernier, mort sur l'échafaud révolutionnaire à Lyon. Quoiqu'il ne prît aucune part aux affaire politiques, il fut arrêté, comme fédéraliste, en 1794, par ordre du représentant Albitte, et conduit à Lyon, sur une charrette, par un temps de pluie glaciale, avec plusieurs des principaux habitans de Bourg, département de l'Ain, lieu de sa résidence. La voiture ne s'arrêta que devant l'échafaud, et tous furent exécutés à l'instant même de leur arrivée (26 pluviôse an II, février 1794). M. Thiébaut de Berneaud, auteur de l'article, paraît ne pas avoir connu l'*Éloge de M. Varenne de Fenille*, par notre collègue M. Grognier, pièce académique couronnée en 1813 par la société d'émulation et d'agriculture du département de l'Ain, et imprimée à Paris par Mad. Huzard, née Vallat la Chapelle, en mai 1817, in-8.° de 48 pages. Ce morceau de biographie contient d'amples et intéressans détails sur la vie et les ouvrages de l'homme estimable qui en est l'objet. Nous y renvoyons le lecteur.

VASSELIER (Joseph), poète français, né à Rocroy, en 1735, mort à Lyon en novembre 1798. Vasselier était employé dans l'administration des postes et premier commis de la direction de Lyon, dès 1769. Il fut reçu à notre académie en 1782, en remplacement de l'abbé la Serre, et en fit partie jusqu'à la révolution. L'ouvrage qu'il avait envoyé à l'appui de sa demande d'admission dans ce corps littéraire, était intitulé : *De la course publique*, et portait pour épigraphe : *Ne sutor ultra crepidam.* Suivant les commissaires qui furent

chargés d'en faire l'examen, cet ouvrage annonçait beaucoup d'érudition. Vasselier a communiqué dans les séances particulières de la compagnie, et même lu dans les séances publiques plusieurs pièces de vers de sa composition. La lecture qu'il fit de son conte *de l'Origine des truffes noires*, dans la séance du 10 août 1784, qui, à la vérité, ne fut pas publique, mais à laquelle assistait le prince Henri, frère du roi de Prusse, voyageant sous le nom du comte d'Oels, est un fait à noter, parce qu'il peint les mœurs de l'époque. Ce conte est très-libre. Vasselier était bâti comme Esope. Il était marié, et sa veuve, née Pellegrin, est décédée en avril 1826, âgé de 85 ans. M. Beuchot, rédacteur de l'article, a négligé ces circonstances trop minutieuses pour le cadre de la *Biographie universelle*. Du reste, il juge Vasselier, sous le rapport du talent, avec un peu de sévérité; il observe que la plupart de ses pièces sont peu poétiques et souvent obscènes. J'aurais voulu que M. Beuchot convînt du moins que son style ne manquait pas d'élégance et qu'il avait assez de facilité pour que plusieurs de ses productions fussent attribuées à Voltaire qui ne s'empressait point de les désavouer. Voltaire avait pour Vasselier de l'estime et de l'amitié. Le savant bibliographe se trompe lorsqu'il conjecture que l'*Epître sur la paix*, 1783, in-8.°, est peut-être la seule pièce de l'auteur imprimée séparément de son vivant. J'ai sous les yeux des exemplaires à part de son *Epître à Damis*, publiée en 1785, in-8.° de 6 pages, et de son *Epître à mes concitoyens, lue dans la séance de l'académie de Lyon, présidée par M. de Savy, maire de la cité et directeur actuel, le mardi 4 mai 1790*, in-8.° de 4 pages.

Vaucanson (Jacques de), illustre mécanicien, né à Grenoble le 24 février 1709; mort le 21 novembre 1782. L'anonyme de qui est cet article, rapporte que dans un voyage à Lyon, Vaucanson se vit poursuivi à coups de pierres par des ouvriers en soie, parce qu'ils avaient ouï-dire qu'il cherchait à simplifier les métiers. « Pour s'en venger, il construisit une machine avec » laquelle un âne exécutait une étoffe à fleurs. Il mit » fin par-là à une discussion où l'on faisait valoir au- » près du gouvernement l'intelligence peu commune que » devait avoir un ouvrier en étoffes de soie, dans la » vue d'obtenir, en faveur de ces fabriques, quelques- » uns des priviléges que l'ignorance accorde quelquefois » à l'intrigue, sous le prétexte si commun et souvent » si trompeur du bien public. » On assure que la vue et l'étude approfondie d'une des machines de Vaucanson, déposée et oubliée au conservatoire des arts à Paris, ont beaucoup servi à M. Jacquard pour découvrir le mécanisme admirable du métier qui porte son nom.

Venance (Jean-François Dougades, plus connu sous le nom de), capucin, poète, né à Carcassonne, le 12 août 1763, mort révolutionnairement à Paris, le 12 janvier 1794. Cet article, écrit par M. Sicard, ne contient aucun souvenir lyonnais; mais Venance a été associé de l'académie de Lyon, et c'est à ce titre que nous le faisons figurer ici. Ce fut Vasselier qui proposa son admission, et qui l'obtint, le 17 février 1789, sur l'hommage, fait en son nom à la compagnie, d'une pièce de vers intitulée *la Veillée de janvier*, dédiée à Mad. de Ballainvilliers, intendante de Montpellier. On avait lu aussi à l'académie un cantique imprimé dont il était

l'auteur. Dans la séance du 9 mars 1790, Vasselier communiqua une seconde lettre de Venance, par laquelle il annonçait qu'il avait quitté l'ordre des capucins et qu'il faisait sa résidence actuelle auprès de Mad. la princesse de Lubomirska, à Nice en Savoie. M. de Bory, dans la même séance, fit lecture d'une pièce de vers que Venance avait envoyée à l'académie. On n'a retrouvé dans les archives académiques ni ces lettres, ni les tributs littéraires dont elles étaient accompagnées. M. de Labouïsse, qui a donné en 1810 une édition du Tibulle encapuchonné, en prépare, dit-on, une nouvelle, avec de nombreuses additions.

Vergier (Jacques), poète français, né à Lyon le 3 janvier 1655 (1), mort à Paris assassiné par un des camarades de Cartouche, au coin de la rue du Bout du monde, dans la nuit du 17 au 18 août 1720. M. Beuchot, auteur de l'article, a eu la bonté d'indiquer

---

(1) « Jusqu'à présent tous les Dictionnaires historiques, Eloges, Notices, etc., ont fait naître Vergier en 1657. Voltaire seul, dans son *Siècle de Louis XIV*, disait 1675; mais c'etait par une transposition de chiffres, qui, depuis la première édition de 1751, a été copiée et répétée par tous les éditeurs jusqu'en 1820. M. Lequien, dans son éditiou des *Œuvres de Voltaire*, est le premier qui ait mis 1657. Cette date de 1657 n'est toutefois qu'un *error communis*, mais elle ne fait pas droit. M. B. D. L., notre collaborateur, a trouvé, en 1823, sur les registres de la paroisse St-Pierre et St-Saturnin de Lyon, à la date que je donne, l'acte de baptême d'un Jacques Vergier, fils de Hugues Vergier, maître cordonnier (et de Pierrette Prot, sa femme), et c'est peut-être à cause de cette circonstance du métier, prétendu ignoble, du père de Vergier, que le fils ne laissa pas de renseignemens précis sur sa naissance; ainsi Vergier aurait eu la même faiblesse que son ami J. B. Rousseau, de rougir de ce qu'on appelle bassesse d'extraction. » *Note de M. Beuchot.*

les petites découvertes que j'ai faites sur quelques points de la vie de ce Lyonnais célèbre, et qui ont été consignées dans les excellentes *Lettres bourguignonnes*, publiées par M. Amanton, à Dijon, en 1823, in-8.° Ce recueil contient beaucoup de renseignemens précieux sur Vergier, rassemblés par MM. Amanton, Auguste de Labouïsse et Guillaume, et dont M. Beuchot a également profité, mais avec mesure et en se renfermant dans les bornes qui lui étaient prescrites par le plan de la *Biographie universelle*. Le jugement qu'il porte du talent de Vergier et qu'il appuie sur les autorités de J. B. Rousseau, de Voltaire et de La Harpe, me paraît très-sage. Seulement je trouve M. Beuchot un peu rigoureux, lorsqu'il blâme dans les chansons de Vergier l'emploi fréquent des vers de neuf et de onze syllabes, et des vers de dix qui ont la césure à la cinquième. Il eût été juste d'ajouter que ces licences étaient nécessitées par le choix des airs sur lesquels se chantaient les pièces dont il s'agit, qui n'étaient pas destinées à la lecture. Les chansons de Vergier sont presque toutes des parodies de morceaux d'opéras connus de son temps et aujourd'hui entièrement oubliés. Nous donnerons ici un petit échantillon de son savoir-faire en ce qui concerne la chanson de table. On conviendra que la pièce suivante (1) n'aurait point été désavouée par Anacréon :

---

(1) *Œuvres de Vergier.* Londres (Paris, Cazin), 1780, 3 vol. in-18, tom. I, pag. 195. Brossette, *Dissertation* inédite *sur le Vaudeville*, cite cette chanson comme un modèle du genre, et va jusqu'à dire que Vergier, « dans ses immortelles parodies, a porté la délicatesse des sentimens à un point auquel peut-être aucun autre poète n'est jamais parvenu. »

Air de la Mascarade.

Quel feu, quelle ardeur me dévore,
Depuis que ta main m'a versé, jeune Flore,
Ce vin dont mon goût est charmé!
D'un verre à moitié plein ma raison tu renverses :
Non, ce n'est point du vin que tu me verses,
C'est l'Amour même en liqueur transformé (1).

M. Beuchot ne dit pas un mot de la liaison qui exista entre Vergier et La Fontaine : c'est cependant à cette liaison que sont dus les plus jolis vers que Vergier ait composés. La Harpe les cite avec éloge dans son *Cours de littérature* (2). Nous passerons sous silence les contes souvent plus que cyniques qui forment la majeure partie des œuvres de notre compatriote. Nous observerons seulement qu'il y est fréquemment heureux dans l'invention des sujets, qu'on y trouve du naturel et parfois de la grâce au milieu de quelques négligences et incorrections, et que s'il est inférieur à La Fontaine, modèle si désespérant, il est presque toujours au-dessus de Grécourt et de la plupart des poètes qui se sont exercés dans le même genre. Une chose à remarquer, c'est que ces ouvrages n'ont point été imprimés de son vivant, quoiqu'il ait eu le projet d'en donner le recueil : ils ne pa-

(1) Cette pensée me rappelle une jolie épigramme de Julien d'Egypte (*Anthologie*, VII, 185), dont voici une traduction littérale :
« L'autre jour, en tressant une couronne, j'ai trouvé l'Amour » dans des roses, et le prenant par les ailes, je l'ai plongé dans du » vin; puis je l'ai avalé, et maintenant qu'il est dans mon corps, il » me chatouille avec ses ailes. »

(2) Liv. I, chap. II, sect. 2.

rurent que six ans après sa mort; mais ses contes couraient en manuscrit, et ses chansons volaient de bouche en bouche. J. B. Rousseau, dans sa lettre à Brossette, du 28 octobre 1720 (1), dit qu'il les chantait tous les jours avec milord Cadogan.

Vergier appartenait à une société épicurienne appelée l'*ordre de la Méduse*, et dont le *règlement* a été imprimé sous ce titre: *Les agréables divertissemens de la table, ou le Règlement de l'illustre société des frères et sœurs de l'ordre de Méduse*; Lyon, Laurens, 1712, in-12. Cet ordre de chevalerie bachique avait été institué à Marseille, par les officiers de la marine, vers 1683 ou 1684; et bientôt il s'étendit par toute la France. Les chevaliers se visitaient souvent d'une province à l'autre, et s'assemblaient pour tenir leurs chapitres dans des hospices nommés *manses*, établis en différens endroits du royaume, et ces chapitres se tenaient à table. Vergier fut reçu, à ce qu'il paraît, vers 1700, à Dunkerque où il était commissaire de la marine et président du conseil du commerce. On le nomma prieur et chancelier de l'ordre. Il y portait le titre de *Frère judicieux*. Les chapitres des chevaliers de Dunkerque avaient lieu dans une retraite appelée *le petit château*: c'était une maison située près de la mer et qui avait été disposée tout exprès. Les *Lettres de la Méduse*, insérées dans les *Œuvres de Vergier* (2), sont relatives à cette joyeuse association.

---

(1) *Lettres de Rousseau sur différens sujets*, tom. I, part. II, pag. 321.

(2) Tom. III, pag. 114-122 de l'édition déjà citée.

Verninac de Saint-Maur (Raimond), premier préfet du département du Rhône, né à Gourdon, dans le Quercy, en 1762, mort le 1.er juin 1822. La notice qui le concerne est de M. Audiffret : on peut la comparer avec celle que M. Mahul a insérée dans son *Annuaire nécrologique de* 1822, et avec l'*Eloge historique de R. Verninac*, que M. Dumas, secrétaire-perpétuel de l'académie de Lyon, a prononcé dans une séance publique de cette académie, et qu'il a fait imprimer dans le tome IV de notre recueil, pag. 177-216. M. Audiffret paraît avoir connu M. Verninac, au moins pendant les dernières années de sa vie : c'est ce qu'on peut induire d'un passage où il rapporte que M. Verninac « lui fit l'aveu sincère de ses anciens torts dans » sa mission d'Avignon, et ne témoigna pas moins de » regrets d'avoir coopéré à une révolution qui n'avait » abouti qu'à mettre la France sous un joug plus dur » que celui dont elle avait voulu s'affranchir. »

Verus (Ætius). Cet article, par M. Weiss, ne devrait point être mentionné dans cet extrait, puisqu'il ne renferme rien de relatif à Lyon ; mais il contient une faute d'impression dans le nom même du personnage qui en est l'objet : *Ætius*, au lieu d'*Ælius* ; le César dont il s'agit s'appelait *Ælius Verus* ; et je saisis l'occasion de relever cette faute qui est des plus graves : car les fautes typographiques le sont toujours quand elles portent sur des noms propres et qu'elles se trouvent dans des ouvrages que l'on consulte souvent pour y apprendre ou pour vérifier ces noms eux-mêmes. Rien ne se propage plus aisément qu'une erreur. A ce sujet j'indiquerai une méprise semblable et plus gros-

sière encore, qui existe dans le Dictionnaire historique de MM. Chaudon et Delandine, art. *Zénodote*. On y lit que ce grammairien d'Ephèse, qui vivait sous le premier Ptolémée, corrigea et mit en ordre les poésies *d'Horace*. Il est évident qu'il faut lire *d'Homère* : car lors même qu'on ne saurait pas que c'est de ce poète que Zénodote arrangea et revit les ouvrages, on reconnaîtrait sans peine le choquant anachronisme qu'il y a à faire corriger les œuvres d'Horace qui mourut huit ans avant J. C., par un grammairien qui vivait du temps du premier des Ptolémées, environ trois siècles auparavant. Cependant cette même faute se trouve encore dans le *Catalogue de la bibliothèque de Lyon*, *Belles-lettres*, tom. II, pag. 156, n.° 6201. M. Delandine, en se copiant lui-même, ne s'est pas aperçu d'un *sphalma typographicum* aussi extraordinaire, et l'a religieusement reproduit.

VIGUIER (Paule de), plus connue sous le nom de *la belle Paule*, née à Toulouse en 1518, morte en 1160. Cet article très-intéressant, rédigé par un anonyme, m'a détrompé tout-à-fait de l'idée que j'avais conçue que la *Polla* du poète Ducher (voy tom. V, pag. 280 et suiv.) pouvait être la *belle Paule* de Toulouse. Cette dernière, d'après son biographe, n'était pas moins vertueuse que belle, et *Polla* ne possédait que la seconde de ces qualités.

VILLARS (Pierre de), archevêque de Vienne, issu d'une maison originaire de Lyon, qui a donné cinq prélats à cette même métropole de Vienne, né en 1517, mort le 4 novembre 1592.

Villars (Pierre de) neveu du précédent, lieutenant du présidial. de Lyon, archevêque de Vienne, né le 3 mars 1543, mort à St-Genis, près de Lyon, le 12 juillet 1613.

Villars (Jérôme de), frère puiné du précédent, aussi archevêque de Vienne après son oncle et son frère, mort le 18 janvier 1626.

Villars (Balthasar de), frère des précédens, premier président du parlement de Dombes, trois fois (1) prévôt des marchands à Lyon où il était né (2), mort le 12 avril 1629 (3).

Villars (Pierre de), aussi archevêque de Vienne, oncle du fameux maréchal de Villars, mort le 28 décembre 1693.

Ces cinq articles, réunis en un seul, sont de M. Durozoir; ils renferment tous des détails qui appartiennent à l'histoire de Lyon.

---

(1) En 1598, 1620 et 1627.

(2) Le 25 août 1557.

(3) Le 7 avril 1627, suivant l'abbé Pernetti, *Lyonnois dignes de mémoire*, tom. I, pag. 433. On trouve en cet endroit, sur la famille de Villars, de plus amples détails que ceux que donne la *Biographie universelle*. Consultez aussi le Moréri de 1759, et en particulier sur la branche de la même famille, qui alla s'établir à Condrieu, et de laquelle sortit le maréchal de Villars, les pages 55 et 56 de la *Statistique de Condrieu*, par M. Cochard, placée à la tête de l'*Almanach de Lyon* pour 1815.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

Deux mots de paix à Messieurs les ministres protestans de Lyon, avec le relevé de quelques erreurs qui se trouvent dans les *Epoques de l'église de Lyon*, par un protestant. Lyon, imprimerie de Rusand, 1827, in-8.° de 58 pages.

L'auteur est M. l'abbé Jacques, auquel on doit une autre brochure intitulée : *L'Origine de l'église de Lyon*. C'est une espèce de réplique : car les *Epoques de l'église de Lyon* semblent avoir été destinées par le ministre protestant qui les a publiées, à être opposées à la brochure de M. l'abbé Jacques, mise au jour quelques mois auparavant. Le compte que nous avons rendu, tome IV, pag. 161, et tom V, pag. 383, des deux premiers opuscules, suffit pour faire connaître le jugement que nous portons sur le troisième.

Observations sur le caractère et le talent de feu Geoffroy. Lyon, imprimerie de J. M. Barret, 1827, in-8.° de 28 pages.

L'auteur, qui ne se désigne que par la signature Z, avait déjà fait paraître ces *Observations* dans l'*Echo de l'univers*, n.os des 13, 16, 18 et 20 juin 1826. Il les reproduit ici sous une forme nouvelle, avec des changemens et des additions. Elles furent remarquées dans le temps, et loin d'avoir rien perdu de leur intérêt, elles en ont acquis un nouveau par les corrections qu'elles ont subies, et surtout par quelques notes qui y ont été ajoutées et

notamment par une d'entr'elles qui a pour objet le *Tartuffe* de Molière, pag. 15 et suiv. On y explique fort bien quelle est l'intention des *hypocrites d'une espèce toute particulière*, qui du parterre demandent à grands cris qu'on leur donne cette comédie. Molière y est vengé de l'injure qu'on lui a faite en l'accusant d'une manière positive d'avoir voulu plaire aux impies et fournir un aliment à leurs misérables passions; mais en même temps on n'y dissimule point le mauvais effet que peut produire la représentation de son chef-d'œuvre sur l'esprit d'une partie des spectateurs. Cette note n'est point étrangère au sujet, ou du moins M. Z l'y rattache avec adresse.

BULLETIN HISTORIQUE

DU MOIS DE MAI 1827.

*** 1. — Un jugement du tribunal de police correctionnelle a prononcé l'acquittement du sieur Garnier, auteur d'un recueil de vers intitulé *les Montlupines*, en accueillant la fin de non-recevoir qu'il avait proposée et qui résultait du défaut absolu de mise en vente et de distribution de l'ouvrage saisi.

*** 6. — François-Frédéric Lemot, sculpteur, né à Lyon, est décédé à Paris. Nous comptons donner bientôt une notice biographique sur ce célèbre artiste.

*** 8. — Arrivée à Lyon du duc de Cazes venant de Paris. Pendant son séjour dans notre ville, l'ancien ministre de Louis XVIII, en sa qualité de membre de la société royale d'amélioration des prisons, a visité les salles d'arrêt provisoires de l'Hôtel-de-ville et les diverses maisons de détention.

*** 9. — Loi qui autorise la ville de Lyon à faire un emprunt. Voici le texte de cette loi qui a été insérée dans le n.° 160 du Bulletin des lois : « Article unique. La ville » de Lyon est autorisée à emprunter à un intérêt qui ne » pourra excéder cinq pour cent une somme de trois » millions quatre cent mille francs, remboursable en » douze années, à partir de 1829, afin de subvenir aux » dépenses à faire pour le Grand-théâtre, pour l'entrepôt » des sels, pour les abattoirs publics, pour le quai du » Duc de Bordeaux, pour la presqu'île Perrache et pour » la conduite des eaux nécessaires à ladite ville. »

*** 14. — Ordonnance du maire de Lyon portant que les petites foires, dites du St-Esprit, de St-Jean, de St-Pierre et de St-Bonaventure, qui se tenaient jusqu'à présent sur les quais de Retz et de l'Hôpital, et sur les places de St-Jean, de St-Pierre et des Terreaux, se tiendront désormais sur le *cours du Midi*, dans le quartier Perrache.

*** 21. — Exécution sur la place Louis XVIII, de Descombes, condamné à mort pour assassinat. C'est la première exécution qui ait eu lieu sur cette place.

*** *Même jour.* — Ouverture du Grand-théâtre provisoire élevé sur la place des Terreaux : on a donné le *Dépit amoureux*, comédie ; *Jean de Paris*, opéra, et *les Jeux de Pâris*, ballet. Le lendemain on a joué *Tartuffe* et *la Dame Blanche*.

*** 24. — Nous avions annoncé, dans notre n.° du mois de janvier dernier, que toutes les formalités relatives à la reconstruction du Grand-théâtre définitif, avaient été remplies au conseil des bâtimens civils ; malheureusement ces formalités n'étaient pas suffisantes : sortis des bureaux de Paris, les plans avaient encore à passer dans les bureaux de l'administration lyonnaise : c'est de là qu'ils viennent enfin de sortir aussi, après un séjour de près

de cinq mois, pour être mis à exécution dans toute leur intégrité. Les retards qu'a éprouvé cette importante construction ne sont donc point imputables aux architectes qui, nous aimons à le croire, n'en retrouveront pas moins, malgré ce contre-temps, leur activité première. L'entrepreneur, adjudicataire de la démolition des quatre façades de l'ancien théâtre, avait à peine démoli l'attique de la façade principale et descendu les statues qui le couronnaient, qu'il a reçu des architectes l'ordre de suspendre son travail, ces Messieurs ayant pensé avec raison que cette démolition pouvait tout aussi bien se faire pendant l'hiver qu'à présent, et qu'en la renvoyant ainsi, ce serait autant de regagné sur le temps perdu.

L'importante entreprise de l'exploitation de la carrière de Fay (1), d'où ont été tirés les magnifiques matériaux destinés à la construction du vestibule intérieur du théâtre et de sa colonnade, étant terminée, rien ne peut plus s'opposer à ce que la partie de cet édifice, renfermant la salle et la scène, ne reçoive sa toiture avant l'hiver. Les charpentiers, menuisiers et machinistes se trouvent ainsi mis à même de pouvoir continuer leurs travaux pendant la mauvaise saison. On doit donc plus que jamais conserver l'espérance de voir le théâtre définitivement s'ouvrir dans deux ans.

(*Article communiqué*).

*** Une ordonnance du roi, du 25 avril dernier, a autorisé les propriétaires du pont de St-Vincent à construire un pont suspendu au port de la Feuillée, en face de la rue de la boucherie des Terreaux.

---

(1) Cette entreprise a été dirigée avec une telle activité que l'hiver, tout rigoureux qu'il a été, n'a pas même arrêté dans leur exploitation les carriers, qui faisaient balayer la neige à mesure qu'elle s'amoncelait sur les rochers.

BIOGRAPHIE LYONNAISE.

(XXIII.e ARTICLE).

NOTICE SUR DANIEL SARRABAT.

Parmi les hommes dont les talens ont honoré la ville de Lyon, il ne faut pas oublier de compter le peintre Daniel Sarrabat, né à Paris vers l'année 1667. On ignore entièrement quel fut le maître de cet estimable artiste : tout ce qu'on sait à l'égard de ses premiers pas dans la carrière, c'est qu'il annonça du talent de fort bonne heure, qu'il fut envoyé très-jeune à Rome en qualité de pensionnaire du roi, et qu'il y fut un des élèves les plus distingués de l'académie française de peinture.

Après un séjour à Rome de plusieurs années, Sarrabat quitta l'Italie pour revenir en France. Au lieu de se rendre sur-le-champ à Paris, où ses talens n'auraient pas manqué de lui procurer un bel établissement et les moyens d'arriver à la fortune, il s'arrêta quelque temps à Lyon ; et les succès qu'y avait obtenus le célèbre Thomas Blanchet, son compatriote, dont la mort était alors toute récente (1), lui firent prendre le parti d'y fixer sa résidence. Les Lyonnais eurent bientôt apprécié le mérite de notre jeune peintre ; de nombreux travaux

(1) Thomas Blanchet, né à Paris en 1617, mort à Lyon en 1689.

vinrent s'offrir à son zèle, et dans les moins importans comme dans les plus considérables, il fit preuve d'une haute capacité.

Les premiers ouvrages que Daniel Sarrabat fit à Lyon, furent, selon toute apparence, deux grands tableaux qu'il peignit pour l'ancienne chapelle des Pénitens de la miséricorde (1). L'un représentait la *Délivrance de S. Pierre*, l'autre, *celle du prophète Daniel.* Peu de temps après il fut chargé de la décoration intérieure du bel hôtel de M. le président de la Tourrette, rue Boissac, dans le vestibule duquel il peignit, en grisaille, trois charmans dessus de porte qu'on peut voir encore aujourd'hui, mais dont il a été pris si peu de soin, qu'à l'exception d'un seul, où l'on distingue assez nettement *Persée venant de couper la tête à Méduse, et la naissance du cheval Pégase*, il est fort difficile de dire ce que sont les autres. Il n'en est pas de même du plafond de ce vestibule, où l'on remarque une très-vaste composition, peinte à l'huile, représentant la *Justice* avec tous ses attributs; elle est assise sur un nuage et tient une balance à la main; à ses côtés sont la *Vérité*, la *Prudence* et la *Sagesse;* au-dessous d'elle est la *Vengeance*, le glaive au poing, et renversant différens monstres armés de poignards et de torches incendiaires. Cette composition, très-bien en-

(1) La confrérie des pénitens de la miséricorde fut instituée en l'année 1636. Elle avait pour but le soulagement des prisonniers, et les confrères étaient pris parmi les plus notables personnes de la ville. La chapelle, qui existe encore, est située dans l'ancienne cour des Carmes; elle sert aujourd'hui de magasin à un marchand commissionnaire.

tendue, et qui présente environ une quinzaine de figures, toutes d'un fort bon goût, est encore parfaitement conservée et d'un excellent système de couleur. Sarrabat avait encore fait pour les appartemens plusieurs tableaux de chevalet d'un vrai mérite (1).

Vers l'année 1700, le cardinal de Bouillon se disposant à quitter Lyon pour se rendre à Rome, voulut y conduire Sarrabat, lui promettant dans cette ville les avantages les plus capables de flatter son ambition (2).

---

(1) L'hôtel de M. le président de la Tourrette, rue Boissac, a long-temps été occupé par la régie des impôts indirects, qui y avait placé ses bureaux. Vendu depuis près de trois ans par M. de Fleurieu à M. de la Balmondière, il a été prêté par le propriétaire aux dames religieuses du sacré cœur de Jésus, qui s'y livrent à l'éducation d'un certain nombre de jeunes personnes de qualité sans fortune.

(2) Emmanuel Théodose de la Tour d'Auvergne, abbé duc d'Albret, cardinal de Bouillon et grand aumônier de France, était alors banni de la cour : son exil, qui durait depuis long-temps, venait d'une lettre fort injurieuse à la personne de Louis XIV et à son gouvernement, qu'il avait écrite à l'un des volontaires français de l'armée commandée par le duc de Lorraine, dans la guerre de Hongrie contre les Turcs, en 1685, et qui avait été interceptée par le ministre Louvois. Le cardinal, retiré à Lyon, habitait la charmante maison de *la Claire ;* et c'est de là, dit-on, qu'il écrivait fièrement au roi : *Je vous rends, sire, toutes les charges et toutes les dignités que je tiens de votre Majesté dans son royaume, et je reprends la liberté que me donnent ma naissance et ma qualité de prince étranger.* Les auteurs de la *Biographie universelle* ont oublié de rapporter ce fait.

Satisfait de la position où il se trouvait, attaché fortement à Lyon par la femme qu'il y avait épousée, et par la famille dans laquelle il était entré, notre peintre ne crut pas devoir accepter les offres séduisantes qui lui étaient faites; mais afin de montrer au cardinal de Bouillon combien il désirait lui être agréable, il consentit à se rendre à Cluny, et il y exécuta un immense tableau représentant l'*ouverture de la porte sainte*, cérémonie fameuse à Rome, et dans laquelle le cardinal tint la place du pape Innocent XII, qui pour lors était malade.

Les productions de Daniel Sarrabat sont tellement nombreuses, qu'il est impossible de les détailler toutes ici. Parmi les plus remarquables, et dont nous ignorons quelle a été la destinée pendant la révolution, on cite différens morceaux qu'il peignit dans les lambris de l'ancienne chapelle des congréganistes de St-Joseph, les peintures à fresque qui décoraient le réfectoire des Récollets, construit en 1706, ainsi qu'un grand tableau représentant la *multiplication des pains*, qui remplissait le fond de ce réfectoire. La chapelle de St-Eloy, appartenant à la communauté des tireurs d'or, dans l'ancienne église des Jacobins, était encore ornée d'un fort beau tableau de sa composition, qui représentait *Moïse ordonnant aux Israélites de fondre le veau d'or*. Dans l'ancienne chapelle des pénitens du Confalon, si célèbre par sa rare magnificence, se voyait aussi de lui un tableau de la *Purification de la Vierge*; il avait fourni au sculpteur Perrache les dessins d'un groupe en marbre, de l'*Assomption*, qu'on remarquait au milieu du sanctuaire de cette chapelle, et de fort belles grisailles, placées au-dessous du groupe, représentant les *Apôtres*

autour du tombeau de la Vierge, étaient pareillement son ouvrage (1). Dans l'église des Carmes déchaussés

---

(1) Il paraît, d'après *Clapasson*, auteur d'une ancienne *Description de Lyon, de ses antiquités et de ses monumens*, ouvrage depuis refondu et perfectionné par M. l'abbé Guillon, que la chapelle des pénitens du Confalon, renfermait les plus beaux tableaux qu'il y eût dans notre ville ; on y voyait :

1.° Un magnifique *portrait* de Mg.r Camille de Neuville, archevêque de Lyon, exécuté par Thomas Blanchet, et qui était regardé comme un des chefs-d'œuvre de cet habile artiste.

2.° La *Naissance de notre Seigneur*, par le même, pièce très-belle sous tous les rapports.

3.° L'*Adoration des Rois*, par Charles de la Fosse, né à Paris en 1640, mort en 1716. Ce peintre, l'un des meilleurs élèves de *Charles Lebrun*, est regardé comme un des plus grands coloristes de l'ancienne école française ; on cite encore les fresques admirables qu'il composa pour la coupole de l'église de l'Assomption, à Paris, pour l'hôtel de Choiseul, pour la coupole de l'église des Invalides, et les deux tableaux qu'il peignit pour l'église de St-Eustache, que tous les connaisseurs ont décidé pouvoir aller de pair avec ceux des plus célèbres maîtres d'Italie. Le musée du Louvre possède quatre beaux tableaux de Charles de la Fosse.

4.° La *Visitation*, par le même.

5.° La *Fuite en Egypte*, par Michel Corneille, peintre d'un beau talent, né à Paris, en 1642, mort en 1708.

6.° L'*Annonciation*, par Jean-Baptiste Corneille, frère du précédent, né à Paris en 1646, mort en 1695.

7.° Plusieurs morceaux de Claude Vignon, habile imitateur du *Caravage*, né à Tours en 1595, mort à Paris en 1670. La cathédrale possède un très-beau tableau de lui, représentant la *Circoncision* ; il est signé et daté de 1627.

8.° La *Conception*, par Lebeau.

se voyaient encore de lui trois grands tableaux, dont le meilleur était une *Résurrection*, et le tableau du maître-

---

9.° Le *Couronnement de la Vierge*, par le même.
10.° La *Nativité de la Vierge*, par Bernard.
11.° Une *Descente de Croix*, par Théodore Van Thulden, un des bons élèves de *Rubens*, né à Bois-le-Duc vers 1607, et qui a pris part aux travaux de la galerie du Luxembourg.
12.° Enfin un fameux *Christ sur la Croix*, attribué long-temps à Rubens, mais qui, suivant la notice des tableaux réunis au musée de Lyon, dont il fait partie aujourd'hui, serait encore de Théodore Van Thulden.

Dans son *Lyon tel qu'il était et tel qu'il est*, M. l'abbé Guillon dit, à propos de cet ouvrage, qu'il rappelle une anecdote fort *accréditée*, et qui *honore peu* l'âme de Rubens. « On prétend, ajoute-t-il, qu'après avoir fait » consentir un homme du peuple à se laisser attacher à » une croix, pour lui servir de modèle, il l'y poignarda, » reprit promptement ses pinceaux pour rendre, avec » toute la vérité possible, l'état d'un crucifié qui rend » les derniers soupirs. Ce qui peut rendre vraisemblable » cette horrible histoire, c'est le visage de ce Christ qui » exprime, non l'amour et la tranquillité d'un Dieu sau- » veur expirant librement pour le genre humain, mais la » rage et le désespoir d'un homme qui meurt révolté de » son supplice et furieux contre son assassin. »

Quoique l'autorité de M. l'abbé Guillon soit infiniment respectable, nous pensons qu'il est grandement permis de douter de la vérité de cette anecdote, que nous n'avons rencontrée dans aucune biographie de Rubens. Quant à l'*expression* que présente le *visage du Christ*, dans le tableau qu'on voyait jadis aux Confalons, et qui se trouve à présent au musée de la ville, salle des *antiquités*, nous pouvons assurer que M. l'abbé Guillon s'est trompé. La figure de ce Christ n'exprime pas, en effet, l'*amour*

autel de l'ancienne église de St-Vincent, passait pour une des plus belles productions de sa jeunesse.

Indépendamment de l'hôtel de M. le président de la Tourrette, dans la décoration duquel Sarrabat a fait preuve d'un talent peu commun, cet artiste s'est encore distingué dans la décoration intérieure de la maison de M. Nicolau, trésorier de la ville, où il a peint divers cabinets et plusieurs plafonds d'une grande beauté. Au premier étage de la maison possédée aujourd'hui par M. Couderc, rue St-Dominique, dans une des salles occupées par le restaurateur Lucotte, se voit encore un très-riche plafond où il a peint à l'huile le *lever du soleil*, sous la figure d'*Apollon*, et l'on peut regarder cette pièce comme étant de son meilleur temps. Le château de la Duchère, appartenant à la famille de Varax, présentait autrefois une superbe galerie, ornée des peintures de notre artiste; mais cette galerie ayant été fortement endommagée pendant le siége de Lyon, en

---

et la tranquillité d'un Dieu sauveur expirant librement pour le genre humain; mais il faut observer que les plus fameux peintres de l'école flamande ont peu connu ces grandes et nobles inspirations si familières au génie des anciens maîtres des écoles d'Italie et de France. Ami de la nature, ou plutôt imitateur servile d'une nature commune, l'auteur du tableau qui nous occupe ici a bien plus songé à peindre un *infortuné rendant à regret les derniers soupirs* qu'un *Dieu sauveur expirant librement pour le genre humain*, et nous ne concevons pas comment un savant tel que M. l'abbé Guillon, qui, sans doute, a beaucoup réfléchi sur le caractère et le goût des différentes écoles de peinture, a pu voir, dans l'ouvrage de Van Thulden, un *désespéré qui meurt révolté de son supplice et furieux contre son assassin.*

1793, et l'arrivée des troupes autrichiennes, en 1814, y ayant causé de nouvelles dégradations, le propriétaire ne pouvant, sans se jeter dans une énorme dépense, y faire les réparations dont elle avait besoin, a jugé à propos de la détruire entièrement. Dans une maison de campagne, à Charly, possédée par M. Guillot, Sarrabat avait peint un très-beau vestibule: on y voyait d'un côté une *assemblée de négocians*, de l'autre, un *concert de musiciens*; le plafond était orné de charmantes grisailles, et l'on prétend que parmi les nombreuses figures qu'offraient ces différentes compositions, on distinguait les portraits de plusieurs notables personnages, principalement celui de Melchior Philibert, négociant célèbre à Lyon (1).

Une autre maison de campagne qui renferme de nombreuses peintures de Daniel Sarrabat, qui sont encore de la conservation la plus parfaite, mais du temps de sa vieillesse, c'est la belle maison *Antony*, dans la commune d'Albigny sur Saône, aujourd'hui la propriété de M. Gandilhon, ancien notaire, premier suppléant de la justice de paix du troisième arrondissement de Lyon (2); on peut y voir, dans la salle à manger, —

(1) Melchior-Philibert, banquier, né à Lyon en 1645, mort dans sa maison de campagne, à Charly, le 24 juin 1725, âgé de quatre-vingts ans, fut un de nos meilleurs citoyens. Très-bienfaisant, et surtout de la plus grande modestie, jamais il ne voulut accepter les honneurs de l'échevinage, et fut anobli *malgré lui* et *sans qu'il le sût*, par lettres de Sa Majesté, expédiées en l'année 1722.

(2) Cette maison, très-bien bâtie, et qui a toute l'apparence et les commodités d'un château, avait ancienne-

d'assez agréables grisailles, représentant les *quatre saisons*, et dans la chapelle à l'extrémité du jardin, un plafond superbe où est représentée l'*Ascension de notre Seigneur*. Mais le plus grand travail de notre artiste dans cette maison délicieuse, c'est la décoration du salon, sur les murs duquel il a représenté, dans une suite de tableaux peints à fresque, toute l'histoire d'*Esther*. Ces tableaux sont au nombre de six : on y voit 1.° *Assuérus venant de répudier la reine Vasthi, et s'occupant de choisir une épouse parmi les plus belles personnes de son empire ;* 2.° *la jeune Esther présentée à Assuérus, et recevant la couronne des mains de ce prince ;* 3.° *la reine Esther venant demander à son époux de rapporter l'affreux édit rendu contre les Juifs, sur la proposition du cruel Aman ;* 4.° *Assuérus demandant à Aman ce qu'il convient de faire pour traiter avec distinction un homme que le roi désire combler d'honneurs ;* 5.° *le juif Mardochée monté sur un superbe coursier que l'orgueilleux Aman est obligé de conduire par la bride ;* 6.° enfin *le supplice d'Aman*. Il y a certainement du mérite dans ces différentes pièces ; mais elles ne valent cependant pas la composition qui remplit le plafond de la chapelle (1).

---

ment appartenu à la famille *de Sève*. Située à quelques centaines de pas des îles charmantes qui couvrent la Saône, depuis Couzon jusqu'à Neuville, c'est une des plus nobles et des plus agréables habitations qu'on puisse trouver de ce côté.

(1) Dans son *Histoire universelle*, traitée relativement aux arts de *peindre* et de *sculpter*, Dandré Bardon n'a pas manqué d'indiquer les passages de l'histoire d'Esther

Travailleur infatigable, et bien plus ami de son art que de l'argent, Daniel Sarrabat est mort à Lyon en 1747, âgé d'environ quatre-vingts ans, n'ayant eu de son mariage avec Jeanne Marie de Haynaut, qu'un seul fils, Nicolas Sarrabat, jésuite, né à Lyon le 9 février 1698, mort le 27 avril 1737. Nicolas Sarrabat, savant distingué, professeur de physique et de mathématiques à Marseille, n'a pas été oublié par les auteurs de la *Biographie universelle* : comment se fait-il qu'ils n'aient rien dit de Daniel Sarrabat, son père, dont la réputation fut au moins égale à la sienne, et qui, par conséquent, méritait bien aussi d'être cité ? Z

STATISTIQUE.

MEYS.

Ce village, situé à 8 kilomètres nord-ouest de St-Symphorien, appartenait, avant la révolution, à la province de Forez : une partie dépendait de la justice du château de la Menue, le surplus, du château de Meys ; il occupe une petite éminence qui a pour base

---

propres à fournir des sujets à la peinture. Les endroits choisis par Sarrabat sont précisément les mêmes que ceux qui sont indiqués par le savant professeur ; et ce qu'il y a d'assez surprenant, c'est que les sujets sont traités dans son intéressant ouvrage d'une manière peu différente que chez Sarrabat. Le travail du professeur Dandré Bardon est de l'année 1769, et notre peintre était mort depuis 22 ans.

une roche stratifiée régulièrement et d'une apparence schisteuse, et qui forme un repos sur le penchant de la colline occidentale du vallon qu'arrose la Brévenne. Ce groupe d'habitations était anciennement entouré d'une forte muraille, défendue de distance en distance, par des tours rondes. L'enceinte que décrivait la cloture, n'était pas considérable, ce qui annonce qu'elle ne renfermait qu'une faible population. Une tour et un pan de mur subsistent encore, et donnent une idée de l'importance des anciennes fortifications.

Les jardins étaient hors des murs du village, aussi appelle-t-on encore le chemin qui passe au bas de l'enceinte, *sous les heurs*, par corruption du mot latin ; *hortus*, jardin.

L'étymologie de son nom me paraît dériver du mot *mansus* de la basse latinité, *mas*, territoire, *meis*, *meix*, *mex*, enclos, verger, jardin, etc.

D'Anville lui donne une origine plus relevée : il place dans sa notice de la Gaule un lieu appelé *Mediolanum*, entre Feurs et Lyon, et il ajoute que c'est le village de Meys ; Peutinger avait déjà eu la même opinion, tandis que la table Theódosienne indique ce *Mediolanum* entre *Rodumna*, Roanne, et *Forum*, Feurs. L'auteur des éclaircissemens sur l'ancienne Gaule a adopté le sentiment de d'Anville, et il pense que cette ville était la capitale des Insubres, qui auraient alors occupé une partie du pays des Ségusiens, cliens et alliés des Eduens ; mais la position de Meys, l'absence de tous monumens antiques, ne permettent guère de s'arrêter à des conjectures aussi glorieuses. Tite-Live assure que les Insubres habitaient *in pago Æduorum*, et non point parmi les Ségusiens. On trouve le *Mediolanum* des anciennes tables,

dans un bourg distant de quatre lieues et demie de Dijon, appelé *Málain*, dont le nom moderne diffère peu de celui de Milan. D'ailleurs on fait dériver *Mediolanum*, du celtique *med*, abondant, de *medi*, moissonner, et *lan*, terroir, de manière que ce mot signifie terre fertile, ce qui ne saurait s'appliquer à notre village de *Meys*.

Une famille noble du Forez a porté le nom de *Mays*, que sans doute elle prit lorsque les noms patronymiques s'introduisirent en France, vers le 9.ᵉ siècle, du village sur lequel elle exerçait une juridiction seigneuriale. Nous trouvons un Willelme de Mays, qualifié du titre de chevalier, témoin et caution avec Odon Devernoille, d'une promesse faite en 1209, par l'archevêque et le chapitre de Lyon, qu'ils ne s'opposeraient point à ce que le sire de Beaujeu fît hommage au comte de Forez de la terre de Chamelet. C'est sans doute de lui que descendait Guillaume de Mays, seigneur de Cuzieu, mari de Béatrix de Ladvieu, dont elle était veuve en 1333, et qui fut père de Jean de Mays, vivant en 1315, et de Girard de Mays, chanoine comte de Lyon en 1336. La terre de Meys n'appartenait déjà plus, au milieu du 13.ᵉ siècle, à la famille de ce nom. Une charte du mois d'août 1278, sous le sceau d'Aymard de Roussillon, archevêque de Lyon, contient un traité entre Guigues, payen, *paganus*, damoiseau, seigneur de Meys, et le chapelain ou curé de cette paroisse. Le seigneur s'obligea de faire payer annuellement au curé onze setiers de seigle à l'aire, et un d'avoine; il l'autorisa encore à percevoir la dixme sur quelques parties de territoire; au moyen de ce, le curé, tant pour lui que pour ses successeurs, se départit de tous droits de novales. L'ar-

chevêque approuva cet accord, qui avait été moyenné par Jean, archiprêtre de Courzieu, que le prélat avait député pour cet objet. Sur le sceau de Guigues, est une fleur de lis, preuve certaine d'une noble et ancienne origine (1).

La seigneurie de Meys entra au commencement du 14.e siècle, soit par succession, soit à titre d'achat, dans la maison des d'Urgel de St-Priest, l'une des plus puissantes du Forez. Briand d'Urgel en disposa, par son testament du 12 août 1377, en faveur de Guyot de St-Priest, son fils aîné ; celui-ci donna à Philiberte de Mello, son épouse, le château de *Meys*, pour son douaire, par son testament du 20 février 1415. Ce château passa ensuite dans les mains de ses fils et petit-fils ; enfin il appartenait au marquis de Pons au moment de la révolution. M. Robert-Joseph Carmaignac, ancien négociant à Lyon, en jouit dans ce moment.

Cette paroisse, dont la superficie totale s'élève, d'après les opérations du cadastre, à 1460 hectares, 41 ares, 52 centiares, savoir : en terres, jardins, vergers, 921 hectares, 77 ares, 90 centiares ; en prés et pâtures, 340 hectares, 29 ares, 80 centiares ; en bois de toute nature, 132 hectares, 43 ares, 40 centiares, le surplus en terres vaines et vagues, chemins, etc. ; 238 maisons, 3 moulins ou usines sont parsemés sur ce territoire, qui a été évalué par le cadastre devoir rendre un revenu de 25,883 fr. 05 c., en y ajoutant celui de 1408 fr. à quoi

(1) Il y eut un nouvel accord sur ce point, le 25 août 1414, entre le curé de Meys et Guy de St-Priest, seigneur dudit lieu.

a été porté le produit des maisons et usines : total 27,351 f. 05 c., ce revenu a supporté en 1826 une contribution foncière, en principal et accessoires, de la somme de 10,214 fr. 04 c., divisée en 315 cotes ; sa contribution personnelle et mobilière, en 162 articles, s'est élevée à la somme de 1744 fr. 05 c., aussi en principal et centimes additionnels ; celle personnelle, sans mobilier, en 3 art. à 12 fr. 45 c. ; celle des portes et fenêtres, en 210 art., à la somme de 380 fr. 69 c., et celle des patentes, aussi en 8 articles, à la somme de 59 fr. 44 c. : total de toutes les contributions, 12,410 fr. 67 c.

Sa population était estimée en 1789, à 975 individus, et en 1822, à 1049. On y comptait en 1658, lors de la visite que l'archevêque, Camille de Neuville, y fit, 400 communians, ce qui portait la population à plus de 800 âmes.

Si l'on consulte les actes de l'état civil, on trouve que dans les dix ans qui se sont écoulés jusqu'au 1.er vendémiaire an XI, il y a eu 88 mariages, 318 naissances, dont 184 de garçons et 134 de filles, et 238 décès ; savoir : 120 de mâles et 118 de personnes du sexe féminin. Terme moyen, par an, près de 9 mariages, 32 naissances et 24 décès.

Dans l'intervalle qui s'est écoulé du 1.er janvier 1813 au 1.er janvier 1823, le nombre des mariages n'a été que de 83 ; cependant les naissances ont de beaucoup dépassé le premier résultat, puisqu'elles se sont élevées à 656, savoir : 432 de garçons et 224 de filles ; les décès se sont portés à 535, savoir : 346 du sexe masculin et 189 du sexe féminin. Terme moyen, plus de 8 mariages, 65 naissances et demie et 53 décès et demi.

En 1825, 20 mariages, 45 naissances, 23 de gar-

çons et 22 de filles, et 34 décès, dont 14 du sexe masculin et 20 du sexe féminin.

Il est donc évident, d'après ces trois tableaux comparatifs, que la population de Meys a augmenté durant l'intervalle de la 2.e période, mais qu'elle a été moindre en 1825 que les années précédentes ; ce résultat rétrograde que l'on remarque presque généralement dans la majeure partie des communes rurales, prouve combien l'industrie manufacturière porte de préjudice à l'industrie agricole, lorsqu'elle dépasse les bornes que la raison détermine.

L'église, sous le vocable de St-Pierre et de N. D., a été reconstruite depuis quelques années seulement, elle est à trois nefs et d'un assez bon goût ; cependant si l'on eût donné la forme circulaire au chœur, cela eût produit un effet plus agréable ; la cure est à côté, disposée d'une manière très-commode. Il y avait autrefois une chapelle dédiée à St-Roch, à laquelle était attachée une prébende, à la nomination du seigneur : la révolution l'a anéantie. Cependant ce genre de dévotion tient à l'histoire, il sert à rappeler des temps malheureux, une grande mortalité occasionée par la peste et l'accomplissement d'un vœu rendu à St-Roch. L'infortune rend l'homme dévot, et la connaissance des institutions qu'il a fondées démontrerait presque toujours l'historique des peines qu'il a ressenties.

Quelques indices de houille ont déterminé des propriétaires à ouvrir des puits pour en faire la recherche : deux étaient déjà creusés en 1824 à environ 200 pieds au-dessous du lit de la Brévenne, et tout annonçait que l'entreprise serait fructueuse.

Le bétail entretenu dans cette commune, consiste en

60 bœufs, 400 vaches, 12 chevaux de selle, 4 de trait, 2 ânes, 800 moutons, 150 chèvres et 120 cochons.

POMEYS.

Cette commune, dont le nom semble rappeler qu'elle doit son origine à un enclos de pommiers, est d'une assez grande étendue. Son principal hameau, au milieu duquel se montre l'église dédiée à l'assomption de N. D. et à St-Martin, n'est éloigné de St-Symphorien, au nord-ouest, que de 3 kilomètres. Il occupe un des gradins de la colline qui sépare le département du Rhône de celui de la Loire. Un bois de sapins couronne la sommité de cette même colline, tandis que le ruisseau de la Gimont en baigne le pied. Cette situation, extrêmement pittoresque, a le double avantage d'être abritée des vents du nord, et de jouir de l'aspect favorable du midi. Son territoire, traversé par l'embranchement de la route de Lyon à St-Symphorien, touche, du côté du sud-ouest, à la commune de Chazelles (Loire), et aboutit du côté opposé à la paroisse de la Chapelle-en-Vaudragon.

Pomeys n'était, avant la révolution, qu'une annexe de St-Symphorien, maintenant elle est succursale, et un desservant y est attaché. Elle possède, comme la plupart des autres communes du canton, un établissement de sœurs de St-Joseph pour l'éducation de la jeunesse.

Sa superficie territoriale est divisée d'après le cadastre, de cette manière : en terres, jardins ou emplacement des maisons 802h 73a 90c

En prés et pâtures.	263	7	80
En bois de toute nature.	203	73	80
En terres vaines et vagues	1	99	»
TOTAL	1271	54	50

Cette masse de propriétés a été évaluée à la somme de 51,847 f. 48 c. de revenu annuel.

Le nombre des maisons s'élève à 123 et une usine, qui produisent 2,118 fr. par année. Le revenu total du foncier est par conséquent de 53,965 fr., lequel a supporté en 1826 une contribution de 10,243 fr. 85 c. divisée en 177 cotes.

La commune a payé en outre de contribution personnelle et mobilière, en 74 articles. . .	606 f.	
De contribution personnelle sans mobilier, en 11 cotes	41	25
De contribution des portes et fenêtres, en 111 articles.	413	38
Et de patentes, en 2 cotes. . . .	7	85
TOTAL	11,312	33

Sa population était, en 1658, de 300 communians; en 1789, de 425 individus; en 1803, de 487, et en 1814, de 586.

Le relevé des tables décennales de 1792 à 1802, de 1813 à 1823, et des registres de l'état civil de 1825 a donné les résultats suivans.

1.re *période*.

	Garçons.	Filles.	Total.	Terme moy.
Naissances.	83. . .	88. . .	171. . .	17 1/10
Décès . . .	68. . .	63. . .	131. . .	13 1/10
Mariages. .	». . .	». . .	43. . .	4 3/10

2.e *période*.

Naissances.	154. . .	124. . .	278. . .	27 4/5
Décès . . .	81. . .	61. . .	142. . .	14 1/5
Mariages .	». . .	». . .	46. . .	4 3/5

Année 1825.

Naissances. . .	15. . .	11. . .	26
Décès	11. . .	6. . .	17
Mariages , . .	». . .	». . .	9

On voit que la population éprouve en ce moment un mouvement rétrograde.

Le bétail destiné à la culture ou à d'autres usages, existant dans cette commune, consiste en 80 bœufs, 400 vaches, 3 chevaux de selle, 2 de trait, 1000 moutons, 80 chèvres et 120 cochons.

L'église de St-Martin-de-Pomeys était déjà, en l'année 984, annexe de celle de St-Symphorien.

On remarque dans l'étendue de cette commune plusieurs édifices qui rappellent d'anciens souvenirs; nous allons les faire connaître.

1. *Hurongue.* Cette propriété, décorée autrefois du titre de fief, est située au-dessus de la Goute de la Maladière; sur les confins de Chazelle et de St-Denis de Coise; elle constitue aujourd'hui deux fermes rurales. Ce fief appartenait au commencement du 17.[e] siècle à la famille de Giroud. Noble Philippe de Giroud, seigneur d'Hurongue, fut blessé mortellement en duel, le 15 février 1639, et inhumé dans l'église de St-Symphorien. Jacob de Giroud, mari de Françoise de Villeneuve, recueillit ses biens. Françoise Lecourt, veuve de Marcelin de Giroud, vendit Hurongue à Pierre Lecourt, seigneur de Pluvy, le 25 janvier 1650; Julien Lecourt de Pluvy le possédait en 1735, il a passé par succession dans la famille des Noblet de la Clayte. Le territoire de

la *Maladière*, qui est contigu, indique qu'on y retirait les pestiférés dans le temps de la contagion.

2. La *Neillière*, très-belle propriété appartenant à madame la vicomtesse Duparc, héritière de madame de Champagne, a été, pendant long-temps possédée par la famille de Malyvert. Marguerite de Sarron, veuve d'Antoine de Sauzion, seigneur de la Neillière, et de la Maison-Forte de Varennes, à Givors, commissaire des guerres et bourgeois de Lyon, affranchit le chapitre de l'église de la même ville en 1649, de diverses rentes dont il lui était redevable; et le chapitre, à son tour, l'affranchit de sa directe sur la maison de Pomeys. Les mariés Sauzion avaient acheté la Neillière de noble Jean Sauzion, secrétaire de la chambre du roi.

3. *Saconay*, château situé à gauche de la grande route, entre le hameau de Chavannes et celui de la Guilletière. Le chapitre de l'église de Lyon vendit, le 17 avril 1564, à Gabriel et Amé de Saconay frères, la justice et directe seigneurie de Pomeys et de la partie d'Aveyze qui lui appartenait. Les acquéreurs, déjà propriétaires de quelques domaines, venaient de faire bâtir le château dont il s'agit, auquel ils avaient imposé leur nom; ils l'habitèrent souvent. Gabriel était chanoine-comte de Lyon, il devint précenteur, archidiacre, et enfin doyen de cet illustre chapitre. Il mourut à Saconay le 3 août 1580: c'était un ecclésiastique instruit; il publia en 1569 un ouvrage intitulé: *Discours des premiers troubles advenus à Lyon, avec l'apologie pour la ville de Lyon, contre le libelle faussement intitulé* la juste et sainte défense de a ville de Lyon. L'épître dédicatoire est daté

du château de Saconay, au mois d'août 1563. Il publia encore en 1573 la *Genéalogie et la fin des Huguenaux et descouverte du calvinisme.* Lyon, Rigaud, in-8.°

Le chapitre revendiqua en 1619 les objets vendus à MM. de Saconay, contre noble Pierre de Sarron et Jeanne de Saconay, mariés, qui en étaient en possession: ce procès fut encore poursuivi après le décès de Pierre de Sarron, contre Jean de Sarron son fils; mais un traité du 5 juillet 1622 mit fin à ces difficultés. M. de Sarron conserva les droits et rentes aliénés par l'acte de 1564.

Le château de Saconay a dans la suite appartenu à une branche de la famille Dareste: M. Dareste, chevalier de St. Louis, le possède encore maintenant.

(*La suite au prochain N.°*)

C.

LITTÉRATURE.

NOTICE SUR UN MANUSCRIT DE FEU CHARDON DE LA ROCHETTE.

M. l'abbé Chouvy, professeur d'histoire et de discipline ecclésiastique au collége royal de Lyon, nous a communiqué un manuscrit autographe dont il est possesseur et qui contient les différens articles que feu Chardon de la Rochette destinait à former les tomes IV, V et VI de ses *Mélanges de critique et de philologie* (1).

(1) Les trois premiers volumes ont été publiés à Paris, chez d'Hautel, en 1812, in-8.°

Le premier de ces articles a pour objet l'édition du Phédon de Platon, donnée à Leyde, en 1810, in-8.°, par Daniel Wyttenbach. C'est un fort bon morceau sur la philosophie des anciens, dans lequel un juste tribut d'éloges est payé au savant Hollandais.

Le n.° 2 est un long et intéressant extrait de l'ouvrage anglais publié par MM. W. Drummond et R. Walpole, sous le titre d'*Herculanensia, or Archeological and philological Dissertations containing a manuscript found among the ruins of Herculanum*, Londres, 1810, in-4.°

Le n.° 3 roule *sur Pythagore et les Pythagoriciens*; c'est un deuxième article déjà imprimé et inséré, je crois, dans le *Magasin encyclopédique*, sur l'*Histoire de l'origine, des progrès et de la décadence des sciences dans la Grèce*, par Christophe Meiners, traduite de l'allemand, par J. Ch. Laveaux, Paris, an VII, 5 vol. in-8.°

Le n.° 4 est une *Notice sur Laïs*, extraite d'une *Histoire des courtisanes grecques* dont Chardon de la Rochette s'était occupé. On y trouve rassemblés tous les renseignemens que les anciens nous ont laissés sur la vie de cette célèbre courtisane. Tout y est justifié par des textes grecs et latins, et principalement par des passages du livre XIII d'Athénée, transcrits en entier dans des notes placées à la suite de la notice.

Les *Epistolæ Parisienses* de M. G. G. Bredow, professeur d'histoire à l'université de Breslau, imprimées à Leyde, en 1812, in-8.°, sont le sujet du cinquième article. Chardon de la Rochette rend compte de ces lettres et y puise la matière d'une grande quantité d'observations philologiques sur divers passages d'auteurs grecs.

Le n.° 6, qui a déjà paru dans le *Magasin encyclopédique*, octobre 1810, est destiné à l'examen de l'édition latine de Juvénal donnée par M. Achaintre, Paris, Firmin Didot, 2 vol. in-8.°

Le n.° 7 est intitulé : *Remarques envoyées par La Monnoye à l'abbé Regnier Desmarais sur sa traduction des poésies d'Anacréon en vers italiens, avec les Réponses de cet abbé*. Ces remarques, complétées par celles que Chardon de la Rochette y a ajoutées, sont inédites et méritent d'être connues.

Le n.° 8 offre les lettres latines de Jean Le Clerc et de Richard Bentley, sur les fragmens de Ménandre et de Philémon, publiés en 1709 par le premier des deux savans que nous venons de nommer. Ces lettres, fort curieuses, étaient, pour ainsi, ensevelies dans le journal anglais : *A new Review with litterary curiosities*, etc., *by Henry Maty*. (*April* 1786, pag. 253).

Le n.° 9 est un extrait du tome I.er de la *Bibliotheca manuscripta græca et latina* de M. l'abbé Morelli, Bassano, 1802, in-8.° Les diverses notices que renferme ce recueil, y sont passées en revue et servent de texte à plusieurs remarques intéressantes.

Le n.° 10, déjà publié dans le *Magasin encyclopédique*, juin 1809, est consacré à rendre compte du *Nouveau Dictionnaire portatif de bibliographie*, par Fr. Ignace Fournier, Paris, in-8.°

Le 11.e est une *Lettre à M. Parison sur les Thermes de Pythia et le Poëme de Paul le Silentiaire*, suivie du texte grec de ce poëme, accompagné de scholies, d'une traduction française et des traductions en vers latins de Frédéric Morel et de Claude Ancantherus. Les notes qui sont placées à la suite de cet article,

sont abondantes et pleines d'érudition, de sagacité et d'exactitude. On peut dire que la matière y est épuisée, et que c'est un travail complet, excellent, qui mériterait d'être publié à part et formerait à lui seul un volume d'une grosseur raisonnable.

On peut en dire autant du n.° 12, intitulé *Sotion.* Tout ce que les anciens nous ont appris de celui des auteurs de ce nom qui vivait sous Tibère et qui fut un des historiens d'Alexandre, s'y trouve réuni, et y est suivi du texte et de la traduction française des fragmens qui nous restent, de son ouvrage *des Faits incroyables sur les fleuves, les fontaines et les lacs*, le tout accompagné, suivant l'usage de notre habile helléniste, d'une foule d'annotations curieuses et savantes.

Le n.° 13 concerne l'édition donnée par M. le docteur Coray de l'ouvrage de Xénocrate *de Alimento ex aquatilibus*, Naples, 1794, gr. in-8.° Il est terminé par le relevé d'un grand nombre de fautes d'impression ou d'omission qui se sont glissées dans les savantes remarques du docteur Coray, et qui ne sont point corrigées dans l'*errata.*

Le n.° 14 est relatif au traité de Lydus, *de Magistratibus Reipublicæ Romanæ*, publié pour la première fois par MM. Fuss et Hase, sur un manuscrit appartenant à M. de Choiseul-Gouffier; Paris, J. M. Eberhart, 1812, gr. in-8.° L'analyse de la préface que M. Hase a mise à la tête de ce livre, et les observations dont quelques passages en sont susceptibles, occupent la majeure partie de l'article.

Le n.° 15 se compose de 36 *Lettres inédites de La Monnoye à l'abbé Nicaise* sur divers objets de littérature. Chardon de la Rochette en éclaircit ou complète par ses remarques plusieurs passages.

Le n.° 16 est destiné à faire connaître le *Voyage à Genève et dans la vallée de Chamouni en Savoie*, par P. X. Leschevin, Paris et Genève, 1812, in-8.° et in-12.

Le n.° 17 est la *préface*, fournie par notre auteur, pour l'édition du *Jardin des Racines grecques*, Paris, Nicole, 1808, in-12. Cette pièce de 7 pages contient quelques réflexions sur l'étude de la langue grecque et une notice sur Claude Lancelot, à qui est dû l'ouvrage.

Le n.° 18 est un article qui a été inséré dans le *Magasin encyclopédique* d'avril 1810, sur la première édition du *Manuel du libraire*, de J. C. Brunet, Paris, 3 vol. in-8.°

Les trois morceaux suivans, n.os 19, 20 et 21, ont également déjà paru dans le *Magasin encyclopédique:* le premier a pour objet le *Catalogue des livres de la bibliothèque du comte de Boutourlin*, revu par MM. A. A. Barbier et Ch. Pougens, Paris, 1805, gr. in-8.°; le second est une *Lettre à A. L. Millin sur une note manuscrite d'André Chénier;* le troisième a pour titre: *Fragmens de mémoires sur la vie de Mad. la marquise de Maintenon, par le P. Laquille, jésuite.*

Le n.° 22 consiste en trois ou quatre *Additions et corrections* pour les trois premiers volumes de ces Mélanges. La principale addition concerne le célèbre fragment du roman de Longus, tiré du manuscrit de Florence.

Le n.° 23 et dernier contient les *Remarques critiques* de M. Larcher *sur le roman d'Héliodore*, lues au mois de juillet 1791 à l'académie des belles-lettres. Ces remarques ont été imprimées; mais l'édition a été détruite. Les notes de Chardon de la Rochette ajoutent un nouveau prix à cet excellent morceau de critique sur le texte du roman dont il s'agit.

L'intention de M. Chouvy est de se défaire, par la voie d'un échange, du précieux manuscrit que nous venons d'analyser. La ville de Lyon, qui possède dans sa bibliothèque un grand nombre de doubles, devrait profiter de cette occasion pour remplir un des vides que va laisser la restitution déjà commencée des manuscrits appartenant à l'académie de Lyon. C'est un vœu que nous croyons devoir exprimer ici au nom des amis des lettres et de la saine érudition.

ÉCONOMIE RURALE.

Réponse à des questions relatives à l'entretien du bétail dans le département du Rhône, adressées par un propriétaire des environs d'Aix (Bouches du Rhône).

J'ai eu l'honneur de recevoir de M. L. A., propriétaire dans les environs d'Aix, une lettre dont voici l'extrait :

« Depuis quelques années j'ai le projet d'établir dans ce département une exploitation rurale semblable à celles des riches contrées que vous habitez ; je crois qu'avec du courage et de la persévérance, on peut, malgré la sécheresse de notre climat, sinon atteindre le but, du moins en approcher assez pour laisser bien loin notre agriculture actuelle.

L'éducation des bestiaux est, sans contredit, la première condition du succès : nous sommes, à cet égard, dans l'ignorance la plus complète ; j'ai fait de vains efforts pour en sortir, en lisant les meilleurs ouvrages.

Ces livres, d'ailleurs si recommandables, semblent n'être faits que pour ceux qui pratiquent déjà et auxquels il ne manque que d'être dirigés par une saine théorie ; mais pour nous qui manquons également et de pratique et de théorie, il nous faut d'autres lumières. Ainsi, par exemple, la balance entre les profits et les dépenses, chose si essentielle, s'il est vrai que toute agriculture raisonnable doive tendre au profit, y est à peine indiquée, et encore les assertions à cet égard y sont-elles si différentes, qu'il est impossible de se former une opinion.

C'est pour dissiper mes doutes, et avoir sur ce genre d'industrie des données précises, que j'ose m'adresser à vous et vous prier de vouloir bien me sacrifier quelques instans pour répondre aux questions qui suivent ma lettre.

1.re Question. *Quel est le prix d'une jeune vache à Lyon? quelle est sa taille?*

Réponse. Une jeune vache laitière vaut, à Lyon, terme moyen, 200 fr. ; elle vient ordinairement de la Bresse, et la race bovine de ce pays tient le milieu entre les races les plus grandes et les plus petites de France. Sa taille, du garot à terre, est de trois pieds six pouces à quatre pieds, son poids de sept à neuf cents livres.

2.e Question. *A quel âge les vaches doivent-elles être réformées?*

Réponse. On pourrait les garder jusqu'à dix ans; j'en ai vu qui, âgées de plus de douze, étaient encore bonnes laitières; mais on les réforme, pour l'ordinaire,

entre huit à neuf ans, parce que plus tard elles auraient beaucoup de peine à s'engraisser.

3.e QUESTION. *Quelle est la quantité de lait qu'elles donnent avant, durant et après la gestation ?*

RÉPONSE. On fait, en général, porter les vaches toutes les années. L'intervalle entre deux gestations est de deux à quatre mois ; c'est dans cet intervalle, qui n'est pas *plus avant qu'après la gestation*, qu'elles sont les meilleures laitières, surtout depuis le moment qui s'écoule entre le sixième jour après le part et la fin du troisième mois de vacuité ; pendant ce temps on les dit *fraîches de lait ;* on ne leur donne pas le taureau toutes les fois qu'elles le demandent, car la plupart entrent en chaleur tous les mois. Pendant cet état, qui dure depuis vingt-quatre heures jusques à deux ou trois jours, le lait a un goût désagréable et il tourne facilement. La quantité de lait, qui avait diminué sur la fin de la vacuité, augmente dans les premiers jours de la nouvelle grossesse ; mais cette augmentation ne se soutient que pendant dix à douze jours, et depuis ce moment jusques au cinquième ou sixième mois, il est d'un tiers ou d'un quart moins abondant qu'il ne l'était quand la vache était *fraîche de lait.* Ce fluide diminue sensiblement au septième, surtout au huitième mois, et souvent avant cette époque il tarit entièrement ; il coule quelquefois jusqu'au dernier jour de la gestation. Mais c'est par un intérêt bien mal entendu qu'on trait les vaches jusqu'à ce dernier moment ; on les fatigue, on les épuise, on les expose à avorter ou à mettre bas un veau chétif, impossible à élever. Les bons économes des environs de Lyon cessent de traire vers le milieu du

huitième mois ; ils obtiennent de leurs vaches bressannes, bien nourries, de huit à dix litres de lait par jour.

4.e QUESTION. *A quelle époque livre-t-on le veau au boucher ? quel est son poids ?*

RÉPONSE. C'est ordinairement à l'âge d'un mois que, dans le département du Rhône, on livre les veaux à la boucherie; ils pèsent alors de cent à cent vingt livres, et ils valent 20 à 22 fr. Il arrive quelquefois à Lyon, des montagnes du Lyonnais, des veaux de six semaines pesant jusques à deux cents livres et valant 40 à 50 fr. D'un autre côté, des veaux de quinze à vingt jours sont livrés à la boucherie par les nourrisseurs des environs de notre ville, qui trouvent plus de bénéfice à vendre le lait de leurs vaches qu'à attendre que leurs veaux de boucherie aient atteint un mois, qui est l'âge prescrit par les règlemens. Ces veaux se vendent à si bas prix que, si l'on était obligé de les transporter à une certaine distance, il vaudrait mieux les jeter à la voirie, et l'on ne livrerait pas à la consommation un aliment insalubre.

5.e QUESTION. *Quelle est la nourriture qu'on donne aux vaches tenues toute l'année à l'étable ? combien consomment-elles ?*

RÉPONSE. Dans le département du Rhône, ce n'est que dans la banlieue de Lyon qu'on tient toute l'année les vaches laitières à l'étable. Cette pratique, si vivement recommandée par d'habiles agronomes, sera sans doute un jour généralement adoptée, surtout dans les pays où le terrain est précieux. Quoiqu'il en soit, les vaches du Rhône paissent durant la belle saison, c'est-à-dire pendant la moitié de l'année ; et pour l'hiver-

nage de six mois, on met en réserve du foin, du regain stratifié avec de la paille, et en assez grande quantité pour qu'il y ait de tout ce fourrage soixante quintaux par chaque tête de vaches. De bons économes leur donnent six ou sept fois par jour de ce qu'ils nomment une *bachassée*: c'est un mélange d'herbes de toute espèce, ramassées dans les vignes, les jardins, le long des haies, qu'on met dans un vase de bois nommé *bachat*, et dans lequel on jette de l'eau bouillante. Trente à quarante livres de cette espèce de soupe économique nourrissent dans un jour autant que dix livres de fourrage sec, plaisent mieux aux vaches et leur donnent une plus grande abondance de meilleur lait. On cultive autour de Lyon beaucoup de luzerne qu'on stratifie avec de la paille pour nourrir les vaches pendant l'hiver. La provision de cette mêlée est à peu près la même que celle dont nous avons parlé précédemment; elle est cependant plus économiqne et plus convenable à la constitution de la vache, qui préfère les plantes légumineuses aux graminées. Il est, au reste, très-convenable de varier la nourriture de cet animal, de ne le mettre jamais complètement au régime sec, et pour cela de cultiver pour lui des choux, des raves, des pommes de terre, comme on le fait dans le Lyonnais. On connaît à peu près dans quelles proportions les divers fourrages peuvent être substitués les uns aux autres sous le rapport nutritif: un quintal de bon foin équivaut à quatre-vingt-dix livres de luzerne sèche, à cinq quintaux de raves, à six de choux.

Des économes de ma connaissance, assez voisins de Lyon pour y envoyer leur lait, donnent, pendant l'hiver, tous les jours, à chacune de leurs vaches, en-

viron vingt livres de luzerne et une bachassée de trente livres en quatre à cinq rations ; chaque bête leur fournit douze litres de lait qui valent jusqu'à 3 fr. ; c'est 15 fr. pour cinq bêtes, c'est-à-dire une assez belle rente.

6.e QUESTION. *Quelle est la dimension des étables à double rang? quelle est celle des étables à un seul rang?*

RÉPONSE. Les dimensions des étables, soit à un seul rang, soit à deux rangs, doivent être telles que chaque place pour une vache soit au moins de trois pieds de large ; mais si elle était pleine il lui faudrait quatre pieds, et on lui accorderait deux places si elle était prête à mettre bas ou nourrice. Ainsi, une étable pour dix vaches doit avoir environ quarante pieds de long ; elle aura en largeur quinze pieds, si elle est simple, vingt-cinq, si elle est double ; sa hauteur sera, dans le premier cas, de dix pieds au moins, et de douze dans le second.

7.e QUESTION. *Quel espace en long et en large occupe une vache?*

RÉPONSE. Cette question rentre dans la précédente.

8.e QUESTION. *En quelles proportions se trouvent le beurre et le fromage dans le lait?*

RÉPONSE. Les élémens du beurre, comme ceux du fromage, sont plus ou moins abondans dans une quantité donnée de lait, selon la vache qui l'a fournie et le régime qu'elle suit. Il est des races bovines, telles que celles d'Auvergne, dont le lait est très-riche en principes caséeux ; d'autres, comme celle de la Bresse, où

la crême est proportionnellement plus abondante. Je me suis assuré qu'une vache de Bresse, donnant seulement six pots de lait, fournissait à peu près autant de crême et autant de substance caséeuse qu'une vache de Suisse dont on retirait deux fois plus de ce fluide. On a observé partout que les vaches nourries au vert donnaient du lait en plus grande quantité, mais moins crémeux que celles qu'on alimente avec du fourrage sec. On évalue en général, autour de Lyon, qu'il faut dix litres de lait pour obtenir une livre de beurre, et le fluide ainsi décrêmé fournit jusqu'à deux livres d'un fromage d'une qualité très-inférieure ; le résidu est abandonné aux porcs. Une bonne vache de Bresse, bien nourrie et ne travaillant pas, donne, toutes les semaines, jusqu'à six ou sept livres de beurre et douze ou quatorze de fromage sec. Ce n'est pas, au reste, aux portes de Lyon qu'on fait du beurre ou du fromage, on y trouve plus de bénéfice à vendre le lait en nature.

9.e QUESTION. *Combien faut-il de vaches pour occuper une personne qui n'aurait qu'à les traire et les soigner?*

RÉPONSE. J'ai vu à l'entour de Lyon plusieurs domaines dans lesquels une seule fille de basse-cour soignait parfaitement cinq vaches, allant tous les jours ramasser pour elles de l'herbe, sarcler les vignes, le jardin, faisant les *bachassées* et portant tous les jours du lait à la ville.

10.e QUESTION. *Quelle est la manière dont elles sont soignées toujours à l'étable?*

RÉPONSE. Les étables dans le département du Rhône sont beaucoup moins mal tenues que dans beaucoup

d'autres contrées ; il leur manque encore d'être plus aérées, plus souvent nettoyées ; on n'étrille pas les vaches, mais on leur frotte la peau avec une espèce de carde qui, tout en enlevant les ordures qui s'y attachent, excite favorablement cet organe ; mais cette opération hygiénique n'est ni assez fréquente, ni assez générale. On leur donne à manger cinq ou six fois par jour ; on les trait trois fois pendant l'été et deux fois pendant l'hiver, et autant que possible à des heures fixes et déterminées ; on a remarqué, en effet, que lorsqu'on intervertit cet ordre, on éprouve un déficit. Nos filles de basse-cour sont très-propres, elles se lavent les mains avant de traire, elles lavent aussi fort exactement les trayons souvent salis par le fumier ; elles nettoient exactement les ustensiles et tiennent fort bien la laiterie. Comme elles n'ignorent pas que le dernier lait qui arrive est le plus crémeux, elles ont soin de traire jusques à la dernière goutte ; elles savent aussi qu'un moyen d'obtenir en abondance du bon lait est de traiter les vaches avec beaucoup de douceur, et c'est ce qu'elles font constamment. Celles qui sont trop éloignées de la ville pour aller vendre le lait, trouvent le temps, tout en soignant quatre à cinq vaches, de faire le beurre et le fromage.

11.e Question. *Quelle est la quantité de fumier que donne une vache ?*

Réponse. Non-seulement la quantité, mais encore la qualité du fumier qu'on peut obtenir d'une vache, est proportionnée au choix et à l'abondance de la nourriture. Terme moyen, une bonne Bressanne, bien nourrie, toujours à l'étable, fournit cinquante quintaux de fumier dans un an.

CHÈVRES.

12.ᵉ QUESTION. *Quel est le prix des chèvres du Mont-d'Or ?*

RÉPONSE. De 25 à 30 fr.

13.ᵉ QUESTION. *Sont-elles nourries toute l'année à l'étable ? le peut-on ? quelle est leur taille ?*

RÉPONSE. De temps immémorial, les chèvres du Mont-d'Or, et même celles de plusieurs communes voisines, sont toute l'année nourries à l'étable ; elles se trouvent très-bien de ce régime, et cependant elles ne constituent pas une race particulière, attendu qu'on fait très-peu d'élèves dans le Mont-d'Or, et que le nombreux troupeau de chèvres qu'on y entretient se recrute par des bêtes achetées partout. La taille de ces animaux varie ; j'en ai mesuré une vingtaine, les plus grandes avaient deux pieds huit pouces de terre au garrot, quatre pieds de la naissance de la queue au sommet de la tête ; une corde passée autour du ventre s'est trouvée, à très-peu de chose près, de même longueur que le corps : cette mesure, appliquée plusieurs fois, n'a pas différé. Les chèvres les plus petites avaient, du garrot à terre, deux pieds un pouce et demi, et de la nuque à la queue trois pieds trois pouces.

14.ᵉ QUESTION. *Quelle est la quantité de lait qu'elles donnent avant, durant et après la gestation ? Dans quels rapports s'y trouvent le lait et le fromage ?*

RÉPONSE. De même que les vaches, les chèvres n'ont jamais plus de lait que depuis le cinquième jour après le part jusqu'à une gestation nouvelle, et dans cet intervalle

elles en donnent deux à trois litres par jour; elles portent cinq mois. Les chevreaux naissent le plus souvent en avril; on les sèvre à un mois. Les chèvres pleines donnent dans les deux premiers mois presqu'autant de lait que les autres; dans le troisième et le quatrième une moitié ou un tiers de moins: on ne doit pas les traire dans le cinquième et dernier. Il est des chèvres qu'on ne fait pas remplir, afin d'avoir du fromage en tout temps; celles-là ne donnent que deux pots par jour en deux traites, leur lait n'est point d'une qualité inférieure. Le lait de chèvre est moins caseux que celui des vaches, il est plus butireux; on n'en extrait jamais le beurre, on le laisse dans le fromage, lequel reste gras et est fort estimé. Un litre de lait devient un fromage qui vaut 4 sous sur les lieux, 5 ou 6 à Lyon, 15 à 20 à Paris; chaque chèvre en fournit journellement, dans presque toute l'année, deux ou trois par jour, c'est-à-dire plus de cinq cents par an, et il y a douze ou quinze mille chèvres dans les douze ou quinze communes du Mont-d'Or. Le lait de chèvre est trop précieux pour qu'on le boive, excepté comme médicament.

XV.e Question. *Quel est ou doit être leur régime? quelle est la qualité et la quantité de leur nourriture, étant tenues constamment à l'étable?*

Réponse. Le respectable M. Tessier, de l'académie des sciences, me fit, il y a six ou sept ans, la même question, je ne puis que répéter ce que je lui ai répondu:

« On nourrit ces animaux pendant la belle saison avec de l'herbe de toute espèce; ils ne sont point, à cet égard, plus difficiles que les vaches. Quelques pauvres

femmes du Mont-d'Or leur donnent jusqu'à des chardons et des bruyères ; on les nourrit aussi avec de la luzerne, du regain, des feuilles d'arbres, du marc de noix nommé *trouille*, qu'on délaie dans de l'eau chaude, du marc qui reste dans la cuve, quand on en a tiré le petit vin, vulgairement nommé *piquette ;* on délaye ce marc dans une grande quantité d'eau ; il en résulte une boisson dont les chèvres sont très-avides ; elles boivent aussi avec plaisir le petit-lait, résidu de la fabrication du fromage qu'elles fournissent. On cultive pour elles cette variété de choux vert (*brassica oleracea viridis* L.), vulgairement nommé *choux cavalier*, qui s'élève à une hauteur étonnante ; j'en ai vu à St-Romain dont la taille surpassait dix pieds, et dont le tronc était aussi ligneux que celui de l'aubépine. J'ai rappporté de cet endroit un bâton de plus d'un pouce de diamètre, qui n'est autre chose que la tige d'un choux gigantesque.

La nourriture des chèvres du Mont-d'Or, pendant l'hiver, se compose en très-grande partie de feuilles de vigne, que l'on cueille après les vendanges sur les ceps eux-mêmes ; on les jette dans des fosses bétonnées, situées pour l'ordinaire dans le cellier ou sous un hangar, et toujours dans un lieu couvert. Ces fosses ont quelquefois des dimensions considérables : j'en ai vu de dix pieds de longueur, huit pieds de largeur, sept pieds de profondeur ; ceux qui élèvent beaucoup de chèvres ont plusieurs fosses ; ceux qui ne peuvent en nourrir qu'un très-petit nombre conservent les feuilles dans des tonneaux défoncés, où les feuilles sont foulées et pressées avec la plus grande force. Vingt individus descendent dans les citernes bétonnées et trépignent sans

cesse tandis qu'on y jette cette provision d'hiver ; on y verse de l'eau en très-petite quantité, et, lorsque la fosse est remplie, on la recouvre de planches, sur lesquelles on place des pierres énormes. Au bout d'environ deux mois, on découvre la fosse pour en retirer les feuilles qui, alors, ont contracté un goût acide, comme du petit-lait aigri, sans aucune apparence de putridité; leur texture a conservé toute son intégrité; leur couleur est d'un vert plus foncé qu'il ne l'était quand elles étaient fraîches ; elles sont fortement agglutinées entre elles ; l'eau qui les surnage est rousseâtre, d'une odeur désagréable, d'une saveur acide : les chèvres la boivent avec plaisir. Cette nourriture singulière est, pendant l'hiver, presque la seule qu'on donne à ces animaux ; elle se prolonge pendant le printemps : j'ai vu, en effet, dans le mois d'avril, plusieurs chèvreries dans lesquelles cette provision n'était pas encore épuisée. Depuis quelque temps on vient prendre dans les brasseries de Lyon les résidus de la fabrication de la bierre, parce qu'on s'est aperçu que cette substance convenait parfaitement aux chèvres.

Ces animaux consomment beaucoup ; ils font pendant l'été neuf repas par jour. Mad. de St-Romain a calculé que pour nourrir en herbe verte trente-cinq chèvres, il fallait employer trois femmes pour ramasser des plantes dans les vignes et le long des haies, et chacune de ces femmes devait faire six voyages, et apporter chaque fois cinquante livres d'herbe, ce qui revient, sauf erreur de calcul, à vingt-cinq ou vingt-six livres de fourrage vert par chèvre. Quant à la feuille de vigne et à celle du chou cavalier, personne n'a su me dire quelle était la quantité qu'on en donnait journellement à chaque

bête, hors la monte. Les boucs ne consomment pas plus que les chèvres, et même dans ces temps ils absorbent moins de nourriture solide ; mais on leur donne du vin et de l'avoine. Les mères nourrices ne mangent pas plus que les laitières. C'est pendant la gestation que les chèvres mangent le moins. Les chevreaux consomment, jusqu'à l'âge d'un an, le quart de la nourriture qu'on donne aux mères.

Dans les communes du département autres que celles du Mont-d'Or, où néanmoins on nourrit des chèvres à l'étable, on est persuadé que, règle générale, ces animaux mangent, soit en vert, soit en fourrage sec, le quart de ce qu'il faut donner aux vaches.

16.e QUESTION. *A quel âge sont-elles réformées ?*

RÉPONSE. De 10 à 12 ans.

17.e QUESTION. *Quelle quantité de fumier donnent-elles ?*

RÉPONSE. Le quart de celui que fournit une vache, mais plus chaud, plus énergique.

GROGNIER.

XXV.e LETTRE LYONNAISE.

A M. ***, UN DES RÉDACTEURS DES ARCHIVES DU RHÔNE.

Lyon, le 10 juin 1827.

Monsieur et cher collègue,

Vous paraissez désirer de savoir quel était le nom de la femme de Philippe de Gondi, que le P. de Colonia a confondu avec celle d'Antoine de Gondi, et à laquelle Raphaël Toscano adressa un sonnet italien dont vous avez cité un passage, dans une note, pag. 363 du tom. V des *Archives*. Je puis satisfaire votre curiosité: cette dame s'appelait Lucrèce Capponi. La famille Capponi, à qui elle appartenait, était originaire de Florence et une des plus riches et des plus puissantes de Lyon: elle a possédé la comté de Feugerolles, la terre de la Roche Lamolière, celle d'Ambérieu, etc. Laurent Capponi, dans une disette qui eut lieu en 1573, nourrit pendant un mois, à ses dépens, 4000 pauvres; il faisait ses distributions dans la cour des Carmes. En 1560, Pierre Capponi se rendit à la cour de Madrid, muni des pouvoirs de plus de cinq cents chefs de familles florentines réfugiées en France, pour solliciter auprès de Philippe II des secours pour le rétablissement de l'ancien gouvernement de la Toscane; il fit des offres considérables à ce monarque dans la vue de le déterminer à seconder ce projet, mais la sagesse de Côme de Médicis détourna l'orage. Les Capponi occupaient à Lyon une partie

du clos de l'oratoire : l'entrée de leur maison, du côté de la grande Côte, était précédée d'une ruelle que l'on nomme encore aujourd'hui la *ruelle Cappon*.

Permettez-moi maintenant de saisir l'occasion qui se présente naturellement ici de vous indiquer encore deux femmes dignes d'être ajoutées à celles que vous avez désignées dans vos articles sur les dames de Lyon : je veux parler de Sibylle et de Marguerite Bullioud, sœurs de l'évêque de Glandève, Symphorien Bullioud, qui furent l'une et l'autre renommées pour leur esprit et pour les grâces dont elles étaient douées.

La première fut mariée à Claude de Laurencin, baron de Riverie : pendant un des séjours que la reine Anne de Bretagne fit à Lyon, elle fixa l'attention de cette princesse et lui plut tellement par le charme de sa conversation, la variété de ses connaissances, l'enjouement de son caractère, qu'elle la mit au rang des dames de sa chambre. La reine Claude, femme de François I.er, lui accorda le même honneur et l'investit de toute sa confiance. La faveur dont elle jouissait à la cour, lui permit d'y faire connaître sa famille. Le célèbre Corneille Agrippa parle souvent dans ses lettres du baron de Riverie (1).

La seconde fut aussi en correspondance avec Corneille Agrippa et avec plusieurs autres savans de la même époque ; elle épousa Pierre Sala, seigneur de l'Anti-

---

(1) Voy. *Henrici Cornelii Agrippæ Opera, Lugduni, per Beringos fratres*, sans date, 3 vol. in-8.° La curieuse correspondance d'Agrippa se trouve dans le second volume, pag. 681-1145. On y lit d'amples détails sur le séjour que fit à Lyon ce singulier personnage dans les années 1526 et 1527. B.

quaille, qui tenait également un rang distingué parmi les hommes de lettres de son temps. Du Verdier nous apprend qu'il mit *en rime françoise* le Roman de Tristan et de la belle reine Issante (1). Il possédait une bibliothèque choisie, riche surtout en manuscrits précieux (2). Charles VIII se l'attacha et le fit maître de son écurie.

Voilà deux dames qui me paraissent mériter une place dans vos souvenirs historiques. Ne pourrait-on pas

---

(1) Du Verdier dit en effet, art. *Pierre Sala*, que ce Lyonnais traduisit, *de rime romande en rime françoise*, le *Roman de Tristan et la belle roine Yseulte*, et non *Issante*; mais La Monnoye remarque que cette prétendue traduction est en prose et non en rime, et qu'elle n'a jamais été imprimée, et il donne la description d'un manuscrit qu'il en a vu. Il ajoute que Sala n'y prend point le nom de Pierre, ni aucun autre nom de baptême; qu'il n'y prend pas non plus la qualification d'*Ecuyer* que lui donne du Verdier, mais celle d'*Ecrivain de la chambre du roi*, et que ce roi était Charles VIII ou Louis XII, par ordre duquel Pierre Sala faisait une nouvelle copie de ce roman, d'après une ancienne, usée de vieillesse, comme il le donne à entendre, et mal conditionnée. B.

(2) Le même du Verdier cite plusieurs fois, et notamment à l'article *Cæsarius*, des manuscrits qui se trouvaient *en la librairie du capitaine Sala*, à Lyon. Il le désigne encore sous le nom du *sieur de Monjustin*, art. *Bernard de Breban*, comme possédant un manuscrit de ce chroniqueur. Le *capitaine Sala* n'est peut-être pas le *Pierre Sala* dont parle notre correspondant, et que je crois plus ancien. Cette famille, des plus honorables de Lyon, figure souvent dans nos fastes municipaux. Plusieurs de ses membres ont été échevins. Ils étaient seigneurs de Montjustin. L'un d'eux a donné son nom à l'une des rues du quartier de Bellecour. François Sala et Antoine Guillien ou Guillen, son neveu, furent successivement capitaines de la ville : le premier mourut en 1575 et le second en 1580. Voy. Rubys, *Hist. de Lyon*, pag. 392, 404, 426, 427 et 430; et Pernetti, *Lyonnois dignes de mémoire*, tom. I, pag. 377. Ce dernier se trompe en plaçant la mort de François Sala à l'année 1573.

B.

ajouter aussi à votre liste la sœur Marie Contel, qui fonda, en l'année 1696, la pharmacie de l'Hôtel-Dieu? On sait le bien que cet établissement a procuré et l'accroissement que lui doivent les revenus de l'hospice. La beauté et les talens sont dignes sans doute de grands hommages; mais la vertu, la bienfaisance, les bonnes actions ont encore plus de droit à nos éloges.

Agréez, Monsieur, etc.

BIBLIOTHÈQUE DE LYON. – CATALOGUE.

Feu M. Delandine mit au jour les premiers volumes d'un catalogue raisonné de la bibliothèque publique de Lyon (1); mais comme les numéros qui accompagnaient dans ce catalogue les titres des ouvrages, n'étaient destinés qu'à indiquer le rang que ces mêmes ouvrages occupent dans un ordre systématique des connaissances humaines, et non leur place matérielle dans les rayons de la bibliothèque, déterminée par le format, le savant bibliothécaire pensa qu'il devait s'occuper de ce second classement qui était en effet nécessaire pour faire retrouver les livres que renfermait le dépôt confié à sa

(1) Cet ouvrage, imprimé aux frais de la ville, se compose de huit volumes : les trois premiers, qui parurent en 1811 et 1812, contiennent *les manuscrits*; les deux suivans sont consacrés aux *belles-lettres*; un autre l'est au *théâtre*; les deux derniers le sont à l'*histoire* qui n'y est pas achevée. Le second de ceux-ci est posthume. M. Fr. De-Delandine fils en a été l'éditeur.

garde. Il avait donc commencé à rédiger un état sommaire ou catalogue manuel contenant la copie pure et simple des titres des ouvrages inscrits dans le catalogue raisonné, avec une nouvelle série de numéros indicatifs de la tablette et du rayon où chacun de ces ouvrages était placé; il avait déjà mis sur le dos des volumes une partie de ces numéros et les avait reportés sur les cartes de son premier catalogue; mais la mort qui le surprit au milieu de ses utiles travaux, ne lui permit pas de donner à son projet une entière exécution. M. Delandine fils l'a continué d'après les mêmes erremens, et sans doute il l'aurait complètement achevé, s'il n'eût été, au bout de quatre ans, remplacé par feu M. Poupar. Les indications, les traditions sur l'ordre d'arrangement suivi depuis vingt-deux ans, ont été alors perdues; beaucoup de volumes ont été déplacés, et la restitution que l'autorité municipale a ordonnée, et à laquelle on procède encore actuellement, des ouvrages qui appartenaient à l'académie de Lyon (1), et qui ont été compris dans le catalogue raisonné, dressé par M. Delandine père, en ôtant à ce catalogue son caractère primitif d'exactitude, en interrompant, en bouleversant l'ordre des numéros, a achevé de mettre la ville dans la nécessité de faire recommencer entièrement le second état ou inventaire qui avait été entrepris.

---

(1) La plupart de ces livres, choisis et précieux, provenaient de la bibliothèque Adamoli léguée à l'académie de Lyon. Plus de 4000 volumes ont été déjà rendus à cette compagnie qui les a placés dans le local à elle assigné par la ville dans le palais des Arts, où elle doit bientôt en faire jouir le public, conformément aux intentions du testateur.

Cette mission, dont l'objet n'est pas moins de mettre un terme au chaos dans lequel se trouve la bibliothèque que de constater la propriété de la ville et d'assurer ses droits vis-à-vis du bibliothécaire, a été confiée, pendant l'exercice de M. Poupar, à MM. Janon et Rossary. M. Rossary s'étant retiré, M. Janon en est resté seul chargé. Il s'occupe en ce moment à relever sur des cartes numérotées les titres de tous les ouvrages, et il applique sur chaque volume une étiquette portant le n.° de la carte qui le concerne. Il espère que ce travail préparatoire sera terminé en moins d'un an. Il ne restera plus qu'à placer les livres dans l'ordre qui sera définitivement adopté, à leur donner des numéros définitifs, à transcrire les titres avec ces numéros sur le catalogue, et à faire une table alphabétique. Déjà 34,100 volumes, savoir : environ 8,800 in-fol., 9,000 in-4.° et le reste in-8.° et in-12 (1), ont été portés sur des cartes. Ils gisaient entassés pêle-mêle dans un grenier ; on les a relevés et arrangés sur les rayons d'un certain nombre de *travées*, qui sont placées dans ce grenier, de manière qu'on puisse facilement circuler à l'entour.

Ces volumes étaient, pour ainsi dire, oubliés : c'était un fonds mort dont il était impossible de jouir. Il existe

---

(1) Ces calculs ne comprennent point tout ce qui est dans le dépôt : il y reste encore, outre 6,300 vol. incomplets, environ 1,000 vol. brochés (par unités), 700 Mercures, 2000 à 2,200 numéros de journaux de Hollande, des catalogues de M. Delandine brochés ou en feuilles, 400 volumes de rebut et une masse de petites brochures, factums, mémoires, etc., qu'on pourra par la suite faire relier, en en réunissant plusieurs dans un volume.

pourtant parmi eux de forts beaux ouvrages. Il est vrai qu'ils sont confondus au milieu d'une énorme quantité de livres de peu de valeur, si toutefois il est permis de regarder comme tels des livres qui, pour n'être pas fort recherchés et pour être même méprisés du commun des lecteurs, ne laissent pas, malgré le mauvais état de quelques-uns, d'avoir un grand prix pour les personnes qui ont momentanément besoin de les consulter. Il y a long-temps qu'on a dit qu'il n'y avait point de *bouquins* pour les savans.

Le *dépôt* (car c'est ainsi qu'on appelle le grenier dont il s'agit) contient un assez bon nombre de livres gothiques; et l'on sait que ces sortes de livres, loin d'être sans valeur, en ont une réelle et qui augmente tous les jours, parce que tous les jours ils deviennent plus rares. La plupart sont des ouvrages de théologie ou de dévotion, des Heures (1), des Bibles. Ces dernières surtout abondent. Le dépôt en offre environ 200, soit anciennes, soit modernes. On doit distinguer la Polyglotte de Ximénès, Alcala de Hénarès, 1514-1517, 6 vol. in-fol., et celle de Walton, Londres, 1657, qui a le même format et le même nombre de volumes, et dont il y a

---

(1) En ouvrant un de ces volumes d'heures, intitulé : *Heures de Nostre Dame à l'usage de Rome*, Paris, Guillaume de la Noue, 1588, in-8.°, nous y avons lu une traduction, pleine de naïveté, des commandemens de Dieu, en vers français. Chacun de ces commandemens est rendu par un quatrain. Le neuvième est ainsi conçu :

La femme ne désireras
De ton prochain, fille ou ancelle,
Ne point ne la convoiteras
Par mal plaisir soit laide ou belle.

plusieurs exemplaires, presque tous bien conditionnés. Une ancienne bible latine, en 3 vol. in-fol. gothique, sans titre, sans date et sans nom d'imprimeur, mais évidemment l'une des premières productions de la typographie, est digne aussi de fixer l'attention. M. Brunet cite quelques éditions de la bible à peu près conformes à celle-ci. La première page de chaque volume, dans l'exemplaire de la bibliothèque de Lyon, est décorée de bordures enluminées, avec cette devise qui y est répétée trois fois : *En attendant.* Les trois volumes ne contiennent que l'ancien testament. Ils ont été donnés au collége de la Trinité de la société de Jésus par le célèbre Père La Chaise, confesseur de Louis XIV.

Une autre bible latine, également gothique, imprimée à Paris par Ulric Gering, Martin Crantz et Michel Friburger, 2 vol. in-fol., mérite pareillement d'être remarquée. Elle est sans date et fort rare. M. Brunet dit qu'il résulte des cinq vers qui terminent la souscription :

Me duce carpe viam, etc.,

placée à la fin de l'Apocalypse, que ce livre a été imprimé après trois lustres du règne de Louis XI, c'est-à-dire, en 1475 ou 1476. Nous observerons que le bibliographe aurait pu s'exprimer d'une manière plus exacte ; car le passage que nous venons de citer semble supposer que la souscription commençant par ces mots : *Me duce carpe viam!* n'a que *cinq* vers, tandis que, dans le fait, elle en a vingt. C'est dans les cinq derniers que se trouve l'indication de la date rapportée par M. Brunet ; en voici la copie :

Iam tribus vndecimus lustris francos Lvdouicus.
Rexerat ! vlricus martinus itemq; michael.
Orti teutonia, hanc mihi composuere figura.
Parisii arte sua. Me correcta vigilanter.
Venalem in vico iacobi sol aureus offert.

Nous citerons encore parmi les éditions gothiques les suivantes :

Sermões de aduẽtu : quadragesimales : dominicales : et de peccati stipendio et gratie premio, etc. *Parisiis declamati....* Lyon, Etienne Gueynard, 1503, grand in-8.° de CCCLVj fol., non compris la *Tabula alphabetica* qui est à la tête du volume et qui a quatre feuillets.

Cette édition des sermons d'Olivier Maillard n'est pas mentionnée par M. Brunet.

L'exemplaire de cõfession nouuellemẽt imprimee et corrigee auecques la confession de frere Oliuier Maillard, laquelle il fit durant le temps qu'il preschoit la karesme en la ville de Poyctiers, dont l'original est en ung tableau en leglise de nostre dame la grant dudict lieu de Poyctiers. Imprime nouuellement a Lyon par Oliuier Arnoullet, petit in-4.° de 44 feuillets, sans chiffres ni réclames, avec cette souscription : *Cy finist lexemplaire de confession..... Imprime a Lyon par Oliuier Arnoullet pres nostre dame de confort, et a este acheue le vij iour dauril l'an mil ccccc et* XXIX.

Les miracles de la benoite et glorieuse vierge marie, Petit in-4.° de 44 feuillets signés A-M 4 y compris le titre sur lequel est une image de la vierge, avec cette souscription : *Cy finissent les miracles nostre dame nou-*

uellement imprimez à Lyon sur le Rosne par Claude Nourry alias le prince le iij iour de decembre M. cinq cens xxiiij.

M. Brunet décrit un volume absolument semblable, sinon qu'il l'intitule : *Les miracles nostre dame*, tandis que notre exemplaire n'est ainsi désigné que dans sa souscription. C'est sans doute aussi par erreur qu'il lui donne 82 feuillets, au lieu de 44. Il ajoute que ce livre est rare, et qu'on y trouve *plusieurs passages plaisans et ridicules :* ce qui achève de prouver que l'ouvrage dont il parle est le même que celui que possède notre bibliothèque.

Le cymetiere des malheureux. On les vend a Lyon pres nostre dame de Confort cheulx Oliuier Arnoullet, in-8.°, sans chiffres, mais avec signatures de *a–qiij*, avec cette souscription : *Cy fine le catholicō des maladuises aultremēt dit le cymetiere des malheureux cōposé par venerable et discrette personne maistre Laurēs Desmoulins prestre. Imprime a Lyon le xxviij de mars mil IIIII* (sic) *et XXXIIII par Oliuier Arnoullet.*

M. Brunet cite cette édition, ainsi que celles de Paris, Jehan Petit et Michel le Noir, 1511 et 1513, in-8.°, et de Lyon, Claude Nourry, 1512, aussi in-8.° Elles sont toutes également recherchées.

Ioannes de Terra rubea contra rebelles suorum regum. Aureum singulareque opus Ioannis de Terra rubea... Cum postillis... Itemque panegyricus, in-4.° gothique de CXXI feuillets, avec cette souscription : *Lugduni in edibus Ioannis Crespin. Anno virginei partus. M. CCCCC. XXVI die vero iii decembris.*

Sur le frontispisce se trouve la marque de Constantin Fradin, libraire de Lyon, pour lequel le livre avait été imprimé, marque qui représente le *Labarum* avec ces mots au-dessus : *Constantine*, *in hoc signo vinces.*

Cet ouvrage, dû à Jean de Terrevermeille, docteur en droit et avocat à Beaucaire, et composé en 1420, lorsque sa ville natale se déclara pour le parti des Bourguignons, est qualifié dans la Biographie universelle *un vigoureux écrit.* Jacques Bonaudi de Sauset en fut l'éditeur, et y ajouta une dédicace au chancelier Duprat, une préface, des notes, un panégyrique de la France et de son roi et une table des matières.

Une circonstance remarquable, et sans laquelle nous n'aurions peut-être pas parlé de ce volume, c'est que le privilége, placé derrière le frontispice et donné par la duchesse d'Angoulême, mère de François I.er, alors régente du royaume, est daté de *sainct Iust sur Lyon le xvij iour de novembre l'an mil cinq cens vingt-cinq.*

Le même volume contient : *Cupido iurisperitus Stephano Forcatulo Bliterensi iurisconsulto autore. Eiusdem ad calumniatores epistola. Lugduni*, *apud Ioan. Tornæsium*, 1553, in-4.° de 141 pages, qu'on aurait pu réimprimer à la suite des *Arrests d'Amours*, commentés par Benoît Court.

La plupart des ouvrages que nous venons d'indiquer, ne sont que des livres de pure curiosité : il en est dans le dépôt qui ont un mérite plus réel ; tels sont plusieurs Pères de l'église, en grand papier, la *bibliotheca Patrum* des Anissons, de grands corps d'histoire, Montfaucon, Anselme, d'Hozier, Guichenon, l'*Art de vérifier les dates*, le Dion de Cassius de 1750, la *Gallia Christiana*, la collection des Conciles du

P. Labbe, etc., etc. Il y existe aussi une multitude d'écrits sur des objets de controverse théologique. La jurisprudence est peu nombreuse, et il n'y a presque rien de considérable, sinon Cujas, Domat et quelques autres. Les belles-lettres ont été épurées. La partie des sciences est pauvre.

On n'y a trouvé qu'un seul livre imprimé sur vélin: ce sont *les Statuts de la congregation des Penitens de l'Annonciation de Nostre Dame par le commandement et privilege du Roy* (Henri III). *A Paris, chez Iamet Mettayer, pres les boucheries de saincte Geneuiefue*, 1583, de la grandeur d'un petit in-8.°, de 70 pages, non compris le recto du dernier feuillet, contenant le privilége.

La rédaction de ces statuts est due au fameux jésuite Emond (1) Auger. L'Etoile, *Journal du règne de Henri III*, donne des détails sur la procession qui eut lieu lors de l'institution de la confrérie. On y voit qu'un Lyonnais nommé *du Peirat* y figurait en première ligne. Le roi y marcha sans garde au milieu des autres confrères, en habit de pénitent. La cérémonie commença par un sermon prêché *par monsieur Emond Augier, jésuite*, ainsi qu'il est dit à la tête des *Statuts*.

Il y a dans le dépôt beaucoup de doubles et plusieurs articles qui se retrouvent dans la grande salle. Il est à présumer que la ville les vendra, et qu'elle pourra, par ce moyen, se procurer les livres qui lui manquent, surtout la plupart des meilleurs ouvrages sur les sciences, qui ont été publiés depuis la révolu-

---

(1) C'est ainsi qu'on le nommait, et non *Edmond*, comme on le désigne communément aujourd'hui.

tion: la bibliothèque est très-mal pourvue de ces sortes d'ouvrages qu'elle devrait cependant posséder préférablement à beaucoup d'autres Elle trouverait aussi dans la mesure que nous indiquons les fonds nécessaires pour remplir les lacunes que va produire la restitution des livres de M. Adamoli. Cette mesure, du reste, ne serait point sans exemple. Il y a environ soixante ans que la ville fit faire trois ventes publiques des doubles de la bibliothèque, et nous terminerons cet article par l'indication des trois catalogues qui furent publiés à cet effet. Le premier est intitulé:

Catalogue des livres doubles produits par la réunion de la bibliothèque publique de Lyon (1) *avec celle du grand collége de la ville* (2) *et autres dont la vente sera faite en détail et au plus offrant.* Lyon, Benoît Duplain, 1767, in-8.° de 132 pages, non compris 16 pag. de pièces préliminaires.

La première de ces pièces est un avis du libraire, Benoît Duplain, qui avait été chargé par les administrateurs du collége et par les magistrats de Lyon de la réunion des deux bibliothèques. Ce même libraire avait été aussi chargé de dresser un catalogue général par ordre de matières de tous les livres dont se composaient ces bibliothèques réunies. Cette opération qui fut longue

---

(1) L'ancienne *bibliothèque publique de Lyon*, connue aussi sous le nom de *bibliotheque des avocats*, avait été primitivement formée par M. Pierre Aubert qui en avait fait don à la ville par acte du 22 mai 1731. Elle était placée, avant sa réunion à la bibliothèque du collége de la Trinité, dans l'hôtel de Fléchères, près du palais.

(2) La bibliothèque du grand collége ne possédait qu'un peu plus de 40,000 volumes. Elle devint beaucoup plus considérable par l'apport qui y fut fait des livres de la bibliothèque publique.

et difficile, et dont il ne reste plus de traces, se fit sous les yeux et sous la direction du R. P. bibliothécaire (le P. Tolomas). Elle le mit dans le cas de séparer un grand nombre de livres doubles qui devenaient inutiles et dont la vente se fit sur le catalogue ci-dessus mentionné, dans lequel se trouvent également inscrits différens livres provenant de bibliothèques particulières. La vente se fit dans une salle de l'appartement du libraire, rue Mercière, maison des chanoines réguliers de St-Antoine. Le catalogue contenait 1,204 articles.

Le second catalogue porte ce titre latin :

Catalogus librorum non vulgarium ex variis bibliothecis collectorum, tum quorumdam præsertim qui ex utriusque bibliothecæ Lugdunensis conjunctione duplices supersunt. Auctio publica fiet. Lugduni, apud Benedictum Duplain, 1768, in-8.° de 271 pages, plus 16 pages de pièces liminaires.

L'avis du libraire, en latin et en français, nous apprend que c'est ici la seconde vente des livres doubles produits par la fusion des deux bibliothèques en une, et qu'on y a joint un cabinet de livres choisis, formé par des mains habiles. La vente se fit dans la même salle que la première. Le catalogue contenait 2,867 articles.

Enfin le troisième catalogue parut sous ce titre :

Inventaire des livres doubles produits par la réunion des deux bibliothèques publiques et autres. La vente de ces livres se fera à Lyon chez Benoît Duplain, libraire, rue Mercière, à l'Aigle, 1769, in-8.° de iv et 60 pages.

« C'est ici, dit-on dans l'avis du libraire, la troi-
» sième et vraisemblablement la dernière vente des
» livres doubles produits par la réunion des deux bi-
» bliothèques publiques. » Le catalogue n'est point par ordre de matières : on s'est borné à un inventaire qui comprend aussi des livres provenant de plusieurs cabinets particuliers. Les articles ne sont pas numérotés; mais l'exiguité des caractères employés par l'imprimeur nous porte à croire que le nombre des articles est beaucoup plus considérable que celui des pages ne le ferait supposer.

ÉCONOMIE POLITIQUE.

ANALYSE DES VOTES DU CONSEIL GÉNÉRAL DU DÉPARTEMENT DU RHÔNE DANS LA SESSION DE 1826.

1.° Le gouvernement est supplié de prendre en grande considération l'urgence des travaux de défense à entreprendre sur la rive gauche du Rhône, de les faire commencer dès le printemps de 1827; d'accorder 162,000 fr. sur les fonds de navigation, tant pour les premiers travaux des digues de la Vitriolerie et de l'intérieur de la ville, que pour terminer ceux de la digue de ceinture de Perrache, et pour l'achèvement du quai St-Clair et l'exhaussement du quai St-Antoine. Le conseil général renouvelle en outre la demande d'un quatrième ingégénieur ordinaire; et il émet le vœu le plus pressant pour qu'il soit procédé sans délai à la rédaction d'un système général de défense de la rive gauche du fleuve, qui menace d'envahir les Brotteaux et le faubourg de

la Guillotière, et pour que les travaux déjà approuvés soient exécutés sans nouveau retard. Il déclare, au surplus, que si les malheurs qu'il signale comme imminens venaient à se réaliser, la faute n'en serait imputée qu'à ceux qui retardent la confection des ouvrages, malgré les instances du préfet et de la ville entière. Enfin il reproduit le vœu de la formation d'un syndicat spécial, dont il propose le mode d'organisation et indique les fonctions. Il sollicite l'envoi sur les lieux, aux frais du département, d'un inspecteur-général des ponts et chaussées, qui, après s'être concerté avec l'ingénieur en chef et l'inspecteur divisionnaire, soumettrait à l'administration supérieure les mesures propres à arrêter l'invasion par des moyens déjà connus et éprouvés. Le conseil termine en priant le gouvernement de prendre à sa charge trois cinquièmes ou au moins moitié de la la dépense.

2.° Avis favorable à l'établissement de six nouvelles foires, pour la vente des bestiaux, dans la commune de St-Laurent-de-Chamousset, et pour qu'il soit donné suite à des demandes formées par les communes d'Ampuis et de Ste-Colombe, au sujet de foires à établir dans la première et à changer dans la seconde.

3.° Observations relatives à l'appui de votes de fonds faits en faveur de l'œuvre temporelle du refuge de St-Michel, établissement charitable qui n'a pas de dotation et qui nourrit cent cinquante filles pénitentes ou orphelines abandonnées. Le ministre est supplié de rétablir aux budjets de 1825 et 1826, les allocations proposées pour une institution si utile aux mœurs et à l'humanité.

En votant 40,000 fr. à titre de secours annuel à

l'hospice de l'Antiquaille qui est occupé en partie par des aliénés, le conseil général émet le vœu formel et pressant de la réunion de cet hospice aux deux grands hôpitaux, sous les rapports des revenus et de l'administration.

Le roi est supplié d'autoriser le Dispensaire de Lyon et d'homologuer ses statuts. Cette institution est d'un grand intérêt social : ses résultats sont des plus satisfaisans.

4.° Vœu itératif et fortement prononcé pour que les mesures les plus promptes et les plus efficaces soient prises, afin de réprimer les abus de la liberté de la presse, abus qui, chaque jour, prennent de l'accroissement et menacent d'avoir pour l'ordre social les conséquences les plus déplorables.

5.° Le conseil renouvelle la demande qu'il a déjà réitérée d'un bateau à draguer qui approfondirait le lit de la Saône depuis Châlons jusqu'à Lyon, et favoriserait ainsi l'approvisionnement de cette dernière ville qui souffre du ralentissement de la navigation. Le préfet est invité, au surplus, à s'informer des succès obtenus par la compagnie qui s'est formée à Paris pour le draguage des rivières, et s'il y a lieu à traiter avec elle du curage de la Saône, de concert avec les départemens de l'Ain et de Saône et Loire.

6.° Le conseil maintient la proposition qu'il a faite l'année dernière, de réunir dans un même édifice les établissemens judiciaires et la maison d'arrêt, et de démolir les bâtimens qu'ils occupent. La dépense de ce projet, calculée sur la base de 2,300,000 fr., serait payée par le département et par le gouvernement, qui y concourraient chacun pour 850,000 fr., et par la

ville qui fournirait 600,000 fr. Un concours serait ouvert entre trois ou quatre architectes choisis à Lyon ou à Paris, pour la production d'un projet de bon goût, où l'on s'attacherait surtout au grandiose des proportions, à la simplicité des lignes et à l'entente des distributions en ce qui concerne la destination du monument. Les travaux seraient surveillés par une commission nommée par le préfet et agissant de concert avec ce magistrat.

7.° Le conseil émet son opinion sur diverses dispositions concernant les poids et mesures, et entr'autres pour le maintien du placement et de la circonscription actuelle des bureaux de vérification. Avis de maintenir provisoirement le tarif de perception en vigueur.

8.° Attendu l'urgente nécessité de rectifier la route royale n.° 6, dans la traverse de la ville d'Anse, et la route n.° 7, sur les montagnes de l'Arbresle et de Buvet; d'élargir le pont de la Guillotière, qui sert à ces deux routes, et de reconstruire les ponts d'Oullins et de Brignais sur la route n.° 88; indépendamment des travaux de l'entretien ordinaire des routes, le conseil sollicite pour le département une allocation de 328,000 f. au budjet des ponts et chaussées pour 1827.

Il déclare qu'il ne pourra statuer sur la proposition faite par les soumissionnaires du pont en chaînes de fer sur la Saône, près Belleville, pour obtenir un secours du département, que lorsque cette entreprise, après avoir été régulièrement approuvée, aura été mise à l'épreuve d'une adjudication publique, sans qu'il se présente d'enchérisseurs.

9.° Mettre un terme aux abus toujours croissans du port d'armes, en faisant décider, par dispositions lé-

gislatives, qu'il ne sera accordé des permis qu'à des propriétaires payant au moins 200 fr. de contribution foncière, et qu'il n'en sera délivré à des gens de service ou domestiques que lorsque leurs maîtres payeront 500 fr. de la même contribution.

10.° Le conseil a vu avec plaisir que l'offre faite à LL. MM. les rois d'Espagne et des Deux-Siciles, par M. le préfet du Rhône, au nom du département et de la ville de Lyon, de la médaille d'or frappée à l'occasion de la restauration de la statue de Louis-le-Grand, avait valu à ce magistrat des témoignages de la satisfaction de ces deux souverains, et que S. M. le roi d'Espagne y avait ajouté la décoration de l'ordre de Charles III de deuxième classe. Mention en sera faite sur les registres des délibérations du conseil général.

11.° Le conseil, après avoir rappelé que l'année dernière il avait renoncé au projet de construire la maison départementale de détention dans la presqu'île Perrache, pour l'établir sur l'emplacement de la Ferratière, acquis des hôpitaux à cet effet, abandonne aujourd'hui ce dernier projet pour une nouvelle position qu'il désigne dans la presqu'île, et qui lui paraît exempte des inconvéniens signalés par le conseil de salubrité dans le projet primitif. La ville de Lyon consent à céder gratuitement au département la masse de terrain nécessaire pour établir la prison à Perrache, sous la seule condition d'y faire des remblais, et elle prend pour son compte le marché fait par le département avec les hospices pour le terrain de la Ferratière : les plans de M. Baltard seront adaptés au nouveau local.

Un membre du conseil s'oppose à la nouvelle résolution : il est convaincu que le choix de l'emplacement

de la nouvelle prison à Perrache serait funeste à la santé des détenus ; il représente que la salubrité et l'économie se réunissent pour recommander l'emplacement de la Ferratière, et il insiste en tout cas pour que sa protestation soit consignée dans le procès-verbal des séances du conseil.

12.° Le conseil vote la prolongation de la route départementale n.° 3 jusques au pont de Couzon, et il propose de rendre à la petite voirie une portion de la route n.° 2.

13.° Allocation d'une somme de 1500 fr. pour les sourds-muets, à la libre disposition du préfet ; mais avec prière cependant de ne fonder aucune bourse entière ou partielle, de ne prendre aucun engagement pour l'avenir, et même de ne rien préjuger sur l'établissement qu'on dit être formé à Lyon.

14.° Faire participer le département à la distribution des fonds généraux portés au budjet de l'état pour l'encouragement et la propagation de la vaccine.

15.° La demande de secours faite par les frères de St-Jean de Dieu, ne sera l'objet d'aucune décision du conseil jusqu'à ce que cet établissement ait été approuvé par le gouvernement.

16.° En votant 1,200 fr. pour l'instruction primaire, le conseil demande que l'emploi des encouragemens qu'il a votés pour cet objet, de 1814 à 1826, soit mis sous ses yeux par le préfet.

17.° Vœu itératif pour l'augmentation du traitement des membres de la cour royale (le premier président et le procureur-général exceptés).

18.° Les opérations du recrutement se font dans le département avec une facilité toujours croissante, et dont le conseil témoigne de nouveau sa vive satisfaction.

STATISTIQUE. – FINANCES. – HISTOIRE.

Dans une assemblée générale, tenue le 24 juillet 1677 à l'hôtel commun, où étaient les membres du consulat, les notables et les principaux habitans de Lyon, et dont le but était d'aviser aux moyens de pourvoir à la pénurie de finance où la ville se trouvait, on arrêta une adresse au ministre Colbert, par laquelle, en lui demandant des secours en octrois et en création de rentes, on lui faisait connaître l'état affligeant de la cité, occasioné par trente années de dépenses extraordinaires, pendant lesquelles le consulat n'avait usé d'aucun impôt extraordinaire envers les habitans.

Voici l'état sommaire de ces dépenses de trente années, qui remontent à l'époque de la construction de l'hôtel de ville, en 1647. Cette notice vient à l'appui des réflexions judicieuses insérées dans le premier article du dernier n.° des *Archives*, relativement à la variation de la valeur de l'argent.

Construction de l'hôtel de ville	1,800,000f.
Incendie et réparation dudit	35,000
Digues du Rhône	150,000
Achat de la place de Bellecour	160,000
Indemnités données à divers propriétaires pour élargir les rues, quais et places.	800,000
Place et loge du Change	100,000
	3,045,000f.

Montant de l'autre part	3,045,000 f.
Agrandissement des hôpitaux	250,000
Exemption des entrées de vin auxdits hôpitaux	300,000
Reconstruction de la Quarantaine . . .	60,000
Frais pour la santé publique	80,000
Greniers d'abondance	200,000
Pavés et quais	600,000
Pont sur la Saône, réparation.	200,000
Pile du pont de la Guillotière	40,000
Halle aux poissons.	120,000
Maison de la Bute.	100,000
Collége, entretien et incendie	400,000
Fontaines publiques	150,000
Acquittement d'anciennes dettes.	1,000,000
Etablissemens et entretiens des fabriques	300,000
Tribunal de la Conservation	350,000
Confirmation des priviléges	1,000,000
Voyage de Sa Majesté à Lyon.	90,000
Taxes de franchise.	720,000
Fêtes et réceptions des seigneurs de la cour	100,000
Compagnie des Indes	80,000
Procès et députations à Paris	300,000
TOTAL.	9,485,000

(*Note communiquée par M. M.*)

MONUMENT PUBLIC.

INSCRIPTION DE LA STATUE ÉQUESTRE DE LOUIS-LE-GRAND.

La cloture en planches qui entoure encore le piédestal de la statue de Louis XIV, sur la place de Bellecour, n'est pas assez élevée pour empêcher de lire l'inscription suivante qu'on vient de graver sur ce piédestal, en face de la rue St-Dominique:

LVDOVICI MAGNI
STATVAM EQVESTREM
TEMPORIBVS INIQVIS
DISIECTAM
CIVITAS LVGDVNENSIVM
REGIOQVE RHODANICA
INSTAVRAVERVNT ANNO M. DCCC XXV.

Nous ignorons qui a composé cette inscription, mais il y a grande apparence qu'elle nous vient de Paris: ce qu'il y a de certain, c'est qu'elle n'a point été rédigée par notre académie qu'on n'a pas même jugée digne d'être consultée, et qui cependant le fut autrefois pour les inscriptions qui décoraient l'ancienne statue (1). C'est encore un effet du mépris injuste que nous avons pour nous-mêmes et dont la capitale s'autorise pour nous mépriser à son tour. Il n'y a parmi nous personne de capable de rien faire de bon. La poste qui nous apporte nos lois et nos règlemens de police, est aussi chargée de nous apporter l'esprit et

(1) Voy. *Archives du Rhône*, tom. III, pag. 295 et suiv.

le savoir qui nous manquent absolument. Quoiqu'il en soit, l'inscription dont il s'agit a été fortement censurée dans les journaux, et il faut convenir qu'elle offre prise à la critique. Le premier reproche qu'on lui ait fait n'est peut-être cependant pas celui qui a le plus de poids : c'est d'être conçue dans un idiome qui n'est pas le nôtre. A cet égard, on peut ne pas partager l'avis de nos Aristarques : la question de savoir si les inscriptions modernes doivent être en français ou en latin n'est pas irrévocablement décidée, et il y a de forts argumens en faveur de l'un et de l'autre système, qui ont partagé les meilleurs esprits du siècle de Louis XIV. Mais, de quelque langue qu'on se serve, on ne doit faire usage que d'expressions claires, exactes, précises, correctes : c'est un point que personne ne conteste, et sur lequel il ne saurait y avoir deux partis. Les critiques ont-ils eu raison de blâmer, sous le rapport de l'exactitude et de la propriété d'expression, quelques-uns des mots employés dans l'inscription nouvelle ? c'est, comme nous venons de le faire pressentir, ce dont nous ne doutons pas. Le participe *disjectam*, par exemple, ne rend peut-être pas précisément l'idée qu'on a voulu rendre : *eversam* ou plutôt *dirutam* eût été meilleur. Ensuite il eût fallu dire que la statue avait été renouvelée, tandis que les termes de l'inscription pourraient faire croire qu'il s'agit d'une ancienne statue autrefois renversée qu'on n'a fait que relever et rétablir sur son piédestal. Mais ce sont surtout les deux mots *regio rhodanica* qui sont le plus répréhensibles : ils semblent placés là pour *préparer des tortures aux Saumaises futurs*. Nous comprenons actuellement qu'ils veulent dire *département*

du Rhône, parce que nous savons que c'est ce département qui a fait faire la statue à ses frais ; mais, dans quelques siècles, ceux qui ignoreront cette circonstance l'apprendront-ils par les mots *regio rhodanica* ? Ne pourront-ils pas s'imaginer que ces mots désignaient tout le pays qui est arrosé par le fleuve du Rhône, ou seulement un quartier de la ville de Lyon ? car *regio* est plutôt susceptible de l'un de ces deux sens que de celui de *département*. Les latins s'en sont servis, en effet, pour signifier *région*, *contrée*, et ils ont donné aussi le même nom aux quartiers de Rome. La ville de Rome fut divisée d'abord par Romulus en trois régions et ensuite en quatorze par Auguste. *Provincia* se fût rapproché un peu plus de *département*, quoiqu'il y ait encore beaucoup de différence dans le sens respectif de ces deux mots. Il est vrai que le mot français présentant une idée nouvelle, une division territoriale inconnue jusqu'à nos jours, est difficile, peut-être même impossible à rendre en latin. Que fallait-il donc faire? De deux choses l'une : ou renoncer à exprimer cette idée et tourner autrement l'inscription, ou, sans que cela pût tirer à conséquence pour l'avenir, obtempérer en cette circonstance à l'opinion de ceux qui ne veulent pas d'inscriptions latines, et rédiger celle-ci en français.

P. S. Il paraît que l'administration a voulu imiter ce peintre de l'antiquité qui exposait ses tableaux sur la place publique et les corrigeait d'après les avis exprimés par les passans : car, au moment même où se compose cet article, elle fait effacer l'inscription dont nous venons de parler, sans doute pour lui en substituer une meilleure.

HISTOIRE. – BIOGRAPHIE.

SUPPLÉMENT A L'ARTICLE SUR LES DAMES DE LYON.

(Voy. tom. V, pag. 271-288).

Un de nos confrères à l'académie de Lyon nous a indiqué une omission qu'il a cru découvrir dans notre liste des Lyonnaises célèbres par leur beauté, et qui consiste à n'y avoir pas inscrit Julia Domna, femme de l'empereur Septime Sévère, quoiqu'un historien la fasse naître à Lyon et ajoute qu'elle était d'une bonne et antique maison gauloise, et, ce qui est d'ailleurs confirmé par d'autres témoignages et par les médailles, qu'elle était fort belle. L'historien dont il s'agit, si toutefois il est digne d'un pareil titre, est le fameux Antoine Guévara, évêque de Guadix et ensuite de Mondonédo dans le seizième siècle, auteur de l'*Horloge des princes* (1) et d'un recueil d'épîtres connues sous le nom d'*Epîtres dorées* (2), qui a écrit aussi en espagnol une *Décade contenant les vies de dix empereurs* (3), depuis Trajan jusqu'à Alexandre Sévère in-

(1) Guévara a donné cet ouvrage, dont il y a plusieurs anciennes traductions françaises, comme étant la version d'un livre composé par l'empereur Marc-Aurèle. C'est là que La Fontaine a puisé le sujet de sa fable du *Paysan du Danube*.

(2) Ces épîtres ont été aussi *translatées* en notre langue. Montaigne a dit que ceux qui leur avaient donné le nom de *dorées*, en faisaient jugement bien autre que celui qu'il en faisait lui-même.

(3) Imprimée plusieurs fois dans le 16.e et dans le 17.e siècle.

clusivement. Antoine Allegre, chanoine de Clermont, a traduit cette décade en fançais, et sa traduction, d'abord imprimée à Paris, chez Vascosan, en 1556, in-4.°, et en 1567, in-8.° (1), se retrouve dans les éditions du Plutarque d'Amyot, données par Brotier, Vauvilliers et Clavier, en 25 vol. in-8.° Voici dans cette version le passage de la vie de Septime Sévère, que notre collègue a eu en vue :

« Revenu d'Asie en Rome, (Sévère) feut envoyé » en ambassade en Gaule, à Lyon : et pour ce qu'il » estait veufve, on proparla de le marier avecques une » dame Gauloise d'anticque et bonne maison, et fort » belle, qu'on nommoit Julia : de l'amour de laquelle » esprins oultre mesure, luy voulut faire quelque » honneste present : mais ne trouvant dorures façonnées » comme il vouloit, ny ouvrier pour ce faire, envoya » à grands frais jusques en Syrie querir un excellent » orfebvre, et attendit bien long-temps sa venue. De » quoy le senat luy envoya lettres de mescontentement, » non de ce qu'il s'estoit marié, mais du temps trop » long qu'il employoit à ses amours, et la despense » qu'il faisoit pour une femme : chose indigne d'un ci- » toyen Romain, qui ne debvoit avoir rien que l'honneur » devant les yeulx. A quoy feit response par lettres, « que pour aulcune des choses dont on le tansoit, ne » debvoit estre dict coupable, puisque la noblesse, le » bon esprit et la grace de la dame qu'il avoit espousée, » meritoit à bon droict, qu'on employast temps et ri-

(1) Cette dernière édition se joint au Plutarque d'Amyot donné en 1567 et 1574, par le même imprimeur, en 13 vol. in-8.°

» chesses pour son service, » et escripvoit davantage en
» ces termes : « Il me semble, Peres conscripts, que de
» ce faict je doibs estre honnoré, non accusé, puis-
» qu'il en vient honneur à Rome, de ce que ce royaulme
» estrangier veoit et peult entendre combien un capi-
» taine Romain a de moyens d'acquerir thresors et ri-
» chesses, et le cœur grand et liberal à les despendre. »
» Severus demoura trois ans et plus en France, re-
» doubté, obey et aymé de toutes sortes de gents,
» parce qu'il estoit zelateur de justice, fort liberal, et
» courtois et traictable. Il lui nasquit à Lyon de sa
» nouvelle femme une fille qu'il feit nommer Julia,
» comme sa mere : et feut chose merveilleuse que Severus
» n'ayant point d'ongle au gros arteil du pied droict,
» cette fille nasquit sans ongle au mesme arteil du mesme
» pied. »

Ce récit est assurément fort curieux ; mais il est entièrement de l'invention de Guévara : aucun autre auteur que lui, soit ancien, soit moderne, ne rapporte les singulières circonstances qu'il nous débite. Nous avons consulté Dion Cassius, son abréviateur Xiphilin, Hérodien, Aurélius Victor, Eutrope, l'Histoire Auguste, Tillemont, Crevier, les dictionnaires historiques, etc. Nous avons lu partout que Julia, seconde femme de Sévère (1), était née dans la Syrie, à Apamée ou à Emèse, où son père exerçait les fonctions de prêtre du Soleil (2), et nous n'avons lu nulle part qu'elle fût

(1) La première se nommait *Martia*.

(2) Sévère la fit demander en mariage, parce qu'il sut que les astrologues avaient prédit qu'elle épouserait un souverain. Spartien, *in Septim. Sever.* c. 3.

gauloise. Nulle part non plus il n'est question de cet orfévre qu'il fallut envoyer chercher en Syrie, attendu qu'il n'y en avait pas encore à Lyon, ni du mécontentement que le sénat ressentit de ce que son *ambassadeur* (1) perdait son temps à faire l'amour et se livrait à de folles dépenses, ni de la correspondance qui eut lieu à ce sujet, ni de la fille de Sévère, lyonnaise aussi et nommée Julia comme sa mère, ni enfin de la conformation extraordinaire du pied de cette fille (2). Tout cela est un pur roman. Nous savions bien que Guévara était menteur (3); mais nous ignorions qu'il le fût à ce point, et les reproches que lui adresse Bayle sur *l'extravagance avec laquelle il osa manier l'histoire* (4), ne nous paraissent plus exagérés.

On voit maintenant pourquoi nous n'avons pas placé l'impératrice Julia Domna parmi nos belles compatriotes, ou plutôt, nous devons l'avouer, c'est faute d'avoir connu le passage de Guévara que nous n'avons fait aucune mention d'elle: nous aurions certainement discuté en quelques lignes les étranges assertions de cet auteur, et vraisemblablement nous aurions dit tout ce

(1) Il eût été plus exact de dire *son légat* ou *son lieutenant*. Sévère exerçait en cette qualité le commandement dans les Gaules sous l'empereur Commode, vers l'an 186. Voy. Tillemont, *Hist. des empereurs*, édit. de 1720, tom. III, pag. 14.

(2) Sévère eut de Julia deux filles qu'il maria, étant empereur, l'une à Probus et l'autre à AEtius (ou AElius), vers l'an 193. Voy. Tillemont, *ibid.*, pag. 15 et 27.

(3) Heumann, cité dans la *Biographie universelle*, art. *Guévara*, l'appelle *historicus mendacissimus*.

(4) *Dict. hist. et crit.* art. *Guévara*. Voy. aussi *ibid.* les art. *Flora*, rem. F., *Laïs*, rem. U; *Lamie*, rem. L, et surtout l'art. *Rua*, rem. B.

que nous venons de dire. C'est, si l'on veut, une omission, mais une omission bien légère et bien peu importante: elle ne pourrait avoir de la gravité qu'autant que Guévara mériterait quelque confiance, et il n'en mérite aucune; qu'autant qu'il s'agirait d'un fait avéré appartenant nécessairement à notre sujet, et il ne s'agit que d'un fait mensonger dont après tout nous n'étions pas absolument forcé de relever la fausseté. Si, d'ailleurs, il y avait là matière à un reproche, nous ne serions pas seul coupable; car nous aurions pour complices tous les écrivains qui ont traité de l'histoire de Lyon, et dont aucun n'a fait la moindre attention au témoignage de l'évêque espagnol. Ils avaient cependant une occasion toute naturelle d'en dire un mot: c'est lorsqu'ils ont rapporté, sur la foi d'Aurélius Victor (1), que le fils de Julie et de Sévère, le succes-

(1) *Epitom.* c. 21. Il y a dans les historiens beaucoup d'obscurité sur l'époque de la naissance de Bassianus, surnommé Caracalla, et même sur sa filiation. Selon Aurélius Victor, *de Cæsarib.*, c. 21, et Eutrope, *Hist. rom.*, liv. VIII, c. 11, Julie, mère de Géta, n'était que la belle-mère de Caracalla qui ainsi aurait été le fruit du premier mariage de Sévère avec Martia. Dion, Hérodien, et d'après eux Tillemont, *Hist. des emp.*, tom. III, pag. 15 et 449, Bayle, art. *Julie*, et les auteurs des articles *Caracalla*, *Julia Domna* et *Géta*, dans la *Biogr. univ.*, veulent que Julia ait été la mère des deux frères. Spartien semble se contredire: il embrasse le premier parti dans la vie de Caracalla, c. 10, et dans celle de Sévère, c. 20, où il s'appuie de l'autorité d'Ælius Maurus; mais dans cette même vie de Sévère, c. 3, il favorise la seconde opinion, puisqu'il y raconte que Julie devint bientôt mère après son mariage avec Sévère, et qu'elle lui donna un second fils (*alterum filium*) à son retour à Rome après son proconsulat de Sicile. Comme ce second fils ne peut être que Géta, il s'ensuit qu'elle en avait donné à Sévère un premier qui doit être Caracalla. Tillemont, *loc. cit.*, rapporte d'autres pas-

seur de celui-ci à l'empire, le farouche et cruel Caracalla, était venu au monde à Lyon.

Du reste, l'avantage d'avoir été le berceau de Julie ne serait pas d'un plus grand prix pour la ville de Lyon que celui d'avoir vu naître son fils: car, comme chacun le sait, cette princesse déshonora son rang, sa beauté et son goût pour la philosophie et pour les sciences, par l'infamie de ses mœurs (1) et même par des crimes (2).

---

sages de Spartien qui le mettent également en contradiction avec lui-même. *Non nostrum... tantas componere lites.* Nous remarquerons seulement qu'Aurélius Victor est le seul auteur de l'antiquité qui affirme expressément que Caracalla naquit à Lyon. Quant aux historiens lyonnais qui n'ont été que ses échos, on peut consulter Paradin, *Mémoires de l'hist. de Lyon*, liv. I, c. 33; Rubys, *Hist. de Lyon*, l. I, c. 24; le P. Ménestrier, *Hist consul.*, pag. 131; l'abbé Pernetti, *Lyonn. dignes de mém.*, t. I, pag. 28, etc. Rubys entre dans quelques détails: il dit que Sévère, étant à Lyon, après la mort de Martia, *fit venir de Syrie* sa seconde femme, Julia, et qu'à l'occasion de ce *fatal* mariage, il construisit sur la montagne de Fourvière, *au-dessous de l'Amphithéâtre et de la place de Vénus*, c'est-à-dire à l'endroit où est maintenant la maison de l'Antiquaille, un palais magnifique dans lequel Caracalla vit le jour.

(1) Un reproche imprudent qu'elle adressa à la femme d'un chef écossais sur les mœurs de son pays, lui attira cette verte réplique: « Nous remplissons mieux que vous autres Romaines le vœu de la nature; car nous nous livrons, sans nous cacher, à d'honnêtes gens, » tandis que vous vous abandonnez secrètement aux plus vils des » hommes. » Xiphilin, *in Sever.*

(2) Aurélius Victor, Eutrope et Spartien, *loc. cit.*, accusent Julie d'une liaison incestueuse avec Caracalla, tout souillé qu'il était du meurtre récent de son frère, qu'il avait assassiné entre les bras de sa mère; et ils vont même jusqu'à dire qu'elle l'épousa. Voy. Bayle, art. *Julie*, rem. F. Il paraît aussi que du vivant de Sévère, et pendant qu'il était empereur, elle avait trempé dans une conjuration contre lui; mais qu'elle avait un si grand ascendant sur l'esprit de ce prince, qu'il lui pardonna sa trahison avec la même indulgence qu'il montrait pour ses débauches presque publiques.

Nous ne devons pas moins, avant de terminer cet article, remercier notre honorable confrère de l'intention bienveillante qu'il a eue de nous procurer un utile complément à notre mémoire historique sur les dames de Lyon. Nous espérons que le résultat des recherches que son indication du passage de Guévara nous a fait faire, ne paraîtra pas tout-à-fait dépourvu d'intérêt.

MÉLANGES.

M. Barbier (1) et M. Beuchot (2) ont pris, il y a quelques années, des informations dans notre ville sur le point de savoir si la *Lettre à Monseigneur l'archevêque de Lyon, sur le prêt à intérêt*, était réellement l'ouvrage de Prost de Royer. Les réponses qu'ils ont reçues ne leur ont laissé aucun doute à cet égard: car le fait est regardé ici comme certain, et la tradition qui nous l'a transmis, n'a jamais varié. M. Barou du Soleil, procureur du roi à la Sénéchaussée, qui prononça à l'ouverture des audiences de ce tribunal, le 30 novembre 1784, l'éloge de Prost de Royer (3),

(1) Voy. *Dict. des Anonymes*, 2.e édit., n.o 9279, et tom. II, *Corrections*, pag. 547.

(2) Voy. *Biogr. univ.* art. *Prost de Royer.*

(3) Imprimé en 1785, in-8.o de 68 pages. On y lit ce qui suit, pag. 27-28. « Son esprit se délassait de la sécheresse et de l'aridité » des procès ordinaires, en écrivant, sous les auspices de la liberté, » sur les affaires publiques. Ce fut à cette époque, où le commerce » alarmé d'une morale trop austère craignait de la voir propager, que » M. de Royer publia sa lettre sur le prêt à intérêt: ouvrage important

peu de temps après sa mort (1), et M. Lémontey, qui, dans une lettre insérée dans le *journal de Paris* du 7 octobre de la même année (2), paya à sa mémoire un juste tribut d'éloges et de regrets, n'hésitèrent pas à le déclarer l'auteur de l'opuscule dont il s'agit. La première édition qui en ait paru et qui fut publiée à Lyon (quoique le titre porte *Avignon*) en 1763, in-8.° de 93 pages (3), est signée D. R. qui sont les lettres initiales de *de Royer*. Si Voltaire fit entrer cet opuscule dans le recueil qu'il donna sous le titre des *Choses utiles et agréables*, 1769-1770, 3 vol. in-8.°, et dans ses *Nouveaux Mélanges*, neuvième partie, ce n'est pas qu'il en fût l'auteur, ni qu'il voulût se l'attribuer, puisqu'il fit imprimer en tête le nom de notre illustre compatriote, auquel il avait écrit une lettre très-flatteuse lors de la première apparition de la pièce Il est vrai que dans les deux recueils que nous venons de citer, on a ajouté au nom de Prost de Royer

---

» qui fait époque, et qui, par la sagesse des principes, la marche
» des preuves, l'érudition profonde, l'agrément et l'énergie du style,
» est bien digne de l'adoption honorable que Voltaire en a faite, en
» l'insérant dans ses œuvres. Je puis assurer que ce grand homme
» parlait souvent, et toujours avec éloge, de la lettre et de l'auteur. »

(1) Arrivée le 21 septembre 1784.

(2) On y trouve ce passage : « Il (Prost de Royer) publia, en
» 1763, une lettre sur le prêt à intérêt, matière importante et qui
» avait été jusqu'alors abandonnée aux scholiastes ; une raison saine
» et vraie, des vues philosophiques caractérisent cet écrit, auquel
» Voltaire décerna l'immortalité en permettant de l'insérer dans la
» collection de ses œuvres, et qui a été la base de tous les ouvrages
» donnés depuis sur ce sujet. »

(3) Comme cette brochure fut imprimée et distribuée à Lyon sans permission et qu'elle ne portait point de nom d'imprimeur, elle fut proscrite par une ordonnance de police du 17 septembre 1763.

une qualification qu'il n'a jamais eue (1), celle de *Procureur général de la ville*; mais cette erreur sur le titre ne doit jeter aucun nuage sur l'identité de la personne qui en est gratifiée mal à propos. Il y a plus : l'indication que nous allons donner de la source peu connue de cette méprise, et que nous offrons comme le complément des détails ci-dessus rappelés achèvera de prouver que c'est bien à Prost de Royer que nous sommes redevables de la lettre à l'archevêque de Lyon. Le hasard avait voulu qu'en 1769, époque de la deuxième publication qui en fut faite dans le recueil des *Choses utiles et agréables*, *le Procureur général de la ville de Lyon* s'appelât Prost (2), comme notre auteur. Cette ressemblance de noms fut cause que le public lui attribua l'opuscule : il crut devoir réclamer, et le fit en ces termes dans le n.° des *Affiches de Lyon* du mercredi 13 décembre 1769 :

« *Lettre de M. Prost, avocat et procureur général » de la ville de Lyon, à l'auteur des Affiches de cette » ville.*

« Je ne suis point l'auteur, Monsieur, d'une lettre » à M. l'archevêque de Lyon sur le prêt à intérêt. Cet » écrit qui parut il y a environ cinq ans, vient d'être » réimprimé à Genève, parce qu'un bon ouvrage ne se » borna jamais à une seule édition ; mais mieux il est » reçu du public, plus je dois en rejeter la gloire sur » celui à qui elle appartient et doit revenir tout entière. » Les noms en ont sans doute imposé au libraire ;

(1) En 1770, Prost de Royer exerçait la profession d'avocat ès cours de Lyon.

(2) Marie-Pierre Prost.

» mais je n'ai pas l'honneur d'être de la famille de » l'auteur, et c'est mal à propos qu'on lui a donné » le titre de Procureur général de la ville de Lyon.

» Je suis avec considération, etc.

« Prost,
Procureur-général de la ville de Lyon. »

» Lyon, ce 28 novembre 1769. »

Extrait d'une lettre de M. Durand de Lançon, à M. le marquis de Châteaugiron, du 17 mai 1827.

« M. B. D. L. a parlé dans ses *Lettres lyonnaises* de la typographie de Lyon. Voici une note qui l'intéressera peut-être. Je voudrais lui indiquer une production de plus due aux presses actives de ses compatriotes : au lieu de cela, en voilà une de moins. La vérité avant tout.

On avait cru jusqu'à présent sortie des presses d'un imprimeur lyonnais, Husz ou Guillaume le Roy, une édition du roman de *Mélusine* indiquée dans le catal. de la Biblioth. du roi Y. 2. 654. (Voy. Brunet, *Manuel du libraire*, 2.e édit., tom. II, pag. 266.) Un exemplaire bien complet de la bibliothèque de Volfenbüttel nous apprend le vrai nom de l'imprimeur. La souscription du dernier feuillet est ainsi conçue : « Cy finist le liure de « Melusine en frãçoys imprime par maistre Adam « Steinschaber natif de Suinfurt en la notable cite de « Geneue . l'an de grace mil cccc . lxxviii ou mois « doust . » Voilà le premier livre imprimé à Genève, du moins avec une date (1). »

---

(1) Ce pourrait aussi-bien être le second, puisque M. Gazzera (voy. la deuxième *Lettre lyonnaise*) indique une édition avec date, du *livre de Sapience*, donnée à Genève, la même année 1478, par le même imprimeur. B.

*** Le *Bulletin de Lyon* du 19 juin contient une lettre de l'un de ses abonnés qui relève l'erreur où nous sommes tombé, en appliquant à M. G. Mono, archiviste de l'hôpital de la charité, un passage extrêmement flatteur de Mad. de Genlis. Il paraît en effet que ce passage est relatif à une autre personne d'un nom à peu près semblable, à un *M. Meonot*, directeur, en 1792, de l'hôpital militaire établi au séminaire de St. Irénée.

Le nom de *canus**, donné à Lyon aux ouvriers en étoffes de soie (voy. plus haut, pag. 43), dérive d'un des principaux outils de leur métier, appelé *cannette.* La *canette* ou *cannette* sert à recevoir le fil que l'on pelotonne autour : ainsi garnie, on la place dans la navette. C'était originairement un morceau de *canne* ou jonc. Aujourd'hui et depuis peu d'années, les *cannettes* sont en carton.

On peut ajouter à ce que nous avons dit sur l'origine du nom d'*Ainai* (pag. 41), que l'abbé Pernetti, *Lyonnois dignes de mém.* I, 18, rejette l'opinion des auteurs qui font venir d'*Athanatum* ce nom qu'il écrit *Enay*. Suivant lui, *Athanatum*, quoiqu'employé autrefois pour désigner le même lieu, n'a aucun rapport avec la dénomination actuelle, et on pourrait avec plus de vraisemblance la faire dériver du grec *neôs*, temple, à cause du temple d'Auguste, si fameux dans l'antiquité et qui était situé en cet endroit. Nous abandonnons au jugement du lecteur cette étymologie qui ne se trouve indiquée nulle autre part que nous sachions.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

Procès-verbal de la séance publique annuelle tenue à l'école royale vétérinaire de Lyon, le 3 septembre 1826, sous la présidence de M. Menoux, conseiller de préfecture du département du Rhône, pour la distribution des diplômes et des prix des élèves, in-8.° de 57 pages.

Ce procès-verbal qui sort des presses de l'imprimerie royale, n'a été publié qu'au mois de mars dernier. On y trouve le discours qui fut prononcé par M. Menoux, représentant M. le préfet, dans la séance dont il s'agit, le compte rendu des travaux de l'école depuis la dernière session du jury, en octobre 1825, jusqu'en août 1826, par M. le professeur Moiroud et enfin le procès-verbal des opérations du jury pendant la session d'août 1826, qui est terminé par les noms des élèves couronnés et de ceux qui ont obtenu des diplômes. M. Moiroud, à la fin de son compte rendu, a payé un juste tribut d'éloges à la mémoire de M. Etienne Guinet, ancien professeur et membre du jury de l'école vétérinaire de Lyon, né à St-Germain au Mont-d'or, département du Rhône, le 18 novembre 1754, décédé en 1824 ou 1825 après cinquante ans d'utiles travaux.

Conjectures sur l'origine ou l'étymologie du nom de la maladie connue dans les chevaux sous le nom de fourbure, auxquelles on a ajouté des notes bibliogra-

phiques sur quelques anciens ouvrages de vétérinaire ; par M. Huzard, de l'institut royal de France. Paris, imprimerie de Madame Huzard, née Vallat la Chapelle, 1827, in-8.° de 24 pages.

M. Huzard, de l'institut, associé de l'académie de Lyon, inspecteur général des écoles royales vétérinaires, si connu dans les sciences qu'il professe et qui a bien voulu nous faire plusieurs fois d'importantes communications, cite dans ces *Conjectures* les différentes étymologies que les auteurs ont données du mot *fourbure*. Nicot, *Thresor de la langue françoise*, dit que le cheval *forbeu* est celui qui est *abbrevé ayant trop chauld*, de l'adverbe *foris* : *quasi extra bibendi rationem potus*. Borel, *Trésor des recherches et antiquités gauloises et françoises*, observe aussi que le cheval *forbu* est celui qui a bu ayant chaud et qui s'en trouve mal : il fait encore dériver *fourbure* de *foras* et de *via*, *fourvoyé*, comme qui dirait hors de voie, le cheval fourbu étant hors d'état de cheminer. Suivant Henri Estienne, *de la Precellence du langage françois*, et le P. Labbe, part. II, pag. 54 de ses *Etymologies*, ce mot a été fait de *for* et de *beu*, *cheval qui a beu à contre-temps*. Suivant Ménage qui cite ces deux auteurs dans son *Dictionnaire étymologique*, il vient de *forimbutus*, *male imbutus*, *mal abbrevé*. M. Huzard, à son tour, indique une autre origine : la principale cause de la fourbure étant l'usage immodéré de l'orge, ce qui a fait nommer cette maladie *crithiasis* en grec, *hordeum* ou *hordeatio* en latin, *orzuolo* en italien, *orge* en français, il lui paraît que le mot dont il s'agit a été formé du latin *hordeum*. L'*H* aspirée a remplacé dans ce mot l'*F*, ancien digamma éolique, signe d'aspiration, en sorte qu'on a dit d'abord *fordeum*. On a ensuite changé le *d* en *b*, ce qui est très-facile dans l'audition et la prononciation, et l'on a eu le mot français *forbeu* et tous ses dérivés.

Cette discussion grammaticale occupe 10 pages : le reste de la brochure est consacré aux *notes bibliographiques* que le titre annonce, et qui roulent 1.° sur le texte des vétérinaires grecs de Grynæus, imprimé à Bâle en 1537; 2.° sur la traduction latine qui en fut faite par Jean Ruel, Paris, 1530; 3.° sur la traduction italienne par Michel Tramezino, Venise, 1543, 1548 et 1559; 4.° sur la traduction française par Jean Massé, Paris, 1563; 5.° sur celle qui est due à Jean Jourdin, Paris, 1555, 1647 et 1667; 6.° sur l'édition des Hippiatriques d'Hippocrate, par Pierre-Louis Valentini, Rome, 1814; 7.° sur la traduction française de l'Histoire des Animaux d'Aristote, par M. Camus; 8.° et enfin sur un ancien manuscrit sur vélin, relatif à la vétérinaire, par un italien nommé *Messer Bonifacio*. Les détails dans lesquels entre M. Huzard sur ces différens ouvrages, sont pleins d'intérêt et d'érudition : il annonce qu'il en donnera de plus amples et qui ne seront pas uniquement bibliographiques, dans la *Bibliothèque analytique des ouvrages de vétérinaire*, qui l'occupe depuis long-temps, et pour la rédaction de laquelle, ajoute-t-il, il a rassemblé de nombreux matériaux, dont quelques échantillons isolés, mais encore insuffisans, ont déjà été publiés.

Annales de la méthode fumigatoire, ou Recueil d'observations pratiques sur l'usage médical des bains et des douches de vapeurs, par T. Rapou, D. M. P., membre de plusieurs sociétés savantes et étrangères. Premier numéro avec planche représentant les nouveaux appareils portatifs. Tome premier. Lyon, imprimerie de Louis Perrin, 1827, in-8.° de 222 pag.

Cet ouvrage peut être considéré comme un premier complément du *Traité de la méthode fumigatoire*, que

M. le docteur Rapou a publié en 1824, 2 vol. in-8.° Nous en rendrons compte lorsque les autres n.os auront paru.

Institut royal de France. Académie des beaux-arts. Funérailles de M. le baron Lemot. Paris, Firmin Didot, in-4.° de 8 pages.

C'est le discours qui fut prononcé aux obsèques de M. Lemot par M. Quatremère de Quincy, secrétaire perpétuel de l'académie des beaux-arts, le 11 mai 1827. Le panégyrique est digne du héros. Cet hommage touchant rendu à la mémoire de notre illustre compatriote, quoiqu'esquissé rapidement, comme la circonstance l'exigeait, contient une juste appréciation des talens du grand artiste; et la fidèle expression des regrets qu'il a emportés dans la tombe.

Rapport sur l'établissement pastoral de M. le baron de Staël, à Coppet, lu à la société royale d'agriculture, histoire naturelle et arts utiles de Lyon, par M. Grognier, secrétaire de cette société, et imprimé par ses ordres. Lyon, imprimerie de J. M. Barret, 1827, in-8.° de 56 pages.

Dans le courant des féries, les journaux helvétiques annoncèrent une réunion agricole qui devait se tenir le 29 septembre 1826, à Coppet, chez M. le baron de Staël. M. Grognier fut du nombre des agronomes qui s'y rendirent. Il était autorisé à s'y présenter au nom de la société d'agriculture de Lyon. M. de Staël mit sous les yeux de M. Grognier tous les détails des expériences auxquelles il s'est livré, et lui communiqua de vive voix et par écrit des renseignemens circonstanciés sur ses essais et ses opérations agronomiques. C'est l'exposé de ces détails et de ces renseignemens, offert par M. Grognier

à ses collègues, que contient la brochure dont nous avons transcrit le titre. L'importance de l'établissement pastoral de M. de Staël, les résultats qu'il a obtenus par l'introduction de diverses races de moutons et de chevaux dans ses domaines, donnent un haut degré d'intérêt à ce rapport qu'il nous serait impossible d'analyser sans sortir des bornes qui nous sont prescrites.

Biblia sacra vulgatæ editionis Sixti V pont. max. jussu recognita et Clementis VIII auctoritate edita. 2.e livraison (juin 1827) in-8.° pag. 113-140.

Nous avons annoncé, pag. 380 du tom. V des *Archives*, la publication de la première livraison de cette bible dont l'éditeur est M. Beuf, ancien libraire à Villefranche, actuellement établi à Lyon, rue St. Dominique, n.° 10. La seconde livraison, qui vient d'être distribuée, n'est pas moins belle que la première. L'impression confiée à M. Firmin Didot, est, comme nous l'avons dit, comparable à ce qu'il y a de mieux exécuté en ce genre, soit pour l'élégance et la netteté des caractères, soit pour le soin scrupuleux apporté à la correction du texte. Il y aura en tout six livraisons qui formeront un volume in-8.° dont le prix originairement de 22 francs, sera, à compter du 1.er juillet, porté à 30 fr. L'ouvrage paraîtra aussi en 7 volumes in-32, au même prix.

BULLETIN HISTORIQUE

DU MOIS DE JUIN 1827.

1.er L'exposition qui a eu lieu à l'hôtel de ville, au profit des ouvriers sans travail, a été définitivement fermée hier.

2. Ouverture au jardin des plantes, d'un cours de botanique, professé par M. Balbis, directeur de ce jardin.

4. On a trouvé sur un îlot du Rhône, à peu de distance de Tournon (Ardêche), le cadavre de M. Gaillard-Malézieux, une des principales victimes de l'explosion du bateau à vapeur, qui a eu lieu le 4 mars dernier. On a aussi retrouvé dans la cale de ce bateau un corps que l'on a reconnu être celui du sieur Alexandre, dit Parisien.

6. Une giraffe, envoyée au roi de France par le pacha d'Egypte, et destinée à la ménagerie royale, est arrivée en notre ville où elle a excité pendant plusieurs jours la curiosité publique. La surveillance de ce bel animal est confiée pendant son voyage à M. Geoffroy St-Hilaire, de l'académie des sciences.

7. Un avis de la Mairie contient la nomenclature des établissemens industriels que la ville de Lyon, conformément à une ordonnance du roi du 7 mars dernier, se propose de placer dans la presqu'île Perrache.

10. Ouverture, dans une des salles du palais St-Pierre, du cours public et gratuit de mécanique industrielle, faisant partie de l'institution provisoire dite *La Martinière*, par M. Tabareau, directeur de cette institution.

13. Une ordonnance du roi approuve la concession faite par la ville à MM. Seguin, de divers emplacemens dans la presqu'île Perrache pour le creusement d'une gare et pour la formation d'établissemens industriels de différens genres.

18. Ouverture, dans la maison rue Palais-Grillet, n° 10, d'un cours de cranologie ou exposition de la doctrine de Gall, par M. le docteur Imbert.

20. Un avis de la Mairie porte, entre autres dispositions, que la démolition des cinq dernières maisons de la Pêcherie devra commencer le 15 juillet prochain, et être effectuée au plus tard le 31 octobre suivant.

21. Ordonnance de police sur les bains publics. L'art. 8 porte que l'emplacement qui se trouve au bas de la deuxième pile du pont du change, sur la Saône, devant être occupé par un bateau remorqueur, M. le Maire se réserve de désigner un autre local pour l'établissement de l'école de natation, qui sera tenue par les seuls mariniers qu'il aura autorisés à cet effet (1).

26. Les travaux pour l'élargissement du quai St. Clair ont été repris, et seront sans doute continués avec activité.

27. M. Calemard de Lafayette, député, nommé à la présidence d'une des chambres de la cour royale de Lyon, a été installé dans ses fonctions.

— *Même jour.* M. de Prony, inspecteur-général des ponts et chaussées, est arrivé à Lyon, accompagné de M. Cavenne, inspecteur divisionnaire. M. le Maire a mis à la disposition des deux ingénieurs la terrasse de la bibliothèque publique, qui leur a paru la place la plus convenable pour les premières observations qu'ils doivent faire dans notre ville.

30. Un jugement du tribunal civil de Lyon (police correctionnelle) a déclaré le sieur Laurent Luckner, éditeur responsable du journal politique, *Le Précurseur*, coupable d'attaques contre les droits que le roi tient de sa naissance, et l'a condamné en conséquence à trois mois d'emprisonnement et à mille francs d'amende.

---

(1) Cette école a été établie devant la 5.e pile du même pont.

HISTOIRE COMMERCIALE.

BUDJET D'UN OUVRIER EN SOIE EN 1744.

En 1744, la misère fut telle chez les pauvres ouvriers en soie de Lyon, qu'ils se réunirent pour demander au consulat une augmentation dans la façon des étoffes. On leur promit un sou par aune ; mais cette promesse ne s'effectuant pas, ils adressèrent une pétition à M. Claret de Fleurieu, pour lors prévôt des marchands. Dans cette supplique, l'unique moyen qu'ils employèrent pour faire ressortir la justice de leur demande, fut de présenter un budjet de leur ménage, où la recette balancée avec la dépense pût prouver jusqu'à l'évidence l'impossibilité où ils se trouvaient de continuer l'exercice de leurs travaux sans avoir recours à la charité publique.

Nous allons transcrire textuellement ce budjet, que l'on pourra facilement comparer avec celui d'un ouvrier en soie de notre temps. C'est une pièce qui appartient à l'histoire de la ville et de la manufacture de Lyon.

OBSERVATIONS PRÉLIMINAIRES.

On suppose un ménage d'ouvrier en soie, où il y a trois métiers, chargés, le premier, d'un taffetas Angleterre, le second, d'un taffetas noir lustré de 80 portées, et le troisième, d'un taffetas noir lustré de 90 portées.

On suppose la femme occupée constamment à un des métiers, ce qui n'est pas ordinaire, vu les soins du ménage et de l'atelier et autres détails domestiques.

On suppose l'existence de trois enfans en bas âge, dont l'un est encore chez le père nourricier.

On suppose qu'il n'y a qu'un seul domestique pour le dehors, faire les cannettes et dévider.

On suppose enfin un travail continuel, sans accident ni maladie. L'année sera réduite à 296 jours ouvrables, déduction faite de 52 dimanches et 17 fêtes : lesquels 296 jours, à raison de 2 aunes 3/4 par jour, sur chaque métier (journée d'un bon ouvrier), donnent 814 aunes pour chaque métier, lesquelles 814 aunes, à cause des 15 jours perdus par suite des couches de la femme, seront réduites à 800 aunes par métier.

CHAPITRE I.er — RECETTE.

1.° Un métier de taffetas Angleterre ayant fabriqué dans le courant de l'année 8 pièces de 100 aunes, à 14 sols de façon par aune, donne. .	560 liv.
2.° Un métier de taffetas de 90 portées, ayant fabriqué 8 pièces de 100 aunes, à 13 sols, donne	520
3.° Un métier de taffetas de 80 portées, ayant fabriqué 8 pièces de 100 aunes, à 12 sols, donne.	480
4.° Reprise de la nourriture, huile à brûler, blanchissage et tordage fournis au compagnon, vu que tous ces articles sont compris dans le tableau de la dépense	240
Total de la recette.	1800

Pain de six personnes compris le compagnon, 10 liv. à 2 sols.	365		
Vin, une pinte à six sols.	109	10	
Viande, supposant tous les jours gras 2 livres et 1/2 à 6 sols.	273	5	
Sel, poivre, huile, vinaigre, fruits, hortolage.	50	»	
Huile à brûler.	60	16	8
Bois, charbon de bois, 20 voies de charbon de pierre.	54	15	
Blanchissage	82	2	6
Six journées perdues pour monter la garde bourgeoise.	10	14	6
Barbe, tabac, capitation, entretien du mobilier	30	10	»
Couches, trousseau, suite de couches. .	60	16	8
Location	136	»	»
Entretien de 3 métiers, à six sols par jour.	109	10	»
Pliage de 24 pièces à 5 sols	6	1	8
Tordage, remettage et nourriture de la tordeuse	31	4	»
Montage des pièces, perte de 16 journées.	31	4	»
Gages du domestique.	45	12	6
Gage du nourricier et entretien de l'enfant en nourrice.	79	1	8
Les 2/3 de la façon de l'Angleterre payée au compagnon, sauf la reprise de la			
	1536	4	2

pouvaient leur appartenir. Maintenant sa circonférence est au moins de six lieues ou trois myriamètres.

L'église de la Rajasse, sous le vocable de Ste. Anne et de l'Assomption de N. D., est placée au centre d'un hameau considérable, bâti presque au pied de la montagne sur la rampe de laquelle la commune s'étend. Plusieurs chapelles contribuent à sa décoration. Un curé (1) et deux vicaires la desservent. Autrefois plusieurs prêtres sociétaires y étaient encore attachés; leur présence ajoutait à la majesté de l'office divin.

Deux mamelons très-élevés couronnent la chaîne de montagnes qui domine la Rajasse au sud : l'un, au sud-ouest, couvert d'un bois de pin, est connu sous le nom des *Séchères*; l'autre l'est sous celui de St-Pierre de Pizay, à cause d'une chapelle dédiée au prince des apôtres, construite sur cette sommité (2). Autour de

---

(1) Cette paroisse a été assez heureuse dans ces derniers temps pour avoir été desservie par deux curés d'un vrai mérite : M. d'Œuvre, mort à Lyon en janvier 1807, dont le corps gît dans l'église de la Rajasse, et M. César Ribié, son successeur, décédé le 14 mai 1826. Ce dernier a concouru de tous ses moyens à l'établissement dans sa paroisse d'un monastère de religieuses du sacré cœur de l'adoration perpétuelle. Une notice sur la vie de ce vertueux ecclésiastique a été publiée dans le courant de l'année dernière. La Rajasse peut encore se glorifier d'avoir donné naissance à M. Pupier, missionnaire aux Indes orientales, professeur au séminaire chinois de Pulopinang, mort en l'année 1826. On trouve plusieurs lettres de lui dans les *Annales de la propagation de la foi.*

(2) Sur la porte d'entrée on a gravé le millésime 1706, époque de sa reconstruction; car, plusieurs siècles auparavant, il y avait déja un oratoire dans cet endroit.

cet édifice sacré on remarque des fossés et des restes de fortifications qui ne permettent pas de douter que ce lieu n'ait été anciennement choisi comme un point de défense très-important. En effet, cette crête est à une si grande hauteur, que de là on voit très-distinctement d'un côté le *Rhône* et de l'autre la *Loire*.

Cette chapelle, auprès de laquelle est le hameau de Pizay, a joui autrefois d'une grande célébrité; une foule de personnes pieuses s'y rendaient en dévotion, surtout à la St-Pierre : on attribuait à ce saint le pouvoir de délivrer de la fièvre : les malades qui en étaient atteints, non-seulement recouraient à la prière, mais allaient encore boire de l'eau d'une fontaine qui est au-dessous du hameau; ils considéraient ces pratiques comme un spécifique certain pour obtenir leur guérison. Ces réunions dégénérèrent par la suite en débauches : on y dansait, on s'y livrait à des jeux, etc. la révolution y a mis un terme, la chapelle a été vendue, et dès lors les fêtes ont cessé.

A demi-lieue de St-Pierre de Pizay, plus au sud-est, sur les limites de la paroisse de St-Romain en Jarez, est une autre chapelle rurale sous l'invocation de St-Apollinaire, que le vulgaire nomme *Saint Appollinard* : elle jouit également d'un grand renom; les fidèles s'y rendent à certaines époques pour obtenir de l'intercession de ce saint la conservation de leur bétail et la santé de leurs enfans. Ce petit temple, auquel on a fait depuis quelques années toutes les réparations convenables, permet qu'on y célèbre la messe deux à trois fois la semaine. On y voit un bénitier qui porte le millésime de 158.. La tradition assure qu'un saint évêque est mort anciennement dans cet endroit. La statue d'un

prélat décore l'autel, on lit à la base : *S. Appoll.*, un reliquaire est auprès, sur lequel est l'indication des ossemens qu'il renferme, *S. Constancii*, *Stæ Mariæ Magdalenæ* : il y a quelques années qu'un loup fut tué dans cette chapelle.

Cette commune renferme plusieurs hameaux, entre autres, ceux de Machizaud, le Mazel, la Fay, la Thenaudière, Laubépin, etc.

Le château de *La Fay*, situé au-dessous du pic des Séchères, et presque sur la même ligne que Laubépin, se distingue par une masse de bâtimens très-imposante; sa façade en forme de demi-cercle, offre un beau développement. Le bon air qu'on y respire, la vue étendue et variée dont on y jouit, rendent cette habitation extrêmement agréable. Avant la révolution, ce château était le chef-lieu d'une juridiction considérable, qui s'étendait sur la Rajasse et Laubépin, il a d'abord appartenu à une branche de la famille d'Arod, il passa ensuite, par succession, dans le 16.e siècle, aux *Manuel* : Bertrand Manuel, chevalier de l'ordre du roi, époux de Catherine Girinet, était seigneur de la Fay, vers la fin du 16.e siècle; il eût, entre autres enfans, Sébastienne Manuel, femme de Marc Arod, seigneur de Lay, et Guillaume Manuel, abbé, supérieur de l'ordre de St. Ruf, près de Valence, mort en juillet 1670, l'un des plus anciens prélats du royaume. Déjà le frère et l'oncle de ce dernier avaient rempli les mêmes fonctions. Cette terre est devenue dans la suite la propriété de la maison Chapuis de la Fay. M. de Savaron (1) la possède aujourd'hui du chef de sa mère.

---

(1) Il est originaire d'une famille d'Auvergne, qui s'est fait un nom dans la république des lettres. Jean de Savaron

La grange *Rambert* (1), actuellement appelée de *Senas*, est aussi située à la Rajasse ; elle a appartenu depuis plus d'un siècle à la famille de la Frasse. Le chapitre de Lyon affranchit, par acte du 23 août 1671, Bertrand de la Frasse des droits de directe qu'il avait sur cette propriété, et lui permit de conserver les tours, créneaux, meurtrières, canonnières et panonceaux qui la signalaient comme maison forte. La cession d'autres rentes qui étaient plus à la convenance du chapitre, devint le prix de l'affranchissement. Christophe de la Frasse, fils de Bertrand, d'abord conseiller en la cour des monnaies, fut ensuite appelé à la place importante de lieutenant général de police de Lyon, qu'il remplit avec beaucoup de distinction pendant nombre d'années. Il est mort dans cette ville le 10 novembre 1764. Claude de la Frasse, son fils et son héritier, rendit hommage au chapitre, le 8 mars 1766, du fief de Senas. Mad. de Grigny ayant vendu ces dernières années ce domaine en détail, il forme aujourd'hui un hameau.

La Thenaudière (2) est une habitation très-agréable située près de St-Etienne de Coise. Elle a appartenu à une branche de la maison *Charpin*, successivement à

---

a publié en 1662, les Origines de la ville de Clermont, ouvrage plein de recherches, très-estimé, et un écrit contre les duels.

(1) Elle tirait son nom de Claude Rambert, bourgeois à St-Symphorien, qui en était propriétaire, et qui testa le 8 avril 1524 : il fit une fondation de messes dans la chapelle de S. Claude.

(2) Du nom de Jean et Antoine de la Thenaudière, qui en étaient propriétaires en 1411.

celle de *Pecoil*, et aujourd'hui M. de Boisse, ex-membre de l'assemblée constituante, en est le possesseur. Durant trente ans ce citoyen recommandable a exercé les fonctions de juge de paix de la manière la plus noble, la plus désintéressée, la plus glorieuse : le bonheur de ses justiciables a été le fruit de ses utiles travaux ; il trouve dans la considération dont il est investi, dans le charme d'une vie paisible, la plus douce récompense du bien qu'il a fait.

L'Aubépin, village assis sur un des gradins de la montagne, au-dessous de la crête qui sépare les Séchères de St-Pierre de Pizay, dépendait, avant la révolution, du Forez, de l'élection de Montbrison, de la justice de la Fay, et pour le spirituel de l'archiprêtré de Mornant. Son église, à trois nefs, dédiée à S. Jacques et S. Philippe, démontre une ancienne origine, et son clocher en forme de tour, annonce que, pendant les guerres civiles du 16.e siècle, il protégea diverses fois les habitans contre les excès de la soldatesque. Le bénitier porte le millésime de 1559. La cure est voisine de l'église; suivant la tradition elle occupe l'emplacement d'un couvent de moines.

L'archevêque Camille de Neuville visita en 1658 cette église : il mentionne dans son procès-verbal les chapelles du Rosaire et de Ste. Marguerite, fondées par les Dupré, celles de S. Pierre et de S. André, fondées par les Thevenot. Ces autels particuliers embellissaient l'édifice principal, et contribuaient à la solennité du culte. La révolution, en dépouillant de leurs revenus ces établissemens pieux, les a voués à une ruine certaine.

Le même prélat portait à 100 communians la population de cette paroisse; elle n'était évaluée en 1789 qu'à 275 individus.

La réunion opérée en 1814 de Laubépin à la Rajasse, n'était pas sans inconvénient; aussi, sous le rapport religieux, le gouvernement vient-il de modifier sa première décision en érigeant l'église de Laubépin en succursale. Peut-être eût-il été convenable de lui donner une circonscription plus en harmonie avec les besoins des habitans et la localité: c'était de joindre à l'ancienne paroisse toute la partie de celle de la Rajasse qui est au-dessus ou sur les flancs, de manière à ne laisser à cette dernière que le territoire qui l'avoisine; car il est ridicule que les fidèles des hameaux de St-Appollinard, de St-Pierre de Pizay, de Machizaud, du Mazel, soient obligés de traverser Laubépin, pour se rendre à leur paroisse, la Rajasse. La superficie était assez vaste et la population assez considérable pour supporter deux communes.

L'Aubépin est par sa position un point central propre à faciliter les communications du canton de St-Symphorien et même de celui de St-Laurent de Chamousset avec St-Chamond, Rive de Gier et Givors; c'est là que sont principalement établis des voituriers, connus sous le nom de *coteaux*, par l'entremise desquels on pourvoit aux besoins du canton, et on exporte l'excédant de ses denrées chez les voisins. C'est à dos de mulets que ces transports s'effectuent. Eteindre son titre de commune, supprimer le desservant de son église, étaient des innovations qui auraient porté un coup funeste à une population laborieuse et intéressante. On ne rompt pas sans danger des habitudes fondées sur un long usage et consacrées par la religion. Peut-être que de nombreuses désertions eussent été l'effet de cette mesure, si Mgr. l'archevêque n'eût continué de pourvoir d'un

prêtre cette paroisse, et si, par suite du vœu des habitans, l'autorité ne l'eût érigée en succursale; mais ce qui a été fait dans l'intérêt du culte, doit être étendu à l'organisation civile, en observant, comme nous l'avons dit, de consulter les besoins des paroissiens et leurs rapports.

On voit près de l'église la maison d'où la famille Boisse est sortie, et celle dans laquelle est né l'avocat Alléon Dulac, connu par ses Mémoires pour servir à l'histoire naturelle des provinces du Lyonnais, Forez et Beaujolais (Lyon, 1763, 2 vol. in-8.°). Ces édifices n'ont rien de remarquable; seulement ils rappellent des noms qui ne sont pas sans célébrité.

Le village de Laubépin était autrefois entouré de hautes murailles; on en distingue les ruines, et deux tours s'y montrent encore. Il a appartenu très-anciennement à une famille de ce nom, et dans le 15.e siècle il était l'un des domaines de l'illustre maison de Thoire-Villars; Humbert VII, sire de Thoire et de Villars, le donna, ainsi que Riverie et plusieurs autres terres, par acte du 6 octobre 1400, à Isabelle de Harcourt, son épouse. Cette dotation fut confirmée par le dauphin, en 1410, et par le roi au mois d'avril 1411. Pomponne Manuel de la Fay était seigneur de Laubépin en 1611, et François Chapuis en 1663.

La surface de la commune de la Rajasse, à laquelle a été réunie Laubépin, se compose ainsi qu'il suit:

Terres, jardins, emplac. des maisons	2191 h	75 a	83 c
Prés, pâtures.	862	12	97
Bois de toute nature	447	31	90
	3501	10	70

D'autre part.	3501	10	70
Terres vaines et vagues	12	17	20
Chemins, places, rivières . . .	102	96	47
Total, trois mille six cent seize hectares trente-cinq ares trente-sept centiares.	3616	35	37
Nombre des maisons	452	»	»
des usines	10	»	»
Les terrains ont été évalués produire un revenu annuel de.	77186	01	»
Les objets bâtis	5664	50	»
TOTAL.	82850	51	»
Ce revenu a supporté en 1786 une contribution foncière en principal et accessoires, répartie en 628 cotes de.	27565	81	»
La commune a en outre payé en contribution personnelle et mobilière, divisée en 375 articles	2846	87	»
En person., sans mobilier, 35 cotes.	131	25	»
En portes et fenêtres, 404 articles.	1114	35	»
En patentes, 28 cotes.	195	15	»
TOTAL	31753	09	»

Sa population n'est point proportionnée à une aussi grande étendue de territoire; cependant elle est encore avantageuse, lorsqu'on considère que cette commune est au centre des montagnes, et qu'elle renferme une grande quantité de terrain d'un mince produit. On la portait en 1814 à 2113 individus; elle n'était estimée en 1789 qu'à 1750; savoir: la Rajasse, 1475, et Laubépin, 275. Il y a donc eu entre ces deux époques un accroissement de 364 âmes.

Le tableau du relevé des tables décennales de 1792 à 1802, de 1813 à 1823, et des registres de l'état-civil de 1825, fera connaître les mouvemens qu'a subis la population dans cet intervalle de temps, et satisfera beaucoup mieux que tous les raisonnemens auxquels nous pourrions nous livrer.

1.re *période.*

		Garçons.	Filles.	Tot.	terme moy.
Naissances.	La Rajasse	327.	310	732.	73 1/5
	L'Aubépin	49.	46		
Décès	La Rajasse	230.	184	501.	58 1/10
	L'Aubépin	49.	38		
Mariages.	La Rajasse	96		126.	12 3/5
	L'Aubépin, 2 divorces.	30			

2.e *période.*

Naissances	487	438	925	92 1/2
Décès	320	294	614	61 2/5
Mariages	»	»	166	16 3/5

Année 1825.

Naissances	39	38	77
Décès	45	44	89
Mariages	»	»	17

Il est assez remarquable que le nombre des décès, en 1825, excède de beaucoup celui des naissances, et que dans la première période, la plus petite commune compte deux divorces, tandis que la plus populeuse n'en a point eu.

Un acte du mardi, *ante ramos palmarum*, de l'année 1310, porte que *Thomas Deplato*, damoiseau, reconnaît que sa maison du Plat et le fort sis à la Rajasse,

Parochia de Rajacia (1), sont de la haute justice de l'église de Lyon et des obéanciers de St-Symphorien, et qu'il tient ces objets d'eux en advouerie : il n'avait droit qu'à la basse juridiction.

Une déclaration du roi Charles VII, datée de Chinon, le 13 août 1429, rendue sur la supplique des habitans de la Rajasse, St-Romain en Jarez, etc., ordonne au sénéchal de Lyon d'empêcher les seigneurs au pays de Lyonnais de lever les mi-lods et d'exiger d'autres tributs ou charges que les cens, servis, droits et redevances anciennes. Henrys cite cette déclaration et ajoute que les seigneurs, surtout ceux du clergé, avaient profité des troubles civils pour se créer de nouveaux droits. Ainsi le malheur des temps et l'ignorance du peuple n'ont servi qu'à appesantir sa chaîne.

On entretient dans cette commune, pour les besoins de l'agriculture ou pour engraisser, 160 bœufs, 700 vaches, 20 chevaux de selle, 4 ânes, 20 mulets, 1600 moutons, 250 chèvres et 200 porcs.

Il s'y tient trois foires chaque année : le 1.er mardi de février, le second mardi de mai et le jour de Ste. Catherine, 25 novembre. Laubépin en a également trois : le 2 janvier, le lundi de quasimodo et le 14 septembre ; il s'y fait un grand commerce de bestiaux.

Le chemin des bords du Rhône à St-Symphorien, par Riverie, traverse la commune de la Rajasse ; s'il était

---

(1) Ce mot vient peut-être de *racines*, à cause des bois dont son territoire était anciennement couvert. On appelait dans le vieux langage un *ragier*, celui qui arrachait les souches des arbres abattus, et l'on dit encore vulgairement des *rajes*, pour des racines.

d'un parcours plus facile, et que l'on s'occupât davantage de son entretien, toute cette partie de la montagne y gagnerait infiniment.

On trouve sur divers points de ce territoire une grande quantité de genêts qui y croissent naturellement, surtout dans les terrains incultes. Les agriculteurs devraient avoir le soin de ramasser cette plante et de l'employer comme engrais au moment où elle est en fleurs, ou après l'avoir fait servir à la litière des bestiaux : il en résulterait le meilleur effet, les récoltes sur lesquelles ce fumier serait jeté, donneraient des produits abondans.

OMISSIONS.

Il est venu depuis peu à ma connaissance une dissertation ayant pour titre : *Réflexions et observations sur l'épidémie des fièvres bilieuses qui a régné à St-Symphorien sur Coise en* 1811. J'ai cru devoir extraire de cet opuscule du médecin Pourçan, quelques passages qui m'ont paru propres à jeter des lumières sur les causes de la plupart des maladies qui règnent dans ce canton.

« St-Symphorien est une petite ville située comme en » amphithéâtre, au-devant de la Coise, de laquelle elle » est distante d'environ 400 pas. St-Symphorien est à » mi-côte, ayant son exposition à l'est et au sud. La » ville est entourée de montagnes, excepté à l'ouest ; » les montagnes sont couvertes de bois, les coteaux sont » semés de grains et très-fertiles.

» L'atmosphère est ordinairement chargée de brouil» lards depuis le mois de septembre jusqu'au mois de » juin. Le pays est en général froid et humide ; on y

» est sujet aux variations brusques de la température : il » n'est pas rare d'éprouver les effets du froid pendant la » matinée, de ressentir vers le midi une chaleur assez » douce, et d'être exposé de nouveau le soir aux effets » d'un froid assez vif. Les vents d'ouest sont les plus fré- » quens ; ils amènent des pluies qui durent long-temps ; » lorsque les vents de sud règnent, on est exposé aux » maladies épidémiques qui dépendent de la température » chaude et humide.

» La ville de St-Symphorien est bâtie irrégulièrement, » les rues sont étroites ; leur direction est du sud-ouest » à l'est et du sud au nord. Les maisons sont en général » construites en pierre ; elles sont peu élevées et ont » ordinairement deux étages ; elles présentent des char- » pentes qui avancent, et qui diminuent la largeur des » rues et empêchent la libre circulation de l'air. La ville » a dans son milieu une grande place, qui a la forme » d'un carré long. Toutes les maisons sont en général » humides, et principalement les rez-de-chaussées ; quel- » ques-unes sont carrelées et sont d'autant plus malsaines. » L'eau qui vient des montagnes voisines est d'une » excellente qualité : elle est claire et limpide, contient « très-peu de sulfate de chaux, dissout facilement le » savon et cuit bien les légumes.

» Les habitans du pays ont en général une haute » stature ; ils ont pour la plupart les cheveux châtain- » foncé, et le teint coloré ; ils sont vifs et robustes. La » durée de la vie est assez grande : il n'est pas rare d'y » trouver des vieillards de 86 à 88 ans.

» La nourriture habituelle consiste surtout en viandes » salées. On fait aussi un assez grand usage des végé- « taux, et principalement de la pomme de terre. La

» boisson ordinaire est le vin rouge, qui est de bonne
» qualité. La nourriture des habitans de la campagne est
» composée de mauvais laitage, de fromage et de viandes
» salées.

» Les saisons suivent dans ce pays une marche irré-
» gulière. Lhiver est froid, humide et long; le prin-
» temps ne diffère pas de l'hiver; l'été est chaud et
» humide; mais l'automne est la saison la plus régulière
» et la plus belle.

» Les maladies ont, en général, dans cette contrée,
» une marche rapide. Pendant l'hiver, on voit régner des
» catarrhes, des fièvres muqueuses, des rhumatismes
» goutteux. L'hydrothorax est très-fréquent... Au prin-
» temps il se déclare des maladies inflammatoires. En
» été, les habitans de certaines parties du canton qui
» sont plus élevées, boivent beaucoup d'eau froide, étant
» en sueur; il en résulte des choléra, des pleurésies,
» des péripneumonies et d'autres affections inflamma-
» toires. Les fièvres adynamiques règnent aussi dans ce
» canton. Les affections catarrhales sont endémiques à
» St-Symphorien. Les maladies, ordinairement épidé-
» miques, qui s'y montrent le plus volontiers, sont les
» fièvres bilieuses et les fièvres adynamiques. »

Parmi les hommes nés à St-Symphorien, que la fortune a comblés de ses faveurs, on peut citer Claude Terrat. Il vint à Lyon, entra dans la fabrique, d'abord comme ouvrier, devint successivement marchand veloutier (1577), et fit assez bien ses affaires. Jean Terrat, son fils, à qui il avait fait donner une bonne éducation, alla à Paris et parvint, par ses talens et sa bonne conduite, à obtenir la confiance de la maison d'Orléans, qui le nomma son chancelier. Il laissa à sa mort une

hoirie évaluée à 4,960,000 fr. Gaston-Jean-Baptiste Terrat, son unique héritier, lui succéda dans ses biens et dans sa place de chancelier du duc d'Orléans ; il portait à son décès, arrivé en 1719 ou 1720, le titre de baron de Chalemon, seigneur de Chantome et de Tavers. Ses dispositions en faveur d'un parent de sa femme, donnèrent lieu à un procès avec la famille Terrat. Un arrêt du parlement de Paris, rendu le 19 juillet 1734, au rapport de M. de Lorenchet, admit les Terrat de St-Symphorien à faire preuve par témoins que Claude Terrat, ouvrier en soie à Lyon, était originaire de St-Symphorien ; mais n'ayant pu justifier de leur filiation, ils furent déchus de la demande qu'ils avaient formée.

En terminant cette notice, je ne peux passer sous silence que je suis redevable à M. André-Joseph-Marie Molière, juge de paix du canton de St-Symphorien-le-Château, notaire honoraire et membre du conseil d'arrondissement de Lyon, de la majeure partie des matériaux que j'ai mis en œuvre ; il ne m'a rien laissé ignorer de ce qui pouvait être utile, de ce qui pouvait offrir de l'intérêt, de ce qui pouvait faire mieux connaître son canton. Ce serait ici le cas de faire l'éloge de son obligeance, de son zèle, de son amour pour la patrie, mais sa modestie s'en alarmerait ; aussi me borné-je à lui en témoigner publiquement ma reconnaissance.

Cochard.

ARCHÉOLOGIE.

Remarques inédites du Père de Colonia sur deux inscriptions trouvées dans les ruines de l'ancienne église de St-Just en 1736.

I.

IN HUC LOCU REQUIEVIT LEUCADIA
DEO SACRATA PUELLA QUI VITAM SUAM PROUT
PROPOSUERAT GESSIT, QUE VIXIT ANNOS XVI TANTUM
BEATIOR IN DNO CONDEDIT MENTEM PTS CONSUL
HEUDOS IX III.

P
T

Cette épitaphe est très-remarquable, et il me paraît très-vraisemblable qu'elle est du VI.e siècle.

Cette Leucadia était de la race de Vettius Epagathus, un de nos premiers martyrs de Lyon qui fut martyrisé l'an 177, et que les payens nommèrent par dérision l'*avocat des chrétiens.*

Ce fait singulier est constaté par Gregoire de Tours, qui dit dans son histoire de France qu'un des plus illustres sénateurs des Gaules, nommé Leucadius, était *ex stirpe nobilis illius Vettij Epagathi qui sub Antonino Vero passus est.* Il répète la même chose dans son livre *de Gloria confessorum.*

Le Pere Labbé, excellent critique, remarque que ce Leucadius, qui avait de grands biens dans la ville de Bourges et dans le voisinage, était Lyonnais de naissance; Leucadia étoit de cette maison, et, selon les apparences, fille de ce sénateur Leucadius, qui avait un frere ou plutôt un fils évêque de Bayeux.

La qualité de Leucadia et ses prérogatives de sainte vierge consacrée à Dieu, lui mériterent l'honneur d'une sépulture si distinguée.

EXPLICATION.

In huc locu. C'est ainsi qu'on parlait dans ce siècle barbare. *Qui* pour *quæ*. *Annos XVI*. Il se pourrait bien faire qu'elle eût vécu 16 ans depuis sa solennelle consécration. *Beatior in Dño condedit mentem.* Elle a vendu à Dieu son ame bienheureuse.

Pls cons. Il paraît que cela signifie la date des postconsulats qui était fort ordinaire dans le sixième siècle.

J'ai vu près d'Arles l'épitaphe d'une autre dame chretienne, nommée Cæsaria, et qui est datée des proconsulats de Basile.

Heudos pour *idus*. IX. III. Le trois avant les ides de novembre.

P
T Le monograme de Jésus-Christ qu'on voit au bas de l'épitaphe était une des marques qui caractérisaient les épitaphes des chrétiens.

II.

FLAVIUS FLORE
EX TRIBUNIS QUI VIXIT
ANNOS OCTOGINTA ET
SEPTEM MILITAVIT ANN
TRIGINTA ET NOVEM POSITU
EST AD SANCTOS ET PRO
BATUS ANNORUM DECIM
ET OCTO HIC COMMEMO
RAVIT IN SANCTA ECCLESIA
LUGDUNENSI A
I. D. CALENDAS AUG.

teur. Ce n'est qu'à titre de sainteté que Florentius, simple tribun militaire, peut avoir eu place dans les sacrés diptyques de Lyon. Cet usage de nommer ainsi publiquement certains fidèles distingués, s'appelait proprement *commemorare*.

REMARQUES SUR L'ÉPOQUE DE CETTE INSCRIPTION SÉPULCRALE.

Les lettres qui marquaient l'époque de cette inscription ne paraissent plus ou presque plus ; il faut donc aider à la lettre en employant la voie de la critique et de la conjecture pour fixer cette époque ; je crois qu'on ne saurait s'y méprendre par les raisons suivantes :

1.° Le caractère qui n'est pas l'ancien romain, mais le romain gothique ou demi-gothique, nous montre que cette inscription ne peut être que du cinquième siècle : la figure de la lettre qu'on emploie à la place de l'E, *septim decim*, le marque clairement.

Les caractères de l'inscription, qui tiennent encore beaucoup du romain, et le mot *tribunus* nous apprennent que Florentius ne vécut point sous les rois bourguignons-vandales, qui furent maîtres de Lyon depuis l'année 445 ou 446 jusqu'au commencement du sixième siècle.

A. peut signifier l'année du postconsulat de Basile.

I D. cal. Aug. Ces lettres signifient que Florentius fut honoré le premier jour d'août de l'an 450.

On sait assez que dans ces premiers siècles, il ne fallait que la simple acclamation du peuple et l'ordonnance de l'évêque pour placer un fidèle sur les autels.

Bellarmin ajoute qu'outre le *vox populi* et le *consensus* ou *vindicatio episcopi*, il fallait encore que le saint Siége ne s'y opposât pas ; mais ce silence ou cet acquiescement tacite du Pape ne fut requis que dans des siècles postérieurs à celui de Florentius.

XXV.e LETTRE LYONNAISE.

A M. ***, UN DES RÉDACTEURS DES ARCHIVES DU RHÔNE.

Dijon, 11 juin 1827.

Monsieur et cher confrère,

Il existe un livre anonyme, publié sous le titre de *Recueil des sceaux du moyen âge, dits sceaux gothiques*. Paris, Antoine Boudet, imprimeur du Roi, 1779, in-4.°

Ce livre est composé de 16 pages de texte et de trente planches.

Les trois premières planches représentent des *sceaux des rois de France*, au nombre de 32, dont le 1.er est le sceau de Childéric, trouvé dans son tombeau en 472 ; et le 32e, celui de Louis IX (saint Louis), qui se rapporte à l'année 1226.

Les cinq planches suivantes représentent des *sceaux des ducs de Bourgogne*, au nombre de 28. Le plus ancien remonte à Robert I, dit le vieux, en 1504 ; et le plus moderne, à Marie de Bourgogne, fille de Charles-le-téméraire, en 1480.

Les 9e et 10e représentent des *sceaux des comtes de Bourgogne*, au nombre de 8. Le 1.er s'applique à Rainaud, en 1027 ; le 8e à Maximilien et Philippe, en 1510.

Les 11ᵉ, 12ᵉ et 13ᵉ planches représentent l'une des *sceaux de la commune de Dijon et du parlement*; les deux autres sont intitulées : *Villes et monnoyes de Bourgogne*. Ces sceaux et monnaies sont au nombre de 33.

Les planches 14ᵉ, 15ᵉ, 16.ᵉ et 17ᵉ représentent des *sceaux du* XIIIᵉ *siècle*, au nombre de 48.

Les 18ᵉ, 19ᵉ, 20ᵉ, 21ᵉ et 22ᵉ planches offrent des *sceaux du* XIVᵉ *siècle*, au nombre de 55.

Les planches 23ᵉ et 24ᵉ offrent des *sceaux des* XIV *et* XVᵉ *siècles*, au nombre de 24.

La 25ᵉ planche représente des *sceaux du* XVᵉ *siècle*, au nombre de onze; la 26ᵉ, douze *sceaux des* XV *et* XVIᵉ *siècles*; la 27ᵉ, onze *sceaux des* XV, XVI *et* XVIIᵉ *siècles*; la 28ᵉ, neuf *sceaux du* XVIᵉ *siècle*; la 29ᵉ, sept *sceaux des* XVI *et* XVIIᵉ *siècles*; et enfin la 30ᵉ, quatorze *sceaux du* XVIIᵉ *siècle*.

Ces planches sont précédées d'une table contenant l'explication extrêmement sommaire des pièces qu'elles représentent.

Le frontispice offre, avec quelques pièces accessoires, la figure vraisemblablement conjecturale, d'un soldat franc armé de pied en cap.

Permettez-moi ici, mon cher confrère, une petite digression sur les sceaux de la commune de Dijon.

Le premier est celui que cette commune fit graver peu de temps après son établissement. Il a 3 pouces 2 lignes de diamètre. Le champ est divisé en trois parties distinctes par des cercles concentriques. On voit dans le centre la figure du maire, monté sur un cheval, gouvernant la bride de la main gauche et tenant sur le poing de la droite un oiseau de proie. Au-dessus de la croupe du cheval est un soleil, et devant le poitrail un

croissant. Le maire a la tête découverte ; il est vêtu d'une robe longue, serrée par une ceintnre, et l'on aperçoit sur ses épaules un chaperon, qui s'élève un peu derrière le cou, et a la forme d'un capuchon de moine. On lit dans la zone formée par le second cercle, cette inscription : *Sigillum communie Divionis*. Au-delà de cette inscription est une étoile à six rais, accompagnée d'un épi de blé. On voit dans l'espace renfermé entre le second et le troisième cercle, vingt petits cadres adhérens les uns aux autres et ceintrés par le dessus, d'où sortent vingt bustes qui représentent les vingt échevins de la ville (1). (*Mémoire sur les armoiries de la ville de Dijon*, par M. l'abbé Boullemier, dans les *mémoires de l'académie de Dijon*, tom. II, pag. xliv).

---

(1) Un jeton de la ville de Dijon, portant la date de 1559, offre d'un côté, dans le champ, les armoiries de cette ville entre ces deux lettres B M. (*Benigne Martin*, qui fut maire en 1557, 1559, 1561 et 1567); et autour de ces armoiries, les têtes du maire et des vingt échevins.

Un pareil jeton, portant la date de 1561, offre le même type. Les revers de ces deux jetons sont différens l'un de l'autre.

Ces deux jetons sont gravés dans le *Recueil des jetons des villes et maires de Dijon*, *Beaune et Auxonne*, que j'ai publié en 1814, in-4.°, Dijon. Voy. *planche* I, n.os 8 et 10.

Il est bon de dire ici que par lettres patentes de l'année 1668, le nombre des échevins de Dijon fut réduit de *vingt* à *six*, et resta constamment le même jusqu'à la révolution. Cette réduction avait eu lieu sous la mairie de *Jean Joly*, écuyer, conseiller du roi, maître des comptes. Aussi le jeton, aux armes de Dijon et aux armes de Joly, frappé en 1669 *planche* V, n.° 95, offre-t-il pour légende du côté des armes de la ville : *septemviralis potestatis. Anno primo*. Le même Jean Joly, nommé de nouveau maire en 1681, fait allusion à cette réduction dans le nombre des échevins, par le jeton qu'il a fait frapper cette année. La ville de Dijon y est représentée par une figure en pied, appuyée sur l'écusson de ses armoiries, avec cette légende : *Stat septem fulta columnis*. Ces sept colonnes sont le maire et les six échevins (*planche* X, n.° 99).

Le second sceau représente le maire de Dijon assis sur un lion, la main droite appuyée sur le livre des évangiles, et la gauche sur l'écusson des armes de la ville. Légende : *S : Majus ad causas Curie majorie Divionis.*

Le troisième sceau, muni de contre-scel, représente le maire de la même manière que le précédent, et offre la même légende ; le contre-scel représente un ange tenant devant lui l'écusson aux armes de la ville. Légende : *S : Mynus : curie majorie Divioi.*

Le quatrième sceau représente le maire de Dijon assis, la main gauche appuyée sur l'écusson aux armes de la ville : au-dessus de lui les têtes des vingt échevins. Légende : *Cōtra sigillum communie Divionis.* C'est peut-être le contre-scel qui tenait au premier sceau.

Le cinquième sceau est un grand sceau au centre duquel est le maire de Dijon à cheval. Autour on lit : *Sigillum communie Divionis ;* les têtes des vingt échevins encadrent cette légende. Sur l'anneau : La face et le profil d'une tête d'animal.

J'ai cru, monsieur et cher confrère, devoir entrer dans les détails qui précèdent pour vous donner une idée du *Recueil des sceaux du moyen âge*, devenu rare et qu'on ne rencontre plus que dans les cabinets de quelques curieux.

Je reviens maintenant à l'objet qui m'a déterminé à vous faire cette lettre, qui a pu, jusqu'ici, vous paraître étrangère aux matières que vous recueillez dans vos *Archives.* Vous allez voir qu'elle s'y rattache directement.

J'ai dit, en commençant, que le *Recueil des sceaux du moyen âge* était *anonyme.* Quel en est l'auteur? voilà la question ; et cette question a été jusqu'à présent rès-controversée.

Suivant Chaudon et Delandine (*Diction. hist. en* 13 *vol.*), ce serait à un Lyonnais que l'on serait redevable de cet ouvrage, et ce Lyonnais serait *Antoine Boudet* (1), qui « se fit imprimeur et libraire à Paris, où il mourut » en 1789, après avoir été l'un des collaborateurs du » *Journal économique.* » Il a publié, continuent ces biographes, un recueil des *sceaux du moyen âge, avec des éclaircissemens*, 1779, in-4.°

Vient ensuite M. Ant.-Alex. Barbier, qui, dans la première edition de son *Dictionnaire des ouvrages anonymes et pseudonymes*, tom. II, pag. 664, s'exprime ainsi: « 9004. Recueil des sceaux du moyen âge, dits » sceaux gothiques (par M. Poisson). Paris, Boudet, » 1779, in-4.° »

Lorsque parut ce volume (an VI), je revendiquai auprès de M. Barbier le *Recueil des sceaux du moyen âge*, en faveur de M. de Migieu, Dijonnais, à qui il appartenait d'après la notoriété publique à Dijon. Il m'était en effet, tombé sous les yeux divers exemplaires de ce recueil, et sur chacun d'eux j'avais lu ces mots écrits à la main: *Par M. de Migieu.* Aussi M. Barbier, abandonnant bientôt sa conjecture sur Poisson, dit-il, pag. 333 de sa table, qui forme le tom. IV (an VIII): « Poisson. Recueil des sceaux. 9004. *Faux*. V. Migieu. » Et pag. 291: « Migieu (de), de Dijon. Recueil. 9004. »

Cette rectification n'a point empêché la *Biographie universelle*, tom. V (1812), d'attribuer, comme l'avaient

---

(1) Il a existé à Lyon des imprimeurs du nom de Boudet. Dans la séance de l'académie du 18 décembre 1724, *Boudet fils*, sur la proposition de M. de Fleurieu, fut nommé imprimeur de la compagnie.

B.

fait Chaudon et Delandine, au Lyonnais Boudet, le *Re-cueil des sceaux du moyen âge*. Je transcris l'arti[cle] qu'a consacré à cet imprimeur, notre savant ami [M.] Beuchot; il est plus complet que celui du *Dictionnai[re] historique*.

« Boudet (*Antoine*), né à Lyon, imprimeur-libraire à Paris, mort en 1789, fut l'un des collaborateurs du *Journal économique*, Paris, 1751-1772, 2[?] vol. in-12, et 15 vol. in-8.° ; il a aussi publié un recueil des *sceaux du moyen âge*, *avec des éclaircissemens*, 1779, in-4.° Il fut l'inventeur du journal intitulé : les *Affiches de Paris*, *avis divers*, qui commencèrent à paraître le 22 février 1745, et forment, jusqu'au 3 mai 1761, 7 vol. petit in-4.° »

Vous savez, Monsieur et cher confrère, que M. Barbier a donné, dans ces derniers temps, une nouvelle édition de son *Dictionnaire des ouvrages anonymes et pseudonymes*, à laquelle, hélas! il ne devait pas survivre.

Dans cette nouvelle édition, tom. III, pag. 152; M. Barbier a émis une troisième opinion sur l'auteur du *Recueil des sceaux du moyen âge*. Voici comment il l'a justifiée :

« 15619. Recueil des sceaux du moyen âge, dits sceaux gothiques. *Paris*, *Boudet*, 1779, in-4.°

« Suivant une lettre que m'a fait l'honneur de m'écrire M. Vallot, secrétaire de l'académie de Dijon, cet ouvrage a pour véritable auteur l'abbé Boullemier. Le président de Migieu a fait les frais de l'impression. C'est donc comme libraire seulement que Boudet a publié ce recueil. Voy. la *Biographie universelle*, au mot *Boudet*. »

Un peu surpris de cette assertion, j'ai dû, dans l'intérêt des renseignemens que j'avais fournis à M. Barbier, et dont il avait fait usage dans la première édition de ses anonymes, j'ai dû, dis-je, en examiner les fondemens.

J'ai d'abord eu recours, comme de raison, à l'*Éloge de M. l'abbé Boullemier* (par M. Pierre-Louis Baudot), Dijon, veuve Frantin, an XII-1803, in-8.° de 34 pag.

Cet éloge, qui avait été lu par son auteur à la séance de l'académie de Dijon, du 7 juillet 1803, offre une soigneuse énumération des ouvrages de l'abbé Boullemier, et cependant il ne lui attribue pas le *Recueil des sceaux du moyen âge*.

L'occasion, il faut en convenir, était belle, et d'autant plus belle que l'auteur mentionne ce livre, pag. 26; voici comment:

« On inséra par extrait (en 1772, dans le second volume des Mémoires de l'académie de Dijon), un mémoire très-curieux (de M. Boullemier) *sur les anciennes et nouvelles armoiries de la ville de Dijon*, dont l'objet paraît avoir été d'une part, de donner l'explication de quelques sceaux (1), dont on doit les gravures à M. de Migieux (en note: *Recueil des sceaux du moyen âge*, *dits sceaux gothiques*. Paris, 1779, in-4.°), et sur lesquels le maire et les échevins sont représentés de diverses manières, et aussi d'expliquer un blason singulier qu'on remarquait au portail des Jacobins, ainsi que sur un ancien étendard du temps des ducs, que l'on a conservé long-temps.... »

---

(1) Il eût été plus exact de dire: « de quelques-uns des sceaux. »

Lorsque l'on considère que M. Baudot a bien pris le soin de restituer à l'abbé Boullemier la grande part qu'il a eue à la seconde édition, en 5 vol. in-fol., de la *Bibliothèque historique de la France du Père Lelong*, donnée par M. Févret de Fontette, on peut s'étonner qu'il ait négligé de revendiquer également, en faveur du même abbé Boullemier, le *Recueil des sceaux du moyen âge*, que la notoriété publique attribuait à M. de Migieu.

Et lorsqu'on sait, comme moi, que M. Baudot était possesseur des manuscrits de M. Boullemier, son silence doit paraître plus étonnant encore. On pourrait en conclure que c'est sans fondement que notre confrère, M. Vallot, a donné à M. Barbier l'assurance que le *Recueil des sceaux du moyen âge* avait *pour véritable auteur l'abbé Boullemier*, et que *le président de Migieu* avait seulement *fait les frais de l'impression*.

Avant que d'entrer dans l'examen de ce qui a pu donner lieu à M. Vallot de prendre cette opinion, je commence par affirmer que M. le président de Migieu n'a pas pu *faire les frais de l'impression* du *Recueil des sceaux du moyen âge*, puisque ce recueil n'a été imprimé qu'en 1779, époque à laquelle il est probable que ce magistrat n'existait plus.

En effet, M. de Migieu de Savigny (Abraham-François), était entré au parlement de Dijon, comme président à Mortier, en 1717, époque à laquelle il ne pouvait pas avoir moins de trente ans. En 1779, il aurait eu 92 ans (1).

(1) M. Girault, dans ses *Essais sur Dijon*, est tombé dans une grave erreur, lorsqu'après avoir dit, pag. 199, en parlant de M. le

Au reste, l'abbé Courtépée, qui a publié, en 1778, le tom. III de sa *Description historique et topographique du duché de Bourgogne*, nous offre, pag. 101, à ce qu'il me paraît, la clef de la difficulté. Parlant du château de Savigny, il nous dit que le seigneur, « M. le mar» quis de Migieu, chevalier de St-Louis, qui joint » le bon goût à l'érudition, (y) a rassemblé une col» lection d'antiques, tels que vases étrusques, romains, » gaulois, chinois, urnes, marbres, figures, lampes, » armes de toute espèce, pierres gravées, médailles, » clés, *sceaux anciens*, etc. La cour et les jardins sont » ornés de plusieurs bas-reliefs représentant des Druides, » des divinités païennes trouvées à Mavilly, au châtelet de Bouilland et ailleurs,.... qui sont gravés dans l'his» toire de Beaune. »

---

président de Migieu, qu'on lui devait « le *Recueil des sceaux gothiques*, Paris, 1779, in-4.°, monument intéressant de l'histoire du moyen âge; » il ajoute qu'il mourut le 18 décembre 1788, âgé de 65 ans; car il est clair qu'en 1788, le président de Migieu, s'il eût vécu jusques-là, aurait eu au moins 101 ans.

Je remarque que M. Baudot, auteur de l'éloge de l'abbé Boullemier, a publié une *Lettre à M. Girault, pour servir de supplément à ses Essais historiques et biographiques sur Dijon*. Dijon, Coquet, 1815, in-12 de 78 pages; que dans cette lettre M. Baudot s'est attaché à relever ce qu'il appelait les erreurs et omissions de M. Girault; et que non-seulement il n'a pas relevé celle-ci, mais encore qu'il n'a pas mis à profit cette nouvelle circonstance pour revendiquer en faveur de l'abbé Boullemier le *Recueil des sceaux du moyen âge*. M. Baudot, abondant au contraire dans le sens de M. Girault, s'est contenté de faire cette observation, pag. 199, *init.* « On doit *encore* à M. de Migieu » une collection d'antiquités américaines; un recueil de cornets, » instrumens du moyen âge très-singuliers : le tout gravé, et des re» cueils très-volumineux restés à sa famille. Il avait considérable» ment augmenté le riche cabinet de Savigny, qui, après sa mort, a » été vendu et dispersé. »

D'après ce passage, il me paraît clair que si le président de Migieu a eu le mérite de fonder le cabinet de Savigny, le marquis de Migieu, dont parle son contemporain, l'abbé Courtépée, comme d'un homme de goût et d'érudition (1), a eu celui d'en augmenter les collections, et que c'est lui qui a fait graver et qui a publié les *Sceaux du moyen âge*. Paris, *Boudet*, 1779, in-4.°

Il me paraît également clair que le président du nom de Migieu, que M. Girault fait mourir le 18 décembre 1788, âgé de 65 ans, n'est autre que le *marquis de Migieu*, chevalier de St-Louis, cité par l'abbé Courtépée.

Jusqu'ici rien qui puisse favoriser l'opinion émise par notre confrère M. Vallot, et adoptée de confiance par M. Barbier, que le recueil des sceaux du moyen âge *a pour véritable auteur l'abbé Boullemier*, et que celui qu'il appelle *le président de Migieu* n'a eu d'autre part à ce recueil que celle d'avoir *fait les frais de l'impression*.

Cependant, dans un entretien que j'eus dernièrement avec notre confrère à l'académie de Dijon, M. Baudot, frère de l'auteur de l'éloge de l'abbé Boullemier, je lui témoignai mon étonnement du renseignement que M. Vallot avait fourni à M. Barbier. M. Baudot me répondit qu'il croyait que ce renseignement était exact,

---

(1) C'est, je crois, à ce même *marquis de Migieu, chevalier de St-Louis, ancien capitaine au régiment des Gardes Françaises*, que M. Adamoli adressa en 1766 et 1767 ses trois lettres sur la jambe de cheval en bronze trouvée dans la Saône.

M. Fay de Sathonay, maire de Lyon, acheta dans le cours de son administration, pour le musée de notre ville, le cabinet d'antiques qui avait été formé par les soins de MM. de Migieu. B.

et il me cita deux procès-verbaux de séances de l'académie de Dijon, l'un du 23 avril 1773, et l'autre du 25 novembre 1779, comme pièces décisives à cet égard.

J'ai dû recourir à ces pièces, et j'ai lu textuellement dans les registres de l'académie, séance du 23 avril 1773: « M. l'abbé Boullemier a donné une planche sur laquelle » est gravée l'empreinte de six sceaux anciens; le pre» mier est celui de la commune de Dijon, sur lequel » on voit au centre le maire monté sur un cheval..... » Les bustes des vingt échevins..... gravés au pour» tour, etc. »

J'ai lu, séance du 25 novembre 1779: « M. l'abbé » Boullemier a prié l'académie d'agréer un recueil des » sceaux du moyen âge, dits gothiques, avec leur des» cription, que M. le marquis de Migieu a fait graver. »

Un émargement qui paraît être de la main du docteur Maret, alors secrétaire-perpétuel de l'académie, est ainsi conçu: *Recueil de sceaux, par M. Boullemier.*

Que le 23 avril 1773, M. l'abbé Boullemier ait donné à l'académie une planche portant l'empreinte de six sceaux anciens, cela n'apprend rien de plus haut du mémoire *sur les Armoiries de la ville de Dijon*, lu à l'académie par M. Boullemier, à la séance du 27 juin 1771, analysé dans les *Mémoires* de cette compagnie, tom. II (histoire), pag. xliv-lij, et rappelé dans l'*Éloge historique de M. l'abbé Boullemier*, pag. 26. Le procès-verbal du 23 avril 1773, constate seulement le fait, que M. Boullemier a donné à l'académie la planche des *six sceaux anciens* dont il avait fait la description dans le mémoire qu'il avait lu dans le sein de la compagnie le 27 juin 1771.

Quant au fait que constate le procès-verbal de la

séance du 25 novembre 1779, je conviens que notre confrère, M. Vallot, malgré l'ambiguité des termes dans lesquels l'article est rédigé, a pu conclure de cet article, surtout en le rapprochant de l'émargement qui l'accompagne, et en négligeant tous antécédens, que le *Recueil des sceaux du moyen âge* avait pour véritable auteur l'abbé Boullemier.

Mais celui-ci, en priant l'académie d'agréer *un* recueil des sceaux du moyen âge, dits gothiques, avec leur description, que M. de Migieu a fait graver, a-t-il offert ce recueil comme son ouvrage? c'est ce que ne dit pas le procès-verbal. Il a offert *un recueil*, et non *son recueil.* N'est-ce pas une grande raison de douter? objectera-t-on l'émargement comme commentaire? cet émargement dit: *Recueil de sceaux*, *par M. Boullemier;* ne signifie-t-il pas *Recueil de sceaux* donné ou offert *par M. Boullemier?*

Quoi qu'il en soit, au surplus, je ne puis accorder à notre confrère, M. Vallot, que le personnage que, par un anachronisme, il nomme *le président de Migieu*, et qui n'est autre que *le marquis de Migieu*, n'ait eu, dans la publication du *Recueil des sceaux du moyen âge*, que le faible mérite d'avoir *fait les frais de l'impression.*

J'ai cité, dans le cours de cette lettre, l'abbé Courtépée pour avoir loué le marquis de Migieu comme *homme de bon goût* et d'*érudition*, et comme ayant rassemblé au château de Savigny, une collection de *sceaux anciens*, etc., etc.

J'ai cité M. Girault, qui dit qu'on doit à M.... de Migieu le *Recueil des sceaux gothiques.*

J'ai cité M. Baudot, l'auteur de l'*Éloge de l'abbé*

Boullemier, qui, non-seulement, ce qui est très-remarquable, n'a point contredit M. Girault, mais a ajouté qu'on devait *encore* à M. de Migieu une *collection d'antiquités américaines ;* un *recueil de cornets*, *instrumens du moyen âge très-singuliers :* le tout gravé ; et des *recueils très-volumineux laissés à sa famille.*

J'ai argumenté de la circonstance que je pourrais dire décisive, que, dans son éloge de l'abbé Boullemier, M. Baudot n'a point revendiqué en faveur de cet académicien, dont il a eu grand soin d'énumérer toutes les productions littéraires, le *Recueil des sceaux du moyen âge.* Cependant *erat his locus*, puisqu'il parlait du mémoire *sur les anciennes et nouvelles Armoiries de la ville de Dijon*, analysé dans les *Mémoires de l'académie*, et contenant la description de *six des sceaux* publiés dans le *recueil* que la commune renommée attribuait, *nemine contradicente*, à M. de Migieu.

Aussi je tiens pour certain que c'est M. de Migieu, soit le *président*, soit le *marquis*, qui a créé la collection des sceaux qu'on remarquait dans le beau cabinet du château de Savigny ; que c'est le marquis de Migieu qui a fait graver ces sceaux, comme il a fait graver d'autres collections, et que c'est lui qui a fait imprimer à Paris, chez *Antoine Boudet*, le *recueil* publié en 1779. Je ne pense pas que rien de tout cela puisse être raisonnablement contesté.

La mémoire du marquis de Migieu ne saurait donc être déshéritée de la grandissime part qu'il a eue à la publication du *Recueil des sceaux du moyen âge*, à supposer que malgré son *bon goût* et son *érudition*, il ait été dans le cas de recourir, pour cette publication, à la coopértion de l'abbé Boullemier.

Qu'aurait donc fait l'abbé Boullemier pour être regardé comme le *véritable auteur* du *recueil* dont il s'agit ? L'espèce de table qui précède les 30 planches, et qui donne de ces planches une *explication* extrêmement sommaire; car c'est là tout ce qu'on pourrait induire, à toute rigueur, moins des termes du procès-verbal de la séance de l'académie de Dijon du 25 novembre 1779, que de l'émargement de son savant secrétaire, le docteur Maret.

Et quand je donnerais les mains à cet égard, en faudrait-il conclure que le *recueil* en question n'est pas l'œuvre du marquis de Migieu ; il s'en suivrait seulement que l'abbé Boullemier y aurait pris une part, et sans doute la moindre. Il faudrait dire, en dernière analyse, que le marquis de Migieu est l'auteur du *Recueil des sceaux du moyen âge*, et que l'abbé Boullemier y a coopéré par l'explication des planches.

Mais ne resterait-il pas encore sur cette coopération des doutes difficiles à écarter, fondés qu'ils sont sur le silence du biographe de l'abbé Boullemier, quand on sait que M. Baudot avait acquis les manuscrits de cet académicien, et quand on considère que personne ne pouvait mieux que lui connaître ses ouvrages ?

J'aurais pu, Monsieur et cher confrère, m'étendre infiniment moins si je n'avais eu pour but en prenant la plume que de signaler l'erreur dans laquelle sont tombés les principaux biographes, en donnant le lyonnais Antoine Boudet comme l'auteur du *Recueil des sceaux du moyen âge*, sorti de ses presses en 1779 ; mais j'avais à revendiquer, pour la seconde fois, ce *recueil* en faveur de celui que j'en crois le *véritable* quand il n'en serait pas le *seul auteur*. Puissent les détails auxquels

cette tâche m'imposait l'obligation de me livrer ne pas vous paraître dénués d'intérêt ! j'ai cherché la vérité ; l'ai-je trouvée ? Les lecteurs de vos *Archives* me jugeront ; mais n'eussé-je que vous pour juge, votre décision aurait pour moi, quelle qu'elle fût, la force du *res judicata*....

Cura ut valeas.

C.-N. AMANTON.

MONUMENT PUBLIC.

INSCRIPTIONS DE LA STATUE ÉQUESTRE DE LOUIS-LE-GRAND.

(II.e Article).

L'article consacré dans notre précédent n.o, pag. 136-138, à l'inscription mise au bas de la statue de Louis-le-Grand, sur la face du piédestal qui regarde la rue St-Dominique, a besoin d'être complété et rectifié sur quelques points.

1.o Il n'est pas vrai que, comme nous l'avons conjecturé, cette inscription ait été envoyée de Paris : elle est un fruit du terroir, et, qui plus est, elle se trouvait déjà dans notre tome III, pag. 174, où M. Artaud la proposait modestement, *en attendant mieux*. Nous avions oublié ces circonstances.

2.o Il est à noter qu'en adoptant le petit travail de notre estimable confrère, on y a fait un changement, léger, à la vérité, mais qui n'est pas heureux. M. Artaud

avait mis *Ludovico magno statuam equestrem.... instauraverunt....*, et on a substitué aux deux premiers mots *Ludovici magni*. Le datif était meilleur.

3.° Nous nous sommes trompé, suivant toute apparence, lorsque nous avons dit par *post scriptum*, que dans le moment où s'imprimait notre article, on effaçait l'inscription dont il s'agit: elle était et elle est encore aujourd'hui, 15 juillet 1825, couverte d'un tapis; mais il nous a été assuré qu'on ne l'effaçait point, et qu'on s'occupait, au contraire, à dorer les caractères qui la composent.

4.° On a depuis gravé sur la face opposée du piédestal une seconde inscription qui est ainsi conçue:

LVDOVICO MAGNO
REGI PATRI HEROI
ANNO M. D. CC. XIII.

Cette seconde inscription n'est pas nouvelle; elle existait sur l'ancien monument. Voy. *Archives du Rhône*, tom. II, pag. 352. Elle est destinée à rattacher le passé au présent, puisqu'elle explique que sur la même place une statue équestre fut élevée en 1713 à Louis XIV, en même temps que la première inscription a pour objet de rappeler que cette statue, détruite pendant la terreur, *iniquis temporibus*, a été renouvelée en 1825.

5.° Il ne paraît pas qu'on ait dessein de mettre, comme on l'avait fait autrefois, des inscriptions sur les faces latérales du piédestal: il n'y a du moins aucune disposition qui l'annonce.

En notre qualité d'historiographe et d'analiste, nous avons dû consigner ici les faits et les observations qu'on vient de lire et dont une partie a pour objet de re-

dresser nos premières remarques ; mais nous ne devons pas moins persister dans ces remarques sur tous les autres points. Malgré les égards que réclament de nous le caractère, le talent et le savoir de M. Artaud, nous ne rétracterons donc pas la critique que nous avons faite, ou plutôt répétée après le public, des mots *regio rhodanica* qui rendent mal l'idée de *département du Rhône.* Ce que nous avons dit du mot *disjectam* et de l'ensemble de l'inscription, restera aussi dans toute sa force.

Enfin nous confirmerons par un document authentique une autre de nos assertions : celle qui concerne l'usage qu'avait jadis l'administration de la ville, et qu'elle observait religieusement, de consulter l'académie pour toutes les inscriptions qu'elle avait à faire graver sur les monumens publics. On trouve dans les registres consulaires une délibération du jeudi 30 juin 1763, dont voici les termes :

« M. Flachat de Saint-Bonnet, prévôt des marchands ;
» MM. Fulchiron, Valesque, Joliclerc et Lacour,
» échevins.

» M. le prévôt des marchands a représenté que le
» consulat fait, chaque année, la veille de la fête de
» S. Jean-Baptiste, tirer un feu d'artifice, pour lequel
» il est d'usage de construire un édifice et d'y faire
» peindre des emblêmes et des devises analogues aux
» principaux événemens publics les plus récens ; que
» dans d'autres occasions, à raison desquelles il est or-
» donné de faire des réjouissances publiques, le consulat
» fait aussi tirer des feux d'artifice, pour lesquels on
» construit de même de semblables édifices avec des

» décorations relatives aux sujets; *qu'il fait encore placer*
» *des inscriptions sur les monumens et édifices publics*
» *permanens ;* qu'il est nécessaire de confier le soin de
» ces inscriptions à des personnes capables de remplir
» ce travail avec le goût, la décence et la dignité con-
» venable, et que l'on ne peut douter que l'académie
» des sciences, belles-lettres et arts, qui fait l'un des
» ornemens de cette ville, ne remplisse tous ces objets;
» que, sur l'invitation faite à cette compagnie, au nom
» du consulat, elle a fait réponse par M. Goy, directeur
» de ladite académie, qu'elle s'en chargerait volontiers;
» qu'il ne s'agissait plus que de prendre à cet égard
» une délibération.

» Lesdits sieurs prévôt des marchands et échevins, après
» avoir ouï Etienne Prost de Grangeblanche, etc., ont
» arrêté que le choix des décorations, emblêmes et ins-
» criptions du feu d'artifice qui se tire toutes les années
» à la S. Jean-Baptiste, et des autres feux tirés en
» d'autres occasions, *de même que des monumens et*
» *édifices publics permanens*, où le consulat jugerait
» convenable de faire placer des inscriptions, est et
» demeure confié à l'académie des sciences, belles-
» lettres et arts de cette ville, pour n'être néanmoins
» lesdits emblêmes et inscriptions placées qu'après avoir
» été agréées par le consulat.

» Il a été arrêté en outre que M. l'avocat, procu-
» reur-général de cette ville, remettra expédition de
» la présente délibération à M. le directeur de ladite
» académie, en l'assurant de la reconnaissance du
» consulat.

» Délibéré les jour et an, etc.

Pourquoi cette décision, qui fait autant d'honneur aux magistrats de qui elle émane qu'à l'académie elle-même, ne reçoit-elle plus son exécution? pourquoi est-elle tombée en désuétude, après avoir été long-temps respectée, ainsi que tant d'autres coutumes que la sagesse de nos pères avait établies? Il y en a plusieurs causes; mais ce n'est pas ici le lieu de les détailler : c'est un sujet que probablement nous traiterons à part quelque jour.

HISTOIRE. — AGRICULTURE.

PÉPINIÈRE DU DÉPARTEMENT DU RHONE.

Les anciens n'avaient, selon le savant Bosc, aucune idée des avantages des pépinières. Leurs vergers s'entretenaient, ou par des sauvageons pris dans les forêts, mis en place et greffés quelques années après, ou par des rejetons traités de la même manière. Aussi était-il très-difficile de se procurer les meilleures variétés d'arbres fruitiers; et les arbres et arbustes étrangers étaient fort rares.

La plus ancienne pépinière dont l'histoire fasse mention n'a pas été étrangère à la prospérité de nos manufactures : c'était une pépinière de mûriers, établie, en 1564, par François Traucat, simple jardinier de Nîmes. Avant cette époque la culture du mûrier était bornée à quelques essais; les manufactures françaises n'employaient encore que les soies d'Italie et d'Espagne. Traucat avait déjà enrichi de quatre millions de pieds

de mûriers le Languedoc, la Provence et le Dauphiné, lorsqu'Olivier de Serres, également encouragé par Henri IV, entreprit au Pradel sa première plantation de cette espèce d'arbres, et propagea sa culture dans les provinces au-delà de la Loire.

Ce n'est que vers la fin du 17.e siècle que l'on a commencé, à l'exemple des Chartreux de Paris, a établir des pépinières marchandes autour des grandes villes. Plus tard, Louis XV en fit créer dans toutes les généralités de son royaume.

Toutefois la pépinière de Lyon date d'une époque antérieure, puisqu'elle existait déjà en 1643. Avant nos orages politiques, elle était située au bas du coteau de Champvert, sur un terrain acheté depuis peu par l'archevêque qui administre le diocèse. Elle fut dirigée par l'abbé Rozier: c'est là que cet illustre maître enseignait la théorie qu'il a développée dans son ouvrage; il y donnait des leçons sur la culture des arbres fruitiers, sur leur *taille* et sur les diverses manières de greffer; et c'était une bonne recommandation pour les jardiniers que d'avoir étudié à une semblable école.

Il est à regretter qu'un enseignement si utile soit perdu. Sans doute il sera rétabli quelque jour; nous désirons que la gloire en soit réservée à l'administration actuelle. Rien ne serait plus facile; tous les élémens existent. Le traitement que l'on accorderait pour cela au directeur ne serait pas même une dépense; de nouveaux rapports établis par ce moyen, une confiance plus entière, des plantations multipliées, rendraient plus nombreuses les ventes d'arbres de toute espèce. L'établissement acquerrait une nouvelle importance aux yeux des propriétaires qui s'empresseraient d'y puiser

les connaissances qui leur sont utiles. Les jardins sont nombreux autour de notre ville, et les bons jardiniers sont fort rares.

Cette pépinière, détruite dans le cours de la révolution, ne fut rétablie qu'en 1804, dans une partie du clos de la Déserte. Trop resserrée dans cette enceinte, on sentit la nécessité de l'étendre; on y joignit un terrain spacieux situé dans la commune de Villeurbane, mais il était sujet aux inondations et d'ailleurs affermé pour un laps de temps limité. Ces graves inconvéniens nécessitèrent la translation de la pépinière dans un lieu plus convenable.

Par un échange opéré en 1818, le clos de l'Observance, appartenant à la ville, fut acquis par le gouvernement et consacré à l'établissement de la pépinière départementale qui y fut transférée aussitôt. Une portion de terrain située dans la presqu'île Perrache y fut ajoutée.

On ne transporte pas une multitude d'abres, fixés au sol, aussi aisément qu'une ménagerie : néanmoins l'administration départementale ordonna que ce changement eût lieu sans délai. Le déménagement opéré à la hâte, aidé de la hache du bucheron, fit éprouver une perte considérable : trente mille pieds d'arbres et trois cent mille pourrettes furent détruits dans les deux établissemens de Villeurbane et de la Déserte. Une faute aussi grave est triste à rappeler; mais elle appartient à l'histoire de notre pépinière; elle doit être conservée comme une leçon utile; elle est d'ailleurs étrangère à l'administration actuelle.

Dans les emplacemens que l'on venait d'acquérir, il fallut créer de nouveau la pépinière; il fallut miner

le sol, faire des semis, transplanter, greffer et attendre plusieurs années avant d'avoir des arbres propres à être livrés. Ainsi les frais de première création, l'attente de plusieurs années furent un nouveau sacrifice pour l'établissement.

Le clos de l'Observance offrait néanmoins des conditions favorables. Le terrain de la partie basse est de bonne nature et peut aisément être arrosé: il a été consacré aux semis; la partie élevée sur un sol granitique, couvert d'une légère couche de terre végétale, présente des aspects variés et convient à des arbres de différens genres. La portion de terre située dans la presqu'île Perrache, composée de sable et de gravier, fut destinée à recevoir les arbres auxquels ne peut convenir le sol élevé et granitique de l'Observance.

Les travaux entrepris pour livrer à l'industrie la presqu'île Perrache, viennent d'opérer un nouveau changement: la portion de la pépinière départementale qui y était située, vient d'être transférée au-delà de la Guillotière, dans la plaine des Sablons. Un terrain acquis il y a dix-huit ans, par M. Fay de Sathonay, pour y établir le cimetière de la ville, a été cédé à l'administration de la pépinière, qui a donné en échange: 1.° une partie des bâtimens des Cordeliers de l'Observance, destinée à une maison de correction; 2.° l'emplacement que la pépinière occupait dans la presqu'île Perrache.

Le sol du nouvel emplacement cédé au-delà de la Guillotière, est sablonneux et stérile; il ne saurait convenir ni aux semis, ni à toute espèce d'arbres; il aurait besoin d'être amendé par l'addition d'une terre argileuse, d'être fertilisé par des engrais et de pouvoir être aisément arrosé. S'il ne peut suffire à tous les besoins

d'une pépinière, il présente cet avantage que les arbres qui en sortiront prospéreront mieux partout où ils seront replantés. On sait qu'il n'en est pas de même des jeunes plantes que l'on tire des pépinières dont la terre est de bonne nature et bien fumée : elles séduisent à la première vue par la belle apparence de leurs tiges et de leurs larges feuilles ; mais placées dans une terre moins bonne, elles ne tardent pas à languir et à tromper les espérances qu'elles avaient fait naître.

Cet emplacement, dont l'étendue est d'environ sept hectares, est divisé par huit belles allées disposées en étoile, et aboutissant à un centre dans lequel sera construite la maison du jardinier. Un quart a été miné depuis le commencement du mois de mars, et a reçu plus de cent mille pieds de jeunes arbres, tirés des semis du clos de l'Observance et de Perrache. La nouvelle plantation se compose de quarante mille pieds de mûriers, d'arbres fruitiers, d'arbres forestiers et d'arbres d'ornement, dont la végétation a été activée par l'heureuse influence d'un printemps chaud d'abord, ensuite pluvieux. Dans peu d'années un sol auparavant stérile sera couvert d'arbres précieux.

UTILITÉ DE LA PÉPINIÈRE.

Quelque fertile que soit le sol de notre belle France, s'il fallait, comme nos pères, attendre pendant de longues années les fruits des arbres dont les semences seraient confiées à la terre, nos campagnes se dépouilleraient bientôt de cette végétation qui en fait la richesse et l'ornement. Grâces aux pépinières, qui donnent l'espérance de jouissances moins tardives, nos jardins, nos

vergers se couvrent d'arbres qui offrent les plus beaux fruits à nos désirs empressés, nos bosquets se garnissent promptement d'arbres d'ornement qui les ombragent et rendent l'air plus pur, nos campagnes se peuplent d'arbres forestiers nécessaires aux manufactures, aux constructions, à la menuiserie et à une foule d'arts.

Ces établissemens ne sont pas moins utiles aux progrès des sciences, en rendant plus facile l'étude des arbres indigènes et des arbres qui croissent dans les contrées les plus éloignées, sur le petit espace où l'homme les a réunis. Quelques arpens de terre offrent à nos méditations les productions diverses des climats les plus opposés, et nous dispensent de ces voyages longs et pénibles auxquels notre vie ne saurait suffire.

Ces considérations générales font déjà pressentir une partie des avantages de la pépinière de notre département. On sait qu'elle a puissamment contribué à répandre dans les campagnes voisines les arbres fruitiers, les arbres forestiers et les arbres d'ornement qui les enrichissent et les décorent; elle en a multiplié les variétés, elle a obligé les jardiniers à baisser le haut prix auquel ils les tenaient élevés.

C'est aussi de son enceinte que sont sortis les arbres qui ombragent nos promenades, ceux qui ont été placés dans plusieurs établissemens publics, tels que le jardin de la préfecture, celui de la gendarmerie; elle en a fourni à l'école vétérinaire; elle en a encore livré un grand nombre à bas prix à l'administration des hospices, à la compagnie des marais de Bourgoin et à l'administration générale forestière.

Les variétés nombreuses d'arbres que réunit notre pépinière ne sont pas moins utiles à la science: les

savans les plus distingués, les Bosc, les Decandolle se sont plu à les visiter, et les personnes qui se livrent à l'étude des sciences naturelles peuvent y puiser, sur les caractères des plantes étrangères, des connaissances qu'elles auraient peine à acquérir dans de longs voyages.

Comme pépinière de naturalisation, elle présente des avantages qu'aucune de celles qui existent ne saurait offrir. Située dans une région tempérée, elle a naturalisé des plantes qui ne peuvent s'acclimater par un passage trop rapide des régions qu'échauffe un soleil brûlant, à des régions froides. Par elle, les jardins de Paris se sont enrichis de quelques espèces qu'on avait essayé vainement d'y cultiver auparavant. Ce n'est que par des transitions graduées que la plupart des arbres fruitiers, qui nous sont venus de la Perse et des contrées méridionales, se sont acclimatés et se sont propagés. Personne n'oserait assurer que l'on ait épuisé toutes les richesses de ce genre. Cet avantage a paru assez important au gouvernement, ainsi que l'indique la dénomination de pépinière royale de naturalisation, sous laquelle il l'a désignée; il est en effet de tous les avantages qu'elle présente, celui qui est le plus en rapport avec l'intérêt général.

Le plus grand service qu'ait rendu la pépinière à notre industrie et à l'agriculture des départemens qui nous environnent, consiste dans l'extension de la culture du mûrier, à laquelle elle a puissamment contribué. Elle a répandu une source de richesses dans les campagnes où l'on élève de grandes quantités de vers à soie; elle a accru la prospérité de nos manufactures, en multipliant la production de cette matière précieuse que notre commerce tirait de l'étranger à prix d'or.

Elle offre encore à nos dessinateurs des modèles de fleurs rares, dont ils peuvent faire une utile application à la fabrique des étoffes de soie.

Il ne manque plus à ce bel établissement, pour réunir toutes les conditions utiles que l'on peut désirer, qu'un enseignement semblable à celui qu'avait créé l'abbé Rozier, qui a rendu tant de services à l'agriculture. On enseigne tout, excepté la science qui donne à l'homme sa nourriture et qui produit les matières dont ses vêtemens sont tissus ; et si un enseignement aussi utile était organisé, pourquoi n'enfanterait-il pas des Rozier, des Thouin, dont les noms ont acquis une si juste célébrité ?

Les nombreux avantages que réunit la pépinière de Lyon, porteraient à penser que ce bel établissement n'a éprouvé d'autres désagrémens que ceux que nous avons signalés, dans les translations qu'il a subies. Il n'en est pas ainsi : sa destruction a été agitée, il y a peu d'années, au sein du conseil général de notre département. Voici à quelle occasion ; et si nous rappelons un fait, ce n'est pas dans l'intention de blâmer qui que ce soit, c'est parce que les considérations qui s'y rattachent ne sont pas sans intérêt, même pour l'agriculture.

Il était déjà question d'obtenir à l'Observance une maison de correction. L'abbé B.***, étranger peu connu à Lyon, qui sollicitait la mission de corriger notre jeunesse, jugea que ce local lui convenait. Après avoir parcouru librement le clos, sans égard pour les semis précieux et les plantes rares qu'il foulait aux pieds, il parvint à se rendre favorable quelques membres du conseil général. Il avait tellement dressé ses batteries que la pépinière ne put échapper à ses attaques pres-

santes qu'à l'aide de nombreuses démarches faites par l'administration éclairée aux soins de laquelle elle est confiée: plusieurs mémoires furent imprimés dans le but de faire connaître son utilité à l'administration supérieure.

Les démarches de cet abbé ne ressemblaient guère au zèle de ces missionnaires pieux et désintéressés qui ont rendu de grands services à l'agriculture, en apprenant aux hommes des contrées sauvages à défricher et à cultiver la terre, en même temps qu'ils faisaient aimer la morale chrétienne en la prêchant par l'exemple et la pratique des vertus.

Pour opérer la destruction de la pépinière, on émit deux prétextes: le premier, imprimé dans une feuille qui existait alors, était fondé sur ce qu'elle n'avait été d'aucune utilité évidente pour les administrés, qu'elle n'avait été qu'une charge pour les finances du département, et que l'établissement avait éprouvé une perte considérable.

« S'il fallait considérer comme une perte tout ce que » coûtent les établissemens utiles, répondit l'un de ses » administrateurs, M. Guerre, si les services qu'ils ren- » dent les uns aux sciences, à l'agriculture, au com- » merce, aux arts, les autres à la splendeur des villes » ou des provinces, n'étaient pas le prix des sacrifices » que chacun exige, il faudrait demander combien rap- » portent aux caisses publiques le jardin de botanique, » l'école de dessin, la société d'agriculture, la société » royale des sciences, lettres et arts, les cabinets d'an- » tiques et d'histoire naturelle, les bibliothèques publi- » ques, les musées, même les colléges. Omar demandait » aussi à quoi servait la bibliothèque d'Alexandrie....

» La véritable richesse d'une province, d'une cité, est
» dans leurs établissemens publics; leur splendeur et
» leur gloire sont dans leurs monumens. »

Il était injuste de reprocher à cet établissement les pertes qu'il avait éprouvées, puisqu'elles venaient d'une cause qui lui était étrangère.

Le second motif que l'on alléguait pour obtenir cette destruction ne nous paraît pas mieux fondé. Son local trop resserré, disait-on, ne permettrait pas de laisser reposer la terre, et le sol épuisé par de continuelles plantations ne fournirait plus les sucs nécessaires à une nouvelle végétation. On proposait, en conséquence, de la transporter quelque part, à deux ou trois lieues de la ville, où le terrain serait moins précieux; on oubliait qu'à une telle distance elle n'était plus soumise à la surveillance exacte de son administration, que ses avantages étaient perdus pour l'instruction, pour les dessinateurs, pour les savans étrangers, et pour le commerce comme pour la science.

Chargé par la société d'agriculture de répondre à ce second prétexte, nous citâmes un grand exemple utile à rappeler.

Il existe à Paris trois pépinières royales: celle du Roule, qui n'est que de dix arpens (ancienne mesure), contient des arbres et des arbustes d'ornement, indigènes et exotiques; les plantes de nature différente s'y succèdent de telle manière qu'on ne voit aucune place vide dans ce petit espace; les arbres sont enlevés dans l'automne; le terrain est miné et fumé au besoin, et des arbres d'une autre espèce y sont plantés au printemps.

La pépinière du Luxembourg est destinée aux arbres fruitiers; son étendue est d'environ neuf hectares; les

arbres à noyaux succèdent aux arbres à pepins, immédiatement après une préparation convenable au sol. La pépinière du roi est beaucoup plus petite; le même genre de culture y est adopté.

On voit par-là qu'il n'est pas nécessaire de laisser reposer la terre que l'on supposait épuisée par de continuelles plantations, et incapable de fournir des sucs à une nouvelle végétation. Cette idée était une suite de la théorie fausse et surannée des jachères. Dans un assolement bien entendu, on fait succéder avec avantage les arbres à pepins aux arbres à noyaux, les plantes qui ont une racine traçante à celles dont la racine est pivotante.

Le sein fécond de la terre, après avoir fourni des sucs à un ordre de végétaux, en contient encore pour de nouvelles espèces; pendant que celles-ci se nourrissent, les premiers sucs se réparent. Ni la chimie, ni la physiologie végétale ne peuvent nous dévoiler les moyens secrets par lesquels la nature maintient cette constante fécondité: ces sciences ne nous apprennent point quel genre de suc convient à telle ou telle plante; l'expérience seule guide les agronomes; c'est sur elle que repose la théorie des assolemens qui enrichit l'agriculture en multipliant ses produits. Ce repos de la terre est donc en pure perte; il n'est point dans la nature: la terre que l'on croit épuisée ne tarde pas à se couvrir d'une multitude de plantes nouvelles.

Nous en avons assez dit pour prouver que les motifs allégués dans l'intention d'opérer la destruction de notre pépinière, n'étaient que de vains prétextes: aussi l'autorité supérieure a-t-elle ordonné qu'elle fût conservée.

TROLLIET, D.-M.

ACADÉMIE DE LYON.

NOTICE SUR UN MANUSCRIT DE L'ABBÉ PERNETTI (1).

L'histoire de l'académie de Lyon est un sujet qui a tenté plusieurs membres de cette compagnie. Dès 1742, M. Pierre Dugas (2) entreprit de le traiter, et les archives académiques conservent le discours par lequel il exposa à ses confrères (3) le plan qu'il comptait suivre. Son ouvrage devait se composer de quatre parties : la première aurait fait connaître l'origine de l'académie, les lieux où elle s'assembla d'abord, ses différentes phases jusqu'au moment où elle parvint à une entière stabilité par son installation dans un appartement de l'hôtel-de-ville que lui assura un acte consulaire du 7 mars 1726 ; la deuxième aurait offert la liste des académiciens anciens et modernes ; la troisième, l'extrait ou l'analyse

(1) Historiographe de Lyon, chevalier de l'église primatiale, né dans le Forez, en 1696, mort à Lyon le 16 février 1777.

(2) Fils de Laurent Dugas, un des fondateurs de l'académie de Lyon, Pierre Dugas fut reçu académicien à l'âge de vingt ans environ. Il était né dans cette ville le 11 juillet 1701, et mourut dans sa terre de Thurins le 28 avril 1757. Il était président à la cour des monnaies, comme son père, et comme lui aussi, il exerça les fonctions de prévôt des marchands. Voy. *Archives du Rhône*, tom. II, pag. 119, et tom. III. pag. 140.

(3) Procès-verbal de la séance du 18 décembre 1742. M. Delandine, *Catalogue des manuscrits de la bibliothèque de Lyon*, tom. III, pag. 424, analyse ce discours et conjecture mal à propos que l'auteur en était M. Bollioud-Mermet.

des mémoires lus dans les séances publiques et particulières; la quatrième et dernière, l'éloge des académiciens morts depuis 1700, époque de la fondation de l'académie. Il paraît que M. Pierre Dugas n'éxécuta pas son projet. Quelques années plus tard, l'abbé Pernetti annonça qu'il s'occupait d'un travail semblable, et il en lut plusieurs fragmens dans les séances de l'année 1749 et des années suivantes jusqu'à 1756. Ce fut à cette dernière époque qu'il s'arrêta. On ne savait ce qu'était devenu cet ouvrage, et l'académie le croyait perdu : il vient de lui être restitué; un amateur qui l'avait recueilli le lui a cédé. Il est actuellement sous nos yeux, et l'objet de cet article est d'en donner une notice; mais auparavant, puisque l'occasion se présente si naturellement, nous allons continuer d'indiquer d'autres membres de l'académie qui ont également aspiré à l'honneur d'être ses historiographes.

M. de Regnauld (1) communiqua en 1754 une sorte de complément aux recherches de l'abbé Pernetti. Le manuscrit de ce mémoire assez considérable, qui est parvenu jusqu'à nous (2), est intitulé : *Mémoire pour servir de supplément aux annales de l'académie des sciences et belles-lettres, établie à Lyon par lettres patentes du mois d'août 1724*. L'auteur, reçu à l'académie en 1720, y a consigné plusieurs de ses souvenirs, et y a transcrit en entier ou par analyse quelques-uns des mémoires qui avaient rempli les séances auxquelles il avait assisté.

(1) Antoine-François de Regnauld de Parcieu, conseiller à la cour des monnaies, mort en 1766.

(2) Voy. M. Delandine, *Catalogue des manuscrits*, etc., t. III, pag. 435.

Mais ce n'était là, comme nous venons de le dire, qu'un supplément, un appendice à ce qu'avait fait l'abbé Pernetti : M. Bollioud-Mermet (1) voulut remanier le même sujet et le traiter dans toute son étendue ; il composa, sous le titre d'*Athénée de Lyon rétabli*, une histoire complète de l'académie depuis son origine jusqu'au moment où il écrivait. Cet ouvrage, dont il fit des lectures successives dans les séances des années 1772-1784, était divisé en trois parties : 1.° histoire chronologique de l'académie depuis sa fondation, précédée de recherches sur l'ancien état de la littérature en cette ville, principalement du temps des Romains; 2.° histoire chronologique de la société des beaux-arts qui dans la suite fut réunie à l'académie des sciences et belles-lettres ; 3.° histoire de l'académie depuis la réunion de ces deux corps en 1758.

M. Bollioud fit mettre au net son manuscrit et le fit relier en trois volumes qui furent remis à l'académie dans la séance du 4 juillet 1786. Il retira plus tard, et au moins à deux reprises différentes, les deux derniers volumes pour y ajouter des supplémens que le temps avait nécessités, et enfin, en 1790, il présenta un nouveau mémoire additionnel, portant le titre de *Galerie des portraits des académiciens de Lyon*, nécrologe extrait du tableau historique de l'académie, et contenant plus de cent trente éloges abrégés des membres de cette société, qui étaient décédés depuis sa création.

Par malheur tout cela a disparu ; il n'en reste rien

(1) Louis Bollioud-Mermet, né le 13 février 1709, mort à Lyon en 1793. Il a été pendant plusieurs années secrétaire-perpétuel de l'académie, et a publié quelques opuscules.

ni à la bibliothèque de la ville ni à celle de l'académie. Cette perte doit exciter nos regrets : si nous possédions l'ouvrage de M. Bollioud, on n'aurait plus qu'à le continuer jusqu'à nos jours : car M. Bollioud était capable de bien faire, et il avait apporté les plus grands soins à la rédaction de son travail ; mais le mal n'est pas sans remède, et nous aurons bientôt un dédommagement : M. Dumas, actuellement secrétaire-perpétuel de l'académie, s'est chargé de nous le fournir. A l'aide d'une souscription qu'il a ouverte et qui est presque entièrement remplie (1), il se propose de publier nos annales académiques en deux volumes in-8.°, dont le premier embrassera le temps qui s'est écoulé depuis 1700 jusqu'à la révolution, et le second, celui qui s'est écoulé depuis le rétablissement de la compagnie sous le nom d'athénée, en l'an VIII, jusqu'à nos jours. Nous avons déjà annoncé plusieurs fois cette importante entreprise qui enrichira notre littérature, et qui consacrera les droits d'un grand nombre de nos concitoyens au souvenir et à la reconnaissance de la postérité. L'ouvrage de M. Dumas complètera l'*Histoire littéraire de Lyon* du P. de Colonia, dont il serait à désirer qu'on donnât en même temps une nouvelle édition corrigée et augmentée, et pareillement dans le format in-8.°

Le manuscrit de l'abbé Pernetti, auquel il est temps de revenir, ne sera peut-être pas d'une grande utilité pour M. Dumas. Néanmoins on peut y puiser quelques notions qui ne se trouvent pas ailleurs. Il forme un volume in-folio, de 226 pages, intitulé *Journal histo-*

---

(1) On souscrit chez Pacalin, concierge de l'académie, au palais des arts, place des Terreaux. Prix : 12 fr.

rique de l'académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon depuis 1700 *jusqu'en* 1756 ; il est précédé d'une épître dédicatoire, écrite de la main de l'auteur, et adressée à M. le président de Fleurieu (1), ancien prévôt des marchands et commandant de la ville de Lyon, secrétaire-perpétuel de l'académie, un des quarante de la société des beaux-arts, etc. Il paraît d'après quelques notes écrites par un prote et placées de distance en distance dans le manuscrit, que l'impression en avait été commencée, et que les premières feuilles en avaient été au moins *composées.*

C'est un tableau chronologique des séances de l'académie, avec l'indication des mémoires qui y avaient été lus. Ces mémoires n'y sont désignés que par leurs titres; ils n'y sont pas analysés, comme ils devaient l'être dans l'ouvrage de M. Pierre Dugas, comme ils l'étaient dans celui de M. Bollioud-Mermet et comme vraisemblablement ils le seront dans celui de M. Dumas. A la date de la mort de chacun des académiciens décédés avant 1756, l'abbé Pernetti a placé une courte notice biographique peu différente de celles qu'il donna, quelque temps après, dans ses *Lyonnois dignes de mémoire* (2), et qu'il a reproduites également dans un autre manuscrit que l'académie possède, sous le titre de *Nécrologe des académiciens de Lyon* (3). Toutefois la comparaison de ces trois versions du même thême ne serait peut-être pas sans aucun fruit.

(1) Jacques Annibal Claret de la Tourrette de Fleurieu, né à Lyon le 18 mai 1692, mort le 18 octobre 1776.

(2) Lyon, frères Duplain, 1757, 2 vol. in-12.

(3) Voy. M. Delandine, *Catalogue des manuscrits*, etc., tom. III, pag. 429.

Dans un petit nombre d'endroits, l'abbé Pernetti s'est écarté du plan un peu trop restreint qu'il s'était tracé; et ces sortes de digressions nous ont valu la connaissance de quelques faits ignorés jusqu'à ce jour, ou la conservation de quelques morceaux intéressans. On y lit, par exemple, en entier le discours, mêlé de prose et de vers, que prononça Borde, le 27 avril 1745, lors de sa réception, et celui qui avait été prononcé en 1730 par Louis Racine, lorsqu'il fut admis au nombre des membres honoraires. Le premier de ces discours était déjà connu, quoiqu'il manque parmi les manuscrits de l'académie, ainsi que dans les œuvres imprimées de Borde: le hasard nous en avait procuré une copie que nous insérâmes dans les *Archives*, tom. III, pag. 40-47, où il a été publié pour la première fois; mais le second n'a jamais paru. Nous croyons qu'on nous saura bon gré de le donner ici.

On sait que Louis Racine vint s'établir à Lyon en 1728 pour y remplir les fonctions de directeur des gabelles, et qu'il y épousa M.lle Marie Presle, fille d'un de nos citoyens, secrétaire du roi. Il était déjà de l'académie des inscriptions; il avait publié son poëme de *la Grâce*, et travaillait à celui de *la Religion*, dont il fit plus tard des lectures chez M. Camille Perrichon, alors prévôt des marchands (1). L'académie de Lyon ne pouvait qu'être fort empressée de recevoir dans son sein un homme de lettres aussi distingué, héritier d'une partie de la gloire et des talens de son père. Il fut nommé, sur la proposition de M. de Fleurieu, le 28 février 1730. Il se rendit à la séance du 7 mars suivant, où il fut

(1) Voy. *Archives*, tom. IV, pag. 26.

complimenté, à ce qu'il paraît, par le directeur de l'académie ; mais il ne répondit pas sur-le-champ : on en verra le motif. Ce ne fut qu'à l'assemblée du 14 du même mois qu'il adressa ses remercîmens à ses nouveaux confrères. Voici en quels termes son discours était conçu:

« Messieurs,

» Lorsque vous me fites l'honneur de m'admettre dans » votre dernière assemblée, quelque envie que j'eusse » de vous exprimer ma reconnaissance, je crus que vos » usages, conformes à ceux de l'academie dont j'ai déjà » l'honneur d'être, m'imposaient silence et m'obligeaient » de renfermer en moi-même mes sentimens. Ce respect » me fit écouter avec confusion un compliment si flatteur » que j'avais peine à croire qu'il s'adressât à moi. Je » devais, en effet, d'autant moins m'y attendre que » ce n'était dans une pareille occasion qu'à *moi* seul » à me féliciter. Qu'avez-vous à attendre de moi, » Messieurs, et que vous puis-je apporter, si ce n'est » un nom illustre, à la vérité, mais dont la gloire même » fait ma honte, lorsque je considère combien je suis » éloigné de la soutenir ? Pour moi, je vous aurai tou- » jours l'obligation infinie de m'admettre à ces savantes » assemblées qui rallumeront en moi l'amour des lettres, » mes premières délices. Fatigué justement de ces occu- » pations si stériles à l'esprit, auxquelles je suis contraint » de me livrer tous les jours (1), je pourrai du moins,

(1) Louis Racine écrivait de Lyon à J. B. Rousseau, le 6 octobre 1731 : « Vous avez raison de me regarder comme un déserteur des » Muses, et d'être surpris d'apprendre que j'ai fait un poëme sur la » religion, moi qui suis dans la carrière de la finance. Comme ce » n'est point la passion de la fortune qui m'y a conduit, j'y conserve

» une fois la semaine, venir me reposer parmi vous, » c'est-à-dire, dans le sein des Muses, et leur rendre » cette légère partie d'un temps qui leur fut consacré » dès ma naissance, et qui leur serait encore entière- » ment dévoué, si j'avais été le maître d'en disposer. » La fortune ne m'a point voulu accorder cette heu- » reuse liberté. Je me suis plaint d'elle avec justice, » lorsqu'après m'avoir arraché à mes premières occu- » pations, elle m'a fait errer long-temps de province » en province (1). J'oublie toutes ses rigueurs passées » depuis qu'elle m'a enfin conduit dans une ville qui, » par les liens sacrés qui m'y attachent, est devenue » pour moi une seconde patrie (2), et qui me devient

---

» toujours ma première passion pour la poésie, mon ancienne maî- » tresse. J'ai peu de temps à lui donner. Il faut que je me dérobe à » des occupations fatigantes et continuelles, pour goûter avec elle » quelques momens agréables, mais très-courts, et dont je dois même » faire un très-grand mystère, parce qu'on pourroit m'en faire un » très-grand crime. Ce sont peut-être toutes ces difficultés qui rendent » ma passion pour elle plus constante et plus vive. »

(1) Le cardinal de Fleury ayant empêché que Louis Racine fût reçu à l'académie française, crut lui devoir un dédommagement : il le prit sous sa protection, et pour relever sa fortune déjà très-médiocre et réduite encore à moitié par le système de Law, il l'envoya en 1722 à Marseille avec le titre d'inspecteur général des fermes en Provence. De là il le fit passer successivement à Salins, à Moulins et à Lyon, en qualité de directeur des gabelles. De la dernière de ces villes notre poëte fut transféré à Soissons pour y exercer le même emploi. Il y resta quinze ans, et s'y fit recevoir, à la table de marbre, maître particulier des eaux et forêts du duché de Valois. Voy. *Biogr. univ.*, art. *Racine* (*Louis*).

(2) Dans une autre lettre adressée aussi à J. B. Rousseau et datée du 29 novembre 1731, Louis Racine confirme ce qu'il dit ici de Lyon, tout en regrettant Paris et l'indépendance dont il jouissait avant d'être devenu financier : « Quoique je sois maintenant très-heureux à Lyon,

» encore plus chère, depuis que vous voulez bien me
» recevoir dans votre illustre compagnie, me commu-
» niquer vos lumières et me rapprocher de ces Muses
» que j'avais presque perdues de vue, quoique mon
» cœur n'en fût jamais séparé. »

M. Pestalozzi répondit en très-peu de mots à L. Racine, et lui marqua la joie que la compagnie avait eue de le recevoir et d'orner ses fastes d'un nom aussi respectable que le sien dans la république des lettres.

Le nouvel académicien ne fut point un membre inutile et ne se borna point au rôle d'auditeur: le 1.er août de la même année, il lut à l'académie un mémoire sur le point de savoir *s'il est à propos d'employer les divinités payennes dans les poëmes chrétiens*, et le 28 novembre suivant, un *Parallèle de l'Andromaque de Racine et de celle d'Euripide*.

Lors même que le manuscrit de l'abbé Pernetti n'aurait d'autre mérite que de nous avoir conservé ces détails et le discours de L. Racine, c'en serait assez pour nous féliciter de ce qu'il a été recouvré; mais nous avons vu qu'il présentait encore d'autres avantages.

L'abbé Pernetti n'est certainement pas un écrivain du premier ordre: il a cependant ce naturel et cette simplicité d'expression, qui deviennent tous les jours plus rares, et que l'on remplace aujourd'hui par des grâces affectées, par des jeux de mots et par un ton tout à fait ridicule à force d'apprêt et de prétention. On ne pourrait d'ailleurs sans injustice exiger beaucoup d'élévation de

---

» où je trouve beaucoup d'agrément et une aimable société, j'aime-
» rois mieux encore être dans le sein de ma patrie, uniquement oc-
» cupé des lettres. »

style dans un écrit presque uniquement destiné à offrir une nomenclature chronologique, une liste de noms et une suite de titres de mémoires et de dissertations.

En tout cas, les Lyonnais doivent de la reconnaissance à l'abbé Pernetti : ce littérateur laborieux a consacré une grande partie de sa vie à rassembler des matériaux pour l'histoire littéraire de notre ville, et il est du très-petit nombre des personnes qui s'en sont occupées avec quelque succès.

MÉLANGES.

JETONS DONNÉS PAR LA VILLE A L'ACADÉMIE DE LYON.

L'académie des sciences et belles-lettres de Lyon, qui n'avait été depuis l'an 1700 qu'une association privée, fut établie et consacrée par lettres patentes du mois d'août 1724. Le consulat coopéra à cette institution : il arrêta, le 7 mars 1726, que les assemblées publiques et particulières de l'académie se tiendraient dans la salle joignant le bureau du secrétariat de l'hôtel-de-ville, et que les frais de l'écritoire, du feu et de la lumière seraient payés par la ville. Ces frais furent long-temps alloués sur l'état fourni par le concierge de l'académie, et ils furent alors variables, mais n'excédèrent jamais la somme de 300 fr. Les célèbres lettres patentes du 31 août 1764, portant règlement pour l'administration de la ville, déterminèrent l'attribution affectée annuellement à l'académie, à la somme de 600 fr., et depuis cette époque, on en retrouve le payement régulier jusqu'en 1790.

Par acte consulaire du 20 février 1770, on accorda de plus à l'académie la somme de 31 fr. 10 s. pour compléter celle qui était nécessaire pour l'achat et le frappe des médailles qu'elle devait distribuer en exécution du legs à elle fait par M. Adamoli : cette somme a été de même payée régulièrement jusqu'en 1790.

Tel est l'état des sommes payées par le consulat à l'académie.

Cependant l'usage s'était établi (sans aucun arrêté du consulat à ce sujet) de faire participer l'académie à la distribution des jetons que la ville faisait frapper tous les deux ans, ou à la nouvelle élection du prévôt des marchands. Ce fut en 1724 que les académiciens sollicitèrent M. l'archevêque d'employer sa médiation auprès du maréchal de Villeroi, son père, pour obtenir ces jetons, afin de fixer les séances de l'académie.

En 1738, l'académie fit un règlement pour la distribution des jetons qu'elle avait obtenus de la ville : pour y avoir part, il fallait avoir assisté à quinze séances, et y avoir lu un discours au jour indiqué par le directeur : la part alors était de quatre jetons. Ce qui restait de jetons était partagé également entre les académiciens.

En 1740, M. de Villeroi approuva une nouvelle concession de cent jetons accordée par le consulat.

On voit par deux états de distributions de jetons, frappés en 1745 et 1747, que la part donnée à l'académie fut de cinq cent vingt par an.

En 1784, des principes d'économie déterminèrent le ministre des finances à exiger du consulat la suppression de cette dépense.

(*Note communiquée par M. M.****)

Dans la séance annuelle de l'académie des inscriptions et belles-lettres, tenue le 28 juillet 1827, notre docte compatriote, M. Mongez, a lu un mémoire sur la question de savoir si Annibal employa le feu et le vinaigre pour dissoudre les rochers dans son célèbre passage des Alpes.

On trouve dans le recueil des poésies de Gilbert Ducher, imprimé à Lyon par Sébastien Gryphe, en 1538, et dont nous avons donné une courte notice, *Archives*, tom. V, pag. 281, une pièce singulière qui aurait grand besoin d'être éclaircie par un commentaire. C'est une allégorie; mais elle est très-obscure, pour nous du moins. Nous la soumettons au jugement et à la sagacité de ceux de nos lecteurs qu'une citation latine n'effraye pas.

AD PRAGMATICOS, DE ARACHNE TEXTRICE LUGDUNENSI.

Vivere ut audivit Lugduni Pallas Arachnen
Alteram, ei multos est meditata pedes.
Cui Venus : Haud equidem mutabis, iniqua, puellam :
Pragmaticis etenim tristibus illa mea est;
Cum quibus, Eumenias formosa et Thaidas inter,
Conjuge clam, noctes lusitat atque dies.
Dum Venus et Pallas certant, Neptunus eamdem
Altis lenti Araris fluctibus eripuit.
Reddidit ereptam demum, sed mortuam. Habete
Pragmatici vobis lusum aliunde alium.

Lib. II. *Epigr.*, pag. 137.

En relevant (tom. IV, pag. 122) l'omission, faite dans la *Biographie universelle*, du médecin lyonnais

Pierre Tolet, auteur de plusieurs traités de médecine, nous avons dit qu'il fut ami de Rabelais: nous aurions pu ajouter qu'il le fut aussi de Dolet. Charles de Ste-Marthe (1) fit ces vers sur leur amitié :

Nature desirant faire un couple d'amis,
De parfaicte amitié œuvre en perfection,
En un mesme lien ensemble vous a mis,
Faisant de vos deux cœurs en un conjonction :
Mesme temps, mesme lieu, mesme habitation,
Mesmes mœurs, mesme esprit et mesme aage l'empare:
Un cas tant seulement l'un de l'autre separe ;
L'un grand en medecine et l'autre en éloquence.
Pour declarer en vous profession dispare,
Une lettre à vos noms a mis la différence.

Dolet, *Tolet*. Ce rapprochement était tout à fait dans le goût du temps.

L'anecdote suivante se lit dans plusieurs recueils: « L'abbé de Villeroi n'avait pu obtenir des chanoines de Lyon d'être reçu dans leur chapitre. Le roi le fit archevêque de Lyon (2) ; et le chapitre lui rendit les

(1) Charles de Sainte-Marthe, d'une famille féconde en savans, fut reçu, en 1540, à la profession publique de quatre langues, hébraïque, grecque, latine et gallique, au collége de Lyon, comme on l'apprend d'une lettre que lui écrivit, d'Hières en Provence, Léon de Sainte-Maure de Montausier, chevalier de St-Jean de Jérusalem. Il fit imprimer à Lyon, cette même année, chez l'imprimeur le Prince, ses poésies françoises.

(2) La famille de Villeroi, si célèbre dans nos fastes, a fourni à la ville de Lyon deux archevêques : Camille de Neufville de Villeroi, né à Rome le 22 août 1606, mort à Lyon le 3 juin 1693, après avoir occupé le siége archiépiscopal pendant quarante ans, et son neveu

devoirs accoutumés. Villeroi voulait se prévaloir de cet avantage, et leur dit ces mots du psaume 117 : *Lapis quem reprobaverunt ædificantes, hic factus est in caput anguli.* L'un des chanoines lui répondit par le verset qui suit immédiatement celui-là : *A Domino factum est istud, et est mirabile oculis nostris.*

Nous aurons bientôt des livres de soie, comme les anciens avaient des livres de toile. M. Maisiat, professeur de théorie pour la fabrique, a imaginé de faire des étoffes dont le dessin offre une fidèle imitation des produits de l'art typographique ; il prépare pour la prochaine exposition deux pièces de ce genre, l'une contenant le testament de Louis XVI, et l'autre, la lettre de Marie-Antoinette. La foule des curieux se presse dans son atelier pour y voir ce travail. Ce qu'on y trouve de plus admirable, c'est le fini de l'exécution : les lettres tissues par M. Maisiat ont la netteté et l'élégance des plus beaux caractères d'imprimerie, comme le cadre, orné d'arabesques et de médaillons, qui entoure les deux testamens, rivalise avec ce que le burin et le pinceau ont jamais tracé de plus gracieux et de plus délicat.

Les *libri lintei* des Romains, dont Tite-Live (1) et Vopiscus (2) font mention, différaient vraisemblablement beaucoup de ceux dont le nouvel essai pourrait

---

François-Paul de Villeroi, né à Paris en 1677, qui fut élevé à la même dignité en 1715 et mourut en 1731. Le premier était fils du fameux maréchal de Villeroi.

(1) Lib. IV, cap. 7.

(2) *In Aurelian*, c. 1.

donner l'idée : car il y a grande apparence que les caractères dont ils étaient formés, n'étaient pas dus à l'art du tisserand. Le procédé qu'on employait consistait sans doute ou à peindre les caractères sur la toile, comme on le fait de nos jours, ou à coller avec une substance glutineuse cette toile sur une planche, à l'enduire de cire et à écrire ensuite dessus avec un poinçon (1). Deux passages de Plaute (2) rendent la dernière de ces conjectures extrêmement probable.

Cependant il paraîtrait, d'après ces mots de Pline, *Hist. nat.* XIII, 11 ; *Adhuc malunt Parthi vestibus litteras intexere* (3), que le procédé même de M. Maisiat aurait été connu dans l'antiquité.

Nous nous contenterons d'indiquer ces rapprochemens, qu'un membre de l'académie des inscriptions, tel que notre savant compatriote, M. Mongez, pousserait beaucoup plus loin ; mais on nous permettra de rapporter ici, dût-on y voir un hors-d'œuvre, une anecdote

---

(1) W. Drummond, *Herculanensia*, Dissert. VII. Chardon de la Rochette, art. II du tom. IV (inédit) de ses *Mélanges de critique et de philologie*.

(2) CHRYS. Nunc tu abi intrò, Pistoclere, ad Bacchidem atque effer cito.
PIST. Quid? CHRYS. Stylum, ceram et tabellas et linum.
BACCHID. act. IV, sc. IV, 63.

PSEUD. Phœnicium Callidoro amatori suo
Per ceram et linum litterasque interpretes,
Salutem mittit et salutem ex te expetit.
PSEUDOL. act. I, sc. I, 59.

(3) « Les Parthes préfèrent encore aujourd'hui à l'usage des autres » matières propres à l'écriture, celui de l'étoffe, dans laquelle ils » *tissent* les lettres. »

assez singulière qu'ils rappellent : elle se trouve dans l'ouvrage de Léo Allatius, intitulé : *Animadversiones in antiquitatum etruscarum fragmenta*, Paris, 1640, in-4.°, pag. 125, où elle est citée comme tirée du *Petrarcha redivivus* de J.-P. Tomasini, qui l'avait prise lui-même dans les éloges de François Bouhius. La voici telle que nous avons essayé de la rendre en français : « Notre » poète (Pétrarque) avait coutume, lorsqu'il méditait » quelque ouvrage, de faire seul de longues prome- » nades; et pour ne pas perdre les pensées qui se pré- » sentaient en foule à son esprit, il les écrivait sur une » robe de peau dont il était revêtu et qui était recou- » verte de morceaux de toile : il conservait ainsi les » inspirations de sa muse et les chargeait de notes et » de ratures. On raconte que Jean della Casa, Jacques » Sadolet et Louis Buccatelli, entre les mains desquels » cette robe tomba, se divertissaient beaucoup à la » regarder, et qu'en l'année 1527, la peste exerçant » ses ravages en Italie, ces trois personnages se reti- » rèrent, soit pour prendre du repos, soit pour se » mettre à l'abri de la contagion, dans la maison de » campagne que le premier d'entre eux avait à Mugello, » et y portèrent cette même robe pour la contempler » tout à leur aise. »

Il existe sans doute à Lyon des personnes très-habiles au jeu d'échecs; mais y en a-t-il en ce moment de la force de celle dont parle Pasquier, *Recherches de la France*, liv. IV, chap. 31 ? Après avoir annoncé que, quant à lui, il ne savait *que la grammaire et non la rhétorique de ce jeu*, il continue ainsi : « Bien » vous diray-je avoir veu un Lyonnais oster toutes les

» pieces d'honneur, et ne retenir que le roy avec ses
» pions, desquels jouant deux fois contre une, il rap-
» portoit la victoire contre de très-bons joueurs. Je luy
» ay veu mettre un anneau sur un pion, sous ceste
» stipulation qu'il ne pourroit mater le roy qu'avecques
» ce pion ; une autre fois passer plus outre, et mettre
» encores un anneau autour d'un pion de son adver-
» saire, à la charge qu'il le forceroit de le mater avecques
» ceste piece ; et en l'un et l'autre jeu rapporter victoire
» de son opinion, contre un homme qui n'estoit point
» mis au rang des petits joueurs. »

ADDITION POUR LA PAGE 45 DE CE VOLUME.

Le P. Monet (1) a eu une singulière imagination sur l'étymologie du nom de *Fourvière :* il prétend que cette montagne sur laquelle Lyon exista d'abord, fut nommée autrefois *Corvière*, qui était la traduction du nom celtique *Lugudunum* ou *Lugdunum*, montagne ou colline des corbeaux (2). Voy. le P. Ménestrier, *Eloge historique de Lyon*, pag. 15.

(1) Philibert Monet, jésuite, né à la Bonneville en Savoie, en 1566, professeur, pendant de longues années, au collége de la Trinité à Lyon, où il est mort le 31 mars 1643, auteur d'un assez grand nombre d'ouvrages dont la plupart sont relatifs à la grammaire et qui ont eu de la réputation.

(2) Cette explication du sens originaire de *Lugdunum* est très-ancienne. On la trouve, avec le récit du fait qui aurait donné lieu à une dénomination aussi bizarre, dans le traité *des Fleuves*, attribué à Plutarque, dont l'auteur, quel qu'il soit, s'appuie sur le témoignage de Clitophon *au treizième livre de la Fondation des villes.* Nous indiquerons dans un article spécial beaucoup d'autres étymologies du même nom, sujet de tant de conjectures plus ou moins probables.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

Notice historique et statistique du canton de St-Symphorien-le-Château, arrondissement de Lyon, département du Rhône, par Nicolas-François Cochard, avocat en la cour royale de Lyon, membre de l'académie des sciences, belles-lettres et arts de la même ville, etc., avec cette épigraphe : « Il faut s'attacher » à l'histoire de sa patrie, l'étudier, la posséder, » réserver pour elle les détails, et jeter une vue plus » générale sur les autres nations. » Voltaire, *Pyrrhonisme de l'histoire*. Lyon, imprimerie de J. M. Barret, place des Terreaux, 1827, in-8.° de 216 pages.

Tirage à part de cette *Notice* insérée dans les *Archives du Rhône*, tom. IV, pag. 135-152 ; 220-241 ; 273-290 ; 388-406 ; 512-521 ; tom. V, pag. 30-36 ; 126-144 ; 192-210 ; 253-268 ; 321-339 ; 403-420 ; et tom. VI, pag. 26-40 ; 86-96. M. Cochard a ajouté à ce tirage à part deux lithographies : la première offrant le portrait de *Pierre Girard, cardinal*, natif de St-Symphorien-le-Château, mort à Avignon le 9 septembre 1415 ; et la seconde représentant l'*Église de St-Symphorien-le-Château*, vue du côté du nord.

Notice sur Daniel Sarrabat. — Imprimerie de J. M. Barret, in-8.° de 12 pages.

Tirage à part de cette *Notice* signée Z et insérée dans les *Archives du Rhône*, tom. VI, pag. 77-86.

Cenni sull'introduzione, etc. — Notice sur l'introduction des chèvres du Thibet dans le Piémont, leur régime et leur mélange avec les chèvres indigènes. Discours de M. Matthieu Bonafous, lu dans la séance de la société royale d'agriculture du 3 octobre 1826, avec cette épigraphe :

Hæc quoque non cura nobis leviore tuendæ,
Nec minor usus erit......

VIRG. *Georg*. l. III.

Turin, Chirio et Mina, 1827, in-8.° de 35 pages.

Cette brochure, due à notre compatriote, M. Matthieu Bonafous, directeur du jardin des plantes à Turin, est un nouveau titre qu'il ajoute à ceux qui lui assurent déjà l'estime et la reconnaissance des amis de l'agriculture et de l'économie rurale. Elle est écrite en italien et mériterait d'être traduite en français par l'auteur lui-même.

Défense du Précurseur, journal politique, littéraire, scientifique, industriel et commercial de Lyon et du Midi, prononcée le 29 juin 1827, à l'audience de la chambre des affaires correctionnelles du tribunal de Lyon, par M.e Guerre, avocat, suivie de la plainte et du jugement de première instance, avec cette épigraphe : *E pur si move*. Lyon, imprimerie de Brunet, 1827, in-8.° de 74 pages.

Il nous est d'autant moins permis de juger le fonds et les doctrines de ce plaidoyer, qui touche d'ailleurs à des matières que notre plan nous défend de traiter, que la cause à laquelle il se réfère est actuellement portée par appel devant la cour royale de Lyon et que nous devons

attendre avec respect la décision des magistrats supérieurs ; mais nous pouvons dire que sous le rapport littéraire, sous le rapport de la composition et du talent, le discours de M. Guerre mérite d'être remarqué, et qu'il est cent fois préférable à celui que M. Dupin a prononcé à Paris dans l'affaire du *Constitutionnel*, et dont les extraits publiés avec profusion sont farcis de tant de lazzis, de pasquinades et de plaisanteries triviales et de mauvais ton. Il se peut que la cause soutenue par M. Dupin exigeât moins de gravité que celle que M. Guerre avait à défendre ; mais il est des bornes qu'on ne doit jamais franchir, et c'est manquer de mesure et de goût que d'aller jusqu'au burlesque et à la bouffonnerie. M. Dupin est un de ces hommes qui, s'étant une fois concilié la faveur et l'amour d'un parti, peuvent tout se permettre impunément, comme ces acteurs chéris d'un aveugle public, qui abusent de l'engouement qu'on a pour eux, et sont souvent applaudis avec plus de force lorsqu'ils méritent davantage d'être sifflés. L'ouvrage de M. Guerre, composé et publié en province, ne produira aucune sensation : celui de M. Dupin, au contraire, est et sera prôné, exalté comme un modèle. *Alii famam merentur, alii obtinent.*

Prospectus. Lettres de S. François Xavier, traduction nouvelle et complète, précédées d'une notice sur la vie du saint et l'institut des jésuites, par M. A. F. 2 vol. in-8.° de 5 à 600 pages (1). Lyon, Louis Perrin, in-8.° de 4 pages.

---

(1) On souscrit à Lyon, chez Louis Perrin, imprimeur-libraire, rue Mercière, n.° 49, et à Paris, au bureau du *Mémorial catholique*, rue Cassette, n.° 35.

Le prix des souscriptions inscrites avant le 1.er octobre prochain, sera de 8 fr. pour les 2 vol. papier ordinaire, et de 16 fr. pour le

Il n'existait de ces lettres que deux traductions incomplètes et d'un style suranné : l'une publiée en 1628, chez Sébastien Cramoisi, contenant 48 lettres, et l'autre publiée en 1669, chez George Josse, à Paris, et due à Louis Abelly.

La nouvelle version contiendra 145 lettres. Elle sera accompagnée de plusieurs pièces importantes qui appartiennent à l'histoire de S. François Xavier, d'une table raisonnée des matières et d'une table alphabétique des noms propres. Des notes historiques et géographiques seront répandues dans les deux volumes pour faciliter l'intelligence du texte.

Nous faisons des vœux pour que cette entreprise s'exécute, et qu'elle tienne tout ce que promet le prospectus.

La France provinciale. Revue mensuelle. Histoire, statistique, sciences appliquées, littérature, beaux-arts, avec cette double épigraphe : Union et tolérance. — Le vrai sage a le caractère indépendant. *Dict. de l'acad.* Tome I.er de la 2.e série. Juin 1827. Lyon, Ayné frères, Chambet fils, L. Babeuf et Laurent, in-8.° de 96 pages. (Imprimerie de Coque).

C'est le premier n.° de l'*Indépendant* réduit au format de l'in-8.° et devant paraître dorénavant par livraison de six feuilles chaque mois, au lieu de paraître par feuille, comme il l'a fait jusqu'au mois de mai dernier, trois fois chaque semaine. Ce n.° contient l'*Avertissement de l'éditeur* (M. Morin), et les articles suivans : *Situation progressive des forces de la France, par le baron Charles Dupin* (par le

papier vélin, payable par moitié lors de la livraison de chaque volume. Le premier volume paraîtra dans le courant de décembre, et le second dans le courant de février prochain.

même M. Morin) ; *Statistique industrielle ; la Gaule littéraire pendant les quatre premiers siècles de l'ère chrétienne* (par M. Charles Durand) ; *De la poésie nationale en France* (par M. Alp. Rastoul) ; *Notice historique sur la vie et les ouvrages de Barthélemi Aneau, principal du collége de la Trinité à Lyon, vers le milieu du XVI.e siècle* (par M. Cochard) ; *De l'enseignement industriel a Lyon ; Bulletin bibliographique ; Eloquence du barreau. Second plaidoyer sur cette question* : le juif français doit-il être soumis à prêter le serment *more judaïco ? par M. Crémieux, avocat à la cour royale de Nîmes ; Lettres sur le midi de la France, par M. Carter, Américain ; Variétés et Mélanges.*

Le plan de la *France provinciale* est plus étendu que celui de notre recueil, puisqu'elle embrasse la France entière et que nous nous sommes restreints à ce qui intéresse notre localité. Nous reviendrons probablement sur quelques-uns de ceux de ses articles qui rentrent dans notre cadre.

Discours sur l'union des sciences médicales et leur indépendance réciproque, prononcé à l'ouverture des cours de l'école de médecine, établie près les hôpitaux de Lyon, le 15 novembre 1826, par M. R. de la Prade, membre du collége royal, ancien médecin de l'hôtel-Dieu de Lyon, membre de l'académie des sciences, belles-lettres et arts, de la société de médecine de la même ville, du jury médical et du conseil de salubrité du département du Rhône, etc., professeur de médecine clinique. Lyon, imprimerie de Louis Perrin, 1827, in-8.° de 47 pages.

Ce discours n'était point destiné à l'impression ; mais comme les recueils périodiques qui en ont rendu compte

en ont discuté les propositions, qu'on l'a jugé diversement, qu'il a donné lieu à des commentaires et même à des réflexions critiques lues à la société de médecine, M. le docteur de la Prade a cru convenable de fixer les idées du public sur les opinions qu'il avait émises, en les produisant au grand jour.

L'objet de son écrit n'est point la réfutation du système de l'irritation ; mais en cherchant à établir que la physiologie ne peut pas servir de base à la médecine pratique, il a dû, comme il le dit lui-même, attaquer un système qui a, par-dessus tous les autres, la prétention de ne faire de la pathologie qu'une déduction de la physiologie.

Le sujet qui, comme on le voit, est intéressant par lui-même, le devient encore plus, s'il est possible, par la manière dont il est traité. M. le docteur de la Prade, ennemi des nouveautés, défend avec chaleur et conviction les anciennes doctrines, et les armes avec lesquelles il combat ses adversaires, nous ont paru tout à la fois brillantes et solides.

M. le docteur Monfalcon vient de publier un *Supplément à la bibliographie de l'histoire médicale des marais*, *juillet* 1827, faisant suite à la deuxième édition de son *Histoire médicale des marais*, Paris, Bechet aîné, août 1827, in-8.° (Louis Perrin, imprimeur à Lyon). Ce supplément est destiné à être joint au volume et en continue la pagination : il commence à la page 529 et va jusqu'à la page 583. On y trouve, sous le titre d'*Examen de l'histoire médicale des marais*, un extrait des jugemens que les journaux de médecine et autres recueils scientifiques ont portés sur l'ouvrage de M. le docteur Monfalcon ; extrait qui a aussi été tiré à part. Viennent ensuite une *table analytique* et une *table alphabétique générale* du volume.

Le même auteur a fait réimprimer le frontispice de son *Précis de bibliographie médicale*, in-18, avec la date de 1827, et avec un avertissement et quelques feuilles supplémentaires contenant de nouvelles tables et des additions et corrections. Ces divers supplémens portent la totalité du volume à 552 pages, au lieu de 435.

Les soins que M. Monfalcon apporte à corriger et compléter ses ouvrages, est digne des plus grands éloges.

Parmi les notices dont se compose la première livraison des *Annales biographiques*, faisant suite à l'*Annuaire nécrologique* de M. Mahul, on distingue celle que M. Dugas-Montbel a consacrée à Pierre-Edouard Lémontey.

M. Beuchot, *Journal général de l'imprimerie et de la librairie*, n.° 60, 28 juillet 1827, pag. 630, nous indique la date du *Discours prononcé à l'ouverture de l'école secondaire du Midi sur les devoirs des instituteurs*, par M. Molard (voy. *Archives*, tom. V, pag. 245). Ce discours fut prononcé le 20 vendémiaire an XIII (12 octobre 1804). Voy. le *Bulletin de Lyon* du 18 vendémiaire an XIII, et aussi la même feuille du 28, qui contient une analyse de ce discours.

BULLETIN HISTORIQUE

DU MOIS DE JUILLET 1827.

*** 1. — La cour royale de Paris a entériné en audience solennelle des chambres réunies, les lettres patentes de S. M. portant érection de majorat de pairie en faveur de

M. le comte de Bastard, premier président de la cour royale de Lyon, et du duc d'Albuféra, fils de feu M. le maréchal Suchet.

⁂ 3. — L'académie de Lyon a tenu aujourd'hui, dans la salle de la Bourse, au palais St-Pierre, une séance publique : M. Prunelle et M. Legendre-Héral y ont prononcé leurs discours de réception ; le premier avait choisi pour sujet le parallèle d'Homère et d'Hérodote ; le second, les dispositions que l'on doit apporter à l'étude des beaux-arts. M. Guerre a fait l'éloge historique de feu M. Rieussec, ancien magistrat (1) ; M. Trélis a lu un conte en vers intitulé les *Deux Amis* ou *la Jument Borack*, et M. Dumas trois fables.

⁂ 4. — Mgr. Tharin, précepteur de Mgr. le duc de Bordeaux, venant de Nice, est reparti aujourd'hui pour Paris après avoir visité le musée, la bibliothèque publique et les principaux monumens de Lyon.

⁂ *Même jour.* — Ordonnance du roi, en date de ce jour, qui approuve le plan du chemin de fer de St-Etienne à Lyon, par St-Chamond, Rive-de-Gier et Givors, et qui contient plusieurs dispositions relatives à l'établissement de ce chemin.

⁂ 5. — Ouverture, au palais St-Pierre, d'un cours public et gratuit de physique, par M. Tabareau. Ce cours avait été interrompu depuis plusieurs années par la retraite de M. Mollet.

⁂ 6. — Dans la séance de la *société de géographie*, tenue aujourd'hui à Paris, M. Becquey a transmis à cette société le *Nivellement du Rhône depuis Lyon jusqu'à son embouchure dans la Méditerranée*, adressé par M. Cavene,

---

(1) Voy. *Archives*, tom. IV, pag. 270.

inspecteur divisionnaire des ponts et chaussées. Il résulte du tableau de ce nivellement, que depuis la prise d'eau du canal, établi comme point de départ du nivellement, et qui se trouve au confluent du Rhône et de la Saône, la pente du Rhône est de 160 mètres 43 cent., sa longueur de 331,775 m., et sa pente moyenne par mètre de 0 m. 000,4855.

*** 9. — Une ordonnance de la mairie, rendue en exécution de la loi du 29 mai dernier, règle le mode dont se fera une partie de l'emprunt que la ville de Lyon a été autorisée à faire par cette loi. Les dernières souscriptions relatives à ce premier appel, qui s'élevait à un million, ont été reçues le 22 de ce mois. L'administration municipale a été en même temps autorisée par une ordonnance du roi à placer dans cet emprunt un autre million pris sur les fonds disponibles du legs fait à la ville de Lyon par le major-général Martin.

*** 11. — Mort de M. le comte Robert de Maccarthy, maréchal de camp, ancien aide-de-camp de S. A. R. le prince de Condé, chevalier de St-Louis et de la légion d'honneur, etc., etc. M. de Maccarthy, frère du célèbre prédicateur, se trouvait retenu à Lyon depuis quinze jours par la maladie à laquelle il a succombé. La *Gazette universelle de Lyon*, dans sa feuille du 17 juillet, a consacré une notice à cet homme de bien, dont le nom et les actions seront inscrits dans nos fastes militaires et politiques.

*** 13. — Arrivée à Lyon de M. de Chauvelin se rendant aux eaux d'Aix. Pendant le séjour que l'ex-député de l'opposition a fait dans notre ville, environ deux cents de ses amis lui ont donné un banquet à l'hôtel du Nord.

*** 15. — Ouverture, au palais St-Pierre, du cabinet d'histoire naturelle. Le public sera à l'avenir admis dans ce cabinet tous les jeudis de onze heures à deux heures.

*** 16. — Le R. P. Augustin de Lestrange, supérieur-général de la Trappe, est décédé aujourd'hui dans la maison de son ordre située à Vaise où il était descendu jeudi dernier à son retour de Rome.

*** 20. — Les fonctions de censeur des journaux de Lyon ont été confiées à M. Idt, professeur de rhétorique au collége royal.

*** 24. — M. le chevalier Drovetti, passant par Lyon pour se rendre à Paris, a visité le musée qui lui est redevable de plusieurs objets précieux d'antiquités égyptiennes; il l'a enrichi, dans cette nouvelle visite, d'un rouleau de papyrus, écrit en caractères hiératiques et orné de figures.

*** M. le comte de Laurencin, membre de la chambre des députés et colonel du 54.e régiment de ligne, vient d'être nommé, par ordonnance du roi, membre du conseil général du département du Rhône, en remplacement de M. Mognat de l'Ecluse, démissionnaire.

ERRATA.

Page 183, ligne 10, ceintrés, *lisez:* cintrés.

Page 191, ligne 21, rien de plus haut, *lisez:* rien de plus que ce qu'on a vu plus haut, quand j'ai parlé.

Page 196, ligne 8, 1825, *lisez:* 1827.

BIOGRAPHIE LYONNAISE.

(XXIV.e ARTICLE).

NOTICE SUR FRANÇOIS-FRÉDÉRIC LEMOT (1).

L'habile statuaire François-Frédéric Lemot, dont les beaux-arts ont eu récemment à déplorer la perte, était né à Lyon, dans la rue Noire, le 4 novembre 1771, de Jacques-Frédéric Lemot, maître menuisier, et d'Elisabeth Melon; baptisé le 5 dans l'église paroissiale de St-Nizier, il eut pour parrain François de Los-Rios, libraire (2), et pour marraine demoiselle Claudine Idt.

(1) Nous sommes redevable d'une grande partie des matériaux de cette notice à l'obligeance de M. Quatremère de Quincy, membre de l'institut royal de France, secrétaire perpétuel de l'académie des beaux-arts; à l'ouvrage intitulé : *Mémoires historiques, relatifs à la fonte et à l'élévation de la statue équestre de Henri IV*, par M. Lafolie, conservateur des monumens publics de Paris; aux notices publiées par M. Artaud, directeur du musée de St-Pierre, sur l'*ancienne statue équestre de Louis XIV*, à Lyon, et sur la *nouvelle*; enfin nous n'avons pas craint de nous aider parfois de la *Biographie des contemporains*, par MM. Arnault, Jay, Jouy, Norvins, etc. en la rectifiant cependant sur quelques points.

(2) Le libraire François de Los-Rios, né à Anvers en 1728, était venu s'établir à Lyon en 1766. C'était un homme d'un esprit fort original; il est auteur de quelques productions facétieuses et de plusieurs ouvrages de biblio-

Lemot était à peine âgé de 12 ans, quand son père, ayant quitté Lyon pour aller demeurer à Paris, l'amena dans la capitale, et parvint à le faire recevoir à l'école gratuite de dessin qui y était établie, rue des Cordeliers, sous l'inspection de M. Malhortie (1).

Doué des plus heureuses dispositions, mais fort incertain, en entrant dans la carrière des arts, sur le genre qu'il lui convenait de suivre, une circonstance assez singulière vint bientôt décider le goût de Lemot, et lui faire embrasser la sculpture. On raconte qu'un jour, étant allé visiter le beau parc de Scéaux, MM. Julien et Dejoux, qui s'y promenaient avec plusieurs autres artistes distingués, le trouvèrent dans le bosquet de la fontaine d'*Eole* et de *Scylla*, dessinant le fameux

---

graphie. Ayant quitté Lyon peu d'années après le siége, il se retira à Malines, où il est mort le 24 novembre 1820, dans un état assez près de l'indigence. On peut voir, au sujet de feu de Los-Rios, les *Archives historiques, statistiques et littéraires du département du Rhône*, tom. IV, pag. 69-71.

(1) Cette école gratuite de dessin avait été établie à Paris en 1767. Le roi en était le protecteur; elle était ouverte à 1500 élèves, à qui l'on enseignait les principes élémentaires de la géométrie-pratique, de l'architecture, de la coupe des pierres, de la perspective et des différentes parties du dessin, comme la figure, les animaux, la fleur et l'ornement; c'était enfin, comme on le voit, une école en faveur des *arts et métiers*. M. Malhortie, qui avait l'inspection des études, était assisté de trois professeurs et d'un pareil nombre d'adjoints : l'école existe encore aujourd'hui, rue de l'*Ecole de Médecine*, n.° 5, sous la direction de M. Perrin, peintre du roi, membre de l'ancienne académie de peinture et de sculpture.

Hercule gaulois (1) du célèbre Pierre-Puget. Après différentes questions que lui firent ces Messieurs, et auxquelles il répondit avec autant de naïveté que de justesse, MM. Julien et Dejoux délibérèrent un instant pour savoir lequel des deux se chargerait de l'intéressant enfant. M. Dejoux lui proposa alors d'entrer à son école, et le petit garçon accepta bien vite, en protestant de sa reconnaissance avec infiniment de naturel.

Les progrès de Lemot furent d'une rapidité dont on a peu d'exemples. Il y avait à peine quatre ans qu'il travaillait sous la direction de M. Dejoux, lorsqu'en 1790, il osa concourir pour le grand prix de sculpture. Le sujet proposé par l'académie était le *Jugement de Salomon ;* le bas-relief présenté par Lemot, âgé seulement de 19 ans, réunit la pluralité des suffrages, et la couronne lui fut décernée. Un semblable succès, obtenu dans un âge aussi tendre, ne pouvait manquer de faire sensation, et il en produisit en effet une très-grande. Toutes les conversations, à Paris comme à la cour, s'en occupèrent. La reine de France, Marie-Antoinette, voulut voir le jeune lauréat ; il eut l'insigne honneur

---

(1) Cet Hercule, de 7 à 8 pieds de proportion, était représenté à demi-couché, se reposant sur sa massue, et s'appuyant sur un bouclier, au centre duquel l'artiste avait placé trois branches de lis, par allusion aux armes de France ; il tenait dans sa main gauche trois espèces de pommes avec lesquelles Hercule endormit le chien Cerbère. Cette belle figure, où la souplesse de la peau était exprimée d'une manière admirable, avait été pendant longtemps dans l'avant-cour du château de Sceaux ; elle fut ensuite placée à l'extrémité de la grande allée du bosquet d'*Eole* et de *Scylla*, et lui servait de perspective.

de lui être présenté, ainsi qu'au dauphin, et la même année il partit pour Rome en qualité de pensionnaire du roi.

Tout le monde connaît Salomon, et la sagesse de l'arrêt qu'il rendit à l'égard d'un enfant réclamé par deux femmes. La peinture s'est plusieurs fois emparée de ce terrible et pathétique sujet; mais le célèbre Poussin est le seul qui l'ait su traiter. Le tableau de ce grand peintre fait partie de la collection du *Louvre;* quoiqu'il ait été souvent gravé, il est encore beaucoup de personnes auxquelles il est entièrement inconnu. Dans ce tableau, Salomon, assis sur son trône, fait face au spectateur. A sa droite est un de ses soldats auquel il ordonne de partager en deux le corps de l'enfant réclamé; les deux femmes ont un genou en terre et occupent le premier plan du tableau. La bonne mère est auprès du soldat, qui tient l'enfant par la jambe droite, et va le partager avec son glaive; elle élève les bras, et semble crier à Salomon de suspendre son arrêt. La mauvaise mère, au contraire, étend le bras droit vers le soldat, et paraît le presser d'exécuter l'ordre du roi. Quelques autres Israëlites, hommes et femmes, sont groupés sur les côtés du tableau; et des seize figures qui le composent, il n'en est pas une qui n'ait l'expression convenable à la scène déchirante qui y est représentée.

Dans le bas-relief de Lemot, Salomon, les deux femmes et le soldat sont sur le premier plan. Le temple ou le palais est coupé dans sa longueur, et Salomon, assis sur son trône, est vu par côté. La mauvaise mère lui présente l'enfant, et semble souscrire avec empressement à l'arrêt prononcé, tandis que la bonne mère paraît muette et plongée dans la plus vive douleur.

Plusieurs Israélites sont groupés autour du trône de Salomon ; dans le fond du bas-relief règne une galerie élevée, dont les entrecolonnemens sont occupés par d'autres Juifs, spectateurs. L'ouvrage de Lemot présente environ trente-six figures, dont le dessin un peu lourd, les têtes peu expressives, révèlent assez l'âge où l'auteur exécuta ce morceau, qui, d'ailleurs, fit concevoir des espérances brillamment réalisées dans la suite.

Depuis près de trois ans Lemot poursuivait paisiblement à Rome le cours de ses études, quand le trône du malheureux Louis XVI, renversé dans l'affreuse journée du 10 août 1792, fit place à la république. L'histoire a dit assez de quel œil furent vus dans les cours étrangères, et par toutes les nations de l'Europe, les épouvantables changemens opérés alors dans les institutions de notre pays. Le pape Pie VI et les peuples de ses états ne s'y montrèrent pas plus favorables ; aussi l'ambassadeur de la république française (1) fut-il à peine arrivé dans la capitale du monde chrétien, qu'il ne tarda pas à voir le mépris et la haine qu'on y portait au caractère dont il était revêtu. Insulté par la populace de Rome presque chaque fois qu'il sortait de son hôtel, il fut, le 13 janvier 1793, poursuivi à coups de pierres jusqu'à l'entrée de la maison du banquier *Monette*, et bientôt un perruquier l'y frappa d'un coup de rasoir dans le bas-ventre, dont il mourut trente-quatre

(1) Hugon de Basseville, littérateur et journaliste, ancien collaborateur de Mallet-Dupan, puis de Carra. Basseville est auteur d'un précis historique sur la vie du genevois Lefort, principal ministre de Pierre-le-Grand, empereur de Russie ; il a composé encore quelques autres ouvrages, et il était membre de plusieurs académies.

heures après. Non contente de cet excès, la populace se porte sur-le-champ à l'académie de France et y met le feu ; elle maltraite horriblement tous ceux des élèves qu'elle rencontre, et ces jeunes gens, au nombre desquels était Lemot, sont obligés, pour mettre leur vie en sûreté, de se réfugier d'abord à Naples et ensuite à Florence.

Arrivés dans cette dernière ville, dénués de tous moyens, et craignant même de rentrer en France, ils essayèrent de s'adresser à l'envoyé de la république (1) au grand duc de Toscane, afin d'en obtenir des secours ; mais celui-ci ne pouvant faire que très-peu de ce qu'ils désiraient, engagea Lemot à se rendre à Paris pour y solliciter du gouvernement une pension capable de permettre aux malheureux élèves de l'académie d'achever leurs études en Italie. Malgré les dangers de toute espèce que présentait cette entreprise, Lemot n'hésite pas à se mettre en route, et il arrive à Paris au moment où s'organisait la réquisition des jeunes gens de 18 à 25 ans.

(1) François Cacault, ancien professeur de mathématiques à l'école militaire, ensuite secrétaire des commandemens de M. le maréchal d'Aubeterre, puis secrétaire d'ambassade à Naples. Au commencement de la révolution, il fut chargé d'affaires de France à Naples et à Gênes ; après l'assassinat de Basseville, il passa à l'ambassade de Rome, et parvint à conclure la paix avec le pape Pie VI. De Rome, il fut envoyé par le gouvernement à Florence, et nommé, en 1798, député de la Loire inférieure au conseil des cinq-cents. Après le 18 brumaire, il fit partie du nouveau corps législatif, et fut bientôt envoyé à Rome en qualité d'ambassadeur ; il y resta deux ans, et fut remplacé, en 1803, par le cardinal Fesch, oncle de Bonaparte.

Enveloppé dans cette mesure, à peine Lemot eut-il le temps d'obtenir pour ses camarades l'avantage qu'il était venu solliciter, et bientôt il fut obligé de partir pour l'armée que le général Pichegru commandait sur le Rhin. Il y prit du service dans l'arme de l'artillerie, et il était aux avant-postes de cette armée, quand, en 1795, lui arriva l'ordre du gouvernement de se rendre à Paris, afin de concourir à l'exécution d'une statue colossale en bronze, représentant le *peuple français*, sous la figure d'*Hercule*. Cette statue, qu'on avait le projet d'ériger sur le terre-plain du pont neuf, devait avoir cinquante pieds de proportion; Lemot en fit le modèle en petit, qui fut adopté par un jury, mais des circonstances qui nous sont inconnues, s'opposèrent à ce que le monument fût exécuté (1). Le statuaire retira du moins de ce projet le

---

(1) L'érection de ce monument avait été proposée par le peintre David à la convention nationale, dans la séance du 7 novembre 1793.

« Que cette image, disait-il, imposante par son caractère de force et de simplicité, porte écrit en gros » caractères, sur son front, *lumière;* sur sa poitrine, » *nature*, *vérité;* sur ses bras, *force*, *courage!* que sur » l'une de ses mains, les figures de la *Liberté* et de l'*Égalité*, » serrées l'une contre l'autre, et prêtes à parcourir le » monde, montrent à tous qu'elles ne reposent que sur » le génie et la vertu du peuple! que cette image du » peuple *debout*, tienne dans son autre main cette massue » terrible dont les anciens armaient leur Hercule! C'est à » nous à élever un tel monument; les peuples qui ont » aimé la liberté en ont élevé de semblables. »

Ce monument, dont le bronze devait être *fourni par la victoire*, fut décrété par la convention dans la séance

précieux avantage de faire de l'art de la fonte une étude particulière, approfondie, et qui lui fut, plus tard, d'une très-grande utilité.

Sous le gouvernement du directoire, Lemot fut chargé de faire, pour la salle du conseil des cinq cents, le modèle en plâtre de la statue de *Numa Pompilius*, et, sous le consulat, il fit, pour la salle du tribunat, au palais-royal, une statue en marbre de *Cicéron*, au moment où le célèbre orateur, muni des preuves de la conspiration de Catilina, dévoile au sénat toutes les ramifications de cette odieuse trame. Cette belle statue avait sept pieds de proportion. Il fut encore chargé, sous le consulat, du modèle en plâtre d'une statue de *Léonidas aux Thermopyles*, pour la salle des délibérations du sénat conservateur, et fit, pour le vestibule du palais, un bas-relief en pierre de Liais, représentant deux *Renommées*, dont on admire le style et le dessin.

Sous le gouvernement impérial, il fit, pour la salle des séances du corps législatif, les modèles en plâtre des statues de *Lycurgue* et de *Brutus*, toutes deux de six pieds de proportion, et dans lesquelles les connaisseurs remarquèrent une singulière énergie de caractère, de la grandeur et de la correction dans le dessin, et

---

du 17 novembre 1793, mais avec un léger changement. David voulait qu'on lût sur les bras de la statue les mots *force*, *courage*; la convention décréta qu'on lirait sur les bras le mot *force*, et sur les mains le mot *travail*. La déclaration des droits de l'homme, l'acte constitutionnel gravé sur l'airain, la médaille du 10 août et le décret de la convention devaient être déposés dans la massue. Tous les artistes de la république étaient appelés à concourir.

des draperies d'un style excellent. Il fit encore pour la tribune du corps législatif un bas-relief allégorique, en marbre, d'une composition très-bien ordonnée. Le buste de la *Liberté*, posé sur un socle élevé, occupe le milieu de cette composition; au-dessous est un médaillon présentant l'image de *Janus*; deux figures de femmes, de grandeur naturelle, la *Renommée* à droite, et l'*Histoire* à gauche, publient et transmettent aux siècles à venir les hauts faits de la république française; enfin deux enseignes militaires, surmontées d'un coq aux ailes déployées, ornent le fond de ce bas-relief qui, tout à fait dans le goût du célèbre Jean Goujon, passe avec raison pour un des plus beaux morceaux de notre artiste.

La haute réputation que Lemot s'était acquise par ces différens ouvrages, lui fit ouvrir les portes de l'institut au commencement de l'année 1805. Il y remplaça M. Julien, statuaire d'une grande habileté, auteur des magnifiques statues de *La Fontaine* et du *Poussin* (1); il avait pour concurrens MM. Chaudet, Cartellier, Gois père, Boichot, Lecomte et autres artistes d'un vrai mérite. Après avoir obtenu, à deux scrutins successifs, le même nombre de suffrages, Lemot et M. Chaudet furent ballottés, et le sculpteur lyonnais l'emporta de cinq voix.

---

(1) Pierre Julien, né à St-Paulien, près du Puy en Velay, ne doit pas être considéré comme étranger à la ville de Lyon; il y commença ses études dans la statuaire, sous le sculpteur Perrache, lequel l'envoya ensuite à Paris auprès de Guillaume Coustou, dont les excellens conseils achevèrent de le former.

Dès l'année 1799, Lemot et M. Chaudet avaient été chargés par le gouvernement consulaire de l'exécution d'un *Char de la Victoire*. Ce monument devait être érigé sur la place des Victoires, à Paris, en remplacement de la statue pédestre de Louis XIV, renversée par suite du décret de l'assemblée nationale législative, en date du 14 août 1792 (1); mais différens motifs ayant fait préférer d'orner la place des Victoires de la statue colossale en bronze du général *Desaix* (2), tué à Marengo, le talent de Lemot fut seul employé pour le *Char* et pour les deux figures de la *Victoire* et de la *Paix* que l'on voulait ajouter aux quatre chevaux antiques du portail de l'église St-Marc, à Venise, montés sur l'arc de triomphe de la place du Carrousel. Ces trois morceaux, en plomb doré, et que la chute du gouvernement impérial a fait disparaître, furent mis en place vers la fin de l'année 1808.

Vers le milieu de l'année 1810, il termina l'immense bas-relief qui remplit le tympan du fronton du Louvre du côté de St-Germain l'Auxerrois. Ce magnifique ou-

---

(1) Le *considérant* de ce décret est ainsi conçu :
« L'assemblée nationale, considérant que les principes sacrés » de la liberté et de l'égalité ne permettent point de laisser » plus long-temps sous les yeux du peuple français les » monumens élevés à l'orgueil, au préjugé et à la tyrannie;
» Considérant que le bronze de ces monumens, converti » en canons, servira utilement à la défense de la patrie, » décrète qu'il y a urgence. »

(2) Cette statue était de M. Dejoux, et complètement nue; le public de Paris en fut tellement choqué, qu'on ne tarda pas, du temps même de l'empire, de la faire descendre du piédestal sur lequel elle avait été placée.

vrage, qui fut, comme tout le monde le sait, désigné par le jury pour le grand prix décennal; offre 24 mètres de longueur sur 5 de hauteur. « Il représente les Muses, » dit le *Moniteur* de l'époque, célébrant la gloire du héros » protecteur des arts, et auquel ils doivent l'achèvement » du Louvre. Le buste colossal de l'empereur occupe la » partie supérieure du fronton; il pose sur un cippe, » au pied duquel est assise la figure de la Victoire, te- » nant des palmes et des couronnes. De chaque côté sont » les Muses partagées en deux groupes. Minerve les » invite à célébrer ce nouveau bienfait et ce nouveau » titre de gloire. A gauche du spectateur est Clio inscri- » vant sur le cippe, avec le burin de l'histoire, le nom » de Napoléon. Derrière elle, Melpomène et Calliope, » se tenant par la main, semblent prendre part à l'action » de Clio, tandis que Polymnie, enveloppée de son » manteau, à la manière antique, médite sur cet heu- » reux événement, et qu'Uranie indique du doigt, sur » un globe céleste posé sur ses genoux, la constellation » du lion, époque de la naissance de l'empereur. A » droite du spectateur, Minerve, tournée vers l'autre » groupe, est élevée sur un des degrés du cippe. » Therpsicore et Euterpe obéissent à la déesse par des » danses et des chants de reconnaissance et d'admira- » tion. Erato, inspirée par l'Amour, son Génie parti- » culier, fait résonner la lyre que Thalie écoute avec » émotion. Les deux angles parallèles du fronton sont » occupés par deux Génies, dont l'un tient un caducée, » l'autre un flambeau, et tous deux une guirlande de » fruits et de laurier, dont ils paraissent vouloir décorer » le monument. »

Tous les connaisseurs sont d'accord sur la noblesse et

la simplicité de style qui règnent dans ce bas-relief, sur le bon goût des ajustemens, sur la belle expression des têtes, enfin sur l'élégance et le fini du travail, mérite fort grand, mais qu'on ne peut guère apprécier à la distance de 30 mètres où l'ouvrage est placé. A l'époque de la restauration, ce monument subit un changement léger, et qui ne fit rien perdre au sens que présentait le sujet du bas-relief. Le buste colossal de Bonaparte fut transformé en celui de Louis XIV, et le nom de *Napoléon* effacé du cippe. Quoiqu'on ne puisse refuser à Bonaparte la gloire d'avoir très-grandement protégé les arts, on ne peut nier non plus que les arts doivent encore davantage à la protection de Louis XIV. D'un autre côté, Bonaparte, à l'époque où fut fait le bas-relief, n'avait point *achevé* le Louvre; il en avait seulement fait *regratter* la façade sur la place de St-Germain l'Auxerrois et celle sur le pont des arts, et fait continuer les ornemens et les sculptures des façades sur la cour. C'est sous le règne de Louis XIV qu'ont été construits les trois grands corps de bâtimens qui ferment le Louvre au nord, au midi et à l'est, et, à ce titre, le buste du grand roi méritait bien mieux que celui de Bonaparte de figurer sur le principal fronton de ce majestueux édifice.

Peu de temps après l'achèvement du fronton du Louvre, M. Chaudet, qui remplissait à l'école des beaux-arts de Paris la place de professeur de sculpture, vint à mourir, et, par décret impérial du 8 septembre 1810, Lemot lui fut donné pour successeur. Dans cette même année, l'académie de Lyon lui fit l'honneur de l'admettre au nombre de ses membres associés. En 1811, il fut chargé de faire la statue de *Murat*; il le repré-

senta dans le costume de *grand amiral*, et sut donner à la figure de ce guerrier, l'un des plus beaux hommes de l'époque, un caractère plein d'héroïsme et beaucoup de noblesse et d'élévation dans le maintien. Afin d'indiquer d'une manière positive la dignité de grand amiral dont Murat était revêtu, il imagina de donner à la garde de l'épée la forme d'une proue antique. Vers le même temps à peu près, Lemot eut à s'occuper des sculptures de l'arc de triomphe construit sur le pont de Châlons-sur-Marne, et qui, dans la campagne de 1814, a été détruit par les armées russe et prussienne. Indépendamment de tous les ouvrages dont il a été parlé jusqu'ici, on lui doit encore le buste colossal du fameux *Jean Bart*, qu'il fut chargé d'exécuter pour la ville de Dunkerque, ainsi que le modèle en plâtre de la statue du général *Corbinau*, aide-de-camp de Bonaparte, tué à la bataille d'Iéna. Cette statue devait, avec celle de quelques autres généraux français, servir à la décoration du pont Louis XVI.

Après la chute du gouvernement impérial, et dès l'arrivée à Paris de S. A. R. Monsieur, frère du roi, la garde nationale parisienne avait exprimé le vœu de voir rétablir sur le pont neuf la statue équestre en bronze de *Henri IV*. En conséquence, le conseil municipal de la ville de Paris, dans ses séances des 18, 22 et 23 avril 1814, délibéra et arrêta que la statue de ce bon prince serait rétablie sur le terre-plain du pont neuf, et que, pour subvenir à la dépense, il serait ouvert une souscription dans toute l'étendue du royaume. Cet arrêté fut soumis à S. A. R. Monsieur, qui daigna y donner son approbation, et sur-le-champ se forma un comité composé des hommes les plus recommandables

de la capitale. Ce comité, présidé par M. le marquis de Barbé Marbois, et dont M. de la Salle, préfet de la Haute-Marne, fut d'abord le secrétaire, s'empressa de choisir Lemot pour l'exécution de la statue. Le devis que présenta celui-ci fut soumis à la classe des beaux-arts par l'intermédiaire de M. Suard, et la classe, en approuvant tous les articles de ce devis, donna pareillement son approbation au choix que le comité avait fait de l'artiste (1).

Le marché entre Lemot et le comité, fut donc passé le 3 janvier 1815, au prix de 337,870 fr., et, dans le courant du même mois, le statuaire avait achevé son petit modèle en terre et l'avait fait mouler en plâtre. M. Quatremère de Quincy, secrétaire perpétuel de l'académie des beaux-arts, M. Dufourny, professeur d'architecture, et M. Perignon, avocat à la cour royale de Paris, tous trois membres du comité, et chargés par lui de suivre les travaux de la statue, furent invités à voir le travail de l'artiste, et en rendirent au comité

---

(1) Le rapporteur de la commission nommée par la classe des beaux-arts de l'institut, s'exprime ainsi :

« Votre commission a pensé unanimement, dit-il, et » la classe pensera sûrement de même, que le comité en » choisissant M. Lemot pour l'érection de ce monument, » a fait un excellent choix ; que le même comité a encore » montré des lumières et du goût en abandonnant au statuaire l'entière direction de la fonte, de la ciselure, des » réparages et montures, enfin de tous les travaux qui » concourent à l'érection du monument, y compris les » bas-reliefs et ornemens, et les dimensions du piédestal » qui doivent être en harmonie avec les proportions de » la statue équestre. »

le compte le plus favorable (1). Au mois d'avril 1816, le grand modèle en plâtre de la statue était terminé (2), et le 5 septembre suivant, avant qu'il fût livré à M. Piggiani, mouleur et fondeur, LL. AA. RR. Madame, duchesse d'Angoulême, Monsieur, frère du roi, et Mgr. le duc d'Angoulême, arrivèrent à une heure après-midi dans l'enclos de l'ancienne *foire de St-Laurent*, où était situé l'atelier de Lemot, afin de voir l'ouvrage. LL. AA. RR. en témoignèrent à l'auteur toute leur satisfaction, et les opérations préliminaires de la fonte dans l'atelier du *Roule*, commencèrent le 18 mars 1817.

L'entière opération de la fonte avait été fixée au com-

---

(1) » Nous avons reconnu, disent-ils dans leur rapport, » que le modèle en petit de la statue équestre se trouve » dans ce moment ajusté, réparé et entièrement terminé. » Sa proportion est de trois pieds sept pouces de hauteur » environ; ce qui forme le quart de la grandeur que le » tout doit avoir dans l'exécution. »

Après différens éloges donnés au cheval et au cavalier, les rapporteurs terminent ainsi :

» L'ensemble de ce modèle nous a paru digne des ta- » lens de l'artiste auquel le comité en a confié l'exécu- » tion, et propre à répondre aux intentions des sous- » cripteurs et aux vœux de la France. »

(2) Pendant les cent jours, Lemot ne cessa pas un instant de travailler au grand modèle de la statue. Il est encore à remarquer que, sur la proposition de M. le comte de Bondi, alors préfet du département de la Seine, le ministre Carnot fit payer à l'artiste une somme de 21,870 f. qui lui étaient dus pour les travaux en plâtre du petit et du grand modèle du cheval.

mencement d'octobre. Le 6 de ce mois, à 5 heures 13 minutes du soir, M. Piggiani, en présence de LL. AA. RR. madame la duchesse d'Angoulême et madame la duchesse de Berry, de M. le comte de Chabrol, préfet de la Seine, de M. le comte Anglès, préfet de police, de MM. les membres du comité, et de quantité d'autres spectateurs, déboucha l'ouverture du fourneau, et le métal enflammé, s'élançant dans l'écheno, se répandit dans toutes les parties du moule. Des acclamations, des applaudissemens, auxquels se mêlait l'air chéri de *Vive Henri IV*, exécuté par la musique de la légion du Pas de Calais, s'élevèrent alors de toutes parts, et Lemot fut comblé des félicitations de la brillante assemblée.

Le 28 octobre, à midi et demi, Sa Majesté partit, avec tout son cortége, du château de Tuileries, et vint sur le pont neuf poser la première pierre du piédestal de la statue. Cette cérémonie, dans laquelle Lemot eut l'honneur d'être présenté au roi, par M. le comte *Lainé*, ministre de l'intérieur, dura près de deux heures. Le 13 mars 1818, la statue fut extraite de la fosse, et M. Mesnel, monteur et ciseleur, s'occupa sur-le-champ de la ciselure de l'ouvrage, laquelle ne fut achevée qu'à la fin de juin. Le 13 août, à 10 heures du matin, la statue, couverte d'une toile bleue fleurdelisée, et placée dans une forte charpente, partit de l'atelier du Roule pour venir sur le pont neuf. On y avait attelé dix-huit paires de bœufs, et cependant, à six heures du soir, l'énorme fardeau, qu'on évaluait à quarante milliers, n'avait pas dépassé l'extrémité de l'avenue de Marigny, aux champs élysées. Après mille efforts pour tourner l'avenue de Neuilly et se placer au milieu de la chaussée, les spectateurs, qui s'impatientaient de tant de retar-

demens, demandèrent à grands cris qu'on attachât des cordes aux poutres du traîneau. La multitude s'empare alors de ces cordes, on dételle les bœufs, et la masse, en moins d'une demi-heure, est arrivée sous les fenêtres du pavillon de *Flore*, aux Tuileries. Cette scène intéressante a été rendue avec une extrême vérité par le crayon spirituel de nos lithographes parisiens.

Le même soir, la statue continua sa route aux cris répétés de *Vive le roi! vive la famille royale!* elle s'arrêta en face du pont des arts, et elle y demeura jusqu'au 17. Dès les deux heures du matin, on se mit en devoir de la transporter sur le pont neuf, et vers les six heures, au moyen d'un attelage de soixante chevaux de marine, elle arriva en face du terre-plain. Le jeudi 20, la statue fut placée sur son piédestal par M. Guillaume, un des maîtres charpentiers de Paris les plus habiles, et le 25, jour de la fête du roi, le monument fut inauguré. Dans cette cérémonie, l'une des plus belles dont nous ayons été témoin dans la capitale, Sa Majesté parut en habit de maréchal de France, et S. A. R. Monsieur en habit de colonel général de la garde nationale.

L'ouvrage que Lemot venait de livrer aux regards du public ne manqua pas d'être l'objet de plusieurs critiques; les plus fortes, et l'on peut dire aussi les plus déraisonnables furent celles qu'essuya le cheval. On trouva que l'artiste n'avait pas donné des formes assez fines à l'animal, sans examiner que le cavalier, couvert de fer de la tête aux pieds, monte un robuste cheval de bataille, et non point un de ces coursiers agiles propres à courre le cerf dans les forêts de St-Germain ou de Fontainebleau Il existe encore des gravures assez fidèles de l'ancienne statue équestre de Henri IV. Le cheval, comme chacun

le sait, était l'ouvrage de Jean de Bologne, et la figure du roi, long-temps attribuée à Guillaume Dupré, mais qui, d'après les justes observations de M. Lafolie, paraît vraiment être de Pierre Tacca, lui a toujours été préférée. Si les critiques de Lemot eussent eu connaissance de ces gravures, il n'y a pas de doute qu'ils auraient gardé le silence; je crois même qu'ils se seraient empressés de convenir que Jean de Bologne, tout élève qu'il était du grand Michel-Ange, avait fait beaucoup moins bien. Quant aux deux bas-reliefs en bronze, qui devaient décorer les côtés du piédestal faisant face au quai de l'école et à celui de la monnaie, et qui ne furent mis en place qu'après l'achèvement du revêtement en marbre du massif en pierre, on sait que l'un représente *Henri IV laissant entrer des vivres dans Paris dont il faisait le siége*, l'autre son *entrée dans la Capitale.* Ces deux morceaux, très-bien exécutés, ont chacun 9 pieds 6 pouces de longueur, sur 4 pieds de hauteur; ils ont été fondus d'un seul jet, et le marché en fut passé avec Lemot, le 5 juin 1816, au prix de 40,000 fr. Les quatre bas-reliefs en bronze que fit Pierre Franqueville pour le piédestal de l'ancienne statue, représentaient le *combat d'Arques*, la *bataille d'Ivry*, la *réduction de Paris*, et la *prise d'Amiens;* ils sont conservés au musée.

En 1819, M. le comte de Lézai-Marnésia étant préfet du Rhône, le conseil général du département, par une délibération du 20 août, arrêta que le projet d'une statue équestre en bronze, à ériger sur la place Bellecour en l'honneur de *Louis XIV*, et en remplacement de l'ancienne statue de ce grand prince, renversée dans la révolution, serait exécuté. Le 28 novembre le

conseil municipal se joignit au conseil général ; un concours fut ouvert, et des nombreux concurrens qui se présentèrent, parmi lesquels on distinguait M. Bosio, membre de l'institut, l'un de nos premiers statuaires, Lemot, en sa qualité de Lyonnais, fut celui qui obtint une juste préférence. Un traité fut donc passé avec lui le 17 avril 1820, au prix de 373,750 fr.

La pose de la première pierre du piédestal eut lieu le 1.er mai 1821, jour du baptême de S. A. R. Mgr. le duc de Bordeaux. Dans cette brillante cérémonie, S. Ex. le maréchal duc de Bellune, pair de France, fut chargé de représenter S. A. R. Mgr. le duc d'Angoulême. Le maréchal était accompagné de M. le comte de Lézai-Marnézia, préfet du département, de M. le général comte Maurice-Mathieu de la Redorte, de M. le général baron d'Ordonneau, de M. le général marquis de Clermont-Tonnerre ; enfin de MM. les membres des corps administratifs, civils et judiciaires de Lyon.

Le grand modèle de la statue était terminé en 1823, et peu de temps après elle fut coulée en bronze. M. le comte de Fortis, membre de l'académie de Lyon, qui habite maintenant la capitale, et qui assistait à l'opération, rendit compte de son succès dans le *Moniteur*. Après que la statue eut été déterrée, et quand le ciseleur eut fini son ouvrage, Sa Majesté le roi de Prusse, qui était venu passer quelques jours à Paris, prit la peine de se transporter à l'atelier du Roule. Frappé de la perfection du travail de Lemot, ce prince ne put s'empêcher de lui dire : *Quand on a fait un si bel ouvrage, on coule sa réputation en bronze.* Vers le milieu de 1825, un marché fut passé avec M. Ghéfaldy, au prix de 37,000 f., pour le transport par terre de la statue et pour sa pose

sur le piédestal; les ferrures et le charronnage du *fardier* furent confiés à l'habileté de M. Aguettant, charron à l'*Homme de la Roche*, et les deux essieux en fer, pesant dix-sept quintaux chacun, furent l'ouvrage de M. Bévillard, serrurier à la Guillotière.

Le *fardier* parti de Lyon dans le mois de septembre, fut bientôt arrivé à Paris. Après avoir été examiné par le conseil des ponts et chaussées, on se hâta d'y charger la statue, et le 2 octobre 1825, il sortit de la capitale par la barrière du trône, attelé de vingt chevaux. Le trajet de Paris à Lyon fut de treize jours seulement; douze chevaux furent ajoutés à l'équipage pour franchir la montagne de Limonest, et le 15 octobre, à deux heures après-midi, la statue de Louis-le-Grand, au-devant de laquelle s'était portée une bonne partie de la population de Lyon et des campagnes voisines, arrivait majestueusement sur la place Bellecour (1).

(1) Le conseil des bâtimens civils était d'avis de faire transporter la statue par la Seine jusqu'au Hâvre; par la mer, du Hâvre jusqu'aux bouches du Rhône, et de là par le Rhône jusqu'à Lyon. M. le comte de Tournon, président du conseil, fut d'une autre opinion; il proposa à S. Exc le ministre de l'intérieur de placer la statue sur un chariot où elle resterait pendant tout le voyage, de la conduire ainsi de la fonderie jusqu'à la Seine, et de l'y embarquer pour remonter jusqu'à Auxerre, de la débarquer en cette ville et de la conduire par terre jusqu'à Châlons-sur-Saône, de la rembarquer à Châlons et de la faire descendre par la Saône jusqu'à Lyon. L'opinion de M. le comte de Tournon fut adoptée par le conseil général des ponts et chaussées, et nous ignorons quelles raisons firent renoncer à ce projet de transporter la statue, tantôt

Posée sur son piédestal, la statue devait être inaugurée le 4 novembre, jour de la fête de S. Charles; mais le mauvais temps fit renvoyer au dimanche suivant cette cérémonie, laquelle eut lieu après le service divin, en présence de M. le commissaire du roi, de MM. les membres de la commission, des autorités civiles et militaires, de toutes les troupes de la garnison et d'un concours immense de spectateurs (1).

---

par eau, tantôt par terre. Il est probable que M. Ghéfaldy, parfaitement sûr de la solidité de son *fardier*, a fait sentir tous les inconvéniens qui pouvaient résulter du *débarquement* et du *rembarquement* de la statue, et qu'alors on s'est décidé pour la voie de terre, que personne d'abord ne conseillait ni n'approuvait. Quoi qu'il en soit, M. Ghéfaldy, dans l'entreprise hardie dont il s'est chargé, a donné la preuve d'une intelligence peu commune, et le succès qu'il a eu le bonheur d'y obtenir, est un fait qui mérite de rester dans la mémoire de tous les gens instruits. Puisse-t-il recevoir un jour quelqu'une de ces récompenses honorables auxquelles un grand zèle, joint à beaucoup d'intelligence, a de légitimes prétentions!

(1) Le jour même de la cérémonie, M. James, receveur des contributions, parent et ami du baron Lemot, fit paraître une ode sur le rétablissement et l'inauguration de la statue équestre de Louis XIV., où l'on trouve cette strophe :

Louis revit, est-ce un prodige ?
Non, des beaux-arts c'est un prestige
Qu'on croirait un effet du céleste pouvoir.
Ce sont eux qui nous font revoir
Ce roi, protecteur de leur gloire :
Aux lettres, aux talens, la France a vu, par lui,
S'ouvrir le temple de Mémoire ;
Le Génie, à son tour, l'y replace aujourd'hui.

Le vendredi 11 novembre, MM. les artistes du palais St-Pierre, ayant à leur tête M. Artaud, directeur du musée de Lyon, et M. Revoil, professeur à l'école de peinture, se réunirent à l'hôtel de Provence pour y fêter l'auteur de la statue. Le banquet, auquel avaient été invités plusieurs architectes distingués de la ville, présenta la gaîté la plus vive et la plus aimable. De fort jolis couplets furent chantés par MM. Guindran et Thiériat, et des scènes bouffonnes, où quelques-uns des convives firent ingénieusement entrer l'éloge de Lemot et de son magnifique ouvrage, imprimèrent à cette réunion un caractère d'originalité aussi spirituel qu'amusant. La veille, au soir, une sérénade, exécutée par la musique des deux régimens de la garnison, avait eu lieu sous les fenêtres de Lemot, à l'hôtel des ambassadeurs. L'heureux statuaire quitta ensuite cette ville aussi satisfait de lui que de l'accueil de ses compatriotes.

La statue équestre de Louis XIV, qu'on voyait jadis à Lyon sur la place Bellecour, était l'ouvrage de Martin Desjardins, sculpteur hollandais, auteur de la statue pédestre érigée autrefois à ce grand prince par le maréchal de la Feuillade, sur la place des Victoires, à Paris. Ces deux morceaux, empreints de noblesse et de grandeur, se distinguaient encore par une foule de détails d'un fini remarquable; mais le goût qui régnait dans les arts, du temps de Martin Desjardins, est tellement éloigné de la sévérité du goût actuel, qu'il serait inconvenant d'établir le moindre parallèle entre l'ancienne statue de Louis XIV et celle que nous devons à Lemot.

Nous n'avons jamais fait le voyage de Rome, et par conséquent nous n'avons pas vu la statue équestre de Marc-Aurèle, placée sur un piédestal dans la cour du

Capitole ; mais nous la connaissons par les gravures qu'on en trouve dans les beaux recueils de Rossi et de Perrier, et l'italien Milizia, dans son traité sur l'*art de voir dans les beaux-arts*, n'a pas oublié d'en parler. On sait que ce superbe monument ne pouvait lasser l'admiration du celèbre Piétre de Cortone ; le cheval surtout est peut-être le morceau le plus expressif qu'ait produit la sculpture ancienne : eh bien, nous croyons fermement que Lemot y pensait en faisant le sien, et tous les connaisseurs avoueront, sans hésiter, que l'ouvrage du sculpteur lyonnais présente autant de vie que celui du sculpteur romain. Nous osons aller plus loin : sous le rapport de la noblesse, de l'élégance et de la correction du dessin, ils trouveront qu'il lui est de beaucoup supérieur. Certains critiques ont reproché à la tête du cheval de Marc-Aurèle d'avoir quelque chose de celle du bœuf. *Tant mieux*, dit Milizia, *c'est ainsi qu'elle doit être, c'est ainsi qu'elle est dans le cheval arabe, le plus noble et le plus beau des chevaux*, et la tête du cheval de Lemot offre précisément ce même caractère.

A l'égard de la figure du roi, elle est en tout pleine de noblesse et de majesté ; mais le corps ne manque-t-il pas un peu de souplesse ? les cuisses ne pouvaient-elles pas être un peu plus allongées, et par conséquent descendre plus mollement ? Le costume d'empereur romain employé par les peintres et par les statuaires, pour les grands personnages des temps modernes, est un costume convenu, comme prêtant plus qu'un autre au style élevé auquel les artistes s'efforcent d'atteindre. Cependant plusieurs personnes auraient voulu que Louis XIV eût été représenté avec le costume de son siècle, et quelques autres, médiocrement satisfaites de la belle et longue

chevelure, à boucles ondoyantes, que lui a donné Lemot, ont amèrement regretté son *énorme perruque*. Il est des gens qui veulent absolument avoir un avis, et qui pensent que tout est dit avec un *j'aimerais mieux*; il est bon de leur apprendre que ce n'est point pour eux que Lemot a travaillé, mais pour les esprits justes, pour les personnes de bon goût et qui possèdent le sentiment des convenances (1).

Les attiques immenses des façades de la place Bellecour devaient être décorés chacun d'un grand bas-relief de sa composition et de celle de M. Percier (2). Les modèles

---

(1) Nous venons d'apprendre que M. le comte de Fortis se propose de publier sur ce beau monument un grand ouvrage dans le genre de ceux de Boffrand, Mariette, Patte, Lafolie, etc., sur les statues équestres; on y trouvera, dit-on, des rapprochemens d'un grand intérêt pour la statuaire et ses progrès en France.

(2) Le sujet en était fort ingénieux, et nous en transcrivons ici la description, telle qu'elle existe dans les cartons du secrétariat de la mairie de Lyon. Chaque bas-relief représentait « le Génie du commerce et celui des » arts entourant l'écusson de France d'une guirlande de » lauriers; à leurs pieds des lions, symboles de la ville, » tenaient des épées nues, marques distinctives du cou- » rage et du dévouement des Lyonnais pendant le siége » de 1793. Les figures du Rhône et de la Saône, appuyées » sur leurs urnes, et tenant les attributs qui caractérisent » leur navigation et la fertilité qu'ils répandent sur la » ville, regardaient avec satisfaction les fleurs de lis. » Divers emblêmes, placés au milieu des guirlandes, » indiquaient l'aptitude des Lyonnais au commerce, aux » arts et à la guerre. Dans les deux côtés de l'attique, » enfermés par des pilastres, étaient, à droite, une tête

en plâtre en avaient été envoyés de Paris, et des ouvriers, venus exprès de la capitale, commençaient déjà le travail, lorsqu'on s'aperçut que le massif en pierre manquait de profondeur. L'ouvrage fut donc abandonné; et pour indemniser en quelque sorte les ouvriers de leur voyage, la ville prit le parti de les employer à ces figures de *Mercure* et de *Minerve* qu'on voit au-dessus du portail du palais St-Pierre, et qui ont été l'objet de tant de critiques. Le grand fronton de l'hôtel de ville, dans lequel Chabry le père avait jadis sculpté un très-beau *Louis XIV à cheval*, et que, pendant la révolution, le statuaire Chinard avait orné des figures de la *Liberté* et de l'*Égalité*, devait être également restauré par Lemot. On avait résolu d'abord d'y placer le *Duc de Bordeaux présenté à la France par S. Louis;* mais cette idée a été abandonnée, et l'on s'est décidé pour un *Henri IV à cheval*, dont l'exécution est confiée à M. Legendre-Héral. Nous en avons vu le modèle en petit dans l'atelier de ce jeune et intéressant artiste; il nous a paru très-bien conçu, et nous faisons des vœux pour qu'il

---

» de lion, surmontée d'une couronne murale et entourée » d'une guirlande; à gauche, un caducée au milieu de » deux cornes d'abondance. » Les figures du *Rhône* et de la *Saône* devaient avoir 16 pieds de proportion. Nous rappelerons ici que M. Epinat, un des bons artistes de notre ville, s'était occupé, dans le temps, d'imaginer quelque chose pour les attiques des façades de la place Bellecour; il proposait de représenter, sur l'un, la *fondation de Lyon par Lucius-Munatius Plancus*, et sur l'autre, le *passage du Rhône par Annibal.* Ces deux compositions, dont M. Epinat nous a montré les dessins, nous ont paru fort bien entendues.

n'y soit rien changé. La *Présentation du duc de Bordeaux à la France par St. Louis*, sera, dit-on, le sujet d'un tableau commandé par le conseil municipal, et qui devra décorer le lieu de ses séances.

Lemot est encore auteur de plusieurs autres ouvrages très-remarquables. Il existe dans son atelier deux statues en marbre, demi-nature, qui firent partie de l'exposition de l'année 1812, et dont tous les journaux de l'époque se plurent à faire l'éloge. La première est une *Hébé versant le nectar à Jupiter transformé en aigle*; la figure d'Hébé présente beaucoup de noblesse et de grâce, et l'aigle est du plus beau caractère. La seconde est une *femme couchée et plongée dans une douce rêverie*, et qui rappelle la figure antique, connue improprement sous le nom de *Cléopatre*. Il existe encore dans son atelier une statue colossale d'*Apollon*, en marbre, et qui n'est pas entièrement terminée; enfin il a fait pour la chapelle expiatoire construite à Paris dans la prison de la conciergerie, l'esquisse entière d'un groupe de la *Religion* et de la reine de France *Marie-Antoinette*. A la tête des élèves qu'il a formés, il faut placer l'habile Charles Dupaty, auteur de la belle statue d'*Ajax*, qui avait été chargé de la statue équestre en marbre de *Louis XIII*, pour la place royale, à Paris, et que la mort a frappé peu de temps avant son maître.

Tourmenté depuis plusieurs années par une douloureuse maladie de vessie à laquelle était venue se joindre un abcès au dos, résultat d'une chute qu'il avait faite au moment de la pose de la statue d'Henri IV, et qu'il avait malheureusement jugée peu digne d'attention, le baron Lemot, officier de l'ordre royal de la légion d'honneur, et chevalier de l'ordre royal de St-Michel,

est mort à Paris, dans son hôtel, rue du Regard, le 6 mai 1827, âgé seulement de 55 ans, 6 mois, 2 jours. Ses obsèques, auxquelles assistait une nombreuse députation de l'institut royal de France, ont eu lieu le 11, dans l'église St-Sulpice, sa paroisse; M. Quatremère de Quincy, secrétaire perpétuel de l'académie des beaux-arts, y a prononcé un discours plein d'intérêt, où l'on distingue le passage suivant :

« Vous trouverez bon, je l'espère, dit l'orateur à » son auditoire, qu'en ce lieu, et dans un tel moment, » je n'allonge pas l'énumération de tous les titres que les » talens de M. Lemot lui ont acquis à vos suffrages et à » ceux des âges futurs. Quelque raccourci que soit cet » exposé, je me reproche presque déjà de vous en avoir » trop occupés au préjudice de tant d'autres sujets » d'éloges, peut-être plus convenables au triste senti » ment qui rassemble ici ses amis.

» N'auraient-ils pas préféré que je m'étendisse davan- » tage sur la louange des excellentes qualités qui nous » le rendaient si cher, de toutes ces vertus, de tous » ces dons précieux de la raison, de l'esprit et du » cœur, qui sans doute contribuèrent à l'heureux dé- » veloppement des facultés de l'artiste, mais qui devaient » faire de lui, et en firent réellement, dans toutes les » situations de la vie, dans toutes les positions so- » ciales où il put se trouver, dans tous les rapports » où le placèrent, soit les devoirs publics, soit les » relations privées, une sorte de modèle où semblait se » réunir un ensemble de mérites si rares à rencontrer » partiellement; je veux dire un sens généralement droit, » un jugement sûr, un caractère égal, un sentiment par- » fait des convenances, une grande égalité d'humeur, de

» la constance en amitié, de l'estime pour tout ce qui » est honnête et bon, des sentimens élevés, des mœurs » simples, de l'ambition sans intrigue, de l'émulation » sans envie, le désir de la gloire accompagné de mo- » destie, de la noblesse avec affabilité, de la douceur » par nature, de la fermeté par principe. Ai-je dit » quelque chose, Messieurs, que vous ne l'ayez dit » avant moi, et mieux que moi ? et certes, je vous » en laisse beaucoup à dire pour achever cette énumé- » ration.

Au discours de M. Quatremère de Quincy a succédé celui de M. le chevalier Cartellier, membre de l'académie royale des beaux-arts, dans lequel l'auteur esquisse en quelques lignes la vie du baron Lemot. « La statue d'Henri IV, » dit-il, de ce roi si cher aux Français, et celle de » Louis-le-Grand, protecteur des beaux-arts, destinée » à la ville de Lyon, avaient mis le sceau à sa répu- » tation ; il se voyait jeune encore comblé d'honneurs : » la fortune ne lui avait point été infidèle ; doué d'un » caractère ferme, franc et généreux, d'une constitution » robuste, rien ne put empêcher une maladie longue » et douloureuse de venir mettre le terme à toutes ses » félicités. »

Immédiatement après la cérémonie, la dépouille mortelle du baron Lemot se mit en route pour le beau chateau de Clisson, dont il était le propriétaire depuis plusieurs années, et qu'il avait désigné pour le lieu de sa sépulture. Aussitôt que les journaux de Paris eurent fait connaître le fâcheux événement qui privait la France et les arts de cet homme si distingué, toutes les feuilles publiques de Lyon s'empressèrent de l'annoncer, et le *Journal du commerce*, du 13 mai 1827, inséra dans

l'une de ses colonnes l'*impromptù* suivant, attribué à M. Coignet :

La Parque aussi méconnaît le génie ;
Lemot vient de subir la rigueur de ses lois :
Pourquoi faut-il qu'il ait perdu la vie,
Quand son ciseau la donna tant de fois ?

Le *Journal de l'académie provinciale*, du 22 mai, fit aussi paraître les vers suivans sur la mort du baron Lemot, et qui sont de M. James, son parent et son ami :

O regrets ! il n'est plus celui dont l'art divin
A nos yeux animait et le marbre et l'airain !
De palmes couronné, jeune encor il succombe ;
Le Phidias français, Lemot, est dans la tombe :
Des Vandales nouveaux il répara le tort,
Fit revivre un héros et rencontra la mort.
Avec quelle magie, en son dernier ouvrage,
Il rendit au grand roi sa grâce et sa fierté,
Ses traits méditatifs, son tranquille courage,
Son auguste candeur, sa douce majesté !
Ton génie, au-dessus de ma faible louange,
L'a saisi, cher Lemot, dans l'été de ses ans,
Dominant, éclipsant ses nombreux courtisans,
Beau de son propre éclat, sans ombre et sans mélange
Et tu fus, par son siècle, au nôtre réservé,
Pour l'offrir plus parfait, par tes mains relevé.
De son règne et de lui si ton chef-d'œuvre est digne,
Ce triomphe est par nous payé de trop de pleurs,
Puisqu'il était, hélas ! le dernier chant du cygne ;
Il a comblé ta gloire ainsi que nos douleurs ;
Ton nom est immortel : par toi Louis respire ;
Mais l'ami, mais l'époux, le père tendre expire.

Le baron Lemot n'était pas seulement un habile statuaire ; plein d'esprit et d'instruction, il possédait encore le talent d'écrire avec infiniment de goût et de facilité. Sa correspondance, à en juger par un grand nombre

de lettres adressées à M. Ghéfaldy, et que cet estimable architecte, auquel il portait un véritable intérêt, a bien voulu nous communiquer, présente beaucoup de naturel et toute la politesse de l'homme du monde; mais un ouvrage assez peu connu, qu'il publia sous le voile de l'anonyme en 1817, et qui prouve encore bien mieux ce que nous avançons, c'est la notice sur *la ville et le château de Clisson*, imprimée à Paris chez Pierre Didot aîné, et faisant suite au *Voyage pittoresque dans le bocage de la Vendée*. Ce voyage pittoresque, ou vues de Clisson et de ses environs, dessinées d'après nature par C. Thiénon, peintre, et gravées à l'*aqua-tinta*, par Piringer, mériterait, à cause du nom de Lemot, de trouver place à la bibliothèque de la ville de Lyon.

Dans le très-court espace de sa vie, le baron Lemot avait été marié trois fois. Sa première femme fut une sœur du peintre Isabey; la seconde une demoiselle Pécoul, veuve de M. Hubert, architecte, et belle-sœur du peintre David (1). Il n'avait pas eu d'enfans de l'une ni de l'autre; mais il laisse de sa troisième femme, Mademoiselle Jacquinet, une fille, âgée de 17 à 18 ans, portant les noms de Pauline-Zéphirine, et un fils, âgé de 14 à 15 ans, nommé Frédéric. Espérons que ce fils, dans la carrière qu'il embrassera un jour, soutiendra la brillante la réputation de son père.

---

(1) Feu M. Pécoul, un des plus riches entrepreneurs de Paris, et qui a bâti plusieurs des belles barrières de la capitale, avait encore marié une de ses filles à notre compatriote Seriziat, avocat à Paris, frère des deux généraux de ce nom, dont les Lyonnais gardent un honorable souvenir.

La veille de la mort du baron Lemot, une ordonnance de Sa Majesté avait érigé en majorat sa belle terre de Clisson. Peu de personnes ignorent que c'est le statuaire Pradier, auteur du beau mausolee élevé au duc de Berry par la ville de Versailles, qui lui a succédé à l'institut le 23 juin 1827. On demandait dernièrement que le nom de Lemot fût donné à l'une des rues projetées dans le nouveau quartier Perrache : ne conviendrait-il pas mieux de le donner à la rue *Noire*, dans laquelle est né cet homme illustre à tant de titres (1)?

Z.

---

(1) La *Gazette universelle* de Lyon, dans son n.° du 29 juillet 1827, proposait de placer une inscription sur la maison dans laquelle Lemot est venu au monde. Cette proposition ne détruit pas la nôtre, et nous pensons de plus que l'inscription doit être fort simple ; celle-ci, par exemple, suffirait :

FRANÇOIS-FRÉDÉRIC LEMOT,
CÉLÈBRE STATUAIRE,
EST NÉ DANS CETTE MAISON
LE 4 NOVEMBRE 1771.

HISTOIRE LITTÉRAIRE. — BIOGRAPHIE.

LETTRE SUR SIDOINE APOLLINAIRE.

A M. G., UN DES RÉDACTEURS DES ARCHIVES DU RHÔNE (1).

Clermont, le 18 août 1825.

Monsieur et très-savant confrère,

Mille pardons d'avoir été si long-temps à vous répondre, mais j'étais à la campagne du côté de Brioude: je n'y trouvais rien de ce que vous désirez, et j'espérais du moins trouver quelque chose sur Sidoine à Clermont. J'ai inutilement sollicité de notre mairie l'ouverture de l'armoire des manuscrits de la bibliothèque. Cette faveur, toujours très-difficile à obtenir, est *aujourd'hui* refusée à tous, parce que, par mesure d'ordre et de sagesse, notre maire a, depuis six mois, entièrement fermé notre bibliothèque publique, ce meuble étant, selon lui, d'un usage plus qu'inutile.

Je me suis adressé au clergé: je n'ai pas été plus heureux. L'on n'a rien sur cet illustre évêque. J'ai fait

(1) Cette lettre peut servir de supplément à la *Notice sur Sidoine Apollinaire*, insérée dans les *Archives*, tom. II, pag. 169-190. M. G. avait été chargé par l'auteur de cette notice de demander à M. de L. des renseignemens sur le célèbre évêque; mais ils arrivèrent trop tard pour être mis en usage. Nous les aurions publiés plus tôt, si l'abondance des matières nous l'eût permis.

une course chez un ancien chanoine de St. Genès, autrefois gardien des reliques du saint, homme très-instruit; et qui cependant n'a pu rien me procurer. Les reliques ont été brûlées publiquement avec beaucoup d'autres à une époque où les chanoines n'y étaient plus. On ignore le nom de celui qui a provoqué et exécuté cette mesure.

Le portrait dont Savaron a orné ses Origines, a été copié sur une vieille croûte dont l'authenticité n'est pas constatée, et qui a disparu comme le reste, lors de la destruction des églises.

Voilà de tristes renseignemens......

Dans mes recherches d'antiquités d'Auvergne, j'avais commencé des fouilles dans les ruines d'un vieux château près le village de Varenne (sur le lac Chambon, au-dessus de Murol), où je crois que S. Sidoine avait son habitation. M. Bertrand, inspecteur des eaux du Mont-d'or, a développé les motifs de cette supposition dans un mémoire qui fait suite à la deuxième édition de ses observations sur les eaux thermales (1); de plus que lui, j'ai encore reconnu dans les environs les restes de deux routes antiques: l'une se dirigeant par les hauteurs de Clermont, à Murol, à Bort, et probablement de là à Bordeaux; l'autre, venant de Vieille-Brioude (*Brivas*) par le Lembron, le long de la Couze, passant aux eaux thermales de St. Nectaire à Murol, au Mont-d'Or, et probablement de là sur la Limoge. Varenne

(1) *Recherches sur les propriétés physiques, chimiques et médicinales des eaux du Mont-d'or*, par Michel Bertrand, 2.e édition, Clermont-Ferrand, 1823, in-8. Nous donnerons plus bas la *note sur l'habitation de Sidoine Apollinaire*, placée à la fin de cet ouvrage.

était donc sur les deux routes. Le local, d'ailleurs, correspond parfaitement avec la description que S. Sidoine nous a laissée de son château.

Cherchant de même à suivre S. Sidoine dans l'itinéraire qu'il donne à son livre, et partant de Clermont, j'ai très-bien suivi ses traces, j'ai retrouvé d'abord sa route le long de l'Allier; j'y ai même rencontré encore une borne milliaire en place; j'ai suivi cette route jusque vers *Brivas* (Vieille-Brioude), où l'on voyait, il y a quelques années encore, un magnifique pont ancien.

Hinc te suspiciet benigna Brivas
Sancti quæ fovet ossa Juliani.

SIDON. APOLLIN. *in Propemptic.*

Cette ville avait encore, au IX.e siècle, un chapitre célèbre (Baluze, *général. de la maison d'Auvergne*). De Vieille-Brioude, prenant à droite, comme le veut S. Sidoine, j'ai retrouvé sur la commune de Lachapelle-Laurent une belle route antique pavée en basalte, se dirigeant vers les montagnes de la Margeride (laissant St-Flour à droite): là sont les limites des *Arverni* et des *Gabali*.

Tum terram Gabalum satis nivosam,
Et quantum indigenæ volunt putari,
Sublimem in puteo videbis urbem.

A ce premier vers, qui ne reconnaîtrait pas notre belle Planaise? on se retrouve sur son terrain...... Mais immédiatement après je perds les traces du livre de S. Sidoine, qui s'enfonce dans les impénétrables forêts de la Margeride..... Plus loin je cherche en vain, à une

journée de marche de Brivas, les *eaux jaunes* de la Triobris....

> Flavum crastinus aspicis Triobrem.

Or, les eaux de la Truyere, qui semble correspondre à la Triobris, sont, comme vous le savez, aussi limpides que toutes celles de l'Auvergne.

Plus loin le *sublimem in puteo videbis urbem*, me jette dans un nouvel embarras: je ne trouve dans tout ce canton aucun endroit qui réponde exactement à ce passage; *Anderitum* cependant doit nécessairement s'y trouver. Attiré par l'analogie du nom, j'ai visité trois villages appelés Antérieux, et notamment celui qui n'est qu'à une lieue de Chaudes-Aigues (*Aquæ Calidæ*), et qui approche le plus de la description de notre saint; mais où placer sur cet étroit local la brillante capitale de nos ancêtres? c'est trop petit pour nous.

Lorsque plus loin, je lis à l'occasion de nos fromages:

> Hinc te Lesora, Caucasum Scytharum
> Vincens, aspicit, situsque Tarnis;

ce qui me jette à dix lieues de là, je me trouve aux portes mêmes d'Anderitum, tout dérouté et perdant la trace de S. Sidoine. Mais je m'aperçois, mon cher collègue, que pensant aux *Gabali*, aux *Arverni*, leurs suzerains, et à ces questions si intéressantes pour des Auvergnats, je me suis tout à fait fourvoyé de mon sujet.

Pardon, je reviens à notre saint sur lequel je ne sais que vous dire. Nous n'avons pas même une hymne en l'honneur de ce grand homme, qui sauva l'Auvergne de deux invasions, et lui rendit la paix intérieure par sa sagesse et son influence personnelle; car il ne paraît pas

que sous les règnes de Majorien et de Sévère, il ait été revêtu d'aucune dignité; et quoique sa mémoire soit parmi nous justement vénérée, nous n'avons sur lui, dans notre rituel, que la courte légende ci-incluse. Je regrette infiniment, et pour l'honneur de la province et pour le mien en particulier, de ne pouvoir répondre à vos désirs, et je n'en souhaite que plus ardemment de voir le résultat des recherches du savant collègue qui s'occupe de cet intéressant sujet et d'une époque sur laquelle nous avons si peu de matériaux.

Veuillez agréer, etc.

D. L.

LÉGENDE DU 23 AOÛT, SELON LE BRÉVIAIRE DE CLERMONT.

« Ex Sidonii Epist. et S. Greg. Turon. Hist. lib. II, cap. I.

Caius Sollius Sidonius Apollinaris, filius Apollinaris præfecti prætorio Galliarum, ita ingenio claruit et eloquentia, ut cum Majoriano et Anthemio Cæsaribus panegyricum dixisset, statuam Romæ in foro Trajano meruerit gemina laurea coronatam. Prefecturam urbanam adeptus, deinde patricius factus, conjugem duxit Papianillam Aviti imperatoris filiam; in tanto fortunæ et honoris gradu ita bonus ac modestus ut Ambrosio posset æquiparari, ita effusæ in pauperes charitatis, ut etiam vasa argentea egenis distribueret. A tribunali ad episcopatum raptus, continuo abdicatis secularibus curis, uni Christo et Ecclesiæ se mancipavit Totus in sacris litteris scrutandis, in diœcesi perlustrando, in expugnandis erroribus, Evarico regi Gothorum ariano fortiter restitit; primus episcoporum

Galliæ Rogationes a Mamerto Viennensi episcopo ante Ascensionis dominicæ diem institutas summa religione celebrari jussit. A duobus presbyteris regimine ecclesiæ ac bonis omnibus spoliatus, illatam sibi injuriam patientissime tulit. Obiit ætatis suæ anno quinquagesimo sexto, episcopatus duodecimo, dictis, scriptis virtutibusque clarissimus.

Reliquiæ ejus in ecclesia sanctorum Symphoriani et Genesii religiose asservantur. »

TRADUCTION.

Caius Sollius Sidoine Apollinaire, fils d'Apollinaire, préfet du prétoire dans les Gaules, brilla tellement de génie et d'éloquence, qu'après ses panégyriques des empereurs Majorien et Anthemius, on lui éleva à Rome sur la place Trajane une statue couronnée d'un double laurier. D'abord préfet de la ville, ensuite patrice, il prit pour épouse Papianilla, fille de l'empereur Avitus. Elevé ainsi au plus haut degré de la fortune et des honneurs, il conserva tant de bonté et tant de modestie, qu'on pourrait le comparer à S. Ambroise; et sa charité fut si étendue qu'en des temps de malheur, il distribua aux pauvres toute sa vaisselle d'argent. Du tribunal de la justice humaine entraîné à l'épiscopat, il abandonna sans regret les inquiétudes de la vie politique pour ne s'attacher qu'au Christ et à son église. Tout entier livré à l'étude des lettres sacrées, à la visite de son diocèse, il confondit l'erreur et s'éleva fortement contre Evaric, roi des Goths, qui voulait répandre l'arianisme. Le premier des évêques des Gaules il fit célébrer avec grande dévotion les prières publiques des Rogations instituées par S. Mamert, évêque de Vienne, pour être

faites dans la semaine qui précède l'Ascension. Dépouillé par deux prêtres de son église et de tous ses biens, il supporta cette injure avec une patience digne d'admiration. Il mourut dans la cinquante-sixième année de son âge, la douzième de son épiscopat, également célèbre par ses discours, par ses écrits et par ses vertus.

Sa dépouille mortelle est religieusement conservée dans l'église consacrée à S. Symphorien et à S. Genès.

NOTE SUR L'HABITATION DE SIDOINE APOLLINAIRE, PAR M. BERTRAND.

Papirius Masso, Savaron, le père Sirmond, Legrand d'Aussi et plusieurs autres savans, nous ont donné, les uns, leur opinion, et les autres, leurs conjectures sur le lieu où se trouvait la maison de campagne dont Sidoine Apollinaire faisait ses délices. Tout ce qui concerne ce prélat, grand par son génie, plus grand sans doute encore par le pieux usage qu'il fit de sa fortune, après les désastres dont l'Auvergne fut le théâtre vers le milieu du cinquième siècle, ne saurait être indifférent. Qui n'aimerait à visiter les lieux où fut la retraite d'un sage que la religion, la philanthropie et les lettres célèbrent à l'envi ?

Cette habitation était en Auvergne, il n'y a point de doute; mais en quel endroit? c'est un point controversé. Les uns la placent à Sarlière; d'autres à Aubière; quelques-uns sur les bords du lac du Chambon, et le plus grand nombre sur ceux du lac d'Aydat.

Sarlière était un marais dont le voisinage n'avait rien que d'insalubre. Desséché depuis près de deux siècles, et

livré à l'agriculture, ce marais est aujourd'hui d'une grande fertilité.

Rien n'indique qu'il n'y ait jamais eu un lac à Aubière. Nulle part on ne voit les vestiges d'une digue, soit artificielle, soit naturelle, qui aurait pu mettre en stagnation le ruisseau qui traverse ce village. Or, l'ancien *Avitacum* se trouvait sur le bord d'un lac : *Lacus arenis fundamenta impressa domicilii.*

D'ailleurs, Sarlière et Aubière sont dans la partie la plus fertile de la Limagne, et ce n'est point dans la Limagne qu'il faut chercher cette habitation ; les passages suivans, tirés de la description qu'en fait Sidoine Apollinaire, le démontrent suffisamment. Il parle des bergers montagnards et de leur vigilance : *Insomnes nostrorum montium Tytiri.* Plus loin il ajoute : *Ager ipse diffusus in silvis, pictus in pratis, pecorosus in pascuis, in pastoribus peculiosus*, expressions qui peignent à la fois la physionomie de nos montagnes, la nature de leurs productions et l'économie sévère de la population pastorale qui les habite.

Est-ce de la Limagne qu'il nous entretient ? peu de mots lui suffisent pour la caractériser : *Illud æquor agrorum, in quo sine periculo quæstuosæ fluctuant segetibus undæ.* Or, il n'est nullement question d'*Avitacum* dans la lettre qui renferme ce dernier passage.

C'est donc dans la montagne, sur les bords d'un lac, et probablement à une petite distance de Clermont, qu'était la maison de campagne de Sidoine.

Les lacs d'Aydat et du Chambon sont les seuls dont le site ait pu faire naître le désir d'y avoir une habitation. Je les ai visités plusieurs fois l'un et l'autre, et j'ai conféré sur leurs bords la description de Sidoine avec les

lieux. Si le lac d'Aydat et ses environs ne présente rien qui convienne à cette description, il est facile, au contraire, de s'assurer qu'elle concorde parfaitement avec le lac du Chambon et ses entours.

Sur la rive gauche de ce dernier lac, et dans un enfoncement de la montagne granitique de *Chansium*, on trouve le village de Varenne ; entre ce village et la base de la montagne, on voit, sur une petite éminence, les ruines d'un vieux château appelé comme le village. Peu de paysages dans nos montagnes sont aussi beaux que celui qui, de cette éminence, se déploie à l'œil du spectateur. C'est sur les ruines mêmes du château de Varenne, qu'il faut lire la lettre dans laquelle Sidoine décrit son *Avitacum* : sur tout autre point, la description perdrait de son exactitude, comme un tableau de sa valeur, s'il n'est pas dans son jour.

Voyons maintenant si les caractères topographiques consignés dans cette description conviennent au lac et à ses environs.

Il faut que les eaux du lac s'écoulent à l'est : *Lacus in eurum defluus meat*. Aydat et Chambon présentent également cette particularité.

Il faut une petite île au milieu du lac, formée par de grosses pierres entassées : *In medio profundi insula brevis, ubi supra molares naturaliter aggeratos*, etc. Si cette île a existé à Aydat, qu'on ne l'y cherche plus ; on la voit au milieu du lac du Chambon, et on distingue à l'œil nu les roches qui la composent.

Le lac avait environ une lieue de circonférence : *Secundum mensuras quas ferunt nauticas, in decem et septem stadia procedit*. Malgré les attérissemens, tel est encore à peu près le circuit du lac du Chambon beaucoup plus grand que celui d'Aydat.

Avant de pénétrer dans le lac, le ruisseau qui le forme se précipite, en écumant, à travers des roches élevées qui en gênent le cours : *Fluvio intratur qui salebratim saxorum obicibus affractus spumoso canescit impulsu.* Le ruisseau du lac d'Aydat n'offre rien de semblable. Celui qui descend des hauteurs du Chambon, beaucoup plus fort que le premier, traverse, avant de se jeter dans le lac, une gorge profondément creusée au milieu d'une montagne granitique, et son cours y est embarrassé par de grosses roches détachées des pentes de cette gorge.

En parlant des environs du lac, Sidoine Apollinaire dit qu'à l'occident la vue est arrêtée par une montagne herbue, mais pourtant d'un accès difficile, des flancs de laquelle d'autres montagnes moins élevées se détachent, et forment des prolongemens séparés, d'environ quatre arpens ; que ces prolongemens s'avancent en ligne droite, et que la vallée qu'ils encadrent s'élargit à mesure qu'elle se rapproche d'*Avitacum* : *Mons ab occasu, quanquam terrenus, arduus tamen, inferiores sibi colles, tanquam gemino fomite, effundit, quatuor à se circiter jugerum latitudine abductos. Sed donec domicilio competens, vestibuli campus aperitur. Mediam vallem rectis tractibus prosequuntur latera clivorum usque in marginem villæ*, etc.

Cette partie de la description est on ne peut mieux en rapport avec le groupe de montagnes qui, à l'ouest, bornent l'horizon. Le Puy-Ferrand sert de nœud à deux prolongemens qui lui sont contigus, et s'abaissent, et s'écartent à mesure qu'ils s'en éloignent. Dans l'espace qui les sépare, se trouvent les riches prairies de la vallée de Chaudefour, boisée sur ses pentes et dont celle du

Chambon, creusée dans le granit, forme la continuation. Vues de Varenne, les cimes de ces prolongemens paraissent se diriger en ligne droite, et forment un angle qui, du lac, va en se resserrant, appuyer sa pointe au Puy-Ferrand.

En continuant sa description, Sidoine ajoute que les bains de sa maison, à l'aspect du sud-ouest, sont adossés contre une montagne boisée : *Balneum ab Aphrico radicibus nemorosæ rupis adhærescit ;* que les arbres que l'on coupe roulent d'eux-mêmes dans la fournaise où l'on fait chauffer l'eau : *Et si cædua per jugum sylva truncetur, in ora fornacis lapsu velut spontaneo deciduis struibus impingitur.* Les vestiges du chateau de Varenne sont au pied de la pente méridionale de la montagne de Chansium. En parcourant cette pente, aujourd'hui, comme tant d'autres, complètement pelée, et sur plusieurs points de laquelle le granit se montre à nu, on voit çà et là de nombreuses racines d'arbres, témoins irrécusables que jadis elle fut boisée.

Du haut de cette montagne, continue Sidoine, un ruisseau était amené dans la piscine : *In hanc piscinam fluvium de supercilio montis elicitum*, etc. A quelques pas au-dessous de la crête de la même montagne, plusieurs sources réunies forment un ruisseau qui baigne le pied du château.

Près de ce château, il existe une plate-forme au milieu de laquelle on remarque un enfoncement circulaire, dont le fond uni est aussi large que son ouverture, et autour de celle-ci un empâtement de murailles. Je n'ai pu encore exécuter le projet de faire fouiller cet enfoncement et les environs des sources qui le dominent.

Jusqu'ici les lieux et la description concordent par-

faitement. Mais il est un point de dissemblance, et le voici. Dans sa lettre à Domitius, Sidoine ne parle que d'un ruisseau : il en est deux qui concourent à la formation du lac, confluens, il est vrai, bien avant d'y verser leurs eaux. Ce trait aurait-il été omis par le peintre ? Que les amateurs de cette sorte de recherches voient et prononcent. Ils reconnaîtront l'exactitude de ce que j'avance ; et dans le lac et ses environs, ils verront l'un des plus rians paysages de nos montagnes comme les vallées du Chambon et de Chaudefour, leurs pentes boisées, leurs belles prairies, et le groupe de montagnes qui les dominent, forment à l'ouest du château de Varenne, l'une des plus belles perspectives de l'Auvergne.

Il est une circonstance qui, dans ce sujet de recherches, n'est pas sans valeur. L'ancienne route romaine, qui de Clermont conduisait au Mont-d'Or, passait près de la montagne de Chansium, et rendait très-facile l'accès du lac, bien fait pour attirer l'attention des voyageurs. C'est après avoir découvert et parcouru cette route, que je pensai que l'ancien Avitacum pourrait bien être le Varenne d'aujourd'hui : si je ne me trompe, la preuve en est dans les écrits mêmes de Sidoine Apollinaire.

HISTOIRE MUNICIPALE.

DISCOURS DE M. LE PRÉSIDENT DUGAS, EN QUITTANT LA PLACE DE PRÉVÔT DES MARCHANDS, EN 1751 (1).

Messieurs,

La nomination de vos nouveaux magistrats n'est pas l'unique but de la cérémonie qui vous rassemble aujourd'hui.

Mais quel est donc cet autre motif? est-il bien difficile de le reconnaître?

Ce lieu, cette place, ces siéges, ces vêtemens simples, tout m'annonce que l'illusion est cessée, et qu'après avoir dépouillé un personnage emprunté, je viens ici comme simple particulier rendre un compte exact de l'administration qui m'a été confiée; je suis devant mes juges, et tel qui devait hier obéir aux ordres que vous

(1) Ce discours a été imprimé, mais les exemplaires en sont extrêmement rares. Nous avons cru devoir le reproduire dans ce recueil, auquel il appartient, et que certainement il ne déparera point. Pierre Dugas, chevalier, président en la cour des monnaies, auditeur de camp, fils de Laurent Dugas, fut, comme son père, un des citoyens les plus recommandables et un des magistrats les plus distiugués que Lyon ait jamais possédés. Son nom est connu de nos lecteurs. Nous avons eu occasion plusieurs fois de le rappeler à leur souvenir. Voy. notamment plus haut, pag. 210, note 2.

lui dictiez par ma bouche, est aujourd'hui le même dont l'approbation ou la censure justifiera ou condamnera ma conduite.

Eh! qui eut jamais plus de droit que moi, Messieurs, à votre indulgence?

Convaincu de l'importance et des difficultés de la place qui m'était offerte, effrayé par un fatal enchaînement de circonstances redoutables, intimement pénétré de ma propre insuffisance, ce n'est que l'obéissance à des ordres réitérés qui m'a soumis à porter un fardeau trop au-dessus de mes forces.

Mes craintes n'étaient que trop bien fondées: une subsistance peu assurée et ruineuse, un vide immense à remplir, une cessation presque générale de travail, qui, après avoir occasioné la plus affreuse misère, nous menaçait de suites encore plus terribles, tels sont les écueils qui se sont multipliés sous mes premiers pas.

Toute la prudence, les soins, la vigilance de mes prédécesseurs, n'avaient pu les prévenir: quelle puissance secourable les écartera?

Le souffle léger d'un vent favorable suffit souvent pour dissiper les orages les plus noirs.

Un hasard heureux, parlons plus chrétiennement, la providence paternelle qui veille sans cesse sur tous nos besoins, a détourné ces orages; le calme et la tranquillité sont revenus habiter parmi nous, votre charité généreuse a soutenu nos manufactures contre la plus violente secousse qu'elles aient éprouvée, nos arts ont été secourus et encouragés, l'espérance s'est ranimée, tout semble avoir pris une vie nouvelle.

Heureux témoin, bien plus qu'instrument de ce changement favorable, je m'en félicite et n'ai garde de m'en louer.

Cependant la nécessité d'une légitime apologie exige quelque chose de plus ; elle me force malgré moi dans ce moment de sortir pour cette unique fois des bornes étroites de l'austère modestie : pardonnez-moi donc, Messieurs, des expressions que m'arrache le désir de mériter votre approbation, et non aucun sentiment de présomption ni de vaine gloire.

Eh bien, je le jure devant vous, Messieurs, et je ne crains point d'en prendre à témoin celui qui voit le fond des cœurs, oui, je le jure, je n'ai jamais perdu un instant de vue le bien public ; aucune affection particulière, aucun intérêt personnel n'ont guidé mes actions (1).

Je le jure, je n'ai point rebuté le pauvre, qui a

---

(1) Le président Dugas ne faisait que se rendre justice : on cite de lui un trait qui prouve sa droiture et son désintéressement qu'il poussait jusqu'au scrupule.

Le corps des boulangers vint le trouver, pour le prier d'enchérir le pain. En se retirant, ils laissèrent adroitement sur la table une bourse de deux cents louis ; ils revinrent quelques jours après, ne doutant point que la bourse n'eût plaidé efficacement leur cause. Le magistrat leur dit : « J'ai pesé, messieurs, vos raisons dans la balance de la justice, et je ne les ai pas trouvées de » poids ; je n'ai pas jugé qu'il fallût, pour une cherté » mal fondée, faire souffrir le peuple. Au reste, j'ai » distribué votre argent aux deux hôpitaux de cette ville ; » je n'ai pas cru que vous en voulussiez faire un autre » usage ; j'ai compris que, puisque vous étiez en état de » faire de telles aumônes, vous ne perdiez pas, comme » vous le dites, dans votre métier. »

Morale en action.

toujours eu un libre accès auprès de moi ; je n'ai point été séduit par le riche et le puissant ; j'ai accordé avec joie, j'ai refusé, souvent sans doute (ainsi le vouloient de tristes conjonctures), mais j'ai refusé avec peine, sans hauteur, sans dureté.

Je le jure, mon cœur est pur, mes mains sont nettes ; le patrimoine public a été sacré pour moi, et je ne l'ai jamais envisagé qu'avec une économie scrupuleuse.

Je le jure enfin, mon plus ardent désir était de réunir tous les suffrages en ma faveur ; mais cet objet de mes vœux fut-il jamais l'apanage de la condition humaine ?

Aussi je rentre avec joie, et je me hâte de rentrer dans mon premier état, j'emporte la satisfaction d'avoir vu la fortune couronner mes faibles efforts par quelques heureux succès.

Les embellissemens, la décoration extérieure, sont les suites agréables de l'abondance : les temps et mille circonstances m'ont envié cet avantage ; vous ne verrez point nom gravé sur vos monumens publics, mais j'ose me flatter qu'il sera gravé dans vos cœurs.

Conservez, Messieurs, je vous en conjure, conservez quelque souvenir d'un citoyen né parmi vous, que des sentimens héréditaires vous avaient entièrement dévoué : si mon zèle a pu mériter votre estime, mon attachement mérite votre amour ; vous ne sauriez me le refuser sans injustice.

CORRESPONDANCE.

A MM. LES RÉDACTEURS DES ARCHIVES DU RHÔNE.

Paris, 6 août 1827.

Messieurs,

Les souvenirs que vous avez la bonté de m'accorder dans vos intéressantes *Archives*, sont une grande preuve de votre amour pour la ville qui vous a vu naître, après m'avoir donné le jour au temps de vos pères et peut-être de vos grand-pères. C'est à ce vif et généreux sentiment de patriotisme, et non au mérite de mes productions, que je dois les mentions que vous en faites. Si je me connaissais assez mal pour laisser prendre le change à mon amour-propre sur les vrais motifs de ces obligeans souvenirs, me trouvant être d'une ou de deux générations antérieures à celle qu'illustrent votre savoir et vos talens, qui n'a point connu ma personne, et qui, vu mon âge avancé, pourrait être à mon égard comme la postérité, vous me feriez croire que mes écrits ont mérité de me survivre. Les citations que vous en faites, me flattent infiniment, lors même qu'elles sont accompagnées de critiques et que vous me reprochez des méprises. Je suis tout surpris quand je vois que vous me jugez digne d'être réfuté, et que vous me supposez asses d'autorité sur l'opinion pour craindre que mes erreurs n'entraînent ceux qui vivent près d'un demi-siècle après les écrits, où, de nos jours, elles semblent découvertes.

Je ne pouvais donc lire sans quelque vanité, dans votre cahier de juin (1827), aux pages 82 et 83, ce long fragment de note, où M. Z. m'a reproché, comme un tort évident et grave, d'avoir dit dans un vieil ouvrage, mon *Lyon tel qu'il est et tel qu'il était*, que le visage du *Christ mourant* dans le fameux tableau de la ci-devant chapelle des Confalons, n'exprimait pas l'amour et la tranquillité du Sauveur expirant librement pour le salut du genre humain, etc. La preuve de ce tort serait, selon M. Z., dans le tableau du *Christ mourant* de Van Thulben que possède le musée de Lyon et que l'on regarde comme celui-là même de la chapelle des Confalons.

Je sais, Messieurs, que depuis la formation de ce musée qui ne remonte guère qu'à l'année 1804, le savant M. Artaud, dans sa description des objets dont il l'a composé, a été induit à présenter le Christ de Van Thulben, comme celui qui était dans la chapelle des Confalons ; mais je n'ai jamais pu le croire, et l'éloignement où le sort m'a tenu de Lyon, m'a privé des moyens de me corriger de mon incrédulité.

La phrase qu'on me reproche fut écrite quelques années avant 1792, où parut, en avril, sous le titre de *Tableau historique de Lyon*, la première édition de *Lyon tel qu'il est et tel qu'il était*. Quand je publiai ce jugement (en 1792), on avait sous les yeux le véritable Christ des Confalons : il était encore dans leur chapelle où je l'avais contemplé fort souvent, et surtout à plusieurs reprises, en 1789, pendant la session de la *chambre du clergé* pour la nomination de ses députés aux états-généraux et la rédaction de ses cahiers de doléances. J'étais de cette chambre, et vous savez que ses séances,

qui durèrent près de trois semaines, se tinrent dans la chapelle des Confalons. Ce jugement, au surplus, était aussi celui de plusieurs artistes distingués qui revenaient d'Italie. J'en pourrais citer un qui avait passé vingt-deux ans à Rome, qui y avait remporté la palme de quelques grands concours pour les cartons de grands ouvrages en projet, au nombre desquels étaient ceux de tableaux destinés au chœur et au sanctuaire de l'église collégiale de St-Paul de Lyon, et qui même a laissé dans votre ville ou dans les environs quatre ou cinq tableaux historiques de sa composition, et une assez belle fresque.

Veuillez bien observer, Messieurs, que ces artistes et moi, nous avons jugé le Christ des Confalons, comme nous l'avons fait, lorsqu'il était en place, lorsque nous avions sous les yeux le tableau même qu'on attribuait généralement à Rubens, sans éprouver aucune contradiction, c'est-à-dire avant 1792, tandis que M. Z. raisonne en 1827, d'après un tableau qui peut n'être pas le Christ que nous avions vu dans la chapelle des Confalons. S'il eût pris la peine de lire ce que, depuis, j'ai écrit dans l'addition faite, en 1797, à mon *Tableau historique de Lyon*, en le reproduisant alors sous le titre de *Lyon tel qu'il est et tel qu'il était*, ouvrage réimprimé en 1809, à mon insu, il eût trouvé, à la page 168, sous le titre *Ruines de Lyon*, un trait historique dans lequel il aurait entrevu ma justification. Je disais, en racontant les dévastations impies de 1794 : « Ce beau *Christ mourant* de Rubens, dont l'étranger avait offert des sommes immenses, est impitoyablement hâché à coups de sabre ; on arrache le cadre qui le porte, et c'est avec ce cadre dont fougueusement on pousse les angles dans les autres tableaux, qu'on déchire, en

moins d'une heure, des productions faites pour l'immortalité. »

Ces phrases, Messieurs, avaient été écrites à Lyon même, dans les premiers mois de 1795, moins d'un an après la dévastation de la chapelle des Confalons, et d'après le récit de témoins oculaires, lorsque cet événement si extraordinaire et si frappant était encore présent à tous les esprits. Je ne fus contredit par aucun des contemporains, au nombre desquels je ne crois pas devoir compter M. Z., qui, en 1827, plus de trente ans après mon jugement de 1792, et plus de six lustres après mon histoire des destructions, vient le taxer d'injustice.

Ma conclusion est l'aveu d'une conviction que le docte M. Artaud me pardonnera d'autant plus volontiers que, dans ses entretiens avec moi, à Paris, il s'est convaincu que ma mémoire était encore, grâces à Dieu, plus sûre et plus lucide que celle de beaucoup de Lyonnais de mon âge, dont, sur un autre objet, il avait reçu des renseignemens fort inexacts. Cette conviction est que le Christ du musée n'est point celui des Confalons, attribué de tout temps, par tous les connaisseurs, au pinceau de Rubens (1).

J'ai l'honneur d'être, etc.

L'abbé Aimé Guillon-de-Montléon.

---

(1) Il y avait à Lyon des tableaux du Christ mourant ailleurs qu'aux Confalons, et notamment il s'en trouvait un dans la chapelle du séminaire de S. Irénée, placé de même derrière l'autel.

CONSEIL GÉNÉRAL DU DÉPARTEMENT.

Discours prononcé par M. le comte de Brosses, préfet du département du Rhône, à l'ouverture de la session du conseil général de ce département, le 16 août 1827.

Messieurs, avant de vous présenter l'analyse des nouveaux rapports qui seront soumis à votre examen dans le cours de cette session, je vais jeter un coup d'œil rapide sur la situation comparative des affaires départementales, et sur le progrès des entreprises dont vous vous êtes utilement occupés pendant votre dernière réunion.

En même temps qu'un dégrèvement important allégeait la condition des contribuables, une nouvelle répartition vous était proposée : les modifications que le conseil général et les conseils d'arrondissement ont apportées à ce travail, ont reçu leur exécution immédiate. Vous jugerez, Messieurs, si ces changemens ont été sagement appliqués. S. Exc. le ministre des finances vous appelle à prononcer sur les réclamations qui ont été présentées contre le travail de la sous-répartition. Tous les élémens qui peuvent servir à former votre opinion ont été réunis et seront mis à votre disposition.

Un seul objet tenant à la législation du royaume appellera vos observations : le gouvernement a voulu que le projet de loi sur la pêche fluviale vous fût communiqué. Ce code est le complément de celui qui vient d'être adopté sur la législation forestière. La révolution n'avait pas respecté la sagesse des ordonnances mémorables rendues par Louis XIV sur cette matière ; plus que

jamais, il faut en reconnaître la haute prévoyance dans un temps où la raison publique qui conserve, doit être souvent mise à la place de l'intérêt privé qui détruit pour jouir.

Depuis votre dernière session, plusieurs entreprises d'intérêt départemental, sur lesquelles vous avez été appelés à voter, ont été approuvées ou sont en voie d'exécution.

Le projet de construction d'un palais de justice, digne de la seconde ville du royaume, est adopté sur les bases que vous avez proposées. L'emplacement actuel du palais et de la prison de Roanne, agrandi par la démolition des maisons adjacentes, recevra dans un édifice commun la cour royale, la cour d'assises, le tribunal de première instance et la maison d'arrêt et de justice. Un concours est ouvert entre plusieurs architectes de Paris et de Lyon connus par leur talent et leur expérience. Cette voie a paru préférable à celle d'un concours illimité qui n'est souvent qu'un appel à toutes les médiocrités. Les plans doivent être produits au 1.er janvier prochain; l'administration s'est occupée pendant ce temps de l'acquisition des maisons à démolir, dont le prix forme une partie considérable de la dépense totale.

Les travaux de la nouvelle prison, dans la presqu'île Perrache, sont en pleine activité. Aucune des difficultés qu'on avait redoutées n'a retardé l'assiette des fondations qui sont établies sur un terrain parfaitement solide.

Une ordonnance royale du mois de janvier a sanctionné les bases de l'établissement d'une nouvelle caserne de gendarmerie. Les plans sont soumis à l'approbation du gouvernement. Vous connaissez, Messieurs, quels seront les résultats avantageux de l'échange consenti entre le dé-

partement et la ville : celle-ci pourra constituer l'établissement définitif de l'école dotée par le général Martin, et le département trouve dans le traité des ressources financières d'une grande importance.

Un double traité a été consenti entre le département et la ville, au sujet des divers services de l'école vétérinaire et des limites entre la pépinière départementale et l'ancienne maison de l'Observance, où la ville a l'intention d'établir une maison de correction paternelle. Avant de soumettre ces traités à l'approbation du gouvernement, ils vous seront communiqués, et vous trouverez, je pense, qu'ils pourvoient convenablement aux intérêts des trois établissemens contigus.

Les travaux de l'hôtel de la préfecture ont été, cette année, poussés avec une rapidité qui en fait pressentir le terme prochain ; ils achèvent de donner à cet édifice l'aspect grave et le caractère de solidité imposante qui le distinguent.

Puis-je vous parler du monument relevé à la gloire de Louis-le-Grand, sans rappeler la perte si douloureuse pour la ville de Lyon de l'artiste célèbre qui lui a légué son dernier chef-d'œuvre ? en le remettant à la ville, tel qu'il l'avait conçu, on a dû respecter sa pensée ; et lors même que des ornemens accessoires seraient jugés nécessaires, il convient, avant de se prononcer sur leur choix, de laisser la critique éclairée et l'œil des hommes exercés dans les arts, considérer le monument libre au milieu du vaste espace dont il occupe le centre ; on examinera jusqu'à quel point la simplicité majestueuse, qui en est le caractère, est préférable à la magnificence et au luxe d'ornemens qui accompagnaient l'ancienne statue.

Parmi les travaux nouvellement entrepris sur les routes royales, vous remarquerez avec satisfaction la construction rapide du pont d'Oullins, qu'une seule campagne aura vu fonder et terminer, grâces aux avances proposées par les propriétaires intéressés à l'amélioration de ce dangereux passage.

Il est malheureux que des circonstances temporaires aient fait ajourner la proposition de fortifier, pour l'année 1828, la dotation des principaux services qui figurent au budget de l'état : celui des ponts et chaussées, dont l'insuffisance est généralement reconnue, devait recevoir un supplément d'allocation, et vous aviez lieu d'espérer que le département du Rhône se serait ressenti de cet accroissement de ressources. On peut en effet, avec les fonds ordinaires, entretenir supportablement les routes royales, et commencer quelques ouvrages neufs d'une moyenne importance ; mais des travaux tels que la rectification de la côte de l'Arbresle, ou le changement de la traverse d'Anse, ne peuvent être entrepris et soutenus que par le secours de fonds extraordinaires. Ces deux projets sont terminés, et le second est entre les mains de M. le directeur général des ponts et chaussées.

Les travaux neufs qui se rattachent à la navigation sont heureusement en voie plus certaine d'exécution.

Indépendamment du quai St-Clair, dont l'élargissement est commencé, et de la continuation des revêtemens neufs construits le long de la Saône, de concert avec la ville, on a, dans cette campagne, jeté sur une grande longueur les fondemens de la digue de la Vitriolerie, ouvrage immense, dont l'exécution ne souffre ni retards, ni lenteurs, et qu'il a fallu poursuivre, malgré les obstacles opposés par la hauteur accoutumée des eaux du

Rhône en cette saison : dans ces circonstances, la hardiesse n'est que de la prudence.

Mais vous le savez, Messieurs, cette digue ne remédiera pas à tous les dangers dont la déviation progressive des eaux du Rhône nous menace.

Je vous entretenais, l'année dernière, de la nécessité enfin reconnue d'arrêter cette marche destructive, et d'offrir en même temps une garantie contre le retour périodique des ravages, dont la ville de Lyon et les habitans aujourd'hui si nombreux de la rive gauche du fleuve, sont menacés à chacune de ses crues. Tel était cependant l'empire des traditions et la force des objections anciennes, que la possibilité même d'une préservation efficace était généralement contestée. Il semblait reconnu que toute tentative faite pour élever et diguer la rive gauche du fleuve exposait la ville et le territoire de Lyon à des périls plus certains que ceux dont on voulait les garantir: pour éclaircir une question si grave, et l'embrasser dans toute son étendue, vous ne pouviez mieux faire que d'appeler les lumières d'une commission spéciale, prise au sein du conseil supérieur des ponts et chaussées. Les hommes habiles entre tous que le choix bienveillant de M. le directeur-général a désignés, se sont livrés avec un zèle infatigable au travail qui leur était confié, et je puis, dès à présent, vous annoncer que M. l'inspecteur-général Prony auquel le département s'honore d'avoir donné naissance, et dont le nom seul est une garantie, vient d'adresser à l'administration supérieure un rapport dont les conclusions doivent dissiper toutes les craintes et fixer toutes les incertitudes. Le problème théorique paraît complètement résolu, et l'exécution semble loin d'entraîner les difficultés et les

dépenses dont on s'était trop effrayé. L'habileté de nos ingénieurs triomphera aisément des premières, et les autres ne sont point au-dessus des moyens combinés que tant de puissans intérêts mettent en mouvement. Les réunir dans une organisation régulière sera l'un de mes premiers soins, et jamais l'utile loi de 1807 n'aura reçu une plus heureuse application.

Je ne vous arrêterai pas ici, Messieurs, sur les projets que l'esprit d'association enfante autour de vous, et dont il est à souhaiter que plusieurs se réalisent dans l'intérêt public. Il ne m'appartient pas d'en révéler la pensée : on les connaîtra successivement, et l'opinion des hommes éclairés aura bientôt distingué ceux qu'elle doit accueillir et encourager. Déjà elle s'est hautement prononcée en faveur de la grande entreprise du chemin de fer qui n'est plus, comme l'année dernière, une hypothèse et un objet de controverse ; il en est de même de la navigation à la vapeur, malgré la catastrophe à jamais déplorable dont vous avez été les témoins et dont on se serait cru préservé par le talent et l'expérience consommée de ceux mêmes qui en ont été les victimes : cette cruelle épreuve servira du moins à compléter toutes les garanties que la sûreté publique peut demander contre un agent redoutable, parce qu'il est puissant, et dont il ne serait plus permis de rejeter l'emploi sans rester en arrière de tous les autres peuples.

Tandis que la réunion combinée des fonds du trésor avec ceux de la ville de Lyon pourvoit à la continuation d'utiles travaux intérieurs, la ville élève seule des monumens qui attesteront à jamais sa richesse et son importance. L'épreuve récente qu'elle vient de faire de son crédit montre combien on apprécie la bonne foi du con-

seil municipal et quelle confiance inspirent la sagesse et les lumières du magistrat distingué qui le préside.

Vous reconnaîtrez aussi dans la promptitude avec laquelle l'emprunt municipal a été rempli, le signe de l'abondance du numéraire, dans un pays où tant de vastes entreprises particulières absorbent chaque jour de nouveaux capitaux. Cet état de choses vous paraîtra doublement satisfaisant, si vous pensez aux craintes que je partageais avec vous, il y a moins d'une année, sur la crise commerciale dont notre fabrique était menacée.

Au milieu de ces appréhensions, le commerce s'est relevé aussi florissant que jamais; autour de vous les bras manquent au travail, tandis que vos produits accueillis dans le palais de nos rois se font remarquer par des résultats nouveaux dont j'ai vu s'étonner les hommes les plus versés dans les procédés des arts.

C'est ainsi que l'industrie française se montre, active et féconde, sous la protection de nos princes, sous l'influence de la paix, sous la garantie de nos institutions, dont l'application loyale et royale répond à tous les besoins et couvre tous les intérêts.

Que remarquons-nous autour de nous, si ce n'est la circulation accrue, les échanges multipliés, les transports devenus plus rapides, la répartition de l'impôt graduellement améliorée, le recouvrement moins onéreux, et l'accroissement des fortunes particulières marchant de pair avec le progrès ascendant du crédit de l'état, malgré une dette publique que chargent tant d'arriérés antérieurs à la restauration et le poids du crime des cent jours?

Je m'arrête, Messieurs: les rapports particuliers que j'ai l'honneur de vous remettre traitent avec une étendue

suffisante les matières qui vous sont spécialement soumises, et que je ne fais ici qu'effleurer ; vous les approfondirez dans la sage maturité de vos délibérations. L'habitude de traiter des intérêts substantiels et positifs avec simplicité et droiture éloigne de cette assemblée tout autre sentiment que celui du devoir, toute autre passion que celle du bien public.

C'est avec vous, Messieurs, qui êtes les organes sincères des besoins réels de la population, qu'il est profitable de rechercher ce qui peut se présenter de bon, d'utile et de praticable dans la carrière d'améliorations que nous parcourons chaque année ; heureux de rivaliser ensemble de zèle pour la cause de la monarchie, pour la gloire de la France et pour la prospérité de ce beau département qui forme une des plus brillantes parties de cette gloire !

POÉSIE.

ÉPITRE A MATHON DE LA COUR, PAR M. BOUCHARLAT, DE L'ACADÉMIE DE LYON [1],

(Lue dans une des séances particulières du mois d'août).

Fils de ce rare esprit, qui, l'émule d'Euler,
Sans l'appui des autans crut asservir la mer [2],
Et qui, dans l'art profond de l'archéologie,
Du patient Calmet [3] fit pâlir le génie [4],
Mathon, parent chéri, dont mes yeux satisfaits,
Dans cette enceinte encor contempleraient les traits,
Si d'un temps odieux l'épouvantable orage,
Ne t'eût précipité sur le sombre rivage [5] ;
Tout ce qui rehaussa l'honneur de ton pays,
Excellent philantrope, occupa tes esprits.

Du Rhône impétueux, par toi l'onde captive,
Du peuple rappelant la santé fugitive,
Circula dans nos murs en de modestes chars;
Eclairant la critique au flambeau des beaux arts,
De Lycurgue, on te vit, interprète sublime,
Former sur ses leçons ton âme magnanime,
Et chercher dans les mœurs du Spartiate altier,
De son destin déchu le principe premier [6];
Mais rien n'enflamma plus ton généreux courage
Que cette académie, illustre aréopage
Où venaient s'agréger tant de savans divers,
Citadins anoblis de ce vaste univers [7].
A cet illustre corps, D'Alembert et Lalande [8]
De leurs pensers féconds consacrèrent l'offrande.
Auprès d'eux se plaçaient, dans un rang glorieux,
Soufflot, qu'on croirait né dans le palais des dieux [9],
Rater [10], qui, tel qu'on peint les géans de la fable,
Déracinait les monts, et d'un fleuve indomptable,
Aux balmes de Saint-Clair agrandissait les bords;
Vaucanson [11], du flûteur animant les ressorts,
Et nouveau Prométhée, appelant à la vie
Les élémens nouveaux d'une active industrie,
Et léguant à Jacquard [12] l'honneur d'exécuter
Ce que son grand génie un jour osa tenter.
Dois-je oublier Morand [13] qui, d'une main puissante,
Du Rhône subjugua la vague frémissante?
Mais parmi ces mortels chers à l'humanité,
Modeste Bourgelat [14], tu dois être compté:
Bourgelat, créateur de l'art vétérinaire,
De cet art bienfaisant sois le dieu tutélaire!
Je vois à tes côtés Willermoz [15] et Vitet [16],
De leur vaste science épuiser le sujet.
Mais quel est ce vieillard à l'œil vif, au teint blême?
C'est Jacquier [17], des trois corps résolvant le problême:
Près de lui Pezenas [18], dans un dernier effort,
Au milieu des calculs avec Neper [19] s'endort;

Montucla [20] plus actif, devient, dans sa patrie,
L'Hérodote accompli de la géométrie;
Mais laissons ces savans, laissons même Rozier [21]
Porter l'agriculture à son lustre dernier,
Et jetons un regard sur l'ami de Voltaire,
Sur ce bon Vasselier [22] qui, même octogénaire,
Par des contes charmans, mais peu chastes parfois,
Nous égayait toujours en élevant la voix.
Parlons de Laurencin [23], dont la tendre élégie,
Captivait les loisirs et le bouillant génie,
Et qui, dans d'heureux vers, inspirés par le cœur,
De l'amour maternel peignait la vive ardeur.
Généreux Laurencin, ta gloire était plus fière :
Un immense penser remplit ta vie entière :
Domptant le cours fougueux de deux fleuves rivaux,
Tu conçus le projet de dominer leurs eaux,
D'agrandir ta cité, comme si ses limites
Etaient pour ta grande âme encor trop circonscrites.
Dans les gouffres profonds d'un rebelle terrain,
Tes trésors entassés s'engloutirent en vain.
Le fleuve se jouant de tes efforts prodigues,
Se dressait tout entier pour renverser tes digues;
Et contre toi lançant tous ses flots à la fois,
Nouvel Achéloüs, t'accablait sous leur poids.
La mort en te frappant t'enleva l'avantage
De voir réaliser ton magnifique ouvrage;
Mais l'avenir, enfin, justifia tes vœux :
Aux marais de Perrache un peuple industrieux
Etablit sa demeure et ses manufactures,
Attendant que des mains, diligentes et sûres,
Par des chemins de fer ouvrent, vers le Midi,
Des débouchés nouveaux au commerce agrandi.
Lyon, de ses faubourgs élargissant l'enceinte,
Oubliait ses revers, en effaçait l'empreinte;
Mais réclamait encor pour la postérité
Un gage de bonheur et de prospérité.

Martin [24] le lui donna, Martin, jusques au Gange,
Ah ! puisse de ton nom retentir la louange !
D'une grande cité bienfaiteur généreux,
L'académie entend tes respectables vœux,
Et de tes volontés heureuse exécutrice,
Elle doit ériger ton sublime édifice.
Mathon, c'était ainsi que, nouveau Jean Cléberg [25],
Attachant notre estime à ton nom toujours cher,
De tes actives mains tu fondas ce lycée,
Monument du savoir, où la foule empressée
Venait s'initier à ces arts enchanteurs
Qui partout, sous nos pas, font éclore des fleurs.
C'est là que Bérenger [26], troubadour de notre âge,
A la Nymphe du Rhône adressait son hommage,
Ou, plaçant la vertu sous le jour le plus pur,
A l'enfance charmée offrait un guide sûr.
C'est là que Gilibert [27], inovateur lui-même,
Du savant Linnéus démontrait le système,
Que Domergue [28] épurait la langue de Buffon,
Que Mollet [29] expliquait le prisme de Newton,
Et qu'on voyait enfin le docte Delandine [30]
De nos antiques murs dévoiler l'origine.
Parfois à ces savans venaient se réunir
Des hommes dont Lyon se doit énorgueillir.
Morel [31], Rast [32], Dussaussoy [33], Tabard [34] et La Tourrette [35],
De Pan abandonnaient la tranquille retraite,
Pour admirer Ruisdael embelli par Boissieu [36],
Pour entendre Rieussec [37] commenter Montesquieu.
On t'y voyait aussi, pacifique Lemierre [38],
Poète original, dont l'âme tout entière
Se peignait dans tes vers, toujours pleins de chaleur :
Le ciel récompensa les vertus de ton cœur,
En unissant aux jours d'une aimable vieillesse,
Un ange de beauté, de grâces, de sagesse,
Qui devait t'allier par un nœud fraternel
Au digne fondateur de ce lieu solennel.

Hélas ! des doctes sœurs ce divin sanctuaire
De ses débris fumans devait joncher la terre,
Avant de recevoir, en leur jour de splendeur,
D'illustres Lyonnais moissonnés dans leur fleur.
Bichat [39], Jordan [40], Petit [41], espoir de la patrie,
Pourquoi, pour tant de gloire, une si courte vie ?
A vos concitoyens, fiers de vous admirer,
Un sévère destin ne fit que vous montrer.
Toi surtout, ô Petit ! quel noble caractère !
Jeune amant des neuf sœurs, à la voix de ta mère
Tu les abandonnas pour servir Galien ;
Mais Phœbus honorant un si grand citoyen,
Te prodigua ses dons, loin de t'être infidèle :
Le sentiment s'accroît dans l'âme la plus belle,
Et le sentiment seul t'a dicté ces beaux vers,
Qui rendront à jamais tes souvenirs si chers.
Mais de ces morts fameux pourquoi troubler la cendre,
Quand j'offrais à Mathon l'hommage le plus tendre ?
Sur leur lit de douleur ils trouvèrent du moins
De la tendre amitié les respectables soins ;
Mais toi, Mathon, mais toi, livré, dans ta patrie,
Aux poignards assassins d'une horde en furie,
A tes derniers momens tu n'eus devant les yeux
Que le crime en délire et qu'un trépas affreux.
Aussi grand que Caton [42], mais cent fois plus à plaindre,
Tu méprisas la mort qu'un sage ne sait craindre ;
Et tes juges pervers parurent devant toi,
Comme des criminels que frapperait la loi [43] ;
Enfin ton sort apprit aux tyrans de la France,
Qu'ils pouvaient égorger à leur gré l'innocence ;
Tes mânes désolés dans ce pays des arts,
Long-temps furent errans sur des débris épars ;
Mais le ciel désarmé termina nos souffrances ;
Et parmi ces amis des lettres, des sciences,
Ton bienfaisant génie est fixé dans ces lieux,
Pour l'exemple et l'honneur de nos derniers neveux.

NOTES

DE L'UN DES RÉDACTEURS DES ARCHIVES DU RHÔNE.

[1] Charles-Joseph Mathon de la Cour, fils de Jacques, né à Lyon en 1738, l'une des victimes sacrifiées à la suite du siége de cette ville, en octobre 1793, nommé membre ordinaire de l'académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon, en remplacement de M. de Sozzi, le 2 mai 1780. Le passage suivant des *Prisons de Lyon* de feu de M. Delandine, contient des détails intéressans sur ce citoyen recommandable et peut servir de commentaire à l'épître adressée à ses mânes par M. Boucharlat.

« Ici (sur la place de Bellecour), Mathon de la Cour, le meilleur des hommes, le plus doux, le plus probe, le plus serviable, a péri. Son beau-frère Lemierre disait: « Je ne puis plus faire de tragédie : elle court les rues. » Il n'est que trop vrai; toutes nos rues, toutes nos places ont offert des scènes sanglantes. Ici, on a inhumainement privé du jour celui qui ne l'employa jamais qu'à faire du bien. Non, je ne traverserai pas ce sol où mon ami a expiré, sans lui crier mes derniers adieux, sans lui consacrer un triste et rapide hommage!

Bienfaisant Mathon, puisse-t-on recueillir un jour et lorsque nos fils seront heureux, les généreux fruits de tes veilles et de tes pensées, de tes veilles sans cesse occupées à aider le pauvre, à secourir l'innocence, à soutenir l'honnête industrie, de tes pensées grandes, simples et pures comme ton cœur!

Qu'on n'y oublie point ces écrits où il dévoila les ressorts secrets qui firent prospérer et décheoir les institu-

tutions de Lycurgue [1], où il traça les justes moyens de ranimer en France le véritable amour de la patrie [2]. Deux compagnies célèbres et savantes couronnèrent ces ouvrages utiles. Qu'on n'oublie pas ce badinage ingénieux qui, sous le nom de *Fortuné Ricard* [3], prouve ce qu'on

---

[1] *Par quelles causes et par quels degrés les lois de Lycurgue se sont altérées chez les Lacédémoniens jusqu'à ce qu'elles aient été anéanties*, dissertation qui a remporté le prix dans l'Académie royale des inscriptions et belles-lettres, le 28 avril 1767, avec des notes, etc. Lyon et Paris, Durand et Valſat-la-Chapelle, 1767, in-8.º de 100 pages. L'auteur annonçait dans un court avertissement qu'il rassemblait des matériaux pour une histoire complète des Lacédémoniens, et qu'il hasarderait peut-être quelque jour de la publier; mais il n'a pas tenu cette promesse. Thomas écrivit à Mathon de la Cour une lettre ainsi conçue :

« Je vous remercie, Monsieur, de l'excellente *Dissertation sur les lois de Lycurgue*, que M. Barthe m'a remise de votre part. C'est un des plus beaux sujets qu'on ait proposé depuis long-temps dans aucune académie; et vous l'avez traité avec autant d'érudition que d'agrément. On aime à suivre, dans votre ouvrage, les progrès et la chute de cette institution bizarre, qui dénatura l'homme pour le rendre plus grand, changea tous les devoirs et créa des vertus nouvelles. Une pareille législation, qui subsista plus de cinq cents ans, est peut-être la plus forte preuve de ce que peut le génie d'un grand homme sur un peuple. Il me semble, Monsieur, que vous jugez ces lois si célèbres, comme la raison doit les juger, sans humeur comme sans fanatisme. C'est un grand monument, mais dont les proportions sont colossales et par conséquent hors de la nature. Toutes vos notes sont extrêmement curieuses; elles ajoutent un nouveau prix à l'ouvrage, et font désirer l'histoire que vous nous annoncez. Recevez tous mes remercîmens, avec les témoignages des sentimens bien vrais avec lesquels j'ai l'honneur d'être, etc. Thomas. A Paris, le 22 décembre 1767. »

[2] *Discours sur les meilleurs moyens d'encourager et de faire naître le patriotisme dans une monarchie.* Paris, 1788, in-8.º Ce discours fut couronné par l'académie de Châlons-sur-Marne.

[3] *Testament de M. Fortuné Ricard*, maître d'arithmétique à D**, lu et publié à l'audience du bailliage de cette ville, le 19 août 1784.

devrait attendre dans un gouvernement sage, de l'économie et de la prévoyance. L'Angleterre nous envia ce dernier écrit, le traduisit et l'attribua pendant longtemps à Francklin.

Ce fut une douce et agréable idée que celle de recueillir chaque premier jour de l'an ces morceaux animés où la poésie nous émeut et nous console : Mathon la conçut et l'exécuta dans les douze premiers volumes de l'*Almanach des Muses* [1], recueil alors plein de sensibilité et de goût.

Un essai sur l'institution des *Rosières* [2], un précis sur la vie de Montausier [3], un éloge de son ami Poivre [4], des idylles en prose, des vers, une foule d'opuscules inté-

---

(Lyon), 1785, in-8.° de 24 pages, non compris les tables justificatives. Cet opuscule a été réimprimé plusieurs fois et notamment dans le tom. I.er des *Tablettes d'un curieux, ou Variétés historiques, littéraires et morales* (publiées par Sautereau de Marsy); Bruxelles, Dujardin, 1789, 2 vol. in-12., et tout récemment dans la *Gazette universelle de Lyon*. Le comte Boissy d'Anglas, sous le voile de l'anonyme, en a publié une édition à la tête de laquelle il a placé la notice de M. Delandine sur Mathon de la Cour.

[1] Voy. *Archives du Rhône*, tom. III, pag. 159.

[2] *Lettre à M. de *** sur les Rosières de Salency, et les autres établissemens semblables*; Lyon, Aimé Delaroche et Rosset, 1782, in-12. de 70 pages.

[3] Mathon de la Cour, étant à Paris, fit demander à l'académie de Lyon la permission de publier la *Vie de Montausier* et de prendre sur le titre la qualité d'académicien. Cette permission lui fut accordée dans la séance du 11 décembre 1781, sous la condition qu'il soumettrait son ouvrage à l'examen de M. Barou qui se trouvait alors aussi dans la capitale. Nous ignorons si la publication a eu lieu. Ce qu'il y a de certain, c'est que la *Vie de Montausier* n'est point rappelée parmi les ouvrages de Mathon de la Cour dans l'article que lui a consacré la *Biographie universelle*, et que les auteurs du même recueil ne la citent point non plus à l'article *Montausier* parmi les biographies qui existent de ce dernier personnage.

[4] Nous ignorons pareillement si cet *Eloge de Poivre* a été imprimé.

ressans [1] ont marqué l'existence littéraire de Mathon. Combien son existence sociale fut plus précieuse encore !

C'est à lui qu'on dut les premiers succès de la société philantropique, les secours pour les mères nourrices, un établissement pour arracher les jeunes enfans à l'oisiveté. Pour naturaliser la mouture économique et rendre le pain du peuple moins cher et meilleur, il fit venir à ses frais des ouvriers de Paris. Il chercha à rendre com-

---

[1] Les autres ouvrages de Mathon de la Cour qui sont parvenus à notre connaissance, sont les suivans :

I. *Discours sur le patriotisme français*, lu à l'académie de Lyon, le 21 janvier 1762. Lyon, Périsse, 1762, in-8.° II. *Lettres sur les peintures, les sculptures et les gravures exposées au salon du Louvre en* 1763, 1765 *et* 1767. Paris, Bauche, 1763-67, 3 part. in-12. III. *Lettres sur l'inconstance*, à l'occasion de la comédie de *Dupuis et Desronais* (par Collé), Paris, 1763, in-12. IV. *Orphée et Eurydice*, opéra traduit de l'italien de Casalbigi, Paris, 1763, in-12. V. *Discours sur le danger des livres contre la religion, par rapport à la société.* Paris, Lejay, 1770, in-8.°, couronné par l'académie de la Conception à Rouen. VI. *Journal de Lyon, ou Annonces et Variétés littéraires*, pour servir de suite aux *Petites affiches de Lyon*. Lyon, Aimé Delaroche, 1784 et années suivantes, 12 vol. in-8.° VII. *Collection des comptes rendus, pièces authentiques, états et tableaux concernant les finances de France, depuis* 1758 *jusqu'en* 1787. Paris, Cuchet, 1788, in-4.° VIII. *Résultats des experiences et des recherches faites par le comité de panification*. Lyon, 1791, in-8.°

Mathon de la Cour a, en outre, travaillé, pendant quelque temps, au *Journal de musique*, depuis juillet 1764 jusqu'en août 1768, et au *Journal des Dames*, Paris, 1759 et années suivantes ; il a présidé à la rédaction de plusieurs *Almanachs de Lyon*. L'*Etat par ordre alphabétique des villes, bourgs, villages, seigneuries, fiefs, rivières, montagnes*, etc. *des provinces de Lyonnois, Forez et Beaujolois*, qui se trouve dans celui de 1760, et qui est un curieux morceau de statistique, a été revu et augmenté par lui. Nos archives académiques contiennent en manuscrit plusieurs mémoires de sa composition.

mune dans tous les quartiers l'eau du Rhône, vive, légère et salutaire en divers maux. Il établit pendant quelque temps un lycée propre à faciliter aux artistes l'exposition de leurs chef-d'œuvres, et les moyens d'être connus [1]. Tout ce qu'il dit, tout ce qu'il pensa fut rapporté par lui au bien général. Négligent sur ses propres affaires, il ne rêva qu'à bien faire celles des autres. Ici, il faisait imprimer à ses frais un ouvrage utile, pour en laisser le bénéfice à son auteur. Là, il contractait une dette pour acquitter celle du pauvre. Dans un siècle d'égoïsme, il eut jusqu'au courage de se consacrer à la bienfaisance sans partage, et de consentir plutôt à passer pour ridicule ou singulier aux yeux de la frivolité inhumaine, que de manquer une seule occasion de sacrifier son temps, ses peines ou sa bourse à la bonne action qu'on lui indiquait.

Et on a fait mourir de pareils hommes ! Dorfeuille lui-même parut hésiter s'il pourrait faire tomber une tête si éclairée, si vertueuse. « Tu étais noble, lui dit-il; tu » n'as pas quitté Lyon pendant le siége : lis le décret; tu » peux prononcer toi-même sur ton sort. » *Ainsi l'Athénien* Lysias s'écriait autrefois : *Ce n'est pas moi, Eratosthène, c'est la loi qui te tue.* En effet, Mathon lut l'article funeste et répondit : « Il est sûr que cette loi m'atteint; je saurai mourir. » Il ne reprocha rien à cette loi cruelle; il ne reprocha rien aux hommes. Seul avec Dieu, on le vit aller de Roanne à Bellecour, sans vaine ostentation, comme sans faiblesse. Profondément recueilli, le front chauve et élevé, les yeux fixés sur la terre qu'il quittait sans murmure, il remplit sa promesse, et sut mourir. »

* Jacques Mathon de la Cour, né à Lyon en 1712, mort dans la même ville le 7 novembre 1777 (et non en

---

[1] Le *Lycée* ou *salon des arts* fut ouvert en 1786. Mathon de la Cour fit imprimer un *Catalogue des ouvrages de peinture, sculpture, dessin et gravure, exposés à Lyon, au salon des arts, le 25 août* 1786, Lyon, imprimerie de la ville, in-8.° de 16 pages.

1770, comme le dit la *Biographie nniverselle*), mathématicien célèbre, élu membre ordinaire de l'académie de Lyon le 12 janvier 1740, en remplacement de M. Laisné, nommé membre honoraire. On lui doit les *Nouveaux élémens de dynamique et de méchanique ;* Lyon, Frères Périsse, 1763, in-8. Il concourut à l'académie des sciences de Paris, en 1753, sur cette question : *Quelle est la manière la plus avantageuse de suppléer à l'action du vent dans les grands vaisseaux*, et il obtint l'accessit avec Euler : le prix fut décerné à Daniel Bernoulli. Voy. *Biogr. univ.* art. *Mathon de la Cour* (*Jacques*).

[3] Dom Augustin Calmet, bénédictin, né en Lorraine le 26 février 1672, mort à Senones le 25 octobre 1757, savant interprète de la Bible.

[4] Jacques Mathon ne s'est pas seulement occupé des sciences naturelles et des mathématiques, mais encore de plusieurs autres branches des connaissances humaines.

Parmi les mémoires qu'il communiqua à l'académie de Lyon, il en est qui roulaient sur la musique, sur celle des Grecs en particulier, sur la grammaire et l'étude des langues, sur la division de la terre sainte, sur le temple de Jérusalem, etc.

[5] Voy. not. 1.

[6] Voy. *ibid.*

[7] Charles-Joseph Mathon fut un des membres les plus assidus et les plus laborieux de l'académie de Lyon.

[8] D'Alembert envoya plusieurs de ses ouvrages à l'académie de Lyon. L'astronome Lalande, né à Bourg en Bresse, en 1732, mort en 1807, était du nombre des académiciens associés.

[9] Jacques-Germain Soufflot, né en 1714 à Irancy, près d'Auxerre (et non à Lyon, comme quelques auteurs l'ont dit), mort le 29 août 1781, célèbre architecte qui com-

mença à se faire connaître par les travaux qu'il exécuta dans nos murs. C'est sur ses dessins que furent bâtis l'hôtel-Dieu, le grand théâtre, etc. Voy. *Archives du Rhône*, tom. IV, pag. 72-74, où il est parlé de ses relations avec notre académie et de son séjour à Lyon.

[10] Rater, architecte de Lyon, qui exécuta le hardi projet d'ouvrir une avenue de cette ville, en coupant les montagnes qui la séparent de la Bresse. Il était aussi l'un des constructeurs des belles maisons du quai St-Clair et de ce quai lui-même.

[11] Jacques de Vaucanson, né à Grenoble en 1709, mort le 21 novembre 1782, illustre mécanicien, associé de l'académie de Lyon. Voy. *Archives du Rhône*, tom. VI, pag. 65.

[12] Joseph Jacquard, actuellement vivant, inventeur du métier pour la fabrication des étoffes de soie, qui porte son nom. Voy. encore *Archives du Rhône*, t. I, p. 420 et suiv.

[13] Jean-Antoine Morand, architecte, né à Briançon vers 1728, mort révolutionnairement à Lyon le 24 janvier 1794, constructeur du pont Morand et auteur du plan qu'on suit encore, pour l'agrandissement de la ville, dans la partie des Brotteaux.

[14] Claude Bourgelat, né à Lyon vers 1712, mort le 3 janvier 1779, fondateur des écoles vétérinaires en France, auteur d'excellens ouvrages sur l'hippiatrique, science dont il est, en quelque sorte, le créateur, associé de l'académie de Lyon. Voy. *Notice historique et raisonnée sur Claude Bourgelat*, par L. F. Grognier, Paris et Lyon, 1805, in-8.°

[15] N. Willermoz, né à Lyon vers 1767, mort le........, médecin, auteur de plusieurs opuscules relatifs à sa profession et notamment d'un *Mémoire sur les eaux potables de la ville de Lyon*, imprimé en 1784. Reçu à l'académie en remplacement de l'abbé de Valernod le 7 juillet 1778, il y a lu un grand nombre de mémoires.

[16] Louis Vitet, né à Lyon en 1736, mort à Paris le 25 mai 1809, médecin célèbre, maire de Lyon en 1791, député à la convention et ensuite au conseil des cinq cents, membre de l'académie de Lyon où il fut nommé le 7 mars 1786, en remplacement de M. Poivre. Il est auteur de la *Pharmacopée de Lyon*, de la *Médecine expectante*, etc.

[17] Le P. François Jacquier, né à Vitry-le-Français le 7 juin 1711, mort le 3 juillet 1788, minime, habile mathématicien, associé de l'académie de Lyon.

[18] Esprit Pezenas, jésuite, astronome et mathématicien avignonais, mort le 4 février 1776, associé de l'académie de Lyon.

[19] Jean Neper, Nepair ou Napier, mathématicien écossais du 16.e siècle, inventeur des logarithmes.

[20] Jean-Etienne Montucla, né à Lyon en 1725, mort à Versailles le 18 décembre 1799, membre de l'institut, auteur d'une *Histoire des mathématiques*, Paris, 1758, 2 vol. in-4.o, réimprimée en 1799-1802, 4 vol. in-4.o

[21] Jean Rozier, né à Lyon en 1734, mort dans cette ville, pendant le siége, d'un éclat de bombe, dans la nuit du 29 septembre 1793, curé constitutionnel de la paroisse de St-Polycarpe, auteur d'un *Cours d'agriculture*, 1781-1800, 12 vol. in-4.o, et de plusieurs autres ouvrages relatifs à la même science, associé à l'académie le 19 novembre 1771.

[22] Joseph Vasselier, né à Rocroy en 1735, mort à Lyon en novembre 1798, commis de la direction des postes dans cette ville, reçu membre ordinaire de l'académie en 1782, en remplacement de l'abbé La Serre. Voy. *Archives du Rhône*, tom. VI, pag. 63-64.

[23] Jean-Espérance-Blandine de Laurencin, né le 17 janvier 1733, mort le 21 janvier 1812, poète, associé

à l'académie de Lyon, le 24 novembre 1772, a été à la tête des travaux Perrache, et l'un des propriétaires du terrain du même nom. Il a publié beaucoup de vers, et entr'autres, une pièce élégiaque, intitulée : *Aux mânes de ma mère.* Il est le père de M. le comte Aimé-François de Laurencin, député du Rhône à la chambre législative depuis 1824, et membre ordinaire de l'académie de Lyon.

[24] Claude Martin, né Lyon en janvier 1732, mort à Lucknow en septembre 1800, avec le grade de major-général au service de la compagnie anglaise des grandes Indes, a légué à sa ville natale une somme considérable pour l'établissement d'une institution publique et a confié à l'académie l'exécution de ce legs.

[25] Jean Cléberg, riche négociant allemand, établi à Lyon dans le 16.e siècle, bienfaiteur de l'hospice de la Charité. Plusieurs auteurs ont pensé que c'était en son honneur qu'avait été élevée la statue connue sons le nom de l'*Homme de la Roche*. Voy. *Archives du Rhône*, tom. V, pag. 297 et suiv.

[26] Laurent-Pierre Bérenger, né à Riez en Provence le 28 novembre 1749, mort à Lyon le 26 septembre 1822, littérateur estimable et fécond. On distingue parmi ses ouvrages ses premières poésies publiées en 1785, les *Soirées provençales*, la *Morale en action*, etc. Il avait adopté Lyon pour sa seconde patrie. Il y a exercé les fonctions de professeur de belles-lettres à l'école centrale, de proviseur au collége royal et d'inspecteur à l'académie universitaire. Nommé associé de l'académie de Lyon en 1783, il en fut l'un des restaurateurs sous le titre d'*Athénée* en l'an VIII, et en a fait partie jusqu'à sa mort en qualité de membre titulaire.

[27] Jean-Emmanuel Gilibert, né à Lyon le 21 juin 1741, mort dans la même ville le 2 septembre 1814, savant mé-

decin, éditeur des ouvrages de Linné et auteur d'un grand nombre d'écrits sur la botanique et la médecine, nommé membre ordinaire de l'académie en 1783. Il revit dans M. Stanislas Gilibert, son fils.

[28] François-Urbain Domergue, né à Aubagne en 1745, mort le 29 mai 1810, grammairien, membre de l'institut. Il a assez long-temps habité Lyon, où il rédigea, en 1773 et 1774, la *Feuille littéraire*, et en 1784 et années suivantes, le *Journal de la langue française*.

[29] Joseph Mollet, né à Aix en Provence vers le milieu du dernier siècle, professeur de physique et de mathématiques dans notre ville, secrétaire adjoint de l'académie, section des sciences, auteur d'un cours de physique très-estimé. Depuis environ deux ans, il s'est retiré dans sa patrie où il a emporté les regrets de ses collègues et des nombreux amis qu'il s'était faits parmi nous.

[30] Antoine-François Delandine, né à Lyon le 6 mars 1756, mort le 5 mai 1820, ancien député du Forez à l'assemblée constituante, ancien professeur de législation à l'école centrale, bibliothécaire de la ville, connu par nne foule d'ouvrages et principalement par sa continuation (avec M. Chaudon) du *Dictionnaire historique*, un des membres les plus laborieux de l'académie de Lyon où il fut reçu le 24 juillet 1781.

[31] Jean-Marie Morel, né à Lyon en 1728, mort en 1810, grand paysagiste, auteur de la *Théorie des jardins*, membre de l'académie de Lyon depuis sa restauration en l'an VIII. Nous avons inséré dans les *Archives du Rhône*, tom. I, pag. 441 et suiv., son mémoire *sur la Théorie des eaux fluentes*, et tom. II, pag. 49 et suiv., une *Notice sur sa vie et ses ouvrages*, par M. Dumas.

[32] Jean-Baptiste Rast, né à le , mort le 18.., médecin habile, membre de l'aca-

démie de Lyon, depuis la réunion de cette société en 1758 à la société des beaux-arts, possesseur d'une immense et riche bibliothèque qui a été dispersée après sa mort par une vente en détail.

[33] André-Claude Dussaussoy, né le 30 novembre 1755, mort le 30 décembre 1820, a été chirurgien de l'hôtel-Dieu et membre de l'académie depuis sa restauration en l'an VIII.

[34] François Tabard, né en 1746, mort le 3 mars 1821, archéologue et physicien, ancien professeur au collége de Notre-Dame dit le *Petit collége*, à l'école centrale et au lycée, ancien bibliothécaire, reçu académicien le 3 juin 1788.

[35] Marc-Antoine-Louis Claret de Fleurieu de la Tourrette, né à Lyon en 1729, mort en cette ville sur la fin de 1793, conseiller à la cour des monnaies, secrétaire-perpétuel de l'académie pour la classe des lettres depuis 1767 jusqu'à la révolution, botaniste et littérateur, auteur de plusieurs ouvrages, ami de J.-J. Rousseau. Voy. *Archives du Rhône*, tom. IV, pag. 1-2.

[36] Jean-Jacques de Boissieu, né à Lyon en 1736, mort le 15 mars 1810, excellent dessinateur. M. Dugas-Montbel a lu à la séance publique de l'académie de Lyon du 28 août suivant, l'*Eloge historique de J.-J. de Boissieu*, imprimé la même année, Lyon, Ballanche, in-8.° On trouve à la suite un catalogue complet des gravures composant l'œuvre de notre compatriote. Il remplaça à l'académie M. Perrache le 7 mars 1780, et fut remis sur la liste des membres ordinaires lors du rétablissement de la société en l'an VIII.

[37] Pierre-François Rieussec, né à Lyon le 23 novembre 1738, mort le 20 juillet 1826, ancien député au corps législatif, conseiller honoraire à la cour de Lyon, membre de l'académie depuis l'an VIII. Une *Notice historique* sur

sa vie, lue par M. Guerre, dans la séance publique du 5 juillet 1827, vient d'être publiée, Lyon, Louis Perrin, in-8°.

[38] Antoine-Marin Lemierre, né à Paris en 1753, mort à St-Germain-en-Laye le 7 juillet 1793, littérateur célèbre. Il avait épousé M.lle Comte, belle-sœur de Charles-Joseph Mathon de la Cour. Etant à Lyon en 1783, il fut associé à l'académie par acclamation, et assista à la séance du 25 novembre de la même année, où il distribua à ses nouveaux collègues des exemplaires de sa tragédie de Guillaume Tell.

[39] Marie-François-Xavier Bichat, né le 11 novembre 1771, à Thoissey, dans l'ancienne Dombes (et non *à Thoirette, dans l'ancienne Bresse*, comme on le lit dans la *Biographie universelle*), mort le 22 juillet 1802, médecin, élève de Marc-Antoine Petit, génie extraordinaire et précoce, enlevé à la science physiologique au moment où il venait de lui faire faire un grand pas.

[40] Camille Jordan, né à Lyon le 11 janvier 1771, mort à Paris le 19 mai 1821, député au conseil des cinq cents en 1797, député de l'Ain au corps législatif en 1816 et 1818, reçu à l'académie de Lyon en 1805, célèbre par sa conduite politique et le rare talent d'improvisation qu'il a déployé à la tribune.

[41] Marc-Antoine Petit, né à Lyon le 3 novembre 1766, mort à Villeurbane le 7 juillet 1811, ancien chirurgien-major de l'hôtel-Dieu, auteur d'un ouvrage intitulé *Essai sur la médecine du cœur*, contenant, entr'autres pièces, quatre épîtres en vers, etc.

[42] Voy. note 1.

[43] L'auteur se rappelait sans doute la fameuse épigramme de Marot sur le surintendant Samblançai, si admirée de Voltaire et de La Harpe :

Lorsque Maillard, juge d'enfer, menoit
A Montfaucon Samblançai l'ame rendre,
Lequel des deux à votre sens tenoit

Meilleur maintien ? Pour vous le faire entendre,
Maillard sembloit homme que mort va prendre ;
Et Semblançai fut si ferme vieillard
Que l'on eût dit, au vrai, qu'il menoit pendre
A Montfaucon le lieutenant Maillard.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

Notice sur F.-F. Lemot. (Lyon, imprimerie de J.-M. Barret), in-8.° de 32 pages.

Tirage à part de cette notice insérée dans le présent volume des *Archives*, p. 257 et suiv., et signée Z, lettre sous laquelle l'auteur s'est pareillement caché en publiant divers autres opuscules, tels que des notices sur Girard Audran, Antoine Dubost, Benoît Gingenne, P.-E. Lémontey, Daniel Sarrabat, etc., insérées également dans notre recueil et tirées aussi séparément. M. Z. avait déjà donné quelques détails biographiques sur Lemot, qui alors était encore vivant, pag. 23-32 d'une brochure intitulée *Mélanges sur les beaux-arts, extraits de la Gazette universelle de Lyon, années* 1825 et 1826, *par un amateur lyonnais* ; Lyon et Paris, 1826, in-8.°

Notice historique sur la vie de M. P.-F. Rieussec, conseiller honoraire à la cour royale de Lyon, chevalier de la légion d'honneur, ancien membre du corps législatif et de la chambre des députés, membre de plusieurs sociétés savantes, lue en séance publique de l'académie royale de Lyon, le 3 juillet 1827, par M. Guerre, de la même académie, de celle de Mâcon, etc. Lyon, imprimerie de Louis Perrin, 1827, in-8.° de 22 pages.

Ce juste tribut d'eloge, payé à la mémoire d'un magistrat distingué, dans le sein d'une société qui le comptait parmi ses membres les plus honorables, est une nouvelle preuve que donne l'auteur de l'étendue et de la fécondité de son talent. Le premier aux luttes de notre barreau, M. Guerre unit la culture des lettres aux soins qu'exigent les affaires ; il suffit à tout, et il semble multiplier le temps par l'emploi laborieux qu'il en fait.

BULLETIN HISTORIQUE

DU MOIS D'AOUT 1827.

⁂ 8. Par arrêté de M. le Maire de Lyon, M. Robert-Désiré Guyemot a été nommé médecin de l'institution de la Martinière. M. le docteur Guyemot est petit neveu, par alliance, du fondateur de cet établissement.

⁂ 14. L'enceinte en planches qui entourait depuis si long-temps la statue équestre de Louis XIV, a été démolie, et la barre de fer qui avait été placée sous le pied de derrière que le cheval tient levé, a disparu. Cette barre, qui nuisait d'une manière fâcheuse à l'effet du monument, avait été sciée depuis plusieurs mois, et l'interstice formé par la scie n'ayant point diminué, on s'était assuré par là qu'aucun mouvement n'avait eu lieu dans la statue, et qu'elle pouvait se passer de ce support. La mort prématurée de M. Lemot ne lui a pas permis de jouir de l'aspect majestueux que présente actuellement son chef-d'œuvre. Notre compatriote devait enrichir notre ville d'un autre ouvrage qui aurait aussi sans doute excité notre admiration. Le conseil municipal avait décidé par sa délibération du 27 octobre 1820, qu'un bas-relief représentant *S. Louis offrant le duc de Bordeaux à la France*, serait exécuté par M. Lemot, et décorerait le tympan de

l'attique de la façade principale de l'hôtel de ville ; depuis, et sur la proposition de M. le Maire, le conseil municipal a arrêté que ce sujet serait remplacé par une statue équestre de Henri IV, mais que le sujet, d'abord confié à M. Lemot, serait peint sur un tableau qui décorerait la salle des séances de ce conseil, et dont l'exécution serait confiée au talent de M. Revoil: toutefois ce ne sera point S. Louis qui présentera le jeune enfant à la France, mais Louis XVIII.

⁂ 16. Le conseil général de département a commencé aujourd'hui sa session ; M. de Savaron a été nommé président, et M. Desarbres, secrétaire.

⁂ 18. Par arrêt de ce jour, la cour royale de Lyon a réformé le jugement du tribunal de police correctionnelle qui avait condamné à trois mois de prison et à 1000 f. d'amende l'éditeur du *Précurseur* (le texte de cet arrêt se trouve dans le n.° de ce journal du 22 août).

⁂ 22. Distribution des prix au collége royal de Lyon. Voici les noms des principaux élèves qui ont été couronnés.

PHILOSOPHIE. *Dissertation latine.* Prix d'honneur. Ch.-Pierre Gourju. — *Dissertation française.* 1.er prix. Louis-Joseph Faivre. RHÉTORIQUE. *Discours latin.* 1.er prix. Louis-Marie-Etienne Deleullion. *Discours français.* 1.er prix. Paul-François-Hippolyte Marchand. *Vers latins.* 1.er prix. Antoine Carrichon. *Version latine.* 1.er prix. Lucien Girin. *Version grecque.* 1.er prix. Le même. SECONDE. *Narration latine.* Hippolyte Fourtoul. *Vers latins.* 1.er prix. Antoine Fréderic Ozanam. *Version latine.* 1.er prix. Léon-Jule Devirieu. *Version grecque.* 1.er prix. Claude Huchard. Au comméncement de la cérémonie et avant la distribution des couronnes, M. Rabanis, professeur aggrégé de rhétorique, a prononcé un discours français sur l'influence de l'imitation des anciens sur la littérature moderne. Il y a combattu le système des romantiques avec des armés très-solides et très-brillantes. M. le Proviseur a également prononcé un discours touchant dans lequel il a adressé

d'utiles conseils aux élèves du collége, qui le regardent avec raison comme un second père.

*** 23. Le cercle littéraire, séant au palais St-Pierre, a renouvelé son bureau, et l'a composé de la manière suivante : président, M. Coste, conseiller à la cour royale ; vice-président, M. le docteur Terme, médecin ; secrétaire, M. Allard, avocat ; secrétaire-adjoint, M. Fr. Coignet ; trésorier, M. Castellan.

*** 25. La distribution des prix à l'école royale des beaux-arts a eu lieu aujourd'hui. M. le Maire a prononcé à cette occasion un discours qui a été couvert d'applaudissemens, et dans lequel on a remarqué un bel éloge de feu M. le comte de Sathonay, sous la mairie duquel cette école a été fondée. Le rameau d'or qui est affecté au premier prix de la classe de peinture, a été décerné à Hippolyte Flandrin ; le premier prix d'architecture a été remporté par M. Crépu ; celui de la peinture de fleurs par M. Bonneton ; celui de mise en carte, par M. Berger.

*** 27. Distribution des prix aux élèves de l'institution provisoire de la Martinière. Le premier prix de chimie a été remporté par Nicolas-Philibert Guinon, et celui de mathématiques, par Christophe-Clément Poix.

*** *Même jour.* La société de lecture, dont les salons sont situés place de la Fromagerie, maison du chapitre, a fait aujourd'hui l'ouverture de son local. M. Trélis, président du comité, a prononcé, en présence d'un grand nombre de souscripteurs, un discours très-remarquable sur le but et l'utilité decet établissement, où l'on trouve déjà environ 70 journaux ou recueils périodiques, et une bibliothèque qui ne contient encore qu'un petit nombre de volumes, mais qui s'accroîtra bientôt, puisqu'on se propose d'y consacrer le produit des souscriptions, dès que les dépenses annuelles auront été couvertes.

*** 27. Distribution des prix à l'école vétérinaire. La séance a été présidée par M. Menoux, conseiller de préfecture, qui l'a ouverte par un discours plein d'élégance et d'intérêt. M. Godine a rendu compte des travaux de l'école pendant l'année, et M. Grognier a lu le procès-verbal des opérations du jury, précédé de considérations sur l'hygiène et l'éducation des animaux. Ces différentes lectures ont été couvertes d'applaudissemens.

Même jour. M. Thénard a lu à l'académie des sciences de Paris, un mémoire rédigé par M. Raymond fils, notre compatriote, *sur la teinture des étoffes de laine au moyen du bleu de Prusse.*

*** 28. L'académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon a tenu aujourd'hui sa séance d'élections. Il y avait cinq places de membres titulaires vacantes. MM. Justinien Rieussec et Charles Massas ont partagé les voix, sans que ni l'un ni l'autre ait pu obtenir la majorité nécessaire, quoiqu'il y ait eu plusieurs tours de scrutin. Les élections des titulaires ont été renvoyées au mois de *décembre.* M. César Moreau, vice-consul de France à Londres, et membre de la société royale de Londres, a été nommé membre associé, et M. l'abbé Labouderie, vicaire-général du diocèse d'Avignon, auteur d'un Panégyrique de S. Louis et de plusieurs autres ouvrages, a été élu membre correspondant.

*** 31. La société royale d'agriculture, sciences et arts utiles de Lyon, a tenu aujourd'hui, au palais St-Pierre, une séance publique, dans laquelle M. Prunelle, président, a prononcé un discours sur l'importance de l'agriculture, M. Grognier, secrétaire, a lu un rapport sur les travaux de la société, M. Foudras, un mémoire sur la pyrale, espèce de chenille très-pernicieuse pour la vigne, et le programme d'un prix pour le meilleur moyen de détruire cet insecte, et M. Dupasquier, divers programmes d'autres prix proposés par la société.

HISTOIRE. -- ANTIQUITÉS.

ÉGLISE DE LYON.

Extrait du VOYAGE LITTÉRAIRE DE DEUX RELIGIEUX BÉNÉDICTINS DE LA CONGRÉGATION DE SAINT-MAUR. Paris, Florentin Delaulne, 1717, 2 parties in-4.°, part. I, pag. 233-238 (1).

« Le lendemain je partis (de Mâcon) dans le bateau pour Lyon, où je trouvai mon compagnon (2). Nous fûmes loger chez les PP. Carmes, qui nous reçurent avec beaucoup de charité. Je ne m'étends pas ici sur toutes les choses remarquables qui sont dans Lyon, parce que l'on a fait des livres exprès où tout est exactement décrit. Nous y séjournâmes onze jours, pendant lesquels nous reçûmes de grandes marques de bonté de Mgr. l'archevêque (3), de M. le comte de Foudras, de MM. les chanoines d'Ainai, surtout de M. le prévôt et de M. l'abbé Michel, des RR. chanoines réguliers de S. Irénée.

(1) Nous avons cru devoir insérer ici cet extrait du voyage que les PP. Edmond Martène et Ursin Durand, bénédictins de St. Maur, firent en France, pour y recueillir les matériaux nécessaires à la perfection du nouveau *Gallia christiana*. On remarquera sans doute les détails qui y sont donnés sur les cérémonies de l'église de St. Jean, lesquelles, si nous ne nous trompons, se célèbrent encore aujourd'hui de la même manière, à très-peu de chose près.

(2) Dom Ursin Durand. C'est dom Martène qui parle.

(3) Claude II de St. George. Le séjour à Lyon des deux bénédictins avait lieu, à ce qu'il paraît, en 1709.

Mais celui dont nous avons plus sujet de nous louer, c'est de M. de la Vallette, subdélégué de M. l'intendant, qui demeure en la place de Bellecour (1). C'est un homme savant, fort curieux et communicatif. Il a une bonne bibliothèque, plusieurs manuscrits, et en particulier tous les mémoires de feu M. Guichenon, auteur des Histoires de Bresse et de Savoie, et beaucoup d'autres curiosités. Voici une ancienne inscription, trouvée depuis peu à Lyon, qu'il nous fit voir.

D M.
N AMERIAE
TITVLLAE
L. HELVIVS
FRVGI
CONIVGI
SANCTISSIMAE.

Il nous fit voir aussi une autre épitaphe, gravée sur un marbre, il y a environ 500 ans, laquelle a exercé beaucoup de gens d'esprit, sans qu'aucun ait pu dénouer la difficulté qu'elle renferme. La voici :

Hic jacet Grossa de Varey filia Humberti de Varey majoris, relicta Humberti Flamens. IX calendas decembris obiit Catarina relicta ejusdem Humberti Flamens.

---

(1) Laurent Pianello de la Vallette, trésorier de France. président du bureau des finances, né à Lyon en 1644, mort le 9 octobre 1718, fut un des premiers membres de l'académie de Lyon dont les séances se tinrent pendant quelques années (de 1705 à 1711) dans son cabinet. Il avait été prévôt des marchands en 1687, et *c'est le seul*, suivant M. D'Herbigny, *qui, pour sa bonne administration, ait été* honoré *par le roi d'un traitement de mille écus.*

Animae eorum per misericordiam Dei requiescant in pace. Amen. Hic jacet Bartholomeus Flamens et Peroneta de Chandonay ejus uxor.

La difficulté est de savoir comment un homme a pu avoir deux femmes après sa mort. Je ne sais si on ne pourrait pas dire que cet homme aurait eu deux femmes, qu'il en aurait répudié une de son vivant, et que toutes deux lui auraient survécu, ou bien il faudrait dire que le graveur a fait une méprise.

Mais puisque nous sommes sur les inscriptions, je veux en rapporter ici une que nous trouvâmes à St. Irénée devant l'église, sur une pierre qui était à moitié enterrée. Nous fîmes apporter un pic et une bêche, et nous la découvrîmes entièrement. Elle est en anciennes lettres romaines, et fort bien gravée en cette sorte :

ET MEMORIAE ETERNAE
SEXTI IRENEI LVCILLI PUERI DVLCISSIMI
QVI VIXIT ANNIS XIII. DIEBUS XXXVII
D ELICIANVS AVG N VERNA EX DISPENSATORIB M
PA.. ER ET DAT... LVCILLA MATER PARENTES
FILIO CARISSIMO PONENDVM CVRAVERVNT
ET SVB ASCIA DEDICAVERVNT

En voici une que nous trouvâmes derrière l'église :

D M
Q. IGNII SILVINI
IIIIII VIRI
AVG. LVG.
IGNIA ELPIS
COLLIB. OPTIMO.

L'église de S. Irénée est assurément l'un des plus vénérables lieux qui soient dans Lyon. Elle était autrefois pavée à la mosaïque, comme il paraît par une partie de

ce pavé conservé sous quelques planches, et sur lequel on lit ces vers :

Ingrediens loca tam sacra jam rea pectora tunde.
Posce gemens veniam, lacrymas hic cum prece funde.
Præsulis hic Irenei turma jacet sociorum,
Quos per martyrium perduxit ad regna polorum.
Istorum numerum si nosse cupis, tibi pando :
Millia dena novem qui fuerunt sub duce tanto;
Hinc mulieres et pueri simul excipiuntur,
Quos tulit atra manus, nunc Christi luce fruuntur.

On voit dans l'église souterraine le puits où furent jetés les premiers martyrs de Lyon, dont le sang rougit la terre de telle sorte, qu'elle n'a point perdu depuis sa couleur : car, quoique toute la terre d'alentour soit noire, celle-là est toujours demeurée rouge et sert aujourd'hui de souverain remède aux malades qui s'en servent avec foi. Tout proche de là on montre à travers une grille quantité d'ossemens ; mais comme les hérétiques y ont mêlé des os de bêtes, on n'en peut porter un juste jugement. Cette église paraît fort ancienne. Tous les autels sont d'une espèce de marbre. Nous y vîmes la tombe d'une dévote de nos jours, qui, après y avoir passé sept ans jour et nuit, y voulut être enterrée : sa piété méritait bien cela. Hors de l'église on voit une tombe sur laquelle un chanoine est représenté avec la mitre.

Après S. Irénée, l'abbaye d'Ainai mérite plus de vénération qu'aucune autre, puisqu'on tient par tradition qu'elle est bâtie dans le lieu même qui servit de prison aux premiers martyrs de cette grande ville. Elle est située au confluent de la Saône et du Rhône dans un endroit fort agréable, et elle était elle-même autrefois

fort agréable aussi. Paschal II en avait fait la dédicace, comme nous apprenons de ces vers qu'on lit devant l'autel sur le pavé qui est à la mosaïque :

Hoc altare sacrum Paschalis papa dicavit.

Du côté de l'épître on lit aussi ces vers sur le même pavé :

Huc expande manus quisque reus ante fuisti.
Hic vinum sanguis, hic panis fit caro Christi.

Et ces autres, du côté de l'évangile :

Huc huc flecte genu veniam quicumque precaris.
Hic pax est, hic vita, salus, hic sanctificaris.

Comme la fête de S. Jean, patron de la cathédrale, arriva dans le temps que nous étions à Lyon, nous voulûmes assister à vêpres et à la messe. Le doyen y officia. Tout le chœur fut le prendre à la sacristie, et le conduisit à l'autel, en chantant avec beaucoup de gravité. Là étant arrivé, il posa derrière l'autel une relique de S. Jean qu'il tenait entre ses mains, et après que MM. les comtes et tous les autres ecclésiastiques l'eurent baisée avec grand respect, il entonna le *Deus in adjutorium*, et fut se placer dans le fond du chœur derrière le grand autel. Les petits enfans de chœur entonnèrent les antiennes, et les deux premiers comtes de chaque côté, les psaumes. Ils étaient tous revêtus de surplis sans dentelle ; aucun ne portait de chappe. Celui des comtes qui devait faire l'office de thuriféraire à *Magnificat* était seul revêtu d'une belle aube fine à dentelle. On ne sait là ce que c'est que la musique ; mais le plain chant qui se chante par cœur, est si grave et si beau qu'il n'y a point de musique qui en approche ; il enlève tous ceux qui l'entendent. On ne dit point

d'hymne après les psaumes ; après le *Magnificat* on répéta deux fois l'antienne ; puis on chanta un hymne de S. Jean, le verset et l'oraison, et enfin le *Benedicamus Domino*, qui fut chanté par dix-huit enfans de chœur. Après quoi on fut dire complies à un autel hors du chœur.

Le lendemain, Mgr. l'archevêque eut soin de nous faire bien placer, afin que la foule ne nous empêchât point de voir les cérémonies de la messe. Il y avait cinq prêtres, cinq diacres et cinq sous-diacres. Ils entrent après la procession par la porte du sanctuaire, et lorsqu'ils sont arrivés au haut du chœur, le sous-diacre qui doit chanter l'épître fait la révérence au célébrant, et va s'asseoir à la première des basses chaires du chœur, la mitre en tête et ayant à ses côtés les autres sous-diacres assistans qui demeurent là jusqu'au *Gloria in excelsis*. Les céroféraires accompagnent les autres officiers à l'autel, où, après avoir mis leurs chandeliers au bas des gradins, ils vont au milieu du chœur vers le sous-diacre. Le célébrant commence la messe avec tous ses officiers à ses côtés : quand il monte à l'autel, les prêtres y montent aussi et se placent aux deux coins se regardant face à face et baisant l'autel lorsqu'il le baise. Pour ce qui est des diacres, ils restent en droite ligne au bas de l'autel dans le sanctuaire. Après que le célébrant a commencé la messe, les sous-diacres qui étaient aux basses chaires du chœur, viennent derrière l'autel où ils se rangent en droite ligne regardant les diacres face à face.

Le célébrant entonne le *Gloria in excelsis Deo* au milieu de l'autel ; mais il le continue et le finit au coin : cependant les prêtres assistans vont s'asseoir, le célébrant et les diacres s'asseyent aussi du côté de l'épître

et les sous-diacres du côté de l'évangile derrière l'autel. Celui qui doit chanter l'épître prend le livre sur l'autel, baise l'épaule du célébrant, s'en va à la première haute chaire du chœur, et là il chante ou plutôt il récite l'épître d'un ton assez bas. Deux acolytes ou enfans de chœur chantent l'*Alleluia* dans le même endroit, qui est suivi d'une longue prose dont le chant enlève les assistans. Pendant que le diacre chante l'évangile au jubé, on prépare la matière du sacrifice derrière l'autel. Après le *Credo*, le célébrant se lave les mains, le sous-diacre donne au diacre le calice et la patène, et le diacre les présente au célébrant qui fait l'oblation du pain et du vin par une seule oraison. Après l'oblation, le célébrant se lave une seconde fois les mains. Cependant le sous-diacre soutient la patène toute nue qu'il tient avec son manipule et qu'il reporte au *Pater noster* sur l'autel devant le célébrant à qui il baise l'épaule. Lorsque le célébrant a dit *Panem nostrum quotidianum*, il élève le calice avec l'hostie et dit tout haut l'oraison *Libera nos, quæsumus*. A l'*Agnus Dei* on donne la paix à Mgr. l'archevêque et non au chœur. Après la communion, le célébrant essuie lui-même le calice, et l'ayant couvert de la patène, le présente renversé au diacre qui le donne de la même manière au sous-diacre. A la fin de la messe, Mgr. l'archevêque donna la bénédiction, et le célébrant, aussi bien que les autres, la reçut à genoux. Voilà une partie des cérémonies de St. Jean de Lyon, qui sont très-simples, mais qui, dans leur simplicité, ont une majesté auguste et vénérable.

Je ne parle point ici du chartrier dans lequel, nonobstant les fortes recommandations de Mgr. l'archevêque, nous eûmes bien de la peine d'entrer. Nous y vîmes

plusieurs manuscrits de St. Augustin, de St. Jérôme et des autres pères de l'église, écrits du temps de Leidrade, d'Agobard, d'Amolo et de Remi, archevêques de Lyon; il y en a même de plus anciens et qui passent mille ans. »

XXVI.e LETTRE LYONNAISE.

A M. C. N. AMANTON, DES ACADÉMIES DE LYON ET DE DIJON, A DIJON.

Lyon, 11 juillet 1827.

Monsieur et cher confrère,

Les notices biographiques dont vous avez enrichi nos *Archives statistiques*, sur trois Lyonnais élevés successivement et sans interruption, dans le 16.e siècle, à la première présidence du parlement de Bourgogne, ont excité le plus vif intérêt parmi nos concitoyens, principalement parmi ceux qui composent le barreau. L'éclat qui s'attache à la mémoire des grands hommes, se réfléchit nécessairement sur le barreau qui les a produits, et y laisse de longues traces de gloire. Ce souvenir console nos laborieux jurisconsultes de l'espèce d'oubli dans lequel ils languissent au moment actuel. Non-seulement on ne recrute plus dans leurs rangs, comme autrefois, les magistrats distingués qui allaient dispenser la justice au peuple dans les cours souveraines du royaume (1);

(1) Il est sorti du corps des avocats de Lyon : Ainard de Bletterans et Pierre Varinier, premiers présidens du parlement de Toulouse;

mais on s'abstient même d'y choisir les sujets que réclament les vacances survenues dans les tribunaux de première instance.

HUMBERT DE VILLENEUVE est le premier de nos Lyonnais qui soit parvenu à la place de premier président du parlement de Bourgogne. Vous avez assez bien fait connaître dans votre seconde lettre (1), les services importans que ce magistrat rendit à sa patrie dans le poste élevé qu'il occupa, les dangers dont il fut assailli, et les honneurs qu'à l'époque de son décès on décerna à sa dépouille mortelle; mais vous avez passé sous silence quelques traits de sa vie, antérieurs à sa promotion : je vais tâcher de remplir cette lacune.

Villeneuve débuta comme avocat au barreau de Lyon (2); il manifesta, dans l'exercice de ses fonctions, de si

---

Etienne de la Grange, de celui de Paris (*);
Jean Palmier, Jacques d'Avrillac, Claude et Jean Bellièvre, Artus Prunier de Saint-André, Claude et Louis Frère, premiers présidens du parlement de Grenoble, etc.

(1) *Archives*, tom. III, pag. 275-286. B.

(2) La maison paternelle de Villeneuve était sur la paroisse de Saint-Pierre. On voyait encore du temps de Le Laboureur, dans une des salles de cette maison, la représentation d'une partie de ses alliances.

(*) Je ne trouve pas Etienne de la Grange dans les *Tablettes de Thémis*, parmi les premiers présidens du parlement de Paris, mais seulement parmi les présidens à mortier, sous la date de 1373. Ce fut Pierre d'Orgemont qui, le 12 novembre 1373, fut élevé à la première présidence après le décès de Guillaume de Seriz.

C. N. A.

Le P. Ménestrier, *Eloge historique de la ville de Lyon*, pag. 14, cite aussi Etienne de la Grange, comme *président au mortier*, au parlement de Paris, en 1573. B.

grands talens, qu'il fut jugé digne, en 1490, d'occuper la place éminente de lieutenant général de la sénéchaussée de Lyon.

Charles VIII et Anne de Bretagne, son épouse, eurent occasion, durant leur séjour en cette ville, d'apprécier le mérite d'Humbert de Villeneuve. Ils lui accordèrent leur confiance. Par lettres patentes du 25 juin 1491, il fut chargé de faire le choix d'un local pour établir le monastère des cordeliers de l'étroite observance, qu'à la sollicitation de leur confesseur et prédicateur, Jean Bourgeois (1), ils avaient résolu de fonder à Lyon.

L'hôpital des deux Amans (2) ayant été jugé conve-

---

(1) Ce frère Jean Bourgeois, natif de Saint-Trivier de Courte, religieux cordelier, était en si grande vénération auprès de Charles VIII, qu'il fut convié par S. M. de baptiser le dauphin *Charles Orland*, ce qu'il fit le 13 octobre 1492. Le roi en personne le mit en possession du couvent de N. D. des Anges, près de Vaise, le jour de l'annonciation de N. D., le 25 mars 1493 (1494). Il en fut le gardien jusqu'à sa mort, après laquelle on l'honora comme un bienheureux.

(2) Cet hôpital appartenait au chapitre de St-Paul, qui le céda pour l'établissement du monastère dont il s'agit, moyennant une pension annuelle de 6 liv. tournois Il tirait son nom d'un ancien tombeau élevé près de là, démoli en 1707 pour élargir la voie publique, et qui paraît avoir été consacré à la mémoire d'Amandus et de sa sœur. Le roi Louis XII fréquenta plusieurs fois ce monastère. François I.er y logea en 1583. Le brevet de don du jardin du palais de Roanne à la ville pour être converti en place, est daté de l'Observance. Henri II y soupa le 27 septembre 1548. Jusqu'à la révolution il a servi de lieu d'asile, comme étant de fondation royale. Les faillis y trouvaient un re-

nable pour recevoir cette institution, Humbert de Villeneuve fut encore délégué par le roi pour souscrire conjointement avec Pierre Champier, seigneur de Chiol, le contrat d'acquisition. Ils le signèrent le 5 octobre 1492. Ce magistrat fut également investi du pouvoir d'ordonner le payement du salaire des ouvriers employés à la construction du monastère. Cette œuvre fut poursuivie avec tant d'activité, que les religieux habitèrent le bâtiment en 1496.

Les actes capitulaires de l'église de Lyon rappellent souvent ce docte magistrat, en le qualifiant de *noble et scientifique personne*. Une sentence émanée de son tribunal, du mois d'octobre 1501, le qualifie baron

---

fuge. Depuis l'année 1818, les jardins ont été affectés à la pépinière départementale. On lit encore sur la porte du couvent, du côté du jardin, ce quatrain dont je n'ai pu deviner le sens :

Filz qui n'es en degré
Bien moindre que ton père,
De la main de ta mère
Prénds cette rose en gré.

Joseph Covet ou Cauvet, frère du comte de Montribloud, mort en 1688, a été gardien de ce monastère ; il y avait reçu l'habit en 1658. Son origine était illustre. Il descendait de l'un des deux frères Covet, célèbres négocians de Marseille, dont la fortune était si prodigieuse, qu'en liquidant leurs affaires, ils se partagèrent le monde ; c'est-à-dire que l'aîné eut pour son lot ce qui leur était dû dans deux parties du globe, et le cadet ce qu'ils avaient à recouvrer dans les deux autres. L'un d'eux, par ce singulier partage, se trouva lésé de 50,000 écus : cette différence ne donna pas lieu à rescision.

de Joux, conseiller du roi en son grand conseil, et lieutenant-général du bailli de Mâcon, sénéchal de Lyon.

Les fonctions importantes dont il était revêtu ne l'empêchèrent pas de se livrer à l'étude des lettres; il les cultivait avec ardeur, et, pour laisser à la postérité une preuve de l'affection qu'il leur portait, il contribua avec d'autres savans à fonder une académie à Fourvière, destinée à propager le goût des sciences: c'est un des premiers établissemens de ce genre que la France ait possédé.

Les honneurs devaient récompenser d'aussi utiles services: aussi Humbert de Villeneuve fut-il nommé en 1503, second président du parlement de Toulouse. Nous ignorons les raisons qui s'opposèrent à sa réception; mais quelles qu'elles soient, elles ne lui portèrent aucun préjudice; car, par lettres patentes du 21 septembre 1505, il fut appelé à la dignité de premier président du parlement de Dijon.

Ce poste glorieux ne servit qu'à faire éclater davantage sa rare vertu. Louis XII, qui connaissait sa capacité et son caractère ferme, le choisit pour être du nombre des magistrats qu'il assembla à Tours, en 1510, avec le clergé du royaume, pour prendre des mesures propres à faire cesser les entreprises dangereuses que se permettait le pape Jules II contre la France.

Ce sage monarque l'appela encore au mois de juin de la même année 1510, pour faire partie de l'assemblée des hommes d'état qu'il réunit à Lyon, dans l'objet d'aviser aux moyens d'abréger les procès. L'ordonnance à laquelle il concourut ne fut publiée que le 7 avril 1512.

Il fut employé à diverses autres négociations importantes. Des lettres patentes datées de Blois, le 7 mars

1510 (1511), lui donnent pouvoir de se rendre auprès du duc de Savoie, pour y moyenner la paix. Il passa de là en Italie, à Venise, dans la Suisse, et fut assez heureux pour pouvoir rendre à sa patrie des services essentiels. Le roi, par d'autres lettres datées de Valence, le 8 août 1511, lui commit la direction du palais de justice que l'on construisait à Dijon (1).

Ces différens faits ajoutent à la gloire de notre illustre compatriote; sa conduite auprès des Suisses, en 1513, que vous avez si bien décrite, couronne une si belle vie. C'est dans les occasions difficiles que l'homme supérieur développe les ressources de son génie, et assigne son rang dans la postérité.

Hugues Fournier, qui succéda à Humbert de Villeneuve, était aussi né à Lyon, du mariage de Pierre Fournier, avocat, et de noble Claudine Paterin. Les heureuses dispositions qu'il manifesta dès son enfance, déterminèrent son père à confier son instruction à des professeurs éclairés. Il étudia ensuite le droit à l'université de Valence, et vint bientôt après exercer, comme docteur ès lois, dans la ville où il avait vu le jour. L'étude des belles-lettres eut pour lui un grand charme. On le vit figurer parmi les membres de l'académie de Fourvière. Sa réputation d'homme sage, d'homme capable, ses liaisons avec plusieurs savans, surtout avec Humbert de Villeneuve, le firent connaître à la cour,

---

(1) L'édifice ne fut achevé que sous les règnes de Charles IX et de Henri III. Il est aujourd'hui occupé par la cour royale. Son portique est gravé dans le *Voyage pittoresque de la France*.

C. N. A.

La cour, après avoir entendu la lecture du brevet accordé à Paterin, déclara que « connoissant d'ailleurs » les mœurs, littérature et bonne expérience dudit sieur » Paterin, a loué Dieu, le Roi et Madame de la bonne » pourvoyance qu'ils avoient fait de sa personne audit » état et office. » Elle ordonna l'enregistrement de ses lettres, mais sous la condition que le nouveau président « gardera les autorités et droits de la cour et des con- » seillers en icelle, et s'il y a sur aucun d'eux rien à » dire, qu'il le fera fraternellement, et leur remontrera » en fraternité et non autrement; tous lesquels il aimera » et chérira, et lesquels sont délibérez de bien vivre et » faire tout devoir. » Paterin remercia humblement la cour, et dit que de tout son pouvoir il le feroit tellement, que le Dieu souverain créateur, le Roi, Madame et ladite cour se trouveroient contens.

Paterin remplit exactement sa promesse. Le zèle qu'il déploya à l'assemblée des notables tenue à *Cognac* pour l'exécution du traité de Madrid, en 1526, et non en 1527, comme vous l'assurez (1), lui mérita les applaudissemens de tous les Français. Il ne laissa de Françoise de Rubys (2), tante de l'historien de Lyon, Claude de

(1) Mon cher confrère n'a pas fait attention que j'assure tout le contraire, puisque je dis textuellement (*Archives*, tom. III, pag. 54, en note) : « Courtépée et Béguillet, » et M. Girault se sont trompés, en plaçant cet événe- » ment en 1527 : c'est en 1526 que se tint à Cognac, lieu » de la naissance de François I.er, l'*assemblée des no-* » *tables.* » Je cite ensuite mes preuves. C. N. A.

(2) Cette famille avait son tombeau aux Jacobins; elle portait cette devise : *La vraye amour est toujours vifve et ne meurt point par le trespas.*

Rubys, qu'une fille unique, Denise Paterin, mariée à Nicolas de Beaufremont, baron de Senecey, grand prévôt de France. Elle lui porta en dot des biens assez considérables, entre autres les terres de Croy et de Vareilles, un hôtel à Dijon dans la rue Charrue, la maison paternelle de Lyon, sise rue des Trois-Maries, un vignoble considérable à Fourvière, etc. Mais la portion d'héritage la plus précieuse que Denise transmit à la maison de Beaufremont, fut un nom glorieux, fondé sur des services importans et sur des actions honorables.

Denise Paterin avait d'abord été promise à l'aîné de Beaufremont; mais celui-ci étant venu à Lyon pour faire les emplettes de sa noce, accompagné des barons de Corberon et de Sarcy, périt victime d'un événement bien extraordinaire. Ces trois seigneurs étaient logés à l'hôtel du *Porc sellé* (1), rue de Flandres: au moment

(1) Ou plutôt *Porcelet* ou *Porcellet*, diminutif de *porc*, *porcel*, *pourceau*, comme en latin on a fait *porcellus* de *porcus*, d'où ces mots français sont dérivés. Barthelemy Aneau qui, ainsi que d'autres poètes de son temps, célébra l'événement tragique des trois jeunes seigneurs de Bourgogne, arrivé en 1540, appelle cet hôtel *la maison du Porcellet*. Voyez les pièces qui se trouvent à la suite de son *Lyon marchant*, Lyon, Pierre de Tours, 1542, petit in-8. Il y avait à Arles une famille et un bourg des *Porcelets*: la tradition donnait pour origine à ce nom une aventure arrivée à une dame de cette famille et dans laquelle il était question de *petits porcs*. On peut consulter les historiens d'Arles et M. de Marchangy, *Tristan le Voyageur*, tom. VI, pag. 202 et 203. L'abbé Pernetti, *Lyonnois dignes de mémoire*, t. I, p. 229, nomme cependant l'auberge de la rue de Flandres, *l'auberge du Porc*

où ils se mettent au lit, le plancher supérieur de la chambre qu'ils occupaient, se détache et les écrase sous ses ruines. Denise se maria au frère puîné.

Je ne renouvellerai pas la discussion sur le point de savoir si cette famille doit être appelée Patarin ou Paterin ; je lui ai constamment donné ce dernier nom, parce que c'est le seul qu'elle ait pris dans les actes qu'elle a passés dans cette ville ; Rubys, qui était l'oncle du premier président, ne le désigne pas autrement dans son histoire de Lyon (1). Ce ne peut être que par erreur que les auteurs de la Bourgogne l'ont appelé Patarin. Quoi qu'il en soit, cette famille, comme nous venons de le voir, a joui d'une grande considération à Lyon. Jean avait eu, outre son fils Laurent, un second fils nommé Antoine, chanoine de l'église de St-

---

sellé, comme le fait ici M. Cochard qui l'a *déjà désignée* de la même manière dans son *Guide du voyageur à Lyon*, pag. 439. Quoi qu'il en soit, ce même hôtel avait servi de logement en 1464 au célèbre chancelier de France Guillaume Juvenel des Ursins, baron de Traisnel, lorsqu'il vint à Lyon, par ordre de Louis XI, avec Pierre Doriole, pour terminer les différends qui s'étaient élevés au sujet des terres de Bresse et de Dombes, entre le duc de Bourbon et le duc de Savoie. Il y resta avec les commissaires des deux princes depuis le 19 août jusqu'au 16 octobre. Le seul résultat de leurs conférences fut une prolongation de trêve pour un an à compter du jour de la Toussaint. B.

(1) L'auteur de la généalogie de Fenoil-Thury, alliée à la famille de Paterin, les actes capitulaires, les actes consulaires, enfin tous les historiens de notre ville ne l'appellent pas différemment.

Just, et trois filles mariées, l'une à André Chevrier, seigneur de la Duchère, Catherine, à Pierre Fournier, avocat, et Meraude à Jean Palmier, président au parlement de Grenoble.

Laurent avait une réputation de savoir et de probité si bien établie, que la ville le choisit en 1462, pour se rendre auprès du duc de Savoie, afin d'engager ce prince à terminer par les voies amiables ses différends avec le duc de Bourbon, différends qui troublaient la tranquillité publique, portaient atteinte au commerce, et jetaient les habitans du Lyonnais dans de continuelles alarmes. Laurent alliait à des connaissances très-étendues et très-variées, beaucoup de piété; il fonda dans l'église de Sainte-Croix une chapelle sous le vocable de St-Martin, dans laquelle il reçut la sépulture. Il fut entr'autres père de quatre filles. Jeanne devint l'épouse de Guichard Duchoul, et fut la mère de Guillaume Duchoul, bailli des montagnes du Dauphiné, auteur d'un discours estimé sur la religion des Romains, et de plusieurs autres ouvrages curieux; Marguerite se maria avec M. André Garnier, docteur ez droits; Antoinette à Ambert Bullioud, notaire et secrétaire du roi, père de Pierre Bullioud, conseiller au parlement de Dombes, et Emeraude à Pierre Faye, seigneur d'Espeisses.

J'ai cru que ces détails ne paraîtraient pas dénués d'intérêt. L'histoire des familles nous révèle souvent les causes secrètes de l'illustration de quelques-uns de nos grands personnages. Les alliances y influent d'une manière plus directe que les services et les talens. Cependant on ne peut se dissimuler que les Villeneuve, les Fournier et les Paterin, dont je viens d'esquisser l'éloge, n'aient dû à leur mérite personnel les succès qu'ils ont obtenus

et les hautes charges qu'ils ont remplies. Seulement les affections de parenté qui existaient entre eux, servirent à les mettre plus en évidence, et leur ouvrirent les voies de la fortune. S'il est glorieux pour le département du Rhône d'avoir fourni à celui de la Côte-d'Or trois présidens aussi distingués, à son tour le Rhône lui est redevable de l'administrateur éclairé qui aujourd'hui le dirige. Fils d'un père inscrit d'une manière honorable dans les fastes de la magistrature, et qui sut réunir à la toge les palmes académiques, il marche sur ses traces, et comme lui fonde une réputation éclatante. Tous ses momens sont consacrés à produire le plus grand bien. Il ne fait servir le pouvoir dont il est investi, qu'à étendre sur le sol industrieux confié à ses soins, les progrès des arts et des sciences (1), et à établir l'amour envers le souverain sur la reconnaissance et le bonheur du peuple. Cet échange d'hommes utiles, d'hommes recommandables par de longs et importans services, forme entre les départemens où il s'opère, des liens d'autant plus intimes, d'autant plus durables, qu'ils reposent sur les sentimens les plus généreux. Il faut croire que ces liens, loin de s'affaiblir, prendront de nouvelles forces, et que l'avantage de la patrie en sera le résultat.

Agréez, je vous prie, etc.

N. F. Cochard.

---

(1) Les objets présentés en 1827, à l'exposition publique du Louvre, par les fabricans de Lyon, l'emportent de beaucoup sur ceux des précédentes expositions, par leur éclat, leur perfection et leur utilité.

ACADÉMIE DE LYON.

Rapport sur les médailles d'encouragement fondées par le duc de Plaisance, à distribuer cette année, lu dans la séance publique du 13 septembre 1827, par M. Régny, membre et organe de la commission chargée de cet objet (1).

Pénétrés comme vous l'êtes, Messieurs, de l'importance du service rendu à l'industrie lyonnaise par la fondation des médailles d'encouragement dont M. le duc de Plaisance a voulu que vous fussiez les dispensateurs, vous recherchez toujours avec soin les découvertes et les perfectionnemens qui peuvent mériter à leurs auteurs de si honorables distinctions.

Les distributions de ces prix de l'industrie ajoutent à l'intérêt que vos solennités littéraires présentent à nos concitoyens, et vous n'oubliez pas de leur rappeler dans ces circonstances ce qu'ils doivent à la mémoire d'un homme dont le nom est également cher aux lettres, à la patrie et à l'humanité, qu'il a toutes bien servies dans sa longue carrière, à la mémoire d'un véritable ami des hommes, qui, sans tenir à notre cité par aucun lien particulier, a voulu cependant y laisser un monument durable du vif intérêt que lui avait inspiré notre industrieuse population.

Redisons donc aujourd'hui aux artistes que vous allez couronner, et à cette assemblée qui vient embellir leur

(1) Les autres membres de cette commission, qui est permanente, sont MM. Eynard, Cochet et Artaud.

triomphe, que c'est à feu M. Le Brun, duc de Plaisance, au traducteur d'Homère et du Tasse, au créateur d'un grand nombre d'œuvres charitables et d'établissemens de bienfaisance, que la ville de Lyon doit cette utile fondation.

Puisse, Messieurs, la noble ambition de mériter ces médailles, exciter toujours la même émulation dans nos ateliers, y entretenir constamment l'application, et multiplier les fruits de ce génie inventif dont sont doués d'une manière si remarquable les artisans de l'industrie qui, après avoir fait pendant plusieurs siècles, la richesse de notre ville, lui promet encore un long avenir de prospérité !

Les deux médailles que vous allez décerner aujourd'hui, signaleront deux services éminens rendus à l'art de la fabrication des étoffes de soie : l'une ira décorer le modeste atelier d'un ouvrier qui ne doit ses succès qu'à la pratique de son métier et à une étonnante intelligence naturelle ; l'autre figurera dans le cabinet d'un professeur habile, entièrement voué à l'étude, et sachant faire les plus heureuses, les plus utiles applications des connaissances qu'il a acquises et qu'il transmet à ses nombreux élèves.

L'ouvrier, M. Pierre Lanteirès, a singulièrement perfectionné une des opérations préparatoires de la fabrication, le pliage de la chaîne sur le rouleau du fabricant.

Le professeur de théorie, M. Etienne Maisiat, a introduit de si ingénieuses innovations dans les dispositions du métier et dans le jeu du mécanisme, qu'il en a obtenu des effets inespérés, qui excitent l'étonnement et l'admiration à la brillante exposition du Louvre.

Nous vous entretiendrons de ces deux perfectionnemens

dans l'ordre où ils sont parvenus à votre connaissance : le plieur de M. Lanteirès est le premier en date.

La disposition bien régulière sur le rouleau, des soies qui doivent former la chaîne de l'étoffe, est la condition première, la condition essentielle de la bonne fabrication, et cependant cette opération si importante, est rarement bien faite, et elle ne pouvait que très-difficilement réussir par l'ancien procédé usité dans nos manufactures.

Au sortir de l'ourdissoir, la pièce était placée sur un tambour, d'où elle devait passer sur le rouleau et y être répartie avec égalité dans la largeur de l'étoffe ; mais cela s'opérait d'une manière purement routinière, avec de faibles et insuffisans secours mécaniques, et il fallait à l'ouvrier une longue pratique, une grande habileté et une attention bien soutenue pour obtenir un résultat un peu satisfaisant. Il répartissait la soie le plus également possible, à l'aide d'un peigne ou râteau, dans les dents duquel il plaçait les fils de la chaîne déjà divisés par l'ourdisseuse, en petites masses, qui portent dans nos ateliers le nom de *musettes* ; le plieur promenait son râteau dans l'intervalle du tambour au rouleau ; et suivant qu'il avait besoin de rapprocher ou de séparer les musettes pour les placer mieux, il changeait la direction du peigne, en le promenant, tantôt sur une ligne perpendiculaire aux fils de la chaîne, et tantôt sur une ligne plus ou moins inclinée. La soie ainsi dirigée, était appelée sur le rouleau par un mouvement de rotation donné par un autre ouvrier ; mais ce mouvement n'avait d'autre régulateur que la main de l'homme, sa marche était inégale, la soie était, par intervalle, plus ou moins tendue, les musettes ne se développaient pas suffisamment, et en arrivant successivement sur le rouleau, elles

y formaient des stries, des cannelures; la soie ne se plaçait donc plus simultanément sur une égale circonférence dans toute la longueur du rouleau, son degré de tension n'était donc plus le même sur toute la largeur de l'étoffe, et de là ressortaient dans la fabrication des défauts très-remarquables, surtout dans les tissus unis.

Il est étonnant, Messieurs, que l'on ait tardé si long-temps à remédier à cette nuisible imperfection du pliage; mais ce qui est plus étonnant encore, c'est que le remède ait été apporté par un homme entièrement novice dans le métier.

Voici un exemple singulier de ce génie inventif qui distingue un grand nombre de nos ouvriers, comme nous vous le disions tout à l'heure, Messieurs, et comme le remarquait encore votre savant associé, M. Moreau de Jonnès, dans la dernière lettre qu'il vous a adressée.

M. Lanteirès était tulliste, et vous savez tous que le métier à tulle, le métier à bas, n'a aucune *analogie* avec celui qui sert à la fabrication des étoffes de soie.

Marié depuis peu avec une ouvrière en soie, notre tulliste, que la décadence du commerce, aliment de son industrie, laissait souvent sans travail, voyait sa femme constamment occupée, et observait son métier avec intelligence; il se sentit d'heureuses dispositions et résolut de s'appliquer à la fabrication; mais on ne fait bien que ce qu'on sait faire, et, en homme de sens, M. Lanteirès ne veut pas embrasser un nouvel état sans l'apprendre : il va se placer chez un maître, et ses progrès sont rapides; cependant il est encore apprenti, et doit, en cette qualité, faire les petites commissions de l'atelier; c'est lui qui porte les pièces au plieur, et il entend chaque jour les plaintes de son maître contre

l'irrégularité du pliage ; chargé de les transmettre à l'ouvrier, et de lui recommander plus de soins, il entre en conversation avec le prétendu coupable, lui parle des défauts qu'il a su remarquer, s'arrête à le voir travailler, est témoin de ses peines et de ses soins inefficaces. Ces observations attentives font naître chez lui quelques premiers aperçus de perfectionnement, sa tête travaille jour et nuit, et dès que ses idées s'éclaircissent, il dit à son maître : « Vous vous plaignez à tort de votre plieur, je puis vous assurer qu'il ne manque d'intelligence, d'adresse ni d'attention ; mais ce serait du procédé et des instrumens qu'il emploie, que vous auriez raison de vous plaindre ; de mauvais outils ne peuvent produire de bon ouvrage. J'entrevois la possibilité d'assurer, par des procédés mécaniques, le placement très-régulier de la chaîne sur le rouleau. » Encouragé par son maître, M. Lanteirès travaille avec une nouvelle ardeur ; bientôt son projet est conçu, mais il aurait peine à l'expliquer de manière à le faire exécuter : il saisit donc lui-même le rabot et la lime, il commande seulement quelques pièces qu'il ne saurait faire, et monte une machine aussi remarquable par sa simplicité qu'étonnante par la précision de son travail.

Ce sera toujours sur le tambour du plieur qu'il entreposera l'œuvre de l'ourdisseuse, et ce sera nécessairement toujours sur le rouleau du fabricant qu'il faudra la transporter ; mais M. Lanteirès donnera à la soie un long trajet à parcourir entre ces deux cylindres, afin de l'observer dans une plus grande étendue et de donner plus de jeu au râteau qui, en divisant les soies, rendra remarquables les erreurs les plus légères des ourdisseuses.

M. Lanteirès a cependant placé le tambour immédiatement au-dessous du rouleau ; mais en se détachant du tambour, la soie est portée à l'autre extrémité de l'atelier, où elle se replie sur un cylindre mobile, et revient au rouleau en présentant ainsi une longue nappe sur laquelle l'œil et la main remarquent et corrigent les moindres défauts avec la plus grande facilité.

Cette première idée vous paraîtra sans doute ingénieuse, mais elle ne vous dévoile pas encore le talent du mécanicien que nous allons essayer de vous faire connaître.

M. Lanteirès a parfaitement senti combien il importait de rendre très-régulier le mouvement de rotation du cylindre qui doit appeler et recevoir la soie ; mais cette condition n'était pas facile à obtenir, parce que ce cylindre ne peut pas faire partie intégrante du mécanisme du plieur ; c'est nécessairement, comme nous l'avons dit, le rouleau du métier sur lequel l'*étoffe doit être* fabriquée : il appartient à l'ouvrier fabricant qui l'apporte au plieur, avec la soie dont il doit le recouvrir ; tous ces rouleaux diffèrent en longueur et en diamètre, suivant les métiers auxquels ils s'adaptent et les étoffes dont ils doivent servir la fabrication. M. Lanteirès a, ce nous semble, imaginé le moyen le plus simple et le plus sûr en même temps pour les adapter successivement à un même mécanisme : une roue dentelée en fer est armée sur une de ses faces de trois pointes saillantes et formant entre elles un triangle ; cette roue s'applique sur une extrémité du rouleau à laquelle elle devient adhérente au moyen des trois pointes qu'on y enfonce à petits coups, après s'être bien assuré que le centre du cylindre et celui de la roue se rencontrent justement. La roue s'en-

grêne dans un mécanisme qu'un enfant fait jouer au moyen d'une manivelle, et dont le mouvement très-régulier peut être arrêté sans secousse ni ralentissement, toutes les fois que l'ouvrier veut suspendre la marche du travail pour corriger quelque faute.

L'établi sur lequel est placé le rouleau, et dans la charpente duquel est noyé le mécanisme, supporte un châssis mobile qui reçoit la chaîne dans un peigne fixe, semblable à celui que le plieur promène pour diviser les musettes à leur sortie du tambour; ce peigne présente devant le rouleau toutes les portées également espacées entre elles dans la largeur que doit avoir l'étoffe; mais ces soies ne quittent le châssis mobile pour arriver sur le rouleau qu'après avoir passé comme au laminoir, entre trois petits cylindres soigneusement tournés, sous lesquels les fils de chaque musette se placent régulièrement les uns à côté des autres; le châssis mobile qui porte cette espèce de laminoir reçoit du mécanisme un mouvement de *va et vient* bien calculé et très-régulier, les soies arrivent ainsi sur le rouleau avec une précision qui maintient l'égalité du diamètre sur tous les points, et les fils sont tous dans une si juste position les uns à côté des autres, que des sa première révolution le rouleau est bien couvert et présente l'aspect d'un beau satin.

L'importance du perfectionnement dont M. Lanteirès vient d'enrichir notre manufacture, et la grande influence qu'il doit exercer sur les succès de nos fabricans, nous ont paru mériter les détails dans lesquels nous avons cru devoir entrer, et dont nous vous prions d'excuser la longueur.

Nous serons plus concis en vous entretenant des utiles innovations introduites par M. Maisiat dans l'art de la

fabrication ; nous vous indiquerons quelques-uns de leurs effets, mais nous ne pourrons vous les décrire. M. Maisiat nous a bien fait examiner le métier curieux sur lequel il vient de fabriquer le testament de Louis XVI et la lettre de la reine Marie-Antoinette, il a eu la complaisance de nous en faire remarquer les dispositions et de nous en expliquer les résultats ; mais quel que soit le mérite de ces explications, il serait trop long de les rappeler toutes, nous nous bornerons à vous rapporter quelques observations qui nous ont frappé par leur importance.

Le principal changement qu'a fait M. Maisiat dans la disposition du métier, consiste dans la suppression des lisses, remplacées par de légères broches en fer qui remplissent leur office avec de notables avantages.

Les lisses occupaient trop de place sur le métier pour qu'on pût les multiplier autant que l'auraient exigé certains ouvrages. On ne pouvait guère *employer plus* de 20 lisses à la fois : le testament de Louis XVI que vient d'exécuter avec tant de succès M. Maisiat, a exigé l'emploi de 48 brochettes, et d'après ce nouveau procédé on pourrait, sans inconvénient, en porter le nombre à 400 sur un même métier. Il est impossible de calculer les ressources et les combinaisons que se crée ainsi M. Maisiat pour obtenir de la fabrication ce qu'on ne pourrait en espérer autrement.

Le corps des lisses embarrassait le métier de manière à gêner le travail, et quelquefois même le passage de la navette : le procédé de M. Maisiat n'ajoute rien au corps de l'œuvre et le laisse parfaitement découvert, ce qui facilite les recherches de l'ouvrier, l'aide dans la réparation des fautes et des accidens, et lui épargne de grandes pertes de temps.

Enfin, Messieurs, le poids des lisses et leur résistance à la tire, obligeaient le fabricant à employer toujours une soie plus forte que celle dont il aurait eu besoin. La résistance est tellement adoucie par le nouveau procédé, que rien ne s'opposera désormais à l'emploi du titre de soie le plus propre à produire l'effet que le fabricant voudra obtenir.

Une autre amélioration essentielle due à M. Maisiat, tient à la manière ingénieuse dont il rattache à la marche du métier le mouvement du régulateur que l'on faisait dépendre du jeu du battant. Il en résulte que le régulateur ne fait plus de pas inutiles; ce à quoi il était très-exposé toutes les fois que l'ouvrier soulevait le battant pour quelque réparations accidentelles. La marche du régulateur ainsi assurée, garantit la précision de la réduction; le testament de Louis XVI en offre les preuves les plus convaincantes : le cadre qui entoure le portrait du roi peut subir l'épreuve du compas; il forme un cercle parfait. Nous aurions à vous signaler, Messieurs, plusieurs autres innovations fécondes en utiles résultats : le système des rabats, par exemple, si perfectionné par M. Maisiat, et au moyen duquel, divisant et subdivisant sa chaîne, il peut présenter alternativement et séparément telle ou telle autre partie de la largeur de l'étoffe au travail de l'ouvrier, ce qui lui offre des moyens pour varier la fabrication; mais je m'arrête, Messieurs, je crains d'avoir abusé déjà de l'attention que vous avez eu la bonté de m'accorder.

J'arrive à la fin et à la partie la plus agréable pour moi de mon rapport, et cessant de m'occuper des moyens employés, je n'aurai plus à vous entretenir que des succès obtenus.

Plusieurs d'entre vous, Messieurs, ont sans doute déjà vu le chef-d'œuvre dont l'éloge a retenti dans les journaux de la capitale ; ceux qui ne l'ont pas vu pourront bientôt se dédommager de cette privation ; car M. Maisiat multipliera les épreuves de cet ouvrage ; et les curieux qui iront le visiter, recevront toujours chez lui l'accueil le plus prévenant.

Ce n'est pas sans dessein que je viens de me servir du mot d'*épreuve* ; il me semble qu'en parlant d'une aussi belle imitation des produits de la gravure et de la typographie, on peut risquer un emprunt dans le dictionnaire de ces deux arts. Effectivement, Messieurs, en voyant le testament de Louis XVI et la lettre de Marie-Antoinette exécutés en tissus de soie par M. Maisiat, on croit avoir sous les yeux de très-beaux produits de l'imprimerie et de la gravure ; les textes semblent sortir des presses de nos plus habiles typographes, et les élégantes arabesques, les portraits, les chiffres et les armoiries qui forment les cadres, paraissent l'œuvre du burin le plus exercé ; tout, jusques aux traits les plus délicats, est rendu avec une netteté et une précision qu'il paraissait impossible d'obtenir dans un tissu.

On peut juger par ces premiers essais ce que promettent à notre fabrication d'étoffes les nouveaux procédés dont elle vient de s'enrichir. Le métier disposé par M. Maisiat est propre à tous les produits si variés de la fabrique ; peu d'heures suffisent pour y substituer un ouvrage à un autre ouvrage, une étoffe à une autre étoffe ; il se prêtera à toutes les vues du fabricant, et portera dans chaque branche de son industrie, la même abondance de moyens, la même économie de temps et de frais, la même perfection de travail. Une carrière

toute neuve s'ouvre aux conceptions de nos habiles manufacturiers ; elles ne seront plus paralysées par les difficultés d'exécution ; et de nouveaux produits de l'industrie lyonnaise viendront enrichir notre cité en multipliant les travaux de ces ouvriers qui forment la majeure partie de notre population, et pour qui la disette d'ouvrage est la plus grande calamité.

Vôtre commission me charge, Messieurs, de vous annoncer que d'autres inventions viennent de lui être signalées, qui paraissent mériter des éloges et des encouragemens ; mais le temps lui a manqué pour les examiner et vous faire connaître leur degré de mérite.

Elle prendra incessamment les informations dont elle a besoin pour vous en rendre compte.

HISTOIRE. – BIOGRAPHIE.

BIOGRAPHIE UNIVERSELLE, tome XLIX (EXTRAIT).

VILLEMOT (Philippe), astronome et mathématicien, né à Châlons-sur-Saône, en 1651, mort à Paris le 11 octobre 1713. L'abbé Villemot nous appartient comme ayant été un des neuf fondateurs de l'académie de Lyon en 1700, et comme ayant exercé, pendant quelques années, les fonctions de curé à la Guillotière, emploi que lui fit donner son frère, promoteur à l'officialité de Lyon.

M. Weiss, auteur de cet article, l'a puisé dans les *Lyonnois dignes de mémoire* de l'abbé Pernetti, t. II, pag. 188-190, où il y a cependant quelques détails de

plus, et où la mémoire de l'abbé Villemot est fort exaltée. Il paraît que c'était, en effet, un homme d'un grand mérite, sous tous les rapports. L'étude ne lui faisait point négliger les devoirs de son état, et des spéculations géométriques il passait avec facilité aux travaux de la chaire et des missions, où il ne montrait pas moins de zèle que de talent. Le livre qu'il publia en 1707, à Lyon, chez Declaustre, in-12, sous le titre de *Nouveau système ou nouvelle explication du mouvement des planètes*, lui valut des éloges de la part de Fontenelle et de Mallebranche qui y trouvèrent des vues ingénieuses. C'était le système des tourbillons cartésiens; mais l'auteur l'avait réformé par de nouvelles idées, et il l'avait déduit de quelques hypothèses différentes de celles de Descartes. Malézieu attaqua cet ouvrage; mais le docteur Rey, élève de l'abbé Villemot et son confrère à l'académie de Lyon, en prit la défense, et le célèbre médecin, Camille *Falconet*, en publia une traduction latine. M. de St-George, archevêque de Lyon, voulut avoir auprès de lui notre savant, qu'il logea pendant quelque temps dans son palais: il le céda ensuite à l'abbé de Gourvernet et à Camille Falconet, qui l'emmenèrent à Paris, où le cardinal de Noailles et Louvois se disputèrent l'avantage de le posséder: il resta à Louvois. Ce déplacement qu'on croyait devoir être utile à sa fortune et à sa gloire, ne servit qu'à hâter sa fin.

Les sciences n'absorbèrent pas tellement l'abbé Villemot qu'il ne cultivât aussi avec succès la littérature: il aimait et connaissait les bons auteurs de l'antiquité, mais il subordonnait ce goût à l'extrême passion qu'il avait pour les mathématiques. Aucun de ses biographes n'a

omis ce mot vraiment caractéristique qu'on lui attribue : toutes les fois qu'on citait devant lui quelque admirable passage d'Horace ou de Cicéron : *Cela est beau comme une équation*, s'écriait-il (1).

L'abbé Pernetti, t. II, p. 179, rapporte une anecdote d'un autre genre, qui mérite aussi d'être rappelée : Noël Chomel, l'auteur du *Dictionnaire économique*, curé de St-Vincent, à Lyon, avait établi dans sa paroisse une communauté de filles, sous le nom de l'enfant Jésus, de St-Vincent et de S.te Blandine, et il leur avait donné le secret d'une préparation de l'*agnus castus* dont il vantait souvent les vertus. L'abbé Villemot, alors curé de la Guillotière, impatienté des éloges continuels qu'il en faisait, lui dit un jour avec la franchise qui lui était naturelle : *Vous voulez donc rendre inutile la grâce du Sauveur*.

L'habile mécanicien lyonnais, Henri Marchand, plus connu sous le nom du Père Grégoire, du tiers-ordre de St-François, né le 20 avril 1674, mort à Marseille le 1.er janvier 1750, avait eu pour maître l'abbé Villemot.

Villeroi (Charles de Neufville, marquis de), né vers 1572, mort à Lyon le 18 janvier 1642, fils de Nicolas de Villeroi qui fut ministre sous quatre de nos rois (Charles IX, Henri III, Henri IV et Louis XIII). Il porta jusqu'à la mort de son père le nom de *marquis d'Alincourt* (2), terre en Champagne, appartenant à sa famille. Henri IV, à son avènement au trône, le fit gouverneur du Lyonnais.

---

(1) Ce mot est bien différent de celui du géomètre qui, après la lecture d'Athalie, disait froidement : *Qu'est-ce que cela prouve ?*

(2) Lisez *d'Halincourt*. C'est du moins ainsi que ce nom est écrit dans plusieurs inscriptions qui subsistent encore à Lyon.

L'article est encore du fécond M. Weiss, qui est certainement, ainsi que nous avons déjà eu occasion de le remarquer, de tous les gens de lettres qui travaillent à la *Biographie universelle* le plus laborieux, et on doit ajouter aussi, l'un des plus exacts. Il y aurait néanmoins des additions à faire à ce qu'il dit du personnage dont il s'agit ; mais ce personnage appartient moins à la biographie lyonnaise qu'à l'histoire de cette ville, à une époque fertile en grands événemens. Gendre du célèbre Mandelot, auquel il succéda dans le gouvernement de Lyon, il fut le premier de cette famille des Villerois qui, pendant si long-temps, a fourni les sujets qui ont rempli ce poste honorable.

Villeroi (Nicolas de Neufville, marquis, puis duc de), fils du précédent, né en 1597, mort le 28 novembre 1685. Il obtint, en 1615, la survivance de la charge dont nous venons de parler.

Villeroi (François de Neufville, duc et maréchal de), fils et successeur du précédent, né en 1643, mort à Paris le 18 juillet 1730. L'article est dû à M. de Sevelinges. L'abbé Pernetti, tom. II, pag. 237, fait naître le maréchal de Villeroi le 7 avril 1744, et ajoute qu'il vint au monde à Lyon, « par un événement qu'on » ne pouvait prévoir, et qui devint flatteur pour cette » ville, la destinée voulant que celui qui devait en faire » le bonheur, en être un jour le père par ses bienfaits, » en fût d'abord l'enfant par sa naissance. » Le maréchal de Villeroi est sans contredit le membre le plus connu, le plus célèbre de sa famille. On sait qu'il fut élévé avec Louis XIV dont son père était gouverneur,

et qu'il joua un rôle dans les événemens de son siècle. Il est curieux de comparer le jugement juste et sévère qu'en porte M. de Sevelinges, d'après l'histoire, et les éloges trop flatteurs que lui donne l'abbé Pernetti, à l'endroit cité.

VILLETTE (François), opticien, né à Lyon en 1621, mort à Lyon en 1698, laissant deux fils héritiers de ses talens. Deux grands miroirs ardens qu'il construisit, ont fait sa réputation. M. Weiss entre à cet égard dans quelques détails intéressans. Nous placerons ici une description du second de ces instrumens, faite à l'époque où il fut fabriqué. Nous ne sommes pas pour le moment à même de vérifier si cette description est conforme à celle à laquelle renvoie M. Weiss, et qui a été publiée à Liége, en 1715, in-12, et analysée dans les *Mémoires de Trévoux*, novembre 1716.

« Le grand miroir brûlant du sieur Villette, poli des deux côtés, a 43 pouces de diamètre, sans comprendre ce qui est engagé dans la bordure ; et, dans cette grandeur, il ne laisse pas d'être plus parfait qu'aucun des plus petits qui soient encore sortis de ses mains.

Sa figure est une portion de globe dont le diamètre est de 14 pieds 4 pouces, d'où il suit que le centre de l'arc de sa concavité est éloigné du miroir de 7 pieds 2 pouces.

Le *focus* ou point brûlant a sa distance de 43 pouces, c'est-à-dire, autant que le miroir a de largeur.

Le poids de son corps est de 340 livres, sans y comprendre la pesanteur de son cercle, ni de son pied qui est d'un fer façonné et sculpté avec grand soin et dépense, sur lequel le miroir est ajusté si ingénieusement

qu'une seule personne le peut remuer et conduire facilement d'un endroit du plancher à l'autre et le faire élever, baisser ou tourner à volonté. La largeur de son *focus* n'est que de 7 lignes du pied de roi, et c'est une chose étonnante quand on suppute (comme a fait le R. P. Pourrel, minime, savant mathématicien) que plus de 216,500 rayons de la largeur d'une ligne carrée chacun, se trouvent réfléchis et réunis dans un espace aussi petit que celui de ce *focus*. Aussi la chaleur y est si grande que non-seulement le bois verd s'y enflamme en un moment, mais que tous les métaux s'y fondent presque subitement, et que la brique, le sable, la pierre et le porphyre même, avec les os, s'y convertissent en verre.

Par le moyen de ce miroir on expérimenta, il y a quelques mois, que les rayons de la lune réunis de la sorte sur la boule d'un grand thermomètre fort sensible, ne causèrent aucune élévation ni abaissement de la liqueur du thermomètre, quoiqu'un flambeau allumé que l'on mit ensuite dans le même *focus* causât sur les mains une chaleur fort remarquable à plus de dix pas du miroir et du flambeau.

A l'égard des effets qui concernent la projection des images, ils y sont d'autant plus admirables que la grandeur du miroir les rend plus perceptibles. »

Vintimille (Jacques, comte de), savant illustre du 16.e siècle, issu des comtes de Vintimille, de la branche des Lascaris, et tenant par sa mère aux Paléologues. Sauvé au siége de Rhodes, encore enfant, par George de Vauzelles, il fut amené à Lyon où il reçut une éducation distinguée. C'est dans cette ville qu'il fixa sa demeure et qu'il publia plusieurs ouvrages. Nous n'avons

rien à ajouter à la notice que lui a consacrée M. Parisot, et qui, du reste, est conforme, quoique moins étendue, à celle qui se trouve sur le même personnage dans l'*Histoire littéraire de Lyon* du P. de Colonia, tom. II, pag. 570 et suiv.

VIONNET (George), jésuite, né à Lyon le 31 janvier 1712, mort dans la même ville le 31 décembre 1754. Il professa pendant huit ans la rhétorique au collége de la Trinité avec un grand succès, et publia des poésies latines. M. Weiss renvoie à l'abbé Pernetti, tom II, pag. 379. On peut ajouter à la notice donnée par ces deux auteurs que George Vionnet avait succédé à un frère, nommé Barthélemy, dans la place de professeur de rhétorique au collége de Lyon (1), et que ce Barthélemy Vionnet mérite aussi un souvenir comme auteur de quelques ouvrages, et entr'autres, d'une tragédie intitulée *Amalaric*, qui a été imprimée à Paris. Outre la tragédie de *Xerxès*, George Vionnet en fit une portant le nom de *Codrus*, laquelle, à ce que nous croyons, a été également imprimée. Le titre de son poëme latin sur la prise de Berg-op-Zoom est un peu défiguré dans la *Biographie universelle* par une faute d'impression. Le voici en entier et tel qu'il doit se lire: *Berga ad Zomam* (et non *Bergo ad Zonam*) *à Gallis expugnata. Oratio*

(1) On trouve dans le recueil poétique intitulé *Steph. Fabretti Urbinatis Soc. Jesu presbiteri* (sic) *Lyrica et Epistolæ*, Lyon, frères Duplain, 1747, in-8.° (dédié à l'académie de Lyon), pag. 167-170, une pièce adressée *ad R. P. Bart. Vionnet Lugdunensem, è Soc. Jesu, rhetoricæ in ea urbe classem relinquere meditantem*, et pag. 179-181, une autre pièce adressée au même, *cum ei in Lugdunensi rhetoricæ classe R. P. Georgius Vionnet, germanus frater, succederet.*

habita Lugduni, *III nonas febr. ann. M. DCC. XLVIII in collegio SS. Trinitatis societatis Jesu*, *à Georgio Vionnet*, *ejusdem societatis sacerdote. Lugduni*, *ex typographia Henrici Declaustre*, 1748, in-4.° de 39 pag. Le *Musæum nummarium* du P. George Vionnet, imprimé d'abord en 1734, in-8.° et reproduit dans le supplément aux *Poëmata didascalica*, Paris, 1813, in-12, est une description en vers latins du cabinet de médailles du premier président Lebret à Aix.

Viret (Pierre), célèbre théologien et l'un des chefs de la réforme en Suisse, écrivain des plus féconds, né en 1511, à Orbes, petite ville du pays de Vaud, mort à Orthez, en 1571. Il exerça pendant plusieurs années les fonctions de pasteur à Lyon. « Il se joignit, dit-on, » au grand-vicaire de l'archevêque de Lyon, pour » combattre les nouvelles sectes qui tentaient de s'intro» duire dans cette ville, au moyen du *principe de la liberté* » de conscience. Il eut avec les PP. Possevin et Auger » plusieurs conférences, dont les deux partis ne man» quèrent pas de s'attribuer l'avantage. Dénoncé par le » P. Auger, comme un séditieux, il fut banni de Lyon » en 1565 (1).... » On trouve dans les lettres de Perpinien et dans quelques autres ouvrages des détails intéressans sur le séjour et la conduite de Viret à Lyon. Nous aurons, ou nous ferons naître l'occasion de les reproduire dans ce recueil.

---

(1) « Et non pas en 1563, comme le dit le P. Niceron. L'épître dédicatoire à René de France, de son livre *De l'état et conférence de la vraie religion*, etc., est datée de Lyon, le 5 avril 1565. » (*Note de M. Weiss.*)

Virieu (F. H., comte de), d'une famille illustre du Dauphiné, a figuré d'une manière assez honorable au milieu de nos troubles révolutionnaires. Il présida en 1790 l'Assemblée nationale.... « Après la session, il se retira » dans le Dauphiné, puis en Suisse, et enfin à Lyon. » Cette ville ayant pris les armes contre la Convention, » au mois de mai 1793, Virieu s'associa au plan de » défense de M. de Précy, sans toutefois se montrer » ouvertement, ni faire partie de l'état-major de ce » général à cause du rôle ostensible qu'il avait joué à » l'Assemblée constituante. Les royalistes réunis dans » Lyon étaient tenus à des ménagemens envers le parti » fédéraliste ou républicain mitigé. MM. de Précy et » de Virieu, conjointement avec d'autres royalistes, » cherchaient à lier cette insurrection avec celles qui » éclataient à la même époque dans le midi, afin de » les diriger toutes vers le même but, le rétablissement » de la monarchie. Ils avaient aussi l'espoir de se lier » avec les puissances dont les armées occupaient dans ce » moment nos frontières. Mais aucun effort extérieur » ne répondit à une aussi grande entreprise. Après » quatre mois de siége et d'une défense héroïque, les » chefs de l'insurrection lyonnaise, serrés de près et » sans espoir d'être secourus, sentirent qu'il était temps » de se soustraire aux dangers qui les menaçaient. Ils » résolurent, avec trois mille citoyens environ, que » l'opinion ou la crainte attachaient à leurs pas, de faire » une sortie par la porte de Vaize, et de se frayer un » passage à travers les assiégeans, en côtoyant le cours » de la Saône. Leur dessein était de se retirer en Suisse. » Dans la nuit du 8 au 9 d'octobre, le général Précy » se mit en route avec sa petite armée, après avoir

» confié au comte de Virieu le commandement de l'ar-
» rière-garde, composée de trois cents combattans au
» plus, ayant seulement quatre pièces de quatre, et
» amenant la caisse qui renfermait le trésor de la troupe
» fugitive. Arrivé à trois-quarts de lieue de distance du
» corps du général Précy, au défilé de St-Cyr, Virieu
» fut attaqué par des forces considérables, auxquelles
» les trois cents hommes opposèrent sans succès une
» vigoureuse résistance. Ils furent taillés en pièces ou
» faits prisonniers, et leur commandant périt dans la
» mêlée. D'après les premières dépêches de ses commis-
» saires, la Convention, dans son Bulletin, annonça
» que Précy et Virieu avaient été pris et fusillés; mais
» des dépêches ultérieures firent connaître que Précy,
» attaqué et défait, était parvenu à s'échapper avec un
» très-petit nombre des siens seulement, et que Virieu,
» ne s'étant point trouvé parmi les prisonniers, avait
» péri les armes à la main. »

Cet article est rédigé par M. de Beauchamp. Le long fragment que nous venons d'en extraire, nous a paru offrir de l'intérêt et une grande exactitude dans le récit qu'il contient.

Vismes de Valgay (Jeanne-Hippolyte Moyroud, femme d'Anne-Pierre-Jacques de), née à Lyon vers 1767, excellente pianiste, a composé la musique de *Praxitèle*, représenté, en 1800, à l'opéra. C'est là tout l'article consacré à cette dame, à la suite de celui qui concerne son mari, par M. H. Audiffret. On sait que de Vismes fut directeur de l'opéra, et qu'il se signala par son goût pour les lettres et pour les arts. Il était né à Paris.

Vitet (Louis), médecin, né à Lyon, en 1736, mort à Paris le 25 mai 1809. L'auteur de cet article, (M. Fournier) semble user de quelques ménagemens envers la mémoire de Louis Vitet, au sujet de sa conduite politique, soit à Lyon, où il remplit les fonctions d'administrateur de district et ensuite de maire, soit aux assemblées nationales où il fut député par cette ville. Il ne passe cependant sous silence aucun fait important de la vie de notre compatriote.

Deux légères erreurs se sont glissées à la fin de la notice : il y est dit que le fils de Louis Vitet est membre de l'*académie des sciences* de Lyon et qu'il exerce la médecine dans la même ville. Nous ne possédons aucun médecin du nom de Vitet, et ce nom, depuis la mort de Louis, n'a figuré sur le tableau des membres de notre académie que pour désigner un autre Vitet, ancien président de chambre à la cour royale, ancien président du tribunal de première instance, décédé le 17 septembre 1824 (1).

Vitry (Le P. Edouard de), jésuite, savant philologue et numismate, né à Châlons-sur-Marne, le 31

---

(1) Jean-François Vitet était cousin du docteur Louis Vitet : avant d'entrer dans la magistrature, il fut long-temps un des premiers avocats de notre barreau ; il a emporté dans la tombe la réputation d'un juriste plus habile qu'instruit, d'un homme du monde doué d'un esprit fin et délié. M. le docteur Cartier, son parent par alliance, a prononcé son éloge historique dans la séance publique de l'académie de Lyon du 27 mai 1825. C'est un morceau de biographie locale écrit avec beaucoup de mesure et de talent. On regrette que l'auteur trop modeste l'ait tenu jusqu'à ce jour renfermé dans son porte-feuille.

mars 1666 (1), mort en 1729 ou 1730. Le P. de Vitry a droit de figurer dans cet extrait comme ayant fait partie de l'académie de Lyon où il fut reçu à son passage dans cette ville. Il s'y arrêta quelque temps lorsqu'il se rendait à Rome où il était appelé par le général des jésuites pour être censeur et réviseur des livres de la compagnie. M. Weiss donne à ce fait la date de 1724 ; mais bien certainement il se trompe : le P. de Vitry, comme nos registres académiques en font foi, partit pour Rome en 1718. Il passa par Lyon et y séjourna au moins une partie du mois de décembre de cette année et une partie du mois de janvier de l'année suivante. Le 27 décembre, il fut admis dans une séance particulière de notre académie ; il y vint encore le 3 janvier 1719 ; il y lut même une dissertation *sur les Antipodes*; le 10 du même mois, il fut reçu au nombre des académiciens, et on lui recommanda de faire part de ses ouvrages à la compagnie, lorsqu'il serait à Rome. Il y a donc erreur de cinq ans dans la date indiquée par M. Weiss. Ce dernier, au reste, donne une liste qui nous a paru fort exacte des ouvrages du P. de Vitry ; il n'a point omis de mentionner la discussion qui s'éleva entre lui et Antoine Laisné, directeur de la monnaie de Lyon, au sujet d'un tombeau découvert en 1727, à Rome, dans l'église de St-Clément. Le P. de Vitry soutenait, dans une dissertation latine qu'il fit imprimer, que ce tombeau était celui de Titus Flavius Clemens, gendre de Ves-

---

(1) M. Weiss se contente de dire qu'il naquit vers 1670. Nous avons trouvé l'indication de sa patrie et la date précise de sa naissance dans le *Nécrologe* (ms.) *des académiciens de Lyon de* 1700 *à* 1757, par l'abbé Pernetti.

pasien, et qui fut mis à mort par l'ordre de Domitien. Antoine Laisné publia des observations critiques, écrites aussi en latin, sur cette dissertation. Voy. *Archives du Rhône*, tom. III, pag. 209.

Vivien (Joseph), peintre français, né à Lyon, en 1657, mort à Bonn le 5 décembre 1734 (1). La réputation de ce peintre, élève de Lebrun, a baissé depuis long-temps, quoiqu'il possédât la science du dessin et que nul peintre de portrait ne l'a surpassé sous ce rapport, non plus que pour la fraîcheur du coloris, l'exactitude de la ressemblance et le beau choix de l'imitation. Il peignait au pastel, et l'on sait que cette sorte de peinture ne résiste guère aux injures du temps. Aussi les ouvrages de Vivien sont-ils devenus extrêmement rares. L'auteur de son article, M. Fabien Pillet, indique ses principaux tableaux, et fait connaître les succès qu'il obtint.

Voel (Jean), jésuite, né en 1541, à Vaux-le-Moncelot, baillage de Gray, mort le 10 mars 1610. Il professa les humanités au collége de Lyon, et composa plusieurs ouvrages, la plupart relatifs à la rhétorique.

Voulté (Jean), dit *Vulteius* ou *Vautier*, poète latin et professeur à Toulouse, né à Reims, vers le commencement du 16.e siècle, mort le 30 décembre 1542, tué par un homme qui avait perdu un procès contre lui.

---

(1) L'abbé Pernetti, tom. II, pag. 250, place sa mort au 9 décembre 1731; mais il erre au moins sur l'année, puisqu'il dit lui-même que Vivien naquit en 1657 et qu'il était âgé de 77 ans lorsqu'il mourut. En 1731, Vivien n'avait que 74 ans.

M. Lacatte-Joltrois, auteur de l'article, ne parle pas du séjour que Voulté fit à Lyon et des relations qu'il eut avec nos gens de lettres les plus distingués de cette époque. On trouvera quelques mots sur ce sujet dans une note de notre recueil, tome V, pag. 280, où nous renvoyons à l'*Histoire littéraire de Lyon* du P. de Colonia, tom. II, pag. 549-556.

ACADÉMIE ROYALE

DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS DE LYON.

DISCOURS DE RÉCEPTION PRONONCÉ PAR M. CAP, DANS LA SÉANCE PUBLIQUE DU 13 SEPTEMBRE 1827.

Messieurs,

Deux années presque entières se sont déjà écoulées, depuis que vos suffrages ont daigné m'ouvrir les portes de cette enceinte, et c'est seulement aujourd'hui qu'il m'est permis de vous offrir un témoignage public de ma vive reconnaissance. Au sentiment profond de la faveur que vous m'avez accordée, s'unit déjà dans mon âme le souvenir des momens précieux que j'ai passés au milieu de vous; le devoir dont je viens m'acquitter était depuis long-temps un besoin pour mon cœur: je ne croirais donc point ajouter à la sincérité de mon hommage par les expressions d'une modestie toujours suspecte et par un vain appel à votre bienveillante indulgence. J'ai vivement désiré vous appartenir: quiconque se sent ému par tout ce qui est grand et utile, ne saurait être insensible à l'honneur de faire partie d'un corps illustre, l'élite des hommes éclairés que renferme une

cité vaste et célèbre. Un zèle ardent pour tout ce qui se rattache au noble but de votre institution, au perfectionnement de l'ordre social, au développement, à la gloire de l'esprit humain, suffirait-il pour être admis à partager vos travaux? Ce zèle, Messieurs, j'en suis animé, c'est là du moins mon premier titre au choix honorable dont vous m'avez rendu l'objet.

Voué à l'exercice de l'une de ces professions que Virgile trouvait *muettes et sans gloire*, et qui, aux yeux du commun des hommes, n'a guère que le mérite d'être utile, j'ai dû paraître bien téméraire d'ambitionner l'honneur d'occuper une place parmi vous. Mais vous saviez, Messieurs, que des trois branches de l'art divin d'Hippocrate, cette profession est celle qui se lie le plus étroitement à l'étude des sciences physiques et naturelles; que l'une de ces sciences, dont les nombreuses applications surpassent chaque jour les découvertes brillantes, la chimie est sortie tout entière des laboratoires pharmaceutiques; vous saviez que l'art de préparer les médicamens fut le commun berceau de la plupart des arts industriels comme de toutes les parties de l'histoire de la nature. Pour moi, convaincu que, pour faire porter à une science tous ses fruits, il faut multiplier ses rapports avec les autres branches des connaissances humaines; que le moyen d'en répandre le goût et l'étude, c'est de rendre ses principes d'un accès facile à toutes les intelligences; qu'enfin, c'est aux lettres à nous enseigner le secret d'énoncer les vérités scientifiques avec cette clarté, cette méthode, j'ajouterai, ce charme qui les caractérise, je suis venu chercher dans votre sein la réunion de tant d'avantages : voilà, Messieurs, ce qui explique à la fois et ma témérité et le généreux accueil que j'ai reçu de vous.

Appelé à l'honneur de porter la parole dans cette solennité, j'ai un moment conçu la pensée de jeter un coup d'œil sur ce double objet de votre culte et de vos soins, de développer quelques considérations sur les rapports réciproques qui lient l'étude des sciences et celle des lettres. J'aurais voulu parcourir à grands traits leur histoire, montrer qu'elles eurent une origine commune, qu'à toutes les époques elles se prêtèrent de mutuels secours, et que leurs progrès ou leur décadence eurent toujours pour principe des causes analogues; j'eusse cherché à combattre cette opinion trop accréditée que l'étude des faits matériels est incompatible avec les inspirations du génie littéraire, que l'art d'observer la nature dans ses détails, exclut la faculté de l'admirer et de la peindre dans ses effets généraux, que le sentiment des beautés littéraires, que l'art de revêtir la pensée de formes élégantes, est opposé à cet esprit d'investigation si fertile en beaux résultats, en considérations de l'ordre le plus relevé; j'eusse dit quelle source de richesses nouvelles le champ des hautes sciences peut offrir à la littérature, ce que l'étude des formes variées du langage peut fournir, à son tour, à l'art d'énoncer les détails de la science; et dans les grands modèles de l'antiquité et des temps modernes, j'eusse puisé à la fois les préceptes du style didactique, et les exemples des beaux succès obtenus dans la double carrière des sciences et de la littérature.

C'est à regret, Messieurs, que j'ai dû renoncer à un sujet dont le développement excéderait les bornes d'une lecture académique; mais je ne laisserai point échapper cette occasion d'appeler sur des études auxquelles je dois de vives jouissances et l'honneur d'être assis auprès de vous, d'appeler, dis-je, sur les sciences une justice que notre

siècle, malgré les biens réels qu'il doit à leurs efforts, semble peu disposé à leur accorder. On ne révoque plus en doute aujourd'hui l'utilité des sciences, on ne leur refuse plus une sorte de prééminence sur d'autres études purement spéculatives, et les progrès de la civilisation, de l'industrie, du bien-être général, sont si évidemment liés à leurs progrès, qu'on ne leur conteste pas même cet heureux résultat. Mais des préventions plus grandes s'élèvent encore contre elles, et puisent une nouvelle force dans l'autorité de quelques hommes qui exercent sur l'opinion une influence, justifiée d'ailleurs par de rares talens (1). Les sciences, a-t-on dit, dessèchent le cœur, désenchantent la nature, éteignent l'imagination !.... A en croire ceux qui prononcent un pareil anathême, la science ne serait le partage que des cœurs froids, des esprits sans élévation ; et celui qui sut interroger la nature, qui découvrit ses lois, qui concourut au perfectionnement des êtres créés, serait déshérité des sentimens, des facultés brillantes dont Dieu fit l'appanage de sa plus belle créature ? Il est temps, Messieurs, de repousser une telle imputation ; quel ami de la science la laisserait peser sur elle et sur lui-même ? Comment se refuser à servir une si belle cause, et surtout au désir de la plaider devant vous ?

De grands et terribles mouvemens agitèrent la société vers la fin du dernier siècle. Les mœurs, les lois, le gouvernement se ressentirent de cette agitation. L'impulsion donnée par la marche irrésistible de l'esprit hu-

---

(1) Voy. Châteaubriand, *Génie du Christianisme*, part. III, liv. II. Voyez aussi M. de Bonald, *Spectateur français au 19.e siècle*, tom. VI, pag. 231 et suiv.

main, fut sans doute hâtée par ceux que leurs talens et leurs connaissances plaçaient à la tête de la civilisation, et lorsque, revenu à un état de calme et de sécurité, on rechercha la cause du bouleversement qui venait d'avoir lieu, on ne manqua pas de l'attribuer aux écrits des gens de lettres et aux travaux des savans. Frappés de l'essor qu'avaient pris les sciences au moment où la religion et la morale venaient d'être renversées, des esprits prévenus voulurent trouver une liaison entre ces grands événemens, rendirent les sciences responsables des malheurs de la patrie, et n'hésitèrent pas à les accuser d'athéisme et d'immoralité ; on ne songea point que ce mouvement auquel elles préludaient depuis deux siècles, était universel et indépendant des circonstances politiques; on oublia que le premier élan donné à leurs progrès remontait à une époque où l'ardent désir de tout connaître n'ôtait rien à la ferveur des sentimens de piété, où les hommes les plus éclairés étaient aussi les plus *religieux*, et que le dix-huitième siècle lui-même avait montré plus d'un savant digne de recueillir ce double héritage de talens et de vertus. De ce qu'un petit nombre d'hommes, fameux par la singularité de leurs opinions et la monomanie de leurs systèmes, s'étaient fait gloire de leurs erreurs, on tira cette conséquence que les recherches positives étouffent les vérités de sentiment, que ceux qui ne peuvent atteindre aux sublimes hauteurs des sciences et remonter par elles à la source de toute vérité, s'égarent dans des sentiers inextricables, ou se bornent à la chercher dans des combinaisons de chimie, dans des formules algébriques, dans de vaines et subtiles abstractions. « Peu de » science, avait dit Bacon, peut conduire à l'erreur; » mais il avait ajouté : « Beaucoup de science mène l'homme

» à Dieu. »..... Faut-il donc s'arrêter au parvis du temple, parce qu'un peu d'obscurité règne dans ses abords? Faut-il donc fuir la lumière, parce que de fausses lueurs peuvent un moment tromper nos regards? faut-il enfin briser nos armes, parce que des insensés en firent un indigne emploi? Non, Messieurs, les sciences ne conduisent point à l'athéisme; j'en appelle à vos âmes de la prévention aveugle qui tira de telles inductions; j'en appelle à vous, Leibnitz, Descartes, Pascal, Newton, dont les sublimes écrits sont partout empreints du respect pour la divinité; à vous, savans Bénédictins de St. Maur, qui portâtes si long-temps et sans partage le sceptre de l'érudition; eussiez-vous pensé que quelque jour on jugerait incompatibles les études savantes et les principes religieux? et, s'il vous eût fallu céder une part de votre gloire, n'eussiez-vous pas renoncé facilement aux priviléges de votre beau génie, et encouru avec joie le reproche d'ignorance, plutôt que celui d'impiété?

Au sentiment de nos devoirs envers Dieu, se lie naturellement celui de nos devoirs envers nos semblables. Fils d'un même père, nous sommes tous frères de la même famille, et le cœur profondément pénétré de ce grand principe, comprend sans peine les rapports de dévouement, de fidélité, de bienveillance et de protection qui l'unissent à sa patrie, à ses supérieurs, à ses égaux, à ses subordonnés. Comment l'étude peut-elle nuire à de tels sentimens? Rien, dans les théories scientifiques, s'oppose-t-il aux vérités naturelles qui ne sont pas le fruit d'un raisonnement, qui n'ont nul besoin d'une démonstration? Craindrait-on qu'absorbé par des recherches laborieuses, le savant en vînt à négliger son pays, la société, sa famille? Son pays, il va l'illustrer par

ses veilles ; la société, il l'enrichit de ses découvertes, il l'éclaire de son génie ; sa famille, il lui léguera des biens inestimables : ses travaux, son exemple et son nom. Quoi ! parce qu'un astronome livré à ses calculs, qu'un chimiste appliqué à ses analyses, donneront moins de temps aux discussions politiques, aux devoirs de société, à l'avancement de leur fortune, ils en seront moins bons citoyens, bons pères, bons amis ? Assez d'autres se livrent tout entiers à de pareils soins, sans qu'on puisse en conclure qu'ils servent plus efficacement et leurs familles et leur pays..... Les efforts prolongés de l'esprit tournent, dit-on, au préjudice des facultés de l'âme ; eh ! Messieurs, qui de vous n'a pas éprouvé que les méditations profondes, ces voyages de la pensée, semblables à ceux du corps, rendent plus vif le retour aux douces affections, aux tendres épanchemens de la vie privée ? Voyez ce savant, dans la solitude du cabinet ou du laboratoire, livré à la solution de quelque grand problème, ou à la recherche d'une vérité importante : transporté dans la sphère qu'il s'est créée, son esprit a fui son terrestre asile, hors sa pensée unique il semble tout oublier ; mais un bruit léger le rappelle à lui-même, sa compagne est près de lui, son enfant lui tend les bras ; rêves savans, illusion de la gloire, tout disparaît à ses yeux, il n'est plus qu'époux et père, et rendu aux premiers sentimens de la nature, il passe avec ravissement des extases de l'esprit aux émotions ineffables du cœur.

Qu'il me serait facile, Messieurs, de répondre par de simples faits puisés dans l'histoire des sciences, à ce vain reproche qu'on leur adresse ! que de noms il me suffirait de prononcer ici pour rappeler le souvenir de tous les talens unis à toutes les vertus ! Dévouement à la

patrie, patience et grandeur d'âme, courage et simplicité, bienfaisance et résignation, quelles hautes qualités n'ont pas orné le cœur de tant d'hommes fameux par leurs travaux et par leur génie! et ce Haller que revendiquent à la fois les sciences et les lettres, l'administration, la médecine, la poésie, mais que sa candeur et sa bonté placent plus haut encore dans l'estime des gens de bien; et ce Robert Boyle, physicien, géologue, philosophe, moraliste, qui, relevant la noblesse de sa naissance par la noblesse de son âme, ou plutôt les couvrant toutes deux du voile de sa modestie, n'usa des faveurs de la fortune que pour doter des écoles et pensionner des savans; et ce Linnéus, né simple villageois, et dont un roi prononça lui-même l'oraison funèbre, Linnéus, à qui la nature révéla tant de secrets sublimes, qui de tous ses amis sut faire autant de prosélytes de la science et de tous les savans se faire autant d'amis, qui confondit dans la même affection et ses nobles travaux et ses élèves et ses enfans, qui répondit enfin aux offres brillantes d'un monarque étranger: « Les talens que je tiens de Dieu, » je les dois à ma patrie; » et ce Charles Bonnet, dont l'âme excellente et pure, le cœur plein de tendresse, sembla revivre naguère dans des paroles sorties de la bouche du savant qui nous préside (1), pour qui toute l'existence se bornait à deux points: apprendre et sentir, pour qui le but et la fin de l'homme consistaient à connaître, car connaître, pour lui, c'était encore aimer. Voilà, Messieurs, voilà les hommes dont on accuse l'étude d'avoir desséché le cœur, à moins qu'on ne les regarde que comme des exceptions, et qu'il ne faille les

(1) M. Bredin, discours de réception à l'académie de Lyon.

compter ni au nombre des âmes généreuses, ni dans la liste des savans.

Des âmes généreuses! et quelle classe de la société peut en offrir autant à la reconnaissance des peuples que celle des hommes voués à la recherche de la vérité et à l'étude de la nature? Ce n'est pas leur désintéressement que j'admire : quelle estime feraient-ils de ces biens qui ne sauraient les conduire au noble but de leurs efforts, dont l'emploi, le soin, la conservation même, compensent tristement à leurs yeux le plaisir de les posséder ; mais, si le mépris des richesses n'est qu'une vertu passive, il n'en est pas de même de cette bienveillance empressée, de cette affabilité libérale qui caractérise le savant véritable et qui ouvrit tant de fois la carrière au mérite modeste, au génie indigent. Les grands talens ont presque tous connu le malheur, sublime école de la bienfaisance et de la pitié. Ce n'est pas dans les annales du monde savant qu'on rencontre des Gilbert, des *Malfilâtre*, et quel jeune adepte n'a pas trouvé, dans ses jours d'infortune, plus d'un ami parmi ses maîtres, plus d'un frère parmi ses rivaux? Illustre Daubenton, vénérable Parmentier, ingénieux Haüy, bienveillant Lacépède, est-ce à vos nombreux élèves, à cette famille empressée de suivre vos pas et vos leçons, que j'irai demander si votre cœur fut bon et compatissant, si votre âme fut noble et généreuse? Honneur à des études capables de nourrir de tels sentimens, de faire éclore tant de vertus, d'inspirer les libéralités savantes des Boyle, des Lavoisier, des Cavendish, d'éveiller la même pensée dans l'âme des simples amis de la science et du bien public, des Monthyon, des Alhumbert, des Christin, des Adamoli, et de ce grand citoyen qui vous choisit, Messieurs, pour les organes de

sa bienfaisance, et que vous désignâtes à l'éloquence, à la poésie, comme aux dignes interprètes de la reconnaissance de son pays (1) !

S'il était vrai que l'étude des sciences désenchante la nature, j'aurais peine à comprendre, je l'avoue, ce qui attache le savant aux travaux dans lesquels il consume sa vie. L'attrait d'une difficulté à vaincre, d'un secret à pénétrer, une curiosité vaine et stérile serait-elle donc capable de soutenir tant d'efforts, d'animer un tel courage ? Des recherches dont le résultat est souvent si douteux, des découvertes dont les applications sont si imprévues, des études enfin que si peu de gloire environne ; qui retient donc le physicien, le géomètre ou le naturaliste appliqués à l'objet de leurs veilles laborieuses ? qui les retient, Messieurs ? c'est un charme ignoré de ceux qui le révoquent en doute, c'est ce besoin de connaître, d'apprendre, que Dieu plaça dans nos âmes comme un secret pressentiment de la perfectibilité de notre être, comme un lien de plus entre l'homme et tout ce qui l'entoure ; c'est l'aspect de tant de merveilles dont le vulgaire n'aperçoit que la surface la plus apparente, et qui ne se découvrent dans tout leur éclat et leur magnificence qu'au zèle studieux des vrais amans de la nature et de la vérité. Celui à qui des études sévères, des soins immenses, les ressources d'un esprit supérieur ont révélé l'admirable système de la mécanique céleste, n'est-il pas mille fois plus frappé de l'étonnant équilibre des masses qui roulent au-dessus de sa tête, que celui qui, livré à la simple contemplation du spectacle ordinaire des cieux, borne à l'étendue de ses regards,

(1) Le major général Martin, fondateur de l'école de la Martinière.

celle de son intelligence et de son admiration ? Celui qui étudie les lois de la physiologie des végétaux, qui découvre dans un insecte les ressorts délicats de sa frêle organisation, ou qui porte ses regards sur le prodigieux mécanisme auquel obéissent les mouvemens du corps humain, peut-il défendre son âme du plus vif enthousiasme à la vue de tant de merveilles, « plus grandes peut-être encore dans les organes du ciron que dans ceux de l'éléphant (1)? »

Mais, allègue-t-on, la difficulté, la sécheresse des nomenclatures, l'uniforme monotonie des classifications, ces méthodes, ces systèmes, ces froides cathégories qui renferment dans des cadres si étroits ce que Dieu répandit avec tant de profusion dans l'espace, qui rangent en séries régulières, disposent en tableaux symétriques cette foule d'êtres négligemment livrés à un désordre si admirable : tout cela doit rétrécir, comprimer la pensée, refroidir le sentiment des beautés qu'on *analyse*, *et* ce qu'on y gagne en connaissances réelles, on doit le perdre en sensations et en jouissances.

Oui, répondrai-je, si l'étude de la nature se bornait à celle du langage de la science, des méthodes de classification, fils ingénieux qui dirigent notre marche dans ce mystérieux labyrinthe. Mais est-ce donc à ce travail ingrat et pénible que s'arrêtent les investigations du savant ? est-ce au mécanisme des langues, aux règles de la grammaire ou de la syntaxe que se borne celui qui se voue à la littérature ? A-t-on jamais accusé les études classiques de nuire au développement du goût, à l'essor du génie littéraire ? L'aridité des principes disparaît de

(1) M. de Bonald.

même, à mesure qu'on pénètre plus avant dans le sanctuaire de la science, et fait place à un enthousiasme d'autant plus réel, qu'il sait mieux se défendre du premier mouvement de la surprise ou d'une puérile curiosité. Faut-il donc ignorer le nom d'un insecte ou celui d'une plante, pour admirer l'un et l'autre avec ravissement? Pour que la nature conserve à nos yeux tout son charme, faudra-t-il ne la voir qu'à travers les illusions du prisme romantique, ou les fictions surannées de la mythologie? L'aspect d'un site pittoresque, le spectacle des grands effets de la nature, ces pics élevés, ces cavernes profondes, ces bocages si frais et si doux que parcourt incessamment le pied du naturaliste, frapperont-ils ses regards sans émouvoir son âme, sans parler à son cœur? Ah! Messieurs, ceux qui élèvent un pareil doute, n'ont jamais vu un Jussieu, un Balbis, un Desfontaines, un Decandolle, entouré de ses nombreux élèves, allant, aux premiers feux d'avril, épier le réveil de l'anémone printanière; ils n'ont pas vu l'extase d'un van Spændonck, d'un Foudras, d'un Redouté, disposant avec un soin habile la série diaprée de ces brillans insectes, qu'on a si bien nommés des *fleurs volantes*, ou reproduisant avec art les contours gracieux, les nuances variées, mais fugitives, dont la nature a paré ses plus beaux ouvrages. Qui donc anime le zèle de ces voyageurs qui vont d'un pôle à l'autre, conquérir une plante, étudier un astre, mesurer un abîme, cherchant la vérité sur les continens et les mers, comme Ulysse y cherchait ses dieux et sa patrie? qui sut prêter aux récits d'un Tournefort, d'un Humboldt, ou d'un La Condamine, cet intérêt magique qui retrace avec tant de charmes les impressions que l'aspect d'une nature étrangère produisit sur leur âme;

à ceux d'un Linnéus et d'un Buffon, ce coloris enchanteur dont ils surent orner leurs systèmes ingénieux, leurs savantes théories ? C'est une Muse, Messieurs, qui sait aussi faire éclore de sublimes pensées ; c'est une Muse qui n'habite pas seulement au sommet de l'*Olympe*, mais qui règne en souveraine dans une sphère plus vaste encore, moins entourée surtout d'illusions et de prestiges ; c'est la nature enfin, dont on croit l'étude incapable d'élever l'esprit, et qu'on ose accuser d'éteindre l'imagination. Quoi ! celui qui, d'un coup d'œil parcourt le vaste champ des connaissances humaines, et sait en reculer les limites ; celui qu'un *fait* presque inapperçu, que le phénomène le plus simple en apparence met sur la voie d'une grande vérité, d'une théorie lumineuse, celui-là ne tiendrait point sa place parmi ceux que distingue le privilége de l'imagination et du génie ? est-ce à cet ordre de savans *qu'on* ose contester le droit de rivaliser de gloire *avec les poètes* et les orateurs ? le sceau brillant d'Homère et de Démosthène n'a-t-il donc laissé aucune trace dans les écrits d'un Théophraste, d'un Aristote, d'un Pline, et le front des Virgile et des Lucrèce n'est-il pas orné d'une double palme de science et de talent ? Ainsi Bacon, Keppler et Leibnitz parcouraient à la fois toutes les routes de l'esprit humain ; ainsi Haller et Fontenelle, Voltaire et Delille cultivaient tour à tour le champ des hautes sciences et celui de la poésie ; ainsi Buffon inscrivait dans les fastes de la gloire ce nom que le savant ne prononce qu'avec respect, que les lettres placent au rang des noms les plus illustres, et que la France proclame avec orgueil, pour l'opposer à ceux des Linnéus et des Newton.

Et si j'osais élever mon hommage jusqu'à ces illustrations contemporaines, sur qui reposent aujourd'hui les succès présens et l'avenir des sciences, que tant de graves travaux ne ravirent point au noble culte des lettres, dont le zèle savant s'anima tant de fois au feu d'une imagination vive et brillante, quelle foule de noms célèbres se presseraient d'enrichir cette liste glorieuse! les Vicq d'Azir et les Fourcroy, les Fourrier et les Chaptal, les Humboldt, les Cuvier, les Lacépède, les Laplace, illustre élite, dont notre gloire savante forme sa couronne, et que la postérité confondra dans son admiration avec ces noms fameux qui représentent la gloire littéraire de notre belle patrie.

Mais qu'ai-je besoin d'insister davantage pour défendre à vos yeux, la cause des sciences vainement outragées? Je l'avouerai, Messieurs, je n'ai pu voir sans quelque indignation, sans une sorte d'effroi, les conséquences des attaques funestes dont on veut les rendre l'objet. Mais c'est en vain que désormais d'imprudens détracteurs essaieraient de s'opposer à leur marche rapide; d'inutiles clameurs n'arrêteront point le dieu dans sa carrière, et du faisceau de lumière qui l'environne, jailliront long-temps encore les rayons innombrables qui vont éclairer l'industrie, animer le courage du savant voyageur, échauffer l'âme généreuse du philanthrope, et exciter parfois dans celle de l'orateur, du poète, de nobles et sublimes inspirations.

MÉLANGES.

ENCORE UNE ADDITION A LA NOTICE SUR BENOIT DU TRONCY (1).

Un de nos collègues, M. Cochard, a consulté, au sujet de Benoît du Troncy, les archives des notaires de Lyon, et il nous a fait part du résultat de ses recherches; le voici :

« Benoît du Troncy, notaire à Lyon de 1552 à 1593, ne s'appela et ne signa que *Troncy* jusqu'au 24 février 1559. En marge d'un acte de ce jour, passé par lui, on lit ces mots écrits de sa main : « *Nota* que cejourd'hui il m'a esté permis me soussigner *du Troncy* en tous les contracts que je recevray et que j'ay cy devant receus et non signez. » Dès ce moment il signa *du Troncy* (2). Il fut associé comme notaire avec Jean Chaliard son beau-père jusqu'au 25 décembre 1554. Au bas du frontispice du registre qu'il ouvrit alors, il écrivit :

Dimidium facti, qui bene cœpit, habet (3).

(1) Voy. plus haut, tom. III, pag. 425-452; tom. V, pag. 57-58, 378-379, et tom VI, pag. 50-56.

(2) Ainsi ce n'est point, comme nous l'avions conjecturé, lorsqu'il obtint la charge de secrétaire de la ville, qui avait le privilége d'anoblir, qu'il ajouta la particule *du* à son nom. Il ne fut pourvu de cette charge qu'en 1577.

(3) Ce vers pentamètre, qui est proverbe, est fait sur ce commencement d'un vers d'Horace, auquel on n'a ajouté qu'un mot :

Dimidium facti, qui cœpit, habet.... Lib. I, Ep. 2, v. 40.

La pensée en est primitivement due à Hésiode.

l fut ensuite associé pareillement avec Claude Sonthoias, de 1571 à 1574 inclusivement. Claude Sonthonas ùt chargé, après le décès de du Troncy, d'expédier les ctes de son protocole.

Enfin il paraît avoir existé une société semblable entre ui et le notaire Loys de la Chassaigne, de 1580 à 1582.

Du Troncy a reçu plusieurs actes pour Pelonne de Bonzin, veuve de Jean Cléberg (1). »

Nous ajouterons à cette note qui complète les renseignenens que nous avons donnés sur les divers emplois dont fut revêtu notre auteur, qu'il fut l'éditeur d'un petit livret ntitulé : *Deux harangues, l'une latine pour le plat païs, contre la ville de Lyon pour la rendre taillable ; l'autre françoise pour ladite ville et autres villes franches de France, contre le plat païs, contenant le discours et partie des arguments de leurs exemptions, prononcées le jour de S. Thomas 21 décembre* 1577 *à la nomination des echevins de ladite ville.* A Lyon, par Antoine Gryphius, 1578, in-8.° de 70 pages. Ces deux harangues dont la seconde portant pour faux titre *Apologie de Lyon* (2), contient des passages très-curieux, sont

(1) Cette circonstance semble indifférente au premier coup d'œil : on pourrait cependant en tirer une induction, légère, à la vérité, mais enfin une induction, que Jean Cléberg n'est pas le personnage que représente l'homme de la Roche. Du Troncy parle, en effet, de cette statue dans son *Formulaire récréatif* d'une manière qui s'accorde peut-être un peu difficilement avec l'idée que ce simulacre fût destiné à offrir les traits du mari de sa cliente : il l'appelle *Fier à bras le Furieux.*

(2) Cette *apologie* figure comme un ouvrage séparé dans la *Bibliothèque historique* du P. Lelong, édition de Fevret de Fontette, sous le n.° 37,390, et l'article est ainsi conçu :

« *Apologie françoise pour la ville de Lyon et autres villes fran-*

d'Olivier de la Porte, alors conseiller au présidial. Du Troncy, en les publiant, les fit précéder d'une épître dédicatoire adressée *à Monseigneur de Chastillon, conseiller du roi, président au parlement de Dombes et Seneschaussée et Siége présidial de Lyon*, et datée du 30 décembre 1577.

Nous ajouterons enfin qu'on attribue à du Troncy dans la *Bibliothèque historique de la France* du P. Lelong, publiée par Fevret de Fontette, en 5 vol. in-fol., Paris, 1768, la traduction française d'un ouvrage écrit en italien, intitulé : *Relatione della reconciliatione, assoluzione et benedittione di Henrico IV, fatta da Clemente VIII alli* 7 *di septembre* 1595, *descritta da Gio. Paolo Mucante, maestro delle ceremonie di Papa; in Vitterbo*, 1597, in-4.°

L'indication de cet ouvrage se trouvait dans la première édition du P. Lelong sous le n. 8,439; *elle se* retrouve dans l'édition donnée par *Fevret de Fontette*, avec l'addition suivante, sous le n.° 19,633:

« *Discours au vray des Saintes ceremonies faites à*

» *ches de France, prononcée en* 1577, par Olivier de la Porte; » Lyon, 1578, in-4.°

« Quelques catalogues l'attribuent au sieur du Troncy : c'est peut- » être la même personne sous différens noms. »

L'erreur de ceux qui attribuaient cette pièce à du Troncy, vient sans doute de ce que le frontispice ne porte point le nom de l'auteur, et de ce qu'au contraire l'épître dédicatoire porte la signature de du Troncy, qui n'était que l'éditeur. Le nom et le personnage d'Olivier de la Porte ne sont point supposés, comme on le conjecture dans la *Bibliothèque historique*. Nous présumons que c'est encore par une autre erreur qu'on y donne à l'*Apologie* le format in-4.° au lieu de l'in-8.° qui est celui de l'exemplaire que nous avons sous les yeux, et qui appartient à la bibliothèque publique de Lyon.

» *Rome pour la reconciliation, absolution et bénédic-*
» *tion de Henri IV, avec un autre discours de la Route*
» *de Sinan Bassa, etc. Le tout fidèlement traduit d'ita-*
» *lien en françois, jouxte la copie imprimée à Rome et*
» *à Viterbe;* Lyon et Troyes, 1596, in-8.°

» Le sieur du Troncy est le traducteur de la Relation
» italienne dont on vient de voir le titre.

» Ce discours est curieux et très-détaillé. On imposa
» au roi pour pénitence plusieurs conditions (1); mais les
» principales et celles qui touchent particulièrement le
» royaume, furent qu'on déclara invalide l'absolution
» que les évêques de France avoient donnée, et qu'on
» ordonna que le concile de Trente seroit publié et reçu
» dans le royaume, par édit de Sa Majesté. »

On voit par ce qu'on vient de lire et par tout ce que nous avons recueilli précédemment sur Benoît du Troncy, que c'était un écrivain assez fécond, et qu'il s'est exercé sur des genres bien différens : car il y a peu de rapport, par exemple, entre sa version du livre de Jacques de Pamèle contre les hérétiques, celle qu'il a faite du traité *de la Consolation*, attribué à Cicéron, et le *Formulaire recréatif de Bredin le Cocu*. Du reste, rien de ce qu'il a mis au jour n'est à dédaigner : ses ouvrages sont des monumens de l'esprit et du goût de l'époque où il vivait, et on peut y puiser d'utiles notions pour l'histoire littéraire et même pour l'histoire politique de la France en général et de la ville de Lyon en particulier.

(1) Parmi ces conditions était celle de bâtir sept églises. L'église des Chartreux à Lyon fut une des sept, et Henri IV donna pour sa construction une somme de 30,000 fr

(*Note de M. Cochard*).

EXTRAIT D'UNE LETTRE DE M. C. N. AMANTON, A L'AUTEUR, DATÉE DE DIJON, 10 AOUT 1827.

« Comme nous nous sommes beaucoup occupés, vous et moi, du poète lyonnais Vergier (1), vous ne serez pas fâché que je vous communique la note suivante que j'ai retrouvée, il y a quelques jours, dans mes paperasses, et que j'avais extraite du *Panorama des Nouveautés parisiennes*, 18.e livraison, 30 octobre 1824, pag. 133 et 134. Elle contient un renseignement sur le lieu de la sépulture de Vergier dont ses biographes pourront faire leur profit. Vous leur avez appris le nom de la paroisse de Lyon dans laquelle il est né et l'époque exacte et précise de sa naissance. Ils pourront y ajouter l'indication de l'église de Paris où ses cendres furent déposées (1).

« Bains Saint-Sauveur établis sur le terrain qu'occu-
» pait l'église de ce nom. Ce fut S. Louis qui la fit
» bâtir en 1216. Elle fut rebâtie dans un autre goût
» sous François I.er, et, dans les temps qui suivirent,
» embellie intérieurement par Lemoine, Blondel, Noël
» et Coypel.... Cette église a reçu, dans ses caveaux,
» les restes des quatre plus fameux comiques de l'hôtel
» de Bourgogne, et de deux poètes, savoir : Henri
» Legrand, Hugues Guérin, Bertrand-Harduin de St.
» Jacques, Raimond Poisson, *Jacques Vergier* et

(1) Voy. *Lettres bourguignonnes, ou correspondance sur divers points d'histoire littéraire, de biographie, de bibliographie, etc. par C. N. Amanton, conseiller de préfecture de la Côte d'Or, chevalier de la légion d'honneur*, etc. Paris, Ant. Aug. Renouard, et Dijon, Victor Lagier, août 1823, in-8.° pag. 55-76. Voy. aussi plus haut, pag. 67-69, et l'art. *Vergier* dans la *Biogr. univ.*

(1) On sait que Vergier fut assassiné par le chevalier le Craqueur, un des camarades de Cartouche, au coin de la rue du Bout du monde, à Paris, dans la nuit du 17 au 18 août 1720.

Guillaume Colletet qui n'était pas si bon poète que *Vergier* et qui fut bafoué par Boileau.... »

La fête de la Trinité se célébrait avec beaucoup de lennité au grand collége, dans le temps qu'il était nu par les jésuites. Il y avait une messe et un dîner ı étaient invitées toutes les autorités de la ville, MM. ı consulat, le gouverneur, l'intendant, etc. Le recur offrait un cierge au prévôt des marchands et lui lressait un compliment, ainsi qu'aux échevins ; les ;oliers récitaient en leur honneur des anagrammes, ›igrammes et autres poésies ; pendant le dîner, un suite prononçait un discours.

En 1626, le P. Millieu étant recteur fit le compliment d'usage : son discours était plein de figures, 'allusions et d'allégories, suivant le goût d'alors ; propos du cierge qu'il présentait, il trouva moyen e parler de Mercure, des Grâces, etc. M. de Villars (1), rrévôt des marchands, lui répondit en ces termes :

« Mon père, nous acceptons volontiers cette reconnaissance que vous nous devez en témoignage de vos » bonnes volontés en cette solennité de la plus grande » fête de l'année, et dont ce flambeau est le vrai hié» roglyphe qui contient en soi la mêche, la cire et la » lumière qui toutefois ne sont qu'un même composé, » comme en cet ineffable mystère les trois personnes » divines n'ont qu'une essence : mais encore mieux la » mêche représente la fécondité du Père, *pater gene-*

(1) Balthazar de Villars, premier président du parlement de Dombes, né à Lyon le 25 août 1557, mort le 12 avril 1629. Il avait déjà été deux fois prévôt des marchands, en 1598 et 1620. Voy. pag. 27 de ce vol.

» *rans ;* la lumière, les propriétés du Fils, *ego sum* » *lux mundi*, et la chaleur, les effets du St-Esprit, » *ignis consumens inflammatus :* et ainsi le collége est » fondé sous les heureux auspices de cette sainte triade. » Et pour votre regard, nous vous pouvons dire pour » symbole que vous ressemblez au flambeau sur la table » allumé, qui, pour servir autrui, se consomme soi- « même. Nous nous sentons vos obligés pour le soin » que vous avez d'élever notre jeunesse en la piété et » ès lettres pour les rendre capables de tenir un jour » nos places et vous reconnaître pour auteurs de leurs » biens, et jusques à ce qu'ils en puissent rendre la » gratitnde qu'ils doivent, nous nous offrons de con- » tinuer envers vous l'affection et le soin que nous de- » vons prendre de cette maison et de la conduire à sa » perfection, tant que nos faibles moyens nous le pour- » ront permettre, qui ne seront jamais égaux à nos désirs. »

On donne quelque part une étymologie du nom de *Fourvière*, qu'il faut ajouter aux trois autres que j'ai indiquées, pag. 270 et 365 : elle consiste à faire venir ce nom de *forum Veri*, le forum de Vérus. L'auteur qui la rapporte, suppose vraisemblablement que Fourvière aurait été ainsi appelé, ou à cause du César Aelius Vérus, fils adoptif d'Adrien, ou à cause de son fils Lucius Aurélius Vérus, associé de Marc-Aurèle à l'empire, qui auraient rétabli le forum ou marché existant en cet endroit ; mais ce n'est là qu'une conjecture fondée seulement sur une ressemblance de son peut-être purement fortuite.

Il en est de même, je crois, de l'étymologie suivante

du mot *canu* ou *canus*, employé à Lyon pour désigner un ouvrier en soie (voy. pag. 43 et 149) : un de nos collègues a pensé que ce mot pourrait bien être dérivé de *Canusium*, ancienne ville de la Pouille, appelée aujourd'hui *Canosa*, et célèbre dans l'antiquité par ses manufactures de draps dont parlent Pline, *Hist. nat.* VIII, 48, et Martial, *Epigr.* IX, 22, et XIV, 125 et 127. La *Canusine* était une étoffe de laine brune ou rouge (*fusca* ou *rutila*) dont on faisait les habits de voyage, appelés *Pænulæ*. On en habillait les esclaves. Les muletiers de Néron, lorsqu'il voyageait, étaient, au rapport de Suétone, *in Neron.* c. 30, vêtus de cette étoffe. Mais on ne voit guères d'autre rapport que la similitude des noms entre ce tissu grossier et les ouvriers qui fabriquent nos fines et élégantes soieries, et il y a a bien peu d'apparence que le mot *canu*, probablement inventé par le bas peuple lyonnais, ait une origine si savante et tirée de si loin.

La note suivante a été insérée dans un journal quotidien, mais elle était primitivement destinée à figurer dans les *Archives du Rhône*, et nous croyons devoir l'y reproduire.

« L'exhaussement sensible et journalier de la tour construite par le sieur Pitrat, dans l'impasse de la rue Masson, le but et la singularité de ce monument, la détermination manifestée par le propriétaire de pousser cette construction à 300 pieds au-dessus du sol, sont autant de motifs qui incitent une foule de curieux à chercher d'avance quelle sera un jour l'élévation de cette tour comparativement à la hauteur du clocher de Fourvière,

et à s'enquérir, pour cela, du rapport qui existe actuellement entre les hauteurs de Fourvière et celles de la Croix-Rousse. Voici à ce sujet quelques données que nous pouvons garantir approximativement exactes, et dont le point de départ est pris à zéro de l'échelle gravée sur la culée orientale du pont de l'Archevêché.

Fourvière.

Elévation prise à la jonction de la rue du Juge de paix avec celle des Quatre Vents.	419 pieds
Idem. dans la rue des Quatre-Vents près la maison de la *Sara*	416
Idem. Sur la terrasse de Fourvière . . .	410

La Croix-Rousse.

Elévation prise à la place des Bernardines .	277
Idem. au haut de la rue des Pierres-Plantées	274
Idem. à la jonction de la rue Masson avec *la* Grand-Côte.	256

Ainsi, dans l'état présent, l'élévation de la terrasse de Fourvière, prise du point de départ indiqué plus haut, étant de		410
D'un autre côté, la rue des Pierres-Plantées ayant de hauteur au-dessus du même point	274	
Et la tour du sieur Pitrat étant parvenue à une hauteur d'environ .	80	
Ensemble		354
Il en résulte que la tour Pitrat est encore de au-dessous de l'élévation de la terrasse de Fourvière.		56

Mais lorsque cette tour sera montée à 300 pieds d'élévation à partir de sa base, c'est-à-dire à 220 pieds plus haut qu'elle n'est actuellement, elle se trouvera relativement au point de départ précité, c'est-à-dire, au-dessus de zéro de l'échelle, à une élévation de 574

La terrasse de Fourvière, comme il est dit ci-devant, s'élevant au-dessus du même point de 410

Et le clocher ayant de hauteur environ 50

Ensemble 460

Alors la tour Pitrat, en la supposant achevée, dépassera la sommité du clocher de Fourvière d'environ . . . . . 114 pieds.

Dans la séance de l'académie des sciences du 13 août 1827, M. Geoffroy Saint-Hilaire a lu un mémoire sur un cheval polydactyle portant aux pieds de devant trois doigts séparés par des membranes. Cette monstruosité, conservée à Lyon, dans la collection particulière de M. Bredin, directeur de l'école vétérinaire de cette ville, a fourni à l'auteur des considérations nombreuses à l'appui, tant de son grand principe de l'unité organique, que de sa théorie des monstruosités. En effet, dans cette théorie, ce que nous regardons comme anomalie n'est souvent que le retour à la disposition générale, modifiée pour chaque espèce par des circonstances différentes: c'est ce qui est arrivé pour le cheval polydactyle. Si le plan général de la nature n'était pas que chaque animal

eût plusieurs doigts, rien n'aurait pu en produire chez le sujet en question. M. Mongez a fait remarquer que l'antiquité fournit un exemple célèbre d'une disposition analogue à celle du monstre dont s'est occupé M. Geoffroy. Il s'agit du fameux Bucéphale d'Alexandre, dont on prétend que les pieds étaient terminés par des doigts séparés aussi par des membranes (1).

(*Extrait du Globe*).

EXTRAIT d'une lettre de M. M. de V. à M. B., l'un des rédacteurs des Archives du Rhône, du 15 septembre 1827.

Ne jugeriez-vous pas à propos de faire paraître dans le prochain n°. des *Archives* un autre discours de Pierre Dugas qui, je crois, n'a jamais été imprimé? C'est le

---

(1) La mémoire de M. Mongez ne l'a-t-elle pas trompé, et ne lui a-t-elle pas fait appliquer à Bucéphale ce que les anciens ont dit du cheval de Jules César? Ce qu'il y a de certain, c'est que Pline parle ainsi de ce dernier, *Hist. nat.* VIII, 42: *Nec Cæsaris dictatoris quemquam alium recepisse dorso equus traditur; idemque humanis pedibus similes pedes priores habuisse, hac effigie locatus ante Veneris Genitricis ædem.* « Le cheval de Jules César passe (comme Bucéphale) » pour n'avoir jamais souffert qu'aucun autre que son maître le montât, et pour avoir eu les pieds de devant figurés comme des pieds « humains, ainsi qu'on l'a représenté dans sa statue placée au » devant du temple de Vénus Génitrix. » Suétone, *in Jul. Cæs.*, cap. 61, rapporte le même fait: *Utebatur autem equo insigni, pedibus propè humanis, et in modum digitorum ungulis fissis*....... » Jules César faisait usage d'un cheval remarquable, dont les pieds » ressemblaient à ceux d'un homme, les cornes en étant fendues » en forme de doigts. » Je ne trouve, du moins en ce moment, aucun auteur de l'antiquité qui ait attribué la même conformation au fameux cheval d'Alexandre.

compliment qu'il adressa en 1750, comme prévôt des marchands, à Madame la comtesse de Toulouse, à son entrée à Lyon. Il est à remarquer que depuis 1744, époque de la grande sédition des ouvriers en soie (1), le commerce de la fabrique était encore, en 1750, dans la plus grande détresse. Ce compliment a semblé à quelques personnes un modèle de dignité, de noblesse, de franchise et d'à-propos.

« Madame,

Nous venons, au nom des citoyens de cette ville, rendre à V. A. S. les hommages les plus respectueux, et

(1) « La sédition de 1744 fut occasionée par la mise en exécution d'un règlement pour la fabrique des étoffes de soie, qui avait été approuvé par un arrêt du conseil d'état du 19 juin de la même année. Elle eut lieu le 21 du mois d'août suivant et dura trois jours consécutifs. On accusa dans le temps M. Pallu, alors intendant, d'avoir exaspéré les esprits par sa mauvaise foi et son avarice, et M. Claret de Fleurieux, alors prévôt des marchands, d'avoir montré une trop grande bonté et même de la faiblesse. Cet événement fut cause que quelques mois après, sous la prévôté de M. de Riverieux de Varax, successeur de M. de Fleurieux, le gouvernement envoya à Lyon M. de Lautrec, lieutenant général, qui prit le commandement, de l'autorité du roi, pendant cinq mois, c'est-à-dire depuis le mois de février 1745 jusqu'au mois de juin suivant. Il mit neuf bataillons et six escadrons en garnison dans la ville, avec beaucoup de train et d'appareil, et fit pendre un taffetatier et un crocheteur. Le roi accorda au corps de la petite fabrique tous les articles qui avaient fait le sujet de son soulèvement, et tout se calma. Le sieur de Lautrec, durant le cours de sa mission, fit beaucoup de sottises ; il se rendit le juge et l'arbitre souverain de tous les différends entre les citoyens, à l'aide d'un mauvais procureur, son homme de confiance; il mit la ville en dépense de plus de cent mille écus, et il emporta la vaisselle d'argent, le linge et les meubles de l'hôtel où on l'avait logé. C'est à cette époque qu'on a vu le commandement militaire sortir des mains du prévôt des marchands pour n'y rentrer peut-être jamais. » *Mémoires manuscrits.*

lui témoigner la joie qu'ils ressentent de votre heureuse arrivée. Mais dans quel temps ont-ils le bonheur de vous posséder? Cette ville, la seconde du royaume, autrefois si florissante qu'elle ne connaissait pas de rivale, se trouve présentement réduite aux plus tristes calamités : le commerce détruit, les fabriques sans occupation et le peuple accablé de misère, qui ne subsiste plus que par le secours de ses compatriotes; voilà, Madame, le déplorable état de cette ville qui se trouve cependant adouci par l'honneur de votre présence; et si V. A. S. daigne encore s'intéresser à ses malheurs, et porter au pied du trône de notre auguste monarque sa triste situation, ce sera l'époque d'un commencement de soulagement à ses maux. »

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

Le Journal de la Librairie du 29 août 1827, contient l'annonce suivante sous le n.° 5482:

Correspondance entre le Père Lachaise, jésuite, confesseur de Louis XIV, et Jacob Spon, antiquaire et medecin à Lyon. Nouvelle édition. In-12. d'une feuille. Impr. de Smith, à Paris. Paris, chez Servier, rue de l'Oratoire, n.° 6.

Mémoire sur le chemin de fer de St-Etienne à Lyon, par St-Chamond, Rive-de-Gier et Givors. Paris, 1826, imprimerie de Didot. In-4.° de 28 pages, avec une planche.

« Si l'on jugeait d'un projet, tel que celui qui est exposé dans ce mémoire, d'après l'idée que la lecture en

aurait donnée ; si l'on tenait compte aux rédacteurs de l'ordre et de la clarté qui règnent partout dans leur écrit, de l'observation scrupuleuse de tout ce que les convenances peuvent exiger, ou seulement indiquer ; en un mot, si l'on imitait les tribunaux qui, trop souvent, s'en tiennent aux formes, et attachent plus d'importance à légalité qu'à la justice, MM. Seguin auraient sur-le-champ gain de cause, leur projet serait approuvé sans examen. Mais ce n'est certainement pas d'un succès de cette espèce que ces habiles ingénieurs seraient le plus flattés ; on examinera donc, et avec beaucoup d'intérêt ; car tous les motifs qui peuvent provoquer et soutenir l'attention se réunissent en faveur de ce mémoire. Les auteurs du projet l'ont soigneusement élaboré, avant de le soumettre au jugement des maîtres de l'art ; leurs titres à la confiance sont des travaux exécutés avec succès, et une connaissance exacte des moindres détails de la construction qu'ils proposent, et c'est en Angleterre qu'ils l'ont acquise. Nous ne résisterons point à la tentation de transcrire quelques lignes qui donneront une idée des moyens de mouvement que MM. Seguin se proposent d'employer sur le chemin projeté, et de ce qui est déjà fait et mis en activité en Angleterre. Les auteurs du mémoire viennent de discuter la préférence que les machines à vapeur locomotives méritent sur les machines stationnaires pour imprimer le mouvement aux chariots, sur un chemin de fer ; ils ajoutent :

« Nous nous proposons d'employer un système de hallage analogue à celui de la remorque à point fixe, par la vapeur : des câbles disposés le long du rail et maintenus par des guides dans les courbes, seront établis dans la partie rapide, et s'envelopperont sur une longueur de 200 à 300 mètres, sur des tambours fixés sur la machine locomotive, et mus par la puissance qu'elle développe. Ce procédé, qui a déjà été proposé en Angleterre,

présentera de grands avantages sur les machines stationnaires ; la grande vitesse que l'on serait obligé de donner aux convois dans ces rapides, pour regaguer le temps perdu par la manœuvre des cables, exposerait tôt ou tard à des accidens dont les conséquences font frémir. Plusieurs d'entre nous, en parcourant ainsi un rapide sur le *Rail-Way* de Darlington, avec une vitesse de 7 ou 8 mètres par seconde, ont éprouvé un sentiment d'effroi que la connaissance qu'ils avaient de la précision des dispositions prises pour prévenir les accidens n'a pu dissiper pendant toute la durée de cette promenade d'un genre si nouveau pour eux.

« Une autre considération digne de fixer notre attention est la rapidité avec laquelle se perfectionnent les machines à vapeur : cette tendance a deux buts principaux, l'économie de la houille et la diminution du poids des machines. A mesure que l'une et l'autre s'obtiendront, il deviendra de plus en plus avantageux de supprimer les machines fixes, puisque le transport du poids du moteur est la seule raison qui détermine à en *adopter l'emploi*.

« Nous avons dû considérer dans notre détermination, non-seulement l'état actuel de la science et de l'industrie, mais encore celui de perfection où elles tendent, pour nous préserver de la réprobation qui accompagne, malheureusement trop souvent, les établissemens qui s'élèvent dans un moment où les arts qui leur servent d'appui se perfectionnent eux-mêmes avec rapidité. »

Il y a nécessairement une erreur dans l'évaluation de l'échelle de la carte du chemin projeté : elle ne peut être d'*un dix millième*, comme on l'a écrit ; on a probablement eu l'intention de mettre un *cinquante millième*, ou même une fraction encore plus petite. »

(M. Ferry, *Revue encyclopédique*, tom. XXXV, août 1827, pag. 431-433.)

Cour royale de Lyon. — Réquisitoire prononcé dans l'affaire du Précurseur, à l'audience de la cour royale de Lyon (première et quatrième chambres réunies), le 11 août 1827, par M. l'avocat-général Guillibert. Lyon, imprimerie M.-P. Rusand, in-8.° de 62 pages.

Ce réquisitoire est précédé de la *Plainte rendue par M. le Procureur du roi près le tribunal correctionnel de Lyon, contre l'éditeur du* Précurseur (rédigée par M. le Procureur-général). M. Guillibert combat avec force et souvent avec éloquence les doctrines du journal incriminé. Le ton de bonne foi et de conviction qu'on reconnaît dans son discours, en justifie la véhémence. On sait que la cour a rejeté les conclusions du ministère public dans cette affaire et qu'elle a absous les prévenus; mais qu'en même temps elle a improuvé comme inconvenantes les expressions dont ils se sont servis et les maximes qu'ils ont professées.

Nous relèverons une faute du typographe ou une erreur légère de l'auteur lui-même, qui s'est glissée, pag 57, lign. 5. L'écrivain auquel nous devons l'*Abrégé chronologique de l'histoire de Lyon*, 1767, et l'*Histoire de l'église de Lyon*, 1770, 2 vol. in-4.°, y est désigné par ces mots : *L'abbé Poulain de Lamina.* Il faut lire *Poullin de Lumina*, et effacer la qualification d'*abbé* qui lui est donnée. Etienne-Joseph Poullin de Lumina, né à Orléans, mort en 1772, était négociant à Lyon, et n'a jamais appartenu à l'ordre ecclésiastique.

La France provinciale. Revue mensuelle. Histoire, statistique, sciences appliquées, littérature, beaux-arts. Tome I.er de la II.e série. Juillet, 1827. pag. 97-192. Lyon, Ayné frères, etc. in-8.°

On remarque dans ce second n.° (1) un *Discours sur la littérature du médecin*, lu à l'académie de Lyon, dans la séance publique du mardi 18 mai 1813, par M. Et. Sainte-Marie, docteur en médecine, pour sa réception comme membre titulaire de cette compagnie, et un *Rapport sur les inconvéniens que peuvent présenter les manufactures de produits chimiques, qu'on a le projet d'établir dans la presqu'île Perrache*, fait à la société de médecine de Lyon et au nom d'une commission prise dans son sein, par M. le docteur Alphonse Dupasquier.

Épître à Mathon de la Cour, par J. L. Boucharlat, de la société philotechnique, et des académies de Lyon, de Bordeaux, de Rouen, de Marseille, etc. Lue dans la séance publique de l'académie de Lyon, du 13 septembre 1827, extrait des Archives du Rhône. Lyon, imprimerie de J. M. Barret, 1827, in-8°. de 20 pages.

Tirage à part de cette épître, ainsi que des notes qui l'accompagnent (1), insérées page 295-312 de ce volume.

Il est remarquable qu'au moment où M. Boucharlat fait imprimer à Lyon une élégante pièce de vers, le *Journal de la librairie*, du 15 septembre 1827, annonce la publication de la seconde édition, considérablement augmentée de ses *Élémens de mécanique*, in-8°. C'est une preuve de plus de la variété des talens de notre estimable collègue et compatriote, et un nouvel argument en faveur de la thèse dernièrement soutenue avec tant d'intérêt par un autre de nos collègues, que les sciences ne dessèchent pas l'âme et n'étouffent pas l'imagination.

---

(1) Nous avons rendu compte du 1.er, page 230.

(1) Rédigées par M. B., un des rédacteurs des *Archives du Rhône*.

Dictionnaire universel de la langue française, avec la prononciation figurée, par C.-M. Gattel, professeur émérite du lycée de Grenoble, officier de l'Université, etc. Quatrième édition revue, corrigée et augmentée, etc. Lyon, Lugné et Cellard, rue Saint-Dominique, et Villefranche, Pierre Beuf, 1827, 2 gros vol. in-8.° de plus de 800 pages chacun.

Dire que la première édition du dictionnaire de Gattel, qui parut, du vivant de l'auteur, en 1797, a été suivie de trois autres (1) dont il y a eu plusieurs contrefaçons, c'est faire suffisamment l'éloge de ce livre. On peut ajouter que la dernière édition l'emporte sur les précédentes, et qu'elle contient de nombreuses améliorations. On y a corrigé les fautes typographiques; on a retranché quelques termes que le bon usage ne reconnaît pas, et qu'une main étrangère avait introduits dans la 3.e édition; le vocabulaire des mots admis depuis la révolution, qui était placé séparément à la fin du volume, a été fondu dans le corps de l'ouvrage; enfin on a ajouté diverses acceptions et des mots oubliés qu'on a marqués d'un astérisque. Tout ce travail nous semble avoir été fait avec le plus grand soin, et nous ne doutons pas que le dictionnaire de Gattel, ainsi perfectionné, ne soutienne et même ne voie s'accroître la réputation dont il jouit.

Pélerinage au tombeau de St.-François Régis. Lyon, imprimerie de Rusand, 1827, in-18 de 108 pages.

Cette petite narration, pleine d'intérêt et de sentimens pieux, et dont le prix est de 1 fr. 25 c., se vend au profit de l'église de la Louvesç. Le volume est orné d'une lithographie représentant une vue de ce village.

---

(1) La 2e. parut en 1813 et la 3e. en 1819, Lyon, Mad. J. Buynand née Bruyset, 2 vol in-8.° et in-4.°

BULLETIN HISTORIQUE
DU MOIS DE SEPTEMBRE 1827.

⁂ 1er. — Le renchérissement du blé (1) et des farines a nécessité une nouvelle augmentation du prix du pain (2). Par arrêté de la mairie, le tarif est arrêté ainsi qu'il suit, à dater de ce jour : le pain ferain à 20 centimes (4 sols), et le pain bis, à 16 centimes 1/4 (3 sols 1 liard), la livre usuelle, plus forte d'environ 20 pour °/₀ que l'ancienne livre, poids de Lyon.

⁂ *Même jour.* — Mort de M. Jean-Baptiste Giraud, baron de Saint-Try, membre du conseil général du département du Rhône et du conseil municipal de la ville de Lyon, âgé de 63 ans.

⁂ 4-7. — Ouverture et cloture après trois séances, d'un synode diocésain, présidé par Mgr. l'*archevêque d'Amasie*. Le résultat de cette assemblée destinée à régler plusieurs points de discipline ecclésiastique pour le diocèse, sera sans doute rendu public.

⁂ 6. — Arrêté de M. le préfet du département du Rhône, portant que toutes les machines à vapeur, soit à

---

(1) Prix des grains. Marché du 1er. septembre.

Le double boisseau :			Le double boisseau :		
Froment beau . . .	6 fr.	10 c.	Orge belle	3 fr.	10 c.
id. moyen	6	00	*id.* moindre	3	00
id. moindre	5	90	maïs	3	40
seigle beau	3	90	blé noir	2	40
id. moindre	3	10	avoine	2	00

(2) Voy. *Bullet. hist. du mois d'avril*, *Archives du Rhône*, tom. V, pag. 473.

haute, soit à moyenne ou basse pression, devront être l'objet, de la part de leurs propriétaires, d'une déclaration qui sera fournie à la municipalité, avec la demande d'autorisation, dans la huitaine de la publication de l'arrêté; que, passé ce délai, les contrevenans seront signalés et leurs établissemens fermés; que celles de ces machines qui sont établies sur des bateaux, seront en outre examinées par la commission spéciale organisée en vertu de l'ordonnance du roi du 2 avril 1823; qu'enfin il est interdit de se servir de chaudières en fonte pour le service de ces machines.

*** 10. — Par arrêté de S. Exc. le ministre de l'instruction publique, en date de ce jour, M. l'abbé Demeuré, proviseur du collége royal de Nantes, est nommé proviseur du collége royal de Lyon, en remplacement de M. l'abbé Rousseau, nommé inspecteur de l'académie de Montpellier.

*** 13. — Séance publique de l'académie royale des sciences, belles-lettres et arts de Lyon. Cette séance s'est ouverte par un discours de M. Bredin, président, qui a annoncé l'ordre des lectures, les prix remportés cette année et les sujets mis au concours pour l'année prochaine. M. Lefrançois, employé au génie militaire, a obtenu une médaille d'encouragement sur la question relative aux moyens de prévenir les inondations des Brotteaux. Il avait déjà obtenu, l'année dernière, la même distinction, en traitant la question sous un autre rapport. Le prix fondé par M. Baboin de la Barollière, pour le meilleur plan d'organisation de l'école de la Martinière, n'a pas été adjugé; il a été remis à l'année prochaine; mais une médaille de 200 fr., du consentement du fondateur, a été décernée à M. Dussourd, ancien fabricant de Lyon. Il ne s'est présenté aucun concurrent digne de la couronne pour l'éloge du major-général Martin. Le prix proposé par M. Raymond, de Lyon, négociant à Paris, pour le meilleur mémoire sur les motifs qui doivent intéresser tous les peuples de la chrétienté à la cause des Grecs, a été remporté par M. Léon Faucher,

licencié ès-lettres à Paris, et une médaille de distinction a été accordée sur le même sujet à M. Benoit, pharmacien à Lyon. Deux médailles de la fondation du duc de Plaisance ont été pareillement accordées, l'une à M. Lantheirès, pour un nouveau mécanisme appliqué au pliage de la chaîne autour du rouleau pour la fabrication des étoffes de soie, et l'autre à M. Maisiat, pour l'exécution, *sur le métier*, du testament de Louis XVI, et de la lettre de Marie-Antoinette.

M. Trélis a lu ensuite le rapport sur le concours en faveur des Grecs, et M. Régny, le rapport sur les inventions et perfectionnemens de MM. Maisiat et Lantheirès.

M. Cap a prononcé son discours de réception, destiné à combattre le préjugé si accrédité que l'étude des sciences desséche l'âme et éteint l'imagination.

La séance a été terminée par la lecture de l'Épître en vers à M. Mathon de la Cour, par M. Bouchardat, correspondant. Cette épître a été insérée dans notre recueil, ainsi que le discours de M. Cap et le rapport de M. Régny.

⁂ 20. — M. le préfet avait rendu, le 9 avril dernier, un arrêté que nous avons mentionné dans le temps, et qui ordonnait que l'étoffe de soie serait aunée à 120 centimètres. L'exécution de cette ordonnance a été retardée et ne doit commencer qu'au 1er. octobre. Une nombreuse réunion de fabricans, présidée par M. Guérin-Philippon, président du conseil des prud'hommes, a eu lieu aujourd'hui, à l'occasion de cette même ordonnance; et après avoir approuvé hautement la mesure prise par l'autorité, MM. les fabricans ont décidé que ce qu'on appelle *le don d'aunage* demeurerait supprimé. Ce don d'aunage était de 1 pour % à Lyon, et avait pour objet de suppléer au déficit que l'aunage pouvait éprouver. Il est évident qu'il ne saurait plus avoir lieu dès le moment que, d'après le nouvel arrêté, l'aunage doit être complet.

*** 24. — État des travaux du chemin de fer de Lyon à Saint-Étienne, d'après le dernier compte rendu par le conseil d'administration de la société.

Le tracé du chemin a été approuvé par ordonnance royale.

Les travaux sont en pleine activité ; mais on s'est principalement porté sur les points où l'on ne pouvait mettre qu'un faible nombre d'ouvriers à la fois.

Le percement de Terre-Noire au pont de l'Ane, près Saint-Étienne, est attaqué par quatre puits et deux tranchées. La galerie est commencée sur deux points.

On a achevé les tranchées conduisant à la galerie à deux voies qui sera percée dans le rocher, sur une longueur de 250 mètres, et le percement est avancé de 8 à 10 mètres.

On travaille aux tranchées qui doivent précéder l'ouverture des autres percemens.

Le reste des travaux se compose de déblais dans les rochers et de terrassemens; ils sont exécutés par 40 ateliers de 10 à 40 hommes chacun.

Six rails provisoires à une voie et à deux voies sont déjà établis pour le service des transports des matériaux.

Les pierres de taille pour les ponts sont commandées dans les carrières : une partie déjà livrée sera employée incessamment.

Tous les bois pour pilots et pal-planchers sont achetés.

Le moellon est en partie extrait, et les prix faits sont donnés aux entrepreneurs.

Un pont de 5 mètres d'ouverture sur le Janon à Terre-Noire est exécuté.

Le pont d'Oullins, de 3 arches, de 8 mètres chacune, est fondé; il sera promptement achevé.

La ligne des travaux présente déjà le plus grand interêt; on commence à saisir l'ensemble des principales directions; la beauté des développemens frappe tous ceux qui ont visité les *railways* anglais les plus renommés.

Les deux premiers dixièmes des fonds ont été versés par les actionnaires. Le troisième est appelé au 30 septembre.

*** 29. — Mise en liberté de dix débiteurs malheureux, au moyen de la fondation de 12,000 fr. de rente par an, pour la libération de prisonniers pour dettes, faite par le major-général Martin dans son testament.

*** — Un grand nombre de personnages distingués ont passé par notre ville dans le courant de ce mois : nous citerons MM. les ducs de Grammont et de Choiseul, le comte Portalis, le marquis de Talaru, le duc d'Usez ; M. le conseiller d'état Degérando, notre compatriote ; M. Jaquinot de Pampelune, procureur-général à la cour royale de Paris ; M. Devaux, député du Cher ; M. Isambert, avocat à la cour de cassation ; le général espagnol Morillo ; le célèbre peintre anglais Wilkie, etc.

*** — Nous avons omis de mentionner dans le bulletin du mois précédent, à la date du 27, l'ouverture des salons de la *Société de lecture*, société récemment formée, et qui a pour objet de procurer à ses membres, moyennant une rétribution annuelle de 50 fr., la lecture des journaux, des recueils périodiques et des ouvrages nouveaux, et de leur fournir un point de réunion pour se livrer à d'utiles entretiens sur les arts et sur les sciences. Le local qu'elle a choisi, est situé au centre de la ville, dans la rue de la Fromagerie. M. Trélis, président du comité, a lu un discours d'inauguration, et M. Cap, secrétaire, un règlement qui sera affiché dans la salle des réunions jusqu'au 30 du courant, pour être jusques-là soumis aux observations des sociétaires avant d'être définitivement adopté. La liste des souscripteurs, déjà nombreuse, se compose de personnes recommandables, parmi lesquelles on distingue des magistrats et les chefs de plusieurs des premières maisons de commerce de la ville.

COLLÉGE ROYAL DE LYON.

Discours prononcé par M. Rabanis, professeur agrégé de rhétorique, le jour de la distribution des prix, 22 août 1827 (1).

Messieurs,

Il s'est rencontré chez tous les peuples des écrivains qui, désespérant d'atteindre à la perfection des grands modèles, ou gênés par les lois sévères de la raison et du goût, suivaient une route à part, cherchant plus à faire autrement qu'à mieux faire, semant au hasard les beautés et les défauts, et séduisant les esprits par l'attrait de la nouveauté. Ces hommes arrivent toujours au déclin des périodes brillans dans l'histoire des beaux-arts. Comme l'éclat rapide et inégal que lance un flambeau près de s'éteindre, leurs succès même annoncent que l'obscurité approche, et précipitent la décadence dont ils ont donné le signal. Mais ils n'avaient jamais entrepris d'ériger leurs libertés en système; et satisfaits d'être tolérés, ils ne proclamaient pas l'absence des règles qu'ils négligeaient, comme la seule règle qu'on dût adopter : c'était un spectacle réservé seulement à notre âge de voir les novateurs attaquer l'assentiment général par des théories improvisées; comme si, d'après leurs propres expressions, la règle du beau et du vrai n'était point dans l'opinion universelle, plutôt que dans les livres des rhéteurs.

(1) Voy. *Archives du Rhône*, pag. 314 de ce volume.

Telle est l'injustice ou plutôt l'aveuglement de ces hommes, qu'ils n'hésitent pas à soutenir que notre littérature est encore à créer, et que jusqu'ici nous n'avons su qu'imiter sans produire. Ils veulent que l'imitation des anciens ait arrêté l'essor des lettres françaises ; ils vont jusqu'à nous plaindre, avec une affectation qui n'est pas sans une sorte d'hypocrisie et de malice, de ce que, depuis deux siècles, esclaves d'une admiration héréditaire, nous nous résignons courageusement à lire d'insipides chefs-d'œuvre, et à prendre, sur parole, notre ennui pour un plaisir. Certes, après l'éclat immortel que nos grands écrivains ont fait rejaillir sur la France, après les hommages que tous les peuples n'ont cessé de rendre à leurs travaux, il était difficile de prévoir que nous serions les premiers, un jour, à désavouer tant et de si légitimes triomphes. Et cependant, Messieurs, séduits par l'exemple d'une nation voisine, quelques littérateurs osent nous *conseiller* de renoncer brusquement à toutes les règles, à toutes les formes qu'adoptèrent nos aïeux, et de revenir au point d'où nous partîmes au seizième siècle ; ils nous promettent, à ce prix, une littérature nationale ; et l'on croirait, à les entendre, qu'une foule de génies, captifs dans nos puériles entraves, n'attendent, pour faire l'étonnement du monde, que la condamnation d'Aristote et la réforme des unités.

Examinons donc, Messieurs, la cause et les effets de cette imitation si décriée ; voyons s'il faut se féliciter ou se plaindre de cette irruption des Romains et des Grecs dans nos domaines littéraires.

Nous ne pouvons nous dissimuler, Messieurs, que nous apportons à défendre une si belle cause plus de

zèle que de talent; aussi, en nous résignant à prendre la parole devant vous, nous avons compté sur vos lumières bien plus que sur les nôtres ; nous vous rappellerons des noms illustres, nous vous parlerons de ces chefs-d'œuvre que depuis votre enfance vous n'avez cessé ni de relire, ni d'admirer : votre goût fera le reste ; et peut-être, à la faveur de vos souvenirs, notre faiblesse échappera-t-elle à vos critiques.

Si nos aïeux n'avaient fait que suivre l'exemple de toutes les nations et de tous les âges, en recevant des lois consacrées par les plus illustres génies, qui oserait accuser leur timidité ou leur ignorance ? On voudrait en vain le nier, il fut donné aux Grecs de porter dans l'étude de la nature un instinct d'harmonie et d'élégance qui ne semblait être que l'expression d'une sensibilité plus délicate et plus vive : analysant leurs propres sensations pour découvrir une vue systématique des beaux-arts, et déterminant l'intervalle qui sépare l'imitation de la réalité, ils créèrent les premiers types de cette perfection idéale qui révélait en quelque sorte un autre univers ; ils comprirent que la condition des arts est de plaire en imitant, qu'ils doivent ennoblir et purifier tous les objets de leurs travaux. Les règles qu'ils nous ont laissées ne sont pas autre chose que la conséquence de ce principe ; et qu'on ne dise pas que l'application n'en peut être universelle : ce qui est fondé sur la nature de l'homme doit être de tous les temps et de tous les lieux. Toutefois l'imitation qu'on nous reproche fut encore involontaire : le principe n'en doit être cherché, ni dans une préférence irréfléchie, ni dans une servile admiration ; mais plutôt dans le caractère même de la langue et dans les altérations qu'elle a dû subir.

Vous savez quelle affreuse barbarie couvrit la vieille France, tandis que les hommes du Nord se la disputaient comme une proie. La civilisation romaine disparut, tout fut anéanti, jusqu'au langage ; mais insensiblement, du mélange des idiômes germaniques avec les vestiges de latin et de celte qui restaient encore, la *nécessité de* s'entendre forma un jargon vulgaire, inconnu à la cour des deux premières dynasties. Telle fut d'abord la langue française : créée par le peuple, elle naquit, pour ainsi dire, dans la rue, et se ressentit long-temps de son origine ; de là lui venait cette familiarité naïve, cette vivacité piquante et originale, ces tournures brusques et négligées, qui nous plaisent singulièrement dans les essais de nos pères. On n'y trouvait, il faut en convenir, ni décence, ni gravité ; car le pauvre peuple *qui l'avait* faite pour lui, ne s'embarrassait guère d'étiquette ni de savoir-vivre ; mais elle portait l'empreinte de *cette* gaîté insouciante que les Français oppos*èrent toujours aux* revers, et qui leur tenait lieu de constance et de fermeté. Aussi, Messieurs, n'est-ce point dans les simples écrits de nos ancêtres qu'on peut étudier les secrets du style et la science des formes oratoires ; mais c'est là seulement que vous retrouverez ce mélange de finesse et d'ingénuité, de malice et de bonhomie, cette candeur plaisante et moqueuse, type primitif du caractère national.

Lorsque François I.er eut banni de sa cour la réserve et l'âpreté des anciens usages, lorsque l'aisance qu'amena l'industrie, eut pénétré dans tous les ordres de l'état, alors la délicatesse des mœurs nouvelles s'offensa de la rudesse et de la précision quelque peu scandaleuse du langage. En même temps des rapports d'alliance et d'intérêts nous unissaient avec l'Italie, et l'Italie était,

dans ce siècle, l'asile du savoir et du goût. Au lieu d'y chercher encore des lauriers coûteux et stériles, nous en rapportions la politesse des manières et l'amour des beaux-arts. Nos aïeux sentirent confusément que leur idiome informe et grossier se refusait à l'analyse et à l'expression de la pensée; alors commencèrent ces efforts et ces tâtonnemens qui nous valurent Montaigne, L'Hopital, Amyot, et qui ne devaient s'arrêter qu'à la voix des Corneille, des Pascal et des Racine. En effet, il était réservé au 17.e siècle de reconstruire la langue française sur de nouvelles bases, et d'en changer le caractère et la forme. Alors quelques esprits supérieurs résolurent d'en coordonner les parties, d'après l'analyse grammaticale. Ils formèrent une espèce de tribunal qui se chargea de vérifier les titres et la filiation des termes, et de proscrire, au nom du goût, les expressions et les tournures de naissance moderne ou équivoque. Ainsi disparurent les dernières traces d'originalité qu'offrît encore la langue française : de naïve et irrégulière qu'elle était, elle devint profondément analytique ; et ce parler des Gaules, autrefois si commode et si négligé, encombré tout d'un coup de termes parasites et de formules intermédiaires, se trouva noble et grave jusqu'à la pesanteur, circonspect et méthodique jusqu'à la timidité.

Mais les nouvelles idées et les nouveaux rapports, fruits d'une civilisation toute récente, ne se pouvaient plus traduire dans cette langue devenue plus antique, à mesure qu'on la régularisait. Il fallut porter dans le domaine de l'intelligence le système d'élimination qu'on avait employé contre les mots ; il fallut, sous peine de ridicule, imiter les sentimens et les pensées des

anciens. Aussi, les auteurs français qui formaient seuls notre histoire et nos monumens, furent presque oubliés, parce qu'on ne les comprenait plus; tandis que l'antiquité, vue de plus loin, apparaissait avec une auréole de grandeur et de majesté. Ces causes réunies décidèrent sans retour de nos destinées *littéraires*; on remonta jusqu'aux temps fabuleux des anciens pour y chercher des inspirations et des souvenirs; et ce fut aux peuples de qui notre langue était empruntée, que nous allâmes demander des mœurs poétiques, des traditions et des héros.

Mais que de difficultés restaient à vaincre, et qu'elles furent heureusement surmontées! comme cette langue, dépourvue de souplesse et de naturel, parut tout d'un coup facile, élevée, harmonieuse! et qu'il semblait peu que notre poésie dût jamais arriver à ce degré d'élégance et de hardiesse! En effet, la poésie ne vit pas seulement de fictions, elle vit d'abord *d'enthousiasme*, et l'enthousiasme naît de l'indépendance; si le discours, au lieu d'être un instrument docile entre les mains du poète, résiste perpétuellement à ses efforts et enchaîne sa volonté, si la pensée s'arrête à chaque instant devant les scrupules et les tracasseries du langage, l'enthousiasme, chose capricieuse et fugitive de sa nature, tombe et s'éteint. D'ailleurs, la construction analytique ne nous permettait plus d'obtenir, comme dans les langues inversives, par la seule combinaison des termes, ces effets d'harmonie, ces contrastes inattendus, ces rapprochemens passionnés qui plaisent d'autant plus qu'ils semblent moins préparés. Ce que nous aimons surtout dans la poésie ancienne, c'est ce vague d'expressions qui prolonge et agrandit la pensée, en se contentant de l'ébau-

cher ; c'est la hardiesse des tours et des figures pour saisir et fixer des rapports inaperçus.

Nous ne pouvions point prétendre à ces avantages ; et ce fut encore l'étude des anciens qui nous apprit à les suppléer. Si notre poésie ne pouvait plus transporter sur le théâtre ni dans l'épopée les habitudes et les mœurs familières des sociétés modernes, du moins elle s'appropria tout ce que les anciens avaient produit de plus achevé. Alors tombèrent ces imitations de mauvais goût qui livraient la scène française aux grossières ébauches des Italiens et des Espagnols ; alors nous appréciâmes ce mélange de grâce, de noblesse et de simplicité qui caractérise la poésie dramatique des Grecs, et l'Europe étonnée reconnut la supériorité de nos écrivains en même temps que celle de nos armes. Est-il nécessaire de vous rappeler, Messieurs, quelle suite de pompeuses merveilles éleva dès ce moment le siècle de Louis XIV à côté de ceux de *Périclès* et d'*Auguste* ? Quel long et magnifique éclat ne jettèrent point les lettres françaises alors que les étrangers même s'empressaient de partager notre gloire en recevant les bienfaits de Louis, comme si le génie, en quelque lieu qu'il fût placé, ne devait relever que du roi de France ! Si nos forces ne trahissaient notre zèle, nous vous montrerions Bossuet, avec cette éloquence qu'il ne fut donné à nul autre homme d'atteindre ni d'imiter, faisant entendre ces étonnantes paroles qui portaient dans les cœurs tant de trouble et de saisissement, qu'il n'y restait plus de place pour l'admiration ; Corneille ranimant dans une cour frivole et légère les mâles accens de la liberté romaine ; Bourdaloue portant la démonstration dans la foi, et poursuivant de sa dialectique inéxorable les doutes de

qu'en empruntant leurs attraits ; et lorsqu'Hérodote présenta cette étrangère aux peuples de la Grèce, assemblage heureux d'artifice et de candeur, elle réussit par ses défauts bien plus que par ses vertus. Ignorant qu'elle fût une leçon, les Grecs la traitèrent comme un plaisir et lui firent une place dans leurs jeux à côté de la poésie. Parmi les disciples d'Hérodote, Thucydide et Xénophon formèrent chacun une école que le genre de leurs talens suffit pour caractériser. Le premier renonçant aux grâces molles et naïves de son maître, et donnant la vérité pour base à l'histoire, adopta un style ferme et sévère, plus près de la négligence que de l'ornement. Le second, cherchant à plaire en même temps qu'il instruit, ne dédaigne pas le secours d'une élégance simple et discrète, et présente la vérité avec art, ce qui n'est peut-être qu'un premier pas vers l'infidélité. A côté d'eux marchent Polybe, Tite-Live et Tacite, remarquables tous trois par des *mérites divers*, *mais* égaux par la force des pensées et l'éclat de leur composition. Mais la tâche de l'historien n'était pas alors ce qu'elle est devenue depuis la renaissance des lettres : on se bornait à raconter les choses passées ; et lorsqu'on réunissait l'élégance à l'impartialité, la rapidité du style à la vigueur des tableaux, on avait atteint la perfection du genre, on ne devait rien de plus. Mais cette sagacité qui démêle les mobiles cachés des événemens, cette philosophie qui développe les combats des passions et des intérêts, qui ne voit dans les faits que l'expression des idées, et cherche les rapports de ces mêmes idées avec les constitutions, les lumières et les habitudes des peuples, rien de tout cela ne se trouve chez les anciens. Trop souvent, nous l'avouerons, les écrivains français, et surtout

l'école critique du 18.e siècle, ont abusé de cet art, désormais indispensable, de ramener les effets à leurs causes, et de grouper les résultats autour d'un centre commun; trop souvent ils forcèrent l'histoire à devenir complice de leurs passions et de leurs fautes; mais la méthode qu'on semble préférer aujourd'hui n'a-t-elle pas ses dangers? Si l'histoire n'était, comme on le demande, qu'une peinture naïve des faits et des caractères, sans rapprochemens, sans réflexions, ne serait-il pas à craindre qu'elle perdît son immense utilité? et n'est-ce pas trop présumer de l'intelligence commune, que de laisser à tous les lecteurs le soin de mettre la moralité au bas des chapitres? Quoi qu'il en soit, nous oserons penser que Bossuet, Rollin, Montesquieu, peuvent encore servir de modèles; et s'il était vrai que l'histoire nationale attendît un monument qui peut-être se prépare, nous nous rappellerions avec orgueil que la France donna la première le signal de ces recherches savantes qui nous dévoilèrent l'antiquité, comme elle sera la première à pénétrer les symboles mystérieux de l'Egypte, et à lire les fastes de l'Orient sur le tombeau des Pharaons.

Répondrons-nous à ces éternelles plaintes contre nos règles dramatiques, et sera-t-il permis devant une assemblée française de défendre Corneille et Racine? Qui le croirait? c'est précisément ce que nous admirons le plus dans leurs ouvrages, qu'on voudrait en retrancher; c'est cette régularité, ces proportions élégantes qui soutiennent, sans la fatiguer, l'attention du spectateur, et secondent si puissamment la progression du pathétique et de l'intérêt; c'est cette noblesse harmonieuse dont le caractère de notre langue leur faisait un devoir, et qu'ils savent retenir jusque dans les moindres détails.

Nous avons déjà vu par quelle inévitable nécessité ces grands hommes furent conduits à adopter la poétique des Grecs ; et ne l'eussent-ils pas fait, nous dirions encore qu'ils auraient dû le faire : en effet, Messieurs, il n'y a rien d'arbitraire, ni de local, ni de passager dans ces principes, excepté, peut-être, pour ceux qui, *désespérant* de les suivre, trouvent plus commode de les accuser. Ainsi l'on eût désiré qu'abandonnés aux caprices d'une verve sans règle et sans frein, ils eussent copié la nature dans sa nudité première et rejeté cette correction et cette pureté de choix qu'on appelle aujourd'hui des concessions timides et des ornemens infidèles ; et lorsqu'il serait si aisé de nous confondre par des chefs-d'œuvre, si le mépris du goût et des règles suffisait pour en inspirer, c'est dans l'enfance des littératures étrangères qu'on va chercher des préceptes et des exemples.

Il parut en Angleterre un homme qui, des derniers rangs de la société, sans instruction *comme sans efforts*, s'éleva au niveau des plus illustres renommées. Il n'eut pour maître et pour guide que cet instinct de génie, cette vocation d'immortalité qui révèle aux âmes privilégiées le secret de leur puissance. Il pénétra d'un coup d'œil à travers tous les replis du cœur humain : ce fut là sa science, et jamais on ne la porta plus loin. Dans cette prodigieuse variété de caractères qu'il retrace ou qu'il invente, c'est toujours la nature qu'on reconnaît, alors même qu'on le désapprouve. Telle est la souplesse et la mobilité de son talent, qu'il semble se jouer des émotions qu'il fait naître ; il provoque du même trait le sourire et les larmes ; il se plaît à laisser les esprits dans une indécision pénible, entre l'admiration et le dégoût, la terreur et l'attendrissement. Mais les règles ne sont

pas faites pour lui ; il les dédaigne s'il ne les ignore, et partout se retrouve l'empreinte de son éducation et de son siècle. Comme ces peintres d'une école barbare qui prodiguaient sur des formes communes la richesse du coloris et la vérité de l'expression, et qui, se bornant à reproduire des ressemblances triviales, rencontrèrent une sorte de perfection grotesque et de grâce ignoble, ainsi l'auteur anglais présente trop souvent des portraits au lieu de tableaux, et prend, au hasard, dans la populace de Londres les modèles qu'il imite. Les temps, les lieux, les époques, les mœurs, tout s'efface ou se rapproche sous sa plume ; il ne connaît qu'une borne, l'impossible ; tout le reste lui appartient. A des scènes qui portent l'illusion théâtrale jusqu'au vertige et à l'horreur, succèdent des détails d'une suavité parfaite et d'une grâce ravissante ; c'est tour à tour et presqu'au même instant une énergie emphatique et brutale, ou une juste mesure de noblesse et de gravité ; une délicatesse inimitable de style et de pensée, ou le délire d'une gaîté licencieuse et repoussante ; on ne sait, en un mot, s'il mérite plus d'éloge ou de blâme, ni ce qui doit le plus étonner, de tant de bassesse ou de tant de grandeur.

Tel est, Messieurs, cet écrivain fameux qu'on oppose aux tragiques français ; mais quoique personne plus que nous ne rende justice à ses talens, cette comparaison n'a rien qui nous effraie pour la mémoire de nos grands hommes. De même que dans l'ordre physique il y a des sites et des aspects qui arrêtent les regards et saisissent l'imagination par la bizarrerie et la nudité sévère des accidens, de même on peut, dans l'ordre moral, se plaire quelquefois aux écarts d'une inspiration sauvage

et désordonnée; on aime à voir ce que c'est que la matière première du génie : mais aussi long-temps que la raison pourra se faire entendre et le goût se faire sentir, les chefs-d'œuvre de la scène française resteront parmi les plus glorieux monumens de l'esprit humain; comme ceux que nous transmirent les Grecs, *ils ranimeraient la civilisation si jamais elle venait à s'éteindre*; les peuples marcheraient à la clarté de ces flambeaux immortels; et les débris de la France, comme ceux de la Grèce, serviraient à reconstruire le nouvel édifice des connaissances humaines.

N'est-ce pas, aussi, abuser étrangement du paradoxe, que de dire que ces grands génies ont usé tous les ressorts dramatiques, et d'en conclure qu'on ne peut plus se distinguer qu'en suivant d'autres routes et d'autres systèmes? Le monde littéraire est plein de ces nouveaux Alexandres qui accusent les victoires de Philippe, et se plaignent d'être *réduits à une oisiveté injurieuse*. Vains détours, qui ne prouvent que la faiblesse et l'impuissance! Si l'on prétend qu'il faut laisser à l'antiquité païenne ses héros tant de fois reproduits, nous applaudirons les premiers à ce louable effort; mais les règles sont immuables; on peut les enfreindre, mais non les changer : ce n'est pas en les méprisant qu'on prouvera qu'elles sont inutiles; et ce qui plaît dans les auteurs mêmes qui affectent de les méconnaître, ce n'est pas ce qui s'en éloigne, c'est toujours ce qui s'y rapporte. Et quels essais nous attestent jusqu'à présent qu'elles ne peuvent s'appliquer aux événemens de l'histoire moderne? Serait-elle épuisée comme l'antiquité, cette grande époque du moyen âge où se rencontrent tant de figures imposantes, dessinées sur le fond uni-

forme et sombre de la barbarie ? Que dis-je ? notre histoire seule peut fournir long-temps à la scène française de nouveaux trésors : assez d'exemples nous ont montré quelle curiosité d'intérêt, quelle nouveauté d'émotions s'attache aux naïves peintures de nos aïeux. Le passage rapide de la civilisation à l'ignorance, l'orgueil et la brutalité des vainqueurs, la haine impuissante et le désespoir des vaincus ; les dissensions et les ligues des grands, la royauté long-temps errante et menacée, le peuple long-temps barbare et méprisé ; ces longs ébranlemens de l'Europe et de l'Asie qui semblaient se prendre corps à corps ; ces royaumes gagnés par des aventuriers qui sortaient de France n'emportant que leur épée ; Byzance devenue l'apanage d'un croisé ; Jérusalem, Ephèse, Antioche, Athènes même obéissant à des Français, et mêlant leurs noms poétiques aux souvenirs de la féodalité ; enfin la religion éclairant par degrés ce vaste théâtre, et, comme l'aurore, précédant le jour plus vif que devait amener la renaissance des lettres ; croirons-nous qu'une telle profusion d'événemens si brillans, si pittoresques, n'offre pas encore un champ immense à parcourir ? Et ce n'est pas seulement aux intérêts de notre littérature que ces travaux pourraient profiter. Ces images publiques des vieilles mœurs du pays seraient pour nous ce qu'elles furent pour les anciens, de grandes et fortes leçons ; elles répandraient dans tous les rangs cet esprit de patriotisme que la jalousie étrangère s'obstine à nous refuser. Plus les Français connaîtront leur histoire ; plus ils seront fiers de leur noble patrie, plus ils s'attacheront aux principes conservateurs qui en assurent la force, et à l'auguste famille qui, dans tous les temps, en

partagea la destinée. Ainsi les lettres obtiendraient un double triomphe, en confondant toutes les opinions dans un même sentiment, l'amour de notre glorieuse monarchie.

Reposons-nous donc, Messieurs, du soin de l'avenir sur les doctrines qui ont fait l'honneur du passé; et méfions-nous des ressources désespérées qu'on se hâte trop de nous offrir. Au nom de la raison et du goût, montrons plus de sagesse, ou si l'on veut, plus de fierté nationale : ne déchirons pas cette immortelle page de nos fastes littéraires où l'antiquité revit toute entière dans sa majestueuse simplicité; et comme ce Romain qui préférait les erreurs de Platon aux vérités des autres philosophes, persuadons-nous que les traces de Corneille et de Racine ne peuvent mener qu'à la gloire.

Jeunes Elèves,

Ces doctrines que nous défendons aujourd'hui, c'est à vous que nous en confions le dépôt, comme vous le léguerez, à votre tour, aux générations à venir. Et ne croyez pas que leur conservation importe plutôt à la littérature qu'à la morale. Le désordre de l'esprit prépare le désordre des mœurs; et l'on arrive à la corruption par le sophisme et le paradoxe. Apprenez dès votre enfance à ne séparer jamais les principes qui règlent l'intelligence de ceux qui forment le cœur. Tel est l'espoir de vos maîtres lorsqu'ils parcourent avec vous tout ce que le génie et la vertu ont produit de plus grand et de plus sublime! Telle est, surtout, l'intention du vénérable Pontife qui préside à vos études et répond de votre avenir : de ce prélat en qui la jeunesse française se plaît à reconnaître un guide, un protecteur, un ami : éloquent dé-

fenseur du christianisme qui eut la gloire, en des jours malheureux, de remplir d'un nouvel éclat la carrière qu'avaient illustrée les Augustin, les Athanase et les Bossuet ; et de ramener vers le ciel, par l'autorité de sa parole, une génération devenue incrédule à force de misères et de désespoir. Puissiez-vous répondre à leurs vœux, et ne jamais penser que leurs intérêts soient séparés des vôtres! N'attendez pas, pour reconnaître la sincérité de leur affection et l'utilité de leurs conseils, qu'une expérience tardive vous fasse regretter le temps que vous aurez passé sous nos yeux; âge heureux autant que rapide, où auprès du plaisir de bien faire se trouve toujours une récompense assurée ; où l'on est remercié de ses efforts comme si l'on ne travaillait pas pour soi. Destinés à vivre sous un gouvernement juste et paternel, accoutumez-vous de bonne heure, par une obéissance sage et paisible, à l'accomplissement des devoirs plus graves qu vous attendent. Songez que la jeunesse est courte, l'avenir incertain, et qu'à vos progrès sont attachés le contentement de vos maîtres, l'intérêt de votre carrière, le bonheur de vos familles.

NOTICE

SUR LA BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE DE LYON.

C'est à juste titre que la bibliothèque de Lyon passe pour une des plus belles de l'Europe, à ne considérer que la beauté de sa situation, la grandeur de son vaisseau et l'heureuse disposition des accessoires qui l'accom-

pagnent. Placée sur la rive droite du Rhône, à une élévation qui la met à l'abri de l'humidité et l'éloigne du bruit, elle reçoit les premiers rayons du soleil, si favorables à l'étude, et tout à la fois si précieux pour la conservation des livres. Au-delà des longues sinuosités du fleuve et d'une plaine immense de verdure, s'étend un vaste horizon, terminé par la chaîne des Alpes et la haute sommité du Mont-Blanc; et ce magnifique paysage, loin d'être un objet de distraction, est plutôt un soulagement pour les yeux du lecteur. La salle d'où l'on jouit d'une si belle vue, est elle-même remarquable par son étendue et l'accord de ses proportions; elle a quarante huit mètres de longueur, onze de largeur et treize de hauteur. Un riche pavé à compartimens de marbre rouge et bleu, en couvre la surface, et par son ton de couleur sévère, fait parfaitement ressortir tous les objets d'art qui s'y trouvent étalés. Deux rangs, de six croisées chacun, répandent un beau jour dans cette bibliothèque, et deux autres fenêtres, ouvertes au couchant, contribuent à distribuer également et l'air et la lumière tout autour des parois; des armoires grillées renferment les livres in-folio, et supportent un petit nombre de bustes en marbre, parmi lesquels il s'en trouve de précieux pour l'art et les souvenirs, tels que celui de Boileau, par Coyzevox, et celui de l'archevêque Camille de Neufville, qui est aussi d'une bonne main. Un peu au-dessus de ces corps d'armoires, une galerie, suspendue d'une manière très-hardie, permet de faire le tour de la bibliothèque, et donne accès à un second rang d'armoires, où sont rangés des livres de différens formats. Cette galerie est composée de quarante voûtes d'arrête, présentant sur leur face trente-six arcades portées en

encorbellement, et décorées d'une balustrade de fort bon goût. Plus haut, une corniche sert d'imposte aux voussures du plafond; mais on ne peut disconvenir que cette partie ne soit un peu pauvre, et ne fasse disparate avec le reste de la décoration. La charpente du comble n'est pas indigne de quelque attention; elle se compose de fermes retroussées, dont l'assemblage est ingénieux et l'exécution très-soignée. Vers le milieu de cette vaste salle, une grande arcade donne entrée à une galerie en retour d'équerre, qui a plus de cinq mètres de largeur, sur une longueur de vingt-deux; elle est éclairée au nord sur des cours, au midi sur une rue, et sa décoration est fort simple. Cette galerie a renfermé les livres de l'archevêque Camille de Neufville, et ceux de M. Adamoli, dont elle a successivement porté les noms: aujourd'hui elle contient principalement les livres à estampes, placés dans un retranchement particulier. Plus loin, au-delà d'une cour, un cabinet isolé renfermait les médailles et autres antiques de la ville; il est décoré de quelques peintures, et on lit encore sur la porte cette inscription devenue inutile: ANTIQVITAS CIVIVM SVMPTIBVS REDIVIVA. Les manuscrits sont actuellement conservés dans ce local. Des cabinets de service, de vastes dépôts, dont le plus grand occupe tout le dessus de l'église du collége, complètent cet établissement auquel on a joint une belle salle de lecture pour l'hiver. Ce nouveau salon, pratiqué au nord de la bibliothèque, donne sur une magnifique terrasse, de quarante-deux mètres de longueur, de plain pied avec la grande salle, et formant ainsi, sur une seule ligne, un promenoir de plus de quatre-vingt-dix mètres de longueur (1).

---

(1) La description qu'on vient de lire est l'ouvrage d'un architecte distingué.

C'est en 1527, sous le règne de François I.er, que la ville de Lyon acheta l'emplacement sur lequel ont été construits, à différentes époques, les bâtimens du collége et ceux qui étaient destinés à la bibliothèque. Cet emplacement appartenait à des citoyens qui, vers 1306, y avaient établi une confrérie sous le vocable de la sainte Trinité. Les magistrats de Lyon, en fondant alors un collége public, en confièrent la direction à des professeurs séculiers, qui l'occupèrent jusqu'en 1565, époque à laquelle les jésuites y furent installés. Le grand nombre d'élèves qu'ils eurent, engagea la ville de Lyon à agrandir les bâtimens; mais, suivant la tradition, ce ne fut que vers la fin du règne de Louis XIII (1), et sur les dessins du Frère Martel Ange (2), jésuite, né à Lyon, que l'on construisit le superbe vaisseau de la bibliothèque. Avant l'édification de ce vaisseau, il n'y avait pas de salles spéciales pour les livres (3); ils étaient placés sur des tablettes adossées aux murs des corridors et des

---

(1) Ce qui vient à l'appui de cette conjecture, c'est qu'on voit que par acte reçu Favard, notaire à Lyon, le 13 novembre 1641, les congréganistes de N. D. de l'Assomption promirent de payer aux jésuites une somme de 3000 livres pour être employée, le plus promptement qu'ils le pourraient, à la construction des bâtimens et couverture de la bibliothèque que les jésuites se proposaient de faire édifier au-dessus de la chapelle de la congrégation.

(2) C'est sur ses dessins qu'ont été également construits l'église du collége de la Trinité et l'hospice de la Charite à Lyon, ainsi que l'église du noviciat des jésuites à Paris.

(3) C'est ce que nous apprend une lettre de Perpinien, datée de Lyon, le 8 des calendes de décembre 1595, où on lit: *Intra cubicula* (dormitoria) *vero more gallico bibliothecæ sunt, septæ tabulis ac tectæ, longæ novem aut decem palmos, latæ septem, aut octo; altiores aliquanto quam longiores, veluti cubicula quædam parva majoribus inclusa....*

vestibules qui séparaient les différens dortoirs. Cependant cette bibliothèque devait déjà être considérable : François Gerard, grand prévôt de l'église de Bourg, lui avait légué, en 1577, sa *belle librairie;* Henri III, à la sollicitation du P. Edmond Auger, son confesseur, y avait envoyé des livres de controverse et de théologie; le P. Coton, qui dirigea les consciences d'Henri IV et de Louis XIII, porta aussi ces deux monarques à l'enrichir de bons livres, et principalement de belles éditions du Louvre.

Le feu ayant pris, en 1644, au collége, consuma les livres qui se trouvaient dans les salles adjacentes à celle de la bibliothèque. Le consulat de Lyon se hâta de réparer le dommage; il fournit d'abord les fonds nécessaires pour reconstruire les bâtimens incendiés, et en 1650, il assigna sur les fonds de la ville une somme annuelle de 300 fr., pour être employée en acquisition de livres : six ans après, il éleva cette somme à 450 fr.

En 1659, Marc-Antoine Mazenod, sieur de Pavesin, qui avait été échevin de Lyon, légua sa bibliothèque au collége; Camille de Neufville de Villeroy, dont nous avons déjà parlé, lui fit, par son testament du 31 décembre 1690, une semblable libéralité. M. Perrachon imita un si noble exemple, et voulant, dit-il, témoigner la reconnaissance qu'il portait au P. de la Chaise, il ajouta, par son codicile du 14 avril 1699, au legs de ses livres, une rente annuelle de 300 fr., destinée à en accroître le nombre. Le capital de cette rente fut versé entre les mains des administrateurs de l'hôtel-Dieu, qui avaient été chargés par le testateur de faire exécuter cette fondation; elle l'a été exactement jusqu'au siége de

Lyon. Mais ce fut à la munificence vraiment royale de Louis XIV que la bibliothèque de Lyon dut quelques-uns de ses plus beaux trésors littéraires. Aussi la cité reconnaissante avait-elle fait faire, par le célèbre Mignard, le portrait de ce prince, sur un vaste tableau détruit en 1793, et dont il ne reste plus que le cadre. Le monarque était représenté à cheval et couronné par la victoire.

Tant que la bibliothèque du collége fut au pouvoir des jésuites, elle n'était point publique; toutefois les amis des lettres, des sciences et des arts en avaient facilement l'entrée. Pouvait-il en être autrement lorsqu'elle avait toujours eu pour conservateurs les hommes les plus recommandables par leurs lumières et leur urbanité? On y a vu successivement comme bibliothécaires le P. Milieu, auteur du poëme latin, *Moses viator*, les PP. Labbé, Ménestrier et de Colonia, si connus par leurs travaux sur l'histoire de Lyon; les PP. Danton, Jouve, Tolomas et Mongès, dont les deux derniers furent membres de l'académie de Lyon. La compagnie de Jésus ayant été exilée de France, en 1762, la bibliothèque et le collége furent confiés aux Pères de l'Oratoire, l'année suivante, à la charge par eux de représenter à la ville tous les livres, ainsi que le médailler et les machines de l'observatoire, lorsqu'elle l'exigerait, et suivant l'état qui en serait fait. En 1765, le consulat, surchargé de dépenses, voulant s'épargner les frais d'un bibliothécaire et de l'entretien des livres, réunit à la bibliothèque du collége sa bibliothèque publique, plus connue sous le nom de bibliothèque des avocats, parce qu'elle se trouvait dans l'ancien hôtel de Fléchères, à côté du palais de justice. Cette bibliothèque

avait été fondée en 1731, par Pierre Aubert, augmentée par Claude Brossette et par la générosité de plusieurs autres citoyens. Alors la bibliothèque du collége prit le titre de bibliothèque de la ville, et devint publique. Nous observerons cependant que les livres de droit qui en formaient la partie la plus considérable, furent transportés au petit collége de Notre Dame, afin d'en conserver plus facilement l'usage aux avocats. En 1767, 68 et 69, les PP. de l'Oratoire firent vendre une partie des doubles produits par la réunion des deux bibliothèques. Le produit de ces ventes s'éleva à 16,000 fr., qui furent de suite employés en acquisition de livres. Toutefois il paraît que cette vente se fit sans qu'on eût pris le consentement de la ville, qui en blâma les PP. de l'Oratoire, dans un précis qu'elle publia en 1773 à l'occasion des nouvelles inscriptions qu'elle avait fait mettre en divers endroits du collége, et que ces Pères tentèrent vainement de faire supprimer. L'inscription placée au-dessus de la porte de la bibliothèque, dans l'intérieur du collége, était ainsi conçue :

BIBLIOTHECAM VTILITATI PVBLICÆ.
DEDICAVIT SVAM
CIVIT. LVGD.

Celle qui fut mise sur les murs extérieurs et sur l'arc de la voûte sous le balcon, portait : BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE, et elle subsiste encore. Toutes ces inscriptions avaient été composées par l'académie de Lyon. Avant cette réunion des deux bibliothèques, celle du collége ne possédait pas plus de 40,000 vol. Elle ne s'accrut alors, si l'on peut s'en rapporter au mémoire composé

par les Pères de l'Oratoire, en 1773, que de 4000 volumes au plus. Trois prêtres de l'Oratoire remplacèrent successivement le P. Tolomas, qui mourut le 21 septembre 1762: ce furent Pierre Marcou-Léty, Jacques Gaudin et Lazare Roubiés. Ce dernier était conservateur de la bibliothèque, lorsque la révolution éclata, mais ayant refusé de prêter serment à la constitution civile du clergé, il fut expulsé de la bibliothèque, dont la garde fut confiée provisoirement à M. Tabard et à M. Raynal, dont nous parlerons plus bas. Les couvens ayant été supprimés, leurs bibliothèques, dont la plus belle et la plus nombreuse était celle des Augustins, furent transportées et entassées dans le monastère des Dames de St. Pierre. Un peu plus tard, celle de l'académie, qui se composait en majeure partie de la magnifique collection de livres que lui avait léguée M. Pierre Adamoli, fut déposée avec un peu plus de soin dans une pièce isolée du même monastère. Plût à Dieu qu'on y eût aussi déposé les livres les plus précieux de la bibliothèque *du collége!* Pendant le siége glorieux et mémorable que soutinrent les Lyonnais en 1793, on crut devoir placer des canons sur la terrasse adjacente à la salle de la bibliothèque. A peine cette batterie fut-elle aperçue de l'ennemi, que des hauteurs de Montessuy et de la plaine des Brotteaux on foudroya, à coups de bombes et de boulets, le bâtiment du collége. La voûte de la grande salle fut écrasée; un grand nombre de livres resta long-temps enseveli sous les décombres. Aujourd'hui tous les vestiges de cet affreux bombardement n'ont pas entièrement disparu. Le balcon de la grande salle et les grilles de la chapelle qui est au-dessous, offrent les traces du passage des boulets; on conserve même, comme

un souvenir de cette funeste époque, l'éclat d'une bombe qui avait pénétré dans un globe céleste (1).

Après le siége, les scellés qui avaient été mis sur la bibliothèque, furent levés par des émissaires qui se donnèrent comme envoyés par le comité de salut public; ils venaient, disaient-ils, en extraire les manuscrits et les livres les plus précieux qu'ils devaient emporter à la bibliothèque nationale. Environ vingt caisses furent remplies; mais, au lieu de prendre la route de Paris, la majeure partie de ces caisses furent embarquées sur le Rhône, descendirent le fleuve, et, suivant M. Delandine, elles allèrent probablement enrichir à nos dépens une nation toujours ennemie, et dont la flotte assiégeait Toulon. Cette conjecture n'est point dénuée de fondement : un professeur du collége royal de Lyon a vu, en 1819, dans la bibliothèque royale de Londres, plusieurs ouvrages qui portaient encore le sceau de la bibliothèque de Lyon. Dans le petit nombre des livres qui arrivèrent à Paris, on distingue l'édition *princeps* du Tite-Live in-fol., publiée à Venise en 1570, par Vindelin de Spire. Le premier boulet de canon lancé contre la ville de Lyon l'avait traversé par le milieu, et cette circonstance, sans doute, comme le remarque M. Delandine, parut mériter qu'on en

(1) On remarque encore trois autres globes qui contribuent à la décoration de la salle : les deux plus grands sont l'ouvrage des PP. Bonaventure et Grégoire, religieux pénitens du tiers-ordre de saint François, connus sous le nom de Piepus, qui les achevèrent en 1701 dans leur couvent à la Guillotière, d'où ils ont été transportés à la bibliothèque vers la fin du dernier siècle. Le nom de famille du P. Grégoire était Henri Marchand. C'était un élève de l'abbé Villemot, curé de la Guillotière, habile astronome et mathématicien.

portât les fragmens à la bibliothèque nationale. Une autre caisse, ajoute M. Delandine, déviée de sa route, s'arrêta, dit-on, à Sens; elle renfermait des manuscrits dont l'estampille faisait reconnaître qu'ils venaient de Lyon; mais le savant et zélé conservateur a fait de vaines recherches pour les retrouver. A peine ces enlèvemens furent-ils effectués, que la bibliothèque fut livrée à des bataillons de volontaires que l'on y caserna, et qui, de préférence à tout autre combustible, employaient, pour faire cuire leurs alimens, les livres qu'ils prenaient au hasard. Il y avait alors à Lyon un nouvel Omar: c'était le juge de paix du canton de St. Nizier, qui, sous prétexte d'anéantir les ouvrages de dévotion, se faisait apporter, chaque décade, plusieurs charretées de livres pour alimenter ses poêles et ceux du comité de sa section. Les jacobins ne bornèrent point leur barbarie à des enlèvemens et à des incendies: le P. Roubiés, un des plus savans bibliothécaires qu'ait eu le collége, fut immolé à leur rage; la tête du P. *Janin* (1), son digne ami, qui avait été le conservateur de celle des Augustins, tomba aussi sous la hâche révolutionnaire.

La chute de Robespierre vint enfin apporter un relâche à tant de calamités. On institua pour l'éducation de la jeunesse, des écoles centrales auxquelles furent affectées toutes les anciennes bibliothèques qui appartenaient aux villes ou à la nation. Un membre de l'académie de Lyon, M. Tabard, qui, en 1790, avait été chargé par le gouvernement de la direction de tous les dépôts scientifiques et des opérations bibliographiques relatives aux maisons religieuses supprimées, ayant été nommé biblio-

(1) On conserve dans la bibliothèque de la ville de Nîmes plusieurs lettres du P. Janin adressées à M. Jean-François Seguier.

thécaire de l'école centrale, devint en même temps le conservateur de la bibliothèque de la ville de Lyon. Aidé de M. Raynal, un de nos bons bibliographes, il entreprit de restaurer la bibliothèque qui lui avait été confiée ; il y fit apporter tous les livres qui avaient été déposés au monastère des Dames de St. Pierre ; il en tira les meilleurs ouvrages pour remplacer ceux qui avaient été détruits ou enlevés ; il plaça dans la salle Villeroy tous les livres qui appartenaient à l'académie, afin de ne pas les confondre avec ceux de la ville, et il fit mettre le portrait de M. Adamoli au fond de cette salle, qui prit depuis le nom de ce généreux citoyen. M. Tabard s'occupait activement d'un travail qui exigeait toute la persévérance dont il paraissait avoir été doué, lorsque les écoles centrales furent supprimées et leurs bibliothèques rendues ou concédées aux villes. En mars 1803, M. Tabard fut remplacé par M. Delandine, que le conseil municipal de la ville de Lyon choisit d'une voix unanime pour remplir des fonctions qui semblaient devoir mieux lui convenir qu'à son prédécesseur, dont le savoir et les talens étaient plus propres à briller dans un collége que dans une bibliothèque. M. Delandine, plein de cette urbanité qui est toute française, avait été pendant plusieurs années conservateur de la bibliothèque de l'académie, et il avait publié divers ouvrages qui attestaient un goût déterminé pour les études philologiques et historiques auxquelles il a consacré toute sa vie. En le nommant, le conseil municipal lui avait imposé l'obligation de dresser le catalogue de la bibliothèque. Pour venir plus facilement à bout d'une telle entreprise, il chercha d'abord, aidé de son fils aîné, à mettre un ordre provisoire dans la bibliothèque et à compléter chaque partie avec les livres provenus des

communautés. Ceux de l'académie furent aussi disséminés et placés sur différentes tablettes, suivant leur classe. La majeure partie des doubles fut transportée dans la salle du dépôt au-dessus de l'église du collége; les manuscrits furent mis dans la salle où étaient les médailles. M. Delandine, qui a été pendant 17 années bibliothécaire de la ville, a publié, dans cet intervalle de temps, sept volumes de catalogue, dans lesquels il a consigné le fruit de ses longues recherches en biographie et en bibliographie. Les trois premiers contiennent les manuscrits; le quatrième et le cinquième, les belles-lettres; le sixième, le théâtre; le septième, l'histoire, qui devait comprendre plusieurs tomes. Il mourut le cinq mai 1820, et fut remplacé par M. Romanet Delandine, son fils aîné, qui exerça pendant cinq années les fonctions de bibliothécaire, et qui, continuant les travaux commencés par son père, publia un huitième volume du catalogue, qui contient la suite de l'histoire, mais qui ne la termine point. Il était sur le point de publier tous les autres volumes qui auraient fait connaître les richesses de la bibliothèque en théologie, en jurisprudence, en sciences et arts, lorsque, forcé d'opter entre la place de bibliothécaire et celle de vice-président du tribunal civil de Lyon, il donna la préférence à ces dernières fonctions. M. Poupar, inspecteur de l'université à Lyon, mais qui n'était point né dans nos murs, et qui n'était connu par aucune production littéraire, lui succéda le 9 avril 1825. A peine fut-il nommé, que l'académie de Lyon, qui réclamait depuis plus de vingt ans sa bibliothèque, en obtint la restitution. Alors on pensa que le catalogue raisonné et annoté, commencé par M. Delandine, deviendrait extrêmement dispendieux sous le rapport des frais d'impression,

et qu'il faudrait encore plusieurs années pour le terminer, si on le continuait sur le même plan ; on considéra aussi que presque tous les livres appartenant à l'académie y ayant été compris, il ne pouvait plus offrir le répertoire exact des ouvrages qui se trouvent dans la bibliothèque publique. On résolut donc de faire un nouveau catalogue ; mais on arrêta que ce catalogue serait fait sur le plan de celui que dressent les libraires pour leur usage particulier, qu'il ne présenterait en un mot que le répertoire par ordre alphabétique de tous les livres de la bibliothèque, précédés du nom de l'auteur de chaque ouvrage, lorsque cet auteur serait connu. On commença par la salle du dépôt placé au-dessus de l'église du collége, et déjà 18,000 volumes avaient été inscrits sur des cartes, lorsqu'une mort prématurée vint enlever à ses fonctions M. Poupar, le 1.er mars 1827. Il eut pour successeur M. Antoine Pericaud aîné, membre des académies de Lyon et de Dijon, auteur de plusieurs traductions, et qui avait composé, avec M. Breghot, son parent et le compagnon constant de ses études, une notice bibliographique sur les éditions et sur les traductions de Cicéron, insérée dans le premier volume des œuvres de cet orateur, publiées par M. J. V. Le Clerc.

M. Pericaud fait continuer sans relâche le travail commencé par son devancier. Déjà le dépouillement du dépôt est achevé, on y a trouvé 34,000 vol., parmi lesquels il y en a de précieux, mais dont le plus grand nombre se compose de doubles ; les livres de la galerie ont aussi été inscrits, et il s'y est trouvé 23,000 volumes, parmi lesquels on rencontre encore bien des doubles. Il ne reste plus à inventorier que les livres de la grande salle, qui renferme environ 8,000 vol. in-fol. ; ceux de la salle Adamoli,

qui peut en contenir plus de 5,000 de différens formats ; les estampes et les manuscrits, ainsi qu'une masse de livres brochés et d'ouvrages périodiques renfermés dans trois petites pièces situées au-dessus du cabinet particulier du conservateur. Ces derniers ouvrages, quand ils auront été reliés, suffiront à peine pour remplir les lacunes opérées par la restitution de la bibliothèque de l'académie qui, en comprenant les livres que cette compagnie possédait déjà, se composera de dix à douze mille volumes. Il serait à souhaiter que cette bibliothèque fût réunie à celle de l'école de dessin qui l'avoisine, et dans laquelle il se trouve plusieurs ouvrages qui ont appartenu à M. Adamoli ; ces deux bibliothèques réunies formeraient une succursale de la bibliothèque de la ville, et serait ouverte au public les jours où celle-ci est fermée. On pourrait aussi rendre publique, un jour par semaine, la bibliothèque du séminaire de St. Irénée, qui se compose principalement d'ouvrages de théologie, et qui compte déjà environ 12,000 volumes. Cette bibliothèque s'est enrichie, il y a quelques années, de 1800 vol. qui lui furent cédés par la mairie de Lyon, laquelle se propose de lui en donner encore un pareil nombre pris sur les doubles de la bibliothèque de la ville. Quand une fois tous ces doubles auront été ou cédés ou vendus, quand le prix qu'on retirera de la vente aura été employé à acquérir des ouvrages modernes et à compléter quelques collections restées imparfaites, la bibliothèque de la ville sera véritablement, grâce à l'administration municipale qui la protége, et à la munificence royale qui l'enrichit sans cesse de ses dons, la seconde du royaume ; car il est douteux qu'elle le soit en ce moment. La révolution lui a enlevé la plus grande partie

de ses richesses. Toutefois il s'y trouve des livres que possède la bibliothèque du roi, mais qu'on chercherait vainement dans les autres bibliothèques de France.

Nous publierons plus tard la liste des livres les plus rares et les plus précieux que renferme notre bibliothèque; cette liste en ce moment ne pourrait être que très-imparfaite ; dans ce qui reste à inventorier, il doit y avoir encore bien des trésors; en attendant, nous ne craignons point d'assurer que les savans qui, jusqu'à ce jour, ont visité la bibliothèque de Lyon, n'en sont jamais sortis sans y avoir vu des ouvrages qui ont piqué leur curiosité ou excité leur admiration.

Nota. Nous croyons devoir ajouter à cette notice l'arrêté de M. le Maire de la ville de Lyon, du 10 novembre 1814, contenant le règlement pour la bibliothèque.

« La bibliothèque de Lyon étant une propriété municipale, et tout citoyen étant appelé à en jouir, elle doit nécessairement être mise sous la sauvegarde du public, recommandée au zèle et à la probité de chacun.

» En conséquence, les dispositions suivantes ont été arrêtées :

» ARTICLE PREMIER. La bibliothèque est ouverte au public, les *mardi*, *mercredi*, *vendredi* et *samedi* de chaque semaine, depuis dix heures du matin jusqu'à deux de relevée : ses séances ont lieu chaque année, depuis le 11 novembre jusqu'au mois d'août, au jour de distribution des prix du collége royal.

» ART. II. Les lecteurs ne peuvent apporter de livres dans la bibliothèque, ni en sortir aucun.

» ART. III. Ils doivent demander l'ouvrage qu'ils désirent, sans le prendre, ni le remettre dans les tablettes.

Ils ne peuvent lire haut, ni converser de manière à troubler la lecture, ni le travail des autres.

» ART. IV. Il est défendu d'écrire, de calquer, de dessiner sur les livres, de les surcharger lorsqu'ils sont ouverts, en mettant plusieurs volumes les uns sur les autres.

» ART. V. Pour obtenir des livres il faut être âgé de seize ans, à moins que celui qui sera plus jeune, ne soit accompagné d'une personne d'un âge mûr, qui le surveille, et réponde des dégradations.

» ART. VI. On ne peut fumer dans les salles, ni y amener un chien. Toute personne qui en serait accompagnée sera invitée à sortir de suite, et tenue de payer la valeur de l'ouvrage entier que le chien aura altéré.

» ART. VII. Le garde de la bibliothèque ne donnera à la fois que deux volumes au plus, et il n'en remettra jamais qu'un seul lorsque l'ouvrage ne sera que de deux volumes; surtout s'ils sont in-8. ou in-12.

» ART. VIII. On ne tiendra pas le volume *in-folio* ou in-4. sur le plat de la main, où le dos de la *reliure* peut se rompre; il sera posé sur la table, et parcouru, soutenu par elle.

» ART. IX. Tout lecteur ne pourra former que trois demandes dans une séance, et pour la troisième, il ne sera servi qu'après que tout autre l'aura été. Il ne peut pénétrer dans les salles particulières, ni s'établir ailleurs que dans la grande salle, sans la permission spéciale du conservateur.

» ART. X. Si l'ouvrage demandé ne se trouve pas dans la grande salle et celles qui y sont attenantes, dont le garde ne peut sortir, et qu'il faille l'aller chercher dans les galeries et autres dépôts éloignés, celui qui le demandera, inscrira le titre du livre sur le registre destiné à cet effet, pour qu'on le lui donne dans la séance suivante.

» ART. XI. Il sera fourni encre, plumes et papier à quiconque voudra prendre des notes; mais on ne donnera à chacun qu'une demi-feuille. Celui qui aura besoin d'un canif le demandera au garde, et le lui rapportera de suite.

» ART. XII. Aucun livre de la bibliothèque ne peut être prêté sans une autorisation de M. le Maire; il n'y a même d'exception à cet égard pour aucun fonctionnaire public.

» ART. XIII. Le feu sera allumé dans la salle d'hiver, depuis le 21 novembre de chaque année, jusqu'au 1.er mars suivant. Tout lecteur est tenu de quitter son volume de lecture, lorqu'il s'approchera du poêle, pour que la reliure n'en soit point déformée.

» ART. XIV. Sous aucun prétexte, un manuscrit ne peut être prêté ni déplacé.

» ART. XV. Le garde ne peut donner un manuscrit, une édition princeps, un atlas, un ouvrage orné d'estampes ou de cartes, sans la permission du conservateur qui jugera, d'après les personnes qui les demandent, s'il peut être confié.

» ART. XVI. Les manuscrits ne seront remis que le *samedi* de chaque semaine : on sera tenu d'en inscrire la demande sur le registre, au moins deux jours d'avance, pour que le garde puisse en faire la recherche, au moment où le service des salles ne l'occupera pas.

» ART. XVII. Le conservateur vérifiera, sur le registre des demandes, si le manuscrit peut être communiqué sans déplacement. L'ouvrage sera consulté sous ses yeux et dans la salle où il travaillera. On pourra y prendre des notes, mais non les copier en entier. »

BIOGRAPHIE LYONNAISE.

(XXV.ᵉ ARTICLE).

Notice sur M. Rieussec, lue en séance publique de la Société royale d'agriculture, histoire naturelle et arts utiles de Lyon, le 30 août 1827, par M. Grognier, secrétaire.

Messieurs,

Pierre-François Rieussec, conseiller honoraire à la cour royale de Lyon, ancien membre du corps législatif et de la chambre des députés, chevalier de la légion d'honneur, doyen depuis plusieurs années de la société d'agriculture, naquit à Lyon le 23 novembre 1738. Son père fut M. François Rieussec, négociant honorable, qui avait acquis la noblesse par un long exercice de la magistrature municipale; sa mère fut Marie-Françoise-Paule Claret, fille d'un contrôleur d'artillerie, secrétaire du roi. Il fit, avec succès, ses premières études sous les jésuites, au grand collége de Lyon; il les termina à l'université de Paris, entra ensuite à l'école de droit, et fut reçu avocat au parlement en 1765. La nature qui le destinait à la noble profession du barreau, lui avait donné une mémoire prodigieuse, une imagination riche, beaucoup de force de logique, une élocution facile, un organe flexible et sonore, un extérieur agréable. Ses premiers pas dans la carrière furent marqués par de brillans succès. Il lutta dans un procès célèbre et sans beaucoup de désavantage contre M. Servan, un des avocats les plus éloquens du dernier siècle. Il

léploya plus de talens encore dans la défense de M. Berholon, son rival en renommée, et qui, dit-on, n'était pas son ami. Il prononça en 1775 la harangue de la St. Thomas. On n'a pas oublié que, d'après un antique usage, l'installation des nouveaux magistrats municipaux avait lieu à Lyon le jour de la St. Thomas, et que, dans cette solennité, un orateur, désigné parmi les talens les plus distingués dans les professions libérales, faisait, devant l'élite de la cité, un discours sur un sujet de son choix. M. Rieussec parla des vertus qui entretiennent l'ordre dans la société, et la paix dans les familles. On peut juger de ce discours par le passage suivant :

« Père tendre, montrez à votre fils dans toutes les » parties de ce vaste univers, et dans leur majestueuse » harmonie, l'empreinte de la divinité ; que les bienfaits » de l'être suprême élèvent son âme jusqu'à lui, et la » préparent aux leçons de son culte ; qu'en apprenant » que tous les hommes sont l'ouvrage de ses mains, il » voie en eux des frères et des amis ; qu'il considère » dans la société la chaîne heureuse de secours et de ser- » vices dont il éprouve déjà l'influence ; dans sa nation, » la grande famille à laquelle il appartient ; dans les » lois, la force active et vigilante qui fait son bonheur » et sa sûreté ; dans le monarque, le père commun et » l'âme du corps social. »

Jeune encore, il fut appelé par le consulat à une chaire de droit, fondée à l'hôtel de ville, et il la remplit avec distinction jusqu'au moment où une nombreuse clientelle le rappela dans son cabinet. Alors même il eut des momens à donner aux affaires de la cité. On le vit en 1776 recteur de l'hospice de la charité et conseiller

de ville ; il arrivàit à la magistrature municipale, lorsque la révolution éclata. L'administration paternelle des hospices fut supprimée, et le sort des pauvres abandonné à l'assemblée administrative du département.

En lui remettant ce dépôt sacré, M. Rieussec s'exprimait ainsi au nom de ses collègues :

« Nous vous en conjurons, Messieurs, protégez, con-
» servez, affermissez cet établissement important pour
» notre ville, qui le soutient et l'honore ; cet établis-
» sement essentiel dans une grande manufacture, qui
» a retenu dans la cité des milliers de bras utiles ; qui,
» en prévenant le désespoir, a détourné du crime, a
» conservé à la vie et à la vertu, au travail, une
» multitude d'indigens ; cet établissement enfin qui con-
» sole l'humanité et que la politique admire. »

M. Rieussec avait fait preuve de talens administratifs. On connaissait son zèle éclairé pour l'agriculture ; il fut nommé membre, et plus tard président *du district de la* campagne : c'était en 1790. Mais la révolution ayant pris un caractère plus sombre, il dut se retirer, il se renferma dans sa propriété de Tassin pour se livrer tout entier à son goût pour le premier des arts. Les affreux dominateurs de l'époque se rappelèrent sa sagesse et sa modération : il fut traduit devant un tribunal de sang, et ne fut acquitté qu'à la simple majorité d'une voix, et encore grâces aux démarches héroïques de sa femme et à la réclamation unanime des cultivateurs de son canton.

Il avait contracté dans les cachots révolutionnaires une grave maladie ; il gisait dans son lit à Tassin, lorsqu'on vint pour l'arrêter de nouveau. Un sursis est accordé aux larmes de Mad. Rieussec, à celles de ses enfans, surtout aux apparences d'une mort prochaine.

On revint quelques jours après, mais le malade avait disparu : on l'avait caché dans la chaumière d'un pauvre et respectable cultivateur, d'où il ne sortit qu'après le 9 thermidor. On le rappela alors à la présidence du district de la campagne, et il n'accepta cet emploi qu'à la condition que les prisons révolutionnaires s'ouvriraient à ses administrés. Il fit, dans ce poste, tout le bien compatible avec les circonstances, et surtout il évita tout le mal qui n'en était pas une rigoureuse conséquence. Trop souvent néanmoins la rectitude de son esprit et la droiture de son cœur furent en opposition avec des mesures inexorables.

Dégoûté de la carrière administrative, il désira rentrer dans celle de la magistrature, il fut nommé juge au tribunal de département, et bientôt ses collègues lui déférèrent la présidence. Les cours d'appel ayant été créées plus tard, M. Rieussec prit place, comme conseiller, à celle du Rhône, et lorsque cette cour fut consultée sur la formation du code civil, il fut le rapporteur de la commission prise dans son sein pour préparer les délibérations sur un si grave sujet. Elle adopta le travail de M. Rieussec : travail important, qui a été recueilli avec ceux de même genre des autres tribunaux supérieurs.

Pendant le cours de ses fonctions judiciaires, il fut appelé deux fois au corps législatif, en 1804 et en 1810. Il occupa plusieurs fois le fauteuil de l'assemblée en qualité de vice-président, et il siégea pendant toute une session au comité de législation, où il se fit remarquer par la solidité de son érudition et la profondeur de son jugement.

Lorsqu'au retour du roi, la tribune fut relevée dans les deux chambres législatives, M. Rieussec se fit en-

tendre plusieurs fois à celle des députés, tantôt pour appuyer la proposition de M. Dumolard, à l'égard des étrangers membres de la chambre élective, tantôt pour réclamer la naturalisation en faveur de ceux qui, dans les départemens réunis, avaient rendu des services à l'état.

La chambre élective ayant été dissoute en 1815, M. Rieussec qui était arrivé à une honorable vieillesse, déposa les fonctions publiques pour couler ses dernières années dans le sein d'une famille chérie, et au milieu des occupations champêtres qui dans tous les temps avaient charmé ses loisirs. Dans plusieurs circonstances solennelles, il paya au premier des arts le tribut de ses talens oratoires. En 1787, il prononça, en séance publique de la société, un discours fort remarquable sur les causes morales de la dégradation de l'agriculture en France. Dans une autre séance tenue à l'époque de la consulta cisalpine, il exposa l'état de l'agriculture, de l'histoire naturelle et des arts à Lyon. Il tint la plume dans les premières années de la restauration de la société, il l'avait tenue pareillement dans un conseil d'agriculture qui s'était formé sous les auspices de l'assemblée provinciale, et qui fut emporté par les premiers orages de la révolution. C'est lui qui, avec le respectable Gilibert, servit en quelque sorte de point de ralliement à ceux des membres de l'ancienne société qui, ayant échappé aux fureurs révolutionnaires, se réunirent en 1798, pour former la nouvelle société. Il est temps de considérer M. Rieussec comme agronome praticien.

Dès l'année 1773, et à l'époque même où il fut admis au bureau d'agriculture de la généralité de Lyon, il se réunit aux La Tourrette, aux Gilibert, aux Bosc, aux

Rast-Maupas, pour perfectionner l'économie rurale de a province. On n'ignore pas que c'est aux efforts combinés de ces habiles agronomes qu'on dut les prairies artificielles, leur amendement par le plâtre; la culture des plantes oléagineuses, notamment du colza; l'emploi comme engrais, d'un grand nombre de substances jusques alors méconnues ou négligées, et plus particulièrement l'usage de l'engrais puissant qu'on extrait des fosses d'aisance. On vit alors se propager dans le Lyonnais ce tubercule précieux dont le vénérable Parmentier a fait connaître la richesse. Le domaine de Tassin où M. Rieussec passait tout le temps qu'il pouvait dérober à son cabinet et aux fonctions publiques, devint une école où les cultivateurs du voisinage allaient recevoir des leçons, et surtout puiser des exemples. Il est prouvé que c'est à Tassin et dans le domaine de M. Rieussec que parurent pour la première fois dans tout le canton de Vaugneray les prairies artificielles. D'autres améliorations furent l'ouvrage de cet habile agronome. Il parvint, à l'aide de défrichemens partiels, à convertir de maigres pâturages en prairies, en vignes, en terres arables; il fit escarper un roc stérile, situé à l'ouest du ruisseau d'Alluyer, et des débris de ce roc, il forma des murs de clôture et des murs de soutènement, il combla des ravins profonds, il dirigea les eaux qui descendent de la montagne dans le ruisseau qui en baigne la base; et c'est ainsi qu'il a conquis une grande étendue de rocs décharnés pour les couvrir de vignes et d'arbres fruitiers; il a contenu dans son lit l'Alluyer, dérobant ainsi à ses excursions des terrains que jusques alors on n'avait pas osé mettre en culture; il a établi des pépinières d'arbres fruitiers, acclimaté des arbres exotiques, soit d'utilité, soit d'agrément.

Parvenu à un âge très-avancé, M. Rieussec n'avait rien perdu de son activité, de son ardeur pour l'agriculture ; on le vit, dans ces derniers temps, se livrer avec zèle à des expériences provoquées par la société, sur les qualités comparatives du chanvre bolonais et de celui du pays.

M. Rieussec a terminé sa longue et honorable carrière le 20 juillet 1826, à l'âge de 88 ans, laissant la mémoire d'un savant jurisconsulte, d'un sage administrateur, d'un magistrat intègre, d'un agronome habile, d'un homme de bien.

MELANGES.

*** Nous regrettions, pag. 334, de n'avoir pas sous les yeux l'ouvrage de François de Billon, intitulé : *Fort inexpugnable de l'honneur féminin*, où, d'après une indication de Rigoley de Juvigny dans une note de son édition de La Croix du Maine, tome I, pag. 148, nous comptions trouver quelques détails sur une Lyonnaise, nommée Claudine Perronne, célèbre sous François I.er et Henri II par ses talens poétiques (1).

---

(1) Le P. Ménestrier, *Eloge historique de Lyon*, pag. 35, au lieu de Claude ou Claudine Perronne, la nomme *Claudine du Peron*, et la cite à la tête des *savantes Lyonnoises* qui ont écrit en vers ou en prose. Il ne sera pas hors de propos de placer ici la liste entière qu'il donne en cet endroit :

Claudine du Peron. Claudine Seve. Clémence de Bourges. Jeanne

Un de nos bibliophiles les plus distingués possédait dans sa bibliothèque cet ouvrage de l'édition de Paris, Jean d'Allier, 1555, in-4.°, et il a bien voulu nous le communiquer (1). Nous avons été désappointé dans notre espérance en ce qui regarde Claudine Perronne: François de Billon ne fait que la nommer; mais nous avons été dédommagé par les particularités qu'il rapporte sur plusieurs autres Lyonnaises, et nous croyons devoir en donner ici les extraits suivans, le livre dont il s'agit étant d'une extrême rareté.

Le premier passage que nous transcrirons, est relatif à Louise Labé qui y est peinte à peu près des mêmes couleurs qu'elle l'a été depuis par Rubys et quelques autres écrivains. Après avoir dit que les détracteurs des femmes se prévalent, pour accuser leurs mœurs,

---

Gaillarde. Louise l'Abbé (*sic*). Marie de Pierrevive. Philiberte de Fuers. Petronille (*sic*) du Guillet. Sibylle Seve. Françoise Pascal.

Nous avons consacré des articles à toutes ces Lyonnaises, à l'exception de la dernière sur laquelle il nous manque encore quelques renseignemens.

(1) Depuis que cet article est rédigé, nous avons trouvé dans le dépôt de la bibliothèque de Lyon trois exemplaires du *Fort inexpugnable* de l'édition de Paris, 1555, et M. l'abbé Guillon de Montléon, l'un des conservateurs de la bibliothèque Mazarine, nous a envoyé un extrait de l'édition de 1564, d'après lequel il paraît que cette édition est la même que la première, sauf un changement dans le titre. On voit que l'usage des frontispices renouvelés ne date pas d'hier. Cette prétendue édition nouvelle est intitulée: *La défense et forteresse invincible de l'honneur et vertu des dames, divisé en quatre bastions*, etc. *Par François de Billon, secrétaire*. Paris, Nic. Chesneau, 1564, grand in-4.° avec de belles figures gravées en bois. A la fin du volume on lit: *Achevé d'imprimer à Paris le premier jour d'avril* 1555; et à la main: *Chez Jean d'Allier*. Le privilége du roi est daté de *Villiers-Costerets*, le 9 novembre 1555.

de la conduite de Cléopatre, François de Billon ajoute, *fol.* 14 *verso* et 15 *recto* : « Pour mieux amplifier l'his-
» toire antique de laquelle Cleopatra, ils s'efforcent
» souventesfois de l'accoupler à une moderne, par
» l'exemple de quelque pauvre simplette, ou plus tost
» de la belle Cordiere de Lyon.... : sans qu'ils ayent
» l'entendement de considerer que, s'il y a chose en sa
» vie qui puisse estre taxée, les hommes premierement
» en sont cause, comme autheurs de tous maux en
» toutes creatures ; ni aussy sans pouvoir compenser en
» elle les graces et gentilles perfections qui y sont, à
» tout le pis qu'on pourroit estimer de ses autres qua-
» litez : lesquelles pour resolution, si mauvaises sont,
» des hommes sont procédées, et les autres qui sont
» louables, des cieux tant seulement. Et par cela, qui
» desormais voudra blasmer femmes de sa robe, regarde
» que de soy mesme il ne forge un blason, veu que les
» clercs disent en cas de femmes : *Hic et hæc homo.*
» Parquoy, comme lubrique ou autrement vicieux que
» puisse estre à present le sexe masculin, icelle Cordiere
» se pourra bien dire homme : mesmement qu'elle sçait
» dextrement faire tout honneste exercice viril et par
» especial aux armes, voire et aux lettres, qui la
» pourront relever de toute note que tels brocardeurs
» (ci-devant assez promenés) par malice envieuse se
» sauroient efforcer de luy donner : ainsi qu'ils font à
» toutes sans exception, de mille autres sornettes si très
» apres, que cela bien souvent les préserve, à faute
» d'autres meilleurs propos, de s'endormir à la table..... »

Passant en revue, *fol.* 35 *recto*, les *femmes doctes* de son temps, notre auteur dit : « Suivant ce propos,
» et en commençant à la noble ville de Lyon, qui jadis

» fût édifiée par l'un des antiques roys des Gaules appelé Lugdus, il est notoire qu'elle se sent fiere d'avoir produit dans son bourg ou enclos une singuliere Marguerite de Bourg (1) qui par induction seule de ses rares perfections en tous arts liberaux (outre son elégante et complete honnesteté) tient continuellement en son chasteau de Gaige, deux petites fleurettes de preis (prix), de son sang issues, si divinement arrosées de toute liqueur desirable d'esprit, qu'il semble que, pour quelque gaige d'honneur, elle les veuille un jour présenter pour illustrer tout le Lyonnois, et ce, tout ainsi qu'il luy souvient avoir été de semblable honneur précédée de temps par deux très vertueuses sœurs, appelées Claudine et Jane Sceves, les compositions desquelles (si bien étoient recueillies), ou bien que par le loyer de labeur studieux les femmes feussent aussi ardamment induites à cela que les hommes y sont poussés, moins n'auroient elles décoré tout leur pays, l'une pour la

(1) Sur les de Bourg, ancienne famille lyonnaise, qui figure dès le commencement du 15.e siècle dans nos fastes consulaires, voy. Pernetti, *Lyon. dign. de mém.*, I, 281. Il y avait à Lyon, en 1493, un *Louis de Bourg*, libraire. On trouve, pag. 104-110 du *Recueil des Œuvres de feu Bonaventure des Periers*, Lyon, Jean de Tournes, 1544, in-8.°, une traduction en prose de la satire d'Horace: *Qui fit, Mæcenas....*, intitulée: *Des mal contens*, adressée à *Pierre de Bourg*, *Lyonnois*. *Laurent de Bourg* a écrit une *Complainte sur les misères advenues en la cité de Lyon, en ces derniers troubles, comprise en une Ode françoise*, imprimée à Paris, par Jean Hulpeau, l'an 1569, citée par La Croix du Maine dans sa *Bibliothèque* art. *Laurent du Bourg*. Marguerite, à laquelle Guillaume Rouille dédia ses éditions italiennes des poésies de Pétrarque et du Décaméron de Boccace, était, suivant La Monnoie, parente de ce Laurent.

» science de poësie, et l'autre pour ses tretz (traits) » de naïve charité et assidue contemplation ès choses » divines, qu'a fait et s'efforce faire celui qui, portant » le nom de Maurice (1) et pareil surnom qu'elles deux, » semble estre leur frere, et de qui au moins les » œuvres (bien commentés) pourront un jour avoir » l'heur du Petrarque. Tesmoin ne sçay quelle espe- » rance que de nouveau Marot en a donnée par un sizain » de sa veine, qui le décore du blason du sourcil (2) » par lui fait de si vive façon que le roy François, en » toute science experimenté, en print merveille : à pro- » pos de quoy iceluy Marot dit ainsi :

» Mais du sourcil la beauté bien chantée
» A tellement cette cour contentée
» Qu'à son autheur notre Princesse donne,
» Pour cette fois, du laurier la couronne.
» Et m'y consens qui point ne le congnois (3),
» Fors qu'on m'a dit que c'est *un Lyonnois*.

» En la mesme ville de Lyon, outre celle qui par » son honneste renom se fait congnoistre pour Claude » Perronne (4), y a eu pour poëtrices une qu'on nom- » moit Jane Gaillarde et une autre dite Pernette du

---

(1) Il s'agit du célèbre Maurice Seve ou Seeve, qui passa de son temps pour un des plus grands poètes français.

(2) Le *Blason du sourcil*, par Maurice Seve, se trouve, avec d'autres ouvrages du même genre et dont quelques-uns sont aussi de sa composition, à la suite de plusieurs éditions des œuvres de Marot.

(3) Marot ne tarda pas à le connaître, et forma même avec lui une liaison très-étroite.

(4) C'est la seule mention que fasse François de Billon de cette Lyonnaise.

» Guillet, qui a mis en lumiere un livre intitulé les
» Rymes amoureuses et autres Poésies (1) : non tant,
» ce semble, pour le fruit d'honneur que mérite tel là-
» beur que pour faire entendre aux dures cervelles, le
» sens de la femme n'estre aucunement precedé de celuy
» de l'homme en dons spirituels, considerans bien les
» susdites damoiselles que les ames ne sont masles ni
» femelles : ains que quelquefois se trouve des femmes
» qui, par un zèle assidu qu'elles employent aux choses
» d'esprit, si fort se transforment en icelui que par l'ap-
» parence visible de la diminution de leurs personnes,
» elles sont jugées si fort spirituelles que les maris y
» perdent souvent l'attente de la curée, ainsi qu'en la
» personne très gente de la damoiselle Anne Tulonne
» maconnoise (2) qui se deust plus tost appeler Tulliane,
» pour la perfection de ses missives plus que cicéro-
» nianes, faites par grace speciale de naturelle vivacité,
» non par art, outre les dons infinis de Dieu, qui sous
» sa douce humilité merveilleusement s'agrandissent. »

C'est sans doute encore de Marguerite de Bourg dont il est question au commencement du passage qui précède, que veut parler François de Billon, *folio* 139 *verso*, lorsqu'il s'écrie : « O merveilleuse beauté féminine qui
» donnes si grande réputation à toute la terre, que
» moy-mesme en m'esbahissant de la naïve beauté d'une,

---

(1) Ce ne fut pas Pernette du Guillet qui mît en lumière ses *Rimes* : elles ne furent publiées qu'après sa mort, par Antoine du Moulin, mâconnais.

(2) « Anne Tulonne, damoiselle maconnoise, ou de Macon,
» près Lyon, fort bien versée à la poësie françoise. » La Croix du Maine, *Biblioth.* art. *Anne Tulonne.*

» faut que je lache ces quatre lignes en la recomman-
» dation immortelle de son taint,

» Fleurer un coup une si belle rose
» Que celle là qui florist en Lyon
» Vaudroit trop mieux qu'en un bain fait d'eau rose
» Nud s'égayer, de fois un million. »

Enfin, *fol.* 141 *recto*, il raconte l'histoire d'Abigail, femme de David, et continue ainsi : » Icelle Abigail fut » complètement belle, tant pour la prudence de son es- » prit, facondité de parole, que par la venusté de sa » personne, qu'on n'eust sçeu de ce temps quasi mieux » représenter en France (pour fille de ville et à quelque » riche casanier conjointe) que par la beauté de chacun » très requise d'une Lyonnoise appelée Iulia Blanche; » par quelque jalousie (ce semble) maintenant trans- » portée de Lyon en Carcassonne au regret de ses pa- » rents et de la même cité qui (*entre autres belles* » femmes) se complaist cependant d'en avoir encore une » pour singulière fleur, laquelle porte le nom (comme » je pense) d'une Marguerite honorable, et laquelle » eust bien pu servir de pareille compagnie de beauté à » la susdite antique Abigail. »

NOTE POUR SERVIR A UNE NOTICE HISTORIQUE SUR LE SÉMINAIRE DE ST-IRÉNÉE.

Le grand séminaire de St-Irénée de Lyon a été rendu depuis quelques années à la congrégation de St-Sulpice, qui l'avait fondé en 1677.

L'incertitude où l'on est encore que cette commu-

nauté puisse se maintenir long-temps dans le local qu'elle occupe, déjà envahi et dominé par toutes les constructions qui s'élèvent dans ce quartier neuf, la petitesse de la chapelle trop enterrée, et qui n'entre pas dans les plans du grand bâtiment non achevé, toutes ces causes d'instabilité peuvent donner un certain prix à quelques recherches historiques sur l'origine de cet établissement.

Ce fut en 1659, sous l'épiscopat de Camille de Neuville de Villeroi, que commença à Lyon l'établissement de MM. de St-Sulpice.

MM. Hurtévent, Guizain et de St-Laurent arrivèrent de Paris le 6 décembre de la même année, envoyés par M. le Ragois de Bretonvilliers, supérieur-général du séminaire de St-Sulpice.

Ces trois prêtres furent d'abord logés sur la paroisse de St-Michel, réunie depuis à celle d'Ainay: ils y séjournèrent deux ans; ils se portèrent ensuite sur la paroisse St-Paul, au haut de la montée du Garrillan, dans la maison qui fait l'angle méridional de ladite montée et de la montée St-Barthélemy, où ils séjournèrent huit ans.

De-là, le 2 juillet 1669, ils vinrent dans le quartier St-Clair, où ils louèrent une maison qu'on appelait *Madagascar* (c'est à peu près sur l'emplacement de la grande maison Tholozan); ce fut M. Gaillat, bourgeois de Lyon, qui fut chargé de cette location et de la distribution de ce local provisoire.

Ces trois prêtres, qui n'avaient cessé depuis leur arrivée à Lyon de prêcher dans les diverses paroisses où ils s'étaient trouvés et où ils avaient été très-goûtés du public, captèrent bientôt toute la bienveillance de l'ar-

chevêque, qui, à la mort du P. Ruel, oratorien, supérieur du séminaire diocésain, confia de suite les séminaristes à la direction de MM. de St-Sulpice.

Le contrat d'établissement, et le consentement du sieur général de St-Sulpice, est daté du 21 mai 1664, et la première pierre du bâtiment du séminaire qui existe aujourd'hui, et qui fut appelé séminaire de St-Irénée, fut posée par l'archevêque le 23 janvier 167..

L'emplacement sur lequel il fut bâti appartenait à M. Guillaume Deschamps: il fut vendu par décret, le 21 juin 1670, à M. l'abbé Hurtevent, pour la somme de 45,500 liv.; mais la somme totale pour la franche acquisition de ce local s'étant élevée à 58,259 liv., l'archevêque paya de ses deniers la somme de 36,000 liv., et les 22,259 liv. restans, furent donnés par MM. de St-Sulpice de Paris.

La première dotation du séminaire fut la prise en possession du prieuré de Firmini, le *27 avril 1670*, et celle du prieuré de Chandieu, le 10 octobre 1675.

En 1711, le séminaire fit l'acquisition du domaine de Vassieu, du sieur Lombard, pour le prix de 18,000: ce domaine avait 1,200 bicherées, en terre, vignes et bois.

Parmi les bienfaiteurs du séminaire, on voit en première ligne l'assemblée du clergé du diocèse, qui, le 23 juin 1675, l'exempta de toute charge ecclésiastique.

M. l'abbé de St-Just, et M. Chalon, chamarier de St-Paul, lui donnèrent leurs bibliothèques.

En 1669, un M. Guillauume Courbon légua 4240 liv.

M. Hurtevent donna 600 liv. de rente.

M. de Noyelle, lieutenant de l'officialité, enterré au séminaire, donna 800 liv. et sa bibliothèque.

Parmi les fondations faites au séminaire, on en remarque une de 300 liv. annuelle, hypothéquée sur la maison dite de la Caille d'or, rue Thomassin, appartenant à M. G., apothicaire, qui, en 1722, voulut rembourser en billets de Law cette pension, mais qui fut condamné aux dépens, ladite rente étant irrachetable.

Les frais des bâtimens, sans compter la serrurerie, menuiserie et vitrerie, s'élevèrent à 94,618.

La communauté des philosophes ne fut établie qu'en 1721.

Il y avait deux prix pour la pension des étudians : 28 et 25 liv. par mois. Cette différence ne portait que sur la ration de vin donnée aux repas à chaque élève.

Parmi les noms de MM. les sulpiciens attachés au grand séminaire de Lyon avant 1750, on peut distinguer comme étant Lyonnais, ceux de

MM.	Philippe Bourlier, directeur	en	1680.
	Bruyas, *id.*	en	1695.
	Renaud, *id.*	en	1723.
	Ravachol, procureur,	en	1728.
	Parent, économe,	en	1734.
	Desfrançois, professeur,	en	1734.
	Timoléon de la Forêt, prof.,	en	
	Audras, professeur,	en	

M. Hurtevent, premier supérieur, fut enterré dans le chœur de la chapelle, le 30 décembre 1671, ainsi que M. Guizain, le 25 septembre 1682.

Le P. de Colonia, *Hist. litt. de Lyon*, tom. II, page 620, semble reprocher à Etienne Dolet les *longues*

digressions qui se trouvent dans ses Commentaires de la langue latine, imprimés en 1536 par Sébastien Gryphe, en deux grands volumes in-fol., et qu'on peut regarder comme un des chefs-d'œuvre de la typographie lyonnaise. Je serais disposé à faire à Dolet un reproche tout contraire, et je désirerais, en mon particulier, qu'*il* eût multiplié encore davantage les traits historiques qu'*il* a semés par-ci par-là dans son bel ouvrage et dont le nombre n'est pas très-considérable. Le P. de Colonia en a fait lui-même un peu plus haut, même tome, pag. 603, une énumération assez complète, qui se borne à quelques mots dits en passant sur Maurice Sève; sur Guillaume du Choul; sur François I[er]. auquel le livre est dédié; sur la reine Marguerite de Valois, protectrice de l'auteur; sur Clément Marot, son ami particulier; sur les persécutions qu'il avait essuyées; sur ses malheurs; sur l'usage qu'il avait de se baigner au confluent de nos deux rivières; sur ses premières études à Venise, sous Baptiste Eguatius qui lui avait inspiré sa passion pour Cicéron; sur son goût pour la musique, et le plaisir qu'il prenait à jouer des instrumens. Certes ces digressions la plupart très-courtes, quelques-unes de deux lignes tout au plus, ne sont pas très-choquantes dans un ouvrage qui se compose de deux énormes in-folio, à deux colonnes, d'une impression assez menue. Il est vrai que le P. de Colonia ajoute qu'on y trouve *cent autres choses pareilles aussi inutiles*; mais je crois qu'il eût été dans un grand embarras, si on l'avait obligé de les spécifier d'une manière plus précise.

Il est un de ces prétendus hors-d'œuvre que j'ai été bien aise de retrouver, et sur la voie duquel le P. de Colonia m'avait mis : c'est celui qui concerne la fameuse

requête présentée per la faculté de Sorbonne au sujet des livres hérétiques, et dans laquelle les rédacteurs allaient jusqu'à dire que pour sauver la religion catholique, il était d'une nécessité indispensable d'abolir, par un édit sévère, l'art de l'imprimerie. Le P. de Colonia dit que Dolet s'exprime sur ce point *avec insolence*. Je ne crois pas que personne aujourd'hui partage cet avis, et je vais en faire juge le lecteur, en essayant de traduire le mieux qu'il me sera possible, le passage en question dont je donnerai, d'ailleurs, le texte en note (1). Ce passage

---

(1) « ... Ego verò tametsi nihil minus libenter facio, quam tam longe à re digredior, nonnullorum tamen scelus et indignum flagitium silentio transire non possum, qui pestem litteris et litteratorum dignitati machinantes, typographicam artem nostro hoc tempore tollendam censuerunt : censuerunt autem? imò ut tolleretur, regi Gallo Francisco Valesio litterarum litteratorumque unico præsidio et fautori atque amplificatori amantissimo autores fuerunt, hac una usi ratione, quod Lutherani erroris divulgandi occasionem litteræ arsque typographica velut subministret. Ridiculam stultorum nationem! Quasi verò arma per se mala et exitiosa sint; et quod armis vulnus morsque inferatur, ideò arma sint tollenda : quibus et vim à se et à patria propulsant boni; iniquè tantum et flagitiosè, flagitiosi iniquique utuntur : ità si ridiculè curiosi et seditiosi nescio qui typographica arte errorem, ineptiasque suas latius disseminent, quis ob curiosorum culpam, divinam illam artem è medio tollendam arbitretur, per se nihil minus quam perniciosam, et mortalium gloriæ nominique propagando plus reliquis rebus necessariam? Tam nefarium et flagitiosum Sorbonicorum sophistarum combibonumque consilium fractum est sapientia atque prudentia G. Budæi, nostræ ætatis luminis, et Joan. Bellæi, episcopi Parisiensis, viri omni dignitati, atque virtute principis : quorum alterius nunquam satis laudata doctrina litteras in Gallia sevit; alterius autoritas et gratia vera virtutis celebritate comparata, litteris litterarumque amantibus adest : neque doctis vim ullam, quantum potest, adferri patitur. A quo enim litteras amari et coli, aut litteratorum dignitatem amplificari, salutem sustentari, nisi à litteratis et doctis videas? Erit, erit ali-

fait partie d'un appendice à l'article *Rempublicam salvare*, tom. I.[er], col. 266 et 267.

« Quoique, en général, je n'aime guère à m'écarter de » mon sujet, je ne puis me résoudre à passer sous silence » l'indigne et criminel dessein de ces hommes qui, mé- » ditant la ruine des lettres et de tous ceux qui s'honorent » de les cultiver, ont osé de nos jours concevoir l'idée de » supprimer l'art de la typographie : oui, sous l'unique » prétexte que l'imprimerie servait à propager les erreurs » de Luther, ils ont tenté de persuader au roi de France, » à François de Valois, le puissant soutien, le zélé pro- » tecteur des lettres, qu'une mesure si honteuse impor- » tait au repos de l'état, au bien de la religion. O race » folle et ridicule ! faut-il donc briser et détruire toutes » les armes comme mauvaises et pernicieuses en elles- » mêmes, parce qu'elles peuvent blesser et donner la » mort, et parce que quelques méchans en abusent ? ne » servent-elles pas aux bons pour se *mettre, eux et la* » patrie, à l'abri de l'injustice, et pour repousser la vio- » lence ? Des amateurs de nouveautés, des artisans de » désordre répandent, à l'aide de l'imprimerie, le venin » de leurs doctrines ineptes et extravagantes : est-ce un » motif suffisant pour nous ravir un art divin dont l'u- » sage, innocent par lui-même, nous offre la voie la plus » sûre pour transmettre nos noms et notre gloire à la » dernière postérité ? Cet impie, cet exécrable projet des

---

quandò tempus, cum, qui rectæ mentis sunt, posthabita omni voluptate atque mollitie, spretoque inanium honorum splendore, toti se ad tuendas ornandasque litteras conferent, solas nominis gloriæque propagatrices. Nos ad rem redimus, ne digressiunculis plus satis te detinere videamur. »

» sophistes de la Sorbonne et de leurs suppôts (1) a été » rompu par la sagesse et par la prudence de deux hommes » à jamais recommandables, de ce Guillaume Budé, la » lumière de notre siècle, qui a ranimé parmi nous le » goût de l'étude et du vrai savoir; et de ce Jean du » Bellay, archevêque de Paris, personnage que sa di- » gnité et ses vertus élèvent au plus haut rang, et qui » n'use de l'autorité dont il est revêtu et de la faveur qu'il » s'est acquise, que pour protéger les littérateurs et les » savans, que pour les défendre contre d'ignobles et in- » justes agressions. C'est à de tels hommes qu'il appartient » d'embrasser la cause de la littérature aimée et cultivée » par eux avec tant d'éclat. Un temps, un temps viendra » où tous ceux qui possèdent une saine raison, une âme » droite, mépriseront la mollesse et la volupté, dédai- » gneront le vain éclat des honneurs et se dévoueront tout » entiers à la défense, à la culture des lettres, seules ca- » pables de procurer l'immortalité. Mais revenons à ce qui » fait l'objet de notre travail, et craignons qu'on ne nous » blâme de nous en être détourné si long-temps. »

M. L. F. Lestrade publia, en 1825, le prospectus d'une *Histoire politique et militaire du siége de Lyon:* cet ouvrage devait avoir 4 vol. in-8.°, et le dernier aurait contenu la biographie de tous les Lyonnais qui avaient rempli un emploi civil ou militaire pendant l'année 1793. L'auteur engagea, dans ce prospectus, tous ceux qui auraient quelques documens sur cette mémorable époque à les lui adresser. Nous ignorons les

---

(1) Le texte dit : *Et de leurs compagnons de bouteille.*

motifs qui ont pu engager M. Lestrade à renoncer à ce projet ; peut-être a-t-il pensé avec raison que les trois volumes de *Mémoires*, publiés par nôtre célèbre compatriote, M. l'abbé Guillon de Montléon, étaient suffisans pour donner une juste idée du siége de Lyon, ainsi que des événemens qui l'ont précédé et qui l'ont suivi. Pour répondre à l'appel de M. Lestrade, plusieurs Lyonnais lui envoyèrent des notices sur les défenseurs de Lyon et un grand nombre de pièces qui pouvaient le plus souvent intéresser les descendans des illustres victimes immolées pendant le règne de la terreur. Les deux pièces suivantes avaient été adressées à M. Lestrade : la première est une lettre écrite au monstre qui présidait la commission de justice populaire ; la deuxième est le jugement rendu par ce tribunal sanguinaire. Ces pièces appartiennent à l'histoire. La seconde fait connaître la formule des nombreux arrêts de mort qui furent prononcés à cette horrible époque contre nos concitoyens les plus distingués.

I.

AU CITOYEN DORFEUILLE, PRÉSIDENT DE LA JUSTICE POPULAIRE, A VILLE-AFFRANCHIE, RUE CHALIER, N.° 73 (1).

Du 13 novembre 1793 (vieux style).

J'étais hier à votre audience : vous jugeâtes à mort Pericaud, Valleton, Buisson et autres ; il s'échappa un des prévenus ; il semblait que vos collègues et vous, vous *vouliez* jeter la faute sur les citoyens qui étaient présens. Cependant c'est celle des gardes qui les con-

(1) Dorfeuille avait été comédien : arrêté après le 9 thermidor, il fut égorgé dans les prisons par le peuple.

duisaient ; car quand l'on conduit des criminels, on devrait les tenir par leur habit et ne pas les mener en peloton comme l'on fait. Je vous invite à bien discerner les coupables ; car vous devez voir que les peuples en général ont été trompés par une poignée de scélérats. Il faut un grand discernement entre le coupable et l'innocent ou l'égaré. Je suis le républicain

Joseph CHARLET.

P. S. Républicain, je te dirai et tu dois savoir que Biroteau et Bémani, ces deux monstres, et Précy et son neveu ont induit le peuple en erreur. Tu sais que les Lyonnais ont plus de bonté que de malice. Discerne, ainsi que tes collègues, celui qui est égaré d'avec celui qui est coupable ; car toi et tes collègues faites périr beaucoup d'innocens, ainsi que la commission militaire. La convention se serait attiré les Lyonnais à elle, si elle eût donné une amnistie après avoir fait périr quelques-uns de ces scélérats qui nous ont trompés, au lieu que l'on jette beaucoup de familles dans l'affliction, et qu'il est dangereux que les enfans *s'en* rappellent. Crois-moi, républicain, ne sois pas si rude. Je sais que tu dois appliquer la loi ; mais discerne un peu mieux l'innocent et l'égaré d'avec le coupable ; je te parle en républicain et suis Joseph CHARLET.

J'ai décacheté ma lettre pour te le dire.

II.

Aujourd'hui vingt-deuxième du mois de br–
l'an II de la république une et indivis–
La commission de justice pop–
affranchie, présens les cito–

…umaire de
…ole,
…naire, séant à Ville-
… Borfeuille, président,

Cousin (1), Rouillon (2), Daumale (3) et Baigne (4), juges, assistés de Gatier, greffier en chef, dans le prétoire du tribunal de district de Ville-affranchie, lieu ordinaire de ses séances publiques,

Ont été conduits par la force armée les nommés:

Louis Buisson,
Matthieu Valleton,
Jean-Baptiste David,
Claude Pericaud,
Paul-Noël Allegret,
Augustin Figuet,
} officiers municipaux,

Et Claude Angelot, président du district.

Lesquels, après avoir subi un interrogatoire sur les crimes dont ils étaient accusés, ont fourni leurs moyens de justification et de défense.

Claude-Joseph Merle, accusateur public près la commission de justice populaire (5), expose *que s'il y a un* reproche à faire aux officiers municipaux provisoires, d'avoir remplacé une municipalité légalement établie,

---

(1) Administrateur du département de l'Ardèche, appelé par le représentant Châteauneuf.

(2) Instituteur au collége de Clermont-Ferrand, amené par Couthon.

(3) Secrétaire des représentans Couthon et Maignet. Il fut le rédacteur du *journal de Ville-affranchie* du 1.er frimaire au 13 nivôse an II.

(4) M. l'abbé Guillon, *Mémoires pour servir à l'histoire de la ville de Lyon pendant la révolution*, tom. II, pag. 350, dit que, « pour l'atrocité, *Baigne* allait de pair avec Dorfeuille et Merle. » Aucun des membres de la commission de justice populaire n'était de Lyon.

(5) Accusateur public à Bourg, département de l'Ain, créature du représentant Gauthier.

on doit leur imputer à crime, ainsi qu'à tous autres officiers civils, d'avoir abusé de leurs places, en laissant allumer dans les murs de Lyon le feu de la contre-révolution, en tolérant l'entrée de gens suspects; en se coalisant avec les autres administrations gangrenées; en prenant des délibérations dangereuses à la liberté; en ne s'opposant aucunement aux manœuvres criminelles des conspirateurs. C'est des abus d'autorité que naît la responsabilité, et le fardeau en est d'autant plus pesant que les abus sont extrêmes.

Il résulte des pièces remises au greffe et notamment des interrogatoires subis le 22 brumaire par Louis Buisson, Mathieu Valleton, Jean-Baptiste David, Claude Pericaud, Paul-Noël Allegret et Augustin Figuet, qu'ils ont été membres de la municipalité provisoire, qu'ils ont assisté et participé aux délibérations qui ont été prises.

Il résulte aussi de l'interrogatoire subi par Claude Angelot qu'il a été président de l'administration de district, qu'il a participé également à ses délibérations.

Qu'ils ont tous donné leurs aveux qu'ils n'avaient pas donné leur démission, ni adressé au comité de salut public leur rétractation; qu'ils n'ont jamais pris aucune mesure pour s'opposer au congrès départemental; leur demeure à Lyon pendant tout le temps du siége et la conservation de leurs places, sont des preuves qu'ils ont pris part à la rébellion, vu qu'ils n'ont rien fait pour l'empêcher; en conséquence a conclu à ce que la commission de justice populaire déclarât et reconnût, 1.° que lesdits Buisson, Valleton, David, Pericaud, Allegret et Figuet ont été membres de la municipalité provisoire, qu'ils ont assisté et participé à ses délibérations liberticides;

2.° Qu'ils n'ont pas adressé leur rétractation et démission au comité de salut public;

3.° Qu'ils sont restés à Lyon pendant tout le temps du siége;

4.° Qu'il est constant que Claude Angelot a *été* président du district; qu'il a pris part à ses délibérations; qu'il est resté dans cette ville durant tout le siége;

5.° Qu'il n'a pas donné sa rétractation ou démission au comité de salut public.

La commission de justice populaire ayant entendu l'accusateur public dans ses conclusions, déclare et reconnaît pour faits constans: 1.° que lesdits Buisson, Valleton, David, Pericaud, Allegret ont été membres de la municipalité provisoire, qu'ils ont assisté à ses délibérations;

2.° Qu'ils n'ont pas donné leur démission ou rétractation à la convention;

3.° Qu'ils sont constamment restés à Lyon;

4.° Que ledit Angelot a été *président du district*; qu'il a pris part aux délibérations; qu'il a resté dans la ville durant le siége;

5.° Qu'il n'a pas adressé sa rétractation ou démission au comité de salut public.

D'après cette déclaration faite publiquement et à haute voix,

L'accusateur public a requis ensuite, pour la peine à infliger pour de semblables délits, l'application de la loi du 5 juillet 1793, qui porte:

« Sont réputés chefs d'émeutes et révoltes, dont il » est parlé dans la loi dudit jour 19 mars, les membres » des comités de régie et administrations formés, soit » pour leur direction, soit pour le vêtement, l'arme-

» ment, l'équipement et les subsistances des révoltés;
» ceux qui signent les passeports, ceux qui enrôlent
» seront pareillement réputés chefs desdites émeutes et
» révoltes, les prêtres, les ci-devant nobles, les ci-
» devant seigneurs, les émigrés, les administrateurs,
» les officiers municipaux, les juges, les hommes de
» loi qui auront pris part dans lesdites émeutes et ré-
» voltes; en conséquence ils seront, comme les chefs
» eux-mêmes, punis de mort. »

2.° L'article 2 de la loi du 12 juillet 1790, qui dit:

« Sont destitués de leurs fonctions et déclarés pa-
» reillement traîtres à la patrie, les administrateurs,
» officiers municipaux et tous autres fonctionnaires pu-
» blics, officiers civils et militaires du département de
» Rhône et Loire qui ont convoqué ou souffert le congrès
» départemental qui a eu lieu à Lyon, qui ont assisté
» ou participé aux opérations et délibérations qu'il a
» prises et à leur exécution. »

La commission de justice populaire faisant droit sur les conclusions de l'accusateur public, et appliquant la loi du 5 juillet dernier,

Et l'art. 2 de celle du même mois ci-dessus transcrite,

A condamné et condamne lesdits Buisson, Valleton, David, Pericaud, Allegret, Figuet et Angelot à la peine de mort, ordonne qu'ils seront livrés à l'exécuteur des jugemens criminels, et conduits sur la place ordinaire des exécutions pour y avoir la tête tranchée;

Déclare aux termes de la loi que leurs biens sont confisqués au profit de la république; charge l'accusateur

public près ladite commmission de veiller à l'exécution du présent jugement.

Fait et clos lesdits jour et an que dessus.

Signé, DORFEUILLE, président; BAIGNE, ROUILLON, DAUMALE.

NOTA. Il manque sur la minute les signatures de Cousin et de Gatier.

La pièce qu'on va lire et qui s'est trouvée parmi de vieux papiers, nous a paru devoir être conservée comme empreinte de l'originalité qui caractérisait son auteur, Jean-Marie Chassaignon, qui a laissé quelques souvenirs après lui, et dont M. l'abbé Guillon de Montléon a parlé avec intérêt dans deux ou trois endroits de ses *Memoires sur Lyon* (1).

---

(1) Jean-Marie Chassaignon, né à Lyon, d'une famille très-connue et très-ancienne dans le commerce de l'épicerie, est mort à Thoissey, département de l'Ain, en 1795, âgé d'environ soixante ans. Il a droit de figurer dans la Biographie lyonnaise, et il mérite les honneurs d'une notice. Nous nous contenterons d'indiquer ici ceux de ses ouvrages dont nous avons connaissance : I. *Cataractes de l'imagination, déluge de la scribomanie, vomissement littéraire, hémorrhagie encyclopédique, monstre des monstres, par Épiménide l'insensé. Dans l'antre de Trophonius, au pays des Visions.* (Lyon), 1779, 4 vol. in-12. II. *Eloge de la Brotiade* (poëme de M. Julien Pascal), *par un enthousiaste, étrennes à l'auteur.* Genève (Lyon), 1779, in-12. III. *Les États-généraux de l'autre monde, vision prophétique. Le tiers état rétabli pour jamais dans tous ses droits, par la résurrection des bons rois et la mort eternelle des tyrans.* Langres (Lyon), 1789, 2 vol. in-8. IV. *Etrennes ou adresses à MM. les rédacteurs du Courrier de Lyon, à tous les journalistes, feuillistes, lecteurs, abonnés, etc.*, avec le supplément et la suite des Étrennes. Autan

SUPPLÉMENT A LA PÉTITION ADRESSÉE LE 29 VENDÉMIAIRE AUX REPRÉSENTANS CHARLIER ET POCHOLLE.

Encore un petit mot, pères de la patrie.

Citoyens, pères tutélaires et réorganisateurs,

Le représentant Grégoire, interprète et organe des vœux du peuple Français, a fait un très-beau rapport sur la destinée des gens de lettres, des savans et des artistes.

J'ai lu ce rapport, et mon cœur a palpité, et le baume de l'espérance a coulé sur les plaies de mon âme flétrie.

Je suis, certes, loin de me croire un homme de génie, et je suis très-improprement un homme de lettres.

(Lyon), 1790, in-8. V. *Les Nudités ou les crimes du peuple*. Paris, 1792, in-8. VI. *Offrande à Chalier, ou idées vraies et philosophiques tracées à la hâte et offertes à son défenseur officieux, par un homme libre et un ami des hommes.* (Lyon), 1793, in-8 de 30 pages, réimprimé parmi les *Eclaircissemens historiques et pièces officielles*, à la suite du t. I des *Mémoires pour servir à l'Histoire de Lyon* de M. l'abbé Guillon, édit. de 1824, page 433 et suiv. VII. *Les Ruines de Lyon*, *ode*, in-8 de 7 pages, réimprimée par le même M. l'abbé Guillon dans la première édition de ses Mémoires, publiée, en 1797, sous le titre d'*Histoire du siége de Lyon*, t. II, p. 246-252.

Ces ouvrages, dont plusieurs sont singuliers, sont devenus fort rares et contiennent la plupart, au milieu de beaucoup de folies, des choses très-sensées et très-spirituelles.

Il y avait déjà des Chassaignon à Lyon au milieu du seizième siècle. On trouve trois distiques latins adressés, par un Martial Chassaignon, à Charles Fontaine, et placés par ce dernier, avec d'autres pièces, presque toutes relatives à des Lyonnais, à la fin de son *Ode sur l'antiquité et excellence de la ville de Lyon*. Lyon, Citoys, 1557, in-8, p. 30 et 31.

Qu'ai-je produit? quels sont mes titres? où est mon auréole et ma renommée? mais je suis un homme de pensée, un homme de désir, un homme de mélancolie et de solitude; un homme bon, sauvage, brûlant et timide,..... aimant les hommes et les craignant; méditant trop et n'osant agir, ni dire........ Je me mets dans la sphère des lettres et des arts; car il faut bien que je me classe et que j'aie un nom. Je ne dois pas faire un vide.

Je ne suis pas une plante, une pierre, une brute, une chimère, ni un monstre. Mes entrailles qui palpitent à votre approche; votre physionomie qui me touche; votre accent qui m'attendrit; le besoin que j'ai d'espérer en vous, de vous invoquer, m'avertissent assez, ô généreux amis des hommes, que j'appartiens à la famille humaine;... que vous êtes mes semblables,..... et quelque chose de plus... doux... Homère, le Dante, l'Arioste, le Camoëns, Cervante, Malherbe, J. B. Rousseau périrent, dit-on, sous les lambeaux de l'indigence.

Le financier Helvétius, le gentilhomme Voltaire, Marmontel l'historiographe royal ont vécu sous les lambris du luxe, se sont pavanés dans le char d'ostentation, ont dormi sur l'oreiller de la richesse et de l'aristocratie: malgré la bonne fortune de ces gros messieurs, il est permis de dire que les extrêmes ne valent rien.

L'heureuse et sage médiocrité est entre l'embonpoint du faste et la maigreur du besoin.

Il faut que le génie soit debout, et montre des muscles; qu'il paraisse nerveux sans être décharné.

L'opulence l'amollit et le couche, la pénurie l'abat et le tue.

J'ai pour patrimoine un champ paternel et modeste dans le département de l'Ain.

Comme on sait que les penseurs ont l'âme cosmopolite, les affections vagabondes, les conceptions vastes, l'imagination ailée et *émigrante*, on s'est diverti à mettre mon nom sur la liste des *émigrés*, et cette petite malice, ce menu plaisir ne tend à rien moins qu'à me faire mourir de faim et de soif.

J'ai pourtant obtenu tous les certificats nécessaires pour déconcerter les mauvais plaisans, et me faire rentrer dans mon domaine, sous mes pampres et sous mes peupliers.

Je suis pourvu d'un arrêté du département de l'Ain qui me donne mainlevée du séquestre apposé mal à propos.

Mais il se trouve un petit obstacle : l'exécution de l'arrêté est suspendue jusqu'à ce qu'il soit *revêtu de l'assentiment de la commission des administrations civiles, polices et tribunaux*, qui est à Paris.

On a écrit et on a envoyé les pièces. Tout ira bien ; mais il faut attendre : j'attends avec patience.

Mais dans l'intervalle, l'impatiente municipalité du lieu veut, au nom sacré de la patrie, faire vendre sans délai au maximum ma portion de vin, pur, que je serai peut-être ensuite contraint de racheter, mélangé, à un prix exorbitant. Me voilà donc, nouveau Tantale, à côté de ma propriété, qui s'enfuit à mesure que je m'avise de la toucher.

Je ne suis pas un homme bien utile, mais je suis un homme.

Je ne demande point à vivre riche ; mais à vivre ; mais à ne pas mourir de faim et de soif; mais à ne pas être puni d'un crime que je n'ai pas commis.

La patrie du département de l'Ain qui a des mamelles

pour les orphelins, n'aurait-elle pour moi que du bronze? aurait-elle faim et soif de ma misère? non; cela ne peut être.

Cette commission de Paris qui m'empêche de rentrer dans mon domaine, n'est, dit-on, qu'un léger obstacle.

Oui, mais cette toile d'araignée devient au nom de la loi une porte de diamant.

On va vendre mon vin et je boirai de l'eau !
Adieu, république, patrie !
Voilà ma verve à l'agonie !
Horace et Juvénal, levez-vous du tombeau,
Et frappez de vos vers un attentat impie:
Dans mon vin est mon sang, mon cœur, ma liberté,
Et le feu poétique et l'immortalité.

Un mot, bons représentans, un seul mot de votre bouche paternelle et toute puissante serait pour moi une parole de miracle, de salut et de vie. Mon patrimoine n'est pas dans votre département, dans celui où vous êtes en mission; mais la patrie et mes besoins y sont.... Vous êtes nos pères; je suis un de vos enfans. Ma main filiale et souffrante se pose sur votre sein et aborde la paternité de votre cœur..... Je réclame mon champ, mon héritage, ma subsistance, la vie.

Vous et votre collègue Boisset ne faites qu'un : votre famille, vos devoirs et vos plaisirs sont les siens.

Dites un mot....; et que ma légitime réclamation soit couronnée par vos bienfaits.

Ce 30 vendémiaire.

J. M. CHASSAIGNON.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

Lettre à MM. les redacteurs des Archives du Rhône. In-8.° de 16 pages.

Cette lettre, signée Z et datée de *Lyon*, 10 *octobre* 1827, est destinée à l'examen de l'ouvrage que notre collègue, M. Cochard, vient de faire paraître sous le titre de *Séjours d'Henri IV à Lyon, suivis des anecdotes les plus remarquables de sa vie*, ouvrage dont nous rendrons compte dans un des prochains n.os des *Archives*, si nous en continuons la publication. Nous pèserons en même temps les reproches que M. Z. adresse à M. Cochard, et les argumens dont il se sert pour établir que la citadelle construite par Charles IX sur la colline de Saint-Sébastien occupait une autre place que celle qui lui est assignée dans un passage des *Séjours d'Henri IV à Lyon*.

Satires de Perse et de Juvénal, expliquées, traduites et commentées par Boileau, publiées d'après le manuscrit autographe, par L. Parrelle (de Lyon). Paris, Lefèvre, 1824, 2 vol. gr. in-18.

Nous avons déjà parlé de la découverte faite par notre compatriote, M. Parrelle, du manuscrit dont nous annonçons aujourd'hui la publication (1). L'authenticité de cet ouvrage, dont un heureux hasard a rendu possesseur M. Parrelle, ne saurait être révoquée en doute, puisque le manuscrit

(1) Voy. *Archives*, tom. V, pag. 232.

est tout entier de la main de Boileau ; d'ailleurs on y reconnaît facilement le style et la manière du satirique français. Quoique ce travail soit le fruit des premières études du législateur de notre Parnasse, nous ne doutons point qu'il ne soit d'un grand secours pour quiconque voudra faire une nouvelle traduction de Perse et de Juvénal. Puisse le succès qu'aura cet ouvrage, engager M. Parrelle à livrer au public des manuscrits du même genre qu'il a découverts tout récemment, et parmi lesquels se trouvent : 1.° Une traduction des Bucoliques et des Géorgiques de Virgile, avec des annotations, par Boileau, qui, dans cet essai, de même qu'il l'avait fait pour Perse et pour Juvénal, s'est principalement attaché à rétablir le texte de Virgile ; 2.° des notes latines sur Sulpice Sévère, composées par Racine à l'époque où son génie, encore dans toute sa vigueur, cherchait un nouvel aliment dans l'histoire sainte ; 3.° un supplément de Racine à la Grammaire grecque de Port-royal, relatif à la syntaxe et à la ponctuation. De tels travaux ne doivent pas rester enfouis dans une bibliothèque particulière ; et le savant estimable qui les possède, en se hâtant d'en faire jouir le public, aura la gloire d'associer pour jamais son nom à celui de nos deux plus grands poètes.

BULLETIN HISTORIQUE

DU MOIS D'OCTOBRE 1827.

*** 2. — Mort de M. le marquis de la Maisonfort, envoyé extraordinaire et ministre du roi de France en Toscane, auteur d'un *Tableau politique de l'Europe* et de quelques autres ouvrages. M. de la Maisonfort retournait en Italie, lorsqu'il a été surpris dans nos murs par la maladie inflammatoire qui l'a conduit au tombeau.

*** 6. — Le premier million de l'emprunt de la ville

vient d'être versé par les souscripteurs. Cinq cents obligations de la caisse municipale, de 2,000 fr. chacune, ont été en conséquence mises en circulation.

*** 7. — Les derniers tableaux de rectification de la liste générale du juri ont été affichés. Au moyen de ces additions, les deux parties de cette liste, pour le département du Rhône, produisent ensemble pour 1828, 2,512 jurés, dont 2,105 sont électeurs. Le quart des 2,105 électeurs des trois arrondissemens, formant le collége électoral de département, s'élève à 526 électeurs; le minimum du cens est de 830 fr. 83 c.; il était en 1824 de 863 fr. 40 c.

*** 10. — Le maire de Lyon a publié son compte administratif de l'exercice de 1825 et son budjet de 1827.

Recette de 1825.	2,789,994 fr.	65 c.
Dépense	2,626,219	53
Excédant de la recette	163,775	12
Recette présumée de 1827	3,603,142	42
Dépense	3,602,647	47
Excédant de la recette	494	95

Par un arrêté du ministre de l'intérieur, il est ouvert en outre à l'administration municipale, sur les fonds de l'emprunt de la ville, des crédits additionnels jusqu'à concurrence de 2,044,580 fr. 08 c.

*** 16. — Rentrée solennelle des classes du Collége royal. M. l'abbé Demeuré, nommé proviseur en remplacement de M. l'abbé Rousseau, a prononcé, après la messe du Saint-Esprit, un discours plein d'éloquence et d'onction. Mgr. l'archevêque d'Amasie, et les principales autorités civiles, ont assisté à cette cérémonie.

Le nouveau proviseur vient d'acquérir, au nom du collége, la maison du Vernay, en face de l'Ile-Barbe.

*** 26. — Mort de M. Jean-Pierre de la Roue, ancien colonel de la garde nationale, doyen du conseil municipal de Lyon.

*** 30. — Le plancher de la troisième arche du Pont de Charles X, est placé.

*** Dans le courant de ce mois, ont passé dans notre ville MM. Cottu, conseiller à la Cour royale de Paris; le marquis de la Tour-du-Pin, pair de France; le prince de Waldebourg; le comte de Talleyrand-Périgord, pair de France; le comte de Saint-Aulaire, ancien député; le comte Alexis de Noailles; le comte de Portalis, pair de France, etc.

ADDITIONS ET CORRECTIONS.

Pag. 127. Nous avons dit que la vente qui eut *lieu en* 1767 des livres doubles produits par la réunion de la bibliothèque de Lyon avec celle du grand collége et autres, fut faite sous les yeux et sous la direction du P. Tolomas. C'est une erreur évidente, puisque, comme nous l'avons noté nous-même (1), le P. Tolomas est mort à Avignon le 21 septembre 1762. En 1767, les jésuites *étaient* depuis cinq ans expulsés du collége de Lyon, et *exilés de* France. Le P. Marcou-Léty, oratorien, est celui qui exerçait probablement alors les fonctions de bibliothécaire. Il est certain du moins qu'il les exerçait en 1768. Au reste, nous avons un complice de notre faute, plus coupable que nous, feu M. Delandine, qui s'exprime ainsi, pag. 18 de ses recherches sur les *anciennes bibliothèques de Lyon*, placées à la tête de son catalogue des manuscrits: « Ce » fut le P. Tolomas qui, en 1760, fit vendre les livres » doubles de la bibliothèque; ce qui produisit environ » seize mille livres, employées (*sic*) sur-le-champ en » achats d'ouvrages. » Il y a là, si nous ne nous trompons encore, méprise non-seulement sur la personne qui fit procéder à cette vente, mais encore sur la date où elle fut effectuée.

Pag. 307, lign. 6-8. « Vous attribuez à Rater l'ouver- » ture du cours d'Herbouville Cependant l'arrêt du conseil » qui autorise cette entreprise, n'est sollicité que par les

(1) Tom. V, p. 54.

» sieurs Soufflot, Milanois et Munet. Rater était charpentier, quoiqu'il figure sur la liste des architectes » dans l'Almanach de Lyon. Il me paraît certain que » l'auteur du projet est plutôt Soufflot que Rater. » M. C.

Même page, lignes 30 et suiv. « N. Willermoz, né vers 1767......., reçu à l'académie (de Lyon),..... le 7 juillet 1778. » Il suivrait du rapprochement de ces deux dates une chose fort singulière et même absurde : c'est que M. Willermoz aurait été nommé académicien *à onze ans*. Il y a là une faute d'impressiou, mais qu'il nous est impossible de rectifier en ce moment, le manuscrit s'étant égaré. Tout ce que nous pouvons dire, c'est que l'erreur porte sur la première date : car nous sommes sûr de la seconde. Nos registres académiques font foi que c'est bien le 7 juillet 1778 que M. Willermoz a remplacé l'abbé de Valernod à l'académie de Lyon.

Pag. 307, lign. 20. Jean Rozier, *lisez :* François Rozier. C'était en effet le nom de cet habile agronome, né le 23 janvier 1734, inhumé dans l'église de la paroisse de St-Polycarpe dont il était le curé. Nous avons été induit en erreur par la *Biographie universelle* qui donne, en toutes lettres, le prénom de *Jean* à notre illustre compatriote.

Pag. 349, lign. 26 et 27, et pag. 350, lign. 9-11. « En » parlant de Charles de Neufville, vous dites que Henri IV, » à son avènement au trône, le fit gouverneur du Lyon- » nais, et vous ajoutez qu'il était gendre de Mandelot, » et qu'il lui succéda dans le gouvernement de Lyon. Ce » fait n'est pas exact : Charles de Neufville épousa, en » 1588, la fille de Mandelot qui mourut à la fin de la » même année. Henri III avait promis la survivance du » gouvernement de Lyon à Charles de Neufville. Cepen- » dant, le jour même de la mort de Mandelot, il nomma » Charles-Emmanuel de Savoie, duc de Nemours, pour » son successeur, et Henri IV appela, en 1595, Phi- » libert de la Guiche aux mêmes fonctions. Ce ne fut » qu'en 1608, après la mort de la Guiche, que Charles » de Neufville obtint le gouvernement dont la survivance » lui avait été promise 40 ans auparavant. » M. C.

Pag. 414, lign. 20 et 21, la lumière tout autour du paroi; *lisez :* la lumière. Tout autour des parois, etc.

TABLE

DES ARTICLES CONTENUS DANS CE VOLUME.

TABLE
ALPHABÉTIQUE ET RAISONNÉE
DES TOMES V ET VI DES ARCHIVES DU RHÔNE.

(Les chiffres romains indiquent les tomes ; les chiffres arabes, les pages).

FIN DE LA TABLE.



